This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32.

# BULLETIN

DE

# LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

## LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

# ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1912

## BUREAU

*Président :* Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.
*Vice-présidents :* Maurice Bures, docteur en droit, avocat à Saintes, rue Cuvillier.
Ch. Dangibeaud, 14, rue des Ballets, Saintes.
*Secrétaire :* M. Fernand Brejon, avocat, rue Saint-Maur, à Saintes.
*Trésorier :* Berthelot, ancien notaire, rue de l'Aire, 17, Saintes.
*Trésorier-adjoint :* M. Bourdin, directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais, à Saintes.

## COMITÉ DE PUBLICATION

Gabriel Audiat, professeur à Paris, rue de Vaugirard, 240.
Machet de La Martinière, archiviste du département du Morbihan, à Vannes.
Georges Musset, I. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.
Jules Pellisson, A. ✪, juge honoraire, boulevard des Arènes, 27, à Périgueux.
Dr Charles Vigen, aux Galards, près Montlieu.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ferdinand Babinot, premier adjoint au maire, avocat, suppléant du juge de paix, place des Cordeliers, 7, à Saintes
Jules Guillet, négociant, conseiller général, rue de La Roche, 12, à Saintes.
Anatole Laverny, au château du Coudret, près Saintes.
Abel Mestreau, rue du port des Frères, 24, à Saintes.

---

Le siège de la société des *Archives* est à Saintes, rue Saint-Michel, 16.
La société publie tous les deux mois un *Bulletin, Revue de Saintonge et d'Aunis*, qui forme au bout d'un an un volume d'environ 500 pages.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Revue-Bulletin* est de 10 francs ; 11 fr. 50 pour l'étranger ; un numéro, 2 fr. 50. Elle est adressée gratuitement aux membres de la société qui paient par an une cotisation de 13 francs.

---

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs... 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 150 francs...

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA SOCIETE

DES

# ARCHIVES HISTORIQUES

## REVUE

## DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

XXXII

SAINTES

LIBRAIRIE J. PRÉVOST

15, COURS NATIONAL

—

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

DC611
S325R4
v.32

# REVUE
# DE SAINTONGE & D'AUNIS
## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU N° DE FÉVRIER 1912.

Avis et nouvelles : Admissions ; Assemblée générale ; Distribution des volumes de 1911 ; Fragments ferrugineux à Forges ; Concours du « Souvenir Français » à Saintes ; Inscription à Saintes ; Découverte à Trizay.

Notes d'état civil : *Décès :* M. M. de Beaucorps, Mmes Musset, Bonnet, M. Berthelot, Mme de Massougnes, M. l'abbé Brodu, Mmes Callandreau, Delmas. — *Mariages :* Ladmiral-Barbier.

Variétés : *Anchoine*, par M. Léon Massiou ; *A propos du père d'Alfred de Musset*, par M. Ch. Vigen ; *Le Tribunal révolutionnaire de Rochefort*, par M. l'abbé Lemonnier ; *Les justices de paix de Saintes*, par M. Guérin ; *Documents publiés* par MM. Grasilier, J. Pellisson, Yves Heurtel ; *Minutes de notaires*, par M. Dangibeaud.

Question : Pierre Le Gaygnard.

Livres et revues : *Archives historiques de la Gironde ; Le croisé*, compte rendu par M. Guérin ; *Revue Montalembert, Le Pays d'Ouest, Univers, Romania.*

## AVIS ET NOUVELLES

Admissions :

M. l'abbé Roy, prêtre habitué, Montlieu.

M. Perrier des Brousses, Saint-Savinien.

M. Thomas, clerc de notaire, Le Château d'Oleron.

—

Le siège de la société est transféré rue Saint-Michel n° 16, dans l'hôtel de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Saintes, au premier étage.

L'assemblée générale de la société aura lieu le 26 février au siège de la société.

Les deux volumes d'archives XLI et XLII seront distribués fin février.

Les tables du tome XXXI de la *Revue* seront envoyées avec le numéro d'avril.

—

A la réunion de la Société littéraire de La Rochelle de décembre dernier, M. Musset a montré des fragments ferrugineux recueillis à Forges-d'Aunis, qui font supposer que cette commune tire son nom d'une ancienne industrie du fer établie sur son territoire.

—



Digitized by Google

L'Académie française a décerné un prix de 500 francs à M. Georges Gourdon, pour son recueil de poésies le *Chemin de la Ité*.

—

Le 17 janvier 1912, le jury constitué par le Comité du Souvenir Français de Saintes, s'est réuni pour juger les maquettes envoyées au concours qu'il avait institué en vue d'élever un monument aux Saintongeais morts pour la Patrie. MM. Gandaubert, président, Babinot, premier adjoint de Saintes, Bouyer, avocat, Maurice Martineau, Baustert, architecte, Dr Mauny, Dangibeaud, ont eu à examiner six projets soumis à leur appréciation par MM. Michel, professeur de dessin au collège de Saintes, Meschin et Roustaud (de Saintes et Toulon), Mouledoux (de Saintes), Chauvin (de Rochefort), Laurent (de La Rochelle), Peyronnet (de Paris).

Les trois premières maquettes ont traduit la même pensée : une pyramide, genre obélisque, le long de laquelle est placée une Gloire soutenant un soldat mourant (Mouledoux) ou ayant un soldat mort à ses pieds (Meschin), ou accompagnée d'un marin mourant (Michel). Ce thème devenu un peu banal aurait demandé d'être rajeuni par quelque trouvaille originale et une exécution remarquable. Tout en rendant hommage à certaines qualités de ces trois projets et en proclamant que leurs auteurs ont montré qu'ils ne manquaient pas de talent, le jury n'a pas cru pouvoir en retenir aucun. Il a écarté aussi celui de M. Laurent, trop faible d'ailleurs, qui avait imaginé son monument comme devant être érigé au fond d'une place (du Synode en l'espèce) : au haut d'un mur orné de deux grands bas-reliefs (Saint-Louis à Taillebourg et le *Vengeur*) se serait dressée une figure drapée représentant la France.

Les deux projets qui ont le plus longtemps retenu l'attention du jury, sont ceux de MM. Chauvin et Peyronnet.

M. Chauvin est un jeune homme de 22 ans, dit-on, originaire de Rochefort, élève de A. Mercié. Il avait pris comme sujet un mot de Gœthe (pourquoi Gœthe ?) « par dessus les tombes, en avant ! », et pour traduire cette idée, en y associant celle du souvenir, il avait campé au haut d'un énorme piédestal en pyramide tronquée, presque dépourvu d'ornement, un homme parfaitement nu, marchant à grands pas, portant sur ses deux bras un gros livre. Il avait entendu personnifier de la sorte un entraîneur d'hommes, un semeur d'énergie portant le livre du souvenir

Digitized by Google

où sont inscrites les grandes victoires, les grandes défaites, toujours les grandes actions ! L'idée n'est assurément ni banale, ni exempte de poésie. Malheureusement, M. Chauvin l'a exprimée d'une façon trop sommaire, et même un peu trop vulgaire, car son homme éveille instantanément l'image d'un maître d'hôtel portant un plateau. Son piédestal est absolument invraisemblable, on a l'impression que si l'homme faisait un pas de plus, il tomberait dans le vide au grand détriment de sa colonne vertébrale. Il faut accuser de ces erreurs l'inexpérience d'un tout jeune artiste qui n'a suivi que son rêve sans voir à quelles invraisemblances il se heurtait. Exprimée autrement, en termes plus précis, plus compréhensibles et moins vagues, l'idée pourrait peut-être devenir une belle œuvre. Néanmoins, dès maintenant, les Charentais doivent avoir les yeux fixés sur M. Chauvin qui paraît déjà doué d'un talent plein d'avenir, surtout quand l'âge aura assagi sa pensée et lui permettra de sortir d'une métaphysique trop subtile.

M. Peyronnet, plus pondéré, plus expérimenté, a traité un sujet plus moderne : il a réuni une réalité alliée à une conception purement idéale. Lui aussi a conçu un monument comme devant occuper le fond d'une place publique. Au pied d'une ample façade de monument se rabattant en demi-cercle, sur la frise duquel est gravée l'inscription *Pro Patria*, il a mis un groupe formé d'une dame de la Croix-Rouge veillant un soldat mort, à qui une Gloire apporte une couronne de laurier.

Le jury a arrêté son choix sur ce projet d'un caractère à la fois imposant et très patriotique, tout en demandant certaines modifications et réductions nécessaires.

Nous n'avons pas à dire quel artiste est M. Peyronnet. Il s'est fait assez connaître aux Saintongeais qui ont apprécié son talent d'abord dans le buste de Louis Audiat, ensuite dans le monument Lemoyne à Saint-Jean d'Angely, et surtout dans le magnifique groupe, un vrai chef-d'œuvre de simplicité et d'émotion, qu'il avait composé pour le Souvenir Français de Jarnac et que l'Etat lui a acheté au dernier Salon : une mère (une Saintongeaise couverte d'une cape), appuyée sur l'épaule de son dernier fils, un jeune homme, vient déposer des fleurs sur la tombe d'un enfant mort au service de la Patrie.

—

Une inscription placée sur la maison n° 26 de la Grande Rue Victor-Hugo, à Saintes, a intrigué beaucoup de personnes. Elle

Digitized by Google

a pourtant échappé à Louis Audiat. Publiée depuis dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, et dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, elle vient de recevoir un commencement d'explication dans ce dernier périodique.

DOMUS HÆC CONDITA
ANNO MDCCXXVIII
LEGATIS VNDIQV. AD
PAC STABILIEND APVD
SVESSIONES MENSE
IVNIO CONGREGATIS

A la date indiquée, écrit *Quæsitor* (n° de janvier, col. 37) (1728), une conférence, dite Congrès de Soissons, eut lieu dans la vieille cité dont elle a gardé le nom. On y prépara, entre la France et l'Espagne, un rapprochement que vint compléter, l'année suivante, le traité de Séville.

Il reste à expliquer maintenant par qui, pourquoi, ce fait a été rappelé à Saintes sur une maison de la ville.

—

M. Jules Viard, rendant compte de notre tome XL dans le bulletin bibliographique de la *Revue des questions historiques* (1912), écrit : « Les registres paroissiaux antérieurs à la Révolution sont encore, pour un certain nombre de municipalités, une des meilleures sources de leur histoire... MM. Pandin de Lussaudière et Ch. Dangibeaud obéissent donc à une excellente pensée en publiant avec tout le soin désirable le résultat du dépouillement des registres des paroisses de la Saintonge et de l'Aunis. »

—

Un cultivateur a découvert à L'Oyel, près Trizay, un certain nombre de haches en bronze, bien conservées, de modèles et de dimensions différentes.

—

L'*Echo de Paris* du 8 décembre 1911, a publié un article de M. Frédéric Masson sur *Napoléon et les brulots de l'île d'Aix.*

Digitized by Google

# NOTES D'ÉTAT CIVIL

## DÉCÈS

Le 20 novembre 1911, est décédée à Paris, Mme la comtesse de Massougnes des Fontaines, née Françoise-Marie Prunet, âgée de 59 ans.

—

Le 1er décembre 1911, est décédé au château de Latigny, commune de Mardié (Loiret), M. le vicomte Maxime de Beaucorps, âgé de 71 ans, un des fondateurs de notre Société.

Il appartenait à une famille fixée en Saintonge vers la fin du XVIe siècle, et jusqu'en 1885 il fit de fréquents séjours au château du Fief, commune de Genouillé. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il s'intéressa un des premiers à la création de la Société des archives et lui prêta son concours, comme membre du comité de publication et comme auteur de quelques communications. Son éloignement du pays et l'altération de sa santé l'empêchèrent de nous faire profiter de ses connaissances paléographiques et historiques, mais il ne cessa jamais de s'intéresser à l'histoire du pays.

De son mariage avec Mlle Thérèse Sourdeau de Beauregard, contracté le 6 février 1872, il laisse quatre fils et deux filles: 1° Henry, né en 1873, capitaine au 146e d'infanterie, marié en 1898 à Marie Périgord de Villechenou, dont cinq garçons ; 2° Geoffroy, né en 1874, lieutenant au 125e d'infanterie, marié en 1903 à Antoinette de La Besge, et remarié en 1911 à Madeleine de La Besge ; 3° Charles, né en 1879, ancien élève de l'Ecole des chartes ; 4° Rémi, né en 1884 ; 5° Elisabeth, née en 1877, mariée en 1901 à M. Jules Machet de La Martinière, archiviste du Morbihan, dont deux garçons et deux filles ; 6° Marie, née en 1881.

—

Le 1er décembre 1911, est décédée Mme Musset, née Adèle-Azémia Boisdon, mère de M. Georges Musset, avocat, âgée de 91 ans.

—

Le 14 décembre 1911 est décédée, à Saint-Jean-d'Angély, Mme Anne Martin, veuve de M. Jean-Aimé Bonnet, architecte, âgée de 74 ans.

—

Digitized by Google

Le 30 décembre 1911 M. Eugène Berthelot, père de notre confrère M. Berthelot, ancien notaire, est décédé à Maison-Neuve, commune de Matha, âgé de 71 ans.

—

Le 28 décembre 1911, est décédé à Taugon, M. l'abbé Théophile Brodu, né le 7 juillet 1841, curé doyen de Saint-Agnant, auteur d'une monographie de Tonnay-Charente.

—

Le 2 janvier 1912, ont été célébrées, au Temple de l'Eglise réformée de La Rochelle, les obsèques de Mme Irma Thierry, veuve de M. Emile Delmas, ancien député, âgée de 71 ans, décédée le 31 décembre. ( Voir la *Charente-Inférieure* du 3 janvier 1912).

—

Le 12 janvier 1912, est décédée, à Cognac, Mme Callandreau, née Jeanne-Marie Robin, âgée de 63 ans, femme de notre confrère M. Callandreau. Elle laisse trois enfants, M. André Callandreau, Mmes de James et Heriard.

## MARIAGES

Le novembre 1911 a été béni, à Poitiers, le mariage de M. Ladmiral Maurice, fils du docteur Ladmiral, demeurant à Bignay, avec Mlle Anne Barbier, fille de M. Edouard Barbier, avocat à la cour d'appel.

—

Le 9 janvier 1912, a été célébré, à La Rochelle, le mariage de M. Léon Viort, lieutenant de vaisseau, commandant le sous-marin *Oursin*, avec Mlle Leridon, fille de M. Leridon, armateur, et de Mme née Faustin.

# VARIÉTÉS

## I

## ANCHOINE

### Ville disparue sous les dunes de la Coubre.

J'ai publié, il y a deux années passées, dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure* (1), une notice historique et bibliographique sur la ville d'Anchoine, disparue à une époque indéterminée et dont les vestiges restent enfouis sous les dunes de la forêt de

(1) T. XVIII, p. 151 à 163.

Digitized by Google

la Coubre ou plus exactement de la partie dénommée « forêt de Royan ».

Cette notice était principalement documentée :

1° Sur deux traductions de la chronique du pseudo-Turpin, (mss. 5714 et 124) du fonds français à la Bibliothèque nationale auxquelles M. Gaston Paris assigne comme date la fin du XIII° siècle ;

2° Sur le procès-verbal d'une enquête « par turbes » du 24 août 1551 relative à la construction d'un port à Royan ;

3° Et, enfin, sur les mémoires et les cartes de l'ingénieur Masse, de la fin du XVII° siècle et du commencement du XVIII°.

J'avais espéré, en groupant ces documents, rappeler à l'attention des savants et des archéologues de notre région ce problème d'un double intérêt : l'existence d'un port sur l'Océan, au delà de l'embouchure de la Gironde et d'une ville qui, en raison de sa situation sur cette partie de côte admirable, avait pu jouer un rôle important dans l'histoire de la Saintonge pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne.

J'aurais été heureux, notamment, que cette question ait pu susciter, au sein de certaines sociétés savantes de nos régions, des controverses de nature à jeter une nouvelle clarté sur ce problème de géographie historique.

La Société de géographie de Bordeaux qui s'était, autrefois, beaucoup occupée des questions de topographie des côtes du Médoc et de la Saintonge à l'embouchure de la Gironde et qui paraît avoir, maintenant, rayé de son programme les études historiques pour se cantonner exclusivement dans des travaux de géographie commerciale n'a même pas consacré une mention aux documents publiés sur Anchoine.

La Société de géographie de Rochefort dont l'activité se manifeste sous la forme de publications fort intéressantes et de conférences instructives ne me paraît pas avoir accordé grand crédit à l'existence d'Anchoine.

J'ai cru devoir, non pas par amour-propre d'auteur, mes collègues le croiront volontiers, mais mû par le puissant intérêt que j'attachais à la détermination de ce point d'histoire, solliciter l'avis de divers savants qui me paraissaient le plus qualifiés pour se prononcer sur ce sujet :

M. Longnon, aujourd'hui disparu, qui a publié un travail remar-

Digitized by Google

quable sur la géographie de la Gaule (1) et pris une part active aux travaux de la Commission de topographie des Gaules, m'a déclaré n'avoir, sur l'existence d'Anchoine, d'autre documentation que celle qui lui avait été fournie par les savants de la région lors des travaux préparatoires de la Commission et qui était énumérée dans ma notice.

M. Georges Musset, qui, dans des études bien antérieures aux miennes (2), avait placé Anchoine sur la côte de la Coubre semble considérer ce point d'histoire comme définitivement fixé.

M. le docteur Guillaud, professeur à l'Université de Bordeaux, qui s'est particulièrement attaché à l'étude de la transformation de nos côtes, m'a fortement encouragé à persister dans mes recherches qu'il considère comme devant aboutir à l'endroit indiqué par Masse.

M. Ch. Dangibeaud (3) estime que les documents publiés dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments*, s'ils n'éclairent pas d'une manière définitive la question, lui font faire un pas..

M. Camille Jullian, professeur d'histoire et d'antiquité nationale au collège de France, dont les travaux sur la région bordelaise sont bien connus, a exposé, dans la *Revue des études anciennes* (4) les raisons de son scepticime sur la théorie qui place Anchoine sur la grande côte, passé Royan.

M. Jullian, après avoir relu les plus anciens textes relatifs à Anchoine, Anseune, etc.., « ceux qui se rattachent au cycle du faux-Turpin ci-dessus indiqués », déclare que, « dans ce genre « d'écrits, la vérité géographique étant presque toujours respec- « tée, il n'hésite pas à croire à l'existence d'une localité sainton- « geaise de ce nom d'Anchoine, Anseune, etc..., qui a, sur les « autres villes disparues, ses congénères de la tradition, *le réel « avantage d'avoir existé* ».

Toutefois, il ne peut consentir à placer cette ville sur la grande côte de Royan où « sur ce mauvais sol et sur cette mer « terrible, il n'y a pas place pour une ville. Les textes qui « mettent là Anchoine sont des fantaisies ou des hypothèses « d'érudits. Anchoine doit être recherchée dans la vallée de la

(1) *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, Hachette, 1878, avec atlas.
(2) *Le lac d'eau douce d'Arvert et de La Tremblade*, 1888.
(3) *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXX, p. 48.
(4) *Revue des Etudes anciennes*, année 1910, fascicule 3.

Digitized by Google

Cliche Léon Massiou.

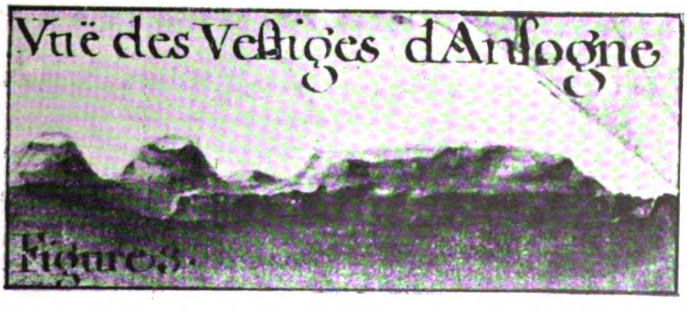


Cliche Léon Massiou.

Digitized by Google

Digitized by Google

« Seudre : ce n'est pas une ville disparue, c'est un nom disparu « et il incline, comme on le faisait jadis, à voir dans « Anseune » « l'ancien nom de La Tremblade ».

Tout en remerciant vivement M. Camille Jullian d'avoir bien voulu examiner le problème que je lui soumettais, j'ai le regret de ne pouvoir m'incliner, sur ce point, devant l'autorité qui s'attache à ses travaux.

M. Camille Jullian qui parle *de visu* et qui, je crois, n'est pas un adepte des différentes thèses relatives à la transformation de nos côtes, paraît envisager la côte de la Coubre comme ayant eu à peu près sa configuration actuelle à l'époque à laquelle je remonte (IX[e] et X[e] siècles), alors que la plupart des auteurs qui ont écrit sur le territoire d'Arvert considèrent que cette côte a subi, du fait de l'envahissement des sables considéré comme un véritable cataclysme, des modifications profondes et que les ravages actuels de la mer, à la pointe de la Coubre, nous démontrent toutes les fluctuations dont ses rivages sont susceptibles.

Une constatation faite antérieurement à mes recherches et vérifiée par moi, au cours de l'été de 1910, lors de mon avant-dernière campagne de fouilles et sondages sur le territoire sablonneux qui s'étend de la pointe de Terre-Nègre aux Combots et à la Palmyre, démontre surabondamment les différences considérables qui existent entre les limites actuelles des rivages de la mer et celles de l'époque où le port d'Anchoine pouvait offrir aux navires un abri sûr contre la violence des vagues et la persistance des vents d'Ouest et de Nord-Ouest à l'embouchure de la Gironde.

A hauteur du domaine des Combots, à l'endroit dénommé « Combe de Paul », faisant suite à la « Combe du Champ de Foire », j'ai dégagé des sables et repéré, à environ 8 à 900 mètres de la limite des hautes marées ordinaires, le prolongement d'une falaise de même composition que celle qui règne de la Pointe de Terre-Nègre à Royan et qui est actuellement battue par les flots.

Il résulte donc de cette découverte qu'une ville a pu naître et prospérer sur un sol aussi solide et aussi propice dans les conditions où se développent, après Royan, le Chai et Pontaillac, les petites stations balnéaires de Saint-Palais-le-Bureau, Puyravaud appelées dans un avenir assez rapproché, à un accroissement considérable.

Digitized by Google

Cette ville existait au temps de Charlemagne qui, dans sa poursuite contre les Sarrazins et Eigoland, leur prince, s'en empara, en l'an 800, d'après Bouchet (1) et « la donna à Guarin » (2).

De plus, c'était une station maritime : lorsque les Sarrazins, se dérobant à la poursuite de Charlemagne, abandonnèrent l'île d'Oleron « si se mistrent en lor Navie et alarent sen à Anseune » (3).

L'enquête « par turbes » du 24 août 1551 confirme l'existence à Anchoine « d'un port appelé autrefois, et encore à présent, « le port de la Lune ».

J'estime que la configuration de l'anse de la Coubre avant l'envahissement formidable des sables qui a entraîné le recul de la mer sur une profondeur d'environ 800 ou 900 mètres, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, devait offrir aux bateaux un abri assuré.

Divers documents du XVIII[e] siècle mentionnent qu'après la destruction de Royan par Louis XIII en 1622, et par le duc d'Epernon en 1623, les pilotes se sont réfugiés à Saint-Palais ; qu'il existait encore, en 1767, dans la conche de Saint-Palais, un poste composé de 6 chaloupes qui dut être abandonné, vers la fin du XVIII[e] siècle, en raison du peu de sécurité qu'il offrait.

Ce port devait être, antérieurement à son abandon, un port d'échouage analogue à celui de Saint-Georges-de-Didonne, mais il est vraisemblable qu'il avait déjà été gâté depuis de nombreuses années par l'envahissement des sables sur lequel je vais revenir ci-après.

Vers 1780, les progrès que faisait la mer, à la pointe de Grave et sur les côtes de Saintonge mirent peu à peu cette côte à découvert par les plus mauvais vents qui règnent dans ces parages et l'asile qu'on y cherchait devint de moins en moins sûr.

Un mémoire daté du 11 novembre 1811 (4) rappelait que M. de Kearney (5) avait trouvé, en 1773, « un endroit dans l'anse

---

(1) Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1646, p. 91 à 93.

(2) *Translatio Turpini*, Bibl. nat[le], mss 124.

(3) *Chronique du Pseudo-Turpin*, Bibliothèque nationale, mss. 5714.

(4) Dépôt des cartes et plans de la marine, volume XXXI.

(5) M. de Kearney, *Notes diverses sur l'embouchure de la Gironde et la navigation dans la Garonne* ; Projet de port de chaloupes à Saint-Palais, jetée de Royan ; Dépôt des cartes et plans de la marine, volume XXXI.

Digitized by Google

de Saint-Palais où il restait 5 pieds d'eau de basse mer et qui pouvait contenir 20 ou 30 chaloupes de pilotes et y entrer et sortir dans tous les temps. »

C'était dans ce port que se tenaient les chaloupes qui allaient ordinairement à la tour de Cordouan (1).

Il a donc pu exister, sur la même côte, à une époque plus reculée et avant l'invasion des sables, postérieure, je crois, au X[e] siècle, en retrait de la Pointe de Terre-Nègre, environ à 675 toises de celle-ci, d'après les mesures relevées sur les cartes de Masse et à 500 toises du rivage actuel qui ne s'est pas sensiblement modifié, sur ce point, depuis 1720, un port offrant une sécurité suffisante à l'abri des falaises de mêmes composition et découpures que celles qui constituent actuellement le front de mer de Terre-Nègre à Royan.

L'invasion des sables, qui s'aggrava progressivement du XII[e] siècle au XVI[e] siècle pour ensuite marquer un temps d'arrêt vers la fin du XVIII[e], combla le port d'Anchoine, comme depuis elle a comblé celui de Saint-Palais que, cependant, les projets de M. de Kearney, en 1773, considéraient encore comme susceptible d'être sauvé.

Bien que, dans ma notice précipitée, j'aie reproduit plusieurs passages de Masse, je n'hésite pas à en ajouter un autre extrait d'un long mémoire en date du 10 décembre 1721 (2).

« Au S. O. de Saint-Palais et environ à 1.000 toises du « château de même nom, l'on découvre, dans de certains « temps, quand les dunes changent de place par la violence du « vent, les vestiges d'Ensoigne que l'on dit avoir été autrefois « ville considérable ou forteresse, à l'embouchure de la Garonne, « à la côte du Nord, mais cette ville est, à présent, entièrement « détruite et ensevelie sous les sables, et, il y a 20 ans environ, « que je découvris les vestiges de fossés et escarpements de « rochers où il y avait des buttes de sable qui retentissaient « quand on faisait du bruit ou que l'on marchait dessus et « autour desquelles l'on découvrait quantité de fragments de « matériaux fort anciens, surtout des tuiles et des briques,

(1) Masse, *Memoire N° 63 relatif à la carte N° 864 de la carte générale du Bas-Poitou, Aunis, Saintonge, etc* .. La Rochelle, 30 janvier 1719 (Dépôt des fortifications).

(2) Masse, *Mémoire N° 62 relatif à la carte N° 864 et intitulé : Description sur la carte générale qui contient une grande partie de la province de Saintonge, etc.* La Rochelle, le 10 décembre 1721 (Dépôt des fortifications).

Digitized by Google

« mais on ne sait point positivement quand cet endroit a pris « fin. »

L'ingénieur Masse, qui est souvent un historien des plus discutables, fut toujours un dessinateur scrupuleux. En comparant sur ses cartes et sur nos cartes modernes le profil de nos falaises entre Royan et Terre-Nègre on ne peut s'empêcher de souligner combien l'exactitude du dessin est parfaite et permet de suivre, dans sa marche, le comblement de nos anses ou conches.

Cette conscience, apportée à l'exécution de ses travaux de reconnaissance géographique et de description topographique de nos régions, m'a décidé à produire, à l'appui de la thèse que je soutiens, deux dessins conservés dans son *Recueil des cartes et plans de la Saintonge* (1).

Ces dessins, relevés vers l'an 1698, donnent avec une telle netteté les contours et les anfractuosités de la falaise sur laquelle se trouvent, sous trois hautes buttes de sable, les vestiges de ce qui fut Anchoine qu'il m'est permis d'espérer qu'après avoir mis au jour la continuité de l'ancienne falaise à hauteur des Combots, je puisse, dès que mes loisirs me le permettront, parvenir à exhumer des sables quelques débris de cette ville ou forteresse qui doivent se rencontrer à une très faible distance, en retrait de cette falaise, à un endroit où l'épaisseur des sables est peu considérable, car ils s'élèvent en pente douce en s'éloignant de l'ancien rivage pour atteindre un maximum de hauteur de 25 mètres environ sur les points culminants des dunes qui portent les noms de « la Demoiselle, la Grosse Dame et le Monsieur » et qui, entourant la Combe de Paul, sont présumées correspondre aux dunes indiquées par Masse.

La cote, au plan Bouvard (2), de la Combe de Paul, qui est à un niveau inférieur à celui de la falaise découverte, accuse 9 mètres au-dessus du niveau de la mer et, en tenant compte de la surélévation de cette falaise, cela ramène l'épaisseur des dunes qui recèlent les vestiges d'Anchoine, à 13 mètres environ à leur point culminant.

Quant aux rives de la Seudre, ce n'est guère qu'à Paterre qu'on retrouve des vestiges de la période romaine ou gallo-ro-

(1) Masse, *Recueil des cartes et plans de la Saintonge*, t. IV, feuille 66, (Dépôt des fortifications).

(2) Bouvard. Administration des forêts. 24e conservation. Forêt de la Coubre, Plan des 9e, 10e et 11e sections, 1878.

Digitized by Google

maine vraisemblablement contemporaine de notre vieille cité, puisque des traces d'une ancienne voie romaine s'enfonçant dans la forêt à hauteur de Saint-Augustin ont été jadis relevées.

La Tremblade s'est édifiée sur un sol jeune : sans commettre l'imprudence de m'aventurer sur ce terrain tremblotant pour chercher une étymologie dangereuse dans le peu de solidité de son sol conquis sur la mer, il me paraît vraisemblable, ce que je me propose d'étudier plus à fond, de faire coïncider la naissance de cette localité avec la fondation des monastères de la Garde ou de la Couronne.

La Tremblade n'était, lors de l'établissement de la Marine dans la Seudre, en 1640, qu'une petite agglomération de pêcheurs.

« En 1682, dit Masse, il n'y avait encore qu'une petite chapelle qui dépendait de la paroisse d'Arvert : ce bourg n'a commencé à devenir considérable qu'environ vers le milieu du XVII[e] siècle parce que les vaisseaux du Roy y furent quelque temps dans la Seudre » (1).

Quant à la dénomination de fonds d'Anchoine donnée sur une carte moderne au rivage vers Ronce-les-Bains, à la hauteur où la découverte des ruines du monastère de la Garde ont pu faire croire à l'existence d'Anchoine sur ce point, elle me paraît relativement récente et calquée sur la carte de la Sauvagère de 1770 (2) qui l'avait lui-même copiée sur la carte de la presqu'île d'Arc-Vert et partie du pays entre Seudre et Gironde, par le chevalier de Longueville, datée du 30 may 1747 : elle avait pour base la confusion ci-dessus indiquée, car le chevalier de Longueville plaçait les ruines d'Anchoine sur deux points à la fois, dans la forêt de la Coubre et sur le rivage de Musdeloup.

Au surplus, il ne serait peut-être pas téméraire de formuler, à ce sujet, une hypothèse de nature à fournir une explication vraisemblable de cette dénomination : la communication par eau, que l'on a prétendu avoir existé dans l'intérieur des terres entre la Gironde et le coureau d'Oleron, n'aurait-elle pas eu comme point de départ l'anse de la Coubre et comme aboutissant l'endroit désigné comme fonds d'Anchoine ?

En résumé, je considère comme entièrement démontrée l'existence, sur la côte de la Coubre, d'une ville appelée Anseune ou

---

(1) **Masse**, *Mémoire n° 62, relatif à la carte n° 864*, déjà cité.

(2) **La Sauvagère**, *Recueil d'Antiquités dans les Gaules*, 1770.

Digitized by Google

Anchoine et ceci, sans autre discussion possible que celle relative à l'importance de cette ville ou station maritime, à l'époque à laquelle elle a pu naître et se développer et à la date à laquelle elle a disparu de l'histoire.

Bien que je sois désireux d'éviter toute hypothèse plus ou moins fantaisiste, il me paraît normal de fixer cette disparition soit à l'année 844, soit à l'année 845 ou aux années qui ont suivi, et qui ont été terriblement marquées par les incursions des Normands dans la Saintonge, mais antérieurement à 860.

Les Normands, après avoir dévasté Bordeaux et l'Aquitaine, revinrent par eau jusqu'aux rivages de la Saintonge (*navigue-runt usque Santonas*) (1) qu'ils ne quittèrent qu'après avoir dépeuplé les villes, pillé les châteaux et les monastères et brûlé les églises. Le port d'Anseune était tout désigné comme point de débarquement et il serait invraisemblable qu'il eût échappé à leurs ravages.

LÉON MASSIOU.

---

## II

## A PROPOS DU PERE D'ALFRED DE MUSSET

L'*Intermédiaire des Chercheurs*, dans son numéro du 10 octobre 1911, confirme et précise les renseignements que nous avons donnés dans la *Revue*, en février dernier, sur Musset-Pathay, chanoine à la cathédrale de La Rochelle. Ce dernier, dans une lettre non datée, adressée au Pape, sollicite des dispenses, probablement en vue de son mariage. Il en résulterait qu'il n'aurait reçu que le diaconat.

« Destiné par ma famille, dit-il, à l'état ecclésiastique, d'après un usage adopté par la noblesse française, et dont le résultat était de faire entrer dans le clergé, quelquefois sans examen, souvent sans vocation, les cadets de famille noble, j'ai été forcé de prendre le sous-diaconat et le diaconat pour conserver des bénéfices pour l'un desquels il fallait être diacre dans l'année de sa nomination. Les événements d'une révolution sans exemple, en privant mon père de son fils aîné, lui causèrent des regrets amers, et il se repentit d'avoir abusé de son autorité pour me *forcer* à prononcer, contre mon inclination, une promesse qui devint un obstacle pour former des liens qu'il souhaita

(1) Chronica Namnetensis, *Scriptores rerum franc.*, t. VII, p. 218.

Digitized by Google

lui-même de me voir contracter. Il me délivra un certificat attestant que *je n'ai pris les ordres que d'après les menaces qu'il me fit.*

« Ayant porté les armes je me suis livré à des fonctions entièrement incompatibles avec l'état ecclésiastique. J'affirme n'avoir exercé aucune fonction ecclésiastique, et j'en ai les certificats.

« Ma situation ne me met-elle pas en droit de prétendre à votre indulgence ? Je me suis trouvé engagé, contre ma propre volonté, dans un état garanti alors par les lois existantes, mais qui, détruites depuis, me laissent dans une position critique. Veuillez donc, T. S. Père, d'après la vérification des faits ci-dessus, et dont j'offre les preuves écrites, m'accorder les dispenses nécessaires.... »

VICTOR DE MUSSET-PATHAY, du diocèse du Mans.

P. c. c.

CH. V.

---

## III

## LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE ROCHEFORT

**(*Suite*).**

### IX

*Fin du Tribunal révolutionnaire.*

La loi suppressive des Tribunaux révolutionnaires parut enfin. Les honnêtes gens se félicitaient de voir anéantir ce tribunal de sang et remiser la guillotine ; mais pour ces étrangers venus à Rochefort à la recherche d'une position sociale, c'était la perte de leurs places et de leurs appointements. Ils envoyèrent Goyrand à Paris pour solliciter le rétablissement de leur tribunal. Lebas alla rejoindre son complice. Puisqu'on leur refusait de les remettre en exercice, il demanda au comité des finances de leur payer leurs appointements pendant le mois de prairial (mai-juin 1794). Le ministre Cambon répondit : « qu'il n'y avait pas lieu de délibérer ! »

Garnier, de Saintes, craignant des troubles dans le canton de Jonzac, et averti des intrigues des juges du Tribunal révolutionnaire, écrivit au Comité du salut public.

Cette lettre expose l'état des esprits dans le département, ce

Digitized by Google

fut elle, qui termina le règne de la Terreur. Je crois utile de la citer entièrement (20 prairial an II, 8 juin 1794). « C'est aux représentants du peuple, mes chers collègues, qu'il appartient de vous dire la vérité, toute la vérité, sans prévention et sans haine; ils doivent tout voir puis tout apprécier. »

« Il a existé à Rochefort un tribunal révolutionnaire, qui a servi un moment la chose publique : tant qu'il y a eu des conspirateurs à punir, il les a frappés et chaque tête qui tombait consolidait la liberté, mais la liste des contre-révolutionnaires épuisée devait amener le terme de cette autorité extraordinaire, qui voyant arriver la fin de son existence a voulu la prolonger, en attirant à elle des prévenus dont la connaissance appartenait exclusivement à un tribunal institué et maintenu par la loi. »

« Cette commission extraordinaire a répandu les germes de terreur nécessaires pour effrayer et frapper avec rapidité tous les grands coupables, qui conspirent contre la patrie, mais ce système s'est prolongé quand il n'y avait plus de tels coupables à punir. »

« Des hommes, simplement arrêtés par mesure de sûreté générale, ont été saisis par ce tribunal, qui les a jugés sans dénonciations, et sans que les faits fussent de nature à les nantir de la connaissance des inculpations faites à ces détenus. Et leur relaxance devenant nécessaire, ces hommes intrigants et immoraux, enhardis par leurs succès, ont été triomphants, ils ont perpétué les troubles qu'ils alimentaient depuis longtemps dans un canton, qui est celui de Jonzac, et qui renaissent aujourd'hui plus funestes que jamais. J'apprends que les membres de cette commission, qui n'est plus, sollicitent la prolongation de ses pouvoirs. Je dois vous le dire avec franchise, mes chers collègues, en perpétuant cette autorité extraordinaire, que des causes impérieuses ne nécessitent plus, c'est nourrir entre deux corps dont les pouvoirs se rapprochent, une rivalité funeste, qui finit par devenir funeste à la liberté. »

« La suite de ces querelles est de lever autorité contre autorité, commune contre commune, et d'entraîner le jeu des passions, dont le but mène toujours à faire perdre de vue le salut de la patrie. »

« Dès que vous avez appelé à Paris tous les contre-révolutionnaires, quelle nécessité de laisser ici une commission révolutionnaire, qui, se trouvant pour ainsi dire sans fonctions, ne

Digitized by Google

pourrait chercher les aliments de son existence que dans des délits étrangers à son attribution. J'ai cru remplir la justice de vos vues en vous faisant passer l'arrêté ci-joint, et je dois finir par vous dire que le département de la Charente-Inférieure a trop bien mérité de la patrie, en repoussant l'infâme coalition des fédéralistes, en envoyant sa population la plus précieuse combattre les brigands de la Vendée, et en restant, au milieu de ces deux écueils, fidèle à la Convention nationale et à ses principes, pour proroger au milieu de nous un tribunal, qui convenait un moment, mais qui, plus longtemps perpétué, placerait le département fidèle sur la ligne de ceux du Calvados, de la Gironde et des Bouches-du-Rhône. »

C'était, enveloppée dans les formules de l'époque, la condamnation du tribunal révolutionnaire établi par Laignelot et Lequinio, et des sinistres personnages dont il avait été composé.

Garnier publiait l'arrêté suivant : « Nous représentant du peuple à l'armée de l'Ouest, considérant que par décret de l'Assemblée nationale, les tribunaux révolutionnaires, créés par diverses commissions des représentants du peuple, demeurent supprimés, à moins que le comité de salut public n'ait jugé nécessaire de proroger leurs pouvoirs ; que celui établi à Rochefort, a reçu l'ordre dudit comité de cesser toutes fonctions. »

« Considérant que ce Tribunal extraordinaire n'existant plus, les prévenus doivent être dès lors renvoyés devant les Tribunaux, à qui la nature de leurs délits appartient, par conséquent, les conspirateurs contre la patrie au Tribunal révolutionnaire séant à Paris, et les autres délinquants aux Tribunaux criminels des lieux dans le territoire desquels ils ont été commis. »

« Considérant d'ailleurs qu'une plus longue détention des accusés actuellement retenus dans les prisons de Rochefort est d'autant plus affligeante pour l'humanité et contraire aux principes qui nous gouvernent, qu'ainsi détenus, ils voient prolonger, sans terme, l'époque de leur jugement, et que d'ailleurs ils habitent une prison tellement insalubre que plusieurs prisonniers, même le gardien ainsi qu'une partie de sa famille, sont morts par l'effet du méphitisme de ce local, occasionné par la grande quantité d'hommes qui y sont accumulés. »

« Considérant également que ce Tribunal avait attiré à lui une infinité d'accusés, dont les délits étaient notoirement hors de sa compétence, et dont la compétence appartenait à un *Tri-*



Digitized by Google

*bunal légal* et en activité, que de cette usurpation de pouvoirs, il en résultait l'inconvénient funeste, que le Tribunal créé par la loi était comprimé par la crainte et qu'il tombait dans un état de discrédit, qui altérait la considération qui devait l'entourer et qui glaçait l'énergie avec laquelle il avait constamment rempli ses fonctions. »

« Considérant enfin, que parmi les détenus, il est plusieurs sans-culotte cultivateurs et soldats de la patrie, dont les délits n'appartiendraient jamais au Tribunal révolutionnaire, lors même qu'il existerait, et que la justice de la Convention, comme l'intention du comité de salut public demandent la plus prompte punition des délits, comme la plus prompte mise en liberté des innocents, nous arrêtons ce qui suit :

« Art. I : Trois commissaires se transporteront dans les 24 heures de la notification de notre arrêté, au greffe du ci-devant tribunal révolutionnaire de Rochefort, pour y faire représenter tous les procès non jugés dont ils dresseront l'état ; ils sont autorisés pour cet effet, à lever les scellés qui pourraient avoir été apposés sur les malles et papiers des détenus ou sur le dit greffe. »

Art. II : Nous nommons comme commissaires les citoyens Landreau, juge du tribunal du district de Saintes, Vanderquand, administrateur du district, et Delisle, maire de la commune de Rochefort.

« Art. III : Ils feront le triage de ces procès, dont aux termes de la loi des 19 et 21 floréal, la connaissance appartient aux Tribunaux criminels concurremment avec le Tribunal révolutionnaire de Paris, d'avec ceux qui sont de la compétence exclusive de ce dernier Tribunal. »

« Art. IV : Les commissaires enverront ensuite par la gendarmerie nationale aux Tribunaux criminels des lieux, où les délits auraient été commis, les procédures et les prévenus, qui, d'après les lois ci-dessus citées, doivent y être jugés. »

« A l'égard des prévenus de conspiration, ils seront envoyés au tribunal révolutionnaire séant à Paris par les dits commissaires. »

« Art. V : Les militaires, détenus pour faits de délits militaires, seront traduits au Tribunal établi près l'armée de l'Ouest, conformément au décret du 29 floréal. »

« Art. VI : Sera le présent arrêté mis sous les yeux de notre collègue Topsent, actuellement en mission à Rochefort, envoyé

Digitized by Google

à l'agent national du district dudit lieu pour le ramener à exécution. »

Au nombre des commissaires, était ce même Vanderquand, que nous avons vu plus haut envoyer au Tribunal révolutionnaire, Du Repaire et les deux de Fontremis. Les hommes qui trouvèrent dans la révolution une carrière, servirent tous les gouvernements et toutes les réactions, en réalité ils ne servirent que leur fortune et leur ambition.

Les dossiers envoyés à Rochefort par les comités de surveillance, furent adressés au Tribunal criminel de Saintes (1). Ces innombrables documents montrent quelle tyrannie peuvent établir les haines de village.

Chollet, de Matha, a été arrêté et conduit à Rochefort pour avoir dit : « qu'il veut être toujours libre de biner ses vignes quand bon lui semblera, et qu'il se F... d'un arrêté fait par une troupe de messieurs. »

Les époux Rocheleux, de Corme-Royal, ont été accusés d'avoir jeté dans un fossé 60 livres de blé: « N'ont-ils pas voulu affamer le peuple ? »

La jeune femme a été séparée de son enfant âgé de six mois, le mari et les grands parents ont été jetés en prison, leurs récoltes et leurs bestiaux ont été abandonnés à qui a voulu les prendre.

Pattedoye, de Saint-Trojan, a osé dire : « que la fête du 10 août lui faisait perdre du temps, et que ceux qui l'avaient inventée étaient des J. F... ! »

Boyer, marchand à Montendre, a eu l'imprudence de refuser son cheval à une réquisition du maire « sous prétexte qu'il en avait besoin ce jour-là pour aller à la foire ! »

Ce sont les actions journalières, les paroles les plus banales qui sont incriminées !

Les terroristes de Rochefort ne consentaient pas encore à cesser leurs fonctions. Ils avaient été nommés magistrats, il leur fallait juger et condamner pour vivre. Ils cherchaient des raisons de rétablir leur Tribunal. Ils écrivaient au comité de salut public : « que le 19 juillet, une sédition avait mis le port à deux doigts de sa perte ! »

Le comité en référa à Garnier. L'enquête constata que, « dans

---

(1) Ces dossiers étaient au nombre de soixante-dix, et furent envoyés le 22 messidor an II.

Digitized by Google

une querelle, quelques ouvriers s'étaient jetés des copeaux de bois à la tête ! »

Au 9 thermidor (27 juillet 1794) plusieurs des déportés qui avaient ensanglanté Rochefort, disparurent. « La société populaire se reconstitua, et prit pour devise : « Guerre aux Terroristes, paix à la vertu et justice à tous ! » (1).

Le 31 août, sur les réclamations de la population de Jonzac, Mondor, Mégissier, Dussault, Bourilhon, Duport, Nicastro, Bizé, Monsnereau, Poitevin, Richardeau, Bertrand, furent remis en liberté.

A la fin d'octobre, le représentant Blutel remplaça Guezno et Topsent. Les prisons de Rochefort étaient encore remplies. Le 26 octobre, le Conseil général de la commune nomma une commission pour visiter les prisons et rechercher les motifs d'arrestations de divers citoyens attachés à la marine. Les rapports rédigés à cette occasion, révèlent quelle tyrannie pesa sur cette ville.

Michelon, marin, détenu depuis treize mois, ne connaît d'autre motif à son arrestation, que la dispute qu'il eut un jour avec Lebas, accusateur public. Il résulte, de la lecture des livres d'écrou et des interrogatoires des gardiens, qu'il n'y a point eu de mandat d'arrêt contre lui.

Bergevin Mathieu-Charles, lieutenant de vaisseau, commandant la corvette « la Vigilante », est emprisonné depuis un an, sur l'accusation d'avoir fait évader les Girondins Guadet et Wimpfen. On trouve un ordre d'emprisonnement, sans motif, signé Lebas.

---

(1) Le 25 Thermidor an II, 15 août 1794. Le directoire du district de Rochefort répondait à la municipalité : « vous nous demandez, citoyens, s'il existe un arrêté des représentants du peuple qui met la guillotine en permanence sur la place, jusqu'à la paix, nous vous répondons que nous n'avons jamais eu connaissance de cet arrêté et s'il existe il ne nous a point été communiqué.

Signé: Noleau, Rignac, Faurie (*Correspondance de l'agent national*).

A l'extrémité du cours d'Ablois, en face l'hôpital de la marine, s'élevait la butte appelée « la Montagne ». Bussière, agent national du district, ordonna, en vertu de la loi du 2 ventôse an III, de faire disparaître « ce signe caractéristique d'un parti, qui avait été si longtemps le dominateur des républicains, le point de ralliement de tous les terroristes et le manteau de tous les crimes. » Le commandant de la place mit 1.500 hommes de troupe à la disposition de la municipalité pour faire disparaître « la montagne » le plus tôt possible. (*Correspondance de l'agent national, Archives départementales*).

Digitized by Google

Ardouin, enseigne de vaisseau, incarcéré depuis huit mois, n'est pas même inscrit sur le registre d'écrou.

Le Gardeur de Tilly, commandant de vaisseau, sa femme et sa fille, sont toujours en prison et dans la plus grande misère. Les commissaires écrivent : « Il paraît que la cause de leur détention est l'émigration de leurs enfants. »

La commission se transporte à l'hôpital de la marine pour connaître les motifs de l'arrestation du lieutenant Mainbielle, dont le frère avait été guillotiné. Mainbielle comptait six campagnes, sa bravoure et son instruction l'avaient signalé à Chevillard, commandant du vaisseau « *Le Montblanc* », qui, après avoir consulté Hugues, avait choisi cet officier pour second. Deux officiers, jaloux de cet avancement, le dénoncèrent à la société populaire, il fut emprisonné et... oublié ! son nom n'est écrit ni sur un ordre d'arrestation, ni sur un registre d'écrou.

Guiton, ancien commissaire auditeur de la prévôté, emprisonné par ordre de Junius André, est encore à la prison de Saint-Maurice.

La commission écrit dans son rapport : « Si vos commissaires devaient se permettre quelques réflexions sur les motifs donnés par le comité de surveillance, concernant l'arrestation de Guiton, ils diraient : est-ce un acte de justice d'incarcérer un citoyen, pour avoir occupé deux ou trois places, quand on a fermé les yeux sur son successeur qui en a occupé quatre à la fois et le plus qu'il a pu ? »

Les anciens terroristes devinrent l'objet d'une surveillance particulière, on leur donna la ville pour prison, ils furent rejetés de la société populaire, plusieurs s'éloignèrent de Rochefort.

Blutel revisa tous les jugements, qui avaient été prononcés pour des faits politiques. Froger de la Rigaudière, ancien commandant des gardes côtes de Marennes, âgé de 79 ans et infirme, fut libéré.

En janvier 1795, toutes les autorités furent renouvelées, le comité de surveillance révolutionnaire fut supprimé. Le 14 février fut un jour de fête à Rochefort. Blutel renvoya dans leurs foyés 95 condamnés aux fers, détenus au bagne comme insurgés de la Vendée (1).

---

(1) C'est au représentant Blutel, que les prêtres déportés en rade de l'île d'Aix doivent d'abord une amélioration de leur sort et plus tard leur libération.

Digitized by Google

Le 27 mai 1795, Laignelot fut arrêté par ordre de la Convention.

Le 18 août suivant, un décret d'arrestation était porté contre Lequinio, accusé d'avoir converti, à Rochefort, la guillotine en tribune aux harangues, d'avoir à Fontenay, assassiné un prisonnier dans les cachots, d'avoir dans le temps, où il ne souffrait pas la moindre partie de numéraire en circulation dans le département, envoyé, par mer, à son frère, ex-religieux de la Trinité, deux tonnes d'écus, qui avaient été saisis par le comité révolutionnaire de Vannes (1).

De la lecture de tous ces documents, ressort cette conclusion: le Tribunal révolutionnaire fut établi contre les Girondins et servit contre leurs partisans ; il employa et groupa les déportés, les déclassés, les ambitieux, les haineux et les cupides, plus préoccupés de satisfaire leurs passions, que de lutter pour des idées !

(*La fin au prochain numéro*). P. LEMONNIER.

## IV

## LES JUSTICES DE PAIX DE SAINTES

*(Suite)*

### V. Charrier

Pierre-François-Denis Charrier appartenait à une honorable famille de bourgeois de notre vieille cité. Il était né à Saintes, paroisse Saint-Pierre, le 9 octobre 1793 du mariage de Pierre-Jérôme Charier aîné (2), marchand, qui fut le premier président

(1) Louis André, président du tribunal révolutionnaire de Rochefort, mourut, le 28 février 1824, à Cayenne, où il exerçait les fonctions de procureur du roi de Portugal. Il fonctionnait toujours.

(2) Pierre-Jérôme Charrier, fils de Pierre Charrier, marchand, juge à la Bourse, membre de la confrérie des *Pénitents de la Croix*, décédé à Saintes, le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801), et de Marie Sicard, morte au même lieu le 27 novembre 1780, avait épousé, le 2 juin 1778, en l'église Saint-Maur de Saintes, Marguerite Mareschal, fille de Jean Mareschal aîné, marchand, ancien juge-consul, et de Marie Jeudi, de la paroisse de Saint-Vivien « faubourg de la Bertonnière ». Il était frère germain de : I. Guillaume Charrier, libraire, juge-consul à Saintes, qui, de son union, célébrée en cette ville le 9 juin 1790, avec Marie-Félicité Emond, eut, entr'autres enfants, une fille Rose-Clotilde Charier, laquelle, le 20 octobre 1818, épousa à Saintes, Jean-Henri de Latour,

Digitized by Google

du tribunal de commerce de cette ville (10 janvier 1792), et de Marguerite, Mareschal, décédés tous les deux à Saintes, le mari, le 10 avril 1823, à 72 ans. et la femme, le 28 mars 1809, âgée de 55 ans.

Après avoir obtenu le diplôme de licencié en droit, il fut admis au stage comme avocat le 10 octobre 1815 et prêta serment devant la Cour de Poitiers le 7 novembre suivant, fut ensuite nommé avoué à Saintes, le 2 juin 1819, en remplacement de Marc Arnauld (1) et prêta serment en cette dernière qualité

---

fils de Jean de Latour, demeurant au château de Geay, en cette commune, et de Madeleine-Thérèse Tizon, dont : *a*) Antoine-Gaston de Latour, négociant à Saintes, marié à Marie-Eléonore Tercinier, d'où : 1° Suzanne ; 2° Marie-Etiennette, qui, le 30 janvier 1890, épousa M. Jean-Baptiste Poulnot, alors chef de bataillon, puis colonel au 3e régiment d'infanterie de marine ; 3° Pierre-Henri-Jéhan de Latour, colonel de dragons à Lure, époux de Mlle Célestine-Sophie-Madeleine-Appoline Huet (d'Etampes), en premier mariage (1885) et de Mlle Eléonore de Neufville, en secondes noces (Paris, 7 octobre 1902) ; *b*) Guillaume-Gabriel ; *c*) et Michel-Amable de Latour. — II. Françoise Charrier, religieuse aux Dames de l'*Union Chrétienne* à Pons. — III. Marie-Angélique Charrier, mariée, le 2 juillet 1771, à Jean Duchaine, fils de Claude Duchaine (*alias* Duchesne), marchand à Saintes, et d'Elisabeth Guérinaud, et frère germain de René Duchaine, avocat en parlement du siège de Saintes, depuis juge du tribunal du district de Saintes (1790) et du tribunal du département de la Charente-Inférieure (20 vendémiaire an IV — 12 octobre 1795), décédé en cette ville le 18 floréal an V (2 mai 1797), lequel épousa, le 23 janvier 1777, en l'église de Saint-Vivien de Saintes, « demoiselle » Marie-Henriette d'Averhoult de Martimont, décédée le 31 octobre 1784, fille de « messire » Charles-Ignace d'Averhoult de Martimont, capitaine de grenadiers, au régiment de Flandre, et de Anne-Henriette de Pont du Chambeau, de la paroisse de Sainte-Marie, près Chalais. — IV. Marie-Barbe-Julienne Charrier, qui, le 21 juillet 1777, se maria, en l'église Sainte-Colombe de Saintes, à François Belenfant de la Solivière, receveur des fermes du roi, domicilié à Saint-Marcelin de Nouaillé, diocèse de La Rochelle, fils de René, et de « demoiselle » Anne Trosseau, habitant Saint-Pierre de Bueil, diocèse de Tours. — V. Rosalie-Clotilde Charrier, mariée aussi à Sainte-Colombe, le 27 janvier 1784, avec Pierre-Marc Arnauld, procureur au présidial de Saintes, agent national pendant la Révolution, puis avoué et juge suppléant au tribunal civil de cette ville où il est décédé le 19 avril 1835, à 80 ans ; lequel Marc Arnauld était issu du mariage, célébré à Rioux, le 16 janvier 1748, de Marc-Michel Arnauld, notaire à Rétaud, de 1745 à 1785, inhumé en ce bourg le 11 octobre de cette dernière année (fils lui-même de Marc Arnauld, procureur au présidial, et Jeanne Arnauld) et de Catherine Cornillier, inhumée audit lieu de Rétaud le 30 octobre 1788 (fille de Pierre Cornillier, maître-chirurgien, et de Catherine Jousset). — Voir *Registres d'état civil et partage testamentaire, par Pierre Charrier père, entre ses enfants devant Huvet, le 22 novembre 1790.*

(1) Le procès-verbal de prestation de serment de Charrier comme avoué, que nous avons retrouvé au greffe du tribunal, n'indique pas le nom de son

Digitized by Google

devant le tribunal de première instance du ressort, le 5 juillet de la même année. Huvet, l'un des suppléants de la justice de paix du canton nord, ayant donné sa démission, Charrier fut choisi à sa place par ordonnance du 27 juillet 1825, et il prêta le serment d'usage le 17 août suivant (1). Aux termes d'une ordonnance en date du 17 mai 1834, il remplaça comme juge suppléant au tribunal civil de Saintes Charles-Alexis Bergerat, appelé à remplir les fonctions de commissaire du roi près le conseil de guerre maritime de Rochefort, prêta serment le 20 juillet de ladite année et fut installé dans sa nouvelle fonction le 30 dudit mois (2). Le 12 janvier 1836, il céda sa charge d'avoué à Hilaire-Cléopha Morin (3). Con-

---

prédécesseur, mais les énonciations de l'*Almanach Royal* pour l'année 1820, nous font présumer qu'il a dû succéder à Arnauld.

(1) *Archives du greffe du tribunal civil de Saintes.*

(2) Une ordonnance du 20 juin 1834 avait accordé à Charrier les dispenses qui lui étaient nécessaires à raison de sa parenté, au degré prohibé, avec Pierre-Marc Arnauld, son oncle. Celui-ci, après son décès, fut remplacé, le 11 août 1835, par M. Jacques-Nicolas-Eliacin Oudet, ancien officier, avocat à Saintes, époux de Mlle Victoire-Sélima Boubée de Lespin (dont le père, Louis Boubée de Lespin, fut recteur des Académies d'Anvers, de Metz et d'Orléans) décédée à Saintes, le 10 décembre 1901, à l'âge de 91 ans. M. Eliacin Oudet, qui fut ensuite, de 1840 à sa mort, juge de paix de Saint-Porchaire, conseiller général de ce canton, président du comice agricole de l'arrondissement de Saintes, et chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à La Rochelle, le 6 septembre 1866. — Il était fils du colonel Joseph Oudet (né à Maynal, arrondissement de Lons-le-Saunier, le 18 octobre 1773, tué à Wagram le 6 juillet 1809), et de Anne-Elisabeth Guillobé (remariée à Jean-Michel-Amédée Jouanneau, juge au tribunal civil de Saintes, du 8 février au 5 octobre 1833), décédée à Crazannes le 18 août 1838. M. Eliacin Oudet a laissé deux enfants : 1° M. le baron Amédée Oudet, dont il a été parlé plus haut dans la notice consacrée à Voix ; 2° et Mlle Marie-Louise-Elisabeth Oudet, épouse de M. Marie-Gabriel Denys Joly d'Aussy (fils d'Alexandre-Guillaume-Hippolyte d'Aussy, l'auteur des *Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes* et du *Résumé impartial de l'Histoire de Napoléon*, et de dame Adélaïde du Tertre), ancien receveur de l'enregistrement, ancien juge de paix et ancien conseiller général du canton de Saint-Porchaire (1867-1883), vice-président de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, décédé à Crazannes le 5 juin 1895. (*Revue de Saintonge* de juillet 1895, page 240, juillet 1891, page 251 et janvier 1902, p. 28. — Voir aussi le *Colonel Oudet* par M. Denys d'Aussy, dans la *Revue de la Révolution*, du 5 mars 1889 ; et par M. Charles Thuriot, président du tribunal civil de Saint-Claude, Besançon, Jacquin, 1901).

(3) Morin fut remplacé, le 26 août 1857, par Julien Brunaud, dit Brunaud jeune, gendre de M. Vacherie. Après Brunaud, cet office a eu pour titulaires successifs : Julien Péronneaud (2 avril 1881) ; Gabriel-Julien-Florimond

Digitized by Google

temporain et ami des Brung, des Drilhon, des Limal, « ces maîtres vénérés du barreau saintais », Charrier reprit la toge d'avocat le 28 de ce même mois et fut bâtonnier de l'ordre de 1841 à 1842.

Après la mort de Gabeloteau, il réussit à obtenir son poste, grâce au chaleureux appui du vicomte Jean-Baptiste Lemercier, député du 3e collège électoral de la Charente (Cognac) et aux notes, très favorables, fournies sur son compte par le procureur du roi (M. Tortat) (1). — Nommé par ordonnance du 25 juillet 1843, il conserva jusqu'à son décès, cette délicate fonction, qu'il exerça toujours avec une grande lucidité d'esprit et une absolue impartialité.

Charrier fut, en outre, membre du comité consultatif de l'arrondissement de Saintes, pendant environ 20 ans, jusqu'à sa nomination comme juge de paix ; membre du comité de charité de cette ville, jusqu'au 2 avril 1831, époque de la suppression desdits conseils ; conseiller municipal de cette ville pendant plus de 20 ans (8 avril 1830 à 1843, puis du 21 août 1852 jusqu'aux élections des 19 et 26 août 1860, où il ne fut par réélu) ; membre de la commission d'examen des instituteurs (de 1833 à 1850, date de la suppression de cette commission à Saintes), membre de la fabrique de Saint-Pierre (22 avril 1838), membre de la commission administrative de l'hospice (16 mai 1843) dont il fut vice-président du 7 décembre 1845 au 23 juin 1861, époque où il donna sa démission ; membre du bureau d'administration du collège de Saintes (5 février 1849) ; administrateur, à plusieurs reprises, de la caisse d'Epargne ; membre de la commission de l'œuvre de l'extinction de la mendicité à Saintes depuis sa fondation ; président de la commission

---

Martin (26 avril 1902) et Me Maixent-Charles-Hippolyte Labarre (18 juin 1904).

(1) Ces notes, données le 17 mai 1843 sont ainsi conçues : Il (Charrier) s'est acquis des droits à la considération générale, soit comme avoué pendant plus de seize ans, soit comme avocat depuis 1836 ; il en a constamment exercé les fonctions avec distinction, délicatesse et dévouement ... Juge suppléant au tribunal depuis 1831, il en a souvent rempli lesfonctions avec zèle et talent, même au Parquet de la cour d'assises. Il est célibataire, de mœurs douces, conciliantes et irréprochables sous tous les rapports. La nomination de ce candidat, hautement souhaitée par la magistrature locale, serait accueillie par l'opinion publique comme l'acte d'une bonne et intelligente justice... » (*Archives Nationales*, BB$^{8}$, 695).

Digitized by Google

de la statistique agricole du canton nord de Saintes (1). « Chrétien convaincu, il prit une grande part à la fondation de l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes, de la rue des Ballets » (2), dont il présida plusieurs fois les distributions de prix, et qu'il « soutint de ses deniers, de son influence et de ses conseils ».

Après avoir été un modèle de vertus civiques, Charrier mourut subitement dans sa maison de la rue du Palais, n° 19 (3), le 12 janvier 1870, à l'âge de 76 ans, laissant derrière lui de sympathiques regrets et dans la mémoire de tous ses concitoyens le souvenir de l'homme de bien et du bon juge de paix.

Ses obsèques eurent lieu le samedi 15 janvier, au milieu d'une assistance recueillie « qui proclamait hautement l'estime de la cité, que lui avaient acquise son caractère et ses nombreux services. » Les coins du poële furent tenus par MM. Vacherie, avocat, maire de Saintes, Tortat, juge au tribunal civil, Quéré, avoué, et Luraxe, juge de paix du canton sud de Saintes. Au cimetière, M. Vacherie, se faisant l'interprète de tous les amis de Charrier, prononça l'éloge de celui dont « l'existence entière, toute d'intérieur et de cabinet, a été consacrée à l'étude et à l'accomplissement de ses devoirs, dont il était l'esclave » (4).

Charrier était décédé célibataire, et laissait pour sa seule héritière sa sœur germaine, Catherine-Victorine Charrier, morte elle-même, sans alliance, à Saintes, le 19 septembre 1873. La succession de M^lle^ Charrier a été recueillie par M^lle^

(1) *Notice individuelle* (Archives du Parquet de Saintes).

(2) *Grand Almanach de Saintes* pour l'année 1887, pages 35-36, A. Hus, imprimeur.

(3) Cette maison avait été acquise par Charrier et ses trois sœurs, Rosalie, Marie-Hiéronide et Catherine-Victorine, indivisément et chacune pour un quart, d'Alexandre-Marie Delâge et de Françoise-Gabrielle Robillard, époux, de Château-Gaillard, commune de Juicq, suivant contrat, passé devant M^e^ Genet, notaire à Saintes, le 2 novembre 1829, Rosalie et Marie-Hiéronide décédèrent à Saintes, célibataires, la première, le 17 mars 1861, la seconde, le 20 juin 1868, laissant pour seuls héritiers leur frère et leur sœur survivants. Cet immeuble, qui appartient aujourd'hui à Mlle Fraud, à été occupé, à titre de location, par M. le docteur Daniel Cornet, puis par M. Arfeuillières, receveur d'enregistrement des actes judiciaires de Saintes.

(4) Le discours de M. Vacherie a été reproduit dans le *Courrier des Deux-Charentes* du 16 janvier 1870, qui donne aussi le compte rendu de la cérémonie funèbre.

Digitized by Google

Rose Seguin, sa fille adoptive en vertu d'un acte reçu par le juge de paix du canton sud de Saintes, le 2 avril 1870, dûment homologué (1). Cette dernière est décédée également à Saintes, le 27 novembre 1897, après avoir institué pour sa légataire universelle Mlle Marie Fraud, sa nièce, aux termes de son testament olographe du 26 octobre de la même année, déposé pour minute à Me Julien-Laferrière, père, notaire à Saintes, le 29 novembre 1897.

### VI. — Chandelier.

Ernest Chandelier, naquit à Argentan (Orne), le 15 mars 1814, du mariage de Jacques-François-André Chandelier (2), et d'Adélaïde-Noëlle-Jeanne-Gabrielle Riout (3).

Nommé juge de paix du canton de Mesle-sur-Sarthe, arrondissement d'Alençon, par arrêté du gouvernement provisoire de la République, en date du 30 mars 1848, il exerça ensuite les mêmes fonctions à Bény-le-Bocage, arrondissement de Vire (Calvados), décret du 25 juin 1851 ; de Parentis-en-Born, arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes), décret du 3 juillet 1852 ; de Châtillon-sur-Sèvre, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), décret du 31 décembre 1852 ; et de Jonzac, décret du 16 juin 1866. Après le décès de Charrier, il lui succéda sur le siège de juge de paix du canton nord de Saintes, en vertu d'un décret du 2 mars 1870. Installé dans cette dernière fonction, le 1er avril 1870 (4), il l'exerça jusqu'au mois de novembre suivant, époque où il eut pour successeur Huon de Kermadec.

Depuis son départ de notre ville, Chandelier a été successivement juge de paix de Confolens (sud), décret du 16 avril 1871, puis de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), décret du 18 juin 1871, où il résida jusqu'au jour où il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 14 juillet 1877). On perd ensuite sa trace.

---

(1) *Acte de notoriété* devant Me Julien Laferrière père, du 24 juillet 1896.

(2) Chandelier père devint juge de paix de Trun (Orne), du 6 juin 1837 au 26 octobre 1849.

(3) Renseignements dus à l'obligeance de M. le greffier en chef du tribunal d'Argentan.

(4) *Indépendant de la Charente-Inférieure*, 5 avril 1870.

Digitized by Google

### VII. — Huon de Kermadec.

Félix-Cazimir-Marie Huon de Kermadec était né à Brest, le 13 février 1813 ; il était fils de Cazimir Huon de Kermadec, sous-inspecteur dans les bureaux de la marine, à Paris, et de Marie-Alexandrine-Aimée Le Maraut de Boissauveur (1), qui s'étaient unis en mariage, aussi à Brest, le 21 octobre 1807 (2).

Après avoir été retraité comme commissaire de marine, par décret du 8 avril 1857, Huon de Kermadec entra dans la magistrature cantonale. Il débuta à Saint-Amant, rive gauche de la Scarpe (Nord), le 23 juillet 1861, alla ensuite à Montreuil (Pas-de-Calais), le 20 novembre 1864, et fut nommé à Saintes (canton nord), en remplacement de Chandelier (décret du 9 novembre 1870) (3). Il y resta jusqu'au 24 janvier 1874, date où il fut nommé juge de paix du canton est de Cambrai (Nord), mais il ne résida pas longtemps dans cette ville, d'où il fut, par décret du 24 mars 1874, envoyé, sur sa demande, à Valenciennes, canton sud. Remplacé dans ce dernier poste par M. Vandermesch, juge de paix de Séclin (Nord), le 14 janvier 1877, il fut, le 18 septembre de la même année, nommé à Cordes (Tarn), puis le 9 janvier 1878, à Beauvais (canton nord-est). A la date du 12 avril 1881, Huon de Kermadec fut nommé juge de paix du canton nord de Boulogne (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Picard, mais ce dernier, ayant réussi à être maintenu sur place, il fut, par autre décret du 3 mai suivant, nommé juge de paix du canton est du Havre, où il demeura jusqu'à son admission à la retraite (5 avril 1887) (4). Qu'est-il devenu postérieurement ? Nous n'avons pas pu le savoir, cependant, sur la foi d'un renseignement qui nous a été donné par Me Rondelaud, avocat à Saintes, il se serait retiré dans son pays d'origine.

---

(1) Son père, Guillaume-Marie Le Maraut de Boissauveur, était capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur.

(2) Huon de Kermadec était vraisemblablement parent de Huon de Kermadec, ancien juge d'instruction de Quimperlé (1813-1815), qui, devenu, en 1816, conseiller à la cour royale de Rennes, fut, par ordonnance du 8 octobre 1830, et conformément à l'article 2 de la loi du 31 août de la même année, déclaré démissionnaire pour refus de serment au gouvernement de Juillet. (Renseignements fournis par M. le directeur des Archives nationales).

(3) Le décret ne semble pas avoir été inséré au *Journal officiel*. Huon de Kermadec prêta serment le 5 décembre 1870 et fut installé le 9 du même mois. (*Courrier des Deux-Charentes* du 15 décembre 1870).

(4) *Journal officiel* du 6 avril 1887.

Digitized by Google

Huon de Kermadec était chevalier de la Légion d'honneur et avait, sans doute, obtenu cette distinction au titre de la marine (1).

Il était célibataire, d'après ce qui nous a été assuré, et demeurait à Saintes dans une maison située ruelle de l'Hospice.

### VIII. — Alliot.

Alfred-Louis-Paul-Emile-Grégoire Alliot, né à Loches (Indre-et-Loire), le 9 décembre 1834, était fils de Jean-Louis Alliot (2), ancien notaire, avocat, et de Sophie-Emilie Franquelin, son épouse, demeurant en cette même ville, rue Saint-Ours (3).

Après avoir soutenu avec succès sa thèse de licence en droit devant la faculté de Poitiers, le 26 avril 1858 (4), Alfred Alliot fut avoué près le tribunal civil de Loches pendant 3 ans (de décembre 1859 au 20 novembre 1862), se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats, puis ne tarda pas à entrer dans la magistrature cantonale, où il occupa successivement, dans le Loir-et-Cher, les postes de Bracieux (24 décembre 1864), Vendôme (21 septembre 1870), Ouzoüer-le-Marché (12 avril 1871), et dans l'Indre, celui de La Châtre (8 janvier 1872). Il fut ensuite nommé juge de paix du canton nord de Saintes, en remplacement de Huon de Kermadec, par décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, en date à Versailles, du 21 février 1874 (5) et prêta serment, en cette qualité, devant le tribunal de première instance, le 4 mars suivant. Il exerça cette fonction jusqu'au

---

(1) Renseignements donnés par M. le directeur des Archives nationales.

(2) Alliot père, après avoir été suppléant de la justice de paix du canton de Loches, fut nommé juge de paix de ce même canton, le 7 septembre 1849, et par décret du 24 décembre 1864, il fut remplacé dans ce poste, dont il s'était démis volontairement, par M. de Chazelles, juge de paix de Bracieux, auquel succéda Alliot fils.

(3) Renseignements fournis par M. Albaric, juge de paix de Loches.

(4) La thèse d'Alfred Alliot, qui se trouve déposée à la bibliothèque municipale de Saintes, a pour sujets : *De donationibus inter virum et uxorem*, en droit romain, et des *Actes sous seings privés*, en droit français. La commission d'examen était composée de MM. Bourbeau (le futur ministre de l'instruction publique dans le cabinet Forcade de la Roquette, du 17 juillet 1869), professeur, président ; Ragon, professeur ; Lepetit (qui fut représentant de la Vienne en 1874 et sénateur inamovible de 1875 à 1877) et Ducrcoq, suppléants, suffragants.

(5) *Journal officiel*, du 22 février 1874.

Digitized by Google

8 avril 1879, date où il fut nommé juge au tribunal civil de Mamers (Sarthe) ; puis il occupa le siège de président au tribunal de Romorantin (Loir-et-Cher), décret du 4 décembre 1880, et, après, celui de conseiller à la cour d'appel de Bourges (28 novembre 1884). Il conserva cette dernière fonction jusqu'à sa mise à la retraite à la limite d'âge et fut nommé conseiller honoraire, par décret du 12 avril 1903 (1).

Alliot était veuf, avec deux enfants, de Marie-Laure-Charlotte Guyot, quand il vint s'installer à Saintes, après sa nomination comme juge de paix (2).

Il est décédé à Nantes, en son domicile, rue de Coulmiers, le 22 juillet 1903, âgé de 68 ans (3).

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

*(A suivre)* EDMOND-JEAN GUÉRIN.

## DOCUMENTS

### I

### CANDIDATURE DE CHAUDRUC DE CRAZANNES A L'INSTITUT (4)

LETTRE adressée au comte Boissy d'Anglas, provenant des archives du sénateur Boissy d'Anglas aimablement ouvertes à moi en 1911.

L. GRASILIER.

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 26 septembre 1824.

Monsieur le Comte,

Je vous écris à la ville bien que je pense qu'à l'heure qu'il est vous habitiez les champs, mais ma lettre ira vous y chercher

(1) *Journal officiel* du 18 avril 1903.

(2) D'après des renseignements qui nous ont été données par M. Brunaud, avoué, Alliot, pendant son séjour à Saintes, s'occupait assez activement de botanique et habitait la maison, rue Saint-Macoult, n° 33, occupée actuellement par M. le commandant Deruelle, laquelle appartient aujourd'hui à Mme Juliette-Mélanie Puet, veuve de M. Eutrope-Achille Massiou, et qui, auparavant, a eu pour propriétaires successifs, notamment les époux Pierre Boucheron-Garnier, François Decrugy, ancien grand vicaire, décédé à Saintes, le 2 juin 1843 et Constantin Pauly de Jaubert, mari de Lovely Saulnier de Beaupine, commandant de la Garde nationale de Saintes, en 1848.

(3) Renseignements dus à M. Linyer, juge de paix du 1er arrondissement de Nantes.

(4) La *Revue* publiait dernièrement (XXIX, 87) quatre lettres de l'auteur

Digitized by Google

et vous souhaiter tous les plaisirs qu'un sage et un ami de la nature doit y goûter. J'en suis aussi habitant dans ce moment-ci. Du reste, Monsieur le Comte, les rives du Lot et de la Garonne, quel que soit leur attrait, ne m'ont pas fait renoncer aux bords de la Charente, qui ont bien aussi leurs charmes, leur poésie et leurs souvenirs. Des affaires de propriété, d'intérêt et de famille me retiennent dans l'Agénois pour quelque temps encore, mais je reviendrai à mes *Santones* et même à mes moutons, car tous ne sont pas en Champagne. J'y retourne dans ce moment, Monsieur le Comte, car je vais encore vous entretenir ici de cette affaire de la *correspondance* avec l'Académie des Belles-Lettres dont je vous ai déjà ennuyé tant de fois ; véritable *hochet* sans doute, et qui justifie bien le vers si connu et si souvent répété de Fontenelle. Mais enfin je vous prie de caresser ma poupée. Un de vos collègues m'écrivait l'année dernière, après l'élection dans laquelle je fus ballotté avec M. de Gaujal, de Limoges, pour la correspondance, et j'eus un certain nombre de voix « que j'aurais pu l'emporter sur mon concurrent si, « dans cette occasion, je m'étais rappelé à l'avance à la bonne « volonté de mes amis, qu'il pensait que je serais élu à la pre- « mière nomination qui aurait lieu, surtout si j'avais soin d'user « à temps de la précaution qu'il m'indiquait ». C'est à ce titre pour moi si précieux et si honorable d'ami que je m'adresse à vous dans cette circonstance, Monsieur le Comte. Je pense que la mort de M. Maine de Biran et de quelqu'autre correspondant de l'Académie pourra donner lieu à une élection prochaine. Je vous prie d'intéresser vos amis de l'Académie au succès de mes vœux, et en particulier M. le Marquis de Pastoret et MM. de la Commission des Antiquités Nationales.

Vous aurez vu par les journaux, Monsieur le Comte, comment en peu de jours j'ai été tué et ressuscité au Conseil d'Etat ; heureusement qu'on peut dire à M. le garde des Sceaux : « Les gens que vous tuez se portent assez bien ».

Daignez, Monsieur le Comte, me rappeler au souvenir de MM. vos enfants et de M. Puyre, qui m'est toujours bien cher,

---

des *Antiquités de Saintes et de la Charente-Inférieure*, à propos de découvertes archéologiques. En voici une autre trouvée par M. Léonce Grasilier dans les archives du sénateur Boissy d'Anglas, qui lui ont été aimablement ouvertes pour ses recherches historiques. L'auteur désirait entrer comme membre correspondant à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, en remplacement de Maine de Biran. (Voir notice d'Audiat sur lui, *Bull.*, VIII, 204.)

Digitized by Google

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Comte, l'hommage réitéré de mon bien respectueux attachement.

Votre humble confrère et serviteur.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES.

P., 28 août 1815.

Au Maître de la Police générale du Royaume.

Monseigneur,

Le Baron de Crazannes, ancien administrateur de département, maître des requêtes *en service extraordinaire* au Conseil d'Etat, supplie Votre Excellence, dont il a l'honneur d'être connu et qui lui a témoigné de l'intérêt en diverses circonstances, de vouloir bien l'attacher, en cette qualité, à une partie de *services publics dépendants de votre ministère.*

De Votre Excellence,

BARON DE CRAZANNES.

**Arch. Nat. F17 3010.**

---

## II

## UN EMPOISONNEUR SAINTONGEAIS (1).

## (1777)

### ARREST

DE LA COUR ET DU PARLEMENT

*Qui condamne Pierre Vincent, marchand, à faire amende honorable au devant de la porte de la principale Eglise de la ville d'Angoulême ; ensuite mené et conduit en la place publique de la ville, pour y être rompu vif et brûlé pour avoir empoisonné de dessein prémédité Marie Gontier, femme de Jacques Bossebœuf, dit Saint-Jean, le dit Jacques Bossebœuf dit Saint-Jean, son beau-frère ; Marie et Marguerite Comte, ses nièces ; Guillaume Laurin, neveu de la dite femme Bossebœuf ; et Marie Daviau, domestique des dits Bossebœuf, en jettant du poison dans leurs soupes grasses et aux choux, duquel poison, la dite femme Bossebœuf est décédée deux heures après et les dits Bossebœuf, Laurin, filles Comte et fille Daviau ont été violem-*

(1) L'arrêt du Parlement de Paris, dont je donne une réimpression, fait partie de ma collection.

Digitized by Google

*ment incommodés. Surseoit à l'égard de Marguerite Comte jusqu'après l'exécution de Pierre Vincent.*

*Extrait des registres du Parlement du neuf septembre mil sept cent soixante-dix-sept.*

Vu par la Chambre des Vacations le Procès criminel encommencé à la Justice de Jarnac à la requête du Procureur Fiscal de la dite Justice, et depuis continué, fait et parfait par le Lieutenant criminel de la Sénéchaussée d'Angoulême, à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi, au dit siège, demandeur et accusateur contre Pierre Vincent, marchand, et Marguerite Comte, défendeurs et accusés, prisonniers es-prisons de la Conciergerie du Palais à Paris ; le dit Pierre Vincent appelant de la Sentence rendue sur le dit procès le 27 avril 1777, par laquelle la dite Marguerite Comte a été renvoyée de l'accusation contre elle intentée ; en conséquence il a été ordonné quelle seroit élargie et mise hors des prisons, à ce faire le Geôlier contraint par les voies de droit : et avant dire droit définitivement sur l'accusation contre le dit Vincent il a été ordonné qu'il seroit appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, preuves tenantes. Conclusions du Procureur Général du Roi, lequel, comme de nouvel venu à sa connoissance, a requis d'être reçu appelant *à minimâ* de ladite Sentence. Ouïs et interrogés en la Cour sçavoir le dit Pierre Vincent sur ses causes d'appel et cas à lui imposés et la dite Marguerite Comte sur les faits résultants du procès : Tout considéré.

La Chambre reçoit le Procureur Général du Roi appelant *à minima* de la dite Sentence ; faisant droit sur le dit appel, ensemble sur celui interjetté par le dit Pierre Vincent de la même Sentence, met les appellations et la dite Sentence au néant ; émendant, pour les cas résultant du procès, condamne le dit Pierre Vincent à faire amende honorable au devant de la porte de la principale église d'Angoulême, où il sera conduit par l'Exécuteur de la Haute Justice dans un tombereau, nuds-pieds, nue tête et en chemise, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, ayant la corde au col et écriteau devant et derrière portant ces mots (*Empoisonneur de dessein prémédité*) et là étant à genoux dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment, témérairement et comme mal avisé, il a empoisonné de dessein prémédité, etc. (*ut supra*), dont il se repent et en demande pardon à Dieu, au Roi et à Justice ; ce fait mené en la place publique de la dite ville d'Angoulême,



Digitized by Google

pour sur un échafaud qui y sera à cet effet dressé, avoir les bras, jambes, cuisses rompus vif par le dit Exécuteur, et de suite jetté dans un bûcher ardent qui sera aussi dressé dans la dite place, pour y être réduit en cendres et ses cendres jettées au vent. Déclare tous les biens du dit Pierre Vincent acquis et confisqués au Roi, ou à qui il appartiendra, sur iceux préalablement pris la somme de deux cents livres d'amende envers le dit Seigneur Roi au cas que confiscation n'ait pas lieu à son profit. Surseoit à faire droit sur les plaintes et accusations intentées contre Marguerite Comte jusqu'après l'exécution du présent arrêt à l'égard du dit Pierre Vincent, pour le procès-verbal d'exécution du dit Vincent fait, expédition d'icelui apportée au Greffe Criminel de la Cour, la dite Marguerite Comte ramenée sous bonne et sûre garde des prisons d'Angoulême en celles de la Conciergerie du Palais ; le tout communiqué au Procureur Général du Roi, être par lui pris telles conclusions qu'il appartiendra et vu par la Cour, être ordonné ce que de raison. Faisant droit sur les conclusions du Procureur Général du Roi, ordonne que les Ordonnances, Arrêts et Réglements de la Cour, concernant la vente de l'arsénic, du réagal, de l'orpiment et du sublimé et notamment les articles VII, VIII et IX de l'Edit du mois de juillet 1682, enregistré en la Cour le 30 août suivant, seront exécutés selon leur forme et teneur. En conséquence fait défenses d'y contrevenir sous les peines y portées ; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, des exemplaires du dit Edit seront envoyés dans toutes les paroisses des villes, bourgs et villages du ressort pour y être lus et publiés aux prônes des dites paroisses et affichés aux portes des Eglises paroissiales des dits lieux, de laquelle publication les Curés et Vicaires des Paroisses, chacun en droit soi, seront tenus de justifier aux substituts du Procureur Général du Roi plus prochain des lieux ; comme aussi enjoint aux Officiers de police des dits lieux, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution des dits articles VII, VIII et IX du dit Edit et à cet effet, qu'ils seront tenus du commencement de chaque année, de faire une visite exacte assistés de gens à ce connoissans, chez tous les marchands demeurant dans les dites Villes, Bourgs et Villages pour connoître ceux qui, au préjudice du dit Edit pourroient avoir dans leurs Boutiques quelques parties des minéraux y désignés, contraindre ceux des dits Marchands chez lesquels il s'en trouvera pour la première fois, de les remettre,

Digitized by Google

aux termes du dit Edit, entre les mains des Syndics, Gardes ou Anciens des Marchands Epiciers ou Apothicaires des Villes les plus prochaines des lieux où ils demeurent pour les endroits où il n'y a point Maîtrise et Jurande, lesquels Syndics, Gardes et Anciens leur en rendront le prix et en cas de récidive, les dits Officiers en donneront avis au Procureur Général du Roi, pour, sur le compte qui en sera par lui rendu y être pourvu de la manière et ainsi qu'il appartiendra, desquels visites, les dits Officiers dresseront des procès-verbaux dont ils enverront chaque année une expédition au Procureur Général du Roi. Ordonne en outre que le présent Arrêt sera imprimé, publié et affiché dans tous les lieux et carrefours accoutumés de la ville, faubourgs et banlieue de Paris, même à Angoulême, au village du Peux, paroisse de Mérignac et autres lieux circonvoisins ; et pour le faire mettre à exécution, renvoie les dits Pierre Vincent et Marguerite Comte prisonniers pardevant le Lieutenant Criminel de la Sénéchaussée d'Angoulême. Fait en Parlement, en vacations, le neuf septembre mil sept cent soixante-dix-sept. Collationné Massieu.

*Signé :* Ysabeau.

A Paris, chez P.-G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André-des-Arcs, 1777.

Ce crime, à raison de son atrocité, du nombre des victimes et de la sévérité de la répression, a laissé certainement un long souvenir dans le pays.

Pourrait-on donner d'autres renseignements ?

Jules Pellisson.

---

## III

## CHAPELLE DU PONT DE SAINTES

Sachant tous que je Jehan Connen, escuier, lieutenant et garde du ponct de Xainctes pour le cappitaine dudit lieu, certiffie à tous que Bertrand Aisse, escuier, en nom et comme procureur de Gaillart de Jambes, chappellain de la chapelle dudit pont, jadis instité (*sic*) par les feus roys de France a fait chanter et célébrer en icelle chapelle depuis la Sainct-Jehan Baptiste mil 445 et aussi 46 par chacune sepmaine sur ledit an trois messes ainsi qu'il a esté acoustumé. En tesmoing de ce j'ay signé ceste

Digitized by Google

présente certificacion de ma propre main le cart jour de juing l'an mil quatre cent quarante et six.

JEHAN CONNEN.

*Bibliothèque nationale. Manusc. Pièces originales* 836. Dossier Conen.

(*Communication de M. Yves Heurtel*).

Il s'agit de la petite chapelle dédiée à Notre-Dame, établie sur le pont, du côté du faubourg. Sur presque tous les ponts du moyen âge existait un oratoire sous le vocable de Notre-Dame ou de Saint-Nicolas, patron des mariniers. Ces pieuses fondations avaient en général pour but de recevoir des offrandes destinées aux réparations et entretien du pont. Elles étaient quelquefois le but d'un pèlerinage annuel ou aux quatre fêtes de la Vierge. A Saintes, un marché, se tenant sur le pont le samedi dès le XIII[e] siècle, pourrait bien avoir pour origine une fête analogue. En tout cas cette chapelle était susceptible de quelque revenu puisqu'elle était chapellenie. Le roi fondateur avait dû en attacher quelques-uns. Elle était encore l'objet d'une prise de possession en 1675. CH. D.

## IV

## MINUTES DE NOTAIRES

### NOTES DE LECTURE

(*Suite*)

1620, 14 novembre. — Pierre Chemeraud, conseiller élu.

Marie Berthon, veuve de François Chemeraud, remariée à Jean de Robillar, écuyer, sieur Villerbon.

Françoise Chemeraud, mineure, sœur de Pierre.

(Minutes de BERTAULD).

1620, 7 octobre. — Marie Berton, veuve de François Chemeraud, élu, Françoise Chemeraud.

(Minutes de BERTAULD).

1621. — Marie Brethon, veuve de François Chemeraud, sieur de Beauregard, élu, Françoise Chemereaud leur fille.

1632. — Marie Poitevin, veuve de Pierre Chemeraud, sieur de Beauregard, conseiller élu.

1645. — La même est dite mère de François Chemeraud, avocat, Luce et Marie Chemeraud, (Minutes de DEXMIER).

1665, 17 mars. — Mariage de Pierre Limouzin, fils de feu Mathurin Limouzin, greffier de l'officialité de l'évêque, demeu-

Digitized by Google

rant à Saint-Macout, et de Renée Savary, avec Anne Chemeraud, fille de feu François Chemeraud, avocat, demeurant chez M. Gilbert, avocat, paroisse Sainte-Colombe, par l'aveu de Marie Poitevin son ayeule, et de feue Anne Heraud sa mère.

Pour lui : sa mère, Jacques Limousin, prêtre, prieur de Sainte-Constance, Catherine Limoüzin, veuve de Marc Mousnier, sieur de La Combe-Guyon, frère et sœur.

Pour Anne Chemeraud, son ayeule paternelle, Poitevin veuve en premières noces de Pierre Chemeraud, élu, et en secondes noces de Jean Doussin, conseiller élu, Jean Dalvy, élu assesseur, Mathurin Gilbert, avocat. (Minutes de MARCOUILLER).

1667. — Marie Poitevin, veuve de Pierre Chemereau, conseiller élu en l'élection de Saintes, demeure à Beauregard. (Voir BERTHUS).

1676, 12 octobre. — Charles de Chenevry, baron des Rivières, capitaine des gardes du duc d'Enghien, héritier universel de François de Chenevry, chevalier seigneur des Rivières, oncle, demeurant à l'Hôtel de Condé, à Paris, donne quittance de 300 livres à Nicolas Bonnet, sieur de La Bretinière, son beau-frère. (Minutes de GILLET).

1626, 18 mars. — Gaspard de Chenu, religieux novice à Saint-Eutrope, fils aîné de Pierre de Chenu, seigneur des Salles, paroisse de Bresneau et de Anne de Lenfernai (?), était entré au couvent depuis sept ans, entretenu aux frais de François de Chenu, prieur, est sur le point d'entrer dans les ordres. Demande une somme d'argent pour subvenir aux frais d'entretien ; accordé : 1000 livres (Minutes de MARÉCHAL).

1718, 9 octobre. — André Cherbonnier, conseiller du roi, grand prévôt de la maréchaussée de Saintonge, reconnaît devoir 500 livres à Georges Merle, archer en la maréchaussée de Saintonge (Minutes de PROUTEAU).

1770, 26 avril. — Marguerite Charbonnier de Sables, femme de Jean-Baptiste-Joseph Julhard des Allars, ancien commissaire aux classes de la marine, à Rochefort, renonce à la succession de Marguerite Martin, sa mère, veuve d'André Cherbonnier des Sables, ancien grand prévôt de la maréchaussée de Saintonge, morte à Saint-Brice du Bois, en Angoumois. (Minutes de SENNÉ).

1613. — Charles Chesnel, seigneur de Meux.

1616. — Charles Chesnel, écuyer, seigneur de La Pouyade.

1624. — Charles Chesnel, capitaine d'une compagnie aux

Digitized by Google

gardes du roi, chevalier gentilhomme ordinaire du roi, mari de Suzanne de Gouy.

1638, 3 mai. — Testament de Judith Chesnel, dame de Mons, douairière d'Ardennes, logée au faubourg Saint-Pallais, reçu Rousset.

1653. — Anne Chesnel, dame de Montigny et de Fougères.

1666. — Louis Chesnel, écuyer, seigneur d'Ecoyeux, demeurant à Château Chesnel, Josias Chesnel, chevalier seigneur de Château Chesnel, Ecoyeux, Fouras.

1673. — Louis Chesnel, mari de Marie-Elisabeth de Joigny-de-Bellebrune.

1758, 18, 19... 22 décembre. — Inventaire du mobilier de la succession de Henri-Alexandre Chesnel d'Ecoyeux, ancien maître de camp, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en sa maison, rue du Palais, paroisse Saint-Pierre, mort le 2 novembre 1758.

Marie-Elisabeth Chesnel, femme de Jean Frétard de Gadeville, demeurant à Cognac, sœur du décédé.

(Minutes de Senné).

1758, 18... novembre. — Inventaire par Marie Godin, veuve de Joseph Albert, procureur. (Minutes de Senné).

Louis Emmanuel Amelotte, écuyer seigneur de La Vigie de Xaintonge, fils de Emmanuel, demeurant au château Bouyer, paroisse de Saint-Sever.

1691, 15 novembre. — François Chevallier, sieur des Landes, demeurant à la Tremblade, en l'île d'Arvert, donne quittance à Georges de Guip, chanoine ; il agit comme cessionnaire de N. Peltraud, veuve de Moïse Chenu, procureur au parlement de Bordeaux.

1692, 8 octobre. — Daniel Chevallier, sieur des Combes, capitaine commandant un vaisseau, demeurant paroisse de Chay, et Esther Chevallier, sa belle-sœur demeurant à Pessines.

Daniel Chevalier, mari de Judic Chevallier, Elie Chevallier, officier de marine, demeurant paroisse du Chay, Esther Chevallier, majeurs : Elie, Judic et Esther sont enfants de Daniel Chevalier, sieur de La Doue et de feue Marthe Moreau.

Partage succession du père et beau-père.

(Minutes d'Arnaud).

1705. — Pierre Caillaud, directeur des manufactures de toiles de Bretagne, mari de Marie Chevalier.

Charles Aubouin, sieur de Lortis, mari de Jeanne Desrives,

Digitized by Google

veuve en premières noces de Isaac Chevalier, sieur des Salles.

Jacob Chevalier, receveur des tailles en l'élection de Saint-Jean d'Angely, père et beau-père de Marie Chevalier et du sieur Caillaud, son mari.

1722, 25 juillet. — Mariage de François Chevallier, sieur des Landes, conseiller du roi, magistrat en la sénéchaussée et présidial de Saintes, fils de François Chevalier et de Jeanne Chenu, habitant la paroisse Saint-Pierre, à Saintes, avec Elisabeth Dufaur, fille de feu Nicolas Dufaur, seigneur de Faussac, gentilhomme de la maison du roi, et de Marguerite Tadourneau, demeurant à Marennes, du consentement de : Pierre Vieuille, conseiller du roi, lieutenant général en l'élection de Saintes et de Marguerite Dufaur, sa femme, beau-frère et sœur ; le dit Vieuille ayant procuration de Josué Jaulin, sieur Vignemon, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Germain-Beaupré, alors à Saint-Omer ; Ignace Dufaur, prêtre, curé de la paroisse Saint-Vivien, prieur d'Arles (1), diocèse de Rodez, oncle. (Minutes de Senné père).

1723, 18 juillet. — Testament mutuel de François Chevalier, sieur des Landes, conseiller au pré-idial et de sa femme, Elisabeth Dufaur. (Minutes de Senné père).

1628. — Jean-Paul Chevallier, écuyer, sieur d'Esran de La Mothe.

1744, 22 août. — Constitution de rente au profit des religieuses de la Foi (couvent des nouvelles converties à Pons), constituée par François Chevalier, sieur des Landes.

(Minutes de Senné).

1704, 15 juin. — Christophe Chevreuil, procureur, mort le 2 avril 1704 (veuf de Louise Richard), inventaire par son fils Nicolas Toussaint Chevreul, avocat.

(Une robe de chambre de toile peinte).

1706, 1708. — Nicolas Toussaint Chevreuil, avocat, chapelain de la Chapelle de la Clise.

1736. — Richard Chevreuil, écuyer, sieur de Tasseran, ancien brigadier des gardes du corps.

1737, 8 mai. — Testament de Pierre de Chièvre, chevalier, seigneur d'Aujac, Normandon et Batargueil, demeurant à Saintes, chez Louis de Chièvre, chanoine, son frère. Institue héri-

(1) Probablement Arlet, Haute-Loire ?

Digitized by Google

tiers Pierre, Mathieu, Louis, René, Alexandre, Thérèse et Marie de Chièvre, ses enfants et de feue Marie Tavaud (1).

(Minutes de Marsay).

1759. — Marie et Thérèse de Chièvres, filles de René de Chièvre, capitaine de vaisseaux, frère de Alexandre de Chièvre, capitaine au Régiment Royal.

1789, 26 mai. — Mariage de Pierre Jacques Nicolas Gaspard de Chièvre, officier, seigneur d'Aujac, fils de feu René de Chièvre, chevalier, capitaine de vaisseaux, et de Marie de Turpin, avec Eulalie-Rose-Scolastique de Mallevault, fille de Jacques-Marie de Mallevault, chevalier, seigneur de Vaumorand et de Marie-Luce de Saint-Orens. (Minutes de Petit).

1647. — Marguerite Ozias, veuve de Guillaume Cholloux, élu.

(Minutes de Tamisier).

1630. — Christin (Voir Regnaud).

1670, 17 juin. — Contrat de mariage de François Clemanceau, chirurgien, natif de Saint-Pierre de Cremille, diocèse de Poitiers, fils d'Antoine et de Claude Lorin, demeurant à Saint-Eutrope, avec Marie Rivet, fille de Pierre Rivet, marchand, et de Charlotte Blanleuil, demeurant au village de La Martinière, paroisse de Varzay. (Minutes de Maréchal).

(Voir Catherin).

1700, 11 janvier. — Daniel Clinet, écuyer, seigneur de La Chataigneraie, argentier de Monseigneur le Dauphin et des enfants de France. (Minutes de Feuilleteau).

1658. — Jean Coindreau, marchand aiguilletier, à Saint-Eutrope.

1654. — Jacques de Colongues, écuyer, seigneur d'Andriac, demeurant à Mallausanne, en Chalosse.

Bernard de Colongues, écuyer, seigneur de La Mollere, capitaine, enseigne d'une compagnie, à Brouage.

1655. — Bernard de Colonges, sieur de La Mollere, capitaine enseigne à Brouage, héritier de feu Auger de Colonges, abbé de Malausanne, intendant de l'abbaye de Saintes, son oncle, lequel était frère de Jacques de Colonges, écuyer, sieur d'Audriac. (Minutes de Cassoulet).

1668, 26 mars. — Jacques Collas, marchand à Dercie, vend à Hélie Papillon, archer, une pièce de terre labourable sise au lieu appelé Le Coustaud, proche et au-dessus la Grand-Font de

(1) Voir le tome XLII des *Archives*, registres paroissiaux d'Aujac.

Digitized by Google

Saint-Eutrope ; plus une motte située près des arcs, contenant cinq carreaux, confrontant au nord à un petit sentier qui conduit du faubourg de La Bertonnière à la fontaine de Sainte-Eustelle, « d'autre bout au Coustaud ou rocher ».

(Minutes de MARCOULLIER).

1629. — Jeanne de Comminge, veuve de Charles de Châteauneuf, écuyer, seigneur des Bugaudières, femme de René de Marans, seigneur de Melzias, demeure à Delay en Poitou.

1638. — Marguerite de La Motte Fouquet, veuve de Gaspard de Comminge, à présent femme de Christophe d'Amon, seigneur baron de Nieul le Viroul, Saint-Hillaire.

(Minutes de DEXMIER, n° 12).

1655. — Henri de Comminge, chevalier, seigneur de La Ferrière, maréchal de camp.

Bernard de Comminge, abbé de Ferrière, frère de Gaspard,

1655, 20 octobre. — Marguerite de La Mothe Fouquet, veuve de Gaspard de Comminge, chevalier, seigneur de La Ferrière. Avis, Biron, gentilhomme de la chambre du roi, demeurant à Saintes, faubourg Saint-Vivien, au couvent des religieuses Notre-Dame « en qualité de séculière », donne procuration à Henry de Comminge, son fils aîné, chevalier, seigneur de La Ferrière, Avy, Biron, maréchal de camp, pour rechercher les droits de feu Gaspard de Comminge, son fils, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant général des armées du roi.

(Minutes de GASQUET).

1657, 6 août. — Marguerite de La Mothe Fouquet ratifie le mariage de son fils aîné, Henri de Comminge, du 3 août 1657, contrat reçu à Saint-Maixent.

1674. — Henriette et Jeanne de Comminge, religieuses au couvent des filles Notre-Dame de Saintes.

1680, 21 juin. — Daniel Geoffroy, pair échevin, fondé de pouvoir du comte de Comminge, afferme à Jean Georges, dit Laroche, le château de Restaud et la seigneurie 1.400 livres.

(Minutes D'ARNAUD).

1682, 11 juin. — Pierre Level, sieur d'Abbeville (?), fondé de procuration de Louis, comte de Comminges, fait marché pour réparations au château de Saint-Fort. Devis.

(Minutes D'ARNAUD.

1682, 15 juin. — Le même afferme les seigneuries de l'Eguille et du Breuil, 1.200 livres par an. (*Ibidem*).

1684, juillet. — Louis de Comminge, chevalier, seigneur de

Digitized by Google

Ferrière et Biron, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, demeure au château de Ferrière, paroisse de Saint-Vivien de Pons, âgé de 25 ans du mois de juin dernier.

1688, 15 juin. — Jean Rousselet, conseiller, secrétaire du roi, garde des sceaux au présidial de Saintes, au nom de Mademoiselle de Comminge, afferme à Henri Garnier, sieur de La Combe, demeurant à Blanzac, la seigneurie de Saint-Fort sur Brouage 1.200 livres. (Minutes d'Arnaud).

1710, 15 septembre. — Inventaire de titres.

(Minutes de Senné père).

Michel Froger (1), écuyer, seigneur de Laudoine, Leguille et Guitaud en Meschers (?) capitaine de vaisseaux du roi, et de sa M. catholique, demeurant à Rochefort, dit que par contrat de l'acquisition par lui faite de Louis, comte de Cominge, seigneur de Saint-Fort, Resteau et Montagoudin, gouverneur pour le roi de Saumur, haut et bas Anjou, ledit seigneur de Cominge est obligé de lui remettre tous les titres des terres et seigneurie de Leguille, Le Breuil du Pas et Guittaud qui sont au château de Fléac.

Contrat d'acquisition de la moitié de la terre de Léguille et Breuil du Pas pour 15000, faite par Charles de Comminge, de François Cominge, seigneur de Guittaud, son frère, avec quittance du prix et celle des lots et vanthes au seigneur de Mornac, 11 janvier 1629 et 11 décembre 1632. Martin et Lucas notaire.

Hommage de la seigneurie de Leguille pour le fief de Champaignolle en la paroisse de Breuillet du mois de novembre 1382.

Echange entre G... de Lusset de certains biens, dépendant de Léguille, 30 novembre 1580. Signé Laroche, notaire.

Acquisition de maison à Leguille par le seigneur de Cominge.

Transaction entre les chanoines de Saintes et le sieur de Meray, en date du 11 janvier 1606, reçue Robert.

Achat par Pierre Gombeau de Elie Joubert de 117 aires de marais à Leguille. 1528.

---

(1) 1710, 18 septembre. — Michel Froger, écuyer, seigneur de Laudoyne, ayant acquis de Louis, comte de Cominge, seigneur Saint-Fort Resteau et Montagoudin, gouverneur à Saumur..... les terres de Léguille, Le Breuil Dupas et Guittaud en Messein par contrat du 8 août dernier, reçu Duport et et Le Prévôt, notaires, au Chatellet, de Paris, prend possession.

Digitized by Google

Achat par le seigneur de Cominge de Bertrande Brulé du fief de Saligné en Léguille et Le Breuil du Pas, 17 janvier 1669, Reçu Maillon.

Donation par Pierre Gombeau, écuyer, à Pierre Gombaud de maisons, à Léguille. 20 mai 1649.

Pierre Joubert seigneur de Léguille. 1497.

Achat par Jean Gombeau, seigneur de Léguille, du fief de Saint-Martin. 8 mai 1565.

Achat de partie de la terre du Breuil, fait par Pierre de Comminge de Guyonne de Lusset, veuve du seigneur d'Auton. 12 juillet 1612. Taffé, notaire.

Achat par la dite de Lusset de Marie Grignon, femme de Jean Chenel, de la dite terre. 14 septembre 1593. Signé : Jouneau, notaire.

Achat de partie du Breuil, par François Joubert de Jean Guimbeau (?). 19 juin 1579. Signé : Goublas, notaire.

Inventaire des titres de Guitaud en Meschers.

Acquisition passée entre Marguerite Mage et Olivier de Château Bardon et Guillaume du Gua. 9 janvier 1518.

Partage entre Gilles Dubreuil, seigneur de Théon et Joachaim Ollivier et Pierre de Comminge, écuyer, seigneur de Guitaud de la terre de Guitaud. 10 mai 1578. Signé : Guestier, notaire.

Partage entre Gilles Dubreuil, seigneur de Théon et demoiselle Joachime Dubreuil, femme de Pierre de Comminge, seigneur de Guitaud, de la terre de Guitaud. 5 août 1588. Signé : Cotte.

Hommage rendu par le seigneur Guitaud pour le fief de Langlade en Espargne au seigneur de Rioux, 20 mai 1609. Signé : Ruchet, notaire.

Dénombrement par le dit seigneur pour le fief des Granges à Louise de Pons. 16 décembre 1609. Signé : Bourigaud, notaire.

Dénombrement du fief de Langlade par Gilles Dubreuil, au seigneur de Riou, 5 mai 1565. Signé : Marionneau, notaire avec la réception dudit. Signé : de Beaumont.

Anoblissement fait par M^me^ la princesse de Condé, au sieur de Guitaud, de sa maison appellée sur les Clos, transférée en la baronnie de Didonne. 3 novembre 1584. Signé Berthomme, notaire.

Annoblissement du (*illisible*) de Guitaud fait par le seigneur de Beaucorps au seigneur de Guitaud, d'une maison, datté 13 novembre 1584. Signé : Trébuchet, notaire.

Digitized by Google

Dénombrement par le seigneur de Guitaud pour le fief des Granges à Esther Dalloue, dame de Saujon, 22 septembre 1633. Signé : Horroy, notaire.

Jacques de Turmet, seigneur de La Vigerie 1610.

Dénombrement du fief des Granges par ledit de Guitaud à Louis de Pons, 16 décembre 1609. Signé : Bourigaud, notaire.

(Beaucoup de contrats d'acquisition par de Guitaud, 1573, 1592, 1598, 1610, etc.)

1733, 20 août. — Testament de Louis Compagnon, négociant (1), ancien juge consulaire et ancien échevin. Pour ses funérailles s'en remet aux soins de son fils Jacques Compagnon, conseiller, avocat du roi au présidial de Saintes, mari de Thérèse Bergerat (mariés par contrat du 4 février 1733, devant Lavergne, notaire, contrôlé à Montendre).

Feu sa fille Jeanne fut mariée par contrat du 9 avril 1722, devant Marsay, avec Claude Dangibaud, conseiller au présidial, dont une fille Hélène.

Feu son fils Paul Compagnon.

Jacques, héritier universel.

Ouverture du testament, le 1 mai 1737.

(Minutes de Marsay).

1758, 26 décembre. — Mariage de Dominique de Vezian, écuyer, lieutenant au régiment Royal-dragons, fils majeur de Jean Dominique de Vezian, écuyer, seigneur de Saint-Laurent de Pompirat et Marie Jaquette de Guerin, demeurant à Alby, avec

Thérèze Compagnon, fille de Jacques Compagnon, écuyer, seigneur de Thézac, Feusses et Taims, conseiller secrétaire maison couronne de France, avocat du roi au présidial et Thérèze Bergerat.

Consentent pour le futur : ses père et mère, François de Guerin, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-dragons.

Pour la future : père et mère, Etienne Compagnon de Thézac, lieutenant au régiment de Bourbonnais, frère, Marie-Marguerite-Thérèze Compagnon, sœur, Marie Garnier, veuve de Jean Bergerat, aïeule, Pierre Bergerat, conseiller référendaire en la Chancellerie du parlement de Bordeaux, Jean Bergerat, écuyer, contrôleur des guerres, oncles maternels.

---

(1) Veuf de Marie Legivre.

Digitized by Google

Jean-Claude Dangibeaud, conseiller, Jean-Baptiste Méthé de Fonrémis, conseiller, cousin paternel. Elisabeth Chevallier des Landes, amie, Simon-Pierre de Lacoré, évêque de Saintes, François Dudon, abbé de La Frenade, vicaire général, chanoine, Jean-Louis de Luchet, chanoine.

(Minutes de Pasquier).

1770, 7 juin. — Testament de Marie-Geneviève Cairon de Merville, femme de Etienne Compagnon de Thézac, capitaine au régiment Damas dragons, en faveur de son mari et des enfants qui pourraient naître et, à défaut, de son frère Etienne Nicolas Cairon de Merville, enseigne de vaisseau.

Contrôlé le 11 mai 1771 (Minutes de Bigot).

1771. — Elisabeth-Louise Veyssière, femme d'Anne-Charles Compagnon, avocat du roi au présidial.

(Minutes de Pasquier).

1772, 1 juin. — Jacques Compagnon, écuyer, seigneur de Thézac, demeurant rue des Balais, au nom de Anne-Charles Compagnon de Taims, écuyer, avocat du roi au présidial, cède à Jean-Louis Desmier d'Archiac de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Dercie et Fief-Labesse, maréchal des camps, demeurant rue des Chanoines, paroisse de Saint-Pierre, les droits appartenant au sieur de Taims, sur une maison par lui arrentée de Guillaume de Fleurant, chevalier de Saint-Louis, rue Saint-Michel, limitée par acte du 30 juillet 1769, reçu Dalidet, pour 4.000 livres. (Minutes de Pasquier).

1775, 21 avril. — Mariage d'Etienne Compagnon de Thézac, écuyer, capitaine de dragons, au régiment de Monseigneur le Comte d'Artois, fils de Jacques Compagnon, écuyer conseiller du roi et ancien avocat du roi au présidial, seigneur de Feusse et de Thézac, et de Thérèze Bergerat, demeurant, rue des Ballais, paroisse de Saint Maur, avec Marie-Madeleine-Alexandrine Vieuille, fille de Philippe-Auguste Vieuille, conseiller au présidial, ancien lieutenant général en l'élection et d'Anne Berry, demeurant rue des Anciennes Prisons, paroisse Saint-Pierre.

Témoin Jean-Baptiste-Louis de Beaune, conseiller, procureur du roi au présidial, mari de Françoise Berry, oncle par alliance. (Minutes de Senné père).

1788, 8 juillet. — Testament d'Etienne Compagnon de Thézac, chevalier de Saint-Louis, ancien major de Dragons, mari de Marie-Madeleine-Alexandrine Vieuille, dont quatre enfants :

Digitized by Google

Jacques-Etienne aîné, Thérèze-Alexandrine-Anne, Charles Frédéric, Marie-Julie-Eléonore.

(N'est pas contrôlé). (Minutes de Pasquier).

1757. — Marie de Ballue, veuve de Bertrand Comte, écuyer, seigneur de La Contrie, demeurant rue de la Prison, paroisse Saint-Pierre.

Etienne Comte de la Contrie, son fils, est chanoine régulier Saint-Augustin de la maison de Mortagne en Saintonge.

1741, 6 juin. — Gratian de Concarré, écuyer, seigneur de La Gravelle, et Montmouton, lieutenant au régiment de Normandie infanterie.

La terre de Coulon fut vendue avec la terre de La Vallée, au sieur Sociando, par la dame Gombaud, veuve du sieur de Villemenseuil.

1752, 4 février. — Procès-verbal de l'état du château de Romefort par Marie-Anne de Verthamon, veuve de Jean de Constantin, conseiller au parlement de Bordeaux, dame de Roumefort, Puy-Bellivier, Servault, Varaise, Sollignone, Baret, Lagarde Briagne, Saint-Mathieu en Saintonge, Saint-Germain, Casteras, Boyautrau, Quérac, Podansacq, demeurant rue du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

(Minutes de Dalidet).

1684. — Jean Corbineau, sieur du Montifaud, procureur du roi aux eaux et forêts de Xaintonge et Aunis.

1678. — Le même.

1638, 11 juin, vendredi. — Mariage de Michel Cotard, greffier des insinuations, fils de feu Jean Cotard, notaire et de Marie Chevallier, avec

Madeleine Dalvy, fille de Jacques Dalvy, avocat échevin de Saintes et de Renée Berthon, du consentement de Pierre Bibard, sieur des Combes, conseiller au présidial, maire et capitaine de la ville ; Joachim Dubourg, receveur des tailles de l'élection ; Mathieu Blanchard, chanoine à Saint-Pierre ; Gilles Boursiquot ; Pierre Mestreau, Bernard Coterousse, avocats, oncles et cousins. (Minutes de Sanson).

1651. — Jean Cotard, notaire, demeurant au Bas-Préau, paroisse de Saint-Vivien-lès-Saintes. (Minutes de Tamisier).

1659, 26 novembre. — André Cotard, avocat, fils de feu Jean Cotard et de Françoise Dusac, fait faire inventaire des meubles de sa mère, morte depuis cinq heures.

Digitized by Google

Louis Simonnet, procureur au présidial, mari de Hélène Cotard.

Daniel Pradelle, marchand, mari de Madeleine Cotard, Michel et Elisabeth Cotard, ses beau-frère, frère et sœurs.

1664. — Pierre Cotard, sieur de Boisrond.

(Minutes d'Arnaud).

1668, 13 septembre. — Testament de Michel Cotard, sieur des Pelettes, mari de Madeleine Dalvy, frère d'André Cotard, sieur de la Rocheverte, et de Charles Cotard, orfèvre ; André Cotard, avocat, neveu ; Michel Cotard, juge d'Arvert, neveu ; sieur de la Rocheverte, et de Charles Cotard, orfèvre ; André Madeleine Cotard, femme de Daniel Pradelle, marchand, nièce, mère de Madeleine Pradelle ; Anne Cotard, femme de Louis Simonnet, nièce ; Elisabeth Cotard, nièce ; Marie Feytaud, fille de Anne Cotard, sa sœur ; Michel Cotard petit-neveu, fils d'André ; Michel Simonnet, petit-neveu, fils de Louis.

(Minutes de Gaultreau).

1668, 18 octobre. — Michel Cotard, juge d'Arvert, sieur de Lisle.

1671, 21 mai. — André Cotard, avocat, héritier de Françoise Duzat, veuve de *Jean* Cotard.

Michel Cotard, juge d'Arvert, demeure à La Tremblade.

Madeleine Cotard, femme de Daniel Pradelle, marchand à Venérand.

Elisabeth Cotard, demeure à La Tremblade, héritiers de Jean Cotard, leur père et de Duzat, leur mère.

(Minutes de Gaultreau).

1676. — Pierre Joubert, avocat, mari de Jaquette Cotard, fille de feu *André* Cotard et de Elizabeth Duzat.

(Minutes de Gillet).

Pierre Cotard, greffier de la maréchaussée, son frère.

1694, décembre. — Testament de Pierre Cotard, sieur de Boisron (contrôlé le 17 décembre), greffier en la vice-sénéchaussée de Saintonge, Michel, Marie, Anne et Madeleine ses enfants. Anne la plus jeune.

1700, 27 mars. — Testament de Jacquette Cotard, femme de Paul Levequot, conseiller esleu en l'eslection de Saintes. Elle était veuve de Pierre Joubert, dont elle eut deux enfants: Pierre et Jean. Pierre a fait ses vœux à la Mission.

(Minutes de Feuilleteau).

1713, 19 août. — Jacquette Cotard, veuve de Paul Levêquot

Digitized by Google

(*ut suprà*) déclare que son mari est mort le 5 juillet précédent et qu'elle veut faire inventaire.

1610, 10 juillet. — Mariage de Pierre Cotherousse, docteur-médecin, avec Françoise Berthon.

1615, 14 décembre. — Françoise de La Roche, belle-mère de Pierre Cotherousse, médecin.

(Minutes de BERTAUD).

1614, 1 juillet. — Pierre Cotherousse, docteur en médecine, parlant à Madeleine Feuilleteau, sa belle-mère, veuve de Jean Berton, conseiller élu à Saintes, père et mère de Françoise Berton.

1634, 9 décembre. — Testament et inventaire de Pierre Cotherousse, père de Bernard, âgé de 20 ans ; Claire, religieuse, Marie-Madeleine (15 ans) ; Gilles Boursiquot, mari de Claire Cotherousse ; Bibard, sieur des Combes, oncle par alliance.

(Minutes de VERJAT).

1637. — Bernard Cotherousse, clerc tonsuré, un des trois chapelains des trois chapellenies de Mareaux.

1645, 8 juin. — Partage de meubles. Marie Berthon, veuve de Jean Humeau, enquêteur au siège de Poitiers. Renée Brethon, veuve de Jaques Dalvy, échevin, Marguerite Cotherousse, veuve de noble Pierre Joly, conseiller en l'élection agissant en son nom et pour Bernard Cotherousse et Claire de Cotherousse, femme de Henry Dussaud, avocat, cohéritiers de Jean Brethon, conseiller élection, et de Marguerite Feuilleteau père et mère des Brethon, grand-père et grand-mère des Cotherousse. (Minutes de HEMERY).

1673. — Madeleine Cotherousse, veuve de Pierre Jolly, élu, héritière en partie de Françoise Breton.

1674. — La même se dit héritière de Pierre Cotherousse docteur en médecine.

1653. — Thomas Coltreau, marchand, économe des pauvres de l'hôpital.

1653. — Antoine Berry, marchand, même fonction.

1593. — Jean Coudreau, avocat au présidial.

1600, août. — Maurice Coudreau, avocat, frère de Marguerite Coudreau, veuve de Jacques Fonteneau, avocat.

1631. — Etienne Coudreau, sieur des Houllières.

1649. — Etienne Coudreau, conseiller, mari de Marie Christin, héritière en partie de Elie Regnaud, sieur de Bontiraud.

Digitized by Google

1684. — Nicolas Coudreau, conseiller au présidial, mari de Marie Berry, fille de Antoine Berry, marchand.

(Minutes de MONTILLON).

1646, mai (pas de date). — Testament de Claude Coudreau, marchand, mari de feue Catherine Guyet ; veut avoir le bas chœur et le curé avec 12 torches, 13 deuils et une ampoule. Donne aux enfants de feue Marie Coudreau, sa fille, femme de Pierre Petit, marchand, Etienne Coudreau prêtre, prieur de Saint-André des Combes, fils, Jacques Coudreau fils. Feu Jean Coudreau, son fils était marié à Jeanne Allaire, qui s'est remariée avec Pierre Petit, marchand, veuf de Marie Coudreau.

Claude Coudreau est mort le 11 mai, inventaire le 28 mai.

(Minutes de DEXMIER).

1637. — Etienne Coudreau, conseiller au présidial, sieur de la Francherie.

1694, 14 janvier. — Marie Coudreau, fille de Nicolas, conseiller au présidial et de Marie Berry, fait actes respectueux pour épouser Pierre Potel, sieur de Grandpré, fils de feu Robert Potel, échevin et consul de Calais et de Louise Poulain.

(Minutes d'ARNAUD).

1666. — Nicolas Coudreau, conseiller au présidial.

1661, 2 juin. — Jean de Chaillou, écuyer, sieur des Essards, mari de Anne Grelaud, fille de Jacquette Coudreau qui est sœur de feu François Coudreau, sieur de Guisedon.

(Minutes de GAULTREAU).

1666, 6 novembre. — Comparaissent Nicolas Coudreau, conseiller au présidial de Saintes d'une part, et Dominique Couldreau, son frère, sieur de La Devandrie, demeurant à Saintes, d'autre part ; disent que Etienne Coudreau, conseiller, leur père, par son testament du 1er juin 1658, reçu Reveillaud, institua ledit Coudreau Gabriel, Dominique et Marie-Anne, ses enfants de feue Marie Christin, ledit Coudreau aîné tuteur de ses frères et sœurs. Dominique était majeur ce même jour ; lui délaisse La Devandrie.

1690, 28 mai. — Mariage de Nicolas Coudreau, avocat, fils de Nicolas Coudreau, conseiller, et de Marie Berry, avec

Marie-Marguerite Delesseau, fille de Charles Delesseau, sieur de La Viardière et de Louise Morineau.

Consentent pour lui : père et mère : Catherine Cerbelle, veuve de Antoine Berry, aïeule ; Daniel Berry, oncle.



Digitized by Google

Pour elle : Charles Delesseau, sieur de Laviardière, aïeul, mari de Jeanne Phelipier.

Coudreau reçoit la maison paternelle telle qu'elle fut acquise de Dominique Coudreau, sieur de Phelippot, son frère. (Minutes de Dalidet).

1693, 26 février. — Nicolas Coudreau, conseiller au présidial, mari de Marie Berry.

Feue Catherine Serbelle, veuve de Antoine Berry, marchand, leur mère et belle-mère. Inventaire. (Minutes de Dalidet).

1695. — Nicolas Coudreau, certificateur des défauts au présidial, mari de Marie Delesseau, héritier de feue Jeanne Philipier, grand'mère. (*Ibidem*).

1716, 26 décembre. — Mariage de Etienne Coudreau, sieur de la Devaudrie, fils de feu Nicolas Coudreau, conseiller au présidial et de Marie Berry, avec Jeanne Eulalie de Bachoye, fille de Jean de Bachoye, écuyer, seigneur du fief de Lépine, capitaine d'infanterie, régiment de Navarre et Catherine Petreau, demeurant à Brouage.

(Minutes de Maréchal).

1705, 10 juillet. — Marie Berry, veuve de Nicolas Coudreau, conseiller, dit que le dit Coudreau est mort il y a environ deux mois, fait inventaire.

Ils possèdent la Vieille Verrerie. (Minutes de Maréchal).

1708, 24 août. — Testament de Marie Berry, veuve de Nicolas Coudreau, conseiller au présidial.

Nicolas et Etienne, ses enfants, feue Claire, sa fille.

Claire Coudreau, sa petite-fille, fille de Coudreau, conseiller.

Marie, veuve de Pierre Potel, major de cavalerie, au régiment de Roquepine.

Jeanne Coudreau, ses enfants.

Jeanne Coudreau, mariée à Louis François de Chamblé, avocat.

Catherine Coudreau, veuve de Jean-Baptiste Simon, sieur de La Guiarderie.

Révoque tout testament postérieur ne portant pas *Jésus, fils de David ayès pitié de moy.* Ouvert le 2 avril 1711.

(Minutes de 1711 de Maréchal).

1731, 6 avril. — Catherine Coudreau, veuve de Jean-Baptiste Simon, sieur de La Guiardrie.

Digitized by Google

Marc Coudreau, sieur de Lespine, Jean Coudreau, sieur de La Devaudrie. (Minutes de Maréchal).

1771, 13 juillet. — Mariage de Louis-Charles Coudreau de La Devaudrie, capitaine, fils de Jean Coudreau de La Devaudrie et de Marie Agathe Héraud, avec

Marie-Marguerite Simon de La Guiardrie, veuve de feu François Goussé, avocat, fille de Pierre Simon de La Guiarderie et de feue Catherine Coudreau, demeurant à La Guiardrie, paroisse de Saint-Vivien. (Minutes de Duplais).

1767, 27 décembre. — Anne-Catherine Barthomé de Barbeau, femme de Arnaud-Pierre, marquis de Courbon, comte de Blenac, seigneur de Romegou, demeurant rue des Ballets, par. Saint-Maur, dépose entre les mains du notaire le contrat de mariage de :

Charles de Courbon, chevalier, seigneur de Courbon. (Minutes de Pasquier).

1649, 27 septembre. — Contrat de mariage de Charles de Courbon, chevalier, seigneur de Romegou, comte de Blenac, baron de Lileau, Le Fresne, fils de Jacques de Courbon, chevalier de l'ordre du roi, seigneur des dites seigneuries, et de Marie Tison, avec

Angélique de La Rochefoucauld, veuve de Louis de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Lhoumée, fille de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Bayers, La Bergerie et autres places et de Marie Bouhier (*signé sic*). Consentent pour lui : sa mère, André de Talleran de Grignol, comte de Grignau, baron de Beauville, Beauséjour, beau-frère, Marie de Courbon, femme du précédent, sœur du futur. Artus Tizon, écuyer, seigneur de La Parée, oncle ; Jean-Louis de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Sauveur, La Roche-Courbon, cousin germain ; Jacques de Livennes, écuyer, seigneur de La Mothe, Saint-Genis, Rosne, La Grotière, cousin germain, Louis Leber écuyer, sieur du Carlo et demoiselle Madeleine Tizon, sa femme, cousin germain.

Pour elle : père et mère, Louis de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de La Bergerie, son frère, Anne Garnier, sa femme, François de La Rochefoucauld, chevalier de Malte, frère. François de La Rochefoucauld, seigneur de La Vallée, prieur du prieuré Saint-Sauveur du vieux Cressé, oncle. Gabriel Gombauld, chevalier, seigneur de Chamfleury, Angélique

Digitized by Google

de La Rochefoucauld, veuve de René Accarie, chevalier, seigneur du Bourdet, Crazannes et autres places, tante. Louis de La Rochefoucault, seigneur de Fontroues, cousin. Elisabeth de La Rochefoucauld, son épouse. François de La Rochefoucauld, chevalier, comte de Roussy. Passé à La Bergerie.

Signé par les précédents et par Lescour, Doradour et Pierre de Herisson. CHAILLOU, notaire.

1665, 10 juin. — Jean Courtois, sieur de La Brousse, avocat, juge habitant Grigneaux, procureur de Marie de Courbon, douairière, comtesse de Grignaux.

(Minutes de CASSOULET).

1673, 4 novembre. — Procuration donnée à Didier Poiret, procureur à Rochefort, par Charles Colbert de Terron, marquis de Bourbonne, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, intendant général de la marine du Ponant et commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi dans les gouvernements de Brouage, La Rochelle, pays d'Aunis et îles adjacentes et Françoise Colbert de Terron sa fille, aux fins de résilier le contrat de mariage passé, le 30 septembre 1666, reçu Lortye, entre elle et Eutrope-Alexandre de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de La Rochecourbon et tous autres actes passés en conséquence de ce contrat et reconnaître qu'il a reçu de Jean-Louis de Courbon, chevalier, marquis de Saint-Sauvent et Anne de Jalennes son épouse, 40.000 livres sur les 60.000 constituées en dot, ainsi qu'il appert par une quittance passée par A. Demontreau, notaire, à La Rochelle, le 27 février 1667. (Minutes de GILLET).

1613, 16 juillet. — Guillaume Corbet, docteur en théologie, vicaire perpétuel et prédicateur de Saint-Martin de Pons.

— 22 août. — Il résigne sa charge de vicaire en faveur de Yves Bauduz, prêtre du diocèse de Vannes, qui devra dire les messes, chaque vendredi et samedi, en la dite église pour la chapellenie que tient le sieur de La Croix-Maron.

(Minutes de BERTAULD).

1673. — Jean Louis de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Sauvent, La Rochecourbon, Briagnes, et autres plasses, conseiller du roy en ses conseils d'Etat pour et direction de ses finances, et haute dame Anne de Jalesne, son épouse, demeurant en leur château de Briagne, paroisse de Corme-Ecluse, constituent Barthelemy Saillard, procureur au présidial de Saintes, pour les représenter par devant le notaire qu'il ap-

Digitized by Google

partiendra à l'acte qui sera passé entre M. Colbert de Teron et damoiselle de Colbert, sa fille avec Eutrope-Alexandre de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de La Rochecourbon, leur fils et consentir que le contrat de mariage passé entre le seigneur marquis de La Rochecourbon leur fils et laditte damoiselle du Terron et autres actes, demeurent nuls et cassés, attendu l'avis du parlement de Bordeaux rendu entre ledit seigneur de La Rochecourbon et laditte demoiselle du Terron, qui confirment la sentance rendu par le juge official de l'évêché dudit Saintes qui desclaire qu'il n'y a point de mariage entre eux et que lesdits seigneur et demoiselle demeurent deschargés de tourtes les charges. (Minutes de Gillet).

1689, 29 mars. — Testament de Eutrope-Alexandre de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de La Roche-Courbon, colonel d'un régiment d'infanterie, demeurant ordinairement à La Rochecourbon, demeure à présent à Saintes ; son père, Jean-Louis de Courbon, chevalier seigneur, marquis de Saint-Sauveur, Briaigne, y demeurant paroisse de Corme-Ecluse, l'a émancipé.

Marié à Marie Dangennes, a pour enfants : Gabriel-Jean-Baptiste et Louis-Alexandre. (Minutes d'Arnaud).

Denis Huon, conseiller au présidial afferme à Angélique de La Rochefoucauld, femme de Charles de Courbon, comte de Blenac, baron de Bremeau et Lisleau, seigneur de Romegou, Lhoumée, Baconnai, Chandollam, gouverneur, lieutenant général pour le roi, tant par mer que par terre en les îles françaises de l'Amérique et sénéchal de Saintonge, demeurant en son château et paroisse de Romegou, absante, et Jean Vildon, intendant de laditte dame, sa maison rue Saint-Maur deux ans 250 livres. (Minutes d'Arnaud) (1689 ??)

1692, 12 avril. — Contrat de mariage de Jacques de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, lieutenant de vaisseaux, capitaine d'une compagnie franche, âgé de 48 ans (*extrait de baptême du 27 décembre* 1658), fils aîné de Léonard de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger et de Suzanne de Mandosse, demeurant à Saint-Léger, avec

Catherine Carel, veuve de Gabriel Dorin, chevalier, seigneur du Poyron, demeurant ordinairement à Fontenay-le-Comte, fille de feu Jean Carel, conseiller secrétaire du duc d'Orléans et de René Pascaud.

En présence de N. Guenon, avocat et Blaise de Gasco, lieu-

Digitized by Google

tenant général et Jacques Pichon de Magesy, président du présidial.

Après actes respectueux dans lesquels il est dit que la dame est de « première qualité et très riche ».

Elle demande expédition du contrat par lettre du 9 juillet.

(Minutes de Maréchal).

1692. — Catherine de Carel, femme de Jacques de Courbon, demeure au château de Saint-Cire en Talmondois.

(Minutes de Maréchal).

1699. — Eutrope-Alexandre de Courbon, chevalier, seigneur marquis de La Rochecourbon, Coze, Briagne, demeure à La Rochecourbon. (Minutes de Marcoullier).

1707, 28 mai. — Marie Dangennes, veuve d'Eutrope-Alexandre de Courbon, chevalier, seigneur, marquis de La Rochecourbon, baron de Cozes, seigneur de Vaux, Briagne, Batasse, nomme à la cure de Corme-Eculse, vacante par décision de Jean Rivet. (Minutes de Dalidet).

1742, 26 février. — Partage entre Sophie de Pons, veuve de Jean-Louis de Courbon, marquis de Blenac, capitaine de vaisseaux, (mariés par contrat du 24 juin 1706, reçu Barbotin, contrôlé à Matha).

Renaud, comte de Courbon Blenac, baron de Champdolent, capitaine au régiment des cuirassiers du roi.

Charles de Courbon, chevalier de Blenac, lieutenant de vaisseaux, René-Sophie de Courbon, abbé de Blenac, prieur de Bonneniolle.

Louise-Sophie de Courbon, veuve de François Turpain, marquis de Jouhé, chevalier, seigneur de La Vergne. Renaud et Charles demeurant rue du Palais. L'abbé de Blenac, à Paris, enfants de Jean Louis de Courbon.

Terre baronnie de Champdolent estimée à 100.000 livres, 18.000 livres à prendre sur Lhoumée, par succession de seigneur de Blenac, oncle.

Champdolant à Renaud de Courbon aîné. Lhoumé, telle qu'elle a été délaissée à Gabriel Madeleine, marquis de Blenac, sera à Charles.

1743, 31 décembre. — Jacques René de Bremond d'Orlac et Antoine Boureau, procureur fiscal de la baronnie de Chandolan déclarent « qu'ils ont eu bonne et parfaite connoissance dudit feu seigneur Jean Louis de Courbon, marquis de Blénac, capitaine commandant sur les vaisseaux du roi et savoir de

Digitized by Google

certain qu'il décéda dans son château de Chandollan, vers la fin de 1714 et qu'il ne laissa pour héritiers « que cinq enfants qu'il eut de Sophie de Pons » : Louise-Constance-Sophie, Renaud, Charles, Françoise-Charlotte, et Renée-Sophie de Courbon. (Minutes de SENNÉ).

1748, 17 septembre. — Mariage de Renaud de Courbon, marquis de Blenac, baron de Chandolent, Bors, Archingeay, ancien capitaine au régiment de cuirassiers du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils de feu Jean Louis de Courbon-Blenac, baron de Chandolent, capitaine de vaisseau et de Sophie de Pons, demeurant paroisse Sainte-Colombe, avec Marie-Thérèse Poute, fille de Jean-Baptiste Poute, chevalier, marquis de Nieul le Viroul, Saint-Hillaire du Bois, seigneur du château et des chatellenies de Dompierre, Les Eglises, Saint-Sornin, Vignolle, conseiller du roi, grand sénéchal de Saintonge et de feue Marie-Anne Marguerite Arnoul, (fille unique de Claude Arnoul, seigneur de La Salle, Vaumondois et Consac, mort à Consac en 1744. Sa fille est morte avant lui). (Minutes de SENNÉ).

1772, 1 août. — Testament olographe de Anne-Catherine Barthommé de Barbeau, femme de Arnoul-Pierre de Courbon, comte de Blénac, émancipée le 16 juin 1772 par son père Christophe Barthommé de Barbeau, seigneur de Taupignac, chevalier de Saint-Louis.

Elle veut un prêtre et quatre religieux seulement, ni parents, ni amis ; sera portée par six pauvres, sans tentures extérieures ou intérieures à l'église et à la maison.

Les gages de ses domestiques ont été fort mal payés. Institue héritiers : Arnoult-Gabriel-Anne-Pétronille de Courbon, son fils aîné, actuellement sous-lieutenant de dragons au régiment de Jarnac, Anne-Christophe-Elisabeth, chevalier de Courbon, fils puiné, page de la grande écurie, Arnoult-Christophe-Marguerite de Courbon-Blénac, troisième fils.

Elle était sœur de Christophe Barthommé de Barbeau. Fait dans son appartement, rue du Loup, paroisse Saint-Pierre. (Minutes de PASQUIER).

1784, 10 octobre. — Procuration par Anne-Christophe-Elisabeth de Courbon, comte de La Rochecourbon, et de Blenac, ancien officier au régiment royal-vaisseaux-infanterie, demeurant ordinairement au château de Vincennes et à Romegoux,

Digitized by Google

mari de Marie-Catherine-Elisabeth-Charlotte de Vienotte de Vaublanc.

(Tourneur, notaire à Saint-Porchaire, Minutes à Pont-Labbé).

1748, 24 janvier. — Mariage de Jean-Henri de Courcelles de Rigaut, avec Françoise-Elisabeth Ancelin.

(Voir Ancelin).

1748, 3 février. — Le même afferme de Jean de Nozerine, theologal, un appartement en la maison canoniale vis-à-vis le doyenné.

15 février. — Le même donne procuration à Claude Dangibaud étant sur le point de partir rejoindre l'armée d'Italie.

1668. — Helies Coussard, sieur de La Grange, demeure à Saintes.

1728. — Michel de Coutray, chevalier, seigneur de Pradel, capitaine de dragons au régiment d'Armenonville, chevalier de Saint-Louis, mari de Marie Poittevin.

1736, 5 mai. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay et Lombrail en Thezac, représentant une demoiselle Bonnefoy.

(Partage Guillotin) (Minutes de Senné).

(Voir Vassal).

1743, 25 février. — Raimond de Vassal, écuyer, seigneur de La Forêt, demeurant à Chérac, vend à Charles Crepain, écuyer, seigneur de La Chabosselay, son cousin germain, fils unique de Charles Crepain, oncle, seigneur de La Chabosselay, le tiers de la borderie de La Forêt.

1767. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, fils unique de Charles Crespin et de Marie de Vassal, demeure à Lombrail. (Minutes de Senné).

1768, 21 avril. — Mariage de François Croizier de Mongiron avec Madeleine Poittevin. (Minutes de Dalidet).

1706. — Charles de Crussol, duc d'Uzès, premier duc et pair de France, etc., seigneur d'une partie de Faye.

1658, 11 avril. — Pierre de Culand, archer du prévôt de Saintonge, fait son testament. Mari de Marguerite Delaroche. Jeanne de Culand, leur fille, mort le 25 août.

(Minutes de Richard).

1692. — René de Culland, chevalier, seigneur de Chamfleury, Ciré et Saint-Mesme, demeurant à Ciré, mari de Marie Gombaud. (Minutes de Maréchal).

Digitized by Google

1698, 21 mars. — René de Cullan, chevalier, seigneur, comte de Cullan, Saint-Mesme, mari de Marie de Gombaud, héritier de Marie de Beauchamp, sa mère, demeure à Saint-Jean, promet de donner à l'hôpital général 10 livres de rente donnée par M. de Beauchamp par testament du 31 octobre 1678. Reçu Adrien, notaire, à Taillebourg. (Minutes d'Arnaud).

1699. — Marianne de Cullan, novice à l'abbaye, sœur de Louis-Jacques de Cullan, seigneur de Lendray, de Marie de Cullan, belle-sœur de François Gaudin, écuyer, seigneur de Cluseau. (Minutes de Marcouiller).

1706. — Michel de Culland, seigneur de Montgrave, curateur des mineurs de Charles de Culland, seigneur de Boisvert, frère de Françoise et François.

1710, 30 juillet. — Contrat de mariage de René-Alexandre de Culland, chevalier, marquis de Culland, fils de René de Culland, comte dudit lieu, Ciré, Saint-Mesme, Le Grollet, Le Mesny, Champfleury, et de Marie Gombaud, avec Jeanne d'Aiguières, fille de deffunts Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur du Fraignau et de Geneviève de Meau, demeurant à Arles. Consentent pour R. de Culland, son père, par suite du consentement par lui donné dans sa procuration du 28 juillet, sa mère ; Alexandre de Beauchamp, chevalier, seigneur de Bussac, grand-oncle ; Blaise de Gascq, chevalier, seigneur de Préguillac, Saint-Antoine, président, lieutenant général de Saintonge et de Marie de Beauchamp, la femme dudit de Gascq ; René de Beauchamp, seigneur de Rochefollet, Esther Draud, sa femme, veuve de messire de Courbon, chevalier, seigneur, comte de Courbon, capitaine de vaisseau ; Henriette de Gombaud, femme de Jean de Roquefeuille, écuyer, sieur de La Salle, cousine germaine.

Pour Jeanne d'Aiguières : François d'Aiguières, seigneur de Beauregard, oncle paternel et curateur ; Louis François d'Aiguières, seigneur des Razes, cousin germain, Jacques-René de Brémond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Chastaigne, Marguerite-Mélanie Dubourg, femme du dit de Brémond, cousine germaine ; Henri Michel de La Lande, conseiller à la cour des aides de Bordeaux, cousin.

(Voir Vigier). (Minutes d'Arnaud).

1714, 22 mars. — Donation par Marie Gombauld, femme de René de Cullant, chevalier, seigneur, comte du dit lieu, Ciré, Saint-Même, Le Mesnye, etc., à Marie-Geneviève de Cullan,

Digitized by Google

sa petite fille et filleule, fille de René-Alexandre de Culant et de Jeanne d'Aiguière, de la prairie de Carillon, proche le Port de la Pierre.

1618, 23 octobre. — Transaction sur procès en raison de l'hérédité de Paul Lemoyne, seigneur de Bresneau, entre René de Cumont, seigneur de Fiefbrun, sénéchal de Civray. Catherine et Marie de Cumont, héritiers du côté maternel d'une part ;

Pierre Lemoyne, écuyer, sieur de La Massonne et autre, héritier du côté paternel.

Catherine de Cumont, veuve de Raymond de Madronnet, écuyer, demeurant à Saint-Jean d'Angély, constitue procureur Armand de Madronnet. (Minutes de Sanson.)

1692, 12 avril. — Sylvie de Cumont, femme séparée de corps et de biens de Henri Leseur, chevalier, seigneur de La Noue, (*alias* de Romanaux) absent de ce royaume par ordre du roi. (Minutes de Feuilleteau).

1689, 14 janvier. — Inventaire chez Marguerite Cuppé, veuve de Jacques Collardeau, chirurgien, demeurant au faubourg de Saint-Pallais, Pierre Collardeau, sieur des Audouins, curateur de Mathurin Collardeau, son frère, Luc Lejeune, marchand, mari de Marguerite Collardeau.

(Minutes de Feuilleteau).

1691, 13 septembre. — Marie Cupé, femme de Jean Maicoulier, notaire royal, d'une part et Marguerite Cuppé, veuve de Jacques Colardeau, chirurgien, demeurant à Saint Pallais, enfants de Pierre Cuppé, notaire royal, et de Marguerite Bouyer. (Minutes de Maréchal).

1693, 18 avril. — Mariage de Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, fils de Pierre Cupé, avocat, juge sénéchal de la baronnie de Thonnai-Boutonne et Peyronne Bardy, avec Marguerite Joubert, veuve de Léonard Rogier, sieur de Grangeneuve, demeurant à Thonnay-Boutonne. Consentent pour lui père et mère, Pierre Cupé, docteur en théologie, prêtre, et curé de Coulonge, frère, Suzanne Cuppé, sa sœur, du notaire soussigné oncle par alliance, Marie Cuppé, sa tante. Marie Rivière, cousine remuée de germain et Bertrand Marcouillier, cousin germain ;

Pour elle : Arnaud Guyet, greffier de la baronnie de Chandolent, cousin germain, Marthe Cadou, veuve de Henry

Digitized by Google

d'Orbée, sieur des Grimaudières, cousin germain par alliance..
(Minutes de MARCOULLIER).

1693. — Jacques de Cursay, chevalier, seigneur de Villers, veuf de Marie de Ponlevain, demeure à Saint-André, paroisse dudit lieu. Dont enfants.
(Minutes de DALIDET).

En 1639. — Renée Martineau, veuve de Claude de Ponlevain, écuyer, seigneur de Saint-André ; la métairie de Pommiers en Saintonge lui appartenant.
(*Ibidem, même acte*).

1695, 12 janvier. — Jacques de Cursay, écuyer, seigneur de Saint-André, de Villers, Bourdeville, fils de Jean de Cursay, seigneur de Coulonges, épouse Jeanne Pichon, fille de Hyacinthe Pichon, avocat, échevin, et de Jeanne Billaud.
(Minutes de DALIDET).

1696.— Jacques de Cursay, écuyer, seigneur de Villers, père de Josué de Cursay, fils émancipé, au service du roi, régiment de Flandres.
(Voir Pichon). (Minutes de MARCOUILLER).

1703, 9 mai. — Vente par Jacques de Cursai, écuyer, seigneur de Villers, mari de Marie de Ponlevin.
(Minutes d'ARNAUD).

1706. — Jacques de Cursay, chevalier, seigneur de Juillers, Bourdeville et Saint-André, demeurant à Chaumet, paroisse de Fontcouverte.

1612. — Guillemette Cyvadier, femme de Jean Rolland, avocat. Madeleine Cyvadier, femme de Guillaume de Lar... ?
(Minutes de VERJAT).

(*A suivre*) CH. DANGIBEAUD.

## QUESTION

N° 817. — Je recevrai avec plaisir tous renseignements que l'on voudra bien me donner sur Pierre Le Gaygnard, seigneur de la Chaume et de la Vergne sur Sèvre, auteur d'un ouvrage imprimé en 1585 à Limoges, par Hugues Barbou, pour Nicolas Courtois, de Poitiers et intitulé :

« *Promptuaire d'unisons ordonné et disposé méthodiquement*

Digitized by Google

*pour tous ceux qui voudront composer promptement en vers François.* Pet. in-8°. »

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première est un Dictionnaire de rimes ; l'auteur l'a fait précéder d'une poétique curieuse où il a exposé ses idées propres sur le vers français et un nouveau système orthographique. La seconde partie se compose de sonnets adressés aux rois et aux reines de France et de Navarre, à quelques personnages illustres et à des compatriotes poitevins amis de Le Gaygnard.

Page 15 de la 2e partie, se trouve le sonnet suivant :

*A Mademoiselle Robinette de Mallémouche de la Moussière, ayant l'Autheur anagrammatizé son nom.*

La Xantonge à ma ieunesse esleuée,
En l'eslevant elle m'a faict sçauoir,
De la vertu le précieux sçauoir,
Par la maîtresse ou ie fu arrivée,
Elle m'aprint que, pour estre sauuée,
Il me falloit de Dieu la crainte auoir,
Et si m'aprint quel estoit mon debuoir,
Enuers Jésus pour n'estre reprouuée,
Elle me fit sçauoir semblablement,
Que chascun doit avoir contentement,
Vivant ici sur la Terre peuplée.
Par ces sçavoirs aux Cieux mon Ame tent,
Et ici bas mon corps demeur' content
Dequoy ME DI EN HEVR TOTAL COMBLEE.

A la page 27, cet autre sonnet :

*A Monsieur d'Aubigné, Escuyer d'Escurie chez le roi de Navarre.*

Sonnet rapporté :

Pieça ton Naturel, ton Estude, et ta Race,
Bien sage, fort lettrée, illustre noblement,
De bonté, de sçauoir, d'asseurance aizement,
Ta rempli, comblé, peinct, le cœur, l'esprit, la face.
Cette bonté, sçauoir, asseurance en ta grace,
Te faict reueremment, grandement, brauement,
Honorer, admirer, redouter mesmement.
Au peuple, aux Maiestez, à celuy qui menace,
Et ainsin Honoré, admiré, redouté,
Tu vis heureux, conneu, partizan affecté :
Dans le Païs, aux Cours, au Camp faizant la guerre,

Digitized by Google

**Des gens de bien, des Rois, et de tous ces mauuais,**
**Puisses-tu bon, sçauant, asseuré à iamais,**
**Te voir aimé, chéri, craint, par toute la Terre.**

Le Gaygnard est, je crois, le premier qui ait mis en relief les talents littéraires de d'Aubigné et aucun des biographes n'a cité ce sonnet.

Pour le précédent, je ne devine pas à qui il est fait allusion. De quelle dame s'agit-il ? Etait-elle Saintongeaise ? Qui serait-elle ? M. M.

## LIVRES ET REVUES

Le tome XLV des *Archives historiques de la Gironde*, paru en septembre, contient la suite des arrêts du Parlement de Guyenne qui furent rendus contre les Réformés du 13 avril 1552 au 30 juillet 1554. J'avais analysé pour la *Revue* (xxxi, 70), tout ce qui concernait des Saintongeais dans le volume paru l'année dernière, et qui allait de décembre 1541 à 1552. Je vais en faire autant pour celui-ci.

Je remarque d'abord que dans cette seconde série, la justice semble moins dure aux hérétiques que dans l'autre. Les 145 premiers arrêts portaient, non compris les contumaces, 14 condamnations au bûcher, dont 8 brûlés vifs. Les 111 sentences nouvelles ne frappent plus de la peine capitale que deux religieux agenais. D'autres arrêts de juges locaux sont adoucis. Plusieurs écoliers du collège de Guyenne sont censurés sévèrement ; des libraires sont poursuivis.

Les Saintongeais mentionnés sont assez nombreux. 27 juin 1552. Ordre d'informer virilement contre ceux qui ont fait leurs immondices sur l'autel de la chapelle du Chappus, et brisé les croix des environs. — 6 septembre 1553, Mathurin Hunauld, de Saintes, fera amende honorable et publique. — 22 janvier 1554, Léonard d'Amelin est nommé commissaire sur l'accusation de Charles de Guytard, sénéchal de Saintonge, contre Jehan Journaud, lieutenant général, et Jehan Blanchard, lieutenant particulier audit siège.

Février-avril 1554. Instruction par Léonard Amelin, citation, ou ordre de transfert à Bordeaux, contre vingt huit hérétiques de Pons, Marennes ou Saint-Jean-d'Angély, dont sept prêtres :

Digitized by Google

J. Achard, A. Chappelle, M. Chaillot, M. Dameret, J. Dutour, L. Le Gay et J. Marau ; deux libraires : Jehan Salmon et Nicolas Lavardin, et le régent de la Tremblade, Arnaud Rousseau ; cinq témoins de Pons assignés en même temps, et donnés en garde aux juges du lieu pour qu'il ne soit ni méfait ni médit contre eux. Un autre prêtre, nommé Thomas, arrêté et poursuivi pour larcins et sacrilège de la custode où reposait le T. S. Sacrement dans une église de Taillebourg.

La population de Saint-Jean-d'Angély paraissait alors au moins soupçonnée de tiédeur pour le catholicisme. Le 6 avril 1554, le Parlement ordonne que l'église paroissiale sera pourvue de luminaire, que quêtes y seront faites pour les âmes du purgatoire et prières des trépassés, qu'il s'y donnera les sermons usités dans les églises bien réglées ; que les habitants de la ville et du ressort, qui ont négligé le service divin et fréquentation des offices, devront assister auxdites cérémonies dévotement, sans s'y promener ni constabuler (*sic*), et aller à l'offrande, sous peine d'être réputés suspects d'hérésie, et punis comme tels ; que les curés inscriront annuellement les noms des communiants, et publieront tous les mois au prône le présent arrêt. Les officiers du siège devront faire exécuter et entretenir ledit arrêt, à peine de dix mille livres d'amende, et de suspension de leurs offices.

Marie Genisson, de Marennes, assignée en avril 1553, après treize mois de procédure est mise enfin hors de cour, et son action en dommages-intérêts réservée contre ses accusateurs. Jehan Gaubert, dit Le Pellé, ayant appelé d'une sentence de Saint-Jean-d'Angély qui l'avait condamné à la question et torture pour savoir de sa bouche la vérité des cas à lui imputés, voit son appel rejeté ; puis le lieutenant dudit siège le condamne à la fustigation et au bannissement (30 mai et 30 juillet 1554).

Du 28 juin 1554, arrêt d'enquête pour Magdeleine d'Angliers, damoiselle, veuve de Guinaudeau, sieur de La Ferrière lès Pons, emprisonnée ; il est ordonné qu'elle justifiera par témoins ses allégations : Elle dit « qu'elle est mariée au lieu de La Ferrière-lès-Pons peult avoir dix ans ou envyron, elle a esté de trois dymenches l'un et aultres festes solempnes à la grant messe et service divin en l'église de Advidz réservée l'année du décez du Seigneur La Ferrière, son mary, qu'elle alla veoir sa mère en Alvert, où elle fit ses Pasques il y a quatre ans ou envyron ; que

Digitized by Google

Renée et Marguerite Guynaudeaux filles dudit feu et d'elle qui ont esté baptizées et receu le Saint Sacrement de baptesme en la chappelle dudit lieu de La Ferrière ». Elle ajoute « qu'il est impossible de faire tout à coup la lessive, et fornoyer pain au lieu où elle a accoutumé faire ses lessives audit lieu, qu'elle est femme de bien, bonne chrétienne et catholique ». Elle objecte contre messire Jehan Bertheau, prêtre, qu'il est son ennemi capital, parce que l'ayant surpris il y a 7 ou 8 ans qui voulait forcer une chambrière à la cuisine de La Ferrière, elle l'a chassé de chez elle ; et depuis il n'est plus venu y dire la messe, mais il s'est porté de faire tout son possible pour nuire à elle et aux siens.

Enfin, le 14 juillet 1554, maître Jehan Poyvert, juge de Saint-Savinien, déclaré coupable de négligence, est condamné à 200 livres d'amende, et suspendu pour six mois.

Ces arrêts ne sont pas tous inédits, ou du moins une analyse de plusieurs d'entre eux a été publiée, les registres du Parlement où ils figurent ayant été parcourus notamment par E. Gaullieur, pour son Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans la région, parue en 1884. M. Henri Patry, dans ses savantes études sur les origines du protestantisme en Saintonge et Aunis, plusieurs fois citées dans la *Revue*, s'y est également référé. La suite paraîtra, sans doute, dans les volumes subséquents des Archives historiques de la Gironde.

—

*Le Croisé*, tragédie en vers, par Antonin Voyé.

La tragédie française, subissant le sort de toutes les choses humaines, après avoir occupé, pendant tant d'années, la place d'honneur dans notre théâtre et eu une période de splendeur sans égale, est tombée dans la plus complète décadence (1).

Ecrire une tragédie au XX^e^ siècle semble donc un réel anachronisme ! C'est pourtant ce que vient de faire notre confrère des *Archives*, M. l'abbé A. Voyé, curé-doyen de la Jarrie, dans la pièce dont nous allons donner une brève analyse.

(1) Nous rappelons toutefois pour mémoire les tentatives, plus ou moins heureuses, qu'ont faites, depuis la préface de *Cromwell*, manifeste du romantisme victorieux, certains poètes, notamment Ponsard, avec *Lucrèce* représentée à l'Odéon (22 avril 1843) et plus près de nous, notre concitoyen Georges Gourdon, avec *Jeanne d'Arc*, jouée à l'école Fénelon, à La Rochelle (25 et 27 juillet 1909), pour faire revivre ce genre dramatique, qui, comme l'a écrit M. F. Brunetière (*Grande encyclopédie*, tome III, v° *Tragédie*, p. 276), porte « un témoignage impérissable de la noblesse du génie français ».

Digitized by Google

L'action toute entière se passe à Vincennes, dans le parc, puis dans le château le 24 décembre 1245.

Louis IX, voulant renouveler solennellement sur l'Evangile, le vœu qu'il a fait l'année précédente, d'organiser une nouvelle croisade et de prendre la croix, a, à l'occasion des fêtes de Noël, convoqué un parlement des hauts barons de France. Henri II, d'Angleterre, vaincu dans la campagne de Poitou et de Saintonge, en 1242, refuse de se croiser et prépare contre le monarque français une nouvelle expédition, pour laquelle il a déjà recruté comme alliés Pierre de Dreux, duc de Bretagne, dit Mauclerc, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche. C'est ce que nous apprend un entretien secret qu'a, dans une clairière du parc, avec trois émissaires, le juif Siméon Storck, qui a été chargé par le roi anglais d'entrainer dans cette coalition Thibaut IV, comte de Champagne, devenu roi de Navarre par la mort de son oncle, Sanche le Fort, en 1234. Le Juif réussit, sans grande peine, à faire signer, à prix d'or, un traité d'alliance avec Henri II, par Thibaut, car si ce puissant vassal de la couronne de France est un faiseur renommé de chansons d'amour « délitables et mélodieuses » (1) où il célèbre la violente passion qu'il nourrit pour Blanche de Castille (2), il est en même temps un prince besoigneux, et un politique médiocre et versatile. Mais un ami et confident du comte de Champagne, le chevalier Maurice, vicomte de Trèves, ayant connaissance du « pacte infâme » lui reproche véhémentement sa félonie et jure d'arracher, même au péril de sa vie, le traité que détient le fils d'Israël, « artisan de l'odieuse trame. »

Après des événements et des incidents que l'exiguité de notre cadre ne nous permet pas de relater, même succinctement, on est transporté au 5e acte, dans la salle du trône, où Louis IX donne la *Livrée Royale*, c'est-à-dire le manteau royal blanc, semé de fleurs de lys d'or, à tous les seigneurs présents, parmi lesquels se trouve Maurice, qui, après avoir demandé sa béné-

---

(1) *Chron. de St-Denys*, ann. 1234.

(2) On a longtemps cru que les chansons de Thibaut, un de nos plus agréables trouvères lyriques du XIIIe siècle, et qui sont remarquables par l'élégance de la forme, étaient adressées à la reine Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, et on a expliqué, par cette prétendue passion, les revirements de sa politique. Mais, d'après les critiques les plus éclairés, c'est une pure légende, qui ne repose sur rien de sérieux. (*Biographie Universelle Michaud*), tome XLI, page 342. (*Dictionnaire Larousse illustré*, tome VII, page 1004.)

Digitized by Google

diction à Louis IX, se hâte de partir à la recherche du juif. Le manteau royal portait la croix rouge sur l'épaule, Mauclerc, Lusignan, Thibaut, s'en aperçevant, reprochent au roi de les avoir surpris en leur imposant un vœu qu'ils n'avaient pas fait. Louis IX, dans une assez longue tirade, refute leurs griefs. A cet instant, un jeune paysan, Jean-Marie, arrive précipitamment ayant à la main un papier, scellé du sceau d'Henri d'Angleterre, qu'il remet à Louis IX, en lui racontant qu'il a rencontré près d'une poterne, trois cadavres et, à côté d'eux, debout, immobile, un *croisé*, grièvement blessé lui-même, qui lui a recommandé d'enlever ce papier des doigts raidis de l'un des morts qui n'est autre que Siméon Storck, lequel, aidé de deux sicaires, avait attiré Maurice dans un guet-à-pens, et d'aller porter ce papier au roi de France. Entrent alors des gardes avec une civière, sur laquelle Maurice est étendu. Voyant le traité ouvert dans les mains de Louis IX, le vicomte de Trèves, désirant que le déshonneur du comte Thibaut reste ignoré, supplie le roi de lui rendre, sans le lire, le message « prix de sa mort, ce à quoi Louis IX finit par consentir. Maurice expire ensuite, content, après avoir fait jurer par Mauclerc, Lusignan et Thibaut, « un amour éternel, une éternelle foi » à Dieu et à leur roi, qui prononce ces mots avec une majestueuse gravité :

> ... Silence... Il meurt pour moi, pour vous,
> Pour la France et pour Dieu ! Chevaliers, à genoux !

Tous s'agenouillent, appuyés sur leur épée. Le rideau tombe lentement.

Telle est, esquissée à grands traits, cette pièce dont l'auteur a banni si absolument l'amour, que tout rôle féminin en a même été éliminé.

Nous nous empressons de le reconnaitre, sauf l'emploi de quelques mots que le style soutenu n'admet pas, elle est généralement bien écrite.

Les vers de M. Voyé ont une allure correcte et ferme, parfois même assez chaleureuse ; des sentiments vrais y sont exprimés avec bonheur, mais qu'il nous soit permis toutefois de regretter la langueur de l'action, et l'absence de l'intrigue. La pièce n'est au fond qu'une série de dialogues, de conversations fort sensées, fort logiques, mais ce ne sont guère que des discours, souvent trop longs et, par cela même, un peu monotones.

Au total, c'est une œuvre littéraire, honorable et des plus



Digitized by Google

méritantes. Irons-nous jusqu'à dire que l'effort courageux de M. Voyé a réussi à ranimer le fantôme glacé de la vieille tragédie française ?

Notre confrère, qui est homme de talent et d'esprit, — il vient de le prouver, — serait le premier à mettre notre affirmation en doute.

Il a voulu se distraire, durant ses loisirs, à composer un poème dramatique, et procurer un plaisir intellectuel à ses lecteurs. Il a atteint ce double but.

EDOUARD-JEAN GUÉRIN.

—

*Revue Montalembert* du 25 novembre 1911, M. Pierre Audiat fait ses débuts — je crois — en histoire Saintongeaise dans un article intitulé *Le Champ des Martyrs de l'île Madame*. Après son père, M. Gabriel Audiat, qui, dans la *Libre Parole* (11 et 18 septembre) racontait l'histoire des 600 prêtres martyrisés en 1794 sur les pontons de Rochefort, il recommande aux lecteurs de la *Revue Montalembert* qui auraient l'occasion de parcourir la côte Saintongeaise, de ne pas oublier le pèlerinage à l'ossuaire de l'île Madame et celui de l'île d'Aix.

Lire encore sur ce même sujet dans *le Réveil*, bulletin cantonal de Saint-Agnant, de janvier 1912, le rapport de M. l'abbé Lemonnier, lu au Congrès diocésain, donnant 39 noms de prêtres morts « au champ d'honneur ».

—

*Le Pays d'Ouest*, 10 décembre 1911. *Quelques documents sur la querelle religieuse et la fondation du collège royal de médecine à La Rochelle à la fin du XVII^e^ siècle*, publiés par M. Soenen. — *Lanternes des morts*, par M. Gabriel Audiat (réimpression de l'article publié dans le *Mois littéraire* de novembre 1910).

—

Le feuilleton de l'*Univers* du 28 décembre, était entièrement consacré, par M. Arthur Loth, au *Secret des sourciers* inspiré par un livre allemand donnant la bibliographie de la baguette divinatoire, de 1532 à nos jours. Tout au long d'une colonne, il parle de l'article du docteur Vigen paru en 1906 dans notre *Revue*. Il constate que les conclusions données par notre confrère, sont les mêmes que celles du docteur Edouard Aigner dans l'introduction qu'il a mise en tête de la *Bibliographie*. A

Digitized by Google

noter que dans cette bibliographie les indications françaises ont été fournies en grande partie par notre confrère M. Vigen.

—

Le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, janvier 1911, publie *quelques ex-libris Bourbonnais*, entre autres celui des Salvert de Montrognon (Monte-Rugoso), vieille famille d'Auvergne (dès 1091) ayant des alliances en Bourbonnais et aujourd'hui en Saintonge.

Celui de mai contient l'*ex-libris* des Champflour.

—

*Bulletin de géographie historique*, 1911. — M. Deniker rend compte de l'article de M. Gaffarel, sur les *Premiers voyages des Français dans l'Extrême-Orient* (p. 30). Il signale Jean-Alphonse, le Saintongeais, qui aurait navigué dans l'archipel de la Sonde, visité les Molusques et décrivit l'Océan Pacifique.

M. Ch. de La Roncière présente quelques observations. Il doute que Fonteneau ait jamais accompli ce voyage. Il ne croit pas qu'Alphonse de Saintonge se soit avancé jusqu'aux Molusques.

En plus d'un endroit, dit-il, sa *cosmographie* n'est qu'un plagiat de la *Suma de Geographia* publiée en 1519 à Séville par Martin Fernandez de Enciso.

—

*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1911. — M. Biais décrit les *peintures murales des églises de Torsac et de Bouteville*. A en juger par la planche, les peintures de Bouteville ont beaucoup d'analogie, avec celles de Landes (Charente-Inférieure) et, sans doute, de la même époque que ces dernières, XIII[e] siècle.

—

Dans *Romania* de juillet 1911, M. Thomas insère un article sur *Le Pont de Mautrible à Saintes*. Il ne donne aucune indication sur l'origine de ce nom. Il ne dit pas davantage pourquoi on l'a substitué à Mau si frote. Il signale seulement un document nouveau daté du 6 septembre 1354 où se trouve la forme Mautrible (1). C'est une date un peu antérieure à celle de 1361 connue pour Saintes. Il ne doute pas que la chanson de geste de *Fierabras* dans laquelle le pont de Mautrible, inconnu ailleurs, joue un rôle considérable, n'ait fourni le vocable.

(1 Orig. parch. scellé sur simple queue, Bibl nat. *Clairambault*, 136, p. 2327, pièce 97.

Digitized by Google

M. Thomas ne tient pas compte évidemment du mot Montribloud connu en 1330 dans l'Ain, et du pont de Dax qui lui aussi s'appela Montrepoly.

—

*Revue du Nord*, 1911. — M. Ch. Hirschauer raconte rapidement l'histoire d'impôts établis en 1569 par le duc d'Albe sur l'Artois : centième denier de la valeur des biens, meubles ou immeubles, vingtième de la vente des immeubles, dixième de la vente des meubles, taxes impopulaires qui risquaient d'arrêter tout commerce dans la province, que les trois ordres proposèrent de racheter moyennant une somme de 130.000 livres. Le duc refusa et s'obstina à percevoir les taxes vexatoires. Alors, on décida d'envoyer une députation en Espagne. L'un des députés, Nicolas de Lengaigne, fit une relation de son voyage. Il donne son itinéraire : « Convient noter, dit il, que de Tours passant oultre, les lieues sont fort grandes ; et n'est le chemin dangereux tant que l'on n'ayt passé Poictiers, mais après Poictiers, à Sainctes, Bordeaulx et Bayonne, signamment au (*sic*) Landes est dangereux. De Poitiers à Lusignan-Pont-Petit-Niort, Villedieu, Saint Jean-d'Angély, Xainctes. »

—

*Bulletin trimestriel de la Commission de recherche et publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1910 n°s 3-4. — *L'enquête de Delessart et de Roland* (1791-1792), porte sur la région de l'Ouest, les Deux-Sèvres, en particulier. Il y est question d'un projet de canal de navigation de La Rochelle à Paris, en passant par Niort, Saint-Maixent, Poitiers, Châtellerault, sollicité depuis un siècle par la population et toujours ajourné « par l'influence corruptrice de la maison d'Aligre, ci devant seigneur de Marans ». On fait valoir les avantages qui en résulteraient pour La Rochelle. Il y est dit que de 1740 à 1790, « les prix de denrées et main-d'œuvre ont pu doubler. »

—

*Revue historique de Bordeaux*, 1911, n° 4. — Dans les curieuses *Impressions d'une Allemande à Bordeaux en* 1785, à noter les extraits concernant Nicolas de Lisleferme, avocat au Parlement (p. 261-263), bien que beaucoup aient été déjà publiés par M. Bonnaffé dans un *Armateur Bordelais au XVIII^e siècle* (1887).

Digitized by Google

# REVUE
## DE SAINTONGE & D'AUNIS
### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES


SOMMAIRE DU N° D'AVRIL 1912.


AVIS ET NOUVELLES : Assemblée ; compte rendu financier ; admissions ; minutes des notaires à déposer ; rues de Saintes ; représentation théâtrale ; le cloître de Charlieu.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Décès* : M. A. Boulineau, Mme Genève, M. de La Martinière, M. Coulon, Dr Marchand.

MARIAGE : Gauly-de Laage.

VARIÉTÉS : *L'œuvre de Madame Babut, veuve Rang*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Le tribunal révolutionnaire de Rochefort* (fin), par M. P. Lemonnier.


## AVIS ET NOUVELLES

### ASSEMBLÉE DU 26 FÉVRIER.

Sont présents : MM. Dangibeaud, vice-président ; Brejon, secrétaire ; Berthelot, trésorier ; Bourdin, Tortat, Guérin, C. Deruelle, Coutanseaux, Pandin de Lussaudière, Noël Texier.

Excusés : M. le baron Oudet et M. Bures.

M. Dangibeaud présente les nouveaux membres : M. Ch. de Beaucorps, en remplacement de son père, MM. l'abbé Roy, Perrier des Brousses, Thomas.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Dr Vigen qui demande que la Société publie chaque année un volume supplémentaire de registres paroissiaux en limitant la rédaction au strict nécessaire. M. Durand-Arraud écrit de son côté que le mode de publication, tel qu'il est commencé ne lui paraît pas le meilleur. « Le classement par lettres alphabétiques n'est pas le véritable classement c'est-à-dire le classement pratique ». Le classement par archiprêtré serait préférable, à la condition de dresser une table des paroisses de Saintonge et d'Aunis avec, en regard de chacune, le nom de l'archiprêtré dont elle dépendait et d'annexer une seconde table contenant le numéro




Digitized by Google

du volume qui contient chaque commune. Quant au texte, il ne relève littéralement que les actes des nobles et autres personnes de qualité, le reste en analyse.

Enfin, il offre de communiquer aux personnes qui le désireraient ses notes prises dans les registres d'Anville, Auge, Bagnizeau, Ballans, Barbezières, Bazauges, Beauvais-sur-Matha, Bresdon...., en tout vingt-cinq communes autour de Beauvais.

M. Dangibeaud fait observer combien ce système présenterait de complications et d'inconvénients, et notamment celui de concentrer tout l'intérêt de la publication, pendant des années, sur une seule région. La publication par ordre alphabétique, au contraire, présente l'avantage très appréciable de répartir l'intérêt sur un plus grand nombre de points. Il est évident qu'en donnant une commune au nord du département, une autre au sud, une troisième à l'est, les membres de la Société habitant le nord, le sud ou l'est, ou l'ouest prendront plus de plaisir à parcourir le volume que si ce dernier ne contient que des communes du nord, ou du sud ou de l'est, ou de l'ouest.

Ceux du nord liront le volume avec intérêt si celui-ci contient des paroisses du nord, mais seront indifférents s'il ne contient que des paroisses du sud et inversement.

M. Pandin de Lussaudière partage entièrement cette opinion et est d'avis qu'il ne faut rien changer. On peut raccourcir certaines formules.

M. Dangibeaud fait observer que notre Société a été fondée dans le but d'imprimer surtout des textes inédits *in extenso*, et non pas de simples analyses. Ces dernières sont parfois inévitables, elles ne peuvent cependant former qu'une faible partie du texte. La Société a déjà publié plusieurs extraits de registres, ils ont été insérés dans la *Revue* et non dans le volume annuel de documents. La publication ne doit pas porter seulement sur les familles nobles, mais sur les familles bourgeoises et les familles d'artisans. A une époque où quantité de personnes de tous rangs recherchent leur filiation de tous côtés, il faut donner des documents sérieux ayant en quelque sorte une valeur officielle. Nos copies sont faites avec tout le soin désirable et peuvent fort bien servir d'indications aux officiers ministériels.

L'assemblée décide qu'il ne sera rien changé au mode de publication en cours.

Le bureau ne demandera pas mieux que de donner un volume

Digitized by Google

supplémentaire tous les ans, si on lui fournit les fonds nécessaires. Il suffirait pour cela de recruter une centaine d'adhérents nouveaux.

M. Merle, avocat général à Nimes, écrit que reçu membre de l'Académie de Nimes, il sera très heureux, le cas échéant, de servir de trait d'union entre cette Société et celle des Archives de Saintonge et d'Aunis.

Lecture d'une circulaire de la Société amicale des Charentais habitant l'Indre-et-Loire qui indique le but de la Société : « accueillir ceux de nos compatriotes qui se fixent en Tourraine ».....

M. Berthelot présente le budget de l'année 1911.

L'assemblée charge le bureau d'étudier une excursion à Agen, Moissac et Montauban.

Le numéro de la *Revue* de juin donnera le programme.

BUDGET DE 1911

| | |
|---|---|
| En caisse | 678 25 |
| Cotisations | 3.332 80 |
| Vente de volumes | 280 90 |
| Escomptes | 38 15 |
| Remboursements | 54 70 |
| Intérêts | 599 25 |
| Don du ministère | 400 » |
| Prélèvement autorisé sur la réserve | 1.000 » |
| | 6.384 05 |

*Dépenses* :

| | |
|---|---|
| Impressions des deux volumes | 3.179 50 |
| Impression du Bulletin | 1.547 30 |
| Tirages à part | 31 35 |
| Impôts | 14 25 |
| Employé | 250 » |
| Concierge | 50 » |
| Assurances | 9 20 |
| Loyer | 250 » |
| Correspondance | 134 55 |
| Frais divers | 69 70 |
| Graveur | 100 70 |
| Paiement à la Banque | 2 » |
| Déménagement | 349 60 |
| | 5.988 15 |
| Dépenses | 5.988 15 |
| Recettes | 6.384 05 |
| Différence en actif | 395 90 |

Digitized by Google

ADMISSIONS :

M. le docteur Guignon, à Saintes, présenté par M. Guérin.

M. Darbon, ingénieur et conseiller municipal à Saintes, présenté par M. Guérin.

M. l'abbé Gabriel Richard, curé de Laleu, présenté par M. le Dr Ch. Vigen.

—

Les tomes d'*Archives* XLI et XLII sont distribués; ceux de nos confrères qui ne les auraient pas reçus sont priés de les réclamer chez nos correspondants ou au siège de la Société.

—

Dans sa session du mois d'août 1911, le Conseil général de la Charente-Inférieure s'est montré favorable au versement aux archives départementales des minutes de notaires antérieures à la Révolution, en autorisant l'archiviste à recevoir en dépôt celles qu'on lui proposerait.

Depuis longtemps déjà, la plupart des Conseils généraux ont émis des vœux en ce sens, et dans un grand nombre de départements le versement aux archives départementales des anciennes minutes notariales s'est effectué sans difficulté, au grand avantage des historiens et des notaires. Il serait à désirer qu'il en fût un jour de même dans notre département. Les historiens se sont souvent plaints des difficultés qu'ils éprouvaient à consulter ces précieux documents, disséminés dans plus de cent dépôts différents, souvent mal classés, exposés aux pires dangers et déjà très incomplets.

En fait, sinon en droit, rien ne s'oppose à leur versement dans un dépôt public. A défaut de textes de lois, il existe à cet égard de nombreux précédents, même dans notre département, et, s'il est malheureusement vrai que, récemment, un projet sur cette matière n'ait pu aboutir, il est bon cependant de faire remarquer que le principe du versement a du moins été admis par les deux Chambres (1). Il est très regrettable que des divergences d'ordre secondaire aient empêché le vote de cette loi si utile.

—

La Société française d'archéologie, tiendra son congrès annuel à Angoulême, en juin prochain. Le programme comporte

---

(1) Voir à ce sujet le *Journal officiel*, nos du 30 juin 1905 et du 18 mars 1908.

Digitized by Google

une excursion, le 19 juin, à Saintes, Rétaud, Rioux, une autre à Pons, Echebrune, Marignac, etc., le 25.

Un congrès de la préhistoire se tiendra en la même ville du 18 au 24 août.

—

Le 31 janvier 1912, le conseil municipal de Saintes a voté la suppression du nom d'André Chasseriaud, à la rue nouvelle qui traverse de la route de Chaniers à la rue Saint-Pallais (passage à niveau), et lui a substitué celui d'*Emile Zola*.

Le nom de *Rue René Caillé* est donné à la rue qui va de la rue des Notre-Dame à la route de Saint-Georges.

*Route de Lormont* devient le nom du chemin qui va de la route de Saint-Jean à la *route de Taillebourg*, nouveau nom de la route de Bussac. La rue Gambetta disparaît et sera appelée désormais *Rue Berthelot*, le grand chimiste.

—

Le dimanche 25 février 1912, représentation au théâtre, à Saintes, d'une pièce en patois saintongeais, *Benurâ tue son goret*, par Goulebenèze (M. Poitevin fils, de Burie, d'après l'état civil). Cette pièce a obtenu un grand succès.

—

Beaucoup de nos confrères connaissent certainement le beau cloître des Cordeliers de Charlieu. M. le Dr Barbat en écrit l'histoire dans le *Bulletin de la Diana* (1911). La dernière phase est édifiante et bonne à connaître.

Vendu, en 1791, comme bien national, avec le monastère, au prix de 12.400 francs, il était, en ces dernières années, la propriété d'un M. Dolliat, qui en prit soin et même y fit certaines restaurations. Ce cloître gothique faisait l'admiration des archéologues.

Les visiteurs ne croyaient pas que jamais l'idée viendrait de le démolir pierre par pierre, pour le transporter hors du pays. Cependant, depuis longtemps, son propriétaire cherchait à le vendre. Dans ce but, il avait toujours refusé le classement que l'Etat lui proposait. Ce projet, tout le monde le connaissait, mais personne ne s'en inquiétait. Le monument, pensait-on, pouvait changer de propriétaire, mais ne quitterait pas sa place. C'est pourtant la chose qui arriva. Un beau jour, un riche amateur, M. Seligmann, demeurant à Paris, 57, rue Saint-Dominique, fit l'acquisition du monument et se proposait de le réédifier dans un parc, loin de la Loire. Deux côtés des galeries

Digitized by Google

jonchaient déjà la terre, quand on connut la triste vérité, qui fit *sensation* dans le pays. On protesta vivement et M. Morel, maire de Charlieu et député de la circonscription, écrivit à M. Dujardin-Beaumetz en le prévenant de la démolition. Bref, l'expropriation du monument fut poursuivie en vertu de la loi du 30 mars 1887 et des prescriptions de celle du 3 mars 1841, et, sans procédure M. Seligmann fit abandon de son acquisition, moyennant le remboursement du prix de l'achat, soit 40.000 francs.

On va reconstruire les deux galeries.

Le Conseil général a voté 10.000 francs et une souscription a produit 8.000 francs.

Tout est bien qui finit bien, mais l'Etat pourra-t-il toujours intervenir avec succès ?

## NOTES D'ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

Le 7 janvier 1912, est décédé à Paris un peintre saintongeais, Aristide Boulineau, né à Cozes en 1841, fils d'Abel-Joseph B., employé des droits réunis, et de Bathilde Chavet. Après de bonnes études au lycée de Bordeaux, il travailla quelque temps chez son oncle paternel, notaire dans sa petite ville, ce qui ne l'empêcha pas de fréquenter l'école de dessin, et d'obtenir en 1866 une première médaille et une bourse pour l'école des Beaux-Arts, où il entra dans l'atelier du maître Gérôme. Son premier tableau, *Madeleine aux pieds de Jésus*, est au musée de Bordeaux. En 1868, il exposait au Salon une *Baigneuse antique* ; en 1870, une grande toile : *Ivresse*, représentant une bacchante pleine de charme et de vie ; enfin, en 1876, un très beau portrait de M^me^ Blanc, de Monaco.

Pendant le siège il fit tout son devoir, simplement, se battit à Buzenval et ne crut pas devoir pour cela se créer un haut piédestal. S'étant marié en 1870 avec M^lle^ Lemazurier, l'accroissement de ses charges de famille le fit s'adonner au professorat à Vaugirard et à la rue des Postes, où il fit à la fois de bons élèves et des amis fidèles. La même raison le fit se livrer à l'illustration chromo-lithographique, avec un succès qui ne se démentit pas durant trente ans, car il a dessiné sur toutes sortes

Digitized by Google

de sujets, avec une imagination féconde et une érudition extraordinaire, plus de *dix-huit mille compositions, sans les signer ;* un grand nombre de séries se sont tirées à des chiffres incroyables. Aux Affaires étrangères un grand cadre renferme de lui quarante-deux petites aquarelles représentant des scènes de mœurs, très exactes et très pittoresques (1).

C'était un laborieux, travaillant encore la veille de sa mort ; un homme aimable et distingué, érudit et lettré qui ne comptait que des amis, lesquels ont assisté nombreux à ses funérailles en l'église Saint-Médard. Il laisse un fils, Claude-André Boulineau, publiciste, et une fille ; la mort met en deuil les familles du contre-amiral B., de M. Eugène B., premier président honoraire à la Cour de Bordeaux, et de M. Chalvet, député du Saône-et-Loire.

LÉONCE GRASILIER.

—

Le 22 janvier 1912, à Molfetta (Italie), est décédée, à l'âge de 28 ans, M^me^ Alice Bazard, femme de notre confrère M. Emile Genève. Six jours avant était mort leur fils Louis-Charles.

—

Le 1^er^ février 1912, est décédé aux Roussières (La Villedieu du Clain), M. Henry de La Martinière, agé de 71 ans, veuf de Marie-Elisabeth de Liniers, père de notre confrère M. de La Martinière, archiviste à Vannes.

—

Le 20 février est mort, à Paris, M. Coulon (Eugène-Georges-Gustave), vice-président du Conseil d'État et grand croix de

---

(1) La bibliothèque des affaires étrangères, parmi les documents et souvenirs constituant le musée des A. E., organisé par M. P. Bertrand, possède, en effet, des reproductions (imprimées ou gravées) de 80 aquarelles de Boulineau. Ces reproductions ont été données par M. Grasilier : 48 (les seules qui soient dans des cadres, une seule aquarelle est au ministère) sont relatives à l'histoire de la poste dans tous les temps et tous les pays, d'autres aux billets de banque, à la guerre russo-japonaise, aux assemblées politiques, à la guerre du Transvaal, à la campagne de Chine contre les Boxers. En général elles ont quatre centimètres sur sept. D.

Réunies, ces petites images forment des recueils intéressants. Boulineau a été un véritable artiste et un grand travailleur. Il n'y a rien de comparable entre ce qu'il a produit et les banalités qui composent d'ordinaire ces petites pièces ayant le même objet. Comme intérêt et pittoresque je les comparerais volontiers aux lithographies de Victor Adam qui en fit tant à la fin du règne de Louis-Philippe sur les mœurs, la guerre d'Afrique..... etc. B.

Digitized by Google

la Légion d'honneur. Ses obsèques ont eu lieu le 23, à Paris, et il a été inhumé à Saint-Georges de Didonne, le 25. M. Coulon, né à Paris, le 11 mars 1838, était, en effet, devenu Saintongeais d'adoption, par son mariage avec Mlle Geneviève Pelletan, fille d'Eugène Pelletan.

Après avoir fait ses études au Lycée Bonaparte, aujourd'hui Condorcet, et après avoir passé par la faculté de droit, M. Coulon se fit inscrire au barreau de Paris, en 1862, et devint bientôt l'un des secrétaires de Jules Favre. Il appartenait à cette active et généreuse jeunesse qui ne cessa pas d'entretenir au Palais et dans le Quartier Latin un foyer d'opposition à l'Empire. La part active qu'il prit, en 1863, à la lutte électorale, lui valut d'être impliqué dans le procès des Treize. Il resta toujours fidèle à ses convictions premières qui furent la règle de toute son existence. Appelé, après le 4 septembre, à la préfecture de la Vendée, il quitta ce poste lorsque Gambetta se retira du gouvernement. Pendant la guerre, il montra la plus grande activité pour employer toutes les ressources de ce département au mieux des besoins de la défense nationale, et le conseil général rendit, malgré les divergences profondes qui les séparaient, un hommage public aux qualités administratives qu'il avait déployées pendant cette crise douloureuse.

Rentré dans la vie privée, M. Coulon se créa au barreau une situation importante. Il s'occupa particulièrement de grandes affaires industrielles. Il fut notamment appelé, par M. de Lesseps, à défendre devant les tribunaux mixtes d'Egypte, pays où il séjourna plusieurs années, les intérêts de la compagnie de Suez qui étaient un peu aussi les intérêts de la France. C'est en qualité de membre de la commission supérieure d'enquête sur les affaires égyptiennes qu'il reçut, le 31 juillet 1879, la croix de la Légion d'honneur.

Le 2 avril 1881, le gouvernement l'appelait à remplir les fonctions de Conseiller d'État. Il fut affecté à la section du Contentieux pour laquelle ses remarquables qualités juridiques le désignaient naturellement.

En 1887, il fut délégué dans les fonctions de Directeur général des Postes où il maintint énergiquement la discipline et donna à tous les services une vigoureuse impulsion. Dès avant l'expiration de sa délégation de trois années, il recevait, le 21 janvier 1890, la présidence de la section de l'Intérieur et rentrait au Conseil d'État en cette qualité. Il montra, dans ces fonctions

Digitized by Google

délicates, ses qualités habituelles de juriste et d'administrateur et se désigna ainsi au choix du gouvernement qui, bien qu'il ne fût pas le doyen des présidents de sections, l'élevait, le 12 septembre 1898, à la dignité de vice-président du Conseil d'État, aux lieu et place de M. Laferrière, nommé gouverneur général de l'Algérie.

Dans ces hautes fonctions, qui comportent la direction effective du Conseil d'État dont le Garde des Sceaux n'est en fait que le président honoraire, M. Coulon donna toute sa mesure. Dans la conduite des débats, il savait montrer, à la fois, une sûreté de vue qui ne permettait jamais à la discussion de s'égarer et une impartialité, accompagnée d'une urbanité parfaite, qui laissait à toutes les opinions pour se produire une entière latitude. L'assiduité avec laquelle il suivait les travaux du Conseil d'État et des nombreuses commissions dont il faisait partie était un objet d'admiration pour tous ceux qui savaient quelles cruelles douleurs lui infligeait le mal dont il avait subi à plusieurs reprises les atteintes et qui se rendaient compte de l'empire que le sentiment du devoir devait exercer sur lui pour l'amener à les braver, comme il l'a fait jusqu'à son dernier jour, tombant pour ainsi dire debout dans l'exercice de ses fonctions.

---

Le 15 novembre 1911, la Société des Archives a perdu un de ses plus anciens membres, le docteur Ernest Marchand, d'Aulnay. Né le 27 juillet 1847, il avait fait ses humanités au Petit-Séminaire de Montlieu où, durant sept ans, de 1857 à 1864, il obtint chaque année le prix d'excellence. En juin 1864, étant encore élève de réthorique, son supérieur, M. Rainguet, l'envoya comme délégué au congrès scientifique et archéologique de Fontenay-le-Comte, et l'*Apis Romana* de 1866, dirigé par le même supérieur a reproduit de lui une assez longue poésie latine: *Annus scholasticus*, qu'il avait composée en troisième : toutes preuves de succès scolaires que n'a pas démentis le reste de sa vie.

Après sa philosophie — on disait alors la Logique — au Lycée de La Rochelle, il fit à Paris ses études médicales, y obtint au concours le titre d'interne provisoire, et les termina le 23 juillet 1873, par une thèse sur *Quelques épidémies et endémies du moyen âge*. Il revint alors s'établir dans sa patrie, à Aulnay, y fut élu conseiller municipal en 1878, puis d'arrondissement, et général en 1888, maire la même année, et conserva ces deux

Digitized by Google

fonctions jusqu'à sa mort. Officier d'académie en 1891, d'instruction publique en 1896, chevalier de la Légion d'Honneur le 27 juillet 1902, secrétaire du Conseil général, et membre de la Commission départementale, il fut toujours à la hauteur de ces honneurs et de ces dignités ; et, grâce à ses rares qualités de loyauté, de courtoisie et de dévouement il était extrêmement sympathique à tous, même à ceux qui n'étaient pas dans son camp politique. M. de Grieu lui a rendu en ce sens un délicat hommage dans la *Croix de Saintonge* du 26 novembre.

Il est mort presque subitement, et sur sa tombe de nombreux discours ont été prononcés. Il laisse un fils, Maurice, officier de marine, et deux filles, mariées à MM. Rousseau et Godineau.

C. V.

## MARIAGE

Le 14 février 1912, à Saint-Savinien, a été béni le mariage de M. André Gauly, lieutenant au 6e de ligne, avec Mlle Catherine de Laage de Meux.

# VARIÉTÉS

## I

## L'ŒUVRE DE MADAME BABUT VEUVE RANG

Mme Babut a été pendant trente-cinq ans, de 1835 à 1870, le peintre attitré d'une partie de la société de La Rochelle, partageant cette faveur avec André Brossard, qui fut le peintre presque exclusif du clergé, de la noblesse et des personnages officiels (1).

L'œuvre accompli par elle au cours de cette période est relativement facile à retrouver, car, à quelques exceptions près, il ne franchit guère les portes de la ville. Une visite dans les salons permet donc de le réunir. Il m'a semblé qu'il serait à propos de le décrire, non pas dans l'intérêt personnel de l'au-

(1) Sur ce bon portraitiste, élève de Delaroche, froid mais correct, consultez l'article de M. G Musset, dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, t. X, p. 314. A la liste des œuvres qu'il donne il faut ajouter une série de portraits qu'il exécuta pour M. le baron Eschasseriaux aujourd'hui je ne sais où, et le portrait en pied de Monge et celui de sa femme donnés au Musée de Beaune par Mme la baronne Eschasseriaux.

Digitized by Google

teur qui a signé tous ses ouvrages, mais dans l'intérêt de l'identification des personnes représentées. Nous avons conservé la triste habitude léguée par les générations passées de n'inscrire sur ou derrière les portraits aucun nom. Il semble que cette précaution soit inutile, on croit trop que le nom se transmettra, mais il arrive qu'au bout de deux ou trois générations, si la famille s'éteint, les tableaux sont vendus, et le souvenir du membre *pourtraituré* s'évanouit. C'est ainsi que quantité de bons portraits figurent dans les collections avec l'étiquette *portrait d'inconnu*. Pour les œuvres ayant été admises aux Salons les amateurs futurs ne seront guère mieux renseignés par suite de l'absurde et fausse discrétion qui oblige le peintre à ne mettre que des initiales (1).

Le « pourtraituré » consent bien à être exposé, il est content d'être reconnu, et d'être loué, mais il ne veut pas que son nom soit inscrit sur la toile ou sur le livret. M^me^ Babut — et aussi M^me^ Rang — a subi cette loi sociale comme les autres peintres, elle l'a respectée même pour les portraits de sa propre famille, de telle sorte que nous (les étrangers) serions bien en peine de découvrir les noms des personnes dont elle nous a transmis les effigies, si ses enfants n'existaient pas encore. Il y a donc un intérêt évident à dresser un état signalétique des ouvrages des portraitistes, qui permette de les identifier plus tard, quand ils courront le monde comme des enfants abandonnés.

Nous verrons ici même combien la mention du nom serait utile. Un des plus beaux portraits de M^me^ Rang ne peut être reconnu *sûrement*.

C'est dans ce but que je me suis attaché à décrire l'œuvre de M^me^ Babut — surtout devrais-je dire — parce que sa réputation d'être une élève d'Eugène Delacroix piqua vivement ma curiosité. On sait que les élèves de Delacroix sont rares. Cette circonstance augmentait mon désir de faire connaissance avec celle-ci.

L'œuvre peint à La Rochelle est facile à retrouver, ainsi que je l'ai dit, mais beaucoup plus difficile, presque impossible à cataloguer *de visu*, celui qu'elle a signé à Paris, sous son premier nom de femme.

(1) Il est vrai que, parfois, ces initiales sont traduites par la mention « appartient à M. ou M^me^ une telle », le nom en toutes lettres. Alors pourquoi les initiales ?

Digitized by Google

Née à Saint-Malo en 1805, dans un milieu qui n'était pas précisément la stabilité même, Louise Cassens, encore enfant, perdit son père, directeur de théâtre malchanceux et serait restée sur le pavé, orpheline, à Brest, sans aucune fortune, si le ménage Vaucorbeil, faisant partie de la troupe dramatique, ne l'avait recueillie et pour ainsi dire adoptée. Elle devint ainsi la fille d'affection d'un jeune acteur qui obtint quelques succès au Gymnase sous le pseudonyme de Ferville, le père du futur directeur de l'Opéra de Paris. Dans cet intérieur artiste elle connut, à Brest même, M. Rang, officier de marine, qui l'épousa en 1822 (1). En 1832, elle suivit son mari à Alger, revint à Paris, séjourna un peu à La Rochelle où elle se fixa définitivement en 1838 après le départ de M. Rang pour Nossi-Bé, où il mourut. En 1845 elle se remaria avec M. Théophile Babut et décéda en 1884.

Comment M. Rang fut-il amené à faire la connaissance de la jeune Louise ? D'une manière toute naturelle. M. Rang devait fréquenter le théâtre de son port d'attache. Il apprit sans doute que Ferville était presque un compatriote, en tout cas un Charentais, car cet acteur est né à Rochefort (28 février 1784) et sa femme, Julie-Esther Léonard, était de Niort. La communauté de pays d'origine a dû amener et faciliter les relations.

Il y a donc deux phases bien nettes dans la vie agitée de notre peintre, qui travailla un peu partout : à Paris, à Alger, à La Rochelle. De la première, nous connaissons peu d'ouvrages. Plût à Dieu que les principaux nous fussent parvenus, car, si j'en juge par les quelques rares toiles, appartenant à la période de 1822 à 1835, qui existent à La Rochelle, l'œuvre de M^me^ Rang est généralement meilleur que celui de M^me^ Babut. Exécuté sous l'influence de ses maitres, dans cette atmosphère parisienne si favorable à l'éclosion, au développement et à la conservation des talents, il devait comprendre des œuvres très soignées, d'un mérite très réel. Si le hasard ne s'en mêle, il restera pour nous probablement toujours inconnu. Comment découvrir les propriétaires actuels de portraits exécutés pendant le séjour de M^me^ Rang à Paris ? Nous ne pouvons en dresser la liste que d'après les livrets des Salons, sans espoir de retrouver les héritiers des modèles.

C'est fâcheux à un double point de vue : d'abord, parce que

(1) Il est le grand-père de M. Rang des Adrets, préfet des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

plusieurs de ces portraits devaient être excellents, s'ils avaient la même qualité que ceux que je reproduis, ensuite, nous y trouverions la confirmation ou l'infirmation d'une opinion qui, pour l'instant, parait éminemment contestable.

Aux regrets de ne pas posséder ces premières œuvres de Mme Rang, vient s'ajouter, en effet. celui de ne pas savoir, d'une manière positive, le nom du maître qui dirigea ses études artistiques. M. William Romieux, petit-fils de Mme Babut, auteur d'une très esthétique biographie (1) de sa grand'mère, à laquelle j'ai emprunté tous les détails qui précèdent, se fait l'écho d'une tradition de famille et donne Eugène Delacroix comme professeur à la jeune Louise et à la jeune Mme Rang.

Cette tradition me paraît suspecte : elle ne contient qu'une faible partie de la vérité.

Louise Cassens, orpheline, sans un liard vaillant, dut penser, ou plutôt ses parents adoptifs durent penser à lui créer un avenir et des ressources. Personne, très probablement, n'avait entrevu l'hypothèse de cette petite jeune fille, simplement agréable de figure (2), fraîche, gaie, sémillante, très séduisante, faisant, très jeune, une conquête sérieuse, un bon mariage, épousée pour elle-même, et devenant la femme d'un homme, sinon opulent, du moins jouissant d'une certaine aisance. Ce rêve n'avait jamais dû hanter le cerveau des Vaucorbeil. On décida donc d'assurer son avenir par un moyen moins aléatoire. Comme elle montrait de véritables dispositions pour le dessin, personne ne contraria son goût, ne chercha à l'attirer vers le théâtre, ce qui, en somme, aurait paru naturel de la part de gens de théâtre. La faiblesse de sa taille, il est vrai, y aurait mis obstacle. On n'y pensa peut-être pas, on la laissa dessiner et on la mit, très probablement, entre les mains de M. Charioux (3), qui avait fondé à Brest, en 1818, une Académie de dessin et de peinture.

En 1821, que se passa-t-il à Brest, quelles circonstances obligèrent les Vaucorbeil à quitter cette ville ? Il est permis de

---

(1) *Madame Th. Babut, veuve Rang*, La Rochelle, imprimerie Foucher, 1908.

(2) Un mauvais portrait d'un Riesener (Léon ?) actuellement chez Mme de Maulette, à Montfort-l'Amaury, la montre les épaules nues, maigrichonne, une rose dans les cheveux, l'œil vif et moqueur.

(3) Il était originaire de Lyon et avait ouvert à Brest, dès 1808, un atelier de peinture. Il mourut à Brest (Renseignements dus à l'obligeance de M. Delourmel).

Digitized by Google

présumer que l'engagement de Ferville, et peut-être aussi celui de sa femme, artiste dramatique comme lui, étant expiré, il fallut changer de théâtre. Il trouva à entrer dans la troupe destinée au théâtre de Rouen. Un événement établit sa présence dans cette ville, c'est la naissance, le 15 décembre 1821, de son fils, le futur directeur de l'Opéra de Paris.

Que devint Louise Cassens? Elle resta à Paris. Seule, ou chez qui? Personne n'en sait rien. Elle resta à Paris, voilà le fait, tirant un petit profit de son jeune talent de dessinateur et travaillant à se perfectionner.

En réalité, la vente de quelques dessins lui procura quelque argent; elle entra chez Langlumé, un lithographe de la rue de l'Abbaye, qui s'intéressa à elle et lui donna des leçons d'aquarelle. Mais elle comprit que lithographies et aquarelles ne lui procureraient jamais que de maigres ressources. Elle voulait mieux; elle se sentait au bout des doigts, dans l'esprit, autre chose que le talent d'une bonne lithographe, astreinte à reproduire ses propres dessins ou les œuvres d'autrui. La lithographie a produit des estampes charmantes à cette époque; mais, art secondaire, elle n'a jamais enrichi beaucoup ses partisans. Elle lui aurait assuré le pain quotidien. Louise Cassens aspirait plus haut. Son ambition emportait ses rêves vers des sphères plus dorées. Elle voulut peindre. Quel jeune élève, un peu doué pour les arts, n'a pas été tenté par une palette chargée de couleurs écrasées tout autour, par la magie des mélanges et la séduction de transporter sur une toile blanche l'image d'un modèle coloré? La première peinture qu'elle produisit n'est pourtant ni inspirée par la nature, ni la copie d'un tableau; M^me^ Romieux possède encore l'*Education de Carlin*, simple enluminure et agrandissement d'une gravure de 1820, qui paraît conçue et présentée comme les travaux destinés, dans les pensionnats, à être exposés au parloir avant la distribution des prix. Elle ne la signa même point de son nom, elle écrivit au bas le pseudonyme de son père adoptif, *Ferville*. Cette petite toile était pleine de promesses. Travaillait-elle alors sous la direction de Charioux? C'est très probable. La confia-t-on, seulement après l'arrivée à Paris, à un artiste? Lequel? — Eugène Delacroix, répond M. W. Romieux avec la famille : « Louise avait été frappée de la *Barque du Dante :* cette voie nouvelle ouverte à la peinture la fascinait inconsciemment. Elle obtint d'être présentée à Delacroix. A quelque

Digitized by Google

temps de là, elle revenait le voir pour lui soumettre ses *études* : le peintre les ayant regardées avec quelque intérêt, elle s'enhardit jusqu'à lui demander des leçons. Delacroix se récria d'abord, dit qu'il ne se sent aucune disposition pour le professorat... Finalement, il fut convenu que Louise viendrait passer, chaque jour, quelques heures à son atelier ; elle consentait à lui rendre certains menus services, comme de préparer sa palette et ses toiles ; en échange, Delacroix lui donnerait ses conseils, ferait des corrections à ses études » (1).

Cette histoire ne sent-elle pas un peu le roman, et n'évoque-t-elle pas celle de M^lle^ de Gournay, transportée d'admiration pour Michel de Montaigne, après avoir lu les *Essais*, et devenant sa « fille d'adoption » ?

Je crois que les rapports très certains qui s'établirent entre Eugène Delacroix et M^me^ Rang eurent une autre origine. Je l'indiquerai dans un instant. Cette histoire tendrait à prouver, en tout cas, que Louise Cassens, avant d'entrer dans l'atelier de Delacroix, en fréquentait un autre, puisqu'elle avait des études. Je ne suppose pas une minute qu'on l'ait laissée travailler seule avec le faible bagage du savoir emporté de Brest. Les leçons de Charioux avaient pu tout au plus lui donner les premières notions. Mais si on calcule un peu, entre le moment où elle arriva à Paris et celui où se placerait la rencontre avec Delacroix, en 1822, il s'écoule bien peu de temps pour faire de la lithographie, de l'aquarelle et des études à l'huile. Cette rencontre n'a dû avoir lieu qu'en 1823, au plus tôt.

Quoi qu'il en soit, il est permis de douter que la jeune fille de 17 ans — la *Barque du Dante* est du Salon de 1822 — petite provinciale à l'esprit à peine ouvert à l'art, et certainement formé jusque-là par l'étude du classique, novice en tout, ait compris d'emblée une composition aussi touffue, une peinture si en dehors des traditions sacro-saintes de l'Ecole dont Charioux avait dû lui inculquer le respect, une nouveauté si révolutionnaire, « tartouillade » qui déroutait la plupart des critiques de l'époque. Je doute qu'elle ait désiré s'initier à un genre si décrié. Il aurait fallu qu'elle fût elle-même éprise de nouveauté. Or, tout dans sa vie de peintre prouve qu'elle n'était rien moins qu'une cérébrale, une imaginative en quête d'originalité (2).

(1) Il n'en reste aucune de ce temps-là, ni même du temps postérieur.

(2) « Il faut une première adaptation, vient de dire M. Rosenthal dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1912, p. 101, pour comprendre les types de Dela-

Digitized by Google

Il faudrait admettre encore qu'elle eût choisi, pour la guider dans ses études un jeune homme de 23 ans, un débutant rompant avec fracas les lisières de l'École, se campant en indépendant. Louise Cassens n'était point fille à braver l'opinion commune. Cette audace n'était point dans son tempérament. L'eût-elle voulu, sa famille ne l'en aurait-elle pas détournée ? Le tapage mené autour de cette fameuse *Barque* était plutôt de nature à l'effrayer et à l'éloigner de son auteur, par crainte de compromettre son avenir, en faisant fausse route. Qui prévoyait alors la gloire de Delacroix ? Deux ou trois hommes ont eu cette perspicacité, tandis que le plus grand nombre des artistes, des amateurs d'art, le public tout entier ne comprenaient rien à cette nouvelle manière, et la critiquaient violemment. Longtemps il en fut ainsi et même aujourd'hui beaucoup n'apprécient les œuvres de Delacroix que par snobisme, par peur de passer pour ne rien connaître en art, ou parce que ses tableaux ont atteint des prix énormes. M. William Romieux nous apprend, du reste, que « l'éclectisme » de sa grand'mère « l'éloignait de toutes les intempérances. » La répulsion pour Delacroix en 1822, chez une jeune élève soumise à l'enseignement des plâtres grecs et romains, imbue de la sève Louis David, Gros et Gérard, est en somme fort légitime.

Il y a plus. En admettant comme vraie la version de M. Romieux, c'est-à-dire en admettant que Delacroix consentit à donner des leçons à la jeune Louise, on arrive à cette constatation déconcertante qu'il lui aurait enseigné à peindre tout autrement que lui-même. M^me^ Georges Rang possède un des premiers portraits, sinon, le premier portrait qu'elle ait peint, le sien, celui que nous reproduisons. La date n'en est pas très sûre, mais elle ne dépasse pas 1825. Par conséquent, l'influence de Delacroix devrait s'y faire sentir. Il n'en est rien. Ce portrait est peint comme Louise Cassens a peint toute sa vie, d'une touche calme, douce, patiente, étendant une couleur chaude sans épaisseur, modelant, sans aucune hardiesse et d'une manière uniforme, visage, vètements, accessoires. Ce procédé trop flasque à notre goût d'aujourd'hui, très en faveur alors, était celui de tous les peintres ses contemporains, point mauvais en

---

croix, il en faut une plus délicate pour entendre son dessin. Ce dessin a provoqué l'indignation des contemporains. Ils y étaient mal préparés. »

Comment admettre qu'une toute jeune fille l'ait compris ?

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de Ch. Dangibeaud.

PORTRAIT DE MADAME RANG

PAR ELLE-MÊME

Digitized by Google

Digitized by Google

soi puisque certains s'en sont servi avec gloire. C'était la formule hors de laquelle il n'y avait plus d'art ! Mme Rang l'apprit, l'utilisa et la conserva en l'amollissant encore, au fur et à mesure qu'elle avança en âge. On peut affirmer que jamais Delacroix ne la lui montra. Jamais un maître si fougueux n'a enseigné à son élève un art si tranquille, si opposé à ses idées. Delacroix cherchait déjà le relief, l'empâtement, sacrifiant le détail à l'ensemble, modelant par hachures. Sa soi-disant élève a toujours fait le contraire. Si elle avait préparé la palette de son prétendu maître, il est probable que la sienne lui aurait ressemblé (1) un peu, au moins pendant les premiers temps. Or les peintures de Delacroix ont beaucoup noirci, certaines sont considérées comme perdues et ont déjà nécessité plusieurs réparations. Les portraits de Mme Rang ont conservé toute leur fraicheur à quelques exceptions près.

D'autre part, il faut considérer qu'en 1821 et 1822 Delacroix, toujours malade, souvent absent de Paris, ne pouvait être qu'un professeur intermittent. Nous savons par ses *Lettres* et son *Journal*, qu'en ces années-là il avait de grands soucis d'argent, une affaire de succession très embrouillée sur les bras, dont le règlement lui laissa pour toute fortune deux couverts d'argent et un pot en porcelaine dorée ! Si, en outre, nous constatons que Mme Rang et Mme Babut n'ont été que portraitistes et uniquement portraitistes, depuis le commencement jusqu'à la fin de leur carrière, tandis que Delacroix le fut très rarement, et parait-il « avec une grande torture », nous serons amenés, pour toutes sortes de raisons, à dire que ce grand peintre n'a jamais été le *professeur* de Louise Cassens et de Mme Rang, au sens littéral du mot ; il semble surtout qu'il ne l'ait pas été avant mariage.

Et pourtant il est hors de doute qu'elle l'a connu ! On a cru qu'il parlait d'elle dans sa correspondance (2). Rien n'est moins

(1) Un fait à titre de comparaison. Delacroix eut comme élève une dame Dalton qui faisait du paysage et des animaux. Plusieurs de ses œuvres légèrement retouchées par le maître ont été inscrites sous le nom de Delacroix, à la vente de son atelier, après décès. Pareille confusion n'était pas possible avec Mme Rang. (*L'Œuvre complet d'Eugène Delacroix*, catalogué par A. Robaut, p. 100.)

(2) Dans son *Journal* de 1832 il parle d'une juive ressemblant à Mme R..., tome I, p. 148. On a pensé qu'il pouvait faire allusion à Mme Rang, son nom n'existe nulle part. On ne voit guère que cette initiale qui pourrait la désigner. C'est bien insuffisant.



Digitized by Google

sûr et plus hypothétique. Il est cependant exact qu'il fut le parrain d'un de ses enfants, M. Georges Rang. Il existait donc des rapports d'amitié entre lui et la famille Rang. Ceci est incontestable. Mais il est difficile de savoir comment et quand ils se sont établis. Je suppose que le Louvre a dû en voir les premières ébauches. Les deux jeunes gens ont dû se rencontrer dans une salle du Musée, peut-être le hasard a-t-il placé leurs chevalets l'un à côté de l'autre pendant leurs séances de copies, et une camaraderie s'est ainsi formée fatalement et tout naturellement. La jeune fille ou la jeune femme désireuse de se renseigner (— et peut-être, qui sait ? — fière de son travail —) lui apporta quelques études, le jeune homme, complaisant et galant, approuva, loua ou critiqua. De là à conclure à un professorat, il y a un abime !

« Son génie n'était pas directement communicable, vient d'écrire M. Rosenthal en parlant de E. Delacroix (1). Il n'avait à aucun degré la vocation pédagogique, et, s'il réunit quelques élèves dans son atelier, on note parmi ses disciples peu de noms intéressants : ceux d'Andrieu et de Lasalle, celui de Saint-Marcel, puis quelques amateurs. Il renonça vite à tout enseignement. »

Louise Cassens et Mme Rang ont eu pourtant un professeur ? Lequel ? A mon avis, un classique. Aucun auteur de Dictionnaire d'artistes français ni Siret, ni Bellier de La Chavignerie, ni Guédy n'a su qu'elles eussent eu Delacroix. Les deux premiers (— le second répétant peut-être le premier —) lui donnent comme maître Jean-Hilaire Belloc. Là me semble être la vérité ! Pourquoi Siret aurait-il inventé ce renseignement, s'il n'était pas vrai ? Je dois avouer toutefois que personne dans la famille, ni Mlle Beltremieux, l'élève préférée de Mme Babut qui a conservé une mémoire si étonnamment fidèle, malgré ses quatre-vingts ans bien sonnés, n'a entendu parler de ce professeur. Mme Babut ne l'aurait-elle jamais avoué ? Il est évidemment moins renommé que le précédent, bien que, de son vivant, il ait joui d'une grande faveur auprès du public. Tout un concours de circonstances viennent pourtant corroborer ce renseignement, ou alors les circonstances sont bien trompeuses !

En 1821, ai-je dit, Louise Cassens arrive à Paris munie d'un

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1912. *La peinture romantique.*

Digitized by Google

petit bagage artistique. Il s'agit de l'augmenter et de le perfectionner. Le choix d'un directeur était d'importance, sans doute difficile, quoique limité, car, je le répète, il s'agissait de mettre la jeune fille à même de gagner promptement son existence. Elle demanda un peu d'argent à la lithographie. On ne sait pas si elle avait déjà peint, mais, c'est à la rigueur possible. En tout cas, il est évident qu'à Paris elle voulut se spécialiser ou on l'engagea à se spécialiser dans le portrait, genre pour lequel elle montrait d'heureuses dispositions. Elle eut raison, car elle possédait un don assez rare, le don de la ressemblance. On s'en rend parfaitement compte en comparant des portraits d'une même personne qu'elle exécuta à des âges différents : on retrouve les traits caractéristiques et l'air particulier de cette personne. C'était, en outre, le genre où elle pouvait gagner rapidement de quoi subvenir à ses dépenses. On sait que le portrait a toujours été et est resté le gagne-pain des artistes (1). Louise Rang a donc dû travailler dans le but de devenir un bon portraitiste et elle y a réussi. Elle n'a même réussi que là. Chaque fois qu'elle essaya de composer un groupe, une scène, elle fit preuve d'une éducation incomplète et comme hâtive, la science de l'arrangement lui faisait totalement défaut. Les rares paysages, au milieu desquels elle a placé quelques-unes de ses figures, sont enfantins. Le portrait de Yousouf est probant à cet égard. De toute évidence elle ne s'est jamais appliquée qu'à acquérir un bon dessin de tête, de mains, de manière à rendre exactement la physionomie d'une personne (2). Deux de ses premières œuvres sont le portrait (1823) de son mari et le sien. Tous les ouvrages originaux (3) qu'elle produisit entre 1825 et 1838 sont des portraits. Les tableaux qu'elle rapporta d'Alger sont des portraits. Ce n'est donc pas sans raison que je suis amené à croire qu'elle fréquenta l'atelier d'un portraitiste :

(1) A La Rochelle elle faisait payer 800 francs un portrait avec mains ; 500, un simple buste.

(2) Elle était tellement spécialisée que son mari ne lui a jamais confié l'exécution des dessins de coquilles et animaux des planches de ses ouvrages. Il les a demandés à sa mère et à sa sœur qui les exécutaient d'après ses croquis et ses annotations.

(3) La période de 1825 à 1830 n'est représentée actuellement par aucun ouvrage daté ou que l'on puisse dater sûrement. M^me^ Rang a beaucoup copié au Louvre. Elle exécuta notamment une copie du *Naufrage de la Méduse* qui fut longtemps exposée dans une salle du ministère de la marine, d'où elle a disparu sans qu'on ne sache où elle est passée.

Digitized by Google

Belloc ou un autre ; mais Belloc parait très probable, d'abord parce qu'il était lui-même portraitiste jouissant d'un certain renom, ensuite (et peut-être surtout) parce qu'une circonstance très particulière le désignait au choix du ménage Rang. Belloc, en effet, avait épousé, en 1823, une Rochelaise, Louise Swanton, femme de lettres bien connue. M. Rang, très répandu dans le monde artistique, lui-même bon dessinateur et aquarelliste, a été tout naturellement amené à demander au mari d'une compatriote de donner des leçons à sa femme, si déjà elle n'était pas son élève.

Je serais beaucoup plus affirmatif si, connaissant des portraits de Belloc, je pouvais établir une relation entre sa manière et celle de Mme Rang. Malheureusement, je n'ai pu découvrir aucune toile importante de ce peintre qui eut tant de commandes de personnages officiels. Je n'ai pu voir qu'un petit buste dans la salle des maréchaux au palais de Versailles. Voir..., c'est une manière de parler, car ce portrait est juché tout en haut de l'appartement, sous la corniche, très peu éclairé. Il m'a paru néanmoins d'une facture analogue à celle de tous les peintres de son époque, correcte et parfaitement léchée, détaillée et uniforme.

Le musée de Rochefort possède une petite toile de ce peintre, mais de trop faibles dimensions pour donner les caractéristiques de son talent. Elle est d'une couleur chaude, la facture vise à la prestesse, mais on y voit un goût très prononcé pour le détail bien accusé : Mme de Miribel est représentée assise de face, en robe blanche d'un ton fin, à côté d'elle un pupitre à miniature, au-dessus une glace, et derrière elle un piédestal sur lequel est placé un vase bleu. Tous les accessoires et le personnage sont traités avec un soin égal.

On retrouvera constamment cette même préoccupation chez Mme Rang (1). Elle ne sacrifie rien.

C'était l'idéal du temps.

M. Romieux assure que, tout en écoutant les lamentations de son ami Delacroix sur l'ineptie du public en face de ses œuvres,

(1) L'influence de l'enseignement d'un maître sur les élèves très jeunes n'est pas niable. Tous commencent par imiter quelqu'un. Plus tard ceux qui ont un tempéramment particulier se dégagent et se font une personnalité, plus ou moins vite, suivant les aptitudes de chacun. Delacroix a commencé par imiter Raphaël. Mais ça n'a pas duré longtemps. Tout le monde sait que Bouguereau a imprimé sur ses élèves un sceau indélébile.

Digitized by Google

les blaguant et dénigrant, sur son aveuglément obstiné à n'y rien comprendre, et lui « souhaitant plus de succès », elle allait « aux Salons regarder sans haine le *Vœu de Louis XIII* et le portrait de M. Bertin. » Ce renseignement n'est pas fait pour me donner tort : il n'étonnera personne de ceux qui connaissent les portraits de Mme Rang. Si un peintre en renom a été capable de faire impression sur elle par son dessin précis, serré, savant étonnamment vivant, son pinceau sobre et patient, qui devaient plaire à un esprit entièrement enclin à la précision et au petit détail, c'est Ingres avec David et Gérard peut-être. Ingres, moins bon peintre que dessinateur merveilleux et portraitiste hors ligne, était un modèle offrant à une jeune élève des qualités qu'elle devait s'efforcer d'imiter si possible.

Nous ne savons rien évidemment de son idéal en art, de la perfection qu'elle se proposait d'atteindre, des peintres qu'elle admirait ; ni une lettre, ni un souvenir de conversation ne nous l'apprennent, mais l'étude de ses œuvres conduit à la conviction que l'idéal de Delacroix ne fut jamais le sien.

On attribue, il est vrai, à Mme Rang une toile très enlevée, une sorte d'étude d'après nature, brossée rapidement, hardiment, d'une main sûre, preste et savante, une tête de jeune fille, les cheveux épars, un cercle d'or autour de la tête, très décolletée, baptisée, on ne sait pourquoi, la *Princesse espagnole*. Mais les contemporains de Mme Rang n'ont jamais entendu parler de cette œuvre d'ailleurs charmante. Il est souhaitable, pour la renommée de Mme Rang, que cette jeune *princesse* soit reconnue comme une de ses œuvres personnelles (1). Je sais encore que chez Mme Romieux, existe une esquisse très réduite, très lestement peinte de *La femme de Loth*, de Rubens, qui serait encore un ouvrage de Mme Rang. Il est fâcheux alors qu'elle n'ait pas mis dans ses tableaux finis un peu de cette vigueur.

La peinture de Mme Rang est tout le contraire, ce qui ne l'empêche pas d'avoir exécuté d'excellents portraits.

Le premier en date que je connaisse c'est le sien. Ce n'est pas un chef-d'œuvre certes, c'est une œuvre d'élève déjà *forte*, charmante dans la partie de la tête et du corsage, conçue un

(1) Je suis très porté à croire que cette toile a été donnée à Mme Rang par un peintre. Il serait téméraire de ma part de prononcer un nom, même avec toutes les formules de prudence.

Digitized by Google

peu dans la manière des peintres du XVIII[e] siècle, avec paysage, balustrade, draperie, accessoires partout. Je me dispense de la décrire davantage, puisqu'une photographie la reproduit ici. On y trouve quelques-unes des qualités qui devaient distinguer les ouvrages futurs de M[me] Rang et ce goût du détail inutile à l'effet général en un mot juste l'antipode des théories de Delacroix. Ce portrait, d'une couleur agréable, est particulièrement attachant parce que, peint par une jeune femme de 18 ans ou 20 ans (la date de 1823 est douteuse), il témoigne d'un acquit déjà sérieux qui promettait un avenir brillant.

Plus récent, plus sobre, partant beaucoup meilleur, est le portrait de M[me] Vaucorbeil (1). De tous ceux que j'ai vus, c'est le seul qui m'ait plu tout à fait, faute, sans doute, de connaître les portraits exécutés à Paris avant et après celui-ci. Je le considère comme le chef-d'œuvre de M[me] Rang ; elle n'a jamais rien donné de mieux. L'œuvre est belle et je souhaite qu'un jour elle entre au musée de La Rochelle où elle représentera, plus dignement que le très faible portrait de M. Gon, œuvre de décadence, le talent d'une femme qui doit tenir une place distinguée parmi les artistes locaux. Ici tout l'intérêt est concentré sur la figure. Le fond neutre, la robe noire, l'ample bonnet de dentelles blanches qui encadre des cheveux encore noirs rassemblés sur les tempes, ne distraient pas l'attention, mettent bien en valeur les traits de cette dame ayant atteint la soixantaine, au regard vif, bon, quoique dénotant une volonté ferme.

---

(1) Je garde l'attribution faite par la famille et M. Romieux, faute de pouvoir en donner une autre. Mais j'ai des doutes. Ce portrait est évidemment celui d'une femme approchant de la soixantaine ou peut-être l'ayant dépassée ; il a été peint certainement entre 1830 et 1835. Or, à cette époque, M[me] Vaucorbeil n'avait que 49 ou 50 ans au plus.

Je me demande si ce portrait ne serait pas plutôt celui de la mère ou d'une parente de Ferville ou de sa femme. C'est un point à débattre, sur lequel je ne puis faire la lumière. J'ignore, si, vers 1835, Ferville avait sa mère ou non, je conserve donc l'attribution traditionnelle. Voilà bien la démonstration de l'utilité des inscriptions sur les portraits ! !

En supposant que la mère de Ferville (Louis-Bazile Veaucorbeille) eut eu 40 ans lors du mariage de son fils, elle n'aurait eu que 69 ou 70 ans en 1835. Ce n'est pas invraisemblable d'autant plus que la figure du modèle paraît un peu rajeunie. Louise Cassens serait restée à Paris, en 1821, avec la mère de son père adoptif.

Je me demande comment M[me] Rang a pu garder ce portrait qui aurait du appartenir au fils de Ferville. Souvenir d'affection peut-être.

Digitized by Google

L'exécution très soignée montre avec quel amour filial Mme Rang, reconnaissante envers sa famille d'adoption, a travaillé à ce portrait, ouvrage d'une artiste maîtresse de son dessin, de son pinceau, exact jusqu'à l'enfantillage (1), observateur trop scrupuleux du petit détail. Elle y a mis très certainement tout son cœur et tout son savoir. J'ai gardé le souvenir de deux autres figures pareillement très travaillées : celle du pasteur Rang, physionomie rigide, et celle de sa femme, déjà âgée, mais charmante quand même. Ainsi se vérifie une fois de plus — chez Mme Babut — cette remarque faite pour de grands peintres, à savoir que les meilleurs portraits d'un artiste sont généralement ceux de sa famille. Deux autres portraits, au moins, confirment cette impression.

Tous les portraits de Mme Rang et ceux de Mme Babut conserveront un intérêt considérable, parce qu'ils sont étonnamment ressemblants. Comme morceaux de peinture on les critiquera, surtout ceux qui dépassent 1845, ils sont tous atteints du mal que j'ai signalé : uniformité, manque de touche large et vigoureuse. Mais, au point de vue documentaire, leur mérite est incontestable. Ressemblance bourgeoise, photographique, diront certains connaisseurs avec une moue dédaigneuse ! Mon Dieu ! j'en conviens, j'ajouterai même que toutes ces figures manquent de grâces. Aucun sourire n'éclaire leurs traits. Mme Rang a été une fidèle ouvrière, trop scrupuleuse observatrice du modèle sérieux. Néanmoins, si en tant qu'art pur, on est fondé à leur adresser quelques reproches, il est juste de louer cette ressemblance, quoique bourgeoise, qui vaut mieux souvent que la fameuse synthèse, aboutissant neuf fois sur dix à un aveu d'impuissance ou à une caricature. Un portrait ressemblant, s'il n'est pas absolument médiocre comme peinture, gardera un incontestable intérêt. Combien de portraits du XVIe et du XVIIe siècle ne se recommandent à notre curiosité que parce que nous les croyons ressemblants ! Combien du XIXe siècle n'ont d'autre valeur que le brio de leur facture !

---

(1) Mme Rang, ne pouvant espérer faire avec la pointe de son pinceau le réseau du tulle des dentelles, a imaginé un stratagème enfantin ; elle a pris un morceau de tulle, l'a enduit d'un peu de blanc et l'a imprimé par places sur les manchettes et le bonnet. Elle a été sans doute très satisfaite du résultat, car elle a répété l'opération sur le portrait de Mme de Verdon qui est de la même époque. Le procédé est très visible sur la photographie.

Digitized by Google

Parmi les portraits exécutés à La Rochelle, plusieurs, surtout ceux qui appartiennent aux premières années de son séjour, sont particulièrement remarquables.

Je m'arrêterai tout de suite à celui de M. Jean Babut père connu sous le nom de l'*Aveugle*, parce qu'en effet il l'était, considéré comme le chef-d'œuvre de Mme Rang. J'avoue qu'il n'a pas mes préférences, je le classe après celui de Mme Vaucorbeil. Je lui reproche d'être un peu dur et de ne devoir son effet qu'à une vive opposition de clair sur noir, de nous montrer l'aveugle moins comme un aveugle que comme un homme qui réfléchit les paupières mi-closes. La difficulté de rendre la cécité est escamotée, bien que la raideur de la tête, les paupières lourdes, abaissées, soient pose habituelle aux pauvres déshérités de la vue. Je ne l'ignore pas. Mais il faut connaître ce détail pour savoir quel homme on a devant soi. On ne le devine pas. Combien plus impressionnant un autre portrait du même, en buste, appartenant à M. Babut, les yeux vitreux découverts ! Oh ! là on sent l'affreuse réalité ! Ces réserves faites, je ne nie pas l'effort tenté par Mme Rang, le talent dépensé. Plus que dans ses ouvrages précédents elle a visé au style en présentant son modèle sous une forme à la fois familière, vraie et artistique. La tête a du caractère, mais l'ensemble manque de séduction. C'est le plus sombre de tous ses ouvrages.

Mme Rang s'est attaquée trois fois à une grosse difficulté. Trois fois elle a groupé plusieurs personnes sur la même toile, entreprise toujours périlleuse, pour la réussite de laquelle beaucoup de goût et de science sont nécessaires. Le premier groupe, exécuté à Paris, m'est inconnu. Le second, représentant Mme Babut, en toilette, entourée de ses enfants, ne serait pas désagréable si elle n'avait jugé nécessaire d'introduire sa dernière fille et son mari et de mettre ce dernier, dans une attitude et un costume (d'appartement, une pipe à la main) qui se lient mal avec le reste du tableau. Il y a en somme, deux groupes distincts réunis.

Le troisième, est celui d'une femme d'Alger et de sa « noire ». Il est important dans l'œuvre de Mme Rang et date de son voyage à Alger. C'est le meilleur de ceux qu'elle a rapportés de cette ville. Elle a rassemblé une juive (d'un type un peu européen à vrai dire), son fils et une femme noire, assis sur des

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de Ch. Dangibeaud.

PORTRAIT PRÉSUMÉ D'UNE DAME VAUCORBEIL

PAR Mme RANG.

Digitized by Google

Digitized by Google

tapis, en un coin de jardin. Elle s'est moins astreinte à chercher dans la nature un effet, et le rendre en une composition savamment ordonnée, qu'à copier la réalité, c'est-à-dire à faire trois portraits. Je ne sais s'il ne conviendrait pas d'assimiler cette toile à celle qu'elle exposa au Salon de 1842, sous le nom de *Costumes algériens*. Mme Rang, l'aurait donc gardé dix ans dans son atelier avant de l'exposer, c'était un peu son habitude. Pourquoi ? La crainte d'éveiller une comparaison défavorable avec les *Femmes d'Alger*, de son ami Delacroix, du Salon de 1834, l'aurait-elle retenue, ou bien n'aurait-elle terminé son tableau que longtemps après son retour d'Alger ? Une *femme juive à sa toilette*, achevée sur place, fut exposée en 1837 seulement ; elle n'envoya au Salon son portrait, daté de 1823 ou 1825, qu'en 1833, dix ans après !

En tout cas, ses tableaux algériens démontrent bien qu'elle ne doit rien à Delacroix. Le ciel africain, qui devait exercer une si puissante influence sur l'œil du peintre, ne modifia en quoi que ce soit, la vision et la facture de la soi-disant élève ; ni l'intensité de la lumière, ni la vivacité des couleurs ne transformèrent sa palette et lui inspirèrent le goût d'une plus grande énergie. Elle a traité ses Algériennes comme des Parisiennes, les étoffes, comme elle en avait l'habitude, d'une main molle et patiente. Le coloris n'est pas plus chaud, l'atmosphère n'a ni plus ni moins de profondeur et de chaleur que sous le ciel de Paris.

A côté de ces œuvres marquantes à tous égards, il en est d'autres de moindres dimensions qui resteront parmi les plus heureuses productions du pinceau de Mme Rang, tels que les portraits de M. de Fleuriau, de la jolie mademoiselle de Verdon aux mains divines, de M. Théophile Babut, type parfait de l'homme de 1830.

*
* *

Entre temps, elle donnait des leçons de peinture. Bon enseignement, paraît-il, d'après la bosse, l'écorché, des étoffes drapées sur un mannequin. Elle exigeait un dessin consciencieux et le détail, c'était son habitude personnelle. Comme modèles de peinture, elle louait des toiles à Paris, chez les marchands de tableaux, à raison de vingt francs par mois (Fromentin en choisissait pour elle), voire de simples pochades, les faisait copier et les copiait elle-même, pas toujours très fidèlement. C'est ainsi que l'on trouve chez Mlle Beltrémieux, des copies

Digitized by Google

d'après des tableaux de Muller et de Couture. Elle ne renonça jamais à peindre d'après les gravures, mais je n'ai rien vu dans ce genre. Il vaut mieux ne pas parler de ses tentatives de peintures murales, ou elle copia (mal) Prudhon.

A Paris, Mme Rang demeurait, en 1831, rue du Pont-de-Lodi, et, en 1834, rue de l'Université. A la Rochelle, elle habita, avant son second mariage, rue des Jardins, rue Saint-Louis et dans une maison où elle peignit des panneaux (maison Coméras). Elle transporta son atelier un peu partout, notamment rue Chef-de-Ville.

CH. DANGIBEAUD.

***

## CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE Mme BABUT Vve RANG.

*L'EDUCATION DU CARLIN.*

Une fillette, en chemise de nuit, coiffée d'un bonnet à trois quartiers, blonde, assise, nu-jambes, sur un tabouret sous une fenêtre ouverte, tenant sur ses genoux un petit chien roux auquel elle montre un livre ouvert, sur une page duquel sont tracées les lettres de l'alphabet. Sur la page vis-à-vis on lit :

*Education de Carlin, tableau composé par Mme Chaudet, peint et offert à sa mère par Louise Fervile.*

*Chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DE Mme RANG (portrait de l'auteur).*

Sur un fond mi-partie en paysage sombre, et grosse étoffe de soie (?) jaune, la jeune femme s'est représentée de face, vue à mi-jambes, cheveux très noirs, un fichu de mousseline légère sur les épaules nues, corsage à raies blanches et roses, tablier bleu paon, tenant d'une main une palette et s'appuyant de l'autre sur le dossier d'une chaise. Boite de couleurs devant elle.

*Salon de 1833.*

*Grandeur naturelle* *Signé* LOUISE RANG. *1823.*

*A La Rochelle, chez Mme veuve Georges Rang.*

Cette date est douteuse parce qu'elle est très peu lisible, mais l'âge accusé par les traits de la jeune femme, la rend très probable. En tout cas, elle ne dépasse pas 1825.

*PORTRAIT DE M. SANDER RANG.*

Sur le pont d'un bateau, M. Sander Rang, vu à mi-corps, en uniforme, tête nue, les cheveux blonds bouclés, regarde à

Digitized by Google

gauche de trois quarts. Il pose la main gauche sur son sabre et la main droite tient un porte-voix.

*Grandeur naturelle.* *Signé* LOUISE [RANG].

*182. ...*

*(Probablement 1823 ou 25).*

Ce tableau, aujourd'hui à Saint-Georges de Didonne, chez M. Sander Rang des Adrets, préfet des Deux-Sèvres, petit-fils du marin, a beaucoup souffert d'un nettoyage qui a enlevé la moitié de la date et de la signature, et très probablement tous les glacis, de sorte que la figure et les mains ont pris un aspect un peu sec qu'elles ne devaient pas avoir. En tout cas, malgré la raideur de la pose, la tête reste distinguée et on sent l'étude consciencieuse du peintre. Le ciel, en revanche, et les accessoires sont franchement mauvais.

*PORTRAIT DE M^me^ VAUCORBEIL.*

Assise complètement de face, vêtue d'une robe noire à manche dites à gigot, une ruche blanche au cou, coiffée d'un large bonnet en dentelles blanches. Buste avec mains.

*Grandeur naturelle.* *Signé.*

Sans date, mais il a été peint sans aucun doute, entre 1830 et 1835.

*Grande toile (1^m^ sur 0^m^80).*

*A La Rochelle chez M^me^ Romieux.*

Voir plus haut l'observation sur l'attribution « M^me^ Vaucorbeil ».

L'usage a prévalu d'écrire Vaucorbeil, mais l'état civil écrit Veaucorbeille (Nantes et Rouen). Si ce portrait est celui de la femme de Ferville, c'est Julie-Esther Léonard, artiste dramatique, qui épousa, à Nantes, le 25 août 1806, Louis Basile Veaucorbeille (note de la mairie de Rouen). Elle était née à Niort le 13 décembre 1786, fille de Noël et de Anne Camus.

Mais je doute que ce soit elle.

*PORTRAIT DE M^me^ RANG, femme du pasteur* (1).

Assise dans un fauteuil vert, enveloppée d'un châle gris, coiffée d'un bonnet linge. Buste.

*Grandeur naturelle.*

*A Montfort l'Amaury, chez M^me^ de Maulette.*

*PORTRAIT DE M. RANG, pasteur.*

Vu à mi-corps, sans mains, en noir, avec rabat.

*Grandeur naturelle.*

*A Paris, chez M^me^ de Maulette.*

(1) C'est elle qui, aidée de sa fille, a dessiné une partie des planches de l'ouvrage de son fils, *Histoire naturelle*, d'après les indications qu'il lui envoyait.

Digitized by Google

*FEMME MAURESQUE A SA TOILETTE.*

Assise, tournant la tête à droite, coiffée d'une étoffe rouge pendante, en robe blanche en gaze avec empiècement bleu, sur un dessous bleu. Accessoires devant elle, roses derrière elle.

*Grandeur naturelle.*

*A La Rochelle, chez M. Brumauld des Houlières.*

Le livret de 1837 dit : étude faite d'après nature à Alger.

*FEMMES D'ALGER.*

Une femme blanche, accoudée sur des coussins, avec son jeune fils, un marghilé à côté d'elle, une femme noire, en robe à ramages rouges, devant elle, sont assises à terre sur un tapis, dans un coin de jardin. *Signé* Louise Rang.

*Grande toile, peut-être exposée en 1842, sous le titre de* Costumes algériens.

*A La Rochelle, chez M. Babut, banquier.*

*BUSTE, TÊTE DE JEUNE FILLE, dite Princesse espagnole.*

Epaules nues, cheveux dénoués, un cercle d'or autour de la tête, une perle aux oreilles ; une draperie jaune dissimule les seins.

*Grandeur naturelle.* *Non signé.*

*Ebauche hardiment traitée.* *Attribué* à Mme Babut.

*A La Rochelle, chez M. Babut, banquier.*

*PORTRAIT DE Mme ANTOINE GIGOUNOUS DE VERDON.*

Jolie femme, en robe rouge, garnie de fourrures, coiffée d'un bonnet blanc avec rubans jaunes, ruche blanche autour du cou.

Buste avec mains. La tête parait petite pour être de grandeur naturelle.

*Toile moyenne.*

*A La Rochelle, chez Mme Dubroca, sa petite-fille.*

Le bonnet a été refait par Mme Babut, sur les instances de la famille qui trouvait trop volumineux celui que portait le modèle.

*PORTRAIT DE Mlle ANTOINETTE DE VERDON (fille de la précédente, devenue Mme Allenet).*

Très jolie jeune fille, décolletée, en robe blanche avec écharpe

Digitized by Google

bleue. Cheveux noirs. Fond où l'on devine des arbres sur un soleil couchant.

Buste avec mains (1).

*Toile moyenne.*

Mme Rang a peint ce portrait entre 1830 et 1835 (Note de Mme Dubroca).

*A La Rochelle, chez Mme Dubroca, sa fille.*

Un buste *de nègre*, à moitié couvert d'une écharpe rouge, et portant au cou un collier de corail.

Petite toile.

*Chez M. Brumauld des Houlières.*

Cette tête est très bonne. Ce nègre était le cuisinier de la famille Babut. Il existe une copie de ce portrait chez M. Louis Lessieux (aujourd'hui à Menton) faite par son père.

*PORTRAIT D'UN PRINCE AFRICAIN.*

Dans un paysage africain, Yousouf, jeune, en riche costume de spahi, vu à mi-jambes regarde une tête coupée que lui présente un maure (2).

*Grandeur naturelle. Salon de 1835.*

*A Montfort-l'Amaury, chez Mme de Maulette (mère de M. Rang des Adrets).*

C'est une des plus grandes toiles que Mme Rang ait brossées. Elle est aujourd'hui en mauvais état, on a supprimé le flot de sang qui s'échappait de la la tête. Le vernis est chanci.

*PORTRAIT DE M. THEOPHILE BABUT.*

Jeune homme à mi-corps, assis dans une chaise à dossier

(1) Ces mains méritent une note spéciale.

Mme Babut, afin d'éviter à ses modèles le supplice de longues séances, dessinait souvent les mains, dans ses portraits, d'après celles de Mme Lélia Beltremieux qui les avait fines. Par conséquent telle dame, qui avait des mains médiocres ou laides a reçu des mains élégantes. Mlle Beltremieux m'a cependant affirmé que, dans le portrait de Mlle de Verdon, il en fut autrement. Mlle de Verdon avait des mains ravissantes. Mme Babut les citait souvent comme une rareté. Celles de son portrait sont donc bien les siennes.

(2) Il paraît que Yousouf avait exigé cette sanglante exhibition.

On raconte une histoire invraisemblable et macabre à propos de cette tête qui aurait été envoyée en France dans un baril d'eau-de-vie (on n'explique pas pourquoi), et serait arrivée à sec parce que les matelots de l'équipage burent cette eau-de-vie. Puisque le tableau a été peint à Alger, cette légende n'a aucune raison d'être. Du reste c'est une sorte de passe-partout ; je l'ai lue pour le corps de l'amiral Nelson transporté dans l'alcool de Trafalgar en Angleterre, dit-on.

Digitized by Google

rouge, en redingote noire boutonnée, la main droite gantée de peau de daim, le pouce dans la redingote, la main gauche dans une poche du pantalon.

*Grandeur nature.*

*A La Rochelle chez M. Brumauld des Houlières.*

C'est probablement le portrait du salon de 1835 intitulé *Portrait de M. B.*

*PORTRAIT DE M. THEOPHILE BABUT, JEUNE HOMME.*

Buste sans mains, tête nue, une cravate autour du cou. Belle tête juvénile.

*Grandeur naturelle.* *Signé* : LOUISE RANG.
*1838.*

*A La Rochelle chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DE M. JEAN BABUT*, connu sous le nom de l'Aveugle.

Assis de côté sur le bord d'un fauteuil en acajou, mais de face par rapport au spectateur, vêtu de noir, une main posée sur un bras du fauteuil : de l'autre, il tient une tabatière : les paupières sont baissées.

*Grandeur naturelle.* *Signé* : LOUISE RANG.
*1840.*

*Grande toile* (*1m sur 0m80*).

*A La Rochelle chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DE Mme LACONFOURGUE (de l'Ile Maurice, mère de M. Romieux,) d'après un daguéréotype.*

Assise sur un fauteuil en tapisserie bleue, en robe noire, corsage de dentelles. Buste avec mains.

*Signé* : LOUISE RANG.
*1840.*

*Grandeur naturelle.— Grande toile.*

*A La Rochelle chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DU JEUNE SANDER RANG* (1).

Dans un paysage sombre, l'enfant âgé d'une dizaine d'années, est assis, allongé par terre, accoudé à une roche, vêtu d'une blouse vert bleu foncé, d'un pantalon brun, grand col blanc. Il tient un couteau. Devant lui des fruits.

Salon de 1842.

*Toile moyenne.*

*A Paris chez Mme de Maulette.*

(1) Le futur officier d'infanterie, père de M. Sander Rang, préfet des Deux-Sèvres. Il est le fils de M. Rang, officier de marine, et de Mme Rang, peintre du portrait, et le petit-fils du pasteur.

Digitized by Google

*PORTRAIT DU MEME TOUT ENFANT, en bonnet blanc.*

*A Paris chez la même.*

*PORTRAIT DE Mme ARTHUR RIVAILLE, née Virginie de Verdon.*

Vêtue de blanc, décolletée, accoudée à une balustrade en pierre ; tête de trois quarts, cheveux noirs plats, retenu par un cercle d'or, une main nue, un bracelet au poignet, l'autre main couverte d'une mitaine à jour.

*Signé* : Louise Rang.
1842.

Une étiquette porte le n° 200.

*Au Bosquet, chez M. Verdon.*

Il faut vraiment la signature pour faire admettre dans l'œuvre de Mme Rang surtout avec cette date, ce portrait franchement mauvais.

Il y a là, quelque chose d'extraordinaire, un petit mystère à éclaircir. Si on pouvait lire *1862*, on aurait peut-être l'explication tant désirée. Et encore !

*PORTRAIT DU COLONEL DU GENIE ANTOINE DE VERDON.*

Buste sans mains, en uniforme avec décoration de la Légion d'honneur et une autre de Saint-Louis (ou du Lys). Tête presque de face.

*Grandeur naturelle.*

*Chez M. de Verdon, au Bosquet, près La Rochelle.*

*PORTRAIT DE M. DE FLEURIAU DE BELLEVUE, ancien député.*

Buste sans mains, de trois quarts, en habit noir, gilet jaune, décoré de la Légion d'honneur.

*Grandeur naturelle. Toile moyenne.*

*A La Rochelle, chez Mme de Fleuriau.*

*PORTRAIT DE Mlle JEANNE BABUT, fillette.*

Assise par terre, coiffée d'un grand chapeau de paille, elle tient un nid d'oiseau ; un agneau debout derrière elle.

*Grandeur naturelle. Grande toile.*

*A La Rochelle, chez Mme Romieux.*

*TABLEAU DE FAMILLE, groupe de six personnes.*

Mme Babut, en robe élégante, assise de face sur une causeuse, tient deux de ses enfants appuyés contre ses genoux, sa fille Jeanne (Mme Romieux) assise, et son fils Georges Rang, un livre en mains, et derrière elle le jeune Sander Rang. M. Babut,

Digitized by Google

assis, en costume d'appartement, coiffé, tient une longue pipe d'une main et sa fille Louise (Mme Dumorisson) de l'autre.

Tous les personnages grandeur naturelle.

*A La Rochelle, chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DE Mme ROMIEUX, à 27 ans.*

Assise, en robe rayée bleu et blanc, une main placée sur une draperie rouge.

*Grandeur naturelle. Grande toile.*

*A La Rochelle, chez Mme Romieux.*

*PORTRAIT DE M. MOYNE DU VIVIERS, banquier à La Rochelle.*

Buste de trois quarts en redingote noire ouverte sur gilet de moire noire, une main passée dans le gilet. Fond rougeâtre.

*Grandeur naturelle.* *Signé*: Louise Babut, Vve Rang.
*1853.*

*Chez M. Riza, consul d'Angleterre, à Tonnay-Charente.*

*PORTRAIT DE Mlle ALICE MARECHAL, fille du directeur du journal* La Charente-Inférieure.

Assise en robe blanche, buste avec mains.

*Grandeur naturelle.* *Signé*: Louise Babut, Vve Rang.

*A La Rochelle, chez Mme Romieux.*

**Portrait exécuté après décès vers 1855.**

*PORTRAIT DE Mme SAUVÉ, femme du docteur Sauvé.*

Debout vue à mi-jambes, en robe bleu clair avec veste en velours noir et dentelle, coiffée avec des fleurs dans les cheveux et une fauchon de dentelles. Elle tient un éventail en s'accoudant sur la base d'une colonne.

*Grandeur naturelle.* *Signé en rouge.* L. Babut Vve Rang.
*1855.*

*A La Rochelle, chez M. Sauvé.*

*PORTRAIT DU DOCTEUR SAUVE.*

Assis, les jambes croisées, la tête appuyée sur sa main, le coude placé sur le bras d'un fauteuil, à côté d'une table chargée de livres.

*Grandeur naturelle.*

*A La Rochelle, chez M. Sauvé.*

Digitized by Google

*PORTRAIT DE M. LÉOPOLD MICHELIN DE CHENEUZAC.*

Buste avec mains, une main posée dans le gilet, l'autre sur une canne. Une table avec livre à côté de lui.

*Grandeur naturelle. Toile moyenne.*

*Signé* : L. BABUT

*A La Rochelle, chez Mme Romieux,*

*PORTRAIT DE M. CHRISTOPHE GON, capitaine du génie en uniforme.*

Petite toile.

Donné par M. Ch. Gon au musée de La Rochelle.

*PORTRAIT DE M. WEISS.*

Buste sans mains, tête nue, redingote noire ouverte, sur gilet blanc, haute cravate noire sur col blanc dépassant, large ruban de la Légion d'honneur à la boutonnière.

*Grandeur naturelle.* *Signé* : L. RANG.

*A La Rochelle, chez M. Achille Garraud.*

*PORTRAIT DE M. BOUFFARD.*

Assis, presque de face, dans un fauteuil à ramages, cravaté de noir sur un col haut dépassant, une redingote noire boutonnée, une main sur les genoux, l'autre bras appuyé sur une table et un doigt de la main passé dans le vêtement. Fond neutre.

*Grandeur naturelle.*

*Chez M. Mörch à La Rochelle.*

*PORTRAIT DE Mme DUMORISSON (sœur de Mme Romieux et mère de Mme Brumauld des Houlières).*

Vue à mi-jambes, accoudée sur une console en bois peint en blanc portant un vase garni de fleurs, en robe bleue, décolletée, guimpe blanche.

*Grandeur nature.* Peint vers 1877.

*A La Rochelle, chez M. Brumauld des Houlières.*

*La Charité*, grande toile ayant appartenu à l'église Saint-Sauveur et transportée dans la réserve du musée de La Rochelle, en 1910.

AUTRES PORTRAITS NON VUS.

*Amiral Garnaud*, appartenant à la famille Bouscasse.

*M. et Mme Croc*, Mme Louvel (neuf portraits peints de 1843 à 1855) à Aubusson.



Digitized by Google

*Tableau de famille* (à la comtesse de M.). Salon de 1834.

Mme Romieux croit qu'il s'agit de la comtesse de Morville.

*Portrait de M. C.*, agent de change. Salon de 1836.

*Portrait de M. P.* Salon de 1837.

*Portrait de M. de R...*, fils. Salon de 1838, 3e médaille (Peut-être M. de Rosamel).

*Femme de Constantine avec un Juif.*

Même salon.

Probablement le même tableau qu'un autre connu sous le nom de *Marchand de bijoux* (un juif offre des bijoux à une juive, accoudée à une table). L'original fut vendu au maréchal Drouet d'Erlon. Il existe, à La Rochelle, une copie qui ne donne pas de ce tableau une opinion très favorable.

*Costumes algériens.* Salon de 1842.

On lui doit encore— d'après le *Dictionnaire...* de La Chavignerie et Auvray les portraits de Mlle Hyde de Neuville, de l'amiral de Morville.

Elle a peint un Christ, à La Rochelle ; on ignore où il est.

*Groupe de Louis de Verdon et de Lucie de Verdon, enfants.*

A Bordeaux, chez Mme de Barry.

M. W. Romieux cite un *Saint-Denis*, commandé par l'Etat. (Où est-il ?)

*Portrait historique de l'enseigne Bisson.*

Assailli par des pirates grecs pendant la nuit, Bisson va mettre le feu aux poudres et mourir pour l'honneur de son pavillon.

*Appartient au ministère de la Marine. Salon de 1831.*

Ce tableau, qui a été vu il y a une vingtaine d'années, a été remisé on ne sait où.

M. de Richemont possédait une lithographie représentant Bremontin, le pilote de Bisson, et, en bas, un croquis de la scène ci-dessus, qui est, sans doute, une reproduction du tableau de Mme Rang, avec la mention *Mme Rang, lith.* (Note de M. W. R.).

Digitized by Google

## II

## LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE ROCHEFORT

(*Fin*).

*Etat des jugements*
*rendus par le Tribunal révolutionnaire de Rochefort*

21 brumaire II. 11 novembre 1793.

Emmanuel Jacquelin, né à La Rochelle, capitaine du vaisseau l'*Expirement*, et Michel Nayel, natif de Lorient, commis aux vivres sur la même frégate, condamnés, pour vol et complicité de vol, à trois années de fers, le jugement sera imprimé à 300 exemplaires.

23 brumaire II. 13 novembre 1793.

Nicolas Colin, natif de Nancy, âgé de 25 ans, compagnon menuisier, condamné, pour désertion et royalisme, à la peine de mort et ses biens acquis et confisqués au profit de la République; 200 exemplaires.

27 brumaire II. 12 novembre 1793.

Jean Maimbielle, né à Bayonne, enseigne de vaisseau, âgé de 29 ans, condamné à la peine de mort et ses biens acquis ; 200 exemplaires. Accusé d'avoir regretté l'ancienne organisation de la marine.

29 brumaire II. 22 novembre 1793.

François Bouju, armurier, âgé de 26 ans, accusé d'avoir crié vive Louis XVIII, acquitté ; 200 exemplaires.

Jean-Marcel Germain, né à Paris, tapissier, âgé de 30 ans, fourrier à la compagnie des Vengeurs des Deux-Sèvres, déserteur, condamné à dix ans de fers ; 300 exemplaires.

2 frimaire II. 22 novembre 1793.

Monginaud, Louis-Alexandre-Edme-César, officier au 60e régiment, âgé de 33 ans ;

Breton, sergent audit régiment ;

Renaud, soldat audit régiment ;

Tous les trois acquittés ; 200 exemplaires.

Pierre Rivière, âgé de 63 ans, fournisseur de la marine, condamné à la peine de mort et ses biens acquis et confisqués ; 500 exemplaires.

8 frimaire II. 28 novembre 1793.

Jean Brelay, âgé de 55 ans, natif de Ciré, département de la Charente-Inférieure, lieutenant de vaisseau sur l'*Apollon ;*

Digitized by Google

Louis Guérit, âgé de 45 ans, natif de Saint-Denis (île d'Oleron), département de la Charente-Inférieure, lieutenant de vaisseau sur l'*Apollon* ;

Joseph Crassous, âgé de 51 ans, natif de La Rochelle, département de la Charente-Inférieure, lieutenant de vaisseau sur le *Généreux* ;

Etienne-Marie Varenne, âgé de 24 ans, natif de Semur, département de la Côte-d'Or, enseigne de vaisseau sur l'*Apollon* ;

Jacques Campet, âgé de 35 ans, natif de Blaye, département de la Gironde, enseigne de vaisseau sur le *Pluvier* et depuis sur l'*Apollon* ;

Michel Mage, âgé de 22 ans, domicilié à Saint-Sulpice-d'Arnoux, département de la Charente-Inférieure, enseigne de vaisseau sur le *Généreux* ;

Henri Marizi, d'extraction noble, âgé de 29 ans, né à Entanches, département de la Moselle, capitaine au 77e régiment, en garnison sur le *Généreux* ;

Antoine Daurt, âgé de 28 ans, natif de Mollezen, département du Bas-Rhin, capitaine au 77e régiment, en garnison sur l'*Apollon* ;

Claude Bordeaux, âgé de 23 ans, natif de Tonnerre, département de l'Yonne, chirurgien major, employé à l'hôpital de Toulon, embarqué depuis sur l'*Apollon* ;

Condamnés à la peine de mort et leurs biens acquis et confisqués...

François Galbery, d'extraction noble, âgé de 20 ans, natif de Colmar, département du Haut-Rhin, lieutenant au 77e régiment, ci-devant La Mark ;

Louis Bonnard, âgé de 26 ans, domicilié à Royan, département de la Charente-Inférieure, aide-canonnier sur l'*Apollon* ;

Condamnés l'un et l'autre à dix ans de déportation.

François Baudin, âgé de 19 ans, né à La Flèche, département de la Sarthe, aspirant de marine à bord du *Généreux* ;

Jean-Baptiste Breton, âgé de 23 ans, né à l'île de Ré, département de la Charente-Inférieure, aspirant de la marine sur l'*Apollon* ;

André-Emmanuel Marcellat, âgé de 19 ans, né à l'île de Ré, département de la Charente-Inférieure, aspirant de la marine sur l'*Apollon* ;

Henri Chesneau, âgé de 23 ans, né à l'île de Ré, départe-

Digitized by Google

ment de la Charente-Inférieure, aspirant sur le *Généreux* ;

Jacques Lombard, âgé de 26 ans, né à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, aspirant sur l'*Apollon* ;

Jacques Petit, âgé de 18 ans, né à Blaye, département de la Gironde, aspirant sur l'*Apollon* ;

Germain Rouget, âgé de 19 ans, né à Niort, département des Deux-Sèvres, aspirant sur le *Généreux* ;

Jacques Chesneau, âgé de 22 ans, né à l'île de Ré, département de la Charente-Inférieure, aspirant sur le *Généreux* ;

Condamnés à six mois de détention.

Sont acquittés les citoyens : François-Marie Bernard, âgé de 41 ans, né à l'île d'Aix, département de la Charente-Inférieure, lieutenant de vaisseau à bord du *Généreux* ;

François-Bruno, Brunet, âgé de 40 ans, natif de Bormes, district d'Hières, département du Var, enseigne de vaisseau sur l'*Apollon* ;

Joseph-César-Adolphe Panaget, âgé de 23 ans, né à Rennes, département d'Ile-et-Vilaine, commis d'administration à bord de la *Moselle*, passé sur l'*Apollon* ;

Etienne Sarzanna, né à l'île de Capraya, âgé de 32 ans, prêtre et aumônier sur le *Généreux* ;

Jacques Dumoulin, âgé de 33 ans, né à Rochefort, Charente-Inférieure, maître d'équipage sur le *Généreux* ;

Jacques Parenteau, âgé de 48 ans, né à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, maître d'équipage sur l'*Apollon* ;

Jean-Baptiste Lavigne, âgé de 45 ans, né à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, maître charpentier sur l'*Apollon* ;

François Escudier, âgé de 37 ans, né à Bordeaux, département de la Gironde, maître canonnier sur l'*Apollon* ;

Jean Mazarin, âgé de 30 ans, né à Clermont Ferrand, département du Puy-de-Dôme, sergent dans le 4e régiment d'infanterie de marine ;

Jean Guimbelet, âgé de 25 ans, né à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, maître voilier sur l'*Apollon*;

André Griffon, âgé de 32 ans, domicilié à Rochefort, maître voilier sur l'*Apollon* ;

Pierre Rambaud, âgé de 24 ans, né à Rochefort, aide voilier sur l'*Apollon* ;

Digitized by Google

Louis Toi, âgé de 40 ans, domicilié à Rochefort, maître calfat sur l'*Apollon* ;

François Campet, âgé de 21 ans, né à Rochefort, matelot à bord de l'*Apollon*.

Le jugement est suspendu pour Jean Chambaudy, âgé de 55 ans, domicilié à Soubise, département de la Charente-Inférieure, enseigne de vaisseau sur l'*Apollon*.

Le jugement sera imprimé au nombre de 4.000 exemplaires.

12 frimaire II. 2 décembre 1793.

Jean Cherat, 36 ans, mineur-charbonnier, forçat condamné à la peine de mort et ses biens confisqués ; 100 exemplaires.

Jean Rethier, 27 ans, natif d'Agen (Lot-et-Garonne), volontaire national au 3e bataillon de la formation d'Orléans, déserteur, condamné à 5 ans de fers ; 200 exemplaires.

17 frimaire II. 7 décembre 1793.

Louis-Marie-Henri-Joseph Léonard, né à Chevanceaux, département de la Charente-Inférieure, âgé de 45 ans, prêtre, curé de Marennes, condamné à la déportation à vie et ses biens acquis... 500 exemplaires.

18 frimaire II. 8 décembre 1793.

Duguas, ministre protestant d'Arvert, département de la Charente-Inférieure, acquitté ; 500 exemplaires.

22 frimaire II. 12 décembre 1793.

Etienne Auger de La Jallette, né à la Pointe-à-Pitre, âgé de 29 ans, commissaire des guerres, résidant à Saint-Jean d'Angely ; Michel Briquet, natif d'Ajaccio (Corse), âgé de 26 ans, secrétaire de La Jallette ; Jacques Boissière, né à Jouet (Maine-et-Loire), âgé de 45 ans, marchand tanneur à Saint-Jean d'Angely. Le premier condamné pour négligence dans ses fonctions à 10.000 livres d'amende, dont 4.000 pour le soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie, et 6.000 au profit de la République, ainsi qu'à huit jours de détention ; le second acquitté, mais renvoyé de ses fonctions ; le troisième condamné, pour bénéfice exagéré dans les fournitures, à mille livres d'amende, dont 400 pour les veuves des défenseurs de la patrie et 600 au profit de la République ; 1000 exemplaires.

Hippolyte Lamouroux, né à Fargean (Aude), âgé de 42 ans, plâtrier, et François Bonneville, né à Claukie (Allier), âgé de 38 ans, plâtrier, l'un et l'autre domiciliés à Saint-Jean-

Digitized by Google

d'Angely, condamnés à la peine de mort et leurs biens confisqués ; 300 exemplaires.

25 frimaire II. 15 décembre 1793.

François Monnier, né à La Flotte, île de Ré, âgé de 30 ans, matelot, condamné, pour troubles (1), à un mois de prison et à l'exposition aux regards du peuple pendant deux heures ; 250 exemplaires.

27 frimaire II. 17 décembre 1793.

Louis Grollet, né et domicilié à Saint-Hippolyte-de-Biard, âgé de 24 ans, invalide, gardien en ce port, accusé d'avoir, en état d'ivresse, crié Vive le Roi! acquitté, mais vu son indigence, son infirmité et ses souffrances depuis son arrestation, le tribunal lui accorde 30 livres d'indemnité.

J.-F. Davarit, mousse, âgé de 16 ans, domicilié à Rochefort et embarqué sur une corvette, étant ivre, a chanté dans sa chambre un refrain de sa jeunesse Vive le Roi! Vive la Reine! Vive Monseigneur le Dauphin, condamné à 24 heures de détention ; 200 exemplaires.

1er nivôse II. 21 décembre 1793.

Jean Geay, né à Lyon, domicilié à Tonnay-Charente, âgé de 39 ans, inspecteur des Douanes du département de la Charente-Inférieure, condamné à une détention de trois jours et à une amende de 1000 livres ; 500 exemplaires.

André Touzeau, né à Ars, île de Ré, domicilié à La Flotte, âgé de 56 ans, marchand de drap, condamné à 6 mois de détention et à une amende de 3.000 livres au profit de la République ; 200 exemplaires.

Pierre Chancelle, né à Angoulême (Charente), domicilié à Rochefort, âgé de 24 ans, aide des constructions navales ;

Alexandre Courault, né à Bordeaux (Gironde), domicilié à Rochefort, âgé de 23 ans, élève des constructions navales ; l'un et l'autre condamnés à mort et leurs biens acquis et confisqués.

François-Joseph Gluaize, né à Avignon (Vaucluse), domicilié à Rochefort, âgé de 50 ans, commis d'administration, condamné à 3 mois de détention.

Léonard Rignac, né à Châteauneuf (Charente), domicilié à Rochefort, âgé de 43 ans, chef d'administration.

Albert-Augustin-Joseph Legrand, né à Saint-Ouen (Pas-de-

---

(1) Propos inciviques en état d'ivresse.

Digitized by Google

Calais), domicilié à Rochefort, âgé de 26 ans, commis d'administration; ces deux derniers acquittés ; 500 exemplaires.

9 nivôse II. 29 décembre 1793.

François Guenet de Saint-André, né à Niort (Deux-Sèvres), domicilié à Saintes, âgé de 43 ans, ci-devant receveur à la régie de Thouars, condamné, pour propos inciviques, à la déportation à vie et ses biens acquis et confisqués ; 300 exemplaires.

11 nivôse II. 31 décembre 1793.

Pierre Boutet, né à Pontumé, district de Châtellerault, ci-devant curé du Gua, âgé de 45 ans, condamné à la peine de mort et ses biens acquis et confisqués ; 300 exemplaires.

Pierre Blanchet, né à La Rochelle, domicilié à Rochefort, pertuisanier, âgé de 17 ans, a volé au port 6 clous et quelques billes de cuivre, condamné à 6 mois de détention ; 100 exemplaires.

14 nivôse II. 3 janvier 1794.

Jean Brun, natif de Pérignac (Charente-Inférieure), domicilié à Rochefort, charpentier, âgé de 41 ans, condamné à 6 mois de détention et à 2 heures d'exposition ; 200 exemplaires.

Pierre Moze, natif de Saint-Sauveur (Dordogne), cultivateur, âgé de 31 ans, soldat au 4e régiment de marine, a déserté un jour, condamné à 6 mois de détention.

Jean Léonard, natif de La Barrière (Dordogne), cultivateur, âgé de 18 ans, et Léonard Mollé, natif de Parderay (Dordogne), soldats au 4e régiment de marine, ont déserté 3 jours, condamnés à 3 mois de détention ; 100 exemplaires.

17 nivôse II. 6 janvier 1794.

Secondat, commis d'administration à bord de la frégate l'*Expirement*, âgé de 20 ans, acquitté.

Jean-Baptiste Bigot, né à Saintes, âgé de 30 ans, ci-devant prêtre, curé de Thézac, condamné à la déportation jusqu'à la paix, avec les gens suspects ; 500 exemplaires.

17 nivôse II. 8 janvier 1794.

Jacques Mailloux, né et domicilié à Annevie, canton de Beauvais (Charente-Inférieure), âgé de 31 ans, meunier, condamné à mort et ses biens confisqués ; 300 exemplaires.

Louis Porchelt, cultivateur, domicilié à Sainte-Même, âgé de 50 ans, condamné à une amende de 300 livres ; 200 exemplaires.

Nicolas Delahaye, natif de Favrieux (Eure-et-Loir), forçat

Digitized by Google

portant le n° 15635, condamné à la peine de mort, et ses biens confisqués ; 200 exemplaires.

21 nivôse II. 10 janvier 1794.

Henri d'Allemant, né à Jonzac, propriétaire, âgé de 45 ans ;

Michel Limousin, né à Jonzac, fabricant de serge, âgé de 41 ans ;

Pierre-Charles Maignac, né à Jonzac, homme de loi, âgé de 27 ans ; condamnés à mort et leurs biens confisqués ; 500 exemplaires.

Simon-Pierre Riberey, prêtre, ci-devant curé de Jonzac, âgé de 62 ans, condamné à la peine de mort et ses biens confisqués... 300 exemplaires.

26 nivôse II. 15 janvier 1794.

Louise Ponthieu, épouse de Jean-Bernard Massougne, ci-devant de Saint-Simon, âgée de 40 ans, domiciliée à Vandré (Charente-Inférieure), acquittée.

Jean Cazon, dit Laplaigne, né dans le district de Villeneuve-d'Agen, âgé de 40 ans, matelot ; et Pierre Doumergue, né dans le même district, âgé de 40 ans, matelot, condamnés à quinze jours de détention et à deux heures d'exposition, pour désertion ; 200 exemplaires.

Jérôme Desroches, né à Lorient, enseigne de vaisseau, âgé de 26 ans, a coupé un morceau dans une pièce de drap pour se faire un gilet, acquitté, mais obligé à payer l'étoffe.

28 nivôse II. 17 janvier 1794.

Gustave Dechézeau, né et domicilié à La Flotte, île de Ré, âgé de 34 ans, négociant, ex-député à la Convention nationale, condamné à mort et ses biens acquis et confisqués au profit de la République ; 1000 exemplaires.

1er pluviôse II. 20 janvier 1794.

Pierre Gautronneau, né et domicilié à Chantonay (Vendée), âgé de 28 ans, marchand-graisseur, condamné à mort, et ses biens confisqués ; 500 exemplaires.

Henri Ollivet, natif de Saint-Sulpice (Tarn), âgé de 48 ans, matelot, a fabriqué un faux certificat de maladie, condamné à 8 ans de fers et à 6 heures d'exposition.

5 pluviôse II. 24 janvier 1794

Jean Renaud, né à Montpairou (Dordogne), âgé de 26 ans ; Jean Faure, né à Montcarrier (Dordogne), âgé de 22 ans ; Louis Aubert, né à Saint-Michel-de-Mortagne (Dordogne), âgé de

Digitized by Google

19 ans ; soldats au 4e régiment d'infanterie de marine, déserteurs, condamnés à 5 ans de fers ; 200 exemplaires.

Philippe Pujeau, notaire, domicilié à Ciré (Charente-Inférieure), acquitté ; 200 exemplaires.

Pierre Bouchet, natif de Richelieu, en Poitou, domicilié à Saintes, maitre de poste aux chevaux, acquitté ; 100 exemplaires.

Jean Lavergne dit Boutrit, natif de Marançin (Gironde), âgé de 22 ans, volontaire au bataillon de Montlieu, déserteur, condamné à 5 ans de fers ; 2000 exemplaires.

6 pluviôse II. 25 janvier 1794.

Jean Piat, natif de Saint-Paul, district de Ribérac, âgé de 23 ans, volontaire de la réquisition, incorporé sans engagement dans la marine, condamné à la peine de mort, pour avoir souffleté son caporal, et la peine commuée, par un autre jugement du même mois, en vertu de deux arrêtés des représentants du peuple, actuellement dans le département, à trois mois de prison ; 500 exemplaires du premier jugement et le même nombre du second.

11 pluviôse II. 30 janvier 1794.

Léonard Bourgeois, natif de Choumardon (Dordogne), âgé de 28 ans, domicilié à Rochefort, aide-canonnier, condamné pour complicité de vol, à un mois de prison ; 100 exemplaires.

14 pluviôse II. 2 février 1794.

Charles-Mathurin Martineau, né et domicilié à Saumur, âgé de 28 ans, matelot, condamné pour avoir fabriqué un faux certificat de maladie, à 8 ans de fers, et à l'exposition pendant 6 heures ; 300 exemplaires.

16 pluviôse II. 4 février 1794.

Jean-Baptiste O'Ryan, natif de Nantes, âgé de 34 ans, ci-devant curé de Loix, île de Ré, condamné à la peine de mort.

André Aunis, né et domicilié à Ars, île de Ré, cultivateur, âgé de 56 ans, condamné à la peine de mort; 1000 exemplaires.

17 pluviôse II. 5 février 1794.

Christophe Blondeau, âgé de 50 ans, médecin en chef de l'hôpital militaire de l'île d'Oleron, né à Metz, acquitté et mis sur le champ en liberté.

Jacques d'Asnières, né à Biénac (Haute-Vienne), âgé de 48 ans, capitaine au régiment de Port-au-Prince, chevalier de Saint-Louis, et Pierre-Louis Duchesne, natif de d'Ormans, âgé

Digitized by Google

de 43 ans, aide-garde magasin des vivres au Château en l'île d'Oleron, condamnés l'un et l'autre à la peine de mort.

Jean Forges, né à Saint-Lau (Dordogne), âgé de 20 ans ; Pierre Duval, natif du même lieu, âgé de 22 ans, incorporés dans le 4e régiment d'infanterie de marine, condamnés, pour désertion, à 5 ans de fers.

19 pluviôse II. 7 février 1794.

Nicolas-René-Henri de Grimouard, né à Fontenay-le-peuple, domicilié à Rochefort, âgé de 50 ans, ci-devant vice-amiral, condamné à la peine de mort et ses biens acquis et confisqués ; 500 exemplaires.

26 pluviôse II. 14 février 1794.

Guillaume Perrier, âgé de 53 ans, lieutenant de vaisseau, né à Castelnaudary, commandant de la gabarre le *Pluvier* ;

Christophe Boyer, âgé de 22 ans, né à Civrac (Gironde), aspirant de marine, embarqué en qualité de passager sur le *Pluvier* ;

Pierre-François-Marie Tuollais, âgé de 41 ans, natif de Châtillon (Ille-et-Vilaine), commis aux vivres, demeurant à Brest ;

Pierre-Joseph Bounier, natif de Saint-Rambert-en-Bugé (Ain), âgé de 33 ans, commis aux vivres de la marine, demeurant à Brest, embarqué sur le *Pluvier* ;

Benoist Nègre, âgé de 30 ans, natif d'Agde, domicilié au dit lieu, pilote côtier ayant rang d'enseigne non entretenu à bord du *Pluvier* ;

Salva Lubize, né à Bayonne, domicilié au dit lieu, âgé de 22 ans, aspirant de la marine ;

Pierre-Bertrand Dinville, ci-devant noble, natif de Paris, ci-devant domicilié à Saint-Brieux, âgé de 41 ans, soldat au 3e régiment de la marine-infanterie à Toulon ;

Condamnés à la peine de mort, et leurs biens acquis à la République.

Adrien Broutet, âgé de 23 ans, né à Senan (Doubs), écrivain de la marine, acquitté de l'accusation portée contre lui, mais condamné à la détention dans le dépôt où sont détenus les personnes suspectes jusqu'à la paix.

Pierre-Louis Jouan, âgé de 23 ans, natif d'Audierne (Morbihan), enseigne non entretenu, domicilié à Brest, embarqué sur la *Moselle* ;

Jean-Baptiste Meillan, âgé de 26 ans, chirurgien, natif de Bretagne (Maine-et-Loire) ;

Digitized by Google

Philippe Korgoran, âgé de 64 ans, né à Rouen, adjudant de première classe, destiné pour l'île d'Ajaccio :

Joseph Méthais, âgé de 30 ans, natif de l'île de Ré, officier marinier, domicilié à Rochefort ;

Jacques Fradet, âgé de 41 ans, natif de l'île de la Réunion, officier marinier ;

Acquittés de l'accusation portée contre eux et remis sur le champ en liberté ; 500 exemplaires.

4 ventôse II. 22 février 1794.

Pierre Giraudet, âgé de 19 ans, natif de Bergerac, matelot de levée, condamné à un mois de prison et à la restitution de 50 livres qu'il a reçues. Il a signé un second engagement pour toucher cette somme.

François Gréard, âgé de 62 ans, ci-devant capucin, domicilié à Rochefort, condamné à la déportation à vie, et ses biens acquis ; 200 exemplaires.

Jean Roucannière âgé de 23 ans, natif de Saiget (Lot), matelot de levée, déserteur, condamné à 5 ans de fers, et 6 heures d'exposition ; 200 exemplaires.

Antoine Bodin, tonnelier, âgé de 60 ans, domicilié à Saintes, acquitté ; 100 exemplaires.

5 ventôse II. 23 février 1794.

Charles-Auguste Fraigneau, âgé de 33 ans, natif de Chizé (Deux-Sèvres), orfèvre, domicilié à Montallet, commune de Tonnay-Charente, condamné à la peine de mort et ses biens acquis ; 500 exemplaires.

François Margat, âgé de 50 ans, natif de Saint-Georges-du-Bois (Charente-Inférieure), cultivateur et maire du dit lieu, condamné à une amende de 600 livres, dont 400 au profit de la République, et 200 au profit de la commune de Saint-Georges-du-Bois ; 200 exemplaires.

6 ventôse II. 24 février 1794.

François Bienvenu, âgé de 45 ans, natif de Niort (Deux-Sèvres), ci-devant curé du Breuil-la-Réorte (Charente-Inférieure), acquitté ; 200 exemplaires.

9 ventôse II. 27 février 1794.

Marthe Saint-Légier, femme de François-Christophe Bouet du Portail, garde-corps du ci-devant Roi, âgée de 34 ans, domiciliée à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure), condamnée à la détention à Brouage, jusqu'à la paix ; 200 exemplaires.

Digitized by Google

Marie-Jeanne-Hortense Cokemer, femme de Louis-Armand Nourisseau, âgé de 34 ans, née à Poitiers, domiciliée à Saintes, acquittée ; 200 exemplaires.

11 ventôse II. 1er mars 1794.

Jean Michaud, âgé de 50 ans, cultivateur, domicilié à Contré (Charente-Inférieure), acquitté, mais condamné à une amende de 3.000 livres, dont 2.000 au profit de la République, et 1.000 pour le soulagement des veuves, femmes, enfants et orphelins des défenseurs de la Patrie ; 200 exemplaires.

13 ventôse II. 3 mars 1794.

Alexandre-Armand Dufour, âgé de 47 ans, ancien employé de la bibliothèque du ci-devant Roi, né à Paris, domicilié à Saint-Germain-de-Lusignan (Charente-Inférieure), condamné à la peine de mort et ses biens acquis ; 500 exemplaires.

Claude-Vincent Giton, âgé de 31 ans, natif de Cornieuil (Loir-et-Cher), ci-devant avoué, domicilié à Orléans, condamné à la peine de mort et ses biens... ; 500 exemplaires.

19 ventôse II. 9 mars 1794.

René-Louis Chaillou, âgé de 50 ans, né à Rochefort, huissier, domicilié à Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure), acquitté ; mais attendu que sa conduite n'a pas toujours été celle d'un patriote, condamné à 15.000 livres d'amende, dont 12.000 au profit de la République et 3.000 pour le soulagement des veuves... ; 500 exemplaires.

23 ventôse II. 13 mars 1794.

François Papion, âgé de 43 ans, natif des Sables-d'Olonne, propriétaire, officier municipal de Réaumur (Vendée), condamné à la peine de mort et ses biens acquis... ; 500 exemplaires.

Nicolas David, âgé de 47 ans, natif de Saint-Jean-d'Angély, aubergiste et agent national à Fouras, acquitté, mais condamné à une amende de 200 livres ; 100 exemplaires.

Jean Prouteau, âgé de 22 ans, natif de Poitiers, soldat au 7e bataillon de la Haute-Vienne, en garnison à Rochefort, condamné, pour vol de viande, à une amende de 20 livres et à 6 heures d'exposition.

26 ventôse II. 16 mars 1794.

Joseph Mornet, âgé de 25 ans, soldat au 39e régiment, ci-devant de France, natif de Corquoué (Loire-Inférieure), a déserté pour s'enrôler dans un bataillon de volontaires, condamné à dix ans de fers.

Digitized by Google

Jacques Grezé, âgé de 23 ans, né à Bordeaux, garçon boulanger, employé aux vivres de la marine ;

Antoine Chaumette, âgé de 29 ans, natif de Bourdebas (Dordogne), boulanger, employé aux vivres, condamnés pour avoir volé deux ou trois galettes de biscuit, à deux mois de prison, et à être conduits au travail, pendant le temps de leur détention.

Jeanne Bascave, âgée de 42 ans, marchande, domiciliée à La Rochelle, condamnation suspendue jusqu'à plus ample instruction.

2 germinal II. 22 mars 1794.

Elie Arnaud, âgé de 52 ans, natif de Ribeira (Dordogne), ci-devant régisseur du nommé Laperrière, ci-devant noble et seigneur du Haut-Vandré, domicilié, tantôt à Vandré, tantôt à Niort, condamné à la peine de mort et ses biens acquis... ; 300 exemplaires.

Jean Chapelain, âgé de 21 ans, cultivateur, domicilié à Saint-Hippolyte-de-Biard (Charente-Inférieure), acquitté ; 100 exemplaires.

6 germinal II. 26 mars 1794.

Simon Barbaud, âgé de 28 ans, cultivateur, natif de Charentenay, domicilié à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Inférieure) ;

Marie Arbaletrier, âgée de 32 ans, femme de Pierre Marchand, cultivateur, natif de Saint-Mard, domicilié à Saint-Saturnin-du-Bois ;

Louis Larnet, âgé de 44 ans, cultivateur, natif de Saint-Médard, domicilié à Saint-Saturnin-du-Bois ;

Pierre Métayer, âgé de 40 ans, journalier, natif de Saint-Saturnin-du-Bois, y demeurant ;

Michel Berny, âgé de 39 ans, domicilié dans la même commune ;

Les deux premiers condamnés à la restitution de 5 livres, valeur du bois qu'ils ont coupé dans un bien national, et à une amende de 10 livres, au profit de la République, et à 8 jours de détention ;

Les trois derniers, condamnés à la restitution de 72 livres, valeur du bois coupé, à 20 livres d'amende et à 8 jours de détention. Tous les dénommés ci-dessus condamnés solidairement.

Raymond Berty, âgé de 27 ans, né à Pressac (Lot), mate-

Digitized by Google

lot, et Pierre Entrègues, âgé de 44 ans, né à Castelferan (Lot), matelot, condamnés à la peine de 5 ans de fers.

Léonard Laurent, âgé de 75 ans, cultivateur, natif de Ponisa (Haute-Vienne), domicilié à Sainte-Radegonde (Charente-Inférieure), acquitté, mais condamné correctionnellement à deux mois et demi de détention, à compter du jour de son arrestation.

Interprétatif du jugement du 8 frimaire dernier contre les complices de Toulon, portant que les 6 mois de détention portés le 8 frimaire dernier contre les citoyens : François Baudin, Jean-Baptiste Breton, André-Emmanuel Marcellat, Henri Chesneau, Jacques Lombard, Jacques Petit, Germain Rouget, Jacques Chesneau, compteront du jour de leur arrestation.

7 germinal II. 27 mars 1794.

Pierre Dorinet, âgé de 30 ans, né à Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure), domicilié à La Chaume, acquitté.

9 germinal II. 29 mars 1794.

Jeanne Marchand, veuve de François Landais, âgé de 45 ans, domiciliée à Saint-Germain-de-Lusignan (Charente-Inférieure), condamnée à mort et ses biens acquis...

Pierre Lavallade, âgé de 26 ans, natif d'Ecura (Charente), cultivateur, et Jean Beaufort, âgé de 22 ans, natif du même lieu, cultivateur, l'un et l'autre soldats dans le bataillon de La Rochefoucault, ont refusé d'embarquer, sous prétexte qu'ils avaient de mauvais fusils ; acquittés, mais condamnés correctionnellement à deux mois de détention à bord du vaisseau le *Montagnard*.

Jacques Mombalais, âgé de 21 ans, natif d'Essay (Vendée), détenu au bagne, condamné à la peine de mort et ses biens acquis...

12 germinal II. 1er avril 1794.

François Cauque, âgé de 28 ans, natif de Saint-Laurent-La-Roche (Jura), tailleur de pierre, et Pierre Matroy ou Matreau, âgé de 34 ans, natif de Dijon (Côte-d'Or), criminels détenus au bagne, condamnés, pour avoir rompu leurs fers, à la peine de mort et leurs biens acquis...

Pierre Methé Fontremis, âgé de 65 ans, né à Saintes, homme de loi, ci-devant conseiller au bailliage et présidial de cette commune, demeurant à Chagniers, condamné à la peine de mort et ses biens acquis...

Digitized by Google

13 germinal II. 2 avril 1794.

Pierre-Ignace Methé Fontremis, âgé de 48 ans, homme de loi, ci-devant lieutenant particulier au bailliage de Saintes, natif du dit lieu et y domicilié, condamné à la peine de mort et ses biens acquis...

15 germinal II. 4 avril 1794.

Jean-Thimothée du Repaire, âgé de 70 ans, ci-devant noble, chef de division des canonniers gardes-côtes de Royan, natif de Chenac, domicilié à Ambène, commune de Chenac (Charente-Inférieure), condamné à mort et ses biens acquis...

17 germinal II. 6 avril 1794.

Hippolyte d'Aiguières, âgé de 66 ans, ci-devant noble, bénéficier, né et domicilié à Saintes, acquitté.

François, fils naturel, âgé de 20 ans, né à Pons, marin, accusé de désertion, et actuellement volontaire au 4e bataillon de la Charente-Inférieure, acquitté et renvoyé à l'agent maritime pour servir comme marin.

Guillaume Brillouet, âgé de 26 ans, né à Charente, domicilié à Rochefort, acquitté, mais condamné correctionnellement à une amende de 25 livres.

22 germinal II. 11 avril 1794.

Benjamin Gabet, âgé de 27 ans, né à La Rochelle, enseigne de vaisseau, domicilié à Rochefort, acquitté.

Charles Ollivier, âgé de 28 ans, cultivateur, natif de Saint-Georges (Dordogne), et Pierre Blondy, âgé de 20 ans, natif du dit lieu, volontaires dans le 4e bataillon ci-devant de la marine, déserteurs, condamnés à 5 ans de fers.

24 germinal II. 13 avril 1794.

Pierre Chevallereau, âgé de 31 ans, ci-devant curé de Saint-Christophe (Charente-Inférieure), natif de Niort (Deux-Sèvres), acquitté.

25 germinal II. 14 avril 1794.

Jacques Grezil, âgé de 35 ans, natif de Rochefort, distributeur de pain aux vivres de la marine ; François Le Rouge, âgé de 38 ans, natif de Nantes (Loire-Inférieure), commis au bagne de ce port, condamnés l'un et l'autre à 6 ans de fers.

Marie-Aubin Laforest, âgée de 34 ans, marchande, née et domiciliée à Rochefort, acquittée, mais condamnée à une amende de 2.000 livres.

François Ségur, criminel détenu au bagne, âgé de 40 ans, natif de La Rose, dans le ci-devant Languedoc, acquitté.

Digitized by Google

29 germinal II. 18 avril 1794.

Jacques-Alexis Messin, ci-devant prêtre, âgé de 55 ans, natif de Sedan, domicilié à Jonzac, et actuellement cultivateur ; et Pierre-Antoine Benoist, âgé de 37 ans, natif de Cahors (Lot), domicilié à Maurice-de-Tavernolle, canton de Jonzac, ci-devant négociant, et actuellement cultivateur, acquittés et mis en liberté.

Et sur le réquisitoire du substitut de l'accusateur public, tendant à lui donner acte de son accusation contre : Emery Dussault, Charles Mondon, Guillaume Bertrand, Jean Poitevin, Jean-Jacques Monsnereau, et Pierre Richaudeau, pour légèreté et contradictions dans leurs déclarations, le tribunal a ordonné qu'ils soient saisis et conduits à la maison d'arrêt pour y être écroués.

4 floréal II. 23 avril 1794.

Jean Treu, âgé de 28 ans, natif de Seconzac, district d'Agen, domicilié au dit lieu, condamné à la peine de mort et ses biens acquis...

Jean-Baptiste Leclerc, âgé de 33 ans, natif de l'ile de la République, aubergiste domicilié à Rochefort et maréchal des logis dans l'escadron de cavalerie de cette ville, acquitté.

Jacques Gauthier, âgé de 37 ans, natif de Béziers (Hérault), commandant le bataillon du même nom ; acquitté.

8 floréal II. 27 avril 1774.

Antoine-Louis-Auguste Crès, âgé de 45 ans, lieutenant de gendarmerie, natif de Saint-Jean-d'Angély, domicilié à Surgères, acquitté.

Jacques Beau, agé de 40 ans, natif de Saint-Jean-de-Mont (Vendée), notaire public, domicilié à l'ile d'Yeu, acquitté, mais néanmoins condamné à la déportation à vie, et ses biens acquis et confisqués au profit de la République.

182 prévenus,

| | |
|---|---|
| 52 | condamnés à mort et leurs biens confisqués, |
| 19 | — aux fers, |
| 35 | — à la détention, |
| 6 | — à la déportation, |
| 17 | — à l'amende, |
| 1 | sursis au jugement, |
| 62 | acquittements. |
| 182 | |



Digitized by Google

DOCUMENTS (1).

A bord du vaisseau de sa majesté britannique la *Victoire*, commandant l'escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Hood, le 24 août 1793, l'an II de la République française.

Les commissaires du comité de sûreté générale du département des Bouches-du-Rhône, aux membres composant le comité général des sections de Toulon.

Citoyens,

Députés par le comité de sûreté générale de Marseille vers l'escadre combinée, en vertu du vœu des sections de Marseille, nous avons joint aujourd'hui l'escadre anglaise commandée par l'amiral Hood.

Comme parlementaires, nous avons reçu l'accueil le plus satisfaisant, et comme Français, désirant le retour de l'ordre dans notre patrie, nous avons trouvé dans la générosité de la nation anglaise et dans les dispositions de l'amiral Hood, beaucoup de remèdes à nos maux.

Nous nous hâtons, citoyens, de vous en prévenir et de vous témoigner notre surprise, en apprenant que Toulon n'avait pas accompli, auprès de l'escadre, la démarche à laquelle deux députés de Marseille devaient coopérer, après s'être rendus auprès de vous à cet effet le 18 du présent mois d'août.

Il est bien intéressant pour nous de connaître les motifs de ce retard et encore plus essentiel, pour le bonheur de notre patrie, que Toulon et Marseille continuent et achèvent un ouvrage salutaire commencé pour briser les chaines affreuses de l'anarchie.

Nous joignons ici copie de la proclamation, que l'amiral Hood trouve convenable de faire publier dans les départements du midi de la France, pour faire connaître les intentions des puissances coalisées ; vous voudrez bien remettre l'incluse à son adresse, nous vous saluons fraternellement. Signé : J^n^ Labat, J^n^ Cizan.

P.-S. — La proclamation est faite, mais l'amiral Hood, avant de l'envoyer, veut connaître l'intention des Toulonnais. D'après le conseil de guerre que viennent de tenir l'amiral Hood et les puissances coalisées, voici non seulement la proclamation mais encore les conditions préliminaires de leur part.

---

(1) *Papiers du Tribunal Révolutionnaire*, v° Rochefort, *Archives départementales*, série L.

Digitized by Google

Français,

Depuis quatre ans, vous êtes travaillés par une révolution qui vous a conduits à l'anarchie et rendus la proie des factieux ; après avoir détruit votre gouvernement, foulé aux pieds toutes les lois, assassiné la vertu et préconisé le crime, ils ont cherché à propager dans toute l'Europe ce système destructeur de tout ordre social.

Ils vous ont parlé sans cesse de liberté et sans cesse ils vous l'ont ravie ; partout ils ont prêché le respect des personnes et des propriétés, et partout elles ont été violées en leur nom. Ils vous ont entretenu de la souveraineté du peuple, et ils l'ont constamment usurpée. Ils ont déclamé contre les abus de la royauté, pour établir leur tyrannie sur les débris du trône, où fume encore le sang de leur légitime souverain.

Français, vous gémissez de la privation de tout numéraire ; votre commerce, votre industrie est anéantie, les bras sont enlevés à l'agriculture, et le manque de subsistances vous menace d'une horrible famine. Voilà le tableau fidèle de vos maux, une position aussi affreuse a dû affliger les puissances coalisées, elles n'en ont vu le remède que dans le rétablissement de la monarchie française. C'est pour elles, et en suite des aggressions qu'elles ont éprouvées, que ces mêmes puissances sont armées.

D'après ce plan mûrement réfléchi, je viens vous offrir les forces qui me sont confiées par mon souverain, pour éviter toute effusion de sang et écraser promptement les factieux, pour établir l'harmonie en France et maintenir la paix dans toute l'Europe.

Prononcez donc définitivement et avec précision. Reposez-vous sur la générosité d'une nation franche et loyale. Je viens d'en donner des preuves non équivoques aux bons habitants de Marseille, en accordant à leurs commissaires, rendus à bord de l'escadre que je commande, un passeport pour plusieurs mille charges de blé, dont cette grande ville manque en ce moment,

Parlez et je vole à votre secours pour briser les fers qui vous accablent, et faire succéder de longues années de bonheur à quatre années d'infortune !

Donné à bord du vaisseau de sa majesté britannique la *Victoire*.

Le 23 août 1793. *Signé* : Hood.

Digitized by Google

*Traduction de la déclaration préliminaire de l'amiral Hood.*

Si on se déclare franchement et clairement en faveur de la monarchie à Toulon et à Marseille, si on se décide à arborer le pavillon royaliste, à désarmer les vaisseaux de guerre qui sont à Toulon, à mettre les fortifications provisoirement à ma disposition pour assurer notre entrée et notre sortie libres et en toute sûreté, le peuple de Provence aura tous les secours que l'escadre de sa majesté britannique, sous mes ordres, pourra fournir.

Je déclare qu'il ne sera touché en aucune manière aux propriétés qui, bien au contraire, seront toutes scrupuleusement protégées, n'ayant que le vœu de rétablir la paix chez une grande nation sur un pied juste et raisonnable.

Les conditions ci-dessus doivent être la base du traité, et lorsque la paix aura lieu, ce que j'espère bientôt, le port de Toulon, avec tous les vaisseaux qui s'y trouvent, ainsi que les forteresses et toutes les forces qui y sont réunies, seront rendus à la France, d'après l'inventaire qui en aura été fait actuellement.

Donné à bord du vaisseau la *Victoire*, près Toulon.

Le 23 août 1793. *Signé* : Hood.

*Adresse des sections de Toulon aux états-majors et équipages de l'escadre française.*

27 août 1793.

La nation, la loi et le roi.

Citoyens,

Nous sommes et nous serons toujours vos frères et vos amis. Votre intérêt et le nôtre sont liés par tous les points. Il s'agit de sauver la ville, le port et nos propriétés, nos familles et vous tous, contre les brigands qui courent vers nous pour renouveler les scènes sanglantes, qui ont désolé le Comtat, et dont Marseille devient en ce moment un nouveau théâtre.

Vous avez à votre tête un homme sans mœurs, sans patriotisme et sans probité, qui a usurpé le commandement de l'escadre ; il a écrit plusieurs lettres aux bâtiments de la rade, dans lesquelles il vous fait parler la langue de la rébellion.

Cet homme vous trompe ; accoutumé à tous les désordres, au moment même qu'il a l'honneur de vous commander, il vit

Digitized by Google

publiquement et au milieu de vous, dans la crapule et dans l'adultère.

Citoyens, abandonnez ce scélérat qui, depuis quatre ans, n'a cessé d'être le complice et le promoteur des crimes qui ont tant fait verser de sang et de larmes ; rangez-vous sur le champ du parti du peuple souverain qui vous appelle dans son sein. C'est le seul moyen qui vous reste pour éviter les plus grandes calamités. L'instant, où vous aurez livré Saint-Julien, sera celui du bonheur public. Mais hâtez-vous, on vous laisse ignorer sans doute que Paris a placé Louis XVII sur le trône.

A Toulon, le 27 août 1793.

*Signé* : Legier, Fauchier aîné, Baudent, Gauthier, Dechoin, Albertin, Brun, Melizan, Gagne.

P. Lemonnier.

---

## III

## GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE MONTALEMBERT BRANCHE DE MONTALEMBERT DE CERS

L'heure où la Belgique vient de témoigner sa reconnaissance à Charles de Montalembert, l'illustre défenseur de son intégrité territoriale, de ses libertés politiques et de ses croyances religieuses, nous a parue propice à la publication d'une généalogie de la famille de Montalembert de Cers, qui servira à la fois à rectifier les généalogies connues, surtout à les compléter, et à montrer par quels liens la branche de Saintonge se rattache à celle du grand orateur catholique.

### § 1.

BRANCHE DE VAUX. — Robert de Montalembert, seigneur de Vaux, Villandry, Chantemerle, etc., fils aîné d'André, coseigneur de Vaux, et de Jeanne de Montberon, marié à Jeanne de Livenne, le 22 février 1589. De ce mariage sont issus :

1° *Jacques*, III° du nom, qui a continué la branche de Vaux ;

2° *Jean*, IV° du nom, auteur de la branche des seigneurs de Cers qui suit ;

3° *Gui*, qui a fondé la branche des seigneurs de Saint-Simon et de Montjauge ;

4° *Renée*, mariée à Charles de Saint-Gelais de Lusignan,

Digitized by Google

écuyer, seigneur de Brillat, fils de feu Jean de Saint-Gelais et de Jacquette Bouchard d'Aubeterre ;

5° *Eléonore*, mariée à Pierre de Chièvres, seigneur de Rouillac ;

6° *Marie*, mariée, le 16 août 1611, à Charles de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Montchaude et de Breillac, dont elle eut :

François de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Montchaude, marié, le 29 mai 1638, à François Labbé de Sorlin, dont :

Jeanne de Saint Gelais de Lusignan, mariée le 15 mai 1657 avec Auguste Poussart du Vigean, seigneur d'Anguitard.

BRANCHE DE CERS. — Jean de Montalembert, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Cers, de la Grange et de Chantemerle, second fils de Robert de Montalembert, seigneur de Vaux, et de Jeanne de Livenne, aide des maréchaux de camp des armées du Roi en 1626, est qualifié lieutenant des ville et château d'Angoulême, dans un acte du 2 septembre 1644. Il avait épousé, le 17 février 1620, Charlotte Chenel, fille de Louis Chenel (de la maison d'Escoyeux), chevalier, seigneur de Cers, et de Catherine de la Tour ; le même Louis Chenel, écuyer, seigneur de Morinnes, et de Marie d'Othon, dame de la Cavonerie. De ce mariage sont issus :

1° Jean de la Tour de Montalembert, chevalier, seigneur de Cers, de Chantemerle, de l'Ile de Rosne, de la Grolière, etc. Après avoir servi longtemps en qualité de capitaine de cavalerie, il fut nommé colonel des milices du gouvernement de Rochefort, en 1682. Il avait été maintenu dans sa noblesse, en 1666, par M. d'Aguesseau, intendant en Saintonge et au pays d'Aunis. Il ne laissa point d'enfants du mariage qu'il avait contracté, le 13 août 1653, avec Charlotte Baussuel, fille de Sébastien Baussuel et de Marie Delpy ;

2° Jean, seigneur de Chantemerle, tué à l'armée avant l'année 1672 ;

3° Jean V, qui a continué la postérité ;

4° Jacques de Montalembert, co-seigneur de Chantemerle, mort avant l'année 1672 ;

5° Marie, demoiselle de Lavaulx ;

6° Catherine ;

7° Anne, demoiselle de Veyrat ;

Digitized by Google

8° Deux autres filles, dont l'une fut religieuse à Perpignan.

Jean de Montalembert, V° du nom, chevalier, seigneur de Moissac, puis de Cers, après la mort de ses frères, fut capitaine au régiment d'Estissac, puis dans celui d'Angoulême. Il épousa à Angoulême, le 14 janvier 1673, Catherine de La Barrière, fille de François de La Barrière, substitut du procureur du Roi au présidial d'Angoulême, et de Jeanne Valette. De ce mariage sont issus :

1° Jean, capitaine au régiment d'Angoulême, marié, le 13 février 1700, à Françoise de Maulde, de laquelle il laissa, outre deux garçons morts en bas âge :

Anne, mariée à François des Bordes, chevalier, seigneur de Jansac, de Teillé et de Cers en partie, qui avait été page du Roi et mousquetaire dans la première compagnie. Leurs enfants furent :

a) François des Bordes, seigneur de Verdille, major de la première compagnie des mousquetaires ;

b) Pierre des Bordes, seigneur de Verdille, lieutenant au régiment de Champagne, puis capitaine dans celui de Rouergue, marié à Anne de la Douette, dame de Verdille, dont postérité;

c) Jeanne des Bordes, mariée à Pierre de Chasteignier, seigneur de la Rocheposay, qui eut des enfants.

2° Jean, d'abord enseigne de vaisseau, tué à la prise de l'île de Vienne, faisant les fonctions de major-général de l'armée de mer ;

3° Jean, VI° du nom, dont l'article suit ;

4° Anne, religieuse à Notre-Dame de Périgueux ;

5° Charlotte, née le 26 août 1683, élevée dans la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, puis mariée à Pierre de Nogerée, chevalier, seigneur de la Fillière ;

6° Marie, mariée à Antoine de Laurens, chevalier, seigneur de Lezignac, dont un fils vivant en 1775.

Jean, VI° du nom, chevalier, seigneur de Cers, de Chantemerle, etc., capitaine au régiment de Beauvoisis, épousa à Angoulême, le 5 mars 1710, Marie-Anne Brossard de Fontmarais, fille de Bertrand Brossard, écuyer, seigneur de Fontmarais, gentilhomme de la Grande Vénerie du Roi, et d'Elisabeth de Jansen. Il mourut le 9 octobre 1741. De dix-huit enfants, issus de son mariage, douze moururent jeunes. Les autres furent :

1° Jean-Charles, dont l'article suit ;

Digitized by Google

2° Pierre, auteur de la seconde branche de Cers rapportée au § 3 ;

3° Marie-Madeleine, mariée à Pierre-Placide de La Place, seigneur de la Tour Garnier, près d'Angoulême, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais ;

4° Marie-Madeleine, morte religieuse aux Dames de l'Union chrétienne d'Angoulême ;

5° Charlotte, morte sans alliance ;

6° Marie, morte sans alliance.

BRANCHE AINÉE DE CERS. — Jean-Charles de Montalembert de Cers, chevalier, seigneur du Groc, de Fouquebrune et de Houlme, entra le 1er janvier 1727 dans la compagnie des cadets de Metz, fut aide-major, puis capitaine au régiment de Saint-Simon. Il fit les campagnes d'Italie et se trouva aux sièges de Pizzighitone et de Novarre en 1733, aux deux attaques du château de Colorno, ainsi qu'aux batailles de Parme et de Guastalla les 29 juin et 19 septembre 1734. Dans cette dernière action il fut blessé d'un coup de feu au visage. Il prit part au siège de Fribourg et fut nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Louis en 1758, puis, la même année, major et commandant des ville et château d'Angoulême, place qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1786. Il avait épousé, le 18 novembre 1743, à Angoulême, Marie-Suzanne Hinault. De ce mariage sont issus, outre six enfants morts jeunes :

1° Jean Charles, né le 14 novembre 1753, sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine-infanterie en 1771, mort à Perpignan ;

2° Nicolas-Prosper, dont l'article suit ;

3° Casimir, né le 11 avril 1763. Il entra sous-lieutenant au régiment de Touraine-infanterie, y fut nommé lieutenant en second en 1783. Il fit la guerre d'Amérique et se trouva au siège d'York-Town, à la prise de Saint-Christophe ainsi qu'aux deux combats livrés par le comte de Grasse les 9 et 12 avril 1782. Dans ces deux actions il perdit l'œil droit et fut blessé à la cuisse. Durant cette guerre il fut fait prisonnier et emmené à la Jamaïque. Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon. Rentré en France en 1802 il épousa Mlle de Beaucorps dont le père avait péri à Quiberon. De ce mariage est issue une fille :

Digitized by Google

Hortense, mariée à Pierre Vigoureux de la Roche, capitaine d'infanterie, dont :

a) Amédée, mort sans postérité ;

*b*) Léonie, marié, le 13 juin 1854, à Henri Garnault;

c) Juliette, mariée, le 22 avril 1857, à Eugène-René de Juglard.

4° Suzanne-Rosalie mariée, le 29 juillet 1771, à Etienne du Rousseau, chevalier, seigneur de la Mercerie et de Magnac ;

5° Marie-Françoise, mariée, le 23 février 1778, à Auguste-César comte de Mastin, seigneur d'Aigue, chambellan du duc d'Orléans ;

6° Marie-Madeleine-Dorothée, mariée, le 21 décembre 1773, à Jean de Manny, seigneur de Maine-Grotrier.

7° Dorothée-Euphrasie, élevée dans la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr.

Nicolas Prosper de Montalembert de Cers, né le 24 mars 1761, entré élève au collège royal de la Flèche en 1770. Transféré en 1775, à l'Ecole militaire de Paris, il fut placé, en 1776, dans le régiment de Rouergue, d'où il passa, en 1780, surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du Roi.

Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et se trouva au premier siège de Maestricht. Rentré en France en 1802, il embrassa l'état ecclésiastique et fut successivement supérieur du petit séminaire de Luçon, chanoine de la cathédrale de La Rochelle et supérieur du grand séminaire de cette ville. Décédé à La Ransannerie, près Saintes, le 27 mars 1848. Du mariage qu'il avait contracté le 20 décembre 1784, à Saintes, avec Jeanne-Charlotte de Laulanie, morte pendant l'émigration, sont issus :

1° Léonard-Placide, né le 23 septembre 1786, décédé le 29 août 1788 ;

2° Marie-Charles-Casimir, né le 2 février 1788, a embrassé l'état ecclésiastique, décédé le 24 avril 1879, à Tonnay-Charente ;

3° Joseph-Charles-Victor, né le 27 juillet 1789, dont l'article suit ;

4° Marie-Thérèse-Euphrasie, morte en bas âge.

Joseph-Charles-Victor de Montalembert de Cers, marié le 7 janvier 1810, à Saintes, à Florentine-Honorine Bidé de Maur-

Digitized by Google

ville, fille de Charles-Alexandre Bidé de Maurville et de Eustelle de la Taste et nièce de Antoine-Germain Bidé de Maurville, vice-amiral, commandant de la marine à Rochefort, mort à Paris, en 1810. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas-Prosper, dont l'article suit :

2° Euphrasie, morte sans alliance, le 23 août 1899, à la Roche-sur-Yon ;

3° Louis, marié à Lydie Boscal de Réals de Mornac, le 17 juin 1845, à La Roche-sur-Yon, décédé le 28 octobre 1887, à La Roche-sur-Yon. De ce mariage sont issus :

*a)* Marie-Thérèse, non mariée ;

*b)* Marie-Marthe, non mariée ;

4° Célestine-Marie, morte sans alliance ;

5° Stanislas-Casimir, dont l'article sera rapporté au § 2 ;

6° Honorine, décédée sans alliance, le 24 avril 1911, à Saintes ;

7° Alix, fille de la Charité ; elle fut envoyée aux ambulances pendant le siège de Metz en 1870. En 1885, elle fut nommée supérieure à l'hôpital militaire de Versailles, où elle resta jusqu'à l'expulsion des sœurs en 1904. Elle avait été décorée en 1896, par le Ministre de la Guerre, d'une médaille d'honneur en or. Décédée, le 4 octobre 1909, à l'Hay (Seine) ;

8° Florence, mariée au comte Guy d'Albessard, le 8 mai 1854, à Saintes, morte sans postérité le 3 janvier 1887, à Castelnau de Médoc ;

9° Elisabeth, morte en bas âge.

Nicolas-Prosper de Montalembert de Cers, né le 15 octobre 1810, marié à Marie-Clémence de Cacqueray Valmenier, morte le 22 août 1862, à Tonnay-Charente, fille du comte Charles-Georges de Cacqueray Valmenier, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ancien contre-amiral, ancien député de la Martinique, et de dame Rose-Clémentine Duval de Sainte-Claire ; mort le 28 juin 1876, à Tonnay-Charente. De ce mariage sont issus :

1° Charles-Gaston, né le 9 octobre 1840, à Saintes, décédé le 22 mars 1856, à Saintes ;

2° Marie-Honorine, née le 6 septembre 1842, à Saintes, décédée le 22 décembre 1855, à Niort ;

3° Rose-Elisabeth, née le 26 août 1844, à Saintes, mariée le 14 novembre 1871 à Jules Graval d'Hauteville, à Tonnay-Cha-

Digitized by Google

rente, morte sans postérité, le 8 février 190[illegible], à Castelnau de Médoc ;

4° Jeanne-Pauline, **née le 6 janvier 1847, à Saintes, mariée au** marquis Charles de Goullard d'Arsay, le 19 juillet 1870, à Niort. De ce mariage sont issus :

*a)* **Jean-Louis, marié à Andrée Desazars de Montgail-**hard, le 23 février 1897, à Vouillé (Deux-Sèvres) ;

*b)* **Hèlène, mariée au comte Paul de Laistre, le 21 février** 1906, à Niort ;

*c)* Thérèse ;

*d)* **Georges, marié à Jeanne de Virieu, le 31 juillet 1904,** à Paris, dont un fils :

Bertrand, né le 30 juin 1910, à Niort.

5° Marie-Anatole, officier de cavalerie, marié à Marguerite Regley de Kœnigsegg, le 7 janvier 1885, à Poitiers, décédé sans postérité, le 18 décembre 1890, à Niort ;

6° Marie-Casimir-René, dont l'article suit.

MARIE-CASIMIR-RENÉ, MARQUIS DE MONTALEMBERT DE CERS, habitant le château de la Cueille (Ain), né le 1er janvier 1853, à Saintes, officier de cavalerie démissionnaire, marié à Eugénie Chavent, le 1er septembre 1883, à Lyon. De ce mariage sont issus :

1° Marie-Prosper-Anatole, marié à Simone de La Rochebrochard, le 4 mai 1911, à Poitiers ;

2° Marie-Gaston, décédé en bas âge
3° Marie-Raoul, décédé en bas âge } jumeaux ;

4° Arthur, décédé, le 7 février 1911, à Paris ;

5° Roger ;

§ 2

STANISLAS-CASIMIR DE MONTALEMBERT DE CERS, né à Saintes, le 27 septembre 1818, 3e fils de Charles-Victor de Montalembert et de Florence-Honorine Bidé de Maurville, marié, à Saintes, le 21 avril 1841, à Florence Le Gardeur de Tilly, décédée à Saintes, le 19 décembre 1888, fille de Alexandre Le Gardeur de Tilly, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Angélique-Hélène de Turpin de Jouhé, décédé à Saintes, le 2 mars 1895. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre, mort en bas âge ;

Digitized by Google

2° Marie-Charlotte, née le 31 mars 1848, à Paris, décédée le 27 mai 1861, à Tonnay-Charente.

3° Henri-Gatien-Marie, dont l'article suit.

Henri-Gatien-Marie de Montalembert de Cers, né le 15 juin 1850, à Paris, conseiller de préfecture démissionnaire, marié à Sophie Renault, le 28 avril 1874, à Tonnay-Charente. De ce mariage sont issus :

1° Anne-Marie, née le 13 août 1875, à Tonnay-Charente, mariée à Louis Juglar, docteur ès lettres, le 8 juin 1899, à Echillais ;

2° Marie-Marguerite, née le 13 septembre 1877, à Tonnay-Charente, mariée à Pierre Drevon, inspecteur des finances, le 17 avril 1901, à Echillais dont :

a) Louise, née le 11 juin 1902, à Oran ;

*b*) Etienne, né le 26 août 1903, à Paris ;

c) Jean, né le 24 juin 1905, à Paris.

3° Jean-Marie-André, né le 13 mai 1880, à La Rochelle, lieutenant au 154e d'infanterie, marié à Marthe Thyebaut, le 11 août 1909, à Chaumont (Haute-Marne) dont :

a) Bernard, né le 1er juillet 1910, à Chaumont ;

*b*) Anne- Marie, né le 5 décembre 1911, à Chaumont.

4° Joseph-Marie-Maurice, né le 12 juin 1881, à La Rochelle, marié à Edith Delamarre de Monchaux, le 7 avril 1910, à Chaveignes (Indre-et-Loire) dont :

Charles, né le 29 janvier 1911, à Tonnay-Charente.

5° Thérèse, née le 27 avril 1883, à La Rochelle, mariée à Joseph de Léotard, le 29 avril 1908, à Echillais, dont :

Pierre, né le 6 juillet 1909, à Bordeaux.

6° Jeanne, née le 30 novembre 1886, à La Bristière, commune d'Echillais.

§ 3

SECONDE BRANCHE DE CERS. Barons, puis marquis et comte de Montalembert.

Pierre de Montalembert, chevalier, né le 6 février 1714, second fils de Jean de Montalembert, chevalier, seigneur de Cers, etc., et de Marie-Anne Brossard de Fontmarais, capitaine au régiment de Saint-Simon en 1744. Commandant de la grande batterie de l'Ile Royale en 1745, chevalier de Saint-Louis en 1752, marié à Charlotte Chassin de Thierry, le 1er septembre 1755, à Louisbourg, décédé en 1757. De ce mariage est issu :

Digitized by Google

Jean Charles, dont l'article suit :

JEAN-CHARLES, BARON DE MONTALEMBERT DE CERS, né à Louisbourg (Ile Royale), le 6 février 1757. Il fut pourvu en 1775, d'une cornette dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi. Chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare. Emigré en 1792. Organisa en Angleterre la légion Montalembert dont il fut nommé colonel. Il conduisit sa légion à Saint-Domingue où elle rendit les plus grands services et fut nommé brigadier général par le gouvernement anglais, marié le 23 juin 1775, à Marthe-Joséphine de Commarieu (dont la sœur épousa, le 3 avril 1770, Marc-René de Montalembert, l'auteur du grand ouvrage de la « *Fortification perpendiculaire* »). De ce mariage est issu :

Marc-René-Anne-Marie, dont l'article suit.

MARC-RENÉ-ANNE-MARIE, marquis, comte et baron de MONTALEMBERT DE CERS, pair de France, né à Paris le 10 juillet 1777. Capitaine dans la légion de Montalembert. Attaché aux états-majors des troupes britanniques en Egypte et aux Indes, ainsi que pendant les campagnes de 1808 et 1809 en Espagne. Ayant hérité du titre de marquis par suite de la mort de son oncle maternel, le marquis Marc-René, chef de la famille, il prit aussi celui de baron à la mort de son père et le Roi d'Angleterre le confirma dans ce rang pour reconnaître les services de son père et les siens. Rentré en France avec le Roi Louis XVIII, il reçut le grade de colonel dans l'armée française, la croix de Saint-Louis, la Légion d'honneur et fut nommé second secrétaire d'ambassade à Londres. En juillet 1816, il fut ministre plénipotentiaire à Stuttgart en Wurtemberg. Pair de France le 5 mars 1819, sous le titre de comte. Ministre au Danemark en 1819, et en Suède en 1826. Marié le 25 mai 1809 à Londres, à Elise-Rose Forbes, des comtes de Granard en Ecosse et Irlande, décédé à Paris le 21 juin 1831. De ce mariage sont issus :

1° CHARLES-FORBES-RENÉ, marquis, comte et baron DE MONTALEMBERT, pair de France, né à Londres le 15 avril 1810. Député du Doubs à la Chambre législative en 1848, l'un des quarante de l'Académie Française, marié le 16 août 1836, à Trelon (Nord), à Marie-Henriette-Anne Ghislaine, comtesse de Mérode et du Saint-Empire. Décédé à Paris le 13 mars 1870. De ce mariage sont issus :

a) Marie-Elisabeth-Hiltrude, née en 1837, mariée au vi-

Digitized by Google

comte de Meaux, le 16 septembre 1858, à Paris, dont postérité ;

*b*) Rosalie-Hildegarde, née en 1838, morte en bas âge ;

*c*) Marguerite, née en 1839, morte en bas âge ;

*d*) Marie-Catherine, née en 1841, religieuse du Sacré-Cœur;

*e*) Marie-Madeleine, née en 1849, mariée, le 25 octobre 1873, à François,comte de Grünne et du Saint-Empire, dont postérité;

*f*) Thérèse-Généreuse, née en 1855, non mariée.

2° Elisabeth-Rosalie-Clara, née le 30 août 1814, décédée à Besançon le 3 octobre 1829;

3° Jacques-Arthur-Marc, dont l'article suit.

Jacques-Arthur-Marc, comte de Montalembert de Cers, né, le 6 août 1812. Page du Roi Charles X en 1829. Elève de Saint-Cyr. Colonel du 1er chasseurs d'Afrique. Il fit partie de l'expédition du Maroc en 1859 et y mourut du choléra le 11 novembre 1859. Marié, le 6 octobre 1845, à Juliette-Valentine-Léonie de Rochechouart. De ce mariage sont issus :

1° André né le 3 septembre 1847, religieux de la Compagnie de Jésus, mort à Rome le 17 juillet 1870 ;

2° Marc-René, dont l'article suit;

3° Geoffroy, né le 16 décembre 1850, engagé volontaire, en 1870, dans les zouaves pontificaux, fit la campagne de la Loire et fut blessé à Patay. Lieutenant instructeur à Saint-Cyr. Conseiller général et député du Nord jusqu'en 1906. Marié à Marie-Thérèse de Maurèse de Malartic, en 1877. De ce mariage est issu :

Geoffroy, né le 10 octobre 1898.

4° Marguerite, née en 1852, mariée à Emmanuel, marquis d'Ormesson, général de brigade, décédée en 1892 ;

5° Alix, née en 1854, mariée à Guillaume, comte de Louvel Lupel, le 28 février 1875.

Marc-René, comte de Montalembert de Cers, né le 1er novembre 1847. Elève de Saint-Cyr. Fit la guerre de 1870 comme lieutenant. Capitaine commandant au 7e hussards, décédé le 22 décembre 1887. Il avait épousé Marie-Clothilde de Beauchesne. De ce mariage sont issus :

1° Marc-René, dont l'article suit ;

2° Valentine-Marie, née le 18 août 1876, mariée à Charles,

Digitized by Google

comte de Grünne et du Saint-Empire (fils de Madeleine de Montalembert et de François de Grünne), le 7 janvier 1901;

3° André, né le 7 décembre 1880, marié, le 4 janvier 1908, à Anne, comtesse de Grünne et du Saint-Empire (fille de Madeleine de Montalembert et de François de Grünne). De ce mariage sont issus :

a) Elisabeth, née en 1908 ;

b) Jean-Charles, né en 1910 ;

c) Jacques-Arthur, né en 1911.

4° Charles, né le 12 avril 1885.

Marc-René, comte de Montalembert, né le 7 janvier 1878. Lieutenant au 36e de ligne. Marié, le 3 mai 1906, à Elisabeth d'Anthenaise. De ce mariage sont issus :

1° Marie Thérèse, née en février 1907 ;

2° Marc-René, né en décembre 1907 ;

3° Clothilde, née en 1911.

H. de Montalembert.

## LIVRES ET REVUES

*La Réforme dans l'île d'Oleron*, par Paul Thomas (1).

L'histoire de la Réforme dans l'île d'Oleron nous était surtout connue jusqu'à présent par les ouvrages de Théodore Bèze au XVIe siècle, de Le Berton de Bonnemie au XVIIe siècle, de L.-J. Nazelle (*Le protestantisme en Saintonge...* 1685-1789), et de quelques autres d'un caractère plus général, qui n'ont fait qu'effleurer le sujet. Comme l'a fait justement observer M. Thomas, l'étude de ce grand mouvement religieux, qui tient une si large part dans les annales locales de l'île d'Oleron, méritait d'être traitée plus à fond. Aussi, est-ce un travail original, que l'auteur vient de livrer au public. Après de longues et minutieuses recherches qu'il a effectuées dans les archives de la place du Château-d'Oleron et de diverses municipalités de l'île, dans les études des notaires, dans les archives départementales, dans celles du port de Rochefort, et enfin dans les grands dépôts de Paris, il est parvenu à réunir une importante collection de documents iné-

(1) Lezay, libr. H. Canon, 1911, in-8°, 121 p. gravures.

Digitized by Google

dits des plus intéressants, dont une partie a été intercalée dans le texte ou publiée comme annexe.

Il a en outre le mérite de tirer de ces renseignements divers, habilement coordonnés, un récit consciencieux, clair et précis. C'est avec intérêt qu'on lira les détails qu'il nous donne sur les épisodes les plus saillants de cette longue lutte de deux croyances inconciliables, lutte souvent inégale, dont les origines sont encore mal connues, et qui aboutit péniblement, après plus de deux siècles de persécutions, à la conquête de l'une de nos libertés les plus chères et les moins contestées, la liberté de conscience et de culte.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas essayé, au début de ce travail, de nous renseigner d'une façon plus précise sur les origines et les causes de l'extension si rapide de ce mouvement, avant tout populaire à Oleron. Les causes qui ont présidé à la diffusion de la réforme sont très complexes. Elles ont varié suivant les milieux, dans chaque province, dans chaque ville, peut-être même dans chaque paroisse, car, comme l'a justement fait remarquer M. Imbart de la Tour, dans son remarquable travail sur *les Origines de la Réforme*, une révolution religieuse ne porte pas uniquement ses causes en elle-même. Presque toujours ces grandes secousses morales sont précédées de changements sociaux. La classe pauvre de la région des îles, et en particulier d'Oleron, fruste et ignorante, presque entièrement vouée aux travaux de la mer, devait être évidemment bien incapable de discuter les doctrines nouvelles que leur inculquèrent les premiers prédicateurs du calvinisme au milieu du XVI[e] siècle. Il faut chercher, à mon avis, une autre raison à ce mouvement religieux. Or, précisément à cette époque, notre pays saintongeais était en pleine effervescence. Un autre grand mouvement, également populaire, venait de se produire, la révolte de la Gabelle. Coïncidence fortuite, dira-t-on peut-être.

Tel n'est pas mon avis. Il semble bien, au contraire, qu'il y eut entre ces deux événements, dans une certaine mesure, relation de cause à effet, ou plus exactement, qu'il n'y eut, à cette époque, dans notre région, qu'un seul mouvement de révolte manifesté sous des aspects différents.

C'est ce double point de vue social et religieux, que Le Berton de Bonnemie, accusé avec raison par M. Thomas, de partialité, n'a probablement pas vu ou voulu voir dans les troubles de Do-

Digitized by Google

lus et de la Perroche (1548), dont il a rendu responsables les propagateurs de l'hérésie de Luther.

C'est à tort aussi que l'auteur de ce présent travail a cru devoir laisser de côté ces événements, cependant bien caractéristiques. Dans cette population pauvre, jalouse peut-être des richesses du clergé (voir sur les biens du clergé le mémoire de Le Berton de Bonnemie sur l'établissement du calvinisme à Oleron), exaspérée par les vexations de toute sorte, auxquelles elle se voyait exposée par l'établissement de l'impôt de la gabelle, les idées nouvelles devaient trouver un terrain particulièrement favorable à leur développement; et leur extension rapide pourrait bien s'expliquer, à l'origine, comme une manifestation d'indépendance de la part d'un peuple fier et peu disposé à supporter le joug que prétendait lui imposer un souverain besogneux et autoritaire (1).

Il fut en effet rapide le développement du calvinisme dans les diverses paroisses de l'île d'Oleron, malgré l'opposition de la noblesse, de la magistrature locale et du clergé. Les manifestations violentes qui marquèrent ses débuts, laissent à supposer que le simultaneum signalé dans plusieurs églises de Saintonge et d'Aunis, au commencement de la Réforme (notamment à Marennes et à La Rochelle) n'a jamais existé dans cette île. Malheureusement M. Thomas ne nous en dit rien. Il passe également sous silence la vente, à La Rochelle, de la grosse cloche de Saint-Pierre et l'acquisition par les réformés de quatre grosses pièces d'artillerie (1557). Le fait, qui semble peu contestable, a son importance.

Bientôt les passions sont déchaînées, le sang coule en plusieurs endroits : cette fois, c'est la guerre civile dans toute son horreur, qui commence (1562). Certains historiens en rendent les huguenots responsables, les accusent d'avoir massacré les prêtres en plusieurs endroits, commis des cruautés sans nombre ; d'autres, au contraire, reprochent aux catholiques, surtout au clergé, d'avoir multiplié les vexations à l'égard des calvinistes, alarmé sans raison le pouvoir royal, et toujours, ici comme dans bien d'autres endroits, les mêmes questions se posent pour le lecteur : Qu'y a-t-il de

(1) Voyez, à ce sujet, Gigon, *La révolte de la gabelle en Guyenne*, 1906, in-8°, et le compte rendu très détaillé de cet ouvrage dans le *Bulletin des Archives historiques*, t. XXVII.



Digitized by Google

vrai dans tout cela ? Lequel des deux partis est le plus coupable ? Lequel a commencé ? Il y aurait là, il me semble, matière à discussion. Ecarter la question de parti pris, n'est pas la résoudre. Peut-être les riches collections de correspondances de la bibliothèque nationale, les archives du Parlement de Bordeaux, permettraient-elles de trouver la solution de ce problème troublant.

Je n'insiste pas sur la période des guerres religieuses. Le récit détaillé en est emprunté en majeure partie, à Théodore de Bèze, à Agrippa d'Aubigné, à Le Berton de Bonnemie et enfin au mémoire inédit de M. Léré, rédigé au XIX^e^ siècle, dont nous aimerions connaitre les sources d'information et la valeur historique.

L'histoire du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle, a été traitée avec beaucoup de soin : c'est la partie la plus originale de l'ouvrage. Je crois cependant que l'auteur pourrait encore, en dépouillant avec attention aux archives départementales les fonds de l'amirauté, du bailliage de Marennes, du présidial de Saintes et de l'intendance, glaner çà et là bien des renseignements intéressants, sur les revendications des réformés, les poursuites opérées contre les religionnaires et les relaps, à l'époque de la Révocation et au XVIII^e^ siècle, les informations contre leurs cadavres (1), les mesures prises pour empêcher l'émigration (2).

M. Thomas omet de nous signaler, notamment, une des clauses de l'Edit de grâce (juin 1629) interdisant aux protestants qui n'étaient pas domiciliés à Oleron, de venir s'y établir.

Il ne semble pas avoir consulté non plus les volumes des *Archives historiques de Saintonge* et *d'Aunis*, dont il eût pu tirer profit pour son travail. Je relève en effet dans le tome XIII (*Fénelon en Saintonge et la Révocation de l'Edit de Nantes*, par A. Lételié), des mentions concernant l'arrestation de la demoiselle de Pinmuré, la fuite des réfugiés de Dolus et du

---

(1) Informations contre les cadavres de Louis de La Noue, de Saint-Pierre, et de Michel Tourneur, marinier de Saint-Denis (dossier du présidial de Saintes, non coté, 1686-1687).

(2) M. Thomas paraît avoir ignoré l'existence des archives de l'église réformée de La Rochelle. Ce fond peu connu serait peut-être à voir ; il concerne non seulement la région, mais les diverses églises de France. Je lui signale aussi sur les événements de 1625 le « *Sommaire et vrai discours de ce qui « s'est passé en l'ile de Ré.... ensemble la reddition de l'ile et Château d'Ole- « ron* ». Fontenay 1625, in-8° (Biblioth. nat. lb 36, 2368).

Digitized by Google

Château, notamment d'un sieur Prestreau, une information contre la fille de Vincent Fresneau, chirurgien de Saint-Pierre, la distribution de livres catholiques, la remise des livres protestants, par ordre du subdélégué, M. de Chastellars, à peine de 50 livres. Une lettre de l'intendant Arnoul, adressée à ce dernier (3 septembre 1685), l'informe qu'il a donné 8 jours aux réformés de Marennes et Oleron « pour délibérer entre eux, et pourvoir à ce qu'ils auraient à faire ». Il s'empresse d'ajouter d'ailleurs, qu'il a fait surveiller les côtes avec soin, pour empêcher l'émigration. Autre détail à noter : les nouveaux convertis de l'île d'Oleron, étant tous de « très mauvais catholiques..., des missionnaires y sont d'autant plus nécessaires, que les curés n'y donnent pas toute l'attache et le soin qu'ils devraient » (3 mars 1686). Ces petits renseignements ont bien leur valeur.

Mais je ne voudrais pas insister outre mesure sur ces quelques lacunes et imperfections de détail, que j'ai cru bon de signaler seulement ici. L'ouvrage ne m'en a pas moins paru très intéressant à plus d'un point de vue, et l'on saura gré à l'auteur d'avoir tiré, en somme, un excellent profit d'une abondante documentation. Son récit, rédigé dans un style simple et coulant, est en effet basé sur des textes précis, choisis avec discernement (1). Une longue série de pièces justificatives inédites, publiées en appendice, une illustration soignée augmente encore l'intérêt de ce travail, dont le maniement est en outre facilité par l'adjonction d'un index très complet. C'est une contribution utile à l'histoire religieuse de notre pays.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer un dernier regret : c'est que M. Thomas n'ait pas embrassé dans son étude la région des îles tout entières (Marennes, Arvert, Oleron, etc.), région bien distincte du reste de la Saintonge au XVI^e^ siècle et au XVII^e^ siècle, tant au point de vue physique qu'au point de vue ethnographique, et séparée du continent, soit par des bras de mer, soit par des marécages presque inabordables, qui ont permis pendant longtemps à sa population de vivre dans une indépendance relative. Espérons que notre regret sera entendu, et

(1) Les références sont parfois indiquées d'une façon incomplète. Par exemple, que signifie page 53 : *Archives nationales* 232, 19. La lettre de série n'est pas indiquée. Quel est le tome II de la collection d'ouvrages de de Félice, les *Protestants d'autrefois* Les cotes et paginations sont quelquefois omises.

Digitized by Google

que l'auteur continuera ses recherches si intéressantes. Nous attendons encore de lui une ample moisson de documents nouveaux (1).

P. D. L.

—

*Histoire de la ville, commune et sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély*, par Eug. Réveillaud.

J'avouerai de suite ma vive déception : l'intérêt de toute histoire locale réside, me semble-t-il, dans la reconstitution aussi minutieuse, pittoresque et colorée que possible, d'une région ou d'une cité à travers les âges, et il ne réside que là ; il faut que la cité ou la région évolue sous nos yeux avec ses institutions, son organisation sociale, ses coutumes, ses hommes marquants, en un mot ses caractères originaux, ceux qui la distingueront de toute autre et la concrétiseront ; ce doit être l'utilisation constante et c'est le triomphe, car son champ limité s'y trouve merveilleusement adapté, de la méthode documentaire et objective : si, au succès de cette œuvre de reconstitution une érudition précise est nécessaire, la discrétion philosophique ne l'est pas moins ; que l'auteur se garde, sous prétexte de ne pas demeurer un constructeur impassible, d'interpréter le monument qu'il élève à la lueur d'un système ; une telle conception est éminemment intéressante mais inapplicable en l'espèce, détournant l'attention de l'objet essentiel, seul digne d'être poursuivi et seul recherché dans une histoire locale : le contact direct, sur un point déterminé de territoire, avec la réalité vivante ; et qu'au surplus il ne craigne point qu'ainsi exté-

(1) Je lis page 40, note : Les protestants [à Saint-Pierre-d'Oleron] demandèrent deux fois (1651 et 1664) le rétablissement de leur culte (interdit en 1628). En réalité ils n'ont cessé de le réclamer pendant tout le cours du XVII[e] siècle : dès 1631 le synode de Charente formulait cette demande, renouvelée encore en 1682, par Nic. Bouffard, délégué à cet effet auprès du marquis de Châteauneuf. — Pages 55 et 96 « Beaucharnais » pour « Beauharnais ». — Page 61 et autres, « Estieuvrot » pour « Estienvrot ». — Signalons, en passant, les noms omis des ministres Hiérôme Le Petit, au Château, 1602, 1607 ; De La Croix, à Saint-Pierre, 1602. Goulard, qui abjura à la Révocation, et Ragueneau (Gilles), qui exerçait en 1590 à Oleron, épousa en 1592 Marthe Paignan, et mourut à La Rochelle en 1597. — L'un de nos érudits locaux les plus avertis nous déclara un jour avoir feuilleté, il y a quelque quarante ans, un curieux livre de raison du XVI[e] siècle, appartenant à un curé de Dolus et relatant en détail les événements des guerres religieuses à Oleron. Malgré de minutieuses recherches, ce document n'a pu être retrouvé par M. Thomas à qui nous avions signalé le fait ; il paraît irrémédiablement perdu.

Digitized by Google

riorisée son étude soit d'un faible prix ; d'elle-même, et sans qu'il y aide, l'importance s'en affirmera, selon la remarque de Taine : « Il n'y a que les monographies de probantes. »

Le principe directeur de M. Réveillaud m'a paru malheureusement être assez différent; quoi qu'il en soit de ses intentions et qu'il l'ait voulu ou non, il a, bien plutôt que l'histoire de la ville, commune et sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély qu'il annonçait, écrit ou réécrit, à propos de Saint-Jean d'Angély, qui lui servait d'exemple et de pièce démonstrative, celle des idées politiques et surtout religieuses qui divisent et diviseront toujours les hommes ; certes, il n'est pas question de contester la nécessité de la place — et très large — faite dans toute étude historique et notamment dans celle-ci — Saint-Jean d'Angely, que ce soit par son abbaye, que ce soit par sa participation active à la Réforme, est une ville religieuse — aux événements qui ressortissent à ce double domaine ; je ne prétends même pas qu'il ne soit pas légitime — dans une bien moindre mesure — de prononcer sur eux ; ce que je regrette, *dans une histoire locale*, c'est que, visiblement, elle ne soit qu'un prétexte au développement d'une thèse, qu'en tout cas son objet propre aboutisse à se confondre et à se noyer dans une discussion de portée générale ; et si, quand j'ai fermé le livre de M. Réveillaud, je cherche à résumer ses enseignements, je ne me rappelle qu'une diatribe violente contre une doctrine religieuse et ceux qui en furent les profiteurs et les bourreaux, qu'une apologie exaltée de la doctrine religieuse inverse et de ses martyrs désintéressés ; — diatribe et apologie « angériennes », si l'on veut, puisque les hommes et les choses de Saint-Jean d'Angély en ont fourni l'occasion et l'illustration, mais dont le relief et l'acuité — sans compter l'éternelle actualité et la prééminence, en soi, de pareilles querelles — m'ont empêché de saisir nettement le tableau d'histoire locale qui m'était promis et qui, d'ailleurs, s'il m'a été présenté, s'en dégage difficilement ; ce fâcheux résultat est fatal ; il me paraît procéder d'une erreur essentielle de méthode et l'ouvrage entier s'en trouve en somme dénaturé.

Il est à peine besoin — puisque M. Réveillaud en est l'auteur — de dire la tendance de cet ouvrage ; elle est très violemment anticatholique et protestante ; et de juger avec un tel esprit — sous réserve, je n'y reviens pas, de l'inopportunité de la méthode — les faits historiques qui s'offrent à son examen, M. Réveillaud

Digitized by Google

est assurément libre et je n'ai point l'intention de discuter — si discutables me paraissent elles — ses positions ; mais la liberté d'appréciation et même la passion religieuse ne sauraient toutes les couvrir ; et il en est une, au moins, d'intolérable : de la célèbre abbaye bénédictine fondée au IX• siècle par le roi Pépin en ce coin de France, M. Réveillaud ne s'attache qu'à ridiculiser les origines, à ternir l'illustration, à énumérer avec un mépris indigné les richesses et les droits exorbitants ; or, que serait Saint-Jean d'Angély sans cette abbaye ? Saint-Jean d'Angély, sans elle, existerait-il seulement ? N'a-t-elle pas sauvé de la médiocrité, sinon de la totale disparition, le modeste Angeriacum gallo-romain, en le transformant ? Tout Angérien, à quelque confession qu'il appartienne, quelque opinion qu'il professe sur les congrégations religieuses, les eût-il même expulsées, tout Angérien conscient des destinées de sa cité, conservera donc à cette abbaye quelque chose de ce respect et de cette reconnaissance dus aux institutions fécondes. M. Réveillaud ne lui refuse-t il pas même la stricte justice ? Il faut arriver à la page 262 de son ouvrage pour apprendre avec étonnement qu'après l'année 1608 « l'hospitalité n'y fut pas « pratiquée aussi largement et avec autant de régularité « qu'autrefois » ; les bénédictins de Saint-Jean d'Angely pratiquaient donc « autrefois » l'hospitalité avec continuité et générosité ? Je ne m'en serais pas douté, car de leurs impostures, de leur cupidité, de leurs vices, de leur parasitisme, j'avais été copieusement instruit, mais du bien qu'ils pouvaient faire autour d'eux pas un mot n'avait été dit ; tel est le procédé.

Et s'il ne peut évidemment faire illusion à un lecteur un tant soit peu averti, combien il devient dangereux à l'égard de ceux que M. Réveillaud souhaite particulièrement atteindre : « dans ma pensée » écrit-il. « cette histoire de Saint-Jean d'Angély, avec les cartes et illustrations dont elle est ornée, s'adresse surtout à la jeunesse de nos écoles publiques ». Il suffit de cette déclaration pour donner une très grave portée aux réserves qu'appellent la méthode employée par M. Réveillaud et son ton de polémiste ; j'imagine en effet que les enfants qui fréquentent les écoles publiques de Saint-Jean d'Angély sont de naissance et de pratique autant, sinon plus, catholiques que protestantes ; est-il admissible que les premiers voient, tout au long de l'ouvrage qui leur est destiné, systématiquement — et en quels termes ! — bafoué ou condamné tout ce qui est d'inspiration

Digitized by Google

catholique, systématiquement glorifié ce qui découle de la Réforme ? Et négligeant — ce serait trop longue besogne que de les relever — les appréciations particulières, les insinuations éparses, pour m'en tenir à quelques vues d'ensemble, supportera-t-on celles-là ? » La Réforme est née, en France, à la fois de besoins religieux épurés que le catholicisme dégénéré du moyen âge ne pouvait plus satisfaire, et du sentiment des droits de la conscience, de la liberté des « enfants de Dieu » foulés aux pieds par une orgueilleuse et tyrannique Eglise. Peu à peu un courant souterrain, plus puissant que celui de la surface, attire de ce côté tout ce qu'il y a chez nous d'instincts généreux et de foi désintéressée ». Et quoi ! tous ceux qui sont demeurés et demeurent catholiques — et c'est l'immense majorité — les voilà, par l'autorité de M. Réveillaud, privés d'instincts généreux et de foi désintéressée ! — « La cause de la religion catholique « romaine — dont ce crime d'Etat (la révocation de l'Edit de « Nantes) semblait assurer le triomphe et illuminer l'apothéose — « ne devait, pas moins que la royauté, pâtir des conséquences « futures de cet ébranlement des bases de la justice et de la foi « jurée. Aussi verrons-nous, à la grande Révolution, le « trône « et l'autel » ébranlés et renversés au même moment. La restau- « ration du trône depuis lors a été éphémère : celle de l'autel « n'est guère plus solide, et malgré les apparences, croulera de « nouveau à son heure. Le jésuitisme a été en effet pour l'Eglise « romaine comme le virus qui empoisonne tout l'organisme, « et tant que le catholicisme n'aura pas réussi à rejeter ce vi- « rus de mensonge et d'intolérance, il sera marqué au front « du signe de la corruption (*optimi corruptio...*) et de la menace « inévitable de la décomposition et de la mort » ; voilà donc les jeunes écoliers catholiques angériens avertis que leur religion est destinée à disparaître — et que cette disparition sera un insigne bienfait.

Ces citations me commandent de souhaiter — souhait bien platonique — qu'aucun des enfants que reçoivent les écoles publiques de Saint-Jean d'Angély ne lise, avant d'être homme, l'ouvrage de M. Réveillaud : les catholiques n'y pourraient apprendre que le mépris de leur foi et de tous ceux qui en furent, dans le passé, les champions et les représentants ; tous n'y pourraient puiser que des sentiments profondément et tristement diviseurs.

Je m'excuserais de n'avoir rien dit encore de l'histoire pro-

Digitized by Google

prement dite de Saint-Jean d'Angély, si ce retard n'était imputable à son auteur lui-même.

Au reste et en tant qu'il relate l'histoire de Saint-Jean d'Angély, l'ouvrage de M. Réveillaud est surtout un résumé — ainsi qu'il le déclare — de celui de M. Saudau ; Massiou a été lui aussi souvent appelé en témoignage ; la narration des faits qui se poursuit depuis les origines jusqu'à la Révolution est suffisante et assez claire ; la contribution vraiment personnelle de l'auteur parait se réduire à la publication, en appendice, de documents inédits tirés des Archives nationales et, pour la plupart, relatifs à l'Eglise réformée de Saint-Jean d'Angély ; quelques photographies et deux cartes accompagnent le texte.

BREJON

—

*Revue du Bas-Poitou*, 1911. — *Un Sans-culotte, Jean Léchelle*, général en chef de l'armée de l'Ouest en 1793, par M. S. Gigon.

—

*Revue des Deux-Mondes*, du 15 septembre 1911, contient *Le Rêve des Soirs*, par M. Léonce Depont.

—

M. le docteur Coulon a résumé dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (tome LXV), *les erreurs et superstitions médicales dans le Cambresis*. Cette publication prouve d'abord une chose, c'est que la crédulité populaire du Cambresis ressemble singulièrement à beaucoup d'autres crédulités. Elle a propagé les mêmes absurdités qu'en Saintonge ou en Touraine. Très peu de variantes : l'enfant né coiffé sera protégé de la fortune ; les croûtes de lait, entretiennent la santé des enfants ; le collier de corail, d'ambre ou de verre, facilite la dentition et préserve des convulsions. Le collier de bouchons de liège fait passer le lait. Les herbes de la Saint-Jean (gratiole, pariétaire, cynoglosse, armoise, millepertuis), qu'il faut cueillir à jeun, pendant la nuit qui précède la fête du Saint. La clé dans le dos pour arrêter le saignement de nez, etc., etc., les invocations aux Saints, les remèdes répugnants.

Digitized by Google

# REVUE
## DE SAINTONGE & D'AUNIS
### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES


SOMMAIRE DU N° DE JUIN 1912.


AVIS ET NOUVELLES : Découvertes à La Folie, à Chalons (du Gua) ; Armoiries des villes ; Don au Musée ; Groupe charentais de la Société des études locales.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Décès :* MM. Meignié, Beaussant, Boissonnade, Vivier, Fleury ; Mmes Rouvier, Léger.

MARIAGES : Mirond de l'Espinay Pontleroi-Garraud ; Béraud-Renaud ; Noël-de Montalembert.

VARIÉTÉS : *Les premières années de la bibliothèque municipale de Saintes*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Les justices de paix de Saintes*, par M. Guérin ; *Inscription à l'ancienne église Saint-Michel à Saintes*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Sous l'ogive*, par M. Gentil-Garou ; *Minutes de notaires*, notes de lecture, par M. Ch. Dangibeaud.

LIVRES ET REVUES : *Eugène Fromentin, Correspondance ; Gazette des Beaux-Arts* (Musée de Rochefort).

BIBLIOGRAPHIE.


## AVIS ET NOUVELLES

En mai 1912, la maison dite du Sacristain, à gauche du clocher de Saint-Pierre, à Saintes, a été démolie.

A l'angle nord-est formé par la rue Taillasson et la rue qui monte de la route de Cognac, dans le terrain dépendant de La Folie, où l'on a commencé à tant construire depuis deux ou trois ans, les ouvriers occupés à faire les tranchées pour bâtir une maison ont découvert les fondations d'anciennes constructions.

Les murs sont en petites pierres taillées très régulièrement, à face très propre, liées par un mortier jaunâtre d'une dureté médiocre. Un lit de briques, de dimensions moyennes, posées à plat, se voit encore à la base. Entre ces murs un béton formé de mortier blanc et de briques concassées, plus grosses que dans le beton romain, modérément consistant quoique très dur, recouvre la terre sur une épaisseur de dix à douze centimètres. Des murs semblables ont été rencontrés tout proche de ceux-ci.




Digitized by Google

Aucune monnaie ni aucun objet n'ont été recueillis et ne fournissent une indication de date. Néanmoins, ces substructions semblent l'impression d'ouvrages du haut moyen âge plutôt que de l'époque gallo-romaine.

—

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il les invite à veiller à ce que les municipalités ne fassent plus enlever sur les monuments les emblèmes tels que fleurs de lys, insignes rappelant les régimes antérieurs. On sait que ces sortes de sabotage sont devenus fréquents, même à Paris où on a vu tout dernièrement un architecte de la ville ayant à restaurer la célèbre horloge du Palais de Justice remplacer les fleurs de lys par des étoiles « qui ressemblent, dit un chroniqueur, à une procession d'araignées » (1).

Personne, rien, en effet, sous la République, ne contraignent une ville à exhiber le blason inventé ou adopté sous les rois et toléré sous l'Empire, libre à elle de le reléguer au magasin des accessoires démodés, mais si elle l'utilise qu'elle ne le dénature pas et qu'elle n'en fasse pas par des mutilations ou des modifications ultra-fantaisistes, une monstruosité héraldique.

A propos de cette circulaire la *Gazette de France* a énuméré les villes qui ont des fleurs de lys dans leur écusson. Elle a cité Saintes et oublié La Rochelle. Pour Saintes, c'est vrai, en théorie aujourd'hui. En pratique la municipalité supprime le chef tout entier, depuis trente ans, sur son papier à lettre, les affiches et les bornes-fontaines. Rullier l'a conservé à la Caisse d'Epargne, et lors de la restauration de l'hôtel de ville les armes ont été sculptées entières. Il est juste de dire toutefois que les anciennes armoiries à Saintes n'avaient pas de chef.

—

Par arrêté du 20 mars 1912, M. Giraudeau, professeur de dessin au lycée de La Rochelle, est nommé conservateur du musée de peinture de cette ville en remplacement de M. Furcy de Lavault, démissionnaire.

—

Le 14 avril 1912, inauguration du monument élevé à la

(1) Cet architecte n'a pourtant pas tout seul le démérite de l'invention, car je me souviens d'une ville, Troyes, qui transforma les fleurs de lys qu'elle avait en 1789, en abeilles sous l'Empire, et en étoiles sous la monarchie de juillet. Je crois qu'elle les a gardées depuis.

Digitized by Google

mémoire de Joseph Lair à Saint-Jean-d'Angély. L'œuvre est de M. Peyronnet.

—

La *République des Charentes*, ancien *Phare des Charentes*, a cessé de paraître le 2 mars 1912. La *Voix des Charentes*, paraît deux fois par semaine.

—

Un groupe départemental de la *Société des études locales dans l'enseignement public* a été formé, à La Rochelle, le 2 mai 1912. Il a élu président, M. Georges Musset ; vice-présidents, MM. Pandin de Lussaudière, Ch. Dangibeaud, Dr Vigen ; secrétaire, M. Millot, archiviste adjoint ; secrétaire adjoint, M. Gapail, instituteur ; trésorier, M. Gaudin ; délégués de l'arrondissement de Rochefort, M. de Richemond ; de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, M. Mesnard.

—

M. Brunet a donné au musée le morceau de bois, fragment d'une bille de chêne trouvée à 12m 80 de profondeur, en faisant les fondations du pont de Lucera, ainsi que le morceau de bouleau, le crâne et la corne de cerf, dont la *Revue* a parlé (t. XXVIII, p. 318). Il a remis encore des dents d'homme et des dents de squale trouvées dans une carrière ouverte au Moulin-Rompu, commune de Varzay, pour les besoins de la construction de la voie de la ligne Saintes-Royan. Cette carrière est aujourd'hui sous le remblai.

—

Au lieu appelé Bel-Air, entre Saint-Martin-du-Gua, Souhe et Le Gua, c'est-à-dire sur le bord du marais, un fermier a découvert dans son champ, tout près de Châlons, des substructions auxquelles il n'est pas facile d'assigner un âge précis, mais qui appartiennent très vraisemblablement à une villa romaine.

On a reconnu des murs, des espaces recouverts de béton, formant des aires, des cendres, et surtout quatre bassins quadrangulaires, mesurant 1m 80 en un sens, 1m 20 sur un autre, et 0m 80 de profondeur, à parois lisses, construites en briques et mortier très dur. Au fond, un béton, et, au milieu de ce fond, une cuvette large mais peu profonde. En dessous, le rocher. Sur les quatre, trois sont pareils (sauf un qui avait été en partie défoncé et contenait de l'eau). Le quatrième, construit un peu différemment, est à deux étages, une première couche de béton

Digitized by Google

a une très petite cuvette (l'inventeur la compare à une mazarine) en dessous, un vide rempli de grosses pierres, puis une nouvelle couche de béton, pareil au précédent, avec une large cuvette comme aux bassins voisins. Aucune communication n'a été reconnue entre ces deux fonds. Il semble bien que le fond supérieur a été ajouté après coup, en vue de modifier un système de conservation ou de je ne sais quoi.

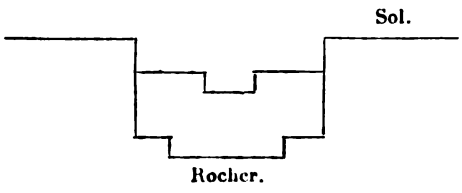


Il y a un an ou deux furent découvertes tout à côté deux pièces d'or romaines, dont une très belle et surtout très rare. Elles ont été vendues à Paris. D'après des renseignements puisés à une source sûre, l'une était un Titus, l'autre une *Julia Augusta — Divi Titi filia*, au paon.

Ch. D.

—

### ERRATUM

M. l'abbé Brodut, décédé doyen de Saint-Aignant, n'est pas l'auteur de l'*Histoire de Tonnay-Charente*. M. l'abbé Brodut, auteur de cette monographie, est décédé en 1902.

## NOTES D'ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

M. Louis-Jean-Henri Meignié, né à Paris le 20 juin 1841, ingénieur des arts et manufactures, directeur du service municipal des eaux à Saintes (1881), ancien directeur de l'usine à gaz de cette ville (1868-1889), est décédé à Saintes le 24 mars 1912.

Il a été enterré à Saint-Palais-sur-Mer. Il laisse deux fils ; l'un, procureur de la République, à Melle, l'autre, administrateur à Madagascar.

Voir les discours de MM. Babinot et Mauny dans l'*Indépendant* du 27.

—

Digitized by Google

Le 26 mars 1912, est décédé à La Rochelle M. Ernest Beaussant, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, âgé de 81 ans. Il était né le 25 décembre 1830. Fils d'un ancien maire et conseiller général de La Rochelle, il fut secrétaire général de la Dordogne, sous-préfet de Montmorillon, Belley, Castelnaudary, Libourne et Toulon, et préfet des Basses-Alpes en 1877. Après avoir été candidat deux fois dans la Charente-Inférieure en 1885 et en 1889, il se consacra aux intérêts agricoles ; il était président des Sociétés des marais de Taugon, Boëre, Villedoux, Saint-Ouen.

Il était membre de la Société des archives depuis 1885.

Il laisse quatre fils : MM. Charles; Edmond, marié avec M^lle^ de la Grandrive, de Libourne ; René, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, époux de M^lle^ Paul ; Gaston, époux de M^lle^ de la Grandrive, sœur de la précédente.

Voir l'*Écho Rochelais* des 30 mars et 3 avril.

M. le baron Oudet a prononcé sur sa tombe le beau discours suivant :

**Discours de M. le baron Oudet.**

« Mesdames, Messieurs,

« C'est une vieille et fidèle amitié de plus de soixante ans qui m'impose le devoir et l'honneur d'adresser un dernier adieu à l'homme de bien dont nous accompagnons la dépouille mortelle.

« Homme de bien ! qui pourrait lui refuser ce titre ? Qui, parmi ceux qui l'ont connu, ne résume aujourd'hui, dans cette expression, en lui donnant toute l'étendue qu'elle comporte, son esprit, son cœur, son caractère, sa vie tout entière ?

« Depuis ses dernières années de collège, époque où je l'ai d'abord connu, jusqu'au terme de sa longue carrière, le trait dominant de sa physionomie morale (combien d'autres pourraient l'attester avec moi), c'est assurément la bonté.

« Entré de bonne heure dans la carrière administrative, il semblait devoir en parcourir paisiblement tous les degrés et lui consacrer la plus grande partie de sa vie.

« Il possédait, d'ailleurs, toutes les qualités pour y réussir. La courtoisie de ses manières, la cordialité de son accueil, qui traduisait si fidèlement la profonde droiture et la sincère bienveillance dont son âme était remplie, lui attiraient vite la sympathie, en même temps que la dignité de sa vie et l'inaltérable

Digitized by Google

esprit de justice qui inspirait ses décisions lui assuraient le respect et lui méritaient la confiance de ses collaborateurs et administrés, mais l'imprévu des événements allait bientôt changer le cours de sa destinée.

« Son esprit pondéré, s'attachant de préférence aux réalités pratiques, l'inclinait naturellement vers le principe d'autorité, en même temps qu'à la lumière de ses convictions chrétiennes la religion lui apparaissait de plus en plus clairement, à mesure surtout que son influence était plus vivement combattue, comme la seule garantie efficace de la paix publique et le support nécessaire de tout ce qui fait le prix de la civilisation.

« Lors donc que le gouvernement qu'on a appelé de l'ordre moral dut céder la place à un autre courant d'opinion, il lui fallut abandonner sa situation de préfet, dans laquelle il ne lui était plus possible de se maintenir en communauté de sentiments avec les dirigeants de la politique d'alors.

« Rentré dans la vie privée, il ne voulut pas s'y enfermer tout entier ; le désir d'être utile, le besoin de donner satisfaction à sa conscience en usant de l'influence que pouvaient lui conférer son expérience des affaires et sa situation de fortune pour faire autour de lui le plus de bien possible et pour continuer ainsi une honorable tradition de famille en rendant à ses concitoyens des services désintéressés, lui firent accepter l'offre de ses amis du canton de Marennes, qu'il eut l'honneur de représenter pendant six années à l'Assemblée départementale.

« Mais, là encore, la politique devait bientôt lui barrer le chemin.

« La politique ! Personne n'y mit moins de passion que lui ; personne ne garda moins de rancune de ses échecs ni ne rendit plus volontiers justice à ses adversaires, parmi lesquels il ne cessa de compter des amis.

« Aussi bien, n'était-il pas fait pour l'âpreté de ses luttes ; il n'était pas homme à en comprendre ce que d'autres appellent les nécessités ; aucune considération ne lui eût fait supporter la pensée de commettre ou d'autoriser une injustice, même légale, de violer un droit, de causer volontairement un préjudice ou de faire de la peine à quelqu'un.

« Dans des temps troublés où les passions, débarrassées de tout frein, ne sauraient s'arrêter devant de tels scrupules, il ne pouvait plus être qu'un spectateur.

Digitized by Google

« Le soin de la famille, l'éducation des petits-enfants dont il vivait entouré, sa fonction de syndic des marais de Courçon, à laquelle il a consacré une large part de son activité et dont il s'occupait encore sur son lit de mort, ont rempli ses dernières années.

« Non cependant qu'il fût devenu indifférent aux événements qui s'accomplissaient autour de lui. Tout ce qui touchait à la religion chrétienne et au sentiment patriotique le trouvait aussi vibrant, aussi facilement ému que dans sa jeunesse. Il ressentait au fond de son cœur, comme des deuils de famille, tous les coups portés à la religion, à sa dignité, à ses droits, à ses libertés ; aussi, n'a-t-il jamais hésité, pour lui venir en aide, à payer de sa personne et de ses sacrifices toujours généreusement et gracieusement consentis.

« Ai-je besoin de rappeler qu'il participait avec la même générosité à toutes les œuvres charitables de cette ville, pour laquelle il était pénétré de cet attachement, de ce patriotisme particulier qui caractérise si heureusement ses concitoyens de La Rochelle, qui sait y atténuer les divergences d'opinion et y faire prédominer une tolérance intelligente et courtoise ?

« Rien d'ailleurs ne répondait mieux que cet esprit aux inspirations de son cœur.

« Oui, notre ami fut un véritable, un grand homme de bien.

« C'est pourquoi nous adressons pour lui avec confiance nos prières au Dieu de miséricorde qui a dit : « Heureux les pacifiques, heureux ceux qui sont doux, heureux ceux qui auront aimé la justice, car leur espérance ne sera pas trompée ».

« Le voilà réuni maintenant à la noble compagne de sa vie. Après tant d'années d'une union si parfaite, la séparation lui avait été bien cruelle et la blessure reçue n'était demeurée que trop visible ; du moins aura-t-elle été de courte durée.

« Le précieux souvenir des qualités et des vertus qui ont honoré et charmé leur vie de famille reste pour leurs chers enfants comme la plus effective des consolations et la meilleure des espérances ».

—

Le 29 mars 1912, M^me^ Paul Rouvier, femme de l'ancien sénateur de la Charente-Inférieure, est décédée à Surgères.

—

Le 6 avril 1912, M. Marcel-Antoine Boissonnade, âgé de 42 ans, époux de Anita-Sophie-Rose Martin, sous-préfet de

Digitized by Google

Marennes depuis un an, est décédé dans cette ville. Incinéré à Bordeaux, les cendres ont été transportées à Albi.

—

M. Alphonse Vivier, procureur de la République démissionnaire, directeur du *Moniteur de Cognac*, est décédé à Cognac le 16 avril 1912. Il est né à La Rochelle, en 1855.

—

Le 4 mai 1912, à Marans, est décédé, notre confrère, M. Paul Fleury, maire et conseiller général de Marans. Né dans cette ville le 16 janvier 1852, il succéda à son père comme pharmacien, et exerça de 1877 à 1901. Conseiller municipal en 1892, il devint maire en octobre 1909.

(Voir la *Charente-Inférieure* des 8 et 11 mai).

—

Le 11 mai 1912, est décédée, à Saintes, Mme Madeleine-Marie-Cécile Drilhon, veuve du docteur Léger, âgée de 71 ans.

—

Le 27 mai 1912, est mort, à La Chapelle-des-Pots, notre confrère M. Louis Rateau, géomètre, âgé de 77 ans.

## MARIAGES

Le 16 avril 1912, à Taillebourg, a été béni le mariage de M. Jacques Mirond de l'Espinay-Pontleroi avec Mlle Noémie Garraud.

—

Le 24 avril 1912, a été béni à La Rochelle, le mariage de M. le Dr Armand Béraud, fils de M. Béraud, conservateur des hypothèques, avec Mlle Simone Renaud.

—

Le 2 mai 1912, a été béni, à Échillais, le mariage de Mademoiselle Jeanne de Montalembert de Cers, avec M. Charles Noël, lieutenant au 28e régiment d'artillerie.

# VARIÉTÉS

## I

## LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTES

La bibliothèque municipale de Saintes, comme la plupart des bibliothèques de province, doit sa création au décret du 8 pluviôse an II, par lequel la Convention ordonna l'établissement

Digitized by Google

d'une bibliothèque dans tous les districts, comprenant, non seulement des livres, mais des médailles et des tableaux confisqués en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 2 novembre 1789 attribuant à la nation une masse énorme de livres appartenant au clergé et aux communautés religieuses. Plus tard les biens des émigrés et des condamnés vinrent augmenter ce premier fonds. Les 25 décembre 1790 et 15 mai 1791 une instruction ministérielle prescrivait la rédaction de catalogues. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) ces collections de livres et objets d'art furent attribuées aux Ecoles centrales nouvellement créées qui les conservèrent jusqu'au jour où ces établissements ayant été supprimés (14 octobre 1800), elles furent mises à la disposition des municipalités (18 janvier 1805).

Cette loi de pluviôse an II, qui est en définitive la loi de fondation des bibliothèques, prescrivait un recollement des inventaires que les administrations des districts avaient dû faire des livres et manuscrits provenant des bibliothèques ecclésiastiques et de ceux qu'elles étaient tenues de faire des livres des émigrés, ainsi que des objets d'histoire naturelle..., etc. Elles devaient proposer un local convenable pour y établir une bibliothèque publique, et nommer des commissaires « hors de leur sein en se concertant avec les sociétés populaires » chargées de procéder au recollement. Quatre mois étaient accordés à ce travail et chaque membre recevait une indemnité qui ne pouvait excéder cinq livres par jour. L'article XI prescrit qu'aussitôt la composition de chaque bibliothèque dans les districts, il sera formé un catalogue destiné au public, une copie sera déposée au district et une autre au comité d'instruction publique à Paris. On voit que les législateurs taillaient amplement leur besogne aux commissaires et n'entendaient pas qu'ils languissent dans leur travail ! La besogne ne marcha pourtant pas aussi vite que la loi le prescrivait. Des complications de plus d'une sorte surgirent qui en ralentirent considérablement l'exécution.

Les registres du district vont nous fournir tous renseignements à cet égard. Voici d'abord la nomination des commissaires :

« 8 germinal an II.

Les administrateurs assemblés, se sont présentés les citoyens Vanderquand aîné, Dubois, Brunet et Faurès, lesquels ont dit que la société populaire de cette commune, sur l'invitation ver-

Digitized by Google

bale qui lui en a été faite par l'agent national *(Leriget)* du district, les a délégués auprès de l'administration pour se concerter avec elle sur le choix des commissaires qui doivent procéder aux invantaires et recollements des catalogues prescrits par la loi du 8 pluviôse dernier relative à l'établissement des bibliothèques publiques dans les districts, qu'ils se sont rendus pour remplir cette mission et qu'en conséquence sont prêts d'ouvrir leur avis si l'administration veut délibérer à l'instant de cet objet.

Sur quoi délibérant, un membre a observé que pour procéder efficacement aux opérations prescrites par la loi, il faut nécessairement des personnes qui, appellées par état à la litérature, soient versées dans la connaissance des livres [en conséquence] il a proposé à ces fins pour commissaires les citoyens Vanderquand aîné et Dubois que les états qu'ils ont professés respectivement ont mis à même d'acquérir cette science.

L'assemblée, consultée par le président sur cette proposition, l'a unanimement adoptée et l'administration a choisi lesdits citoyens Vanderquand et Dubois pour procéder au recollement des invantaires prescrits par l'article I de la loi du 8 pluviôse dernier. A l'effet de quoi lesdits invantaires leur seront incessamment remis afin qu'ils puissent terminer leurs opérations et en remettre le procès-verbal au secrétariat du district dans le délai fixé par l'article IX de ladite loi.

Au surplus, lesdits commissaires sont chargés de faire la recherche parmi les édifices nationaux d'un emplacement convenable à l'établissement d'une bibliothèque pour, sur leur rapport à cet égard, être délibéré par l'administration ce qu'il appartiendra. »

Deux jours après cette délibération tombait à Saintes un bibliothécaire dont la nomination soudaine ne laissa pas de surprendre les administrateurs de la commune.

« 11 germinal an II.

S'est présenté le citoyen François Dégrange de Bonneval, lequel a dit avoir été nommé par le représentant du peuple Lequinio, délégué dans ce département, bibliothécaire au chef-lieu de ce département suivant la commission qui en a été délivrée et dont il requiert l'enregistrement. Ce qui a été à l'instant fait par le secrétaire de la manière suivante :

Digitized by Google

LIBERTÉ EGALITÉ.

*Cognac le 5 germinal an deuxième de la République une et indivisible.*

Nous, représentant du Peuple envoyé dans la Charente-Inférieure, nommons le citoyen François Dégrange de Bonneval bibliothéquaire au chef-lieu de ce département et le chargeons de se concerter avec l'administration de ce département pour l'examen, le choix et la disposition des livres destinés à former l'établissement public. Chargeons cette administration de nous donner des vues sur les honoraires qui doivent lui être attribués et néanmoins de lui faire les avances indispensables ».

*Signé*: LEQUINIO.

D'autre part, le 21 germinal même année, « l'agent national demande que l'administration nomme un de ses membres pour se réunir demain avec Guérinot, ingénieur, afin de choisir un local propre à l'établissement d'une bibliothèque publique et en faire leur rapport. »

Le Blanc, administrateur, est nommé.

Comment expliquer ces nominations différentes coup sur coup paraissant s'annihiler les unes les autres ? Degrange a-t-il pris la place de Vanderquand et Dubois, ceux-ci ont ils été supplantés dans leur double mission, ou y ont-ils renoncé ? Faut-il voir dans ces actes une compétition de pouvoirs, d'influences ? N'est-ce pas plutôt le commencement de l'anarchie qui caractérise les deux premières années de l'existence de notre bibliothèque ? La situation ne tarde pourtant pas à s'éclaircir en ce qui regarde le bibliothécaire. Celui-ci disparaît promptement. Le 3 messidor an II le Directoire lui accorde 450 livres imputables sur les honoraires qui seront votés. Mais à la fin de ce mois ou au début du suivant il a quitté Saintes sans esprit de retour. Le 8 fructidor il date de Bonneval une lettre dans laquelle il dit que malgré le plaisir « qu'il a gouté à Xante et celui d'être utile à ses concitoyens, en s'instruisant lui-même, une place dan les bureaux des droits d'enregistrement qui ne l'éloigne pas de sa famille lui a été offerte ». Il accepte.

Voilà donc le premier bibliothécaire disparu. Vanderquand et Dubois restent à la besogne. Leur tâche n'est pas moins compliquée et voici un autre intrus qui ne tend pas à la simplifier. Il leur faut au milieu des milliers de livres qu'ils ont à inventorier, chercher et trier des ouvrages spéciaux.

Digitized by Google

Le 9 messidor an II, Chalon, chirurgien, sous-aide major de la marine, présente une commission à lui donnée par le représentant Topseul, en mission à Rochefort.

« Autorisé par les représentants du peuple Laignelot et Lequinio.... je nomme le citoyen Chalon.... pour se rendre auprès des administrateurs des districts d'Angely-Boutonne, Xantes et Pons, pour y réclamer tous les livres qui ont rapport à l'art de guérir, y compris l'*Encyclopédie*, les *Mémoires* de l'Académie des sciences et un exemplaire d'Histoire naturelle qui se trouveroit dans les dépôts de ces districts, provenant des émigrés ou maisons religieuses.... lesquels sont destinés à être déposés dans la bibliothèque des élèves en chirurgie, médecine et pharmacie de l'hôpital de la marine à Rochefort, pour l'utilité publique. »

A Rochefort, le 11 germinal an II. J.-N. Topseul.

Si on ajoute à ce travail de recherche celui que nécessitent des réclamations provenant de familles de condamnés et même d'émigrés, on reconnaîtra que la situation de commissaire était plutôt ingrate (1). Si encore elle avait été bien payée ! Mais Vanderquand débuta, le 25 floréal, à 3 livres par jour, ainsi que Louvet et Muraire-Raynaud, qui lui avaient été adjoints, sans que j'aie pu retrouver la date de nomination. Raynaud était, paraît-il, Américain. Cette modeste gratification ne tarda pas à devenir insuffisante. Ils réclamèrent (18 prairial an III) « une indemnité proportionnée à l'augmentation des denrées de première nécessité. » En messidor, ils reçoivent 5 livres, puis 8, malgré la loi qui prescrivait un maximum de 5 livres ! et arrivent au 2 vendémiaire an IV, absolument réduits au strict nécessaire pour ne pas mourir de faim. Voici la curieuse délibération du district qui fixe leur traitement :

« 2 vendémiaire an IV.

Le Directoire assemblé, vu la pétition des citoyens Muraire-Raynaud, Vanderquand et Louvet, employés à la bibliothèque nationale, à Saintes, tendante à une augmentation de traitement.

Sur ce, ouï le procureur syndic.

---

(1) Le 14 fructidor an III, les commissaires de la bibliothèque du district de Saintes présentent un « *état conjectural* » des livres qu'ils croient avoir appartenu à Fonrémis aîné, condamné, et demandent à être autorisés à les remettre aux héritiers ; accordé.

Digitized by Google

Considérant que les huit livres par jour attribuées à ces citoyens sont de beaucoup insuffisantes pour subvenir à leur nourriture, puisqu'elles ne leur procurent tout au plus que trois quarts de pain,

Considérant que le travail dont ils sont chargés est infiniment intéressant et que, sous ce rapport, il serait souverainement injuste de les laisser avec un traitement aussi modique, tandis que le prix de la journée du simple manœuvre l'excède de beaucoup (1),

Considérant qu'en assimilant pour le traitement le citoyen Raynaud, l'un des pétitionnaires, chef de bureau de l'administration, et ses deux collègues, à des commis principaux.... [*texte rongé*] nous sommes d'avis que, provisoirement et jusqu'à ce qu'il soit au [*trement ordonné*], les traitements des pétitionnaires soient déterminés par jour, à compter du 1er fructidor dernier, savoir [*rongé*] Raynaud à 27 livres, valeur représentative à peu près de deux livres trois quarts de pain, et celuy de ses [ ] vingt-quatre livres, représentatives de deux livres et demie de pain. »

Au cours du pain aujourd'hui, ils ont donc travaillé à raison de sept à huit sous par jour ! Nos bibliothécaires, même en province, sont mieux rétribués. Il faut en convenir. Les moindres gagnent au moins quinze à vingt livres de pain ! Le renchérissement des denrées les fait bien crier misère, non sans raison peut-être, mais si Raymond et Vanderquand en avaient touché autant, ils auraient suscité bien des envieux et sans doute bien des récriminations ! N'empêche que, lorsque le traitement du bibliothécaire de Saintes fut fixé à 700 francs, au début du XIXe siècle (*voir plus loin*), il gagnait trois ou quatre fois plus que beaucoup de ses collègues actuels.

S'ils recevaient peu d'argent, en revanche ils faisaient peu de besogne et mal. Les temps étaient assurément de nature à distraire les plus assidus. Or, il semble qu'ils ne le furent guère. Le 3 brumaire an III, Leriget requiert la nomination d'un commissaire chargé de surveiller les opérations des employés de

---

(1) Les ouvriers qui travaillaient à la démolition des moulins et des épe-rons sur le pont, touchaient 25 et 30 livres ; les poseurs, tailleurs de pierre et conducteurs principaux, 40 livres, les conducteurs particuliers, 35.

Les filles hospitalisées de l'hospice ne reçoivent que 10 livres par jour (l'équivalent d'une livre de pain ! ! les malheureuses !). (***Registre des délibérations du directoire du district, 16 thermidor et 8 fructidor an III.***)

Digitized by Google

la bibliothèque qui « se tiennent peu assiduement à leur poste. » Mais il y a pis. Le rédacteur de la notice, placée en tête de l'*Annuaire du département de la Charente-Inférieure* de l'année XI (1803), porte de graves accusations sur les hommes auxquels fut confiée la bibliothèque au début de sa formation. « Le peu de soin, dit-il, qu'on apporta à la reconnaissance et au versement des livres, leurs transports reitérés d'un dépôt à l'autre avant qu'ils fussent définitivement placés dans la maison de l'école centrale, le vandalisme exercé sur eux ont dû mutiler, incompletter une foule d'ouvrages et en faire disparaître d'autres : c'est ce qui est malheureusement arrivé. Ce n'est qu'en l'an IV, lors de la nomination du bibliothécaire, que la bibliothèque a pu recevoir une organisation méthodique... », c'est-à-dire avec Muraire-Raynaud.

Cette note émane de Muraire lui même. Il a précisé encore ces accusations dans une lettre adressée au ministre. On la lira plus loin avec serrement de cœur. Ces disparitions — que l'on retrouve ailleurs du reste — n'ont pas d'excuses, mais, à notre point de vue saintais, quand on pense que les documents signalés comme volés, perdus, auraient disparu dans l'incendie de 1871 avec tant d'autres débris échappés au pillage, on modère ses regrets. Tous ces documents restés inutilisés, méconnus jusqu'en 1871, seraient devenus la proie des flammes comme les autres. N'y a-t-il pas là une petite consolation ?

Il est bon néanmoins de constater dans une pièce officielle l'esprit du temps. C'est à quoi serviront les lettres suivantes conservées à la Bibliothèque nationale de Paris (*Nouvelles acquisitions*, n° 21038, pages 301-330) que notre très zélé confrère M. Léon Massiou a bien voulu copier à mon intention. Elles donneront en même temps idée du genre de travail accompli, de l'inanité de la besogne, du temps et de l'argent perdus, et la dernière lettre bien qu'elle soit très postérieure aux premières années de la bibliothèque, mettra fin à la légende des 54.000 volumes qui auraient existé en 1801 et 1803, ainsi que le dit Muraire dans la note déjà citée, mais sans trop d'assurance, car il écrit seulement : « leur nombre *peut* s'élever de 54.000 à 58.000 volumes. » Cette *estimation* en l'air est singulière sous la plume d'un homme entre les mains duquel passèrent tous les livres de son dépôt depuis l'origine. Il n'y a pas lieu d'imputer la différence, soit 30.000 volumes, aux restitutions faites aux émigrés. Un arrêté du préfet, en date du 12

Digitized by Google

prairial an XI, publié dans la *Revue* (tome XXII, p. 134), montre quelle règle on suivait pour ces restitutions. On ne rendait que les doubles.

16 frimaire an IV. — L'administration du département, vu la pétition :

Considérant que l'arrêté du Comité des finances du 28 fructidor, relatif au traitement des employés et fonctionnaires publics est applicable aux bibliothécaires, d'après les dispositions de son arrêté du 1er brumaire aussi 1er,

Arrête qu'à partir du 1er vendémiaire an IV, les commissaires employés à la Bibliothèque nationale de Saintes jouiront du traitement qui est attribué par les arrêtés précités, etc...

5 pluviôse an IV. — *Commune de Saintes. Bibliothèque nationale, 5e division, n° 30.*

Au citoyen ministre de l'intérieur,

Employé depuis 18 mois en qualité de commissaire à la formation de la Bibliothèque nationale de cette commune, j'ai déjà, par l'entremise du cy-devant district, fait précéder trois différents envoys de cartes provenant du travail et classées, les unes par ordre alphabétique, et les autres par ordre de matières. Elles avaient été adressées, en leur temps, directement au Comité d'instruction publique. Ce 4e envoy contient 3.620 cartes dans le même ordre que les précédentes et comprend définitivement tous les livres provenant des émigrés et des maisons cy-devant religieuses. Ce travail eut été terminé depuis plus d'un mois sans la perte de temps qu'ont entraînée les nombreuses reconnaissances et les restitutions de livres qu'il a fallu faire sur les réclamations des parens des condamnés, des déportés et des reclus, en vertu de la loi du 21 prairial et des arrêtés du département. J'ay joint les divers catalogues des livres restitués à l'envoy des présentes cartes, cette notice paraissant absolument nécessaire à la commission exécutive de l'instruction publique. Je désire que mon travail ainsi que le précédent puisse mériter son approbation. J'y ai du moins porté le plus grand soin soit par la précision des cartes, soit par l'ordre de leur classement.

Une certaine quantité de livres du fond des cy-devant Jésuites vient d'être transféré à la bibliothèque. L'on a procédé, sans relâche à leur classement afin de prévenir tout retard.

La bibliothèque de la congrégation de la Mission possédait,

Digitized by Google

par suite de la succession de Fénelon, archevêque de Cambray, un recueil précieux de lettres originales de Henri II, de Henri III, de Charles IX, de Catherine de Médicis au chevalier de Fénelon, leur ambassadeur à Londres ; dans le premier transport qui s'était fait de tous les livres au dépôt général, maison des Carmélites, il y avait régné une telle confusion et une telle indifférence pour les monuments historiques que ces lettres, qui étaient en vieilles feuilles détachées, écrites en caractères difficiles du XVI[e] siècle et la plupart en chiffres, furent perdues, brûlées et disséminées un peu partout. Depuis que je me suis chargé du travail de la bibliothèque. j'ai dirigé mes soins à en rassembler tout ce qu'il serait possible de trouver: c'est au moyen des plus actives recherches que je suis parvenu à en recueillir plus de 200 ; elles nous font regretter les autres. On voit qu'au commencement de ce siècle, on avait eu soin de les faire copier pour en rajeunir l'écriture ; la majeure partie se trouve avec leurs copies et quelquefois je n'ai eu que les copies sans pouvoir me procurer les originaux. Tout ce recueil est déposé à la bibliothèque et, dans un autre moment, je travaillerai à les ranger par ordre de dates.

A Saintes, le 21 nivôse, 4[e] année républicaine,

*Signé* : Muraire Raynaud,
Commissaire à la Bibliothèque nationale.

La boëtte contenant les susdites 3.620 cartes va être déposée à la Messagerie.

Vu par nous, administrateur du département de la Charente-Inférieure, le 23 nivôse an IV.

Garéché, Baudry, ?..., J.-J[h] Jouneau.

Saintes, le 18 germinal an IV. — *Lettre de Muraire Raynaud, commissaire à la Bibliothèque nationale, maison du Collège.*

Chargé de la formation de la Bibliothèque nationale de Saintes, j'envoyai, il y a environ trois mois, pour la commission exécutive d'Instruction publique une boëtte sous le visa de l'administration du département, contenant environ 4.000 cartes provenant du classement des livres de la bibliothèque. Cette boëtte formait le 4[e] et dernier envoy à la susdite commission: elle était adressée au ministre de l'intérieur et fut chargée à la poste, etc...

26 germinal an IV. — *L'administration du département au ministre de l'intérieur.*

Digitized by Google

Vous nous prévenez, par votre lettre du 15 de ce mois, qu'on va suivre, pour l'organisation des bibliothèques un mode différent de celui de la Bibliographie générale organisée par le Comité d'instruction publique et vous nous invitez, en conséquence, à faire cesser l'exécution et l'envoi des catalogues sur cartes et feuilles et à les garder soigneusement pour former la bibliothèque centrale. Nous vous observons, citoyen ministre, que plusieurs de ces catalogues ont été adressés à la ci-devant commission d'instruction publique et que, vers le commencement de ventôse dernier, les commissaires bibliographes de Saintes vous transmirent les dernières qui leur restaient à faire, etc...

8 floréal an IV. — Le directeur général au commissaire Muraire. — J'ai, en effet, reçu dans son temps, citoyen, la caisse que vous m'annoncez par votre lettre du 18 germinal dernier. Si je ne ne vous en ai pas accusé plutôt réception, c'est que le ministre a fait, à cette époque, un changement au travail de la Bibliographie qui me rendait cet envoi moins utile.

Je n'en suis pas moins sensible au zèle et à l'intelligence qui vous a dirigé dans la confection de ces cartes et j'apprendrai avec plaisir votre conservation dans la place de bibliothécaire.

— Salut et fraternité.

Le 5 fructidor an IV. — *Lettre de Muraire.*

Nommé à la place de bibliothécaire par le jury central d'instruction et son choix ayant été confirmé par l'arrêté du département, en date du 28 messidor, soufFrez que je recours à vos avis pour avoir les moyens de répondre provisoirement à l'attente des citoyens en facilitant la publicité du dépôt littéraire qui m'est confié. Vous savez que le travail informe de la bibliothèque qui, jusqu'ici, n'a abouti qu'au seul rapprochement des volumes a été suspendu par le ministre ; vous savez aussi que de nombreuses restitutions de livres nous font journellement des trouées par où disparait presque toute notre littérature moderne. Ces grandes lacunes achèvent de tout bouleverser : comment, avec cette confusion, satisfaire aux demandes des personnes ; comment, avec ce vuide, pouvoir s'appercevoir de la disparition des livres qui sont par là dans le cas d'être enlevés fâcilement? *J'attens donc avec une sorte d'inquiétude la méthode bibliographique qui doit émaner de la commission que vous dirigez et d'après laquelle toutes les bibliothèques de la République vont être organisées.*



Digitized by Google

L'homme de lettres qui consacre ses facultés à la chose publique n'a rien tant à cœur que d'avancer dans la carrière de sa mission et mettre ses concitoyens à portée de jouir du fruit de ses travaux : il me tarde de mettre la dernière main à la classification méthodique de nos ouvrages : pour y parvenir et, pour réparer le vuide qui s'opère de jour en jour, l'on pourrait rassembler ici les livres recueillis par les sept ci-devant districts du département : La Rochelle, Marennes, Saint-Jean et Montlieu ont des dépôts de livres importants ; les restitutions qu'on a été dans le cas de faire aux héritiers des reclus et des déportés sont très peu conséquents puisque les prêtres y pullulent moins que dans ce chef-lieu.

L'administration du département, à qui j'avais exposé une partie de ces raisons, avait cru convenable de m'envoyer ou tout autre commissaire dans chaque cy-devant chef-lieu de district pour y faire un choix de ce qui nous manquerait ou de ce que la bibliographie offrirait de mieux, mais le ministre n'a encore rien décidé sur cet important objet et l'embarras de sçavoir sur quel fond assigner les frais de cette course a suspendu ce projet et me retient dans l'inaction. Je vous invite, citoien, de vouloir bien me marquer si l'organisation définitive des bibliothèques aura bientôt lieu, s'il ne serait pas nécessaire de procéder d'avance à faire verser dans la bibliothèque centrale les livres des cy-devant districts et d'indiquer les moyens de faire ce versement.

Bien des personnes désireraient trouver dans notre dépôt les leçons élémentaires de l'Ecole normale, ne serait-il pas possible de nous procurer cet ouvrage imprimé aux frais du gouvernement ? — Salut et fraternité.

5e division, Bureau des musées et bibliothèques, n° 2.563, expédié le 26 fructidor an IV.

Le directeur général au citoyen Muraire Raynaud, bibliothécaire de l'Ecole centrale du département de la Charente-Inférieure,

Vous me demandez, citoyen, si l'on s'occupe prochainement de l'organisation des bibliothèques centrales. Il faut que l'administration du département ne vous ait pas remis l'instruction du ministre sur la formation des bibliothèques départementales. Il a cependant été fait deux envois de cette instruction, l'une le 15 floréal, l'autre le 3 messidor dernier.

Dans le cas où le département n'aurait reçu ni l'une

Digitized by Google

ni l'autre, je vous en fais passer un autre exemplaire. Vous y verrez la marche que vous aurez à suivre pour l'organisation de la bibliothèque qui vous est confiée, etc...

28 ventôse an IX. — Lettre du préfet au ministre de l'intérieur demandant, pour l'usage des professeurs de l'Ecole centrale de son département, le livre intitulé *Connaissance des temps de l'an X*.

4 floréal an IX. — Réponse du ministre accordant l'ouvrage.

19 thermidor an IX. — Saintes. — Le préfet du département de la Charente-Inférieure (Guillemardet) au citoyen ministre de l'intérieur.

Votre prédécesseur (François de Neuf-Château), par sa lettre du 30 brumaire an VII, avait autorisé la bibliothèque de l'Ecole centrale de ce département à se faire délivrer, par le conservateur du dépôt des Cordeliers à Paris, environ 500 volumes d'art et de sciences pour compléter ce qui pouvait manquer dans sa bibliothèque.

Le citoyen Lemercier, aujourd'hui sénateur, voulut bien se charger de retirer ces livres sous un récépissé que le bibliothécaire lui adressa. Cette affaire traîna en longueur pour diverses circonstances, surtout par les mutations dans le ministère et ce bienfait pour la bibliothèque du département finit par n'être pas réalisé.

Dans l'intérêt des sciences et pour le perfectionnement de l'instruction publique, je viens aujourd'hui, à la sollicitation du bibliothécaire près l'Ecole centrale, vous inviter à vouloir renouveler l'autorisation donnée par votre prédécesseur. Les élèves de l'hospice supplémentaire de la marine établi dans cette commune abondent à la bibliothèque : en vain y cherchent-ils pour leur instruction quelques ouvrages de médecine, soit anciens, soit modernes. Le nombre en est trop circonscrit : ce n'est que du dépôt de Paris qu'on peut se les procurer.

Veuillez bien, citoyen ministre, prendre en considération cette nouvelle réclamation et ajouter un nouveau bienfait à ceux que votre amour pour les sciences et l'instruction ne cessent de répandre sur la République.

9 fructidor an IX. — Réponse du ministre accordant seulement divers ouvrages suivant les annotations de son prédécesseur inscrites sur la demande.

2 ventôse an XI de la République. — Le préfet du départe-

Digitized by Google

ment de la Charente-Inférieure au citoyen ministre de l'intérieur,

Réclame la fondation d'une bibliothèque auprès de la préfecture de la Charente-Inférieure, ces dépôts des connaissances humaines ne pouvant être trop multipliés (Guillemardet).

16 germinal an X. — Le préfet, etc... au ministre de l'intérieur.

Lettre relative à l'acquisition pour la bibliothèque départementale du *Cultivateur anglais*, ouvrage digne d'y figurer et recommandable par son auteur.

12 février 1814. — Lettre de M. Quinette de Rochemont au ministre de l'intérieur (page 331).

24 février 1814. — Le ministre de l'intérieur à M. le baron Quinette de Rochemont, conseiller d'Etat, directeur de la comptabilité des communes et des hospices.

Monsieur le baron, vous demandez s'il convient de maintenir au budget de la ville de Saintes une somme de 700 francs que les autorités locales ont proposé d'y comprendre pour le traitement d'un bibliothécaire et d'un garçon de salle.

La bibliothèque de Saintes se compose d'environ 24.000 volumes. Dans les années précédentes, le directeur du collège prenait soin de cette collection et, à ce dernier titre, il touchait un traitement de 600 francs. L'administration du collège lui a semblé devoir exiger tout son temps : il a donné sa démission de la place de bibliothécaire. Il parait tout à fait dans les convenances que son successeur reçoive la même indemnité. Je pense que l'allocation de 700 francs portée au budget de la ville de Saintes pour l'entretien de la bibliothèque doit y être conservée.

Recevez, etc...

RAPPORT DU MAIRE DE SAINTES SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

La bibliothèque de Saintes se compose, ainsi qu'il résulte du tableau ci-joint, de 23.830 volumes. Elle était, il y a quelque temps, située dans une partie des bâtiments du collège : presque tous les livres de théologie et quelques autres étaient entassés dans un appartement particulier ; le reste était disposé sur des tablettes et en ordre.

Depuis quelque temps, la bibliothèque a été transférée dans un autre bâtiment appartenant à la commune (1). Le local où elle

(1) A l'hôtel de ville.

Digitized by Google

était déposée comprenant une portion considérable du collège a été réclamé par M. le principal comme lui étant d'une nécessité absolue pour le logement de ses élèves : l'administration n'a pu s'empêcher de déférer aux motifs de sa demande.

On se proposait, de jour en jour, de l'installer dans les bâtiments où elle existe maintenant et qui lui conviennent sous tous les rapports, mais des circonstances particulières se sont jusqu'à présent opposées à ce que les livres fussent mis en ordre, et c'est ce qui a donné lieu au retard de la confection du tableau qui doit en indiquer le nombre par division de matières.

Il existe un catalogue de cette bibliothèque rédigé avec autant de soins que d'exactitude mais qui ne remplit pas entièrement les indications exigées en ce qui concerne l'état des livres : on va s'occuper de suite, en les établissant sur les tablettes, à suppléer à ce qui manque à ce catalogue.

Cette bibliothèque est susceptible d'une grande réduction et spécialement dans la partie qui se rapporte à la théologie. Beaucoup d'ouvrages sont incomplets : quelques-uns sont doubles, mais, en général, il s'y trouve une très grande quantité de livres qui n'ont que peu ou presque point de valeur réelle, soit sous le rapport de l'édition, soit sous celui des matières qui en sont l'objet : il serait à désirer qu'elle fut débarrassée de tous ces livres en quelque sorte inutiles par l'effet d'une vente qui procurerait des ressources pour en acquérir d'essentiels qui lui manquent.

Les frais d'entretien de l'édifice contenant la bibliothèque ont été, en général, peu considérables jusqu'ici parce que cet édifice n'existait point isolément mais faisait partie d'un bâtiment peu susceptible, par lui-même, de beaucoup de réparations. On ne peut déterminer ce qu'il en coûtera pour l'établir dans le nouveau local où elle est déposée en ce moment, mais on présume que cette dépense ne s'élèvera pas à une très forte somme.

Quelques livres ont été achetés, il y a déjà longtemps ; il n'existe point d'état de ces achats. Aucuns fonds n'ont été, jusqu'à présent, affectés à cette nature de dépense.

Cette bibliothèque a été, en général, assez fréquentée des avocats, des médecins, des élèves du collège, des artistes ; quelques hommes de lettres et autres personnes qui se livrent à l'étude y viennent lire et consulter les livres que leur goût et des motifs d'utilité les portent à y rechercher. On y lit, de préférence, les ouvrages de littérature, d'histoire, ceux qui traitent

Digitized by Google

des sciences et arts, ceux de physique, d'histoire naturelle, les voyages.

Le bibliothécaire actuel, M. Petit, principal du collège, a jusqu'à présent rempli ses fonctions avec beaucoup de zèle et des attentions toujours obligeantes, mais le nombre des élèves qui, depuis quelque temps, s'est considérablement accru, ne lui permet pas de partager ses moments entre les soins qu'il leur doit et les occupations de cette place. C'est le motif qui le porte actuellement à donner sa démission. On prend des moyens pour le remplacer de la manière la plus utile pour cet établissement : son traitement est de 600 francs. ESCHASSERIAUX.

| ORDRE DES MATIÈRES | NOMBRE DE VOLUMES | | TOTAUX | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|
| | Manuscrits | Imprimés | par ligne | par division |
| **1re DIVISION** | | | | |
| Théologie | 11 | 8.734 | 8.745 | |
| Histoire — Fabuleuse | » | 70 | 70 | |
| Histoire — Ancienne | » | 795 | 795 | |
| Histoire — Moderne | 4 | 3.694 | 3.698 | 15.506 |
| Géographie. — Voyages | » | 581 | 581 | |
| Histoire naturelle | » | 513 | 513 | |
| Histoire des Arts | » | 1.104 | 1.104 | |
| **2e DIVISION** | | | | |
| Idéologie métaphisique | 4 | 331 | 335 | |
| Grammaire | » | 574 | 574 | |
| Morale | » | 470 | 470 | |
| Législation : Jurisprudence | » | 929 | 929 | |
| Politique : Economie | » | 345 | 345 | 3.853 |
| Commerce | » | 57 | 57 | |
| Mathématiques. Phisique | 2 | 861 | 863 | |
| Chimie | » | 81 | 81 | |
| Médecine | » | 199 | 199 | |
| **3e DIVISION** | | | | |
| Poésie. — Théâtre | 4 | 1.243 | 1.247 | |
| Beaux-Arts — Architecture. | » | 21 | 21 | |
| Beaux-Arts — Sculpture. | » | » | » | |
| Beaux-Arts — Peinture | » | 18 | 18 | |
| Beaux-Arts — Musique | » | 43 | 43 | 4.471 |
| Arts oratoires | » | 431 | 431 | |
| Romans, etc. | » | 622 | 622 | |
| Philologie | » | 106 | 106 | |
| Belles lettres | 1 | 1.982 | 1.983 | |
| Total. | 26 | 23.804 | 23.830 | 23.830 |

Certifié par nous, maire de la ville de Saintes, le 4 mai 1813. — ESCHASSERIAUX.

Ch. DANGIBEAUD.

Digitized by Google

## II

## LES JUSTICES DE PAIX DE SAINTES

*(Suite)*

### IX. — Poitiers

**Eutrope Poitiers naquit à Saintes, Grande Rue, le 20 septembre 1811, du mariage de Pierre-François Poitiers jeune (1), armurier, et de Jeanne-Victoire Fruchou (1), son épouse, décédés en la même ville, le mari, le 24 mars 1858, à 80 ans, et la femme, le 11 mars 1870, à 86 ans.**

---

(1) François Poitiers (dont le nom patronymique est écrit *Potier* dans son acte baptistaire) était fils de Guillaume Poitiers, fournier, et de Françoise Drahonnet et né le 21 novembre 1777, à Ternant, canton de Saint-Jean d'Angély. Il avait épousé, le 8 floréal an XI (28 avril 1803), Jeanne-Victoire Fruchou, née à Rochefort-sur-Mer, le 26 novembre 1783, fille de Claude et de Marie Joyaux. — Claude Fruchou, né à Montmoreau (Charente) en 1760, de Pierre Fruchou et de Marie Moreau de Labatut, avait eu de Marie Joyaux, qu'il avait épousée à Rochefort le 1er août 1781, trois enfants, tous nés dans cette ville : 1° Jeanne-Victoire, qui précède; 2° Charles, né le 17 novembre 1784, décédé le 22 décembre 1834, marié, le 18 janvier 1816, à Rochefort, à Anne Baudelon La Motte, d'où : Madeleine-Louise-Félicité, décédée à 26 ans, le 25 août 1851, sœur de Saint-Vincent de Paule, économe de l'hôpital maritime de Rochefort; 3° Adélaïde, née le 11 décembre 1790, décédée le 10 mai 1853, épouse de François Baudelon La Motte, officier du commissariat de la marine, d'où : Marie-Jeanne-Victoire-Emilie Baudelon La Motte, née le 16 mai 1822, mariée à Rochefort, sa ville natale, le 9 août 1842, à Théophile Simon, architecte, conducteur en chef des ponts et chaussées à Marennes, fils de l'officier de marine Vincent Simon, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène, qui, après avoir fait la campagne de Crimée, fut officier de port au Château d'Oleron, de 1858 jusqu'à sa retraite, mourut à 82 ans, en août 1874, et a laissé des mémoires manuscrits, inachevés pour une cause inconnue, où il raconte une partie de sa vie et de celle de son père, Barthélemy Simon, lieutenant de vaisseau, qui se distingua, en 1799, à bord du navire *le Sphinx*, en rade de l'île d'Aix, dans un combat contre les Anglais. Du mariage des époux Théophile Simon sont issus : a) Angèle-Marie-Rosalie, née à Marennes le 9 octobre 1843 et mariée, en cette ville, le 28 août 1865 à Jean-Léon Perrier, officier du commissariat de la marine, d'où Georges-Louis-Barthélémy Perrier des Brousses (qui a relevé le nom de ses ancêtres), pharmacien à Saint-Savinien ; *b*) Marie-Louise-Suzanne Simon, née à Marennes en 1849, décédée à Crazannes le 11 octobre 1910, qui a épousé M. Georges Bures, propriétaire, fils de Louis Bures, professeur de philosophie au collège de Saint-Jean-d'Angély, officier de l'instruction publique, et de Augustine Gaillard (dont les ancêtres ont été notaires royaux à La Touche de Crazannes pendant deux siècles), d'où M. Maurice Bures, docteur en droit, avocat, bâtonnier du barreau de Saintes, vice-président de la Société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* (Communication de M. Georges Perrier des Brousses, de Saint-Savinien).

Digitized by Google

Il suivit les cours de la faculté de droit de Poitiers, et, y étant encore étudiant, il se maria, en cette ville, le 21 octobre 1831, à Marie-Eugénie Courcelle, fille de Pierre Courcelle, avocat, et de Clotilde-Eugénie Audidier (1). Après avoir obtenu, le 11 novembre 1834, le diplôme de licencié en droit, il se fit inscrire, le 14 novembre 1837, au barreau de Poitiers, où il demeura jusqu'en 1844, puis à celui de Saintes (de 1844 à 1879), dont il fut bâtonnier, notamment en 1874. « Doué d'une très grande mémoire et d'une très rare facilité, sachant s'émouvoir et émouvoir, il produisait souvent de l'effet sur les jurés, parfois sur les juges de police correctionnelle, et plaida plusieurs procès politiques, qui eurent un certain retentissement (2), entr'autres celui du charron Foléa, de Tonnay-Charente, qui, traduit devant la Cour d'assises de la Charente-Inférieure, le 21 novembre 1850, sous l'inculpation de propos séditieux et offensants envers la personne du Prince-Président, fut acquitté grâce aux efforts de son défenseur.

Poitiers s'était fait connaître par son attachement aux principes démocratiques quand éclata la Révolution de 1848, aussi, au mois de mai de cette même année, fut-il, par un arrêté de Bargignac, sous-commissaire du gouvernement provisoire dans l'arrondissement de Saintes, nommé rapporteur, avec rang de capitaine, du conseil de discipline de la garde nationale de cette ville (3), dont le colonel, de Jaubert, était, comme lui, un partisan convaincu des idées nouvelles. Très militant, Poitiers, aussitôt après la proclamation de la République, s'était jeté dans l'arène politique et avait créé, avec son confrère Phœdora Gaudin, commissaire adjoint du gouvernement provisoire dans notre département (4), Charles-Victor Vallein,

---

(1) *Registres des mariages de la ville de Poitiers.*

(2) *Revue de Saintonge* du 1er janvier 1898, p. 32.

(3) *Union Républicaine* de Saintes du 18 mai 1848.

(4) Pierre-Antoine-Phœdora Gaudin, né à Marennes le 14 juin 1816, mort à Saint-Georges-de-Didonne, le 30 avril 1873, fils de Jean-Pierre Gaudin, notaire à Marennes (1816-1827) et de Madeleine Dutard, avocat à Saintes, rédacteur de l'*Echo du Peuple* de Poitiers, fondateur en 1844 du journal l'*Union*, publié à Saintes, fut le principal organisateur du banquet réformiste, donné dans cette dernière ville, le 12 décembre 1847, sous la présidence de M. Adolphe Crémieux, député d'Indre-et-Loire, et fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée Constituante le 23 avril 1848 par les électeurs de la Charente-Inférieure, par 78.538 suffrages, sur 111.907 votants et 136.016 inscrits.

Digitized by Google

rédacteur de l'*Union*, le futur fondateur du journal l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, Jules Duret, notaire à Saintes, Beaurepaire Vanderquand, les frères Henri et Louis Chapparre, le docteur Arnaud-Dargenteuil, etc., et sous le nom de *Comité central des Amis de la Constitution*, une association des citoyens de Saintes et de toutes les autres villes du département, chargée d'arrêter la liste du parti républicain aux élections législatives du 23 avril 1848, et dont il fut nommé le secrétaire (1).

Démocrate avancé, Poitiers combattit avec énergie et finalement fit rejeter par ce comité la candidature de l'ancien ministre de Louis-Philippe, Jules Dufaure, qui, appuyée par Vacherie, Vallein, les docteurs Menudier, de Saintes, et Jousseaume, d'Arthenac, membre du conseil d'arrondissement de Jonzac, avait d'abord été agréée (2). Plus tard, le 8 juin 1849, dans une

---

(1) *Union Républicaine* des 16 et 22 mars 1848.

(2) A la suite du rejet de cette candidature, il y eut scission dans le *Comité Central*. Plusieurs de ses adhérents: Vacherie, Vallein, Menudier, Jousseaume, Saucon, pharmacien à Saintes, Huguet, ancien président, et Bourgeon, président de la Société de secours mutuels de cette ville, donnèrent leurs démissions. (*Union Républicaine* du 30 mai 1848). M. Dufaure fut quand même élu représentant du peuple à l'Assemblée Constituante par 68.197 voix sur 136.016 inscrits et 111.907 votants. Les candidatures, adoptées par le *Comité Central* le 20 mai 1848, furent celles de: 1° Pierre-François Audry de Puyravault, ancien député sous la Restauration et le gouvernement de Juillet (28 janvier 1822 - 30 octobre 1837), lequel, le 29 juillet 1830, avait installé, à l'Hôtel de Ville, Lafayette comme général de la garde nationale; 2° Louis-Vincent-Casimir Renou de Ballon, ancien député de Saint-Jean-d'Angély (4 novembre 1837 - 2 mars 1839), ami de Ledru-Rollin qui l'avait nommé commissaire du gouvernement provisoire dans notre département; 3° Eugène Bethmont, brillant avocat de cour d'assises, ancien député de La Rochelle (1er août 1846,) devenu ministre des cultes le 11 mai 1848; 4° Pierre-Jules Baroche, ex-député de Rochefort (27 novembre 1847), adversaire du ministre Guizot, dont il avait signé, le 23 février 1848, la mise en accusation et qui, après avoir adhéré à la République, se rallia à la politique du président, lequel l'en récompensa par le grade de procureur général près la Cour de Paris, puis par le ministère de l'intérieur (1850-1851); 5° Jean-René Coutanceau, minotier, ensuite agriculteur à Saint-Julien de l'Escap; 6° Phœdora Gaudin, qui précède; 7° Arnaud Dargenteuil, médecin à Saintes; 8° le docteur Pierre-Lucien Brard, de Jonzac; 9° Jacques-François Dupont, dit Dupont de Bussac, ancien avocat à Paris, le défenseur de Barbès et Blanqui, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Jonzac; 10° Joseph-Léon Target, contre-maître au port de Rochefort; 11° Léon Debain, chef d'institution à Paris, précédemment ouvrier dans les chantiers de Rochefort-sur-Mer; 12° Jacques-Léonard-Clément Thomas, rédacteur du Journal *Le National*, de Paris, qui, devenu plus tard commandant supérieur des gardes nationales de

Digitized by Google

réunion de ce même comité, tenue à Saintes, salle du Wauxhall, il s'opposa à l'adoption de la candidature de Lamartine à l'élection partielle du 8 juillet de cette même année, mais, malgré ses efforts, le grand poète fut choisi, avec Dupont de Bussac, comme candidat du parti républicain dans la Charente-Inférieure (1), où le démission du Prince Jérôme Napoléon Bonaparte (2) et la mort du maréchal Bugeaud, élus représentants de ce département à l'Assemblée Législative, lors des élections générales du 13 mai 1849, avaient produit deux vacances.

Ce n'est pas seulement par la parole, mais par la plume, que Poitiers défendait les idées qui lui étaient chères. Dans ce but il devint le collaborateur de plusieurs feuilles démocratiques, notamment de l'*Union Républicaine*, de Saintes. Après l'avènement de Louis Bonaparte à la présidence de la République, il mena une campagne fort vive contre la politique de l'Élysee et combattit âprement la prorogation des pouvoirs conférés à ce Prince, daus une série d'articles parus dans ce journal, et même, dans l'un deux, rappelant l'amendement Jules Grévy du 6 octobre 1848, portant que le pouvoir exécutif serait délégué au conseil des ministres, il concluait nettement à la suppression de la présidence de la République (3).

Poitiers, qui, après le coup d'État, d'après un récit qui nous a été fait par un membre de la famille, avait été sur le point d'être

---

la Seine, fut fusillé à Paris, pendant la Commune, le 18 mars 1871, au fond d'un jardin de la rue des Rosiers, avec le général Lecomte. Tous furent élus sauf Clément Thomas.

(1) *Union Républicaine* du 30 juin 1849. — L'élection du 8 juillet 1849 n'ayant pas donné la majorité exigée par la loi, Lamartine qui, d'ailleurs, avait été élu le même jour par la Saône-et-Loire, son département d'origine, se retira et fut remplacé au scrutin de ballotage comme candidat républicain par l'ex-représentant Target, lequel fut battu, le 22 juillet 1849, par le baron René-François-Eugène Eschassériaux, le porte-drapeau des « modérés », qui obtint 27.120 suffrages contre 4.975, sur 53.106 votants et 135.385 inscrits. M. Delajus, propriétaire, maire de la commune de Saint-Simon-de-Bordes, canton de Jonzac, candidat monarchiste, fut élu le même jour par 20.197 voix contre 6.483, recueillies par Dupont de Bussac.

(2) Le prince Joseph-Charles-Paul Bonaparte, dit Jérôme Napoléon, second fils de l'ex-roi de Westphalie, Jérôme, le plus jeune frère de Napoléon Ier, et de la princesse Frédérique-Catherine de Wurtemberg, avait, le sixième sur 10, réuni sur son nom, dans la Charente-Inférieure, 42 695 suffrages (142.041 inscrits, 90.799 votants). Il opta pour la Sarthe où il avait été élu par 59.622 voix (*Biographie des 750 représentants à l'Assemblée Législative par deux journalistes*. Paris, Pagnerre, 1849. *Dictionnaire des Parlementaires Français*, t. I, page 377).

(3) *Union Républicaine* des 3 avril et 11 mai 1851.

Digitized by Google

arrêté, s'était lié avec certains hommes en vue de l'opposition démocratique : P. Gaudin, Jules Castagnary, Eugène Pelletant, qui lui fit don de tous ses ouvrages et lui fit faire la connaissance de la petite-fille du maréchal Maurice de Saxe, Aurore Dupin, baronne Dudevant, célèbre sous le nom de George Sand ; il échangea même des lettres avec elle (1). Il était devenu aussi l'ami de Jules Dufaure, rapproché sans doute de cet éminent personnage par leur haine commune du régime impérial. Il connut, en outre, intimement Gustave Courbet, durant son séjour en Saintonge, et posa même pour quelques-uns des tableaux du fameux peintre réaliste (2).

« Homme d'esprit, contant bien, lisant beaucoup, sa causerie était agréable. Il se plaisait à la littérature et à sa bibliothèque (3) qu'il mettait volontiers à la disposition de tout le monde» (4).

Il fut même, le 8 janvier 1870, nommé président de la *Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres* de Saintes, qui cessa d'exister au cours de cette même année (5).

---

(1) Il résulte des renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Pineau, de Beauvais-sur-Matha, petit-fils de M. Poitiers, que la fille de ce dernier, M^me^ Veuve Pineau, possède les lettres, toutes intimes et familiales en quelque sorte, que son père avait reçues de Pelletant, Castagnary, Dufaure, Courbet, de même que celles de George Sand, que Poitiers refusa toujours de communiquer.

(2) Ainsi Courbet a donné les traits de Poitiers à l'un des personnages — le petit abbé tenant l'âne par la bride — de son tableau d'orageuse mémoire, le *Retour de la Conférence*, qu'il avait peint en 1862, à Saintes, chez M. Maillart, directeur du haras, et qui fut, on le sait, refusé au Salon de l'année suivante (Voir l'article de M. Dangibeaud, les *Salons de Castagnary*, paru dans la *Revue de Saintonge* de janvier 1893, page 43. Cf. Vapereau, *Dictionnaire des Contemporains* (5^e^ édition, page 479, Paris, Hachette, 1880.)

(3) M. Poitiers, après sa mise à la retraite, a vendu une partie de sa bibliothèque (ouvrages de droit et de jurisprudence) à M. O. Lauraine, avocat, depuis député de la 1^re^ circonscription de Saintes. — Par suite d'un don, fait par la famille depuis le décès de M. Poitiers, une autre partie de sa bibliothèque est actuellement annexée à celle du tribunal civil de Saintes.

(4) *Revue de Saintonge* du 1^er^ janvier 1898, page 32.

(5) Cette société, créée le 12 février 1867, fut approuvée par un arrêté préfectoral du 19 avril suivant. Son premier bureau comprenait : P. Gaudin, président ; Henri Dessalles, juge au tribunal, vice-président ; Gaston Laverny, avocat, secrétaire ; Marc Arnauld, trésorier. Dessalles étant décédé peu de temps après la fondation (8 avril 1867), fut remplacé, le 6 juin de la même année, par Louis Audiat, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collège et bibliothecaire de la ville. Le second président fut M. Jules Dufaure, de l'Académie Française ; le troisième et dernier fut Poitiers, à qui l'on avait adjoint le comte Jules de Clervaux, comme vice-président (8 janvier 1870) (*Annuaire*

Digitized by Google

Lorsque, par le décret du 5 septembre 1870, Frédéric Mestreau, alors négociant en eaux-de-vie à Saintes, fut mis à la tête de la préfecture du département de la Charente-Inférieure, il tint tout particulièrement à s'adjoindre Poitiers «pour mener à bien l'œuvre nationale et républicaine de la défense de la patrie et du relèvement moral des Français» (1). L'avocat saintais accepta de quitter ses dossiers et d'accompagner à La Rochelle le représentant du gouvernement comme secrétaire général, à la condition qu'aucun traitement ne lui serait alloué. «Il rendit les plus grands services au préfet, et par suite à la République, par sa connaissance des hommes et des choses de la région, et son nom reste attaché, dans cette période, à celui de M. Mestreau» (1).

Quand il considéra que son rôle était terminé, il revint à son cabinet d'avocat. Il aurait pu aspirer aux plus hauts emplois, ses amis étaient tout puissants, il préféra retourner à la barre.

Voulant être utile à ses concitoyens, il sollicita bientôt le mandat de conseiller municipal qu'il n'avait pu obtenir aux élections du 30 juillet 1848 (2), ni à celles des 6 et 7 août 1870 (3). Plus heureux cette fois, il fut nommé membre de l'Assemblée communale le 7 mai 1871, au deuxième tour de scrutin, par 714 voix. Il fut successivement réélu les 22 novembre 1874 (1.139 suffrages) et 6 janvier 1878 (1.561 voix). Il fut même pendant un certain temps (juillet 1876-août 1879) adjoint de M. le comte Lemercier, alors maire, avec le docteur Louis-Charles-Auguste Bargignac (4). Il

---

*de la Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes*. Orliaguet, 1869. *Indépendant de la Charente-Inférieure* du 11 janvier 1870.

(1) *Indépendant de la Charente-Inférieure* du 22 septembre 1891.

(2) *Union Républicaine* de Saintes du 3 août 1848.

(3) *Indépendant de la Charente-Inférieure* du 9 août 1870.

(4) Le docteur Bargignac, né à Épargnes le 12 mars 1815, mort à Saintes le 12 octobre 1882, était l'aîné des six enfants de Jacques-Louis Bargignac, maire d'Épargnes (1812-1819), juge de paix du canton de Cozes (1826-1831), décédé à Saintes, rue des Herbes, à 78 ans, le 2 novembre 1857 fils lui-même de Louis Bargignac, bourgeois, contrôleur des actes à Cozes, et de Marie-Eustelle Granier), et de Anne-Marie-Rose Vigoureux de la Roche, décédée aussi à Saintes, à 74 ans, le 24 mai 1861 (fille de Joseph-Dominique Vigoureux de la Roche, écuyer, et de Marie-Françoise Dubreuil de Guittaud, du bourg de Grézac; Auguste Bargignac avait épousé à Cognac, le 2 juin 1840, Claire-Henriette Albert du Gallois, fille de Jean-Pierre Albert du Gallois, président du tribunal civil de Cognac (15 février 1830) puis, sur sa demande, juge à Saintes du 14 avril 1845, à son décès (29 janvier 1856), et de Suzanne-Claire Adélaïde Moufflet.

Le 23 septembre 1870, Bargignac fut, avec MM. Geay-Besse, ancien marchand, Martineau, banquier, Guenon des Mesnards, propriétaire, et Lejeune, chef de

Digitized by Google

fit aussi partie de la commission du collège et de celle de la bibliothèque de la ville, ainsi que du conseil d'administration de l'hospice de Saintes (5 décembre 1879 - 4 novembre 1891) dont il fut vice-président de 1881 à 1891 (1). Rappelons également, pour être complet, que, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, il fut secrétaire du comité de surveillance, pour notre arrondissement, de la Société d'assurances mutuelles sur la vie, la *Caisse des Écoles et des Familles*, fondée par M. Léon de Jouvencel, député de Brive (Corrèze) (2).

Quoique fervent républicain, Poitiers aimait ce qui rappelait le passé de sa cité natale. En voici une preuve. Le 31 janvier 1879, à la suite de la lecture, donnée par l'un de ses collègues du conseil municipal, M. Fournat (3), du rapport de la commis-

---

l'exploitation des chemins de fer des Charentes, membre de la commission municipale et administrative, nommée par le Préfet, M. F. Mestreau, et qui exista jusqu'au 8 avril 1870 (Voir *Revue de Saintonge* de janvier 1883, page 8, et *Documents relatifs à la ville de Saintes*, page 124, note 1.)

(1) *Registre des délibérations de la Commission de l'hospice de Saintes.* (Communications de M. Boisnard, aide-économe de cet établissement.

(2) Cette société qui prit d'abord le titre de *Banque des Écoles*, fut autorisée par ordonnance royale du 23 août 1841. Elle avait des ramifications dans toute la France. Son directeur pour l'arrondissement de Saintes, était Pierre Gérard, officier retraité, agent général de la compagnie *le Soleil* (incendie). MM. Jean-Baptiste François Descombes, président du tribunal de commerce, et Jules Emmanuel Duret, notaire à Saintes, étaient président et vice-président du comité de surveillance pour ce même arrondissement, lequel comité comprenait, parmi ses membres, MM. le chanoine Réveillaud, curé de Saint-Pierre, Stanislas Moufflet, principal du collège, Bernard Sarrazin, adjoint au maire, Charbonnel, juge au tribunal civil, P. de Montalembert, propriétaire, Hyacinthe Gout, négociant et conseiller municipal, Lesbros, lieutenant-colonel en retraite, Bourgoin, avocat, Dussourd, médecin, Auguste Bellet, propriétaire, membre du conseil municipal, et de Beaupré, officier retraité (*Journal Littéraire d'affiches, d'annonces et d'avis divers de Saintes* du 21 mai 1846).

(3) Emile-Alexandre Fournat, né à Surgères, le 8 octobre 1838, d'Alexandre Fournat, avoué à Rochefort-sur-mer, et de Catherine Sagot, après avoir été avocat, succéda à Philippe Brudieu, avoué à Saintes (2 février 1864), céda sa charge à M. Amable Guimaron (7 février 1879), et alla ensuite, paraît-il, occuper le poste de directeur de la succursale du Crédit Foncier à Orléans. Il avait épousé, à Cognac, le 22 septembre 1870, la dame Virginie Dupuy, ancien professeur de musique à Saintes, veuve de Frédéric-Louis Vignaud. Fournat, qui écrivait dans des feuilles locales (le *Courrier de La Rochele*, l'*Ere Nouvelle* de Cognac, etc.), rimait avec facilité et assez d'élégance. Il eut, pendant quelque temps, comme clerc, M. Théodore Girard, né à Montils, canton de Pons, le 14 janvier 1851 qui, après avoir été avoué et maire à Melle, est actuellement sénateur des Deux-Sèvres depuis le 14 janvier 1895, et a été garde des sceaux, ministre de la justice dans le second cabinet

Digitized by Google

sion, chargée de la revision des noms des rues de Saintes, Poitiers déclara catégoriquement que, pour son compte, il n'était pas partisan du remplacement du nom de la rue Porte-Aiguière, qui rappelait « un vieux souvenir historique, *Porta Aquaria* » et que, du reste, il n'approuvait pas « que les rues changent trop facilement de noms à la suite des révolutions » (1).

« Poitiers avait assez lutté, travaillé, parlé. Las, usé, il aspirait au repos » (2). Il avait refusé la robe rouge de conseiller à la Cour d'appel, que M. Dufaure, étant ministre de la justice, lui avait maintes fois offerte, sur le conseil de son ami, Jules Castagnary, il finit par accepter la modeste robe noire de juge de paix ; et quand Alliot fut envoyé comme juge à Mamers, il fut par le même décret (8 avril 1879), appelé à lui succéder à la justice de paix du canton nord de Saintes. Il prêta serment, en cette qualité, le 23 du dit mois d'avril et fut installé, à l'audience du 25 du même mois, dans cette fonction (3), dont il se démit en 1892 ; il avait 80 ans. Son successeur fut M. Thublier, juge de paix de Jonzac.

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, dont Poitiers avait été le collaborateur, exprima les regrets que lui causait le départ de l'ancien magistrat, « son coreligionnaire et son ami » (4).

Poitiers, après sa démission, alla habiter à la Garde, commune de Beauvais-sur-Matha, chez M^me^ veuve Pineau, sa fille, où il est décédé le 5 novembre 1897, à l'âge de 86 ans. A ses obsèques, qui furent purement civiles, les cordons du poële étaient tenus par MM. Poitevin, maire et conseiller général de Burie ; Eugène Jean, juge de paix du canton de Matha ; Pierre

---

Briand (3 novembre 1910). M. Girard, durant son séjour à Saintes, a parfois collaboré, sous le pseudonyme d'*Arthur Lanlair*, à l'*Union Républicaine de la Charente-Inférieure*, imprimée dans cette ville par P. Amaudry, rue de la Comédie, 5, et dont E. Bruand fut rédacteur en chef de janvier 1875 à juin 1876.

(1) *Annales municipales de la ville de Saintes*, année 1879, page 10. Saintes, Loychon et Ribéreau (1880).

(2) *Revue de Saintonge* de janvier 1898, page 32.

(3) *Minutes du greffe de la justice de paix du canton nord de Saintes.*

(4) *Numéro du 12 mars 1892.* — Poitiers avait signé en 1876, avec MM. Meigné, Baudry et Mestreau, une lettre destinée à réunir autour de l'*Indépendant*, un groupe de souscripteurs devant composer un comité de rédaction (Voir le numéro de ce journal du 11 juillet 1876).

Digitized by Google

Sebilleau propriétaire aux Rivières-de-Saint-Ouen-la-Thène, allié de la famille, et Denis Félix, représentant la loge la *Sincérité* de Saintes. M. Poitevin, dont le père avait été l'ami et le camarade de Poitiers à la Faculté de droit, prit la parole sur sa tombe pour retracer la longue et honorable carrière du défunt. Selon le désir de Poitiers, il ne fut fait aucun compte rendu de la cérémonie funèbre. Cependant l'*Indépendant* de Saintes du 6 novembre 1897, le *Journal de Marennes* et le *Courrier de La Rochelle* du 7 du même mois, publièrent quelques lignes au sujet de son décès. « Nous apprenons, disait cette dernière feuille, dans son article nécrologique, la mort d'un vieux républicain, M. Poitiers... Il était connu à Saintes, par la verve endiablée de ses plaidoiries ; il était la gaité et la joie du barreau. Quant à nous, nous avons conservé de son passage à La Rochelle, où il seconda son ami, Frédéric Mestreau, le souvenir de son aménité et de sa spirituelle bonne humeur. Il passait le meilleur du temps à relever les courages et refusait obstinément de croire aux désastres définitifs... Il s'en va chargé d'années... » (1)

Du mariage de Poitiers avec M^me^ Marie-Eugénie Courcelle, décédée à Saintes, rue du Bois d'Amour (2), était née à

---

(1) M. Louis Audiat fit aussi paraître dans la *Revue de Saintonge* du 1^er^ janvier 1898, pages 32-38, un article nécrologique, où il relate que Poitiers fut accusé d'être l'auteur des révélations, qui, après la chute de l'Empire, firent tant de bruit à Saintes, concernant les listes de suspects dressées, dans cette ville, le 29 juillet 1861, sur la demande de M. Boffinton, préfet de la Charente-Inférieure, par M. Vacherie, maire, faisant alors l'intérim en l'absence de M. de Rochefort, sous-préfet de Saintes, en congé, et qui furent insérées dans les colonnes de l'*Indépendant* du 29 novembre 1870. Rappelons, enfin, que, le 14 avril 1912, dans un discours, prononcé par lui à Saint-Jean-d'Angély, à l'occasion de l'inauguration du monument, élevé à la mémoire de Joseph Lair, ancien maire et bienfaiteur de cette ville, M. le sénateur Emile Combes, a fait un bref, mais vibrant éloge de Poitiers.

(2) La maison, où est morte M^me^ Eutrope Poitiers, porte les n^os^ 9 et 11 de la rue du Bois d'Amour. Elle appartient actuellement à M^me^ veuve Pineau susnommée, et a été habitée, comme locataire, par M. Octave Lauraine, député, alors avocat, du 15 décembre 1891 au 25 septembre 1896. Cette même maison a été édifiée, de 1834 à 1840, sur une partie d'un jardin, acheté par Pierre-François Poitiers, suivant acte au rapport d'Huvet, notaire à Saintes, en date du 15 mars 1820, des dames Elisabeth-Antoinette Marillet, épouse de Pierre Fourestier-Voiville, propriétaire à Saintes, et Françoise-Adélaïde Marillet, épouse de Jean Antoine Torcheboeuf, propriétaire à Lavigerie, commune de Saint-Savinien, de Jacques Joseph Marillet, receveur d'enregistrement à Lautrec (Tarn), et des autres héritiers de Magdeleine

Digitized by Google

Poitiers le 18 novembre 1834, une fille Françoise-Eugénie, mariée à Saintes, le 25 mai 1857, avec M. Maurice-Florentin Pineau, propriétaire à Beauvais-sur-Matha, où il est décédé le 3 juin 1873, et qui était fils de Maurice et de Marie-Claire Sebilleau. Huit enfants sont issus de cette union dont trois, Maurice, Alfred et Eugénie-Marie, sont morts en bas âge. Les autres sont : a) Pierre-Maurice-Alfred Pineau, sans profession, demeurant à Croix de Vie (Vendée), né à Saintes le 29 juillet 1861, marié, le 6 juillet 1891, à Louise Gautier, receveuse des postes au Guâ, fille d'un capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, mort sur le champ de bataille en 1870 ; *b*) Pierre-Florentin Pineau, né à Saintes le 27 février 1866, marié à l'Isle-Jourdain, le 30 juillet 1897, à M^lle^ Thélaïde Augny de Landonnière, propriétaire-agriculteur, à la Garde, commune de Beauvais-sur-Matha ; *c*) Marie-Clarisse Pineau, née à Beauvais-sur-Matha le 7 juin 1867, célibataire, domiciliée audit lieu de la Garde ; *d*) Eugénie-Clotilde Pineau, née à Saintes le 16 septembre 1869, devenue, le 22 novembre 1898, épouse de M. Paul Caillaud, instituteur à Saint-Ouen-la-Thène, canton de Matha ; *e*) Léo-François Pineau, né à Beauvais-sur-Matha le 12 décembre 1871, décédé le 14 mai 1900 au même lieu de Beauvais-sur-Matha (1).

X.— Thublier.

François-Ferdinand Thublier est né à Meschers, canton de Cozes, le 28 août 1832 du mariage de François Thublier (2),

---

Marillet, décédée à Saintes le 20 juillet 1814, veuve de Pierre-Etienne Bironneau, en son vivant notaire à Saintes, où il mourut lui-même le 11 octobre 1808. Le dit jardin devait certainement dépendre du vaste terrain, acquis, aux termes d'un acte reçu par Huvet, le 30 août 1785, des RR. PP. Cordeliers, par Pierre-Etienne Bironneau, qui précède, et Pierre Lassoutière, maître perruquier à Saintes, paroisse Saint-Michel, (le fondateur de l'hôtel *Henri IV*, devenu plus tard *Hôtel de France*), et dont les acquéreurs firent entre eux le partage, le 18 septembre suivant devant le même notaire.

(1) *Renseignements donnés par M. Pierre Pineau, de Beauvais-sur-Matha.*

(2) François Thublier père, né le 16 juin 1802, décédé le 9 janvier 1896, âgé de 93 ans, aux Epaux, était fils de autre François Thublier, boulanger, et de Marie Abelin. Il s'était marié à Meursac, son lieu de naissance, le 17 janvier 1826, avec sa cousine germaine, Jeanne-Anne Thublier, née le 25 avril 1802, décédée le 13 septembre 1870, laquelle était fille de Pierre Thublier, propriétaire à Meschers, et de Marie Ballay. Le père de François Thublier, mort le 19 janvier 1849, était lui-même fils de Jacques Thublier, décédé aux Epaux, le 18 septembre 1813, à 77 ans, qui, en 1790, fut élu prud'homme assesseur de la

Digitized by Google

propriétaire et boulanger aux Epaux, commune de Meursac, et de Jeanne-Anne Thublier. Il fut nommé notaire à Segonzac (Charente) par décret du 28 janvier 1860, en remplacement de François de Juglart (1), prêta serment le 6 février suivant et exerça cette profession jusqu'au 25 juin 1874, époque où il eut pour successeur M. Pierre Daigre, auquel il avait cédé son office (2). Nommé suppléant de la justice de paix du canton de Segonzac le 21 décembre 1871, il donna sa démission dans les premiers mois de l'année 1877 (3). Il fut ensuite juge de paix successivement à Marans, (16 avril 1878), Jonzac (24 février 1880) (4), et Saintes (9 mars 1892). Il prêta serment en cette dernière qualité devant le tribunal civil le 21 mars et fut installé le 23 du même mois.

Il avait épousé, à Segonzac, le 14 novembre 1859, Marie-Louise-Anne-Henriette-Berthe Guillemeteau-Léclopard, fille de David-Pierre Guillemeteau-Léclopard, greffier de la justice de paix de ce canton, et de dame Catherine-Léontine Rousseau, morts tous les deux à Saintes, le mari le 10 août 1884, âgé de 64 ans, et la femme le 5 mars 1904, à 89 ans.

M. Thublier est décédé, encore en exercice, dans son domicile à Saintes, quai de la République, numéro 5, le 20 août 1908, à l'âge de 76 ans, veuf. depuis le 1er janvier 1907, de Berthe Guillemeteau-Léclopard, dont il a eu deux fils : 1° Alcide-Fer-

---

justice de paix du canton de Cozes, pour la commune de Meursac et de Jeanne Coteraud (ou Cotraud), morte à Meursac le 10 janvier 1825 à 83 ans. (*Registres de l'état civil et renseignements dus à M. Yves Heurtel, auditeur au Conseil d'Etat.*)

(1) De Juglart avait succédé à Pierre Guillemeteau-Léclopard, grand-père de Mme Thublier, lequel fut notaire à Segonzac de 1817 à 1851.

(2) Actuellement étude de Me Favraud.

(3) Il fut remplacé, comme suppléant de la justice de paix de Segonzac, par M. Ravard (François-Joseph), notaire à Angeac-Champagne, par décret du 17 avril 1877 (*Journal officiel* du 18 avril).

(4) Le prédécesseur de M. Thublier, à Jonzac, était M. Marcelin Fleuranceau, ancien avoué, décédé dans cette ville le 6 mars 1894. — Ce dernier était frère de M. Jean Fleuranceau, ancien notaire, maire de Cognac, juge suppléant au tribunal civil de cet arrondissement, — mort, le 16 octobre 1879, à la Guérinière, commune de Chantillac, canton de Baignes, et dont la fille, Mlle Marie-Hortense Fleuranceau, a épousé, le 7 septembre 1892, notre confrère des *Archives*, M. le Dr Jean-Alexandre Guillaud, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, ancien conseiller général du canton de Saint-Hilaire-de-Villefranche, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.



Digitized by Google

dinand-Roger-Maurice, né à Segonzac le 1er novembre 1865 ; 2° et Maurice-Georges, né à Saintes, le 24 juillet 1875.

Il avait été promu officier d'Académie par décret en date du 23 janvier 1907.

XI. — Guerry.

Louis-François Guerry, né, le 8 mars 1854, à Sepvret, canton de Lezay (Deux-Sèvres), est fils de Louis Guerry, propriétaire, et ancien adjoint au maire de Melle, et de dame Louise Desgrois, son épouse, décédée en cette même ville le 15 septembre 1874.

Reçu licencié en droit au mois d'août 1877, il resta inscrit au tableau des avocats de Poitiers depuis le 3 novembre suivant jusqu'au 26 octobre 1882, et fut ensuite notaire à Saint-Maixent du 21 avril 1884 au 17 octobre 1895. Après la cession de son étude, il fut nommé juge de paix à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), le 21 novembre 1902 ; à Saint-Porchaire (Charente-Inférieure) le 1er avril 1905, à la place de Fragnaud, décédé ; enfin à Saintes (canton nord), où il succède à Thublier (décret du 18 juillet 1909). Il a prêté serment le 3 août suivant et a été installé à l'audience du 9 du même mois (1).

M. Guerry a épousé à Bussac, canton nord de Saintes, le 28 août 1893, Mlle Marie-Julie-Blanche-Gabrielle Daviaud, fille de M. Jean Daviaud, propriétaire au Port-Berteau, maire de la commune de Fontcouverte, membre du conseil d'arrondissement, et de Mme Clémentine Février, dont deux filles : a) Marie-Claire-Yvonne, née le 12 août 1894 ; b) et Marie-Marcelle-Germaine, le 21 février 1896.

Il est officier d'Académie depuis le 1er janvier 1905, et, par décret du 29 décembre 1910 (2), il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, en sa qualité de capitaine au 70e de l'armée territoriale.

Edmond-Jean Guérin.

*(A suivre).*

---

(1) *Minutes de la justice de paix du canton nord de Saintes.*
(2) *Journal officiel* du 31 décembre 1910.

Digitized by Google

## III

## INSCRIPTION A L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MICHEL A SAINTES

Dans le magasin de fers de M. Abelin, marchand quincailler de la Grande Rue Victor-Hugo, établi dans l'ancienne église de Saint-Michel, existe une inscription inédite, cachée en partie sous les marches d'un escalier en bois. Encastrée dans le mur nord à deux mètres au moins du sol, très fortement enduite de badigeon, elle était devenue à peu près illisible. Louis Audiat ne l'a pas connue. Mais un grattage patient la fit apparaitre sous la forme que voici :

CY DESOV· EST· LA SEPVL
DE NOB· HOM SIMO GAILL
CON^S ET· PRO^R RO· EN LELEC
DE· S· IEH. DANG DE SA FAMI ET DE
SEND^S· OV REPO LE COR DE V^R ETV
DAMOI ISAB PAY SON EPOV^E IL Y A
F DAON DVNE MESE DE 3 EN 3 MO^IS
A PEPE TVITE AV GRAD OTEL AVEC
LES ORAISOS SVR LA FOS TOVLES
X DE DCBRE D MARS ET IVIN ET STBRE
^E IOV S^V IVĀT L^S ACTE DE 17 ET 26 IAN^R
1644 RE^P S P F. DEXMIER NO^RS RO^AL PASSE....
AVEC. M. LES HAB. ET FAB....
PAR DOI^VENT ESTRE.....
RIES DIEV PO.....

Presque tous les ET sont liés, et certains mots : FONDATION, GRAND, ORAISON, SUIVANT, sont surmontés de signes abréviatifs ; certaines lettres se trouvent au-dessus de la ligne. Enfin, il est probable que les trois premières lignes, la cinquième sont incomplètes. Les trois dernières peuvent être complètes sur la pierre, mais outre que celle-ci est fort endommagée, elle est en partie cachée par les marches.

L'acte mentionné se trouve dans les minutes de Dexmier, déposées chez M. Laferrière, notaire à Saintes. Il suffit de le lire

Digitized by Google

pour se mettre au courant des circonstances qui amenèrent l'apposition de la pierre portant l'inscription ci-dessus.

Ont esté présents : Guillaume Maréchal, prêtre, curé de Saint-Michel ; François Moyne, écuyer, sieur de Lepineuil, conseiller, lieutenant criminel au présidial ; Charles Dussaud, conseiller ; Mathieu Mauchen, conseiller ; Henry Moyne, président de l'élection; Jean Regnaud, lieutenant criminel en l'élection ; Jean Moyne, receveur des consignations ; Pierre de La Vacherie, conseiller en l'élection ; Jean Grégoire, procureur ; Denis Huon, docteur en médecine ; Pierre Chauvet, sergent royal, Toussaint Durand, Luc Chauveau, François Bruslé, Mathieu Tercinier, marchands, habitants de la paroisse.

Comparait : Simon Gaillard, procureur du roi en l'élection de Saint-Jean-d'Angely, lequel a dit « qu'ayant puis deux ans faict sa demeure avecq sa famille en la parroisse de Saint-Michel, seroict arrivé que demoiselle Ysabeau Payen, son espouse, seroict deceddée puis cinq ou six sepmaines, le corps de laquelle auroict esté inhumé et enterré en le cœur de la dicte église, proche de la porte d'icelluy, à la main gauche en entrant, et d'autant que sa volonté est, sy les dicts sieurs habitans l'ont pour agréable, de faire mettre une tombe où sa dicte femme est enterrée et une inscription sur icelle pour servir cy après de sépulture à luy et ses enfans dessendans qui y voudront estre enterrés et de fonder cy apprès pour toujours quatre messes par chascun an pour estre séllébrées au grand autel de la ditte église par monsieur le curé ou tel autre prestre que les dicts fabricqueurs aviseront, avec une oroison sur la ditte sepulture à la fin de chacune des dictes messes et icelles estre dictes scavoir la première le dixiesme décembre jour du déceps de ladicte demoiselle, la deuxiesme le dixiesme de mars. . . . et que pour perpétuelle mémoire de laditte fondation il luy soict aussy permis de faire mettre en la muraille de ladicte église, au direct de ladicte sepulture ses armes avecq un escrit faisant mention d'icelle sepulture et de ladicte fondation ; que pour la dottation des dictes quatre messes et pour avoir la dicte permission il offre de bailler et paier pour une fois seullement entre les mains des dicts fabricqueurs la somme de cent livres.... Accordé.

En présence de Claude Gratard, maitre architecte, et Jean Bernard, macon. 17 janvier 1644.

Signatures des paroissiens ci-dessus, plus celle de Latache.

Digitized by Google

Gaillard ajoute, à la fin de cet acte, qu'il a l'intention de devenir paroissien de Saint-Michel.

La pierre ne porte pas trace d'armoiries.

CH. D.

---

## IV

## SOUS L'OGIVE.

Si nous parlions du fantaisiste par excellence, de ce Mérowak, dit « l'Homme des cathédrales ».

Il vient de se marier. Il a connu sa fiancée au pied de la cathédrale de Metz, tandis qu'il en peignait le portail et les tours. Les cathédrales ne sont pas ingrates.

A l'occasion de son mariage, on s'est plu à rappeler le culte qu'il a voué aux vieilles pierres, depuis sa prime jeunesse. Voilà bien quinze ans qu'il parcourt le monde, ne s'arrêtant que devant les églises, y couchant, couvrant ses albums d'un poème d'arceaux, de voussures, de contreforts, de porches et de rosaces. En même temps qu'il se faisait peintre de cathédrales, il adoptait le costume d'un troubadour ou d'un jongleur. Le veston l'eût déguisé. Et sa chevelure de guitariste n'était pas faite évidemment pour le petit chapeau de quelqu'un qui va aux fraises ; aussi porta-t-il longtemps le bonnet de Zanetto. « Passant » lyrique, il eût pu, avec une variante, reprendre le nom illustre d'un personnage de l'Ecriture : Mérodak-Baladan.

En 1900, il tint cathédrale, au « Vieux Paris » du Champ de Mars. Et ce n'était pas un mince personnage. Jugez-en par cette anecdote.

Le Président de la République, escorté des ministres et suivi d'un cortège chamarré des représentants des gouvernements étrangers, inaugurait l'Exposition. Cependant, l'attention de M. Lépine était attirée, dans le groupe des ambassadeurs, par le porteur d'un bizarre uniforme qui semblait confectionné bien plus par un costumier d'opéra-comique que par le fournisseur d'une cour européenne. Avec infiniment de discrétion, le préfet de police s'approcha du personnage. Mais à la première question, l'interpellé avait sorti ce bristol mirifique :

MÉROWAK
Ambassadeur de la Collégiale gothique.

M. Lépine eut un vague sourire, n'insista point et alla reprendre la tête du cortège.....

Digitized by Google

Mérowak a été l'hôte de Notre-Dame de Paris, l'hôte de toutes les cathédrales de France. Rouen est un de ses plus chers souvenirs ; mais pas Fontenay-le-Comte, où le sacritain le mit à la porte.

Musicien comme Orphée et prestigieux comme lui, il a bâti avec son crayon les plus admirables, les plus paradoxales cités de rêve. Il les montre à la lanterne magique, en chantant des hymnes suaves.

Des couplets de la chanson de Lakmé, il n'a retenu que celui où la fantaisie déploie des ailes d'or. Sur ces ailes, il plane, n'ayant jamais voulu croire que sa chimère fût un mensonge. Il déroule normalement la plus anormale des existences.

Donc, cet homme, bien qu'il ait l'âme pavoisée tous les jours, ne pouvait pas épouser une cantinière. Il a épousé une de ces belles jeunes filles d'autrefois, à l'ovale pur, comme on en décrit dans les romans, qui vivaient dans des châteaux retirés, entre une aïeule et un clavecin. Mérowak et Eléonore, c'est le couple des légendes, sous l'ogive.

Quand je pense que j'ai connu ce garçon-là enfant, au collège, avec une casquette, alors qu'il s'appelait comme tout le monde, c'est-à-dire Gabriel Robuchon !

Dis, Gabriel, t'en souviens-tu ? GENTIL-GAROU.

(Extrait de la *Semaine littéraire* du 11 février).

---

## V

## MINUTES DE NOTAIRES.

### NOTES DE LECTURE.

*(Suite)*

1715. 1717, 19 juillet. — Jean-Louis Dagès, chevalier, baron de Saint-Magne, Vibrac, demeurant à Saint-Magne, paroisse du dit lieu, frère de Jean Dagès. (Minutes d'ARNAUD).

1749, 11 décembre. — Pierre de La Martonie, chevalier, seigneur comte de La Martonie, La Cave, demeurant à La Salle en Périgord, fils aîné de feu Jean de La Martonie, seigneur du dit lieu, et de Marguerite Beron, vend à

François Daiguieres, chevalier, seigneur des Razes, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, régiment de Tresnel, le fief de La Cave en Saint-Savinien. 22.200 livres.

(Minutes de DALIDET).

Digitized by Google

1689.— Louis Daiguieres (écrit d'Esguière) chevalier seigneur de Fraignan, mari de Geneviève de Meau.

Marguerite de Meau femme de Desguieres lieutenant-colonel du régiment de Flandres. (Minutes d'Arnaud)

1693. — François Desguieres, lieutenant-colonel au régiment de Flandres, mari de Marguerite de Meaux.

1693, 18 février. — Testament de Geneviève de Meaux femme de Louis Desguière chevalier, seigneur du Fraignaud, veut être enterré à Mousray, à Saintes ou à Saint-Pierre de Lisle en Poitou, n'a qu'une fille âgée de 4 à 5 ans, Jeanne Desguiere.

1693, septembre.— Testament de Geneviève de Meaux femme de Louis Desguierres. Jeanne Desguierres sa fille.

1695. — Louis Daiguieres, chevalier, seigneur du Fraignau, mari de Geneviève de Meaux, sœur de Marguerite, femme de François D'Aiguières.

1710, 9 juin. — Contrat de mariage de Louis-François d'Aiguières, chevalier, seigneur des Razes, fils de François d'Aiguières, chevalier, seigneur de Beauregard en partie (en Arvert) demeurant à Arles, et de feue Marguerite de Meaux, demeurant paroisse Saint-Maur, à Saintes, avec Anne de Courbon, fille de Jacques de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Berneuil, et de Cécile Guynot, demeurant à Berneuil. du consentement de ses père et mère, de Jacques de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, capitaine de vaisseau; Jacques-Charles de Courbon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, oncles. (Minutes d'Arnaud).

1738, 29 novembre. — Contrat de mariage de François Daiguières, capitaine au régiment de Monconseil, fils de Louis Daiguières, chevalier, seigneur des Razes et Beauregard, et de Anne de Courbon, avec Madeleine Bichon, fille de Etienne Bichon, seigneur des Pommiers, conseiller président en la cour et de *N.* Duhamel.

Consentent pour lui père et mère ; pour elle Jean Bichon, prêtre, prieur de Saint-Georges de Didonne, oncle paternel, procureur de père.

Marguerite et Marianne Bichon, tantes. (Minutes de David).

1743, 23 avril. — Madeleine Bichon, femme de François-Daiguieres, chevalier, capitaine au régiment de Tresnel, fondée de procuration, héritière de Etienne Bichon, conseiller du roi, président en la cour des aides de Bordeaux, donne procuration

Digitized by Google

au sieur Pascal demeurant à Bordeaux, rue de Caheman, de vendre l'office de président en la cour des aides de Guienne dont son père est mort « saisi et vêtu ». (Minutes de MARECHAL).

1743. — Claude Hippolyte Daiguières prieur de Saint-Georges de-Didonne.

1764, 12 août. — Contrat de mariage de René-François Daiguières, chevalier, lieutenant des maréchaux, chevalier de Saint-Louis, fils de Louis Daiguières, chevalier, seigneur de Chaillevette, et d'Anne de Courbon, demeurant rue Saint-Maur, avec Marie-Anne-Charlotte Robert de Rochecouste, fille de feu Jean-François Robert de Rochecouste, conseiller, assesseur civil, lieutenant particulier criminel au présidial, et de Marie Delage, demeurant paroisse Sainte-Colombe. Consentent pour lui ses père et mère ; pour elle Marie-Madelaine Roffay, veuve de Elie Delaage, conseiller receveur des tailles, ayeule maternelle, Jérôme-Jacques-Elie Delaage, écuyer, conseiller receveur des tailles, en l'élection de Saintes, Pierre-Léonard Delaage, abbé de Bellefontaine, chanoine à Saintes, Jean-Marie Delaage de Vibrac, prêtre, chanoine à Saintes.

1766, 9 mai. — Hyppolite Daiguières, chevalier, seigneur de La Massonne et de La Mauvignière, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Tresnel-infanterie, père de Madeleine Daiguières, sa fille et de feue Marie-Gabrielle Ancelin de La Mauvignière qui avait épousé en premières noces Charles de Rossel de Cercy, lieutenant de vaisseaux.

Christophe de Rossel de Cercy, tuteur de sa petite-fille fille de Charles-François-Germain Goubert, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de frégate, veuf de Marie-Anne-Gabrielle Ancelin. Partage le 26 février dernier. (Minutes de SENNÉ).

1768, 24 février, 28 mars. — Inventaire par Anne de Courbon de Saint-Léger, tante de Louis Daiguières, au logis de Mayotte, paroisse de Berneuil-en Pons. (Minutes de BIGOT).

1772, 23 juin. — Louis-Charles Daiguières, chevalier, fils de feu Louis-Jacques Daiguières, chevalier, seigneur de Seugnac, et de Marie Anne Mossion de La Gontrie, demeurant à Pons, dit que feue Marie-Anne-Bibard de La Touche, veuve de François Mossion de La Gontrie, écuyer, seigneur du Pin, son aïeule maternelle, a fait testament le 25 juillet 1768 devant Barbet, notaire à Pons, controlé le 7 octobre 1771, en faveur du dit comparant et de Lucie (nom d'amitié donné par la grand'mère) Daiguières

Digitized by Google

sa sœur, la dite Daiguières mariée à Louis-Alexandre Fretard de Gadeville. (Minutes de Pasquier).

1774, 6 septembre. — Mariage de Louis-Charles Daiguières, chevalier, fils de feu Louis-Jacques Daiguières, chevalier, seigneur de Seugnac, Montignac, et de Marie-Anne Mossion de La Gontrie, avec Jeanne-Adélaide de Laage, fille de Jérôme-Jacques-Elie de Laage, ecuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection et seigneur des chatellenies de Meux, Saint-Germain de Vibrac, et de Marie Charlotte Cosson.

*(Nombreuses signatures).* (Minutes de Senné).

1757, 6 juillet, 4 septembre 1758. — Inventaire par Jean Billard, directeur des postes à Saintes, demeurant paroisse Sainte-Colombe de la communauté de Madeleine Daigremont, sa première femme.

1613. — Pierre Dalvy, procureur au présidial.

1617, 11 février. — Inventaire de meubles de feu Pierre Dalvy, procureur, mari de Renée Aigron.

1618. — Antoine Dalvy, geolier des prisons royales.

— Jean Dalvy, échevin.

1619, 24 avril. — Inventaire des meubles de feu Antoine Dalvy, concierge des prisons, mari de Catherine Pechillon, en présence de Jacques Dalvy, échevin. (Minutes de Bertauld).

1620. — Josué Bernard, avocat, fils de feu Daniel et Marie Dalvy, est frère utérin de Pierre Bernard, procureur au présidial.

1628. — Partage entre Pierre, Armand, Antoine, Esther, Catherine, Marie ou Marguerite, Daniel Dalvy, enfants de Pierre, procureur. (Répertoire de Robert).

1637-1638. — Renée Berton veuve de Jacques Dalvy, échevin.

— Marie Dalvy, veuve de Daniel Bernard, procureur, sœur de J. Dalvy échevin.

1647. — Renée Berthon, veuve de Jacques Dalvy, échevin. (Minutes de Tamisier).

1656, 31 août. — Jean Dalvy, avocat en la cour, sieur de Trelaud demeure à Rouffiac. Raimond Dalvy, bachelier en théologie, Jean Réveillaud, procureur au présidial, mari d'Eustelle Dalvy. (Minutes d'Hemery).

1657. — Eustelle Dalvy, femme de J. Réveillaud, procureur, Raimond Dalvy, étudiant en théologie, enfants de feue Renée Berton (*alias* Leberton). Marguerite Leberton leur tante.

1659-1670, 10 février. — Noble Jean Dalvy, assesseur premier élu, mari de Gabrielle de Mallevet.

Digitized by Google

1665, 22 mai. — Testament de Jeanne Dalvy, fille de feu Armand, procureur, et de Jeanne Corbineau ; Marguerite, sa sœur, femme de François Menanteau, procureur, Jean et Pierre ses frères. (Minutes de GAULTREAU.)

1666. — Jean Réveillaud, procureur au présidial, mari d'Eustelle Dalvy, ayant les droits de Raimond Dalvy, prêtre ; noble Jean Dalvy, assesseur en l'élection; Jean Dalvy, sieur de Treleau, héritiers de Renée Lebrethon, leur mère et belle-mère.

1694, 12 janvier.— Testament de Jean Dalvy, conseiller, élu : veut être enterré dans la chapelle de Saint-Roch du couvent des Jacobins, à Saintes, près de sa femme ; et se remet aux soins de Jean Réveillaud, avocat, son neveu (Minutes d'ARNAUD).

1694, 18 février. — Testament de Madeleine Dalvy, veuve de Michel Cotard, sieur de Pelette, demeurant aux Roches, paroisse Saint-Eutrope, veut qu'il soit donné aux prisonniers de la ville 100 bons fagots qui ne seront délivrés que dans le temps froid, à savoir 8 fagots par semaine.

(Minutes de FEUILLETEAU ).

1597. — Nicolles Dampierre, damoiselle, dame de Terrefort, et de la prairie en la paroisse de Colombiers. Baux, confrontations. 26 pièces. (Minutes de ESCHASSERIAU).

1615. — Catherine Daoust, fille de Guillaume Daoust et de Olive Herpin.

1623. — Olive Herpin, veuve de G. Daoust.

1709, 15 avril. — Jacques Arnaud, notaire, procureur en l'élection, vend à Gédéon de Laval, chevalier, seigneur de La Brunetie, et à Marguerite Dangibaud, une maison contigue à la sienne, rue Neuve. (Minutes de DALIDET).

1720, 8 juillet. — Procès-verbal d'une maison qui fait face aux rues qui conduisent de Saint-Pierre à la rue de la prison et vis-à-vis les jésuites, par Ignace Grégoireau, sieur de La Pinellerie, vendue suivant contrat reçu Regnier notaire à Genouillé le 26 avril 1720 par Jean Dangibeaud du Maine, docteur en théologie, prieur de Puyrolan, Jeanne Dangibeaud du Maine, femme du sieur de Butré, Anne et Marie Dangibeaud.

(Minutes de MARÉCHAL).

1701, 13 juin. — Jean-Pierre Darthez Labat conseiller garde scel en l'élection, fils de feu Antoine et de Madeleine Duros, épouse Marie-Claire Bertrand, fille de feu Hugues Bertrand commis de la recette en l'élection, et de Marie-Claire Richard.

(Minutes de MARCOUILLER)

Digitized by Google

1749. — Marie-Claire Bertrand, veuve de Jean-Pierre Darthez Labat, conseiller référendaire à la chancellerie près la cour des aides de Guyenne.

1750, 31 décembre. — Contrat de mariage de Pierre Darthez Labat, avocat, fils de feu Jean-Pierre Darthez bourgeois, et de Barthélemie de Mardaus, natif du bourg d'Arzac en Chalosse, demeurant à Saintes, avec Marie Lardreau, fille de Antoine Lardreau, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Marennes, et de Jeanne de Culan. — Consentent pour lui Marie-Claire Bertrand, tante, veuve de Jean-Pierre d'Arthez Labat, conseiller référendaire en la chancellerie près la cour des aides de Guyenne. — Pour elle Pierre-Eutrope Lardreau, frère, curé à Migron, Marc Baron de Rochebaron, écuyer, sieur de Monfabier, cousin.

1757. — Pierre Darthez Labat, seigneur de Luchat, conseiller du roi référendaire en la chancellerie des aides de Guyenne, mari de Catherine Lardreau, demeurant à Saintes.

1637. — Bernard Dartigues, écuyer, sieur d'Aussault, mari de Marguerite Donisson.

1677, 16 juillet.— Louis d'Appelvoisin, seigneur de Candé.
(Minutes d'Arnaud).

1617. — Gaspard Daudenet, échevin, mari de Marie Lebrethon.

1624. — Charles Daudenet, prieur de Saint-Pierre de Torsay, frère de Marie et de Jacquette, veuve de Jean Chevalier, écuyer sieur de Blanfief.

1626. 1631, 24 décembre.— Jean Daudenet, sieur de La Lorancière, conseiller, commissaire contrôleur à faire faire les montres au vice-sénéchal et prévôt des maréchaux de Saintonge.

1629, novembre. — Charles Daudenet, prieur de Saint-Pierre de Torsay.

1637, 28 juin. — Marguerite Rousselet, veuve de Jean Daudenet, échevin, vice-sénéchal.

1644. — Pierre Paillot, élu, veuf de Marie Daudenet.

1645. — Jean Daudenet, sieur de La Touche en Chaniers.

1649. — Jean Daudenet, avocat, mari de Jacquette Farnoulx, héritier de Suzanne Farnoulx, sa sœur.

André Daudenet, commissaire aux montres.

Jean Daudenet, sieur du Chaillot, avocat, fils de Marguerite Rousset.

Digitized by Google

1665. — Laurent Daudenet, sieur des Prés, demeurant paroisse de Berneuil.

1669. — Jean Daudenet, sieur du Chaillaud, avocat, veuf de Jacquette de Farnoux.

1672. — Madeleine Daudenet, veuve de Mathieu Mauchen, conseiller au présidial, mère de René Mauchen, prieur de Saint-James d'Oleron, et de François Mauchen, lieutenant au régiment de Champagne. (Minutes de RICHARD).

(*Voir Mauchen.*)

1674, 8 août. — Laurent Daudenet, sieur du Pré, curateur des enfants de feu Jean, sieur du Chaillot, demeurant à Laurencière paroisse de Berneuil. En 1686, le même demeure au Chaillot paroisse de Berneuil, curateur des enfants de Jean D., son frère, sieur des Rollinières, et de Jacquette de Farnoux. (Minutes d'ARNAUD).

1672, 24 juillet. — Françoise Lavergne, veuve de Jean Daudenet, sieur de La Touche.

*Inv.* (*1713*) *Paillot.* (Minutes de DALIDET).

1675, 13 avril. — Contrat de mariage de Jean Moyne, sieur de La Jametrie, fils de feu Jean et de Jeanne Corbineau, demeurant à Courcoury, avec Marguerite Daudenet, fille de feu Jean, sieur du Chaillot, conseiller, élu, et Jacquette de Farnoux.

Le marié est beaucoup plus âgé que la mariée. (Minutes de RICHARD).

1680, 17 février. — Mariage de Claude Mesgret, natif de Saint Quentin de Picardie, fils de feu Charles Mesgret, avocat, et Françoise Harry, âgé de 30 ans, avec Jeanne Daudenet, fille de Jean Daudenet, sieur du Chaillaud, conseiller en l'élection de Saintes, et de feue Jacquette Farnoux. (Minutes de GILLET.)

1680. — Marguerite Daudenet, veuve de Jean Moyne, sieur de La Jametrie, sœur de Nicolas Daudenet, sieur du Chaillaud. (Minutes de GILLET).

1681. — Marguerite Daudenet, veuve de Jean Moyne, sieur de Jametrie (1), paroisse de Rouffiac.

1682, 10 janvier. — Marguerite Daudenet, veuve de Jean Moyne, sieur de La Jametrie, demeurant en la paroisse de Rouffiac, afferme à Arnauld Guindet, boucher, une maison sur les ponts. (Minutes de MARCOUILLER).

---

(1) Aujourd'hui La Gemetrie.

Digitized by Google

1683. — La même.

—, Jean Daudenet séminariste.

Marguerite Daudenet, femme de Gédéon Bastide, sieur de Breuilli. La même en 1702, est dite veuve et demeure aux Robinières, paroisse de Chaniers (1).

1683, 24 octobre. — Contrat de mariage de Abel Latté, sieur du Peux, fils de Abel Latté, ministre de Saint-Jean-d'Angle et de Marguerite Lucas, âgé de 25 ans, nouvellement converti, avec Marguerite Daudenet, fille de Jean, sieur du Chaillot, élu, et de feue Jacquette Farnoux. Consentent pour le futur : Gedéon Bastide, sieur de Breuilly, cousin-germain. Pour la future : François Béchet, sieur de Fontbrian, cousin, Laurent Daudenet, sieur du Chaillot, oncle, Jean Daudenet, bachelier en théologie, frère, Marguerite Daudenet, l'aînée, veuve de Etienne Forest, Pierre Paillot, avocat, cousin. (Minutes de Gillet).

1684, 21 février. — Jean Daudenet, acolyte du diocèse de Saintes, séminariste, va se faire recevoir aux ordres. Frère de Marguerite, Nicolas et Jean Daudenet, de autre Marguerite Daudenet, veuve de Jean Moyne, sieur de La Jametrie, enfants de Jean Daudenet, sieur du Chaillot. (Minutes de Marcouiller.)

1688. — Marguerite Daudenet, femme en secondes noces de René Philippier, sieur de Fondevent. Elle est veuve d'Etienne Forest.

1695. — Marguerite Daudenet, femme d'Abel Lattais, sieur du Peu. (En 1693 elle demeure en Saint-Jean d'Angle). Marguerite Daudenet, veuve de Gédéon Bastide, sieur du Breuillis.

1697, 29 juillet, — Testament de Marguerite Daudenet, veuve de Etienne Foret, marchand, femme de Pierre Philippier, écuyer, sieur de Fondevent, demeurant paroisse Saint-Sauvant, sœur de Jean Daudenet, prêtre. Marguerite Daudenet, fille de feu Nicolas D.

Contrôlé le 29 juillet 1697. (Minutes de Feuilleteau).

1713. — Marguerite Daudenet, femme de François Turmet, seigneur de Montguyon, mousquetaire à cheval.

(Minutes d'Arnauld).

1733, 12 mai. — Testament de Jean Daudenet, sieur de La Laurencière, y demeurant paroisse de Berneuil en Pons, en faveur de Marie Mossion, sa femme ; leurs enfants : Francois ;

(1) Les Robinières sont aujourd'hui sans maisons. C'est un champ, entre la Haute-Baine et la Font-du-Loup.

Digitized by Google

autre Francois; Jean; Charles-Nicolas; Raymond; Marie-Anne; Suzanne, tous mineurs. (Minutes de Marsay).

1747. — Marguerite Megret, fille majeure et unique héritière de Jeanne Daudenet, veuve, lors de son décès de Claude Megret et héritière en partie de Marguerite Daudenet, sa sœur veuve de Philipier de Fondeven, demeure paroisse Saint-Michel.

Claude Turmet, écuyer, sieur de Monguion, fils unique héritier de François Turmet, écuyer, sieur de Monguyon, et Marguerite Daudenet. — de Marguerite Daudenet de Monguyon, héritière en partie de la demoiselle Daudenet de Fondeven, sa sœur, Rose Vanloo, veuve de Denis Bastide, sieur des Robinières, héritier en partie de Marguerite Daudenet, sa mère, qui l'était de la dite Daudenet, sa sœur.

(Minutes de Senné).

1663. — Louis Daulnis. sieur de Caillaud, demeurant au dit lieu, paroisse de Breuillet, père de Louis Daulnis, sieur de Petitpré, demeurant en Breuillet, qui est mari d'Alouée Grand, fille de Rebeca Baudouin et de Jean Grand, sieur de Claunay.

(Minutes de Gillet).

1663. — François Daulnis, écuyer, sieur de Bourouille.

1678, 13 avril — Contrat de mariage de François Daulnis, sieur de Tasseran, fils de feu noble homme Pierre Daulnis, sieur de Taupignac, et de Marie Doslas, avec Marguerite Merlat, fille de Helie Merlat, ministre à Xaintes, et de Marguerite Gervereau.

Consentent pour le futur : sa mère ; Louis Daulnis, sieur de Taupignac, frère; Henri de Bonnefoy, sieur de Lagrassière, beau-frère ; Benigne Judic Daulnis, sœur, femme du dit de Bonnefoy ; Pierre Doslas, sieur de Montplaisir, juge sénéchal de la baronnie de Didonne, oncle ; Benjamin de Bonnefoy, écuyer ; Jean Raboteau, sieur de la Roussie, docteur en médecine, cousins.

Pour la future : père et mère ; Marguerite Garnier, ayeule maternelle ; Hélie, Samuel et Marie Merlat, ses frères et sœur ; Samuel Prioleau, ministre à Pons ; Jean Garnier, sieur de Montignac, oncles ; Gilles Marsaud, sieur de Marjolance ; Jean Robert, avocat ; Etienne Soulard, receveur des consignations au présidial ; Louis Tabois, marchand, cousins.

(Minutes de Gillet).

1692. — Louis Daulnis, sieur de Taupignac en Breuillet. Christophe Barthomé, écuyer, seigneur de Barbaud, chevalier de Saint-Louis, fils de feue Henriette Daunis, femme de Christophe Barthomé, demeure à Taupignac.

Digitized by Google

1693. — Règlement et procuration pour vente du Chatellar, entre Jean de Saint-Gelais de Lusignan, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Gelais Monchaude, les Chatelars, Chevalon...

Charles Daulnis, écuyer, seigneur de Vignaud, lieutenant colonel du régiment de Meaux, fondé de procuration de Chasseloup d'Aulnis, sieur du Tanchereau, mari de Madeleine Daulnis et Allouhé (?) Daulnis, filles majeures, héritières de François Daulnis, écuyer, seigneur de Bourouille, demeurant à La Lande, paroisse de Saint-Sulpice de Royan.

(Minutes de Gasquet).

1768, 26 juin. — Baptême de Hector, né le 3 mai, fils de Charles Daulnis, bourgeois, et de Francianne Magnac demeurant à Médis présenté au baptême par Louis Faure du Pouyaud, à la place de Pierre Magnac, son oncle breton côté maternel habitant Jonzac, et Marie-Madeleine Daulnis veuve Farnoux sa tante côté paternel demeurant aussi à Médis. — J. Jarousseau, pasteur.

Hector Daulnis, fils de feu Charles et de Francoise (sic) Maignac de Chantereine agé de 18 ans, de famille vivant noblement.

1787, 28 mars. — Donné à Champagnac, signé Saint-Légier d'Orignac, prieur et curé de Champagnac.

1785. — A étudié dans la classe d'hydrographie au collège de Guienne.

1720, décembre. — Mariage de Louis Dannio du Vignaud avec Marie-Jeanne Berthommé de Bellefond. (A Saint-Porchaire).

1683, 1er janvier. — Anne Gombaud, veuve de François Dauquoy, chevallier, seigneur de Couvrelle, demeure à Rochemont, fait marché avec Charles Garnier, charpentier, pour faire la charpente du pavillon qu'elle va construire.

(Minutes de Marcouiller).

1697. — Charles Daverhoult, écuyer, sieur de Martimon, capitaine de grenadiers au régiment de Flandres, mari de Catherine Fouine.

1730, 19 mai. — Testament de Jean Daviaud, curé d'Aumagne. S'il meurt à Aumagne il veut à son enterrement six des curés ses voisins, auxquels on préparera un diner frugal mais pourtant honnête ; et on leur donnera 5 livres à chacun pour dire huit messes (1). (Minutes de Sennè).

---

(1) Il n'est pas mort à Aumagne

Digitized by Google

1757, 20 août. — Contrat de mariage de Pierre-Louis David, chevalier, seigneur d'Annezay, fils de feu Pierre David, chevalier, seigneur d'Annezay, et de Marie Roulet, demeurant au château d'Annezay, avec Marie-Anne Réveillaud, fille de feu Jean Réveillaud, conseiller en l'élection, et de Jeanne Billaud. Du consentement pour P.-L. David : Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer, cousin ; pour M. A. Réveillaud : sa mère ; Marie-Anne Réveillaud, sœur, femme de François-Louis de Luchet ; Marie-Claire Réveillaud, sœur, femme de André de Guenet, écuyer, sieur de Saint-André ; Louis de Luchet, neveu, prêtre-chanoine Saint-Pierre de Saintes. (Minutes de Senné).

1545. — Denis Debar, enquêteur pour le roi au siège présidial de Saintes. (Minutes de Perrault).

1745, 23 juillet. — Contrat de mariage de Jérôme Delaage de Meux, conseiller, président en l'élection, fils de feu Elie Delaage conseiller, receveur des tailles, et de Marie-Madeleine Roffay, avec Marie-Adélaide Faure, fille de Jean Faure, conseiller receveur ancien des tailles, et de Marie-Charlotte Chicoilet de Corbigny, avec le consentement pour J. Delaage, sa mère ; Jérôme-Jacques-Elie Delaage, conseiller receveur des tailles en l'élection de Saintes ; Clément de Laage d'Ourse, bachelier, de la maison de Navarre ; Jeanne Delaage de Meux, frères et sœurs, Marie-Anne-Charlotte Cosson, belle-sœur.

Pour M.-A. Faure, ses père et mère, Charlotte-Suzanne Faure, sœur, Pierre Boyer de Laugerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de Valence ; Jacques Compagnon, conseiller, avocat du roi au présidial ; Michel Perreau, avocat au présidial, procureur du roi de la maréchaussée. (Minutes de Marsay).

1777, 18 janvier. — Jérome-Jacques-Elie de Laage, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles, élection de Saintes, héritier universel de Marie-Madeleine Roffay sa mère, veuve de feu Elie Delaage, conseiller receveur des tailles. (Minutes de Maillet).

1776. — Le même, seigneur de Meux et Saint-Germain de Vibrac.

1782, 9 août. — Procuration par Jérome Delaage, receveur alternatif des tailles, supprimé par édit de 1782, pour recevoir de M. Savalette garde du trésor royal, 156.000 livres évaluation de son office et de remettre... provision de Jérome-Jacques-Elie Delaage du 24 mars 1729, résignation du dit à son fils 11 avril 1775, provision du comparant 17 mai 1775. (Minutes de Bigot).

Digitized by Google

1594. — Jean Delage, mari de Françoise Guillot, sœur de Marie, femme de Léonard Bibard.

(Eschasseriaux, notaire à Saintes).

1692, 14 août. — Contrat de mariage de Antoine Falgairouse, chirurgien, fils de Jean Falgayrouse, bourgeois, et de Antoinette Lagarde, natif de la paroisse de Saint-Jean Caylus, diocèse de Cahors, demeurant à Royan, avec Marguerite Delany, fille de Jacques Delany, maître en arts, et de feue Marguerite Naulet. Consentent pour elle son père, Louise de Chambre, sa belle-mère, Théodore Delany, maître chirurgien, frère, Isaac Delany, prêtre-vicaire de Jarnac-Champagne, frère, Marie Delany, sœur, Madeleine de Chambre, Jean Delany, frère consanguin. (Minutes de Marçouiller).

1691, 27 mars. — Charles Martin, receveur des fermes du roi à Taillebourg, procureur de Claude Delanis (signé Delagny), receveur des fermes du roi au bureau de la Tomaine à Dieppe. (Minutes de Maréchal).

1666, 6 janvier. — Jean Delaistre, marchand au faubourg de la Berthonnière, paroisse Saint-Vivien, déclare qu'il avait affermé à Nicolas Rullier, marchand, un jardin situé au dit faubourg, joignant le mur de la citadelle « dans lequel il y avait pluzieurs treilles de Giollatz appuyés de diverses paufourches... que despuis quelque jours en sa la majeur par des dicts bois ont esté emportez nuitamment par les gens de guerre qui y sont en cartier divert dans la présente ville, appellé le régiment de Navarre : requiert le notaire de faire procès-verbal de l'état de lieu. (Minutes de Marcouiller).

*(A suivre).* Ch. Dangibeaud.

## LIVRES ET REVUES

*Eugène Fromentin. — Correspondance et Fragments inédits.* Biographie et notes par Pierre Blanchon.

Après le 1er volume qu'avaient rempli les *Lettres de jeunesse* et le roman d'adolescence d'où est sorti *Dominique*, M. Blanchon, achevant le monument littéraire de Fromentin, nous donne aujourd'hui l'essentiel de sa correspondance et de ses fragments inédits depuis 1849 jusqu'à la fin : le tout exactement classé suivant les dates, éclairé par un commentaire bio-



Digitized by Google

graphique sobre et précis. Or, les amateurs de textes complets regretteront sans doute qu'il n'ait pas, d'après la mode aujourd'hui suivie pour de moindres personnages, publié intégralement tous les documents qu'il avait dans les mains. Souvent, et même pour des parties de correspondance aussi importantes que celle avec George Sand par exemple, ou pour des fragments comme l'*Etude sur l'île Ré*, il a abrégé ou s'est dispensé de reproduire ce qui avait déjà été imprimé dans le livre de M. Gonse ou ailleurs. Il eût été plus commode, dût cela nécessiter un 3e volume, d'avoir tout réuni sous la main. Mais enfin, comme j'ai dit plus haut, l'*essentiel* y est. Et le livre ainsi bâti apparait sans longueurs, tout chargé d'une forte substance, captivant et varié d'un bout à l'autre. Car il y a là le délicieux roman d'amour et de mariage de Fromentin, qui montre en lui un cœur si tendre, une âme si délicate et si généreuse ; il y a encore les difficultés avec la famille et les difficultés avec la vie, qui ont duré si longtemps, les tableaux vendus pour un, deux ou trois billets de cent francs ; les joies aussi du succès, celles du foyer, des séjours au pays natal, celles de l'amitié, etc., etc. Il y a le voyage fait en Algérie avec sa femme en 1852-53, c'est-à-dire l'*Eté dans le Sahara* et l'*Année dans le Sahel*, et l'histoire de la composition et publication de ces deux volumes qui le révélèrent grand écrivain et appelèrent l'attention du public sur sa peinture ; — il y a celle de *Dominique*, et l'amitié avec George Sand, les séjours à Nohant ; — puis le voyage en Egypte en 1869 et le séjour à Venise, d'où il fut brusquement rappelé par la guerre de 70, et les émotions patriotiques, et les cris d'horreur devant les horreurs de la Commune, le dégoût du républicanisme et du libéralisme chimérique de la jeunesse, le retour lent et sans crise vers les idées conservatrices et religieuses ; — le voyage de 1875 en Belgique et en Hollande, avec des notes d'album et des lettres à Mme Fromentin très étendues et qui sont les ébauches, ou les compléments, des beaux articles des *Maîtres d'autrefois* ; — enfin la campagne académique de 1876, et cette mort au seuil de la gloire, sur laquelle je trouve, quelque rapide qu'elle ait été, que M. Blanchon a été par trop parcimonieux des détails qu'il pouvait mieux qu'un autre recueillir.

Ce livre qui fait grand honneur à la patience, à la méthode, et au talent de l'éditeur-biographe, s'il n'ajoute pas, à proprement parler, à la gloire d'Eugène Fromentin, montre bien de

Digitized by Google

quels éléments toujours purs cette gloire fut faite, quelle âme distinguée et rare jusqu'au tréfond, fut l'auteur de *Dominique :* elle le fait admirer avec un sentiment encore plus vif et chérir encore davantage. GABRIEL AUDIAT.

—

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 1911. — *Documents limousins* provenant des Archives de la Gironde. — Octobre 1419. Paiement à Pierre Desmoulins, lieutenant du Sénéchal de Saintonge, de la somme de 30 livres pour un voyage fait à Limoges, par ordre, au sujet des affaires du Limousin. — 3 août 1461. Nomination par Louis XI, de Jean d'Estuer, seigneur de La Barde, comme sénéchal de Limousin. — 1482, 30 juin. Quittance délivrée par Jean Veron, religieux, procureur de l'abbaye de Grandmont, à Guillaume Duval, receveur du roi, de la somme de 100 sous.

—

*Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante*, 1790-1791, publiés par MM. C. Bloch et A. Tuetey,

Rien de très spécial pour Saintes, Pons, Saujon.

Une petite note (p. 284) est cependant curieuse ! « Pons, disent les auteurs, aujourd'hui *chef-lieu de l'arrondissement* de Saintes ». Ah ! pas encore !

Quelques notes relatives au déblaiement du port de La Rochelle et à l'Ecole de chirurgie.

—

*Gazette des Beaux-Arts*, février 1912.

M. Ch. Saunier consacre au *Musée de Rochefort* quelques pages très élogieuses.

« Proprement installé dans un local qu'il partage avec la bibliothèque de la ville, s'il n'a pas d'œuvres notoires, il possède, en ce qui concerne l'école française du XIX^e^ siècle, des toiles qui marquent un instant de notre art.

Champmartin est représenté par son plus grand effort : le *Massacre des Janissaires* titré, sur le livret du salon de 1827, où il figura : *Affaire des casernes*. C'est une toile de 4 m. 72 en hauteur sur 6 m. 28 en largeur. Champmartin espérait avec ce tableau imposer son nom, ainsi que l'avait fait Géricault, en 1819, avec le célèbre *Naufrage* et Delacroix en 1824 avec le *Massacre de Scio*. Cependant son espoir allait être déçu. Les visiteurs du salon de 1827 négligèrent les *Janissaires* pour la

Digitized by Google

*Naissance d'Henri IV*, d'Eugène Devéria, qui fut le triomphateur de cette année-là. Pourtant Champmartin avait déployé dans le *Massacre des Janissaires* beaucoup de savoir et de conscience. Il exécuta cette grande toile au retour d'un voyage en Orient qu'il avait entrepris, lui premier des peintres romantiques. C'est les yeux encore tout remplis de couleur locale qu'il l'avait peinte. Un ciel d'Orient, des costumes éclatants revêtant des types énergiques, des chevaux nerveux, et par dessus le plus hardi pêle-mêle qui se puisse rêver...

Alexandre Laemlein, aujourd'hui méconnu, était tout le contraire d'un compositeur fougueux. Né à Hoenfeld (Bavière), en 1813, c'est à Paris que, plus tard, il était venu faire ses études sous la direction de Regnauld, d'abord, et de Picot, ensuite. Il tenait de son premier maître, — le Père la Rotule — l'amour des anatomies accusées. Mais s'il montra volontiers sa science, il n'en abusa pas, ne soulignant les anatomies que là où elles contribuaient à donner de la signification à l'œuvre. La chose arriva pour la *Vision de Zacharie* que conserve le musée de Rochefort. C'est une vaste toile qui mesure 4 m. 72 de haut sur 7 m. 29 de large... Les types de chaque race sont accusés dans les visages comme dans les musculatures, toujours souples et équilibrées. Il y a des attaches de col, des bras admirables, ceux de l'aurige central, par exemple. Une belle figure, encore, est celle de ce noir aux cheveux laineux dont les frisures molles se dressent d'épouvante. Il ne faut pas oublier non plus les chevaux, superbement robustes, ce qu'on reprocha au peintre lors de l'exposition de tableaux en 1850...La composition est clairement disposée et un dessin très sûr soutient le tout de son armature puissante. Les harmonies, qui ne manquent pas de distinction, se perdent toutefois dans une ambiance grise qui ne choque point dans cette peinture visant à la fresque.

Voilà pour un oublié. Mais d'autres méconnus sont appelés à notre souvenir au musée de Rochefort, par une présence significative. Par exemple, un portrait de femme, en grand chapeau à plume et costume d'amazone attire, car l'œuvre est d'une belle tenue et la personne est représentative d'un moment de la mode.

Il s'agit, en effet, de la célèbre Lola Montès. La curiosité satisfaite, le visiteur est tenté de passer et d'oublier le nom du portraitiste, Georges Rouget, car il n'est pas de ceux qui sont

Digitized by Google

familiers à la foule. Cependant le musée de La Rochelle possède une toile importante du même Rouget : un *François Ier devant les murs de La Rochelle*. L'œuvre est de belle tenue.

Le musée de Rochefort conserve d'Alexandre Colin un *Christophe Colomb* qui est une page émouvante.

Un excellent portrait ovale attire. Le dessin est précis et spirituel, le modelé élégant. C'est un portrait d'un certain M. Adére et son auteur n'est autre que Joseph Roques, le peintre toulousain, maître d'Ingres.

L'*enfant au chien*, de Mme Chaudet, n'ajouta rien à sa réputation. Il en est de même pour le *Retour de l'enfant prodigue*, de Gauffier.

*La plaine au temps des avoines*, vaste espace de nature, peut compter parmi les bons et caractéristiques Chintreuil, tandis que les *Bords de la Bramerie* (Saintonge) et *Le soir dans les pins* (forêt d'Arcachon) donnent grande idée d'Augrin, cet artiste qui eut l'originalité de demeurer provincial. Un excellent portrait de jeune femme est signé *Pagnès*.

Le musée de Rochefort possède quelques peintures anciennes, en général peu importantes par les dimensions et sans grande signification. Cependant il faut excepter une excellente *Réunion de notables*, datée de 1675 due à Pierre Pentemans, de Rotterdam (1650-1692) et un *Intérieur d'architecture* donné à Servandoni.

Deux salles de dessins réunissent environ 150 numéros. Ils proviennent, en grande partie, de la collection de M. Fiochi premier conservateur du musée... Les attributions sont d'une extrême discrétion. On trouve souvent mieux que ce qui est annoncé. C'est chose rare. *Etude de nu* de Baccio Bandinelli ; *Christ en croix* de Filippo Lippi ; un beau *Martyre de Saint-Sébastien* de Francesco Vanni. Peu de flamands.

Dans l'école française : deux petits paysages qui ont le caractère de Poussin ; un *Baptême du Christ*, beau dessin de Lesueur. Une *Bataille* de Louis Lepaon ; deux illustrations pour les tragédies de *Nicomède* et *Attila* portent le nom de Devosge ; le caractère du dessin peut les faire donner à François, le fondateur de l'école de Dijon. Un beau dessin d'Hennequin, *Oreste poursuivi par les Furies*.

—

*Bulletin de la Société historique du Périgord, 1912.* — M. Dujarric-Descombes signale qu'autrefois certains curés de cam-

Digitized by Google

pagne du Périgord plantèrent des noyers dans le cimetière, et que l'huile de ces arbres servait à l'entretien des lampes de l'église.

En Saintonge il en a été de même. M. Dujarric-Descombes ajoute que, vers 1890, le curé du Grand-Brassac voulut faire remettre en usage ce procédé économique de se procurer l'huile nécessaire au service de son église. Il fit planter quelques noyers dans le cimetière. Des paroissiens malintentionnés se plaignirent que le curé, en faisant planter « des arbres de rapport », manquait au respect dû aux morts. Autre temps autres idées. Pour prévenir toute difficulté, le sacristain fut chargé d'arracher les noyers.

M. de Saint-Saud communique un extrait d'acte d'un notaire de Bordeaux, en date du 3 avril 1541, où il s'agit de « demander aux officiers des bailiages, sennechaussées et pays de Poictou, Xantonge, Périgord, La Rochelle, Anglesme, Nyort, Fontenay, tous les prisoniers, criminels qui sont en leurs prisons..... porveu que ce soyt du voloir et consentement desdicts prisoniers »...

Ces malfaiteurs étaient destinés à former les premiers colons à jeter au Canada. Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, chargé de l'expédition, avait demandé à Guichard de Roffignac, seigneur de Gourville, de lui procurer les hommes nécessaires à former le premier convoi.

Cette expédition eut, du reste, une issue malheureuse.

## BIBLIOGRAPHIE

Atgier (Dr). — *Un nègre blanc.* Paris, in-8, 7 pages. — Extrait des *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris.*

—

Cagouille (La). — Règlement et liste des membres de la société. — Paris, Montrouge, imprimerie Schmidt, 1912, in-8°, 23 pages.

—

Chapsal (M.). — Conférence faite à la Société de géographie commerciale, le 21 février 1911. — Saint-Cloud, imprimerie Belin frères, 1911, in-8°, 39 pages, avec grav.

—

Digitized by Google

Cousset (A.) et M. Baudouin. — *Découverte de gravures de sabots d'équidés sur rocher au Pas du Roi, à Saint-Just près Marennes.* — Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1911, in-8°, 47 pages, 2 planches figures dans le texte.

—

Dangibeaud (Charles). — *L'œuvre de Madame Babut, veuve Rang.* — La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, in-8°, 30 pages. *Extrait de la Revue de Saintonge et d'Aunis.*

—

Delavaud (Louis). — *Les Français dans le Nord. Notes sur les premières relations de la France avec les royaumes scandinaves et la Russie septentrionale depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.* — Rouen, imprimerie L. Gy, 1911, in-4°, 100 pages.

—

Drelincourt (Laurent). — *Les sonnets chrétiens, de Laurent Drelincourt, pasteur à Niort,* précédés d'une note biographique par J. Pandin de Lussaudière. — Lezay, H. Canon.

—

Grasilier (Léonce). — *Le Pharaon de la Bastille. Souvenir des trois glorieuses : 27, 28, 29 juillet 1830.* Ne se vend nulle part. — Paris imprimerie Gautherin, 1911, in-16 carré, 29 pages, tiré à cent exemplaires.

—

La Martinière (de). — *Barbezieux, son prieuré aux XI^e^-XII^e^ siècles, ses origines bordelaises, ses premiers seigneurs.* — La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1912, in-8°, 111 pages et une table. Tirage à part extrait du tome XLI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

— *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Barbezieux et recueil des chartes sur les premiers seigneurs de Barbezieux, 1060-1379.* — La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1912, 311 pages. Tirage à part extrait du tome XLI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

—

Lemonnier (Chanoine P.). — *Les professeurs et les séminaristes déportés* (1794).— La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1912, in-8°, 19 pages.

— *Le tribunal révolutionnaire de Rochefort.* — La Rochelle, même imprimerie, 1912, in-8°, 130 pages.

—

Digitized by Google

MILLOT (A.). — *Répertoire numérique de la série X (établissements de bienfaisance)* aux archives départementales de la Charente-Inférieure. La Rochelle, imprimerie E. Martin, 1911, gr. in-4°, 20 pages.

—

ORDONNEAU (M.). — *La marquise de Chicago*, opérette en trois actes, musique de Edy Toulmouche. — Auxerre, imprimerie Auxerroise. Paris, Choudens, 1911, in-16, 160 pages. Représentée pour la première fois sur le théâtre du casino d'Enghien-les-Bains en septembre 1911.

—

SILVESTRE. — *Les brûlots anglais en rade de l'île d'Aix* (1809); préface de Frédéric Masson. — Paris, librairie Savaète, in-8°.
*Ouvrage couronné par l'Académie française.*

—

*Société de secours mutuels et de prévoyance des ouvriers et employés non commissionnés du réseau des Chemins de fer de l'État. Assemblée générale du 25 juin 1911 à Nantes.* — Paris, Imprimerie Nationale, 1911, petit in-8°, 65 pages.

—

SOLON (L.). — *Bernard Palissy and his time*, in-8°, 6 pages.
Extrait des travaux de *The English Ceramic Society*, 1908-1909.

—

TEXIER (Noël). — *Le Rapide, annuaire de la Charente-Inférieure.* — La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1912, 136-495 pages, clichés dans le texte.

—

VOYÉ (Antonin). — *Le Croisé*, tragédie en trois actes en vers. — La Rochelle, imprimerie Masson, 1911, in-8°, 87 pages, 2° édition.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES


SOMMAIRE DU N° D'AOUT 1912.


AVIS ET NOUVELLES : Congressistes à Saintes ; Vente du château de Tonnay-Charente ; Démolition de la maison du sacristain à Saintes ; Charente-Maritime ; Prix de l'Académie ; Le faux Raphael ; Exposition Auguin.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Mariages :* De Saluces-de Bonsonge ; de Fonrémis-Dangiers de Montaigu. — *Décès :* M. Naud.

VARIÉTÉS : *Les journées des 21 et 22 mars 1793 à La Rochelle*, par M. l'abbé Lemonnier ; *Madame de Champlain en Amérique*, par M. Van Vorst ; *Les justices de paix de Saintes*, par M. Guérin.

DOCUMENTS : *Une rixe à Chermignac en 1665* ; *Liste de mariages déclarés nuls ; Le trésor de Courcoury ; Demandes adressées à Fouché.*

LIVRES ET REVUES : L'*Univers*, Pèlerinage à l'île Madame ; *Bulletin de la Société d'Emulation du Nord*, Notes sur les ecclésiastiques déportés ; *La maison de Lestrange ;* Le clergé français en Espagne, *Revue de Gascogne ; Le Correspondant*, Nos églises en danger ; *Archives de la Gironde* ; *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort ; Revue Mabillon ; Bulletin monumental ; L'architecture religieuse en France*, par M. de Lasteyrie ; *Académie de Nîmes, Sommaires de Lettres pontificales.*


## AVIS ET NOUVELLES

Notre confrère **M.** Delavaud est nommé membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France et désigné comme commissaire responsable de l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu, dont les trois premiers volumes ont été édités par notre confrère M. de Beaucaire et M. Lavollée.

Le 24 juin, cent vingt et un membres du Congrès tenu par la Société française d'archéologie à Angoulême, sont arrivés à Saintes, par train spécial. Repartis immédiatement, ils ont visité, dans la matinée, les églises de Chermignac, Rioux, Retaud, Tesson, et ils sont rentrés à Saintes à midi.

Après déjeuner à l'Hôtel des Messageries, auquel étaient invités M. Genet, sénateur et maire ; M. l'archiprêtre Suc ; M. de Maindreville, colonel du 6e de ligne ; MM. Neau, architecte et Dangibeaud, ils ont parcouru la ville sous la direction de M. G.




Digitized by Google

Musset, de M. Ch. Dangibeaud et de M. Neau, architecte. Le colonel a fait les honneurs des bâtiments de la caserne.

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société, a fait une véritable conférence dans la crypte de Saint-Eutrope et dans l'église haute où on a discuté sur la question de savoir si cette église est auvergnate ou poitevine.

Comme les différentes observations, discussions seront reproduites dans le volume du Congrès, nous attendrons la publication de ce livre pour les exposer.

A Angoulême, le 18, M. Lefèvre-Pontalis a parlé de l'église de Sablonceaux. Nous aurons occasion de signaler les observations du savant directeur.

A la suite de ce Congrès, le Conseil d'administration a décerné les récompenses suivantes :

M. Georges Musset, rappel de grande médaille de vermeil ;

M. Ch. Dangibeaud, grande médaille de vermeil ;

MM. Neau et E. Proust, médaille de vermeil.

—

Le château de Tonnay-Charente, entouré encore de très beaux vieux arbres, a été vendu à la barre du tribunal de Rochefort et adjugé au prix de 82.500 fr. à la Société l'Union des Femmes de France, qui a l'intention d'y installer un hôpital pour les convalescents militaires (29 mai 1912). Une surenchère s'étant produite, il a été remis en vente et adjugé, le 26 juin dernier, au prix de 98.000 francs, à la même société.

—

La démolition de la maison du sacristain, à gauche du clocher de Saint-Pierre, à Saintes, vient d'amener une curieuse découverte. Au côté nord de la base, presque à l'angle, à trois mètres trente au-dessus du sol de la rue est apparue une porte bouchée, le long de laquelle passait un tuyau de cheminée de la susdite maison. Cette porte ouverte on se trouva dans un petit réduit pavé et voûté en pierre d'appareil, large d'un mètre cinquante environ, sur deux mètres de longueur. Dans un angle, un trou oblong de $0^{m}90$ sur $0^{m}45$ (mesures approximatives) descend à 7 mètres de profondeur, et se termine par un glacis de $0^{m}50$, lequel communique avec une chambre voûtée, parementée de $2^{m}20$ sur $2^{m}60$, en partie remblayée mais contenant de l'eau (elle est à $4^{m}25$ environ en contrebas de la rue). Le petit réduit avait une autre porte, étroite, mais assez large pour livrer passage à un homme de taille moyenne, ouvrant

Digitized by Google

sur la rue (côté couchant). De plus, à hauteur d'un mètre soixante environ, une ouverture en biais dans l'épaisseur de l'angle, donnait du jour et de l'air à ce réduit.

Selon toute apparence, et malgré la singularité de l'emplacement, ce réduit devait être un privé, le trou est la fosse d'aisance. Il a été construit en même temps que la base du clocher dans laquelle il est établi en pénétration. On a pensé à une citerne, mais cette attribution semble peu probable.

—

Le Congrès de la Fédération des groupes commerciaux et industriels des Charentes et du Poitou, tenu à Poitiers, a adopté un vœu tendant à modifier l'appellation du département de la Charente-Inférieure que l'on voudrait nommer Charente-Maritime. En avril dernier le conseil général avait déjà donné un avis favorable à cette motion. Il paraît qu'à l'étranger ce mot *Inférieure* crée ou peut créer une équivoque préjudiciable au commerce des eaux-de-vie, notamment en pays anglais. « Inferior Charente brandies » pourrait être compris par quelques personnes par eaux-de-vie inférieures de la Charente ! ! ! Et la syntaxe à quoi sert-elle ?

Si la Charente-Maritime doit ramener la prospérité dans le pays, changeons vite !

—

L'Académie française vient de décerner un prix de 500 francs à M. Meriot, pour son volume de poésies *Les lys de minuit*.

—

L'*Ouest Rochefortais*, ancien *Rochefortais*, ne paraît plus qu'une fois par semaine.

—

Les journaux de La Rochelle 10-15 mai 1912 ont raconté l'histoire suivante, d'après le *Corriere Italiano* de Paris :

M. Furcy de Lavault, ayant donné sa démission de conservateur du musée, pour se retirer à la campagne, dans le bas de la Charente-Inférieure, vendit différentes toiles et des meubles qu'il avait achetés pendant son séjour à La Rochelle. M. Boyer, d'Agen, se rendit acquéreur de plusieurs tableaux, moyennant 800 francs. Un d'eux, sorti de son cadre, se composait de deux toiles superposées l'une sur l'autre, celle de dessous ne serait autre que le portrait d'Elisabeth Gauraga, duchesse d'Urbin, par Raphaël que l'on croyait perdu : elle serait signée, datée de 1505 et porterait le nom de la duchesse.

Cette œuvre aurait fait partie d'un cadeau que le duc Guido-

Digitized by Google

baldo d'Urbin envoya à Londres pour remercier le roi Henri VII de l'avoir nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière. Elle aurait suivi le roi Jacques II dans son exil en France et à La Rochelle où il aborda avant d'aller à Saint-Germain-en-Laye.

Finalement on reconnut qu'il n'y avait de Raphaël que dans l'imagination de M. Boyer. Qu'il vous souvienne de sa découverte non moins sensationnelle de la médaille du Christ.

—

Du 20 au 30 juin a eu lieu, à Bordeaux, dans les galeries de la Terrasse du Jardin public, l'exposition des ouvrages offerts par les artistes de la région pour la tombola destinée au monument Auguin. Elle comprenait un certain nombre de tableaux du maitre.

—

Monseigneur du Vauroux a fondé à Agen une nouvelle société savante, qui a pris le nom de Société de Vesins, du nom d'un ancien evêque d'Agen, dans le but d'étudier l'histoire du diocèse.

## NOTES D'ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

Le 27 juin 1912, a été bénit en l'église Saint-Sulpice, à Paris, le mariage de M. Jehan de Fonrémis, fils de M. Marcel de Fonrémis, avec M^lle^ Régine Dangiers de Montaigu.

—

Le 4 juillet a été bénit à Saint-Pierre de Saintes le mariage de M. le comte Henry de Saluces avec M^lle^ Solange de Bonsonge.

### DÉCÈS

Le 14 juillet 1912 est décédé à Angoulême M. Ferdinand Naud, procureur de la République, officier d'Académie, âgé de 44 ans, fils unique du docteur Naud, à Saintes.

L'inhumation a eu lieu à Saintes le 18.

Digitized by Google

# VARIÉTÉS

## I

## LES JOURNÉES DES 21 ET 22 MARS 1793 A LA ROCHELLE

Le massacre des prêtres déportés fut, à La Rochelle, un des événements les plus tragiques de la période révolutionnaire en Aunis. Le souvenir s'en perpétua longtemps. Cependant Massiou, dans son *Histoire de Saintonge et d'Aunis*, n'en parle pas; dans leurs ouvrages sur La Rochelle, Delayant, Dupont et Jourdan, sont incomplets ou erronés.

Un an après la chute de Robespierre, le 29 messidor an III (17 juillet 1795), à la requête des parents des victimes, Marie-Joseph Laporte, « homme de loi à La Rochelle », dénonçait à Héard, accusateur public du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, « les nommés Darbelet, perruquier, demeurant sur le port, et le nommé Dionnet, rebatteur de matelas, le premier pour avoir mutilé un prêtre encore vivant, et le second pour avoir porté à la pointe de son sabre *un lambeau de chair* ».

Les archives départementales conservent intégralement ce volumineux dossier. Parmi les soixante-six témoins, appelés à déposer dans cette affaire, on trouve le maire Dély, les membres du district, les officiers municipaux, l'adjudant général Thouron, les commissaires de police, les gendarmes, les gardes nationaux de La Rochelle et de Saint-Martin-de-Ré, des ouvriers, des marins, des marchandes, etc., etc. Les hommes politiques, qui ont assisté à ces scènes atroces, les racontent en les atténuant, ils disent ne pas reconnaître les accusés, ils se sentent liés par cette complicité qui unit le révolutionnaire intelligent, ambitieux, au révolutionnaire grossier et sanguinaire. Les gendarmes, les gardes nationaux, les gens du peuple, sont plus sincères, ils disent ce qu'ils ont vu, et qui ils ont vu. C'est à l'aide de ces dépositions que je vais essayer de faire le récit de cet événement, en le plaçant dans les circonstances où il se produisit.

La Vendée avait pris les armes. L'armée des côtes de La Rochelle, formée pour marcher contre les insurgés, était com-

Digitized by Google

posée de bourgeois et de paysans levés en masse, véritables troupeaux d'hommes ignorants, indisciplinés, commandés par des chefs sans autorité. Les délégués de la Convention se jalousaient et voulaient faire prévaloir leurs plans de campagne, les généraux ne pouvaient se faire obéir.

Le mardi, 19 mars 1793, le général Marcé était à Pont-Charraud ; sur les six heures du soir il engagea le combat. Aux premiers coups de fusil, l'aile gauche, composée de huit cents gardes nationaux des environs de La Rochelle et de Rochefort, prit la fuite, le centre s'ébranla, la cavalerie se sauva à toute bride, les représentants du peuple suivirent, la déroute fut générale. Les hommes jetant leurs fusils et leurs sacs, ne s'arrêtèrent qu'à trois heures du matin, à Saint-Hermand, après avoir parcouru sept lieues. Au lever du jour, ils reprirent leur course vers Marans; les uns regagnaient leur village, les autres se dirigeaient vers La Rochelle, où parvint bientôt la nouvelle du désastre.

Ce même jour 20 mars, à deux heures et demie du soir, le conseil général s'établit en permanence. Le procureur général déclara : « que les bruits répandus le matin sur la retraite de l'armée, venait de lui être confirmés par le citoyen Charron, commissaire du département, parti le matin à trois heures de Saint-Hermand, qu'il importait de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les suites de cet événement désastreux et maintenir la tranquillité publique. »

La générale fut battue, les postes furent doublés, les troupes réunies sur la place d'armes furent instruites des événements et invitées à maintenir la paix.

A neuf heures du soir, le général Marcé, destitué la veille par les représentants, arrivait à La Rochelle et faisait demander au général Verteuil de lui donner l'hospitalité. Celui-ci refusa de le recevoir. Une discussion s'engagea pendant laquelle Marcé entra accompagné de ses deux fils. La séance ne fut pas interrompue ; des mesures furent prises pour assurer l'approvisionnement de la ville et de l'armée : en terminant, le district donna ordre de désarmer le général vaincu et de le conduire immédiatement à la maison d'arrêt.

Pendant la nuit et la matinée du jeudi 21 mars, les groupes de fuyards arrivaient ivres, débraillés, sans armes; la rue du Palais était pleine d'une foule réclamant la tête du général Marcé. Un vieux capitaine de navire, nommé Lévêque, se moqua de cette

Digitized by Google

colère patriotique contre un général abandonné devant l'ennemi. Il fut insulté et poursuivi. Le maire et deux officiers municipaux purent difficilement le sauver au moment où pressé dans un corridor, au coin de la place d'armes, il allait être massacré.

Les bruits les plus invraisemblables étaient répandus : une mine secrète devait faire sauter La Rochelle, les professeurs du collège avaient entendu un grand bruit dans les caves de cet établissement, étaient-ce les brigands de la Vendée ?

Pour faire une diversion, quelques victimes étaient nécessaires. Elles étaient désignées ; la loi du 14 février 1793 accordait une prime de cent livres, à celui qui arrêterait un prêtre déportable ; la loi du 18 mars décidait que les prêtres, dans le cas de déportation, seraient mis à mort dans les vingt-quatre heures.

Sur un ordre du district, dont Crassous était commissaire, le procureur de la commune fit sortir de la prison, pour être embarqués à destination de l'île d'Oleron, quatre prêtres condamnés à la déportation : MM. Augeard, curé de Noirlieu ; Cornuault, curé de Noireterre ; Violleau, curé de La Chapelle-Gaudin ; Hulé, curé de Largeasse, près d'Airvault. Les protestations des membres du district me paraissent éloigner d'eux tout soupçon, mais la déposition de Bessière, procureur syndic de Rochefort, citée plus loin, pèse lourdement sur Crassous, commissaire du district et président de la société populaire.

Il était midi, la marée était basse, une compagnie de trente gardes nationaux, commandés par Jean-Baptiste Pelletier, occupait le poste de la prison. Douze gardes furent désignés pour escorter les prisonniers enchaînés deux à deux.

Ils sortirent ; Darbelet attendait devant la porte, aussitôt il commença à ameuter la populace et prit les devants ; sous la grosse horloge il avait groupé quarante émeutiers. Près du pont Maubec, une foule, évaluée par un témoin à quatre cents personnes, barrait la route. Des pierres furent lancées contre les marins qui montaient le canot destiné à conduire les ecclésiastiques à la barque. Les marins furent contraints de s'éloigner. L'escorte rebroussa chemin, et se dirigea, suivie par environ deux cents personnes, vers le corps de garde de la Tour de la Chaîne.

Dix autres gardes furent demandés au poste de la prison, le capitaine hésita un instant, et, sur l'ordre de l'adjudant géné-

Digitized by Google

ral Thouron, il les laissa partir ; ils ne purent rejoindre leurs camarades.

Des hommes, des femmes poussaient des cris de mort, pressaient l'escorte et cherchaient à atteindre les prisonniers.

Darbelet parvint à passer derrière un garde et frappa un vieux prêtre marchant péniblement appuyé sur une canne. Quand on arriva à la Tour de la Chaîne, deux ecclésiastiques avaient la tête ensanglantée par les coups de bâton; les deux autres, se trouvant séparés de la troupe, faillirent être jetés à la mer.

La garde se rangea sur les marches du poste. Un chirurgien fut appelé et pansa les blessés. L'ordre fut donné à deux tambours de battre la générale, un d'eux était Dionnet dont on verra la conduite; une trentaine d'hommes armés de bâtons les en empêchèrent.

Cette scène odieuse durait depuis une heure, quand l'adjudant général Thouron fit prévenir la municipalité.

Le maire Dely présidait l'assemblée générale du district, il partit immédiatement avec les officiers municipaux, les juges de paix et le chef de la légion. Ils rencontrèrent dix cavaliers de la compagnie de Rochefort et leur ordonnèrent de les accompagner. Cinq autres cavaliers de la compagnie de La Rochelle, commandés par le chef d'escadron Regnault, tentèrent vainement de rejoindre le cortège. Un de ces cavaliers affirme, dans sa déposition, qu'il a reconnu, parmi les émeutiers, beaucoup de ceux qui avaient dévasté et pillé le couvent des Augustins (1).

---

(1) Par un arrêté du 27 octobre 1791, le Directoire du département de la Charente-Inférieure avait autorisé la liberté des cultes, et permis de les exercer dans toute église particulière dont l'ouverture serait demandée par dix citoyens.

Les catholiques de La Rochelle avaient cru pouvoir user de cette liberté. Dix d'entre eux : Pinet, Roy aîné, Roy jeune, Roussy, Texier, Bonhomme, Dadvisard, Chaslou, Braud et Proust aîné, louèrent la chapelle des Augustins à Trimouille Pierre, huissier, qui s'était rendu acquéreur de cet établissement, le 6 mai 1791, pour la somme de 35.600 livres. Ils demandèrent à la municipalité l'autorisation de se réunir en assemblée religieuse, et crurent pouvoir pratiquer les exercices de leur culte, avec la liberté dont jouissaient les protestants.

Le lundi de la Pentecôte, une cinquantaine d'individus envahirent bruyamment la chapelle, et tinrent à haute voix des propos grossiers. La troupe fut appelée. Les perturbateurs savaient que les soldats leur étaient favorables ; pendant qu'un officier municipal parlementait avec quelques-uns, les autres renversent les chaises, brisent les bancs, décoiffent les femmes, arra-

Digitized by Google

Arrivés devant le poste, le maire et les officiers municipaux commencèrent à parlementer ; les discours se succédèrent, interrompus par les injures et les menaces de la foule comprenant qu'on ne voulait point agir contre elle.

Devant le tribunal criminel de Saintes, les officiers municipaux déclareront ne pas reconnaître les accusés ; le maire fera cette déclaration, que Darbelet reprendra pour sa défense: « Les émeutiers faisaient entendre des gémissements et des plaintes, pleuraient la mort de leur père, de leur fils, de leurs parents et de leurs amis, prétextant que les prêtres étaient la cause de leur destruction. » Or il n'y avait pas eu d'engagement sérieux; les rapports des généraux et des représentants du peuple sont formels.

Fut-ce sur un ordre ou par fatigue, les cavaliers se retirèrent, la garde nationale mit bas les armes, les officiers municipaux essayèrent de former une chaîne en se prenant les mains. Darbelet, une femme et un matelot se glissèrent sous leurs bras et entrèrent dans le poste. Les autorités s'éloignèrent.

Les victimes se tenaient acculées près du lit de camp ; un garde avait aperçu, en entrant, une hache et une tranche, et les avait jetées sous le lit; « c'en est fait de vous » ! dit-il aux prêtres. Les martyrs tombèrent à genoux. Un homme armé d'un long morceau de bois auquel était attachée une lame de couteau, traversa le cou d'un prêtre, qui tomba, entraînant dans sa chute son compagnon de chaîne. Le poste fut envahi ; les hommes frappaient, les femmes saisissaient les têtes par les cheveux et les cognaient contre terre. Darbelet coupa l'oreille d'un prêtre ; pendant toute la journée, il se fit un jeu de la passer sous le menton des femmes. Un

---

chent leurs jupes et les fouettent ; ils se répandent dans le couvent et jettent les meubles par les fenêtres ; Trimouille veut intervenir, il reçoit trois coups de sabre. L'historien de 1830 prête aux émeutiers ces paroles : « Nous aimons mieux tout briser dans cette église, que de casser bras et jambes à nos femmes, qui viennent ici, tout le jour, gâter leur caractère ! » La lecture des dossiers du tribunal criminel montre la piété et la douceur de ces horribles mégères !

Quand tout fut brisé, les gardes nationaux vinrent rétablir l'ordre. Le lendemain les prêtres catholiques étaient expulsés de La Rochelle, les émeutiers, fiers de leur triomphe, allaient profaner et piller les églises des campagnes voisines. Ainsi le bourgeois anticatholique se sert des malfaiteurs, il les excuse ou les désavoue et finit par les amnistier.

Digitized by Google

marin, avec un rasoir, ouvrit le ventre d'un ecclésiastique et le mutila. On entendit quelques gémissements, quelques cris plaintifs... Le crime était accompli.

Cette populace sortit du corps de garde, les mains et les vêtements couverts de sang. Une femme criait : « cela vaut mieux que de l'eau bénite » ! Une autre : « voilà ces s... mâtins, nous en sommes venus à bout » ! Une troisième montrait une poignée de cheveux gris.

Deux cadavres furent traînés sur le quai, les femmes les frappaient encore à coups de bûches. Un corps avait des soubresauts pour vomir le sang, un nommé Bertrand lui plongea trois fois son sabre dans la poitrine et coupa la tête qu'il emporta. Dionnet fouilla un cadavre, tira des poches un chapelet et un crucifix qu'il agitait au-dessus de sa tête, en ricanant. De petits décrotteurs enlevèrent les souliers, les bas, les culottes ; le plus grand, un borgne, s'empara de la chemise.

Une femme montrait un morceau de chair humaine, disant : « si j'avais son cœur je le mangerais » ! Une autre affirmait : « que son mari avait, le matin même, affilé son sabre pour tuer les prêtres » !

Les têtes furent placées au bout de fourches ; un lambeau de chair porté tantôt au bout d'un bâton, tantôt à la pointe d'un sabre, passait de mains en mains ; les hommes et les femmes se le disputaient avec des propos obscènes !

Derrière ce groupe, venait un traîneau attelé de deux chevaux, deux cadavres attachés à l'arrière battaient le pavé. L'horrible cortège parcourut la ville et vint, sur les marches de la cathédrale, devant la garde nationale rangée sur la place. Le représentant Carra haranguait la cohue, et lui promettait d'envoyer Marcé devant le tribunal révolutionnaire de Paris, s'engageant, dans le cas d'une condamnation, à le faire guillotiner à La Rochelle.

Dans la rue de l'Escale, Griffon, administrateur du district (le maire Dély dit que ce fut lui), arrêta les meurtriers : après de longues remontrances, les têtes furent abandonnées, il demanda un sac ; du haut d'une fenêtre, une femme lui en jeta un, il y fit mettre les têtes et placer le tout près des cadavres rejetés sur le traîneau. Ces dépouilles furent portées au cimetière Saint-Barthélemy.

Les deux autres cadavres, mutilés et restés sur le quai, fu-

Digitized by Google

rent inhumés au cimetière Saint-Jean. L'acte de décès rédigé le 24 mars, contient cet euphémisme : « prêtres morts, victimes d'une émotion populaire ».

La déposition de Bessière, procureur syndic du district de Rochefort, est accusatrice : « J'étais, déclare-t-il, à l'auberge du ci-devant Duc de Bourgogne, avec les citoyens Niou, Carra, Auguis, Trullard, représentants du peuple. En sortant de la dite auberge, je vis venir le citoyen Crassous, alors président de la société populaire et commissaire du district de La Rochelle, qui, s'adressant à Carra, lui dit à mi-voix, mais assez haut pour que j'entendisse : *C'est fait* ! Je ne sus quel sens il voulait donner à cette expression qu'après avoir fait quelques pas dans la rue. Une députation de l'administration du district arriva, qui, par l'organe du procureur syndic, témoigna de la plus profonde indignation ».

Le soir, sept des assassins vinrent, les bras nus, les manches retroussées, couverts de sang, au café tenu par Pilliet, ils se lavèrent, demandèrent de la bière, burent et payèrent.

La meute sanguinaire n'était pas rassasiée. Le lendemain 22 mars, la municipalité de Saint-Martin-de-Ré envoyait à La Rochelle trois prêtres : MM. Dauche et Vergé, missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et l'abbé Malerbeau, vicaire d'Aytré, des nobles et des femmes vendéennes, sous la conduite d'une demi-douzaine de grenadiers. Le vent était favorable ; ils arrivèrent rapidement et se dirigèrent pour accoster à la petite rive.

Leur venue était annoncée ; le maire en avait été informé ; un attroupement les attendait. Des marins armés de couteaux cherchèrent à approcher de l'embarcation. Darbelet, un rasoir à la main, passait de barque en barque, la foule l'appelait, il répondait : « Je vais à ma seconde expédition »! Un jeune matelot, de la paroisse du Bois ou de celle de Sainte-Marie en l'île de Ré, nommé Bellouard, apercevant un ecclésiastique encore vêtu de sa soutane, criait : « Voilà du bon fricot » ! et, repassant sur un bordage le fil d'une hache, il ajoutait : « Nous allons en faire autant à ceux-ci qu'à ceux d'hier ». Comme il reprochait à un prêtre de n'avoir pas fait le serment, celui-ci lui présenta son chapelet, en lui disant : « Je ne t'ai point fait de mal, je te pardonne, je vais faire mon serment » ! — « Tu le feras quand tu auras la tête en bas » reprit Bellouard.

Un grenadier courut avertir la municipalité, pendant ce temps une corde fut lancée et la barque fut amarrée. Un des grena-

Digitized by Google

diers, Sens, de Saint-Martin, dit aux prêtres : « Faites votre acte de contrition, vous n'avez pas longtemps à vivre » ! Ceux-ci descendirent dans la cale, se confessèrent et se donnèrent l'absolution.

A ce moment, le général Thouron arriva, accompagné de la garde et de quelques membres du district ceints de leurs écharpes, il ordonna de pousser au large ; « ce n'est plus possible, lui répondit le patron de la barque, la marée est basse »! Thouron déclara qu'il allait donner l'ordre de faire feu sur l'embarcation. Le commandant de l'escorte lui fit observer qu'il y avait à bord des grenadiers de l'île de Ré. — « Qu'ils sortent et je me charge de tout », reprit le général. Les grenadiers se retirèrent ; un d'entre eux, Henri Poubeau, prit sous le bras l'abbé Malerbeau, vêtu d'habits civils, et l'entraîna, en affirmant aux assassins que c'était un passager.

Sous les yeux des autorités, le massacre commença, les meurtriers s'emparèrent de leurs victimes, les portèrent sur le pont et les hachèrent en morceaux qu'ils se partageaient, en disant : « Tu en as un plus gros morceau que moi ! » Les corps horriblement mutilés restèrent sur le quai et furent inhumés quelques heures après au cimetière Saint-Nicolas.

La conduite du général Thouron resta incomprise et suspecte aux grenadiers, témoins de cette scène.

Les représentants du peuple, présents à La Rochelle, se montrèrent indifférents à ces massacres.

Le club, présidé par Crassous, publia une longue déclamation contre les suspects, et demanda qu'on les mit tous en arrestation.

Quand Monseigneur de Coucy, évêque de La Rochelle, exilé en Espagne, apprit le meurtre de ces prêtres, dont trois, MM. Augeard, Cornuault et Violeau, appartenaient à son diocèse, il n'hésita pas à les considérer comme martyrs. Le 8 mai, il adressa une lettre pastorale à son clergé et aux fidèles ; elle peut être considérée comme une de ces canonisations, que les évêques avaient le droit de faire, pendant les douze premiers siècles de l'Eglise.

« Nous comptons, écrivait Mgr de Coucy, trois de nos vénérables coopérateurs, dignes martyrs de Jésus-Christ, qui, après trois années de combats et six mois de chaîne, ont scellé leur glorieuse confession de leur sang, dans notre ville épiscopale. A cette nouvelle, nous avons été saisi d'effroi ...Mais, en même

Digitized by Google

temps, nous avons rendu grâces à Dieu, pour le don précieux qu'il fait à notre église, à notre diocèse, dans ces dignes ministres des saints autels.

« Quel contraste entre le zèle pur et éclairé de ces saints prêtres et le fanatisme de leurs persécuteurs ! Soutenir la foi par des leçons sublimes et des exemples héroïques de vertu, montrer une constance et une fermeté à toute épreuve, une patience invincible dans les souffrances, n'avoir d'autre but que de se sanctifier en sanctifiant les autres. Telle est la voie qu'ont suivie nos glorieux martyrs » !

Au mois de messidor an III (juillet 1795) les assassins des 21 et 22 mars 1773, comparurent devant le tribunal criminel de Saintes. C'étaient les exécuteurs inconscients d'ordres donnés par des hommes politiques ; le tribunal ne retint que quatre prévenus : Darbelet, perruquier, âgé de 28 ans ; Pinard, forgeron, âgé de 26 ans ; Guillet, charpentier, âgé de 38 ans ; Marianne Marsillac, veuve de Philippe Faillofais, bouchère, âgée de 42 ans ; tous domiciliés à La Rochelle.

Ils affirmèrent pour leur défense : « que ce massacre n'aurait pas eu lieu, si on *n'eut affecté* de faire sortir les prêtres, lors de l'arrivée des fuyards de la Vendée, sous prétexte de les faire embarquer, quand la mer était basse » !

Pendant les débats, la persécution religieuse, un instant apaisée, recommençait. L'article 10 de la loi du 3 brumaire (25 octobre 1795) ordonnait, pour la quatrième fois, l'exécution des lois contre le clergé. Les arrêtés des proconsuls ou des comités, qui paraissaient y déroger, étaient abrogés ; le lendemain, 4 brumaire, une amnistie était accordée pour tous les faits révolutionnaires. Les victimes et les bourreaux reprenaient la situation que la Révolution leur avait faite.

Le 23 nivôse an IV (13 janvier 1796), le Directoire rappelait de nouveau que toutes les lois de persécution devaient être exécutées sans exception.

C'est dans ces circonstances que le tribunal de Saintes devait juger. Le 17 pluviôse an IV (6 février 1796), le jury déclarait : « que Darbelet avait pris part au crime, mais *sans préméditation*, et, qu'il était *excusable, à raison d'une provocation violente* ;

« Que Pinard et Juillet n'avaient point participé au crime ;

« Que la veuve Faillofais avait bien assisté et participé au « massacre, mais *inconsciemment* et *sans dessein criminel* ;

Digitized by Google

« En conséquences, les trois derniers prévenus étaient ac-
« quittés et mis sur le champ en liberté ;

« Darbelet seul était condamné à dix ans de gène » !

Celui-ci n'entendait pas expier pour tous. D'ailleurs le Directoire reprenait la chasse aux prêtres. Le 8 ventôse an IV (27 février 1797), une prime de 100 livres était payée à ceux qui arrêtaient un ecclésiastique. Le 20 germinal (9 avril), Darbelet écrivait, de la prison de Saintes, une lettre, dans laquelle il réclamait le bénéfice de l'amnistie du 4 brumaire. « Ceux qui
« m'ont poursuivi, disait-il, ne sont pas des républicains, je suis,
« moi, un des fondateurs de la République... C'est une révolu-
« tion qui a eu lieu, à La Rochelle, contre les prêtres réfractai-
« res, et non contre les habitants, la propriété et la sûreté de la
« République... S'*ils* n'avaient pas fait sortir ces prêtres des pri-
« sons, lors de l'arrivée de l'armée, ils n'auraient pas été massa-
« crés ; mais preuve qu'*ils* les livraient à la vengeance popu-
« laire, c'est qu'*ils* ont voulu les faire embarquer à la marée
« basse... Pourquoi resteraient-*ils* impunis, *puisqu'ils sont les*
« *chefs des assassins* » ?

Cependant, le 13 mai 1798, le tribunal rejetait la demande de Darbelet; le 28 du même mois, la cour de cassation la rejetait également, en donnant pour motifs : « 1° que le mandat lancé
« contre l'accusé, le 3 thermidor an III, constate que la pour-
« suite a commencé avant l'expiration des trois années ; 2° que
« le meurtre est un délit prévu par le code pénal, et ne peut
« être compris dans les faits où l'amnistie est accordée par l'ar-
« ticle III de la loi du 4 brumaire, qui ne s'applique qu'aux faits
« relatifs à la Révolution ».

Le 14 frimaire an V (4 décembre 1796), le Directoire rappelait encore et toujours : que les lois de persécution, n'étant point abrogées, continuaient à être en vigueur.

La femme de Darbelet, habilement conseillée, adressait (8 janvier 1797), une pétition en faveur de son mari, dans laquelle elle réclamait de nouveau le bénéfice de l'amnistie du 4 brumaire.

Le 13 janvier, le tribunal criminel de Saintes répondait, sans craindre de paraître se contredire : « Considérant que les
« meurtres des dits prêtres, dont a été déclaré complice le dit
« Joseph-Honoré Darbelet, sont, à raison des circonstances, des
« faits purement relatifs à la Révolution, ordonne la mise en li-
« berté du susdit » !

Digitized by Google

C'était affirmer la complicité des hommes politiques avec les assassins, ceux-ci étant proclamés innocents, ceux-là pouvaient jouir en paix des biens nationaux qu'ils avaient acquis à vil prix, devenir comtes de l'empire et, plus tard, serviteurs pieux de la monarchie.

P. LEMONNIER.

---

## II

## MADAME DE CHAMPLAIN EN AMÉRIQUE

Hélène de Champlain, née Boullé, était fille d'un certain Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du Roi. Presque enfant en 1610, elle avait épousé le sieur de Champlain avec la clause qu'on lui donnerait le temps de grandir. Et, de fait, elle avait très peu vu son époux au début de leur mariage. Trois mois après que ses noces avaient été célébrées à Saint-Germain l'Auxerrois, Champlain avait repris seul le chemin de la mer pour aller rejoindre l'objet de sa passion la plus ancienne et la plus vive, la terre canadienne.

Il y a pourtant des traces des soins que pendant ses brefs séjours en France il donnait à son intérieur. Nous savons qu'en juillet 1617 il engagea une servante pour le service de sa femme. L'acte a été conservé ; selon l'usage du temps, il avait été passé devant notaires. « Ici, dit ce parchemin, fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchands, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis au service Ysabel Terrier d'aujourd'hui jusqu'à quatre ans prochain après ensuivant finis et à avec noble homme Samuel de Champlain, Ordinaire du Roi en la Marine, et demoiselle Eslayne Boullé, sa femme... Laquelle Ysabel promet de servir pendant ledit temps, en toutes choses qui lui seront commandées par ses maîtres et maîtresses, licittes et honnêtes, moyennant trente livres tournois par chacun an... »

Il est bien probable qu'au moment où ce bail fut rédigé, Ysabel ne se doutait guère que, parmi les choses « licittes » qui lui seraient commandées, se présenterait un voyage en Amérique. Elle maintint pourtant ses engagements et accompagna sa maîtresse au Canada, en 1620.

Digitized by Google

La première pensée des immigrants, en arrivant sur le sol du Nouveau Monde, fut de rendre grâces à Dieu, « principalement moi, dit Champlain, pour le sujet de ma famille qui avait beaucoup enduré d'incommoditez en cette fâcheuse traversée ». Mme de Champlain avait dans la Nouvelle-France un frère établi depuis deux ans. Il se rendit au devant des voyageurs et il fut « fort étonné de voir sa sœur et comme elle s'était résolue de passer une mer si fascheuse et fut grandement réjouy ». C'était sans doute une vie bien rude que l'on allait offrir à la jeune femme. Le petit château-fort en bois que Champlain, avec mille peines, avait réussi à ériger au bord du Saint-Laurent, sur la belle colline de Québec, s'était détérioré en l'absence de celui que les Indiens nommaient « le gouverneur blanc ».

— Je trouvai, dit-il, cette habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts, l'air entrait de toutes les jointures des planchers, le magasin s'en allait tomber... Tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé.

Toujours vaillant, il employa l'hiver à réparer et à fortifier cette demeure : elle devait, en effet, abriter la première Parisienne qui eût osé braver les risques de la colonisation dans la Nouvelle-France. Tout de suite, Mme de Champlain se préoccupa d'entrer en relation avec les femmes indiennes. Comme elle était très chrétienne, elle cherchait à les convertir à la foi qui lui apparaissait la suprême consolation de la vie. Les sauvagesses à qui elle s'adressa n'étaient point pour elle une occasion de beaucoup d'encouragement. Ni physiquement, ni moralement, elles n'étaient attrayantes. Quand les Sachems voulaient se venger de prisonniers pris à la guerre, ils avaient l'habitude, dit Champlain, de réserver ces malheureux « pour les faire mourir par les mains de leurs femmes et filles, qui, en cela, ne se montraient pas moins inhumaines que les hommes, qu'encore elles surpassaient de beaucoup en cruauté : car, par leur subtilité, elles inventaient des supplices plus cruels et y prenaient plaisir, leur faisant ainsi finir leur vie en douleurs extrêmes ».

Une Française avait lieu de s'étonner quand elle voyait avec quelle brutalité les hommes de la tribu traitaient le sexe faible. Qui n'entend pas un Indien, interrompu tandis qu'il battait sa femme, par une protestation indignée, répondre à son interlocuteur :

— As-tu à voir dans ma maison si je bats mon chien?

Digitized by Google

La liberté des jeunes filles indiennes était une autre occasion de stupéfaction. Elle surpassait les limites les plus reculées du « flirt » moderne. On peut en juger par ces notes laissées de la main d'un compagnon de Champlain, l'historien Marc Lescarbot :

« Ils ont aussi une façon de mariage qui est que quand une fille est à l'âge de quatorze ou quinze ans, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy semble ; puis, au bout de cinq ou six ans, elle prend lequel il luy plaît pour son mari. Cependant, en contraire de nous, ils font en leurs mariages non que le père donne douaire à sa fille pour la loger avec quelqu'un, mais que le poursuivant fasse bons et beaux présents au père à ce qu'il lui donne sa fille pour épouse. »

Dès 1615, les colons français avaient fait célébrer la messe par les Pères Recollets qui suivirent Champlain à Québec ; mais, en 1621, M^me^ de Champlain eut la grande joie de voir achevée la première église qui fut jamais construite sur le sol de l'Amérique du Nord. On décora comme on le pouvait, dans ces solitudes de la forêt, la petite chapelle. On y plaça trois statues de la vierge. Les Indiens prirent ces madones pour des êtres vivants. Quand on leur expliqua que la Vierge était la Mère de Dieu, ils regardèrent longtemps ces trois images, puis ils demandèrent en riant « comment une seule personne pouvait avoir trois mères ».

Les misères matérielles dont souffraient les pionniers auraient pu décourager une créature moins vaillante qu'Hélène de Champlain. Outre le froid et le scorbut, qui, chaque année, faisaient de terribles ravages, on était tourmenté de la façon la plus irritante par les puces : « En nous allant nous pourmemener, dit Champlain, nous en prîmes un seul jour une telle quantité que nous fûmes contraints de changer d'habits. » D'autre part, « les moustiques étaient si épaisses qu'elles ne permettoient point presque de reprendre haleine, tant elles persécutaient et cruellement ».

Toutefois, dans l'âme de ces sauvages, en apparence si insensibles, se montrait quelquefois un reflet de poésie qui rappelait la France aux exilés. Le respect des vieillards était tel qu'un jeune homme, fût-il mourant de faim, ne devait manger que quand ses père et grands-pères étaient servis. Ces primitifs ado-



Digitized by Google

raient en plus les enfants ; ils ne les punissaient que rarement. Un jour, le fils d'un fermier normand établi près de Québec, un petit colon de cinq ou six ans, eut la fantaisie de frapper au visage un Indien qui s'était approché trop près de lui tandis qu'il tapait une caisse avec deux baguettes de bois. Le père exigea que cette violence fût corrigée devant la victime elle-même. Au moment où on allait fouetter le coupable, l'Indien lui couvrit les épaules avec son manteau et il s'écria : « Battez-moi si vous voulez, mais ne levez pas la main sur un faible !

Tout ce qu'ils voyaient d'ingénieux, de pratique dans l'établissement des Français — la batterie de cuisine, les livres, surtout la pendule, — faisaient l'admiration des sauvages. Ils appelaient celle-ci « le capitaine de la journée » puisque, de vive voix, elle commandait les heures. Ils s'imaginaient qu'elle pouvait non seulement parler, mais aussi qu'elle entendait, car souvent, au dernier coup de midi, les Français lui criaient : « Arrête » ! et, en effet, elle ne disait plus un mot. Quelquefois les Hurons, les Montagnais passaient des heures de suite, oisifs, bavards, à regarder travailler les colons chez eux. Ceux-ci attendirent que la pendule sonnât pour expliquer qu'elle était fâchée, qu'elle venait de déclarer : « Les Indiens doivent rentrer à leur camp. Qu'on ferme les portes » !

D'après les chroniqueurs, Mme de Champlain était très belle. Les Indiens en voulaient faire une déesse. Ils étaient éblouis de voir tant de jeunesse, de grâce, de force, qui ne cherchaient qu'un seul but : faire du bien aux autres. Nous savons que, selon la mode parisienne de 1620, elle suspendait à ses côtés, comme breloque, un petit miroir. En y voyant leurs images reflétées, les Peaux-Rouges supposèrent que cette très sainte jeune femme portait chacun d'eux dans son cœur. Ainsi elle fit beaucoup de conversions. Enfin, en 1624, après cinq hivers passés au Canada, elle rentra à Paris avec son mari qu'elle ne devait plus accompagner au delà de l'Océan. Adonnée à la prière et aux bonnes œuvres, elle se fixa chez des religieuses jusqu'à la mort de Champlain, survenue en 1635, à Québec. Peu de temps après, sous le nom d'Hélène de Saint-Augustin, elle fonda dans la ville de Meaux un couvent d'Ursulines auquel elle légua sa fortune. Ce fut à Meaux qu'elle mourut, fidèle jusqu'à la fin, dé-

Digitized by Google

vouée, accomplissant avec loyauté ses devoirs envers les hommes et envers Dieu.

En ces jours où l'Amérique est devenue le pays par excellence du luxe et de la réclame, il est doux de contempler un instant cette vie de sacrifice et de modestie. On a presque envie de demander pardon à la sœur Hélène d'avoir cherché à la mettre une seconde dans la lumière... Vivre avec un détachement sublime pour autrui, accepter l'anonymat chrétien, voilà un idéal dans lequel, en tout temps, s'est incarnée l'âme de la vraie Française.

B. VAN VORST.

(Extrait du *Gaulois* du 7 mai 1912) (1).

M. N. Weiss, pourtant très documenté, très à l'affut de tout ce qui a trait aux questions protestantes, petites ou grandes, n'a pas dû connaître cet article avant d'écrire dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (mai-juin 1912, page 274) les trois pages qu'il consacre à cette vieille question *Champlain était-il Huguenot?* remise sur le tapis à propos de l'inauguration du monument dressé le 4 mai de cette année sur le bord du lac Champlain. M. Hanotaux croit Champlain catholique, M. Weiss avoue que toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont fourni la preuve ni de la naissance protestante ni de l'abjuration de Champlain. Il constate en outre que malgré l'affirmation de biographes qui disent qu'Hélène Boullé était huguenote, son contrat de mariage ne fournit aucun indice, ce qui n'a rien de surprenant. Le fait de se marier à Saint-Germain l'Auxerrois me paraît cependant une preuve décisive que les époux étaient catholiques. Les abjurations étaient rares au début du XVII[e] siècle, chacun suivait sa religion sans contrainte. Tout ce que raconte M. B. Van Vorst tend à affirmer qu'Hélène Boullé n'était pas protestante et par conséquent n'a pas abjuré pour cause de mariage. Puisque personne n'a découvert l'abjuration de Champlain, il y a des présomptions qu'il n'était pas protestant. Plusieurs circonstances me semblent suffisamment probantes. Aussi je ne comprends pas bien pourquoi M. Weiss dit qu'il « est permis de conjecturer que si Champlain avait été bon catholique il n'aurait pas admis la religion protestante sur le même pied que la sienne », quand il emmena, en 1603 un pasteur et un prêtre au Canada. — Peut-être pourrait-on retourner l'argument ! Mais c'est Pierre du Gua et non Champlain, qui obtint la commission à condition d'*établir au Canada la R. C. ou au moins de laisser vivre chacun selon sa religion*, et emmena le prêtre et le pasteur. J'interprète autrement que M. W. ce

(1) L'*Echo de Paris* du 15 juillet publie un article de M. Etienne Lamy sur Champlain. Il esquisse le rôle de Champlain.

Digitized by Google

double enrolement disparate. Il est probable que Pierre du Gua, protestant avéré, n'aura consenti à s'intéresser à l'entreprise de Champlain qu'à la condition de « laisser vivre chacun selon sa religion », c'est-à-dire de laisser les protestants tranquilles. Le prêtre n'est là que pour permettre au pasteur d'y être. C'est une concession qu'il aura exigée de Champlain, et Champlain l'a lui-même accordée, afin de s'assurer le concours de son compatriote. Si l'un et l'autre avaient été protestants, la clause ne se comprendrait pas, puisque d'abord on parle d'établir la religion catholique : ils n'auraient point convenu d'emmener un prêtre et un pasteur, d'un commun accord ils auraient emmené deux pasteurs. Je suis d'autant plus tenté de penser que Champlain était catholique qu'en 1615 il emmena trois récollets.

Quoi qu'il en soit, M. Weiss apporte une constatation importante. Il a lu le contrat de mariage de Champlain dont une copie existe dans un registre des insinuations au greffe du Chatelet aux Archives nationales (Y 150, fol. 293), le fiancé se qualifie de noble homme, capitaine de marine, demeurant à Brouage, fils de feu Antoine, aussi capitaine de marine, et de Marguerite Le Roy, « ce qui ruine l'assertion encore répétée qu'il aurait été « fils de pêcheurs ». Ch. D.

---

## III

## LES JUSTICES DE PAIX DE SAINTES

(*Suite*).

### B. — *Canton Sud.*

#### I. — Dangibeaud.

François-Louis Dangibeaud (*alias* François-Louis de Gonzague) (1), appartenait à une très ancienne famille Saintongeaise (2). Né à Saintes le 22 juin 1765 et baptisé le même jour

---

(1) Son acte baptistaire porte « François-Louis », cependant, dans les actes de la justice de paix et dans son acte de décès, il est appelé « François-Louis de Gonzague ». Un jugement rectificatif du tribunal civil de Saintes, rendu le 12 février 1833, a ordonné la suppression des mots « *de Gonzague* » dans les prénoms de Dangibeaud.

(2) La famille Dangibeaud, dont le nom patronymique est écrit à l'origine *Angibault, Angibaut, Angibauld, Angibaud*, puis *Dangibaud* ou *Dangibeaud*, se rencontre à Saintes, dès la fin du XVI[e] siècle, depuis François *Angibault* ou *Angibaut*, sieur des Vallées, époux de Marie Amussat, lieutenant du prévôt des maréchaux en Saintonge sous Henri IV (1[er] mars 1604). « La tradition la fait originaire d'Albanie », a écrit M. de la Morinerie, dans la préface de *Saintes au XVI[e] siècle*, mais M. Charles Dangibeaud s'est élevé contre cette

Digitized by Google

dans l'église paroissiale de Saint-Pierre (1), il était fils d'Etienne Dangibeaud (2), conseiller au présidial de cette ville, et de Anne-

---

« prétendue tradition, cette légende », qui est « une pure absurdité, que n'excuse même pas une erreur, amenée par un semblant de consonance », et il conclut que cette famille doit être originaire de la Saintonge. (Voir *Mes Ascendants, mes Parents, mes Alliés* par Ch. Dangibeaud, pages 5-6, Mâcon, Protat frères, 1902).

(1) Il fut tenu sur les fonts baptismaux par François Lallemant, bourgeois, son oncle maternel, et demoiselle Marie Brelay, veuve Charles Dangibeaud, son aïeule paternelle.

(2) Etienne Dangibeaud, dit le *Grand Nez*, né le 24 décembre 1735 (?), était fils de Charles Dangibeaud, sieur du Pouyaud et d'Averton en Montils et Roufflac, décédé à Saint-Sever de Pons le 13 avril 1742, et de Marie Brelay ou Brelai de Terreneuve (parfois aussi de Villeneuve), morte à Saintes, sur la paroisse Saint-Michel, le 15 septembre 1773. Avocat au Parlement, premier échevin en 1782, il fut délégué par le corps de ville avec Riquet, pour aller attendre l'évêque Pierre-Louis de la Rochefoucault, à son entrée solennelle à Saintes le 21 mars de la dite année. Le 8 mars 1789, il fut chargé, avec Lemercier, Chesnier-Duchesne et Bernard des Jeuzines, de rédiger le cahier des doléances du Tiers-Etat. Elu, en 1790, juge au tribunal du district de Saintes, il démissionna en 1791, puis, nommé juge au tribunal de département par l'assemblée électorale le 25 germinal an V (14 avril 1797), il devint vice-président du tribunal civil de Saintes (1811) et le resta jusqu'à son décès, survenu dans cette ville le 25 décembre 1815 ; il avait 80 ans. Il était frère germain de : I. Eustelle Dangibeaud, née à Saint-Sever le 30 décembre 1724, morte au même lieu le 16 décembre 1787, qui épousa Pierre-Joseph Lecourt, directeur des postes au bureau de Cognac et entreposeur de tabac en la même ville (Contrat devant Senné fils, notaire royal à Saintes, du 5 janvier 1758 ; — II. Charlotte Dangibeaud, née à Saint-Sever le 8 août 1726, décédée au même lieu, le 12 germinal an VIII (2 avril 1800), à 74 ans; — III. Claude Dangibeaud, né à Saint-Sever le 24 novembre 1727, curé de la paroisse Saint-Michel (juin 1758), devenu chanoine de Saint-Pierre de Saintes le 16 septembre 1773, décédé le 21 mars 1777 et enterré le lendemain dans la chapelle Saint-Jean de la dite église Saint-Pierre ; — IV. Pierre Dangibeaud, curé de Sainte-Colombe (1764), ensuite de Saint-Michel, à la place de son frère (3 janvier 1774), mort à Saintes le 8 prairial an XIII (28 mai 1805), à l'âge de 73 ans ; — V. Catherine Dangibeaud, dame de Rabaine et d'Averton, née à Saint-Sever le 10 mai 1729, décédée à Saintes à 75 ans, le 3 nivôse an XII (25 décembre 1803), qui, le 20 février 1753, épousa en l'église Saint-Michel, Jean-Jacques Delataste (ou Lataste), seigneur de la Chatellenie du Châtelet en la paroisse de Saint-Coutant, président civil et criminel en l'élection de Saintes, fils de Jacques Delataste, procureur, et de Jeanne Adam, décédé le 23 août 1782, dont : *a*) Jeanne Marie-Elisabeth, née le 14 avril 1755, mariée le 20 janvier 1785 à Pierre-René-Auguste, comte de Brémond d'Ars, député de la noblesse de Saintonge aux Etats Généraux, morte le 5 janvier 1829; *b*) Jean-Claude Delataste, vicaire de Saint-Savinien, puis vicaire épiscopal ; *c*) Pierre Delataste, négociant à Saintes, qui, de son mariage avec Anne Péraud, eut le 12 messidor an III (30 juin 1795), Victoire-Isaure, décédée à Villars-en-Pons le 16 mars 1848, la-

Digitized by Google

Françoise Lallemand (ou Lallemant), son épouse (1). Après avoir fait ses études au collège de sa cité natale, il fut d'abord destiné à la marine et se fit inscrire comme volontaire sur le

---

quelle épousa Joseph-Marc-Antoine Timothée, marquis de Cumont, ex-officier de marine, né en 1782, décédé à Pons le 21 septembre 1861 (fils de Marc-Antoine, marquis de Cumont, et de Félicité de Gombault), dont notamment une fille, Madeleine-Félicité-Hélène de Cumont, mariée à Villars-en-Pons le 25 octobre 1841, avec Louis-Gabriel-Victor de Brétinauld de Méré, décédée à Saintes le 27 mai 1911, à 90 ans; *d)* Marie-Elisabeth Delataste, née le 8 décembre 1761, morte à Saintes le 18 janvier 1829, qui épousa, le 28 octobre 1783, Célestin-Jean Gillis, avocat au Parlement de Paris, conseiller du roi, receveur des finances de l'élection de Marennes, veuf en premières noces de Marie-Claire-Victoire Lozeau, décédé à Saintes, à 82 ans, le 9 avril 1822, directeur des contributions directes du département de la Charente-Inférieure en retraite, lequel était fils de Jean Gillis, juge sénéchal du marquisat de Saint-Pierre en l'île d'Oléron, subdélégué de l'intendant de la généralité de La Rochelle, et d'Angélique Naud; *e)* Eustelle, mariée, le 16 juin 1789, à Charles-Alexandre Bidé de Maurville, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint Louis, demeurant à la Châtaigneraie, commune de Chaniers, fils de Bernard-Hippolyte Bidé de Maurville, lieutenant général des armées navales, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et de Marie-Anne-Louise de Brache; — VI. Etienne Dangibeaud, régent de rhétorique au collège des Jésuites à La Rochelle (3 septembre 1752); — VII. Jeanne Dangibeaud, née à Saint-Sever le 17 janvier 1733, décédée à Saintes le 4 nivôse an X (25 décembre 1801), supérieure du couvent des Filles Notre-Dame, en 1788; — VIII. Joseph Dangibeaud, né à Saint-Sever le 4 janvier 1738, décédé au même lieu le 13 septembre 1749 (*Registres d'état civil; — Mes Ascendants* pages 43, 45; — *Documents sur Saintes*, pages 59 et 65; — *La noblesse de Saintonge aux Etats Généraux*, par de la Morinerie, pages 54 et 328, Paris, Dumoulin, 1861; — *Dictionnaire des familles du Poitou*, par H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, tome II, page 779, Poitiers, Oudin, 1885; — *Revue de Saintonge* de septembre 1896, page 325).

(1) Anne-Françoise Lallemand, dame de Padiance, baptisée le 23 janvier 1736 à la paroisse de Saint-André de la Limonade (île de Saint-Domingue) était fille de Jacques Lallemand de la Neuville, bourgeois, capitaine de la milice, et de Elisabeth Dauvaize. Son père, après le décès de son épouse, ayant vendu son habitation de la Limonade « nègres et bestiaux », à Charles Fournier de La Chapelle, suivant contrat retenu par de Saint-Martin, notaire du roi au Cap-Français, le 8 avril 1740, revint en France et alla habiter Saintes, où le 30 janvier 1742 il se remaria en l'église Saint-Pierre avec « demoiselle » Marguerite Sempé. De son côté, Anne Lallemand épousa d'abord (contrat devant Senné fils, notaire à Saintes, du 15 mai 1750) Charles Guenon, écuyer, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Beausobre, fils de Pierre Guenon, seigneur de Brives, avocat du roi et son conseiller vétéran au présidial de Saintes, et de Elisabeth Lucas, de la paroisse Saint-Pierre. Charles Guenon ayant été envoyé comme capitaine d'une compagnie franche de la marine, détachée au Cap-Français (Ile et côtes de Saint-Domingue), y

Digitized by Google

registre du bureau des classes, mais il abandonna, pour des motifs restés inconnus, cette carrière « malgré sa bonne volonté et son intelligence, qui annonçaient la plus grande aptitude pour l'état qu'il embrassait ». Il fut, à un moment donné, garde-magasin des subsistances militaires à Rochefort, puis à Saintes (1), s'associa avec des tiers pour faire le commerce (2), fut ensuite nommé commissaire de police à Saintes le 25 ventôse an X (16 mars 1802) (3), et exerça cette fonction jusqu'au commencement de janvier 1809, époque où il donna sa démission, quelques jours après avoir été nommé juge de paix du canton de Saintes, section du Sud, en remplacement de Riquet, décédé, par décret impérial, daté de Madrid du 21 décembre 1808 (4). Après la rentrée des Bourbons, il fut confirmé dans sa fonction aux termes d'une ordonnance royale du 9 juillet 1823, dût prêter un nouveau serment devant le tribunal de première instance de son arrondissement, le 13 août suivant et mourut (5),

---

décéda le 26 août 1758 (Inventaire après son décès dressé, à la requête d'Anne Lallemand, sa veuve, par Senné les 24 janvier 1759 et jours suivants). Anne Lallemand se remaria ensuite avec Etienne Dangibeaud, vers 1763, et mourut à Saintes, le 29 janvier 1821, à 85 ans, rue de l'Hôtel de Ville. Elle était belle-sœur de Marie-Elisabeth Guenon de Brives, qui avait épousé (contrat devant Senné du 26 janvier 1758) Noël-Gervais Bonnaud, dit de Mongaugé, fils de Gervais Bonnaud, bourgeois, et de Catherine Dufaur (*alias* Dufort) de la paroisse Saint-Michel, et avait deux sœurs germaines: 1° Rose-Elisabeth Lallemand, qui, le 18 janvier 1746, épousa à Sainte-Colombe (contrat devant Dalidet du 14 du même mois. Etude du Chastenet) Nicolas Carouge, bourgeois, décédé à Senouche, paroisse de Saint-Sauvant, le 9 octobre 1763, fils de Nicolas Carouge, receveur au bureau de Ribérou, et de Marie-Marguerite-Antoinette de Nozéran ; 2° et Elisabeth Lallemand, décédée le 29 juillet 1770, qui le 18 septembre 1753, épousa à Saint-Vivien Eutrope-Barnabé Pichon, écuyer, fils de Pierre Pichon, seigneur de Saint-Thomas, et de Ozanne Meneau.

(1) On trouve, à la date du 28 brumaire an V (18 novembre 1796) un Dangibeaud investi de cet emploi à Saintes (*Registres de la Justice de paix du canton Sud*). Ce doit être François-Louis Dangibeaud.

(2) Voir à ce sujet un acte de Godet, notaire à Saintes, en date du 5 février 1810, contenant, de la part de Jean Guibert, cultivateur à Saint-Sever, renonciation formelle à demander à François-Louis Dangibeaud aucun compte à raison des relations commerciales ayant existé entre eux (Etude de Me Foubert).

(3) Renseignements communiqués par l'archiviste du ministère de la Justice.

(4) *Archives du greffe du tribunal civil de Saintes.* Nous remercions M. Vidalin, greffier en chef, de l'amabilité avec laquelle il a mis ses archives à notre disposition.

(5) *Archives du greffe civil de Saintes.*

Digitized by Google

encore en activité de service, dans son domicile à Saintes, rue du Collège (1), le 29 décembre 1832, à l'âge de 66 ans. Il avait été décoré de l'Ordre du Lys le 8 juillet 1814, par le duc d'Angoulême, lors du rapide passage de ce prince dans notre ville.

François-Louis Dangibeaud, étant garde-magasin aux vivres à Rochefort, où il demeurait depuis plusieurs mois, avait épousé à Tonnay-Charente, le 17 floréal an II (6 mai 1794) (2), Marie-Céleste Faurès (3), veuve Dardilouze, après avoir fait

---

(1) Dangibeaud avait demeuré auparavant rue Saint-Michel, dans une maison, portant actuellement le n° 25, et qui dépendait de la succession de Charlotte Dangibeaud, sa tante, laquelle l'avait léguée indivisément et par moitié à Etienne Dangibeaud et à Catherine Dangibeaud, épouse Delataste, ses frère et sœur susnommés. Par acte reçu par Godet, notaire à Saintes, le 15 février 1817, les héritiers des deux légataires la vendirent à Jean-André d'Euillet, propriétaire à Saintes, époux de Elisabeth Niox. Ledit immeuble, après avoir appartenu successivement à Porcie Voix, épouse d'Eutrope Niox, aux époux Paul Boucheron et François-Xavier Beausoleil, commerçants à Saintes (contrat devant Drilhon jeune, du 9 mars 1862), est aujourd'hui la propriété de M. Edmond Boilevin, négociant en cette ville, en vertu d'un acte d'échange, au rapport de M^e^ Laferrière, aussi notaire à Saintes, du 6 octobre 1876. Mentionnons également que, pendant un certain temps, François-Louis Dangibeaud fut possesseur du domaine de Charenton, commune de Fontcouverte, qui, suivant contrat devant Huvet, notaire à Saintes, du 17 mars 1817, lui avait été vendu par Jean-Michel Segondat, ingénieur de la marine à Cherbourg, Charles-Henry Segondat, commissaire de la marine à Nantes, et Jeanne Segondat, femme de Charles-Marie de Fourcroy, commissaire principal de la marine au port de Brest, héritiers de Gilles-François Segondat et de Marie Réveillaud, leurs père et mère, pour le prix de 30.000 fr. Aux termes d'un autre contrat, reçu par le même notaire, le 7 août 1824, Dangibeaud revendit ce même domaine, pour la somme de 23.000 francs, à Jean-Joseph de Laguette, propriétaire à Saintes, époux de Marie-Catherine-Germaine de Cursay, lequel, en 1839, le démembra et en consentit la vente, en l'étude de M^e^ Mathieu Drilhon, notaire à Saintes, à divers acquéreurs (Etude de M^e^ Foubert).

(2) L'un des témoins du mariage était Philippe Augier, négociant à Charente, cousin germain de l'épouse, lequel, né à Saint-Jean d'Angély le 22 avril 1758, et mort à Paris le 2 mars 1837, fut député à la Constituante de 1789, et au Corps Législatif, en 1804 (*Dictionnaire des Parlementaires*, tome I, page 119).

(3) Il résulte d'un extrait de son acte de naissance, déposé pour minute à Baudry, notaire à Saintes, le 19 mars 1833, que Marie-Céleste Faurès était née à la Nouvelle-Orléans, paroisse Saint-Louis (province de la Louisiane) le 16 septembre 1767 de Antoine-Michel Faurès, lieutenant de frégate et capitaine de ce port, et de Rose-Elisabeth Durand (*alias* Dussaud par erreur). Dans l'acte mortuaire de Dangibeaud, son second mari, elle a été appelée *Céleste* seulement, ailleurs *Françoise-Marie-Céleste* ou *Claire-Céleste*, mais

Digitized by Google

précéder cette union d'un contrat, reçu ledit jour par Avezou, notaire à la même résidence, portant établissement d'une communauté d'acquêts entre les conjoints, qui déclarèrent vouloir « se mettre pour le surplus sous le régime des lois et la coutume du ressort de Saint-Jean d'Angély ». Les époux Dangibeaud-Faurès eurent de leur mariage un fils, Eutrope-Barnabé-Casimir, né à Saintes le 17 brumaire an VII (7 novembre 1798), et six filles, toutes mortes sans alliance : 1° Anne-Céleste, née à Tonnay-Charente, le 30 nivôse an III (19 janvier 1795) ; 2° Rose ; 3° Rose-Angelique, jumelles, nées à Saintes, le 22 messidor an IV (10 juillet 1796) ; 4° Marie-Françoise-Céleste, décédée à Saintes, le 26 janvier 1840, à 45 ans ; 5° Rose-Clarisse, morte, le 8 février 1863, à Saint-Jean-d'Angely, âgée de 66 ans ; 6° Rose-Laure, morte le 26 juin 1856, à Cognehort, près La Rochelle, à 69 ans (1).

François-Louis Dangibeaud avait une sœur, Marie-Rose-Elisabeth, née à Saintes, le 10 septembre 1766, décédée célibataire, en la même ville, le 8 décembre 1849, à l'âge de 83 ans, et deux

---

un jugement sur requête du tribunal civil de Saintes, daté du 12 février 1833, a ordonné la rectification de ses prénoms, conformément à son acte de naissance, sus-énoncé.

Le 3 février 1793, Marie-Céleste Faurès avait épousé, aussi à Charente, Jacques-Augustin-Louis Dardilouze, âgé de 26 ans, né à Lorient, le 24 août 1766, fils de feu Jean-David Dardilouze et de Jacquette Le Sauvage. Bien que l'acte de célébration du mariage n'énonce pas la profession de l'époux, nous pensons qu'il devait appartenir à l'état militaire et ce qui nous le fait présumer c'est qu'à la date du 16 thermidor an V (3 août 1797) et par acte devant Petit, notaire public à Saintes, Louis-Gonzague Dangibeaud aîné et son épouse Marie-Céleste Faurès « relicte » de Jacques-Augustin-Louis Dardilouze, « en son vivant aide de camp », et donataire en usufruit de celui-ci, donnent procuration pour « demander et faire rendre compte au citoyen Lestrohan, juge de paix de la ville de Port-Louis (Morbihan) de la gestion, qu'il a eue des biens, provenant de la succession dudit Dardilouze » (Etude de Me Julien-Laferrière).

(1) *Communication de M. Dangibeaud, de Rueil.* cf. *Mes Ascendants..* , page 47. — Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir les actes de décès d'Eutrope-Barnabé-Casimir, d'Anne-Céleste, de Rose et de Rose-Angélique Dangibaud, mais ils étaient morts avant leur père, puisque l'inventaire, dressé après le décès de François-Louis Dangibeaud, à la requête de Marie-Céleste Faurès, sa veuve, par Baudry, notaire à Saintes, les 28 et 29 janvier 1833, ne constate la présence que de Marie-Françoise-Céleste, Rose-Clarisse et Rose-Laure, ses trois filles et seules héritières, demeurant les deux premières à Saintes et la troisième alors à Angoulême (Etude de Me du Chastenet).

Digitized by Google

frères germains : 1° Louis-Xavier Dangibeaud dit Padiance (1) ; 2° Jean-Jacques Dangibeaud dit du Maine.

A. — Le premier né à Saintes le 17 décembre 1789, mort en cette ville, rue des Balets, le 27 novembre 1859, âgé de 69 ans, fut capitaine quartier-maître trésorier du 6e bataillon de la Charente-Inférieure, et après sa libération du service militaire 3 brumaire an IV, 24 septembre 1795, devint membre du collège électoral de l'arrondissement en 1808, président de section dans les assemblées cantonales de 1808 et de 1813, membre du conseil municipal de Saintes 10 brumaire an XIV, 1er novembre 1805 et 30 décembre 1814, fut décoré de l'ordre du Lys (22 octobre 1814) et se maria deux fois : 1° le 29 messidor an V (17 juillet 1797), avec Catherine-Eustelle Garat, née à Saintes le 30 octobre 1776, décédée au Fagnard, commune de Saintes, le 12 septembre 1808, fille d'Etienne Garat, écuyer, capitaine de cavalerie, garde-corps du roi, compagnie du prince de Beauvau, et de Marthe Garnier, nièce d'Antoine Garnier, beau-père de Brejon-Lamartinière, père du juge de paix dont il a été question plus haut (2) ; 2° et le 17 octobre 1810 avec Marie-Madeleine du Sablon, surnommée *du Breuil*, née à Ecoyeux le 14 novembre 1767, fille de Charles du Sablon (*aliàs* Sablon), sieur de Flaville, et de Madeleine Pelluchon (parfois aussi Pluchon) (3) décédés, le mari à Brives-Charente, le 20 floréal

---

(1) Il est également surnommé dans certains actes Dangibeaud *du Fagnard*. C'est à lui que Guillotin, qui était ami d'Etienne Dangibeaud, son père, a envoyé les deux lettres concernant les démarches faites en 1812, pour obtenir l'érection en lycée du collège de Saintes et que nous avons publiées dans notre étude, le *Docteur Joseph-Ignace Guillotin*, page 76-81, La Rochelle, Imprimerie Noël Texier, 1908.

(2) Voir *suprà*, *Notice sur Brejon-Lamartinière*.

(3) Madeleine Pelluchon, née à Cognac vers 1730, était fille de Jacques Pelluchon *des Touches*, écuyer, seigneur de Saint-Bris, avocat en parlement, et de Catherine de Bourdeille (fille elle-même de Mathieu de Bourdeille, conseiller du roi et son premier avocat au siège présidial de Saintes, et de Marie-Marguerite de Villepreux). De leur union célébrée le 11 novembre 1714, les époux Pelluchon de Bourdeille avaient eu : 1° Madeleine, épouse de Laurent du Sablon, écuyer, garde-corps du roi, de la compagnie de Noailles, fils de Charles du Sablon, ancien président en l'élection de Saintes, et de Marie Thomas, demeurant au logis de Flaville, paroisse de Saint-Bris-des-Bois ; 2° Madeleine, la cadette, épouse de Charles du Sablon, qui précède ; 3° Jean-Antoine, assesseur civil et lieutenant particulier au siège royal de Cognac, marié en cette ville, le 16 juin 1748, avec Marguerite-Suzanne Vitet de Belendroit, dont deux filles et trois fils : a) Gabriel Pelluchon aîné, maire de

Digitized by Google

an VIII (20 mai 1800), à 69 ans, et la femme à Saintes le 29 novembre 1808, à 77 ans (1).

---

Grandjean en 1790, et administrateur du département de la Charente-Inférieure pour le district de Saint-Jean-d'Angély en 1790 et 1791, et dont la fille Marie-Marguerite Pelluchon épousa Joseph Jeudi de Grissac, propriétaire à Cravans ; *b*) Elie-Joseph-Alexandre Pelluchon, qui va suivre ; *c*) et Gabriel-Jean-Antoine Pelluchon, juge assesseur au siège royal de Cognac en 1781, devenu plus tard juge à Cognac, puis à Angoulême, enfin président du tribunal de Barbezieux de 1801 à 1819, année de son décès ; lequel, de son mariage avec Marie-Thérèse Joubert de la Pouyade, eut notamment deux fils : 1° Jean-Antoine Pelluchon, mort à Metz le 7 août 1814, des suites de ses blessures, commandant au 63e régiment de ligne, chevalier de la Légion d'honneur ; 2° Gabriel Pelluchon, juge à Cognac (16 août 1826), puis sur sa demande juge à Bône (Algérie), 26 novembre 1842 ; finalement président du tribunal de Philippeville (13 février 1844), décédé à Juillac-le-Coq, le 20 décembre de la dite année à 55 ans, laissant trois enfants issus de son union avec Marie-Eustelle-Clémence Basset de Doustonville, nièce maternelle de Mme Marie Pannetier, épouse du comte Nicolas Lemercier, président du Conseil des Anciens, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur (*Communication de M. Perrier des Brousses*).

(1) De leur union (contrat de mariage devant Gabeloteau et Giraud, notaires à Burie et Brizambourg, du 14 mai 1753) les époux Charles du Sablon eurent : *a*) Jacques, né à Ecoyeux vers 1755, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, décédé célibataire à Saintes, à 83 ans, le 3 mai 1838 ; *b*) Jean-Antoine, né au dit lieu d'Ecoyeux, le 3 décembre 1758, mort en bas âge ; *c*) Anne-Marie-Magdelaine, née aussi à Ecoyeux le 25 novembre 1762, épouse de Jacques Bomard, propriétaire-agriculteur à Roullet, près Angoulême ; *d*) Marie-Magdeleine, surnommée la Grandinerie, née à Brives le 6 janvier 1764, mariée le 10 pluviôse an XII (31 janvier 1804) avec Jacques-Jean-Baptiste-François Perreau, fils de Jacques-Alexandre Perreau et de Marie-Henriette Marillet, de la paroisse de Pérignac : *e*) Joseph, baptisé à Ecoyeux le 29 septembre 1765, propriétaire à la Grandinerie, commune d'Ecoyeux où il est décédé le 23 juillet 1839 à 75 ans, qui épousa, le 26 novembre 1791, Julie Daniaud, née à Cognac le 7 février 1773, fille de Jacques-Salomon Daniaud, procureur au siège royal de cette ville, et de « demoiselle » Charlotte Robin. Julie Daniaud était sœur germaine d'Isaac-Daniel-Jean Daniaud, dit Dupérat, né à Cognac le 22 novembre 1768, mort à Paris à l'hôpital du Val-de-Grâce le 16 octobre 1826, lequel fut aide de camp du marquis de Lescure pendant les guerres de la Vendée, et fut, lors du retour des Bourbons, nommé prévôt du département des Deux-Sèvres, avec le grade de maréchal de camp (Voir sur lui : *Un chef vendéen* dans la *Revue de Saintonge* de janvier 1896, p. 40-48, et *La police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*, par Ernest Daudet, Paris, Plon, 1895) ; *f*) Anne-Marie-Madeleine, décédée à Saintes le 10 avril 1845, à 80 ans, mariée à Jean Lambert, avocat en Parlement et procureur du roi à l'élection en chef de Saintes, fils de Jacques Lambert et de Jeanne Phelipot, décédé à Rouffiac le 20 août 1787, à 27 ans (contrat de mariage devant Phelipot, notaire à Rouffiac, le 20 décembre 1785), dont un fils, Jacques-Marie Lambert, né à

Digitized by Google

Louis-Xavier Dangibeaud eût de son premier mariage :

1° Une fille, Anne-Françoise Dangibeaud, dit Joséphine, née à Saintes le 19 germinal an VII (8 avril 1799), morte le 5 septembre 1823, à 24 ans, qui épousa, le 30 mars 1818, son cousin, Henry-Marie Dangibeaud, né à la Chapelle-des-Pots le 8 septembre 1789, décédé au même lieu le 15 mars 1861, officier au 24e régiment d'infanterie (1809-1814), ultérieurement capitaine à la légion de la Charente-Inférieure (1816-1820), fils de Pierre-Gabriel-Claude-Thomas Dangibeaud (1), capitaine commandant au

---

Rouffiac le 3 octobre 1786, décédé à Saint-Sever, canton de Pons, le 14 mars 1844, qui fut maire de cette dernière commune d'octobre 1830 à septembre 1837 et épousa à Pérignac, le 18 mai 1808, Marie-Angélique-Félicité-Clémence Delataste, fille de Pierre Delataste et d'Anne Perreau, propriétaires à Goux, dite commune de Pérignac ; *g*) Marie-Madeleine, épouse Dangibeaud-Padiance, qui précède ; *h*) autre Marie-Madeleine, mariée (contrat du 7 juin 1784, retenu par Bernard et Chauvin, notaires à Cognac) à Elie-Joseph-Alexandre Pelluchon, avocat en Parlement, homme très spirituel et poète à ses heures, domicilié à Gadechien, commune de Javrezac, né à Cognac le 6 mai 1752. De leur union naquit, vers 1792, Louis Pelluchon, juge d'instruction près le tribunal civil de Châtellerault (Vienne) de 1842 à 1850, qui se maria vers 1818 à Adeline de Beaupoil de Sainte-Aulaire, fille du comte de ce nom ; *i*) Anne-Marie-Angélique, surnommée Chaton, née à Saintes le 2 août 1770, qui se maria à Brives-sur-Charente le 4 thermidor an X (23 juillet 1802) avec François-Louis-Joseph Havet, né à Valenciennes le 11 novembre 1743, mort à Saintes le 10 février 1838, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Charente-Inférieure, puis de celui du Maine-et-Loire ; lequel était veuf en premières noces de Marie-Suzanne-Victoire Pichon (sœur de François-Claude Pichon, homme de loi à Angoulême), décédée à La Rochelle le 2 brumaire an X (24 octobre 1801), qu'il avait épousée dans cette dernière ville (contrat du 9 mai 1790 passé devant Rousseau et Lavergne, notaires à La Rochelle). De l'union d'Havet avec Marie-Angélique du Sablon, naquit à Saintes, le 24 messidor an XI (13 juillet 1803) Marie-Thérèse-Louise Havet, décédée au même lieu le 2 mars 1821, à 17 ans, après avoir épousé à Saintes, le 3 février 1819, Casimir-Théodore-Maurice Mounier, ingénieur ordinaire du corps royal du génie des ponts et chaussées à Saintes, fils de Philippe Mounier, ancien conseiller du roi et son lieutenant et subdélégué de l'élection de Châtillon-sur-Sèvre en Poitou, et de Charlotte Orré-Duplessis (*Registres d'état civil. — Partage du 9 brumaire an IX entre la veuve Charles du Sablon et ses enfants devant Petit, notaire à Saintes. — Notoriété du Sablon du 24 vendémiaire an XIV, reçue par Godet, aussi notaire à Saintes*).

(1) Pierre-Gabriel-Claude-Thomas Dangibeaud, né à Saintes le 21 décembre 1739, décédé à La Chapelle des Pots, le 16 mars 1824, était fils de Jean-Claude Dangibeaud, baptisé le 1er juillet 1700, mort à Saintes le 7 juillet 1780, et de Anne-Henriette Guenon, de La Chapelle, paroisse de Brives-sur-Charente (lequel Claude Dangibeaud était lui-même, fils de Claude Dangibeaud, sieur du Clos et de Fontautive, prévôt des maréchaux, en Saintonge, et de Hélène

Digitized by Google

régiment de Boulonnois (9 juin 1772), chevalier de Saint-Louis, et de Anne-Marie Dussault de la Mirande (1). Elle eut de cette union quatre enfants, dont Louis-Eutrope-Henri Dangibeaud, sous-lieutenant de dragons, né à Saintes le 20 mars 1821, décédé sur son bien de Beaumaine, commune de la Chapelle des Pots le 16 septembre 1896. — De son mariage célebré à Pontivy le 10 mai 1849, avec M^lle^ Eléonore-Marie-Adelaïde Beltramin, née à Tours le 8 novembre 1825, décédée à Beaumaine le 13 décembre 1869, fille de Charles-Gaspard Beltramin, colonel

---

Pollart). Claude Dangibeaud, avocat en la cour, conseiller du roi au présidial (19 août 1729), maire de Saintes (1751-1754), épousa successivement : 1° Claire-Jeanne Compagnon, fille de Louis Compagnon, ancien juge consulaire (14 avril 1722), dont Hélène Dangibeaud, morte à Marennes le 12 janvier 1794, épouse de Jacques Gougnon, receveur des tailles de cette ville, décédé lui-même à La Chapelle des Pots le 24 mai 1764 ; 2° Anne-Henriette Guenon, fille de Jacques Guenon, de la Chapelle, écuyer, seigneur de Font-Bernard, conseiller secrétaire du roi, et de Jeanne Guyon. Dangibeaud eut de cette union cinq enfants, parmi lesquels Pierre-Gabriel-Claude-Thomas Dangibeaud, qui précède, et Hélène Dangibeaud, née le 21 décembre 1735, laquelle, le 8 juin 1758, épousa à Saintes, en l'église Saint-Michel, Jean-Gérard-Théodore-Robert de Rochecouste, assesseur civil, lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée et siège présidial de cette ville et qui fut le premier maire élu de Saintes (7 février 1790) fils de Jean-François Robert de Rochecouste, aussi lieutenant particulier audit siège, (parent de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes, l'auteur de lettres intéressantes, (1650-1652), publiées dans le tome XXXVII des *Archives historiques de la Saintonge*) et de Judith Ménard (Voir *Mes Ascendants...* pages 31-35 et *Documents sur Saintes*, pages 66 et 84).

(1) Marie Dussault de La Mirande, que Gabriel-Claude-Thomas Dangibeaud avait épousée à Saint-Sauvant le 4 novembre 1788, était fille de François-Gilbert Dussault (*alias* Henri), écuyer, seigneur de La Mirande et de Riveron, et de Thérèse Perrin, fille de Jean Perrin de la Coinche, bourgeois et l'un des échevins de la maison de ville de Cognac, et de Catherine Martin. François-Gilbert Dussault, baptisé à Cayenne le 1^er^ novembre 1730, avait épousé Thérèze Perrin à Chérac le 9 janvier 1753. Il était fils de Henri Dussault (ou Dusault) écuyer, seigneur de la Mirande, capitaine de frégate et gouverneur de Cayenne (18 mai 1729) et de Marie-Anne Bérauld. Ce Dussault, né à Arthenac, près Archiac, le 1^er^ mai 1662, était certainement de la famille du jurisconsulte Jean Dussault, auteur de l'*Usance de Saintes*. Anne-Marie Dussault de la Mirande est décédée à la Chapelle des Pots le 30 juin 1815. Dans son acte mortuaire elle est indiquée comme née à Chaniers et âgée de 53 ans... Or il n'existe pas sur les registres paroissiaux de cette commune d'acte baptistaire, qui lui soit applicable, mais à la date du 7 avril 1761, figure sur ceux de la paroisse de Saint-Sauvant le baptême d'une Geneviève Dussault de la Mirande née la veille, « fille de M^e^ Henry Dussault de la Mirande, et de dame Thérèze Perrin », qui pourrait bien être le sien.

Digitized by Google

du 6e dragons, depuis devenu général, et de dame Victoire-Eléonore Petit, décédée à Tours, à 87 ans, le 20 janvier 1887, Louis-Eutrope-Henri Dangibeaud eut : a. Henri-Charles Dangibeaud, né à Chartres le 10 mars 1851, marié le 19 octobre 1874, à Saintes, avec Mlle Marie-Louise-Anne Tercinier (1), avocat, conservateur des musées et de la bibliothèque de la ville de Saintes, vice-président de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, auteur d'un grand nombre de publications concernant surtout l'histoire locale, spécialement de *Saintes ancienne* (s. d. Imprimerie Noël Texier, La Rochelle), et de *Saintes à la fin du XIXe siècle*, en collaboration avec M. Emile Proust, grand et bel ouvrage, édité à huit exemplaires seulement (2) ; *b*) et Mlle Marguerite Dangibeaud, née le 5 mai 1855, mariée à Poitiers à M. Victor-Emmanuel Considérant, et décédée à la Touche, près Saumur, le 25 mars 1905.

2° Trois fils, dont deux, Etienne et François-Henri Dangibeaud, morts en bas âge, et le dernier, Eutrope-Louis Dangibeaud, né à Saintes le 12 fructidor an IX (30 août 1801), qui fut successivement avocat au barreau de Saintes en 1824, juge auditeur près le tribunal civil de cette ville (1er septembre 1827), deuxième substitut au même siège (2 septembre 1830), juge audit tribunal (8 février 1833), chargé de l'instruction (28 avril 1844), conseiller municipal de Saintes (1840-1848), conseiller d'arrondissement du canton sud de la dite ville (1840-1849), administrateur de l'hospice (1840-1843) et fit partie de la commission de cinq membres que désigna M. le baron Lemercier, alors maire par intérim (1839) et qui eut pour mission d'explorer les archives de notre cité et d'en extraire les principaux documents historiques, pouvant s'y rencontrer (3).

---

(1) Mme Charles Dangibeaud est fille de M. François-Louis Tercinier, négociant à Saintes, président du tribunal de commerce, conseiller d'arrondissement pour le canton Nord de la dite ville, né à Saintes le 21 mars 1820, y décédé le 23 mai 1893, et de Mme Louise-Ernestine Sénemaud.

(2) *Album contenant 350 photographies par E. Proust, avec notes explicatives par Ch. Dangibeaud, Saintes, 1900. 6 vol. in 4e jésus imprimés sur les presses de Noël Texier, à La Rochelle.* Pour les autres publications de M. Ch. Dangibeaud voir le *Dictionnaire de la Charente-Inférieure*, page 211. Paris, E. Flammarion, 1901 ; et *Mes Ascendants*, *op. cit. supra*, page 40.

(3) Les autres membres de cette commission étaient : Pierre-Louis de Rigaud, comte de Vaudreuil, président ; Nicolas Moreau, professeur de dessin au collège et bibliothécaire de la ville, vice-président ; Stanislas

Digitized by Google

Eutrope-Louis Dangibeaud analysa, avec beaucoup de soin, les registres de la maison commune de 1570 à 1600 (1). « Il s'est livré également à l'étude du droit coutumier de la province et a laissé sur cette matière des récits intéressants » (2). Il est décédé à Saintes, rue Porte Saint-Louis, le 5 mars 1849, âgé de 47 ans. Il est issu de son union avec Félicité-Claire-Jeanne, dite Iéna, Thomé (3), morte le 2 juillet 1836, à Saintes, âgée de

---

Moufflet, principal du collège ; l'abbé Victor-Auguste-Scipion Lacurie, aumônier du collège, secrétaire ; tous de la Société Archéologique de Saintes.

(1) Ses études historiques, dont M. de la Morinerie a fait l'éloge, ont été publiées par ce dernier, avec une notice biographique, sous ce titre : *Saintes au XVI^e siècle* (Evreux Hérissey, 1863, in-8°, 77 pages).

(2) Préface de *Saintes au XVI^e siècle*, par M. de la Morinerie.

(3) Félicité-Claire-Jeanne Thomé (dont l'anagramme *Iéna* est le nom qu'elle a toujours porté et qui a été appelée *Félicité-Louise-Céleste-Iéna* dans son acte mortuaire) était née, le 16 juillet 1802, à Poitiers, section du Marché. Son père, Joseph Thomé, capitaine des vétérans, chevalier de Saint-Louis, juge à la cour spéciale de Tours, né le 19 janvier 1756, à Bourgoin (Isère), décédé à Poitiers, le 7 janvier 1828, fils de Pierre et de Marguerite Turban, avait épousé, le 22 juillet 1795, Félicité Thibaudeau, née à Poitiers, le 26 janvier 1775, décédée le 18 juillet 1873, à Savigny l'Evescault (Vienne), laquelle était fille de Antoine-René-Hyacinthe Thibaudeau (né et mort à Poitiers, 2 novembre 1739 - 20 février 1813), avocat, procureur syndic de l'administration du Poitou, député du Tiers aux États-Généraux, président du tribunal criminel de la Vienne (4 septembre 1791), puis du tribunal d'appel de Poitiers (11 floréal an VIII, 1^er^ mai 1800), auteur de l'*Abrégé de l'histoire du Poitou*, dédié au comte d'Artois (Paris, Demonville, 1784), ouvrage continué par M. H. de Sainte-Hermine jusqu'en 1789 (Niort, Robin et C^ie^, 1839), et de dame Jeanne-Thérèse Voyer. Antoine-René-Hyacinthe Thibaudeau eut un fils, frère germain de M^me^ Eutrope-Louis Dangibeaud, Antoine-Clair, comte Thibaudeau, né à Poitiers, le 23 mars 1765, mort à Paris, le 8 mars 1854, qui fut membre de la Convention (5 janvier 1792), élu député au Conseil des Cinq Cents par 32 départements, dont la Vienne pour laquelle il opta, et les deux Charentes (21 vendémiaire an IV, 13 octobre 1795), fut nommé préfet de la Gironde (11 ventôse an VIII, 2 mars 1800), ensuite des Bouches-du-Rhône (3 floréal an XI, 23 avril 1803), entra le cinquième jour complémentaire de l'an VIII (22 septembre 1800) au Conseil d'État, où il travailla à l'élaboration de nos Codes, fut promu pair par Napoléon I^er^ pendant les Cent Jours (2 juin 1815), exilé lors de la rentrée de Louis XVIII (24 juillet 1815), se retira en Autriche, puis à Bruxelles (1823), revint en France après la Révolution de 1830, et fut sénateur du second Empire (26 janvier 1852). Le comte Thibaudeau a écrit des *Mémoires sur la Convention et le Directoire* (2 vol. 1824) ; une *Histoire de Napoléon* (1827-1828) ; un roman historique la *Bohéme* (1843), etc. Du mariage des époux Thomé-Thibaudeau naquirent huit enfants, dont notamment : 1° M^me^ Eutrope-Louis Dangibeaud, qui précède ; 2° Laure Thomé, épouse de Daniel Massiou, né à Rochefort le 9 nivôse an IX (30 décembre 1800), mort à La

Digitized by Google

33 ans, deux filles, Félicité-Claire-Iéna et Louise-Marie-Anne-Mathilde Dangibeaud, mortes l'une et l'autre célibataires, également à Saintes, la première, le 10 janvier 1850 et la seconde, le 1er décembre 1846, et un fils, Louis-Frédéric-Edouard Dangibeaud, né en cette même ville, le 2 juillet 1832, décédé à Rueil (Seine-et-Oise), le 19 mars 1909, lequel, après avoir débuté à la préfecture de la Charente-Inférieure, fut appelé à Paris par M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, travailla dans les bureaux du ministère de l'Algérie (1859), puis de celui de la marine (1860-1892), dont il fut sous-directeur pendant de longues années, et fut nommé directeur honoraire de ce dernier ministère lors de sa mise à la retraite ; il était officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique (1). Il avait épousé à Brion (Indre), le 22 août 1853, Mlle Marie-Cornélie Thomé (2), dont cinq filles et un fils, M. Philippe-Gabriel-Louis

---

Rochelle, le 7 novembre 1854 (fils de Pierre-François Massiou, employé civil de la marine, et de Marie-Catherine-Raymonde Gignoux) président du tribunal civil de cette dernière ville (1842), qui est l'auteur bien connu de l'*Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, 6 vol. in-8° (Impr. Mareschal, 1836 à 1840), l'ouvrage d'ensemble le plus complet que nous possédions sur les annales de notre pays ; 3° Aimé-Joseph Thomé, qui va suivre (*Renseignements fournis par Mme veuve Dangibeaud, de Rueil*; *Dictionnaire des Parlementaires Français*, tome V, page 395 ; *Biographie Universelle* (*Michaud*), tome XXXXI, pages 338-339, Paris, chez Mme Desplaces ; *Nouveau Larousse Illustré*, tome VII, pages 1004 et 1908).

(1) *Revue de Saintonge* du 1er juin 1909, page 107.

(2) Mme Edouard Dangibeaud était fille de Joseph-Aimé Thomé, né à Poitiers, le 2 novembre 1807, décédé à Paris, le 2 février 1876, et de Marie Aline de Gamond, née en juin 1802, aussi décédée à Paris, le 27 octobre 1881, fille d'un conseiller à la cour de Bruxelles, que Thomé avait connue en allant adoucir l'exil de son oncle, le comte Thibaudeau, et qu'il avait épousée en 1831. Aimé Thomé, qui, plus tard, ajouta à son nom celui de Gamond, se fit recevoir docteur en droit, docteur en médecine, fut officier du génie militaire, puis ingénieur civil, et est l'auteur du projet grandiose de relier la France et l'Angleterre au moyen d'un tunnel sous la Manche. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Vie de David, peintre d'histoire, ancien membre de la Convention Nationale* (écrite à 18 ans), Paris et Bruxelles, chez Baudouin frères, 1826 ; *Etude pour l'avant-projet d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre* (Paris, Victor Dalmont, 1857) ; *Mémoire pour l'étude du canal interocéanique de Nicaragua à travers l'isthme de l'Amérique Centrale* (1 vol. in-4°, Paris, V. Dalmont, 1858) ; *Mémoire sur les plans d'un projet nouveau d'un tunnel sous-marin entre l'Angleterre et la France, produits à l'Exposition Universelle de 1867 et sur les différents systèmes projetés pour la jonction des deux territoires depuis l'origine de ces études en 1833 : tunnel immergé, pont sur le détroit, bac*

Digitized by Google

Dangibeaud, commissaire principal de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Charenton (Seine), le 14 novembre 1908, dans sa 53e année, époux de Mlle Ernestine Cotty.

B. — Le second, Jean-Jacques Dangibeaud, dit *du Maine*, né le 23 mars 1773, mort le 4 janvier 1844, à Saintes, rue du Pont (Grande rue), à 70 ans, qui, après avoir fait ses études au collège de sa cité natale, s'inscrivit, en 1786, sur le registre des volontaires de la marine, fut, à une date ultérieure, percepteur des contributions directes de la commune de La Chapelle des Pots, épousa à Saintes, le 4 septembre 1816, Agathe-Félicité Proutière, née à Saintes, le 3 septembre 1781, décédée en la même ville, le 11 janvier 1869, fille de Pierre Proutière, propriétaire, ancien receveur des aydes, et de Félicité Plassay, et sœur de Pierre-Claude Proutière, directeur de la poste aux lettres de Saintes. De cette union vint un fils, Jean-Pierre-Frédéric Dangibeaud, avocat, né à Saintes, le 18 février 1818, décédé au même lieu, le 28 décembre 1895, veuf de Véronique Fontaine, de Nieul-les-Saintes, qu'il avait épousée à Saintes, le 16 novembre 1871, et qui y est morte le 30 octobre 1882, dont postérité (1).

*(A suivre.)* EDMOND-JEAN GUÉRIN.

# DOCUMENTS

## I

## UNE RIXE A CHERMIGNAC EN 1665

Aujourd'huy cinquiesme du mois de febvrier mil six cent cinquante-cinq, environ midy estant en ma maison au lieu de la Croix, paroisse de Chermignac, seroit survenu le nommé Jehan Coudaing de ladite parroisse, lequel m'auroit requis me vouloir

*flottant, isthme de Douvres, tunnel sous-marin, avec un atlas de planches gravées en couleur* (2 vol. in-4°, Paris, Dunod, 1869); *Mémoire sur l'établissement de la République fédérative en France* (1 vol. in-8°, Paris, Dentu, 1871).

(1) Sur la famille Dangibeaud consulter l'ouvrage déjà mentionné : *Mes Ascendants, mes Parents, mes Alliés*, de M. Ch. Dangibeaud ; *Etudes et documents sur Saintes*, pages 65-67 ; et *Dictionnaire de la Charente-Inférieure*, pages 239-242, Paris, E. Flammarion, 1901.



Digitized by Google

transporter au village des Chabosseau, maizon de noble homme Izaac Chaillou, escuier s^r de Gerbaudière, ce que luy aurois accordé où estant aurois trouvé le nommé Raphaël Chabirant, sieur des Moulins, qui me demandait estant gisant au lict malade blessé d'ung coup de fuzil, lequel en la présence de moy dict notaire et tesmoings basnommez, a dict et descleré que mercredy dernier troiziesme du présent mois, il estoit en la dicte parroisse accompagné de deux hommes, l'ung desquels avoit ung fuzil et l'autre ung baton à deux boutz, et comme ils estoient en la champagne en le fief des Rabesnières ilz firent rencontre dudict sieur de Gerbaudière accompagné de Jehan Chaillou, sieur des Essars, son fils, qui estoient à cheval et s'en alloient chassant et soudain qu'il recongnut ledict sieur de Gerbaudière, il s'en alla avec les deux hommes qui estoient avecq luy droit à eux les fusils bandés en disant « tue » et acquarant son fuzil pour tirer audict sieur de Gerbaudière; luy fut respond: « toubeau M^r que demandez-vous (*sic*) ». Ledict Chabirand respond: « voilà l'esnemy de mon père et de moy, je veux le tuer, et acquara son fuzil audict sieur de Gerbaudière », lequel il destacha sur luy, sans toutesfois l'avoir blessé, ce qui occasionna le fils dudict sieur de Gerbaudière de luy destacher ung coup de fuzil duquel il est blessé en telle sorte que ledict Chabirant dict et déclaire qu'il est grandement mary de cette action de laquelle il est l'autheur et l'a recherchée en toutes les occazions qu'il a peu et partant qu'il en arrive des accidans et que la mort s'en ensuiverait, il pardonne de bon cœur ausdicts sieur de Gerbaudière et son dict fils et deffand tant à son père, frère et sœurs que aultres de n'en faire aucune poursuite (*sic*) tant en justice que autrement et pria ledict sieur Chaillou le vouloir retirer dans sa maizon et que s'il s'en alloit dans celle de son père, il seroit bientost mort; duquel dire et déclaration sy dessus ledict sieur Chabirand m'a requis et demandé acte à moi dict notaire pour luy valloir et servir ce que de raison, ensemble auxdicts Chaillou en tant que besoin, Ce en présence de Jehan Coindreau tailleur d'habitz, demeurant en la ville de Xaintes et Pierre Lambert, laboureur à boeufz demeurant en ladicte paroisse de Chermignac, tesmoings à ce requis qui ont signé avec ledit Chabirant.

ARNAULD, notaire royal en Xaintonge.

Le 23 septembre 1649, Isaac Chaillou, escuyer, sieur de Gerbaudière, estant sur le point de partir à la guerre au service du roy, teste devant le même notaire et institue ses héritiers quant

Digitized by Google

aux meubles, Jehan Chaillou, qui doit partir avec lui,et Marthe Chaillou, ses enfants naturels, issus de Marguerite Depré, laissant ses meubles à Hélie Chaillou, sieur du Breuih, son frère. Le 24 août 1653, Ysaac Chaillou, escuyer, sieur de la Gerbaudière, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de M. le chevallier d'Albret, passe devant le même notaire, le contrat de son mariage avec D^lle^ Marguerite Depré, demeurant ainsi que lui à Chermignac, en présence de Nicolas Amelotte, escuyer, s^r^ de Gravasaurpe (?), mareschal de bataille des camps et armées du roy et d'André Daudenet, escuyer, s^r^ de la Laurentière. Le contrat n'indique pas les noms des parents des parties.

Un autre Chaillou figure à la même époque parmi les clients d'Arnauld. Le 23 mai 1645, il reçoit le contrat de mariage de Mathieu Chaillou, s^r^ de Bellechaume, fils d'honorable homme, M^e^ Daniel Chaillou, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux et de D^lle^ Anne Buhord, demeurant à Chermignac avec honnête fille Marie Dubouchet, fille de feu M^e^ Zacharie Dubouchet, sergent royal, et de honneste femme Blanche Robert. A son mariage n'assistent d'ailleurs ni Ysaac, ni Helie Chaillou.

(Communication de M. Y. Heurtel).

## II

Le catalogue de mai 1912 de Lucien Gougy, libraire à Paris, comprend, sous le n° 347, un ouvrage d'Antoine Court, *Le Patriote français et impartial...* (vers 1752), 2 volumes in-4°, dont certains passages, relatifs à notre province, sont des plus intéressants. On y lit, entr'autres, p. 18 :

Par un jugement rendu le 19 novembre 1746, M. Barentin, intendant de La Rochelle, condamne Pierre Fauconnet et Jeanne Bouclier, Jean Blais et Jeanne Mechinet, Elie Fleuri et Marie Brouard, tous religionnaires et habitans de Saintonge, à l'amende, pour s'être conjoints par mariage, sans avoir observé les formalités prescrites, et leur défend de se hanter et fréquenter, et d'habiter ensemble, comme aussi de se qualifier mari et femme.

Même page. — Le parlement de Bourdeaux, par son arrêt du 21 mai 1749 enjoint aux 46 personnes qui vont suivre, de se séparer incontinent après la publication de son arrêt ; leur fait

Digitized by Google

inhibition et défense de se hanter ni fréquenter, à peine de punition exemplaire. Déclare leur cohabitation faite en conséquence de ces prétendus mariages (bénis par les ministres), être des concubinages et les enfans qui en étaient déjà provenus ou qui en pourraient provenir, illégitimes et bâtards, et, comme tels, incapables de toute succession, tant directe que collatérale, et tous autres effets civils et prérogatives attribuées aux enfants légitimes.

| | Villes et Paroisses | | Villes et Paroisses |
|---|---|---|---|
| Pierre Montet et | Jonzac | Pierre Mignon et | Lignières |
| Marie Libaud | Ozillac | Marie Gautier | Bonneuil |
| Jaques Merlet et | Jonzac | Pierre Baumard et | Segonzac |
| Catherine Cornevin | — | Marie Gautier | — |
| Jean La Croix et | — | Jean Baumard et | — |
| Jeanne David | Saint-Genis | Jeanne Pussot | — |
| Jaques Biré et | Jonzac | Pierre Ervez et | — |
| Marie Gillet | — | Marie Monclau | — |
| Joseph Lavocat et | Ozillac | Pierre Bourderon et | — |
| Marie Libaud | — | Suzanne Guillon | — |
| Jaques Roulin et | Jonzac | Jean Bourdonneau et | — |
| Madelaine Chevalier | — | Marie Corbeau | — |
| Jean Batard et | Saint-Fort | Daniel Lavocat et | — |
| Marie David | Saint-Genis | Marie Chaperon | — |
| Gabriel Robin et | Gemozac | Pierre Ganier et | — |
| Anne Rondeau | Pons | Anne Guillon | — |
| Louis Daunis et | Saint-Fort | Brosset Clénet et | — |
| Marie Aimé | Lorignac | Mar. Judith Palastre | — |
| Simon Chauvin et | Gemozac | François Robinet et | — |
| Madelaine Morice | Epargne | Elisabeth Grasset | — |
| Jean André et | Jonzac | Pierre Robineau et | — |
| Gabrielle Geoffroi | Marsac (Meursac ?) | Elisabeth Glori | — |
| Jean Nogué et | Gemozac | | |
| Marie Couturier | — | | |

Page 30. — Le 1er août 1745, M. l'Intendant de La Rochelle condamna Elie Vivien, de Marennes en Saintonge, cordonnier de sa profession, et âgé de 78 ans, à faire amende honorable, et ensuite à être pendu et, son corps mort, à demeurer pendant 24 heures sur le gibet et, de là, porté aux fourches patibulaires pour y rester jusqu'à entière consommation, le tout, dit l'arrêt, pour avoir été convaincu d'avoir assisté à plusieurs assemblées des religionnaires et, notamment, à celle tenue le 10 juillet 1746 près du village d'Artouan.

(Communication de M. Maurice Martineau).

Digitized by Google

## III

## LE TRÉSOR DE COURCOURY

Il y a eu sans doute dans cette commune plusieurs trouvailles d'objets précieux, dont la tradition s'est transmise avec quelque confusion.

Bourignon (*Antiquité de Saintes*), écrivant vers 1790, dit qu'on a mis à jour autrefois dans le tertre de La Fade des armes antiques et des médailles.

A une question posée dans le *Bulletin* de 1884, sur la légende d'un veau d'or, M. Dangibeaud donnait une réponse (IV, 412) qui se référait probablement à cette découverte. Il analysait une transaction du 10 mai 1706 entre la famille Pichon, du présidial, et Jean Vanderquand, notaire royal, ancien régisseur de la seigneurie de Courcoury, et qui avait trouvé fortuitement un *trésor* dans le terrier de La Fade, appartenant aux Pichon, d'où procès long et compliqué au parlement de Bordeaux, devant MM. les trésoriers de La Rochelle, et au Conseil privé du Roi.

En 1901 (*Revue* XXI, 49), Anatole de Brémond d'Ars disait avoir lu dans une lettre de 1822 qu'on venait de découvrir à Courcoury un lingot d'or de 9 onces (280 gr.) avec quelques monnaies gauloises. Les 1.500 médailles données au Musée de Saintes par Pierre de Brémond n'indiquent malheureusement pas leur provenance.

Le *Recueil de la Commission des Arts* (XV, 408), parlant de nouvelles recherches entreprises, cite Bourignon, et ajoute que vers 1800 des fouilles ont dû y être faites par Vanderquand, l'ancien administrateur saintais qui demeurait aux Gonds. C'est peut-être aux résultats de ces dernières que se rapportent les deux notes suivantes, copiées pour nous aux Archives nationales par notre compatriote Léonce Grasilier.

*25 ventose an XI (16 mars 1903). — Le Ministre de l'Intérieur (Chaptal), au préfet de la Charente-Inférieure (Guillemardet).*

*Le ministre le remercie de l'envoi qu'il lui a fait, de trois pièces d'or antiques trouvées dans la commune de Courcoury.*

*(Même jour). — Le même ministre à l'administrateur de la Bibliothèque nationale.*

*Il l'invite à venir prendre au bureau des Beaux-Arts trois pièces d'or antiques trouvées à Courcoury, et envoyées par le préfet de la Charente-Inférieure.* CH. VIGEN.

Digitized by Google

## IV

## DEUX DEMANDES ADRESSÉES A FOUCHÉ EN AVRIL 1815

Le contre-amiral *Duperré*, qui commandait les forces navales françaises et italiennes à Venise, où il a eu l'honneur d'offrir ses services à S. Exc. le Ministre de la police générale, le prie de vouloir bien lui accorder un instant d'audience, pour l'entretenir d'une affaire qui intéresse la sûreté et l'existence sociale d'un de ses parents.

Paris, 2 avril 1815, rue Cadet, 32. (En marge, aujourd'hui à 2 heures).

—

*Garnier fils.* — A Monseigneur le Duc d'Otrante ministre de la police générale,

Monseigneur, J'ai été présenté par mon père au Ministre de l'intérieur,et je lui ai fait ma demande pour une sous-préfecture ; il a promis de me présenter, mais vous savez, Monseigeur, on promet toujours. Vous avez daigné me permettre d'implorer votre bienveillance. Veuillez me l'accorder, et je suis sûr du succès.

Paris, 22 avril 1815 (1).

Athanase Garnier (de Saintes),
rue Neuve-des-Petits-Champs, 36.

Je ne sais si Garnier fils qui n'avait que 22 ans obtint la place qu'il sollicitait ; en tout cas, il accompagna en Amérique son père exilé comme régicide, et se noya avec lui dans l'Ohio en 1819.

(Communication L. Grasilier).

## LIVRES ET REVUES

M. Gabriel Audiat, dans l'*Univers* du 14 mai 1912, raconte son troisième pèlerinage au reliquaire « grandiose et obscur » des prêtres martyrs de l'Ile Madame. Il rappelle une guérison obtenue récemment en faveur de son mari, père de sept enfants, par une femme qui, « le soir même où en hâte on appelait pour

(1) *Archives Nationales*, f7 3012.

Digitized by Google

les derniers sacrements le prêtre, d'une inspiration toute spontanée et singulière, entreprit une neuvaine aux « martyrs » de l'Ile Madame », et le neuvième soir, à minuit, la maudite fièvre enfin est tombée.

Cette anecdote a tout à fait l'air d'un fait personnel, M. G. A. ayant été fort malade en ces derniers mois.

Voilà le premier miracle, si je ne m'abuse, à inscrire sur les registres de l'enquête, *pro sanctificatione*, « de ces intercesseurs peu demandés, peu occupés, empressés à faire valoir leur crédit tout neuf et d'autant plus efficace ».

L'auteur s'étonne en terminant de « l'oubli inconcevable, de la grande injustice » dans lesquels la mémoire de ces prêtres est tombée depuis un siècle. C'est la réparation qui commence. Cette indifférence s'explique pourtant très bien quand on se souvient que, jusqu'à quinze ou vingt ans au plus en arrière, il était défendu de fouiller dans les papiers de l'époque révolutionnaire, personne n'osait parler des hommes mêlés aux événements, que l'on n'en nommait quelques-uns qu'avec le plus grand mystère, en baissant la voix, et que le souvenir des actes des agents du gouvernement d'alors pesait d'un poids très lourd sur leurs descendants.

Ce n'est pourtant pas la première fois que l'idée de glorifier les prêtres morts sur les pontons, est lancée. Mgr Thomas avait recueilli une somme de 10.000 fr. pour élever un monument « sur les restes de ces confesseurs de la foi à l'Ile Madame ». On rêvait davantage, et Louis Audiat, qui adopta l'idée avec enthousiasme, ne parle que de saints (voir les *Pontons de Rochefort*, p. 10). Puis elle tomba en léthargie. Peut-être les événements récents n'ont-ils pas été étrangers à son réveil. Le présent a ramené le souvenir vers le passé.

—

*Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du Nord*, 1911. — *Notes sur les ecclésiastiques du département des Côtes-du-Nord, déportés pendant la Grande Révolution.*

Ce mémoire d'un prêtre échappé au supplice de la détention sur les pontons de l'Ile d'Aix est assez long et donne de nombreux détails. Nous en détachons seulement le passage suivant offrant un plus grand caractère de nouveauté :

On n'a qu'à cotoyer les îles semées autour de la rade de Rochefort, partout on trouvera les tombeaux des malheureux prêtres qui y furent déportés en 1794. On les trouvera surtout

Digitized by Google

à l'Ile d'Aix et à l'Ile Madame, au fort Raeux, au fort La Pointe....., à Rochefort même. Ces îles, devenues à jamais fameuses, attesteront la vérité de ce simple fait, après l'exposé duquel je ne dis plus rien.

De sept cent cinquante prêtres envoyés à Rochefort, la mort en a moissonné six cents ; il n'en est revenu que cinquante ; hâtons-nous de nous éloigner de cette terre barbare.

Les ordres sont donnés aux vaisseaux de remonter dans le port ; mais l'hiver recula bien loin cet instant après lequel les prêtres soupiraient depuis longtemps sans doute. Enfin le jour du départ arrive : le *Washington* et les *Deux-Associés* rentrent dans le port. Plusieurs des malades que l'on ne pouvait conduire jusqu'à Saintes furent mis à l'hôpital de Rochefort et y moururent presque tous. Tous les autres remontèrent la rivière de la Charente jusqu'au gros bourg qui porte le nom de cette rivière et le lendemain ils touchèrent enfin la terre que plusieurs d'eux, depuis près d'une année, n'avaient pu que voir de loin.

De là ils partirent pour Saint-Porchaire et le lendemain ils se rendirent à Saintes.

On s'empressa de leur prodiguer toutes sortes de secours, on s'étudia par des générosités sans borne, des preuves cent fois multipliées du plus vif intérêt, à leur faire oublier, s'il était possible, jusqu'au souvenir de leurs malheurs passés. Une maison très vaste et très commode fut choisie pour le lieu (1) de leur détention et s'ils n'avaient pas la douce jouissance de leur liberté, on leur en avait au moins rendu la privation la plus supportable. Un médecin breton (2), ex-administrateur du département du Finistère, citoyen philanthrope et généreux, fut chargé du soin des prêtres malades. Sous lui, un chirurgien et un apothicaire étaient associés à la même œuvre de bienfaisance.

Quelle compatissante sollicitude ne montra-t-il pas ? et en prodiguant tous les secours de la science salutaire, il n'épargna rien, il tenta tout pour les rendre à une liberté qu'il démontra leur être absolument nécessaire.

Elle leur fut enfin rendue cette liberté.

---

(1) Dans le Couvent des Filles de Notre-Dame qui avait déjà servi de lieu de détention aux suspects.

(2) L'auteur ne donne pas son nom.

Digitized by Google

Après avoir demeuré deux mois dans cette ville, dont ils ne se rappelleront jamais le souvenir qu'avec attendrissement, elle leur fut rendue le 12 avril 1795.

A cette heureuse nouvelle, on rassemble les tristes restes de chaque département ; mais que de tristes, que de douloureux souvenirs se renouvelèrent alors ! De quatre-vingt-onze ecclésiastiques envoyés à Rochefort par le département de la Seine-Inférieure, neuf seulement avaient survécu pour jouir de la liberté. De d'autres départements il en restait aussi peu ; de quelques-uns, il n'en restait pas un seul.

Ceux du département des Côtes-du-Nord se rassemblent à leur tour ; ils étaient partis au nombre de vingt-six, il n'en restait plus que dix.

Après bien des traverses et des fatigues, ils étaient enfin dans leurs foyers.

Cet hommage aux sentiments et à l'hospitalité compatissante des Saintais confirme les témoignages déjà rendus par Simon Guilloreau et Antoine Lequin sur les bons soins dont les libérés des pontons furent entourés. « La généreuse ville de Saintes, dit ce dernier (mon cœur si longtemps flétri éprouve les tressaillements de la plus vive allégresse lorsque je prononce ce nom chéri), la généreuse ville de Saintes nous fait oublier tous nos malheurs, Les bienfaits dont elle nous comble tous les jours... etc. » (L. Audiat, *Les Pontons de Rochefort*, p. 22).

Simon Guilloreau à la page 22 de sa *lettre* dit expressement : « Nous quittâmes Saintes à regret... Les honnêtes gens qui nous invitèrent eurent aussi les plus grands regrets de nous voir partir... Nous nous rendîmes à Saint-Jean d'Angély où nous passâmes six jours.... »

Je me souviens d'avoir entendu raconter à M. Drilhon, avoué, que son père, quoique peu fortuné, hébergea pendant plusieurs semaines un prêtre malade, dénué de tout. Il attribuait même son excellente bonté à une récompense du ciel à lui accordée en raison de cette bonne action.

—

*La Maison de Lestrange* par le comte Henry de Lestrange.

Ce livre se recommande à la fois par la beauté de l'impression, le luxe de son illustration et l'abondance de la documentation qui a demandé vingt ans de travail à son auteur. C'est un livre complet à tous égards, d'un beau format en beaux carac-

Digitized by Google

tères, doté de toutes les facilités possibles de lecture et de recherches : armorial des familles citées, table onomastique, table des noms de lieux, pièces justificatives, références nombreuses. M. de L. a même ajouté une ample notice sur le château de Boulogne (Ardèche) avec plan et restitution, et une autre moins étendue sur le château de Chaux (Charente-Inférieure) avec une jolie eau-forte. A certains égards, ce volume rappelle les belles éditions du XVIII[e] siècle agrémentées de fins culs-de-lampe et entêtes gravés.

Le premier de Lestrange que nous trouvons en Saintonge est l'évêque de Saintes Elie, sur lequel nous ne possédons qu'une note biographique très courte dans le *Recueil de la Commission*. M. de L. nous fait mieux connaitre le personnage. Son séjour à Saintes aurait été assez long (1381-1397) par les dates, mais on ne sait guère quel rôle il joua dans son diocèse, et même s'il y demeura beaucoup. Quoi qu'il en soit, la famille de Lestrange, actuellement représentée dans la Charente-Inférieure par M. le comte Henry, ne s'établit dans notre pays que par le mariage du comte Albert, qui épousa Adelaïde Green de Saint-Marsault, qui reçut en dot le château et domaine de Salignac en l'an IV (20 septembre 1796), lequel domaine passa en 1835 à leur fille Cécile, femme de Déodat du Cheyron du Pavillon. Alfred de Lestrange, leur fils, épousa le 15 avril 1822, à Saint-Omer, Constance Herbout, au nom de laquelle il acheta, le 23 janvier 1834, pour le prix de 230.000 fr., le château de Chaux et son domaine de 748 hectares. Raoul, leur fils, épousa, le 22 août 1848, Marie du Tertre, dont Henry, auteur de ce vaste travail généalogique, conseiller général du canton de Saint-Genis. M[me] de Lestrange-du-Tertre, veuve en 1855, s'établit à Saint-Julien (commune du Bois) où elle fit construire une habitation.

—

*Le Clergé français réfugié en Espagne*, par Contrasty, *Revue de Gascogne*, 1910 (1).

Les sentiments d'incompréhension et d'antipathie manifestés d'abord par quelques fractions du clergé espagnol à l'égard des prêtres français, durent être exceptionnels et passagers. M. Contrasty donne une longue liste des évêques espagnols qui se signalèrent par leurs charités envers les exilés : évêques de

(1) Voir l'article de la *Revue de Saintonge* du 1[er] août 1911, t. XXXI, p. 254.

Digitized by Google

Barbastro, Palencia, Pampelune, etc., de Calahorra (son diocèse contient tant de réfugiés qu'il supplie le gouvernement d'en retirer un bon nombre de sa ville, puis de Logrono, Bilbao, la Biscaye ; dans ce coin d'Espagne ils étaient 1.477). L'évêque de Siguenza en loge encore 45 au printemps de 1793 ; celui de Salamanque leur aumône 10.000 réaux par an. — Générosités analogues des chanoines de Tarragone, Tortose, Orihuela, Palencia, Séville, Santiago de Galice, etc.

De Guadalajara, l'évêque de La Rochelle, de Coucy, envoie une circulaire aux évêques et chapitres : il y indique que, sur 180 prêtres de son diocèse réfugiés, 100 sont dans des communautés ; les autres, dispersés depuis un an, ont épuisé les ressources qu'ils avaient apportées. Excepté les quelques couvents jaloux dont on a précédemment parlé, les moines hospitalisent cordialement les réfugiés. A Montserrat, logent l'archevêque d'Auch, les évêques de Tarbes et Lavaur ; chez les dominicains de Guadalajara, celui de La Rochelle, etc. Le roi donna, dit-on, 122.693 livres et, après 1794, le gouvernement, 145.716 livres ; la municipalité de Bilbao les aide. On leur donne des messes peut-être pour 31.000.000 en dix ans.

Nombre d'évêques espagnols font l'éloge de leurs mœurs, de leur tenue. M. Contrasty rappelle les notices qui furent consacrées à certains d'entre eux par l'*Ami de la Religion ;* notons les articles du 16 novembre 1843 sur Blavout, du diocèse de La Rochelle, du 27 décembre 1838 sur Liron d'Airolles, vicaire général, du 23 avril 1833 sur Ferret, du même diocèse, du 22 septembre 1823 sur du Pavillon, vicaire général de Saintes.

Ils s'occupent à des conférences et discussions théologiques : l'abbé Taluet, condisciple, ami et vicaire général de feu l'évêque de Saintes, rédige son mémoire sur l'église de Saintes de 1789 à 1796. A Rome, l'abbé d'Auribeau centralise les renseignements relatifs à l'histoire religieuse de la Révolution, en publie deux tomes ; le reste de ses notes brûla en 1799 au palais archiépiscopal de Florence où il les avait cachées.

Le décret du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800) raya de la liste des émigrés tous ceux qui s'étaient déportés pour obéir à la loi de 1792. De Coucy refusa de rentrer et d'adhérer au Concordat. M. Contrasty évalue à un septième le nombre des exilés qui moururent en Espagne, dont 3 évêques. Dans une liste de ces décès au diocèse d'Orense, notons Baudry Jean, vicaire de Saint-Martin de Clam, Saintes, mort à Allariz en 1793 ou

Digitized by Google

1794 ; Marc Jean, Saintes, 9 mai 1798, Rébeilland Pierre, confesseur de l'Infante de France Louise Marie, Saintes, mort à Orense le 17 septembre 1795 (qu'il ne faut pas confondre avec Réveillaud Pierre-Etienne, aussi émigré en Espagne, mort curé de la cathédrale à Saintes, sous le second empire) ; Jaubert Guillaume, chanoine de la cathédrale de Saintes, mort le 1er mars 1798 ; Forluc Pierre (ne serait-ce pas Ferluc ?), curé de Sainte-Radégonde, Saintes, 11 juillet 1797. Le 20 septembre 1792 meurt Jean-Joseph Salas, curé de Mazerolles, France.

Une septuagénaire, qui a lu les plaintes rapportées par M. Contrasty au commencement de ses articles, proteste. « Les abbés Couturier, curé de Geay, Marchand et Levesquot, depuis curé de Saint-Saturnin de Séchaud, et le curé doyen de Taillebourg (1), émigrés en Espagne où ils ne se quittèrent pas, avaient conservé, dit-elle, de cette époque de leur vie le plus charmant souvenir ; ma mère m'a dit bien souvent que son parent, Couturier, se louait de l'exquise hospitalité des Espagnols ; lui, faisait la cuisine ; Levesquot lavait la vaisselle — et plus tard on parlait gaiement de ces souvenirs. Quant à l'abbé Marchand, qui avait connu l'abbesse de Saintes, Mme de Parabère, quand il en parlait : « Et la chère dame, disait-il, elle était fort entêtée ».

—

*Le Correspondant* du 10 juin 1912. — M. Max Doumic poursuivant son étude sur *Nos Eglises en danger* a fait une excursion en Charente-Inférieure. Il signale les églises :

*De Dœuil :* elle date du XIIe siècle ; l'abside et le clocher sont très abimés, leur toiture en très mauvais état.... Le conseil municipal hostile ne fait aucune réparation. *Genouillé*: église romane, le chœur plus récent ; le portail rappelle celui de Surgères, mais moins riche. La tour rectangulaire fortifiée. Cette église remarquable aurait besoin d'importantes réparations. Le conseil municipal refuse de s'en occuper : le classement est demandé. *La Jarrie*, église petite mais intéressante. Voûtes lézardées. *Ville-Nouvelle*, toiture laisse passer l'eau, charpente médiocre.

A *Saint-Séverin* se trouve une église « construite dans la même architecture que la cathédrale de Saintes ». Elle est en état de ruine. *Noaillé*, beau portail, jolis chapiteaux. *Dam-*

(1) Marillet.

Digitized by Google

*pierre* : « Cette église qui est, elle aussi, du même style que la cathédrale de Saintes, a conservé une belle abside. »

A *Néré*, le clocher, la toiture, la sacristie sont en très mauvais état. Le conseil a décidé que l'on essaierait de faire classer l'église. A *Paillé*, l'état est déplorable. Le conseil se contente de remplacer quelques tuiles pour parer au plus fort des infiltrations. La situation est plus grave à *Chives*, il pleut dans l'église. Conseil hostile.

L'église de *Blanzay* rappelle celle de Dampierre. Joli portail. Commune hors d'état de subvenir aux frais des réparations. L'église de *Mazeray*.... (description). L'église de *Courcelles* est dans l'ensemble suffisamment en état. Le conseil refuse toutes réparations. Les conditions sont sensiblement plus mauvaises à *La Benate*, où toute l'église aurait besoin d'importants travaux. L'église de *Cherbonnières* (description) en partie couverte par une voûte en bois pourri. La petite église de *Voissay* (description) a une voûte en bois pourri. Le conseil municipal est divisé et n'aboutit pas à une solution. La dégradation de l'église de *Saint-Pardoux* est assez grave pour que les cérémonies du culte aient dû être supprimées pendant deux ans tant on redoutait une catastrophe. Le conseil composé de membres indifférents ou hostiles refuse les réparations urgentes.

La petite ville de *Matha*... Jusqu'à ces derniers temps, les catholiques avaient pu, par leurs seules ressources, entretenir les trois édifices, mais un grave accident s'est produit à Saint-Hilaire et cette fois ils ne peuvent subvenir aux frais qu'entraîneraient les travaux dispendieux qui s'imposent quant à présent. (Description) un contrefort s'est écroulé. L'architecte du département consulté a conclu à l'abandon momentané du sanctuaire et du chœur. M. le Doyen a recueilli une somme importante mais insuffisante. Il a demandé à la municipalité de parfaire la somme, ce qu'il n'a pu encore obtenir.

Auprès de Matha, à *Brie-sous-Matha*, se trouve une église véritablement en ruines. Un peu plus loin, à *Ballans*, le conseil refuse de participer aux réparations urgentes. Mêmes conditions à *Brizambourg*. L'église des *Nouillers*, intéressante (description). A l'église d'*Archingeay* les voûtes du chœur auraient besoin d'être refaites. A *Taillant*, murs lézardés, la charpente de la nef est très mauvaise. A *Grandjean* (description), toiture en mauvais état.

Digitized by Google

A *Saint-Sulpice d'Arnoult*, à la suite d'un violent orage la voûte et les murs de l'église se sont lézardés. Les ressources manquent pour réparer ces dégradations. *Brouage* (quelques mots sur Champlain qui « est presque inconnu en France, on y ignore son pays d'origine...!! »). Nul ne s'inquiète de voir tomber l'église « à l'ombre de laquelle il avait grandi ». Le Canada se montra reconnaissant et c'est lui qui envoya la somme nécessaire à la restauration de l'église.

Dans la commune du *Gua*, population pauvre qui désirerait réparer son église, mais ne peut en faire les frais ni obtenir que la municipalité s'en charge. A *Saint-Augustin-sur-Mer*, l'église ne date que de 50 ou 60 ans, mais elle a été mal construite. Le conseil, composé en majeure partie de protestants, ne veut pas faire de réparations. A *Etaules*, l'église a été partiellement refaite, mais le manque de fonds et le refus de la municipalité, en majeure partie protestante, ont arrêté les travaux.

Le fait d'être classé ne constitue pas pour un monument une garantie de sécurité. *Corme-Royal*, bel édifice dont la façade a été restaurée en 1910 en partie, est menacée de désordres très graves. A *Saujon*, église en très mauvais état pour laquelle le conseil refuse toutes réparations. A *Saint-Sulpice-de-Royan*, des réparations urgentes s'imposent, mais la population est pauvre, en majorité protestante, le conseil reste indifférent.

La petite ville de *Cozes* possède une belle et vieille église dont le clocher mériterait d'être classé.

« Nous n'avons visité qu'une partie seulement du département et nous y voyons 21 églises en mauvais état, parce que tout le monde s'en désintéresse. Et pourtant elles sont, le plus souvent, d'une architecture très intéressante. »

—

*Archives historiques de la Gironde*, tome XLVI. — Registre du clerc de ville de Bordeaux (XVI[e] siècle). — Le 27 décembre 1591, Jean Barril, théologien de Xainctes, a été mis prisonnier, et le 30 a été mené au château Trompette et condamné à vuider la ville par arrest. Le 16 janvier même année, il y avait quinze mois qu'il était à Bordeaux playdant contre les chanoines de Saintes et prêchant « pour la sancté du roy et l'union du peuple ». — Règlement de l'ordre des préséances pour la réception de Charles de Chabot, sieur de Jarnac, maire de Bordeaux, 1531 (p. 97, 98 et 342). — Le 27 août 1582 sont estés exécutés en figure et maillotés..., le sieur de Jussas, près Montandre.

—

Digitized by Google

*Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, t. XXXIV, p. 35.

M. Delavaud publie un curieux *Mémoire* de Guéau de Reverseaux *Sur les dessèchements des marais de l'Aunis et de la Saintonge et les avantages* qui en ont résulté pour la population, l'agriculture et le commerce. Voici les principales indications : la mortalité était bien considérable à Rochefort et dans les campagnes voisines. L'hôpital perdit, en quatre ans, 5.683 hommes. Les deux paroisses virent 2.255 naissances et 5.357 morts. Mêmes proportions aux environs : 4.328 naissances contre 6.676 décès. Le dessèchement fut entrepris l'hiver, parce qu'il eût été trop dangereux de remuer les terres au printemps ; il fallait qu'elles fussent lavées par les pluies avant d'être exposées aux chaleurs de l'été. Les opérations ont consisté en trois opérations principales : creusement de canaux pour évacuer les eaux intérieures ; élévation de digues le long de la Charente pour empêcher les eaux de la mer de refluer dans les terres, redressement de plusieurs sinuosités du lit de la Boutonne ; le cours de la rivière rendu plus facile. La Charente a été retenue dans son lit par des digues qui commençaient à Soubise, des deux côtés de la rivière en bordant tous les terrains noyés dans une longueur de 1.800 toises. On ouvrit sept grands canaux qui avaient embouchure à la mer ou dans la Charente et plusieurs branches : longueur 6.700 toises. On a commencé les travaux en 1782, par les parties les plus voisines de Rochefort, ils ont été terminés en 1785. Succès complet, mortalité en décroissance.

Ce sont les régiments de l'Isle de France, Vexin, Savoie-Carignan, etc., et le bataillon de garnison de Saintonge qui furent employés aux travaux en éprouvant moins de pertes que dans les garnisons. Les prisonniers, employés en grand nombre, n'ont subi aucune mortalité, mais comme ils ne prenaient aucune des précautions auxquelles les soldats étaient soumis, ils éprouvaient des fièvres qui cédèrent aux remèdes les plus simples.

—

*Revue Mabillon*, février-mai 1912. — *Etat sommaire des fonds concernant l'histoire monastique, conservés dans la série H des archives départementales de la Vienne* (suite).

*Monastère des Feuillants de Poitiers*. Liasse 55, 1645. Lettres patentes pour l'établissement des Feuillants à Saintes. — 1647-

Digitized by Google

48. Donation aux Feuillants de Poitiers, par A. Claude et J. Basile, de la bibliothèque qu'il avait formée. — 1652-54. Sauvegardes accordées par les ducs de la Rochefoucault et de Vendôme pour les biens des Feuillants de Poitiers situés en Aunis.

Liasse 61, 1706. Ordonnance de l'intendant de la généralité de La Rochelle sur un différend entre les Feuillants et les habitants de Mauzé au sujet de la cloche de Sainte-Croix. — 1725. Pièces concernant la rente de 200 boisseaux de froment dus par le prieuré de Sainte-Croix à l'hôpital de La Rochelle. — Pièces nombreuses pour Mauzé.

Liasse 62. Pièces concernant Charron.

Liasse 65, 1691. Sentence de l'official de La Rochelle, maintenant les Feuillants de Poitiers dans leurs droits honorifiques comme curés primitifs de Saint-Pierre de Mauzé. — 1691. Consultation sur la clause de l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui a uni le prieuré de Coulon au monastère des Feuillants de Poitiers à condition que ceux-ci fonderont, dans un délai de six ans, un monastère à Mauzé ou autre localité du diocèse de Saintes.

Liasse 67, 1292. Transaction en vertu de laquelle Hugue de Surgères, seigneur de Vallans, renonce au droit de tenir assises en l'hébergement de La Planche, dépendant de la métairie de Limoussay, moyennant quoi il aura droit à un anniversaire en l'église de Sainte-Croix.

Liasse 71, 1644. Monitoire de l'évêque de La Rochelle à la requête des Feuillants contre les protestants de Mauzé.

Liasses concernant les abbayes de femmes, ordre de Saint-Benoît. Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

Liasse 4, 1650. Brevet de Louis XIV donnant l'abbaye à Diane-Françoise d'Albret, religieuse professe de Notre-Dame de Saintes.

—

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1910.

Très importante étude sur la *Révolution à Poitiers et dans la Vienne* (1789-1792), par le marquis de Roux. — Le volume s'ouvre sur le discours du président qui a donné ses *Souvenirs de l'ancien barreau de Poitiers* avec un *essai d'une bibliographie des factums de l'ancien barreau de Poitiers.*

M. Gaillard dans son *Rapport* sur les travaux *de la Société* note un fait rare qu'il est bon de signaler et de proposer en

Digitized by Google

exemple à suivre. Un forgeron de Château-Larcher, M. Tribert, vient d'acheter la vieille porte du bourg, menaçant ruine imminente, avec terrain contigu ; il a fait, à ses frais, les réparations les plus urgentes, décidé à conserver ce vieux souvenir archéologique.

—

*Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, tome L, 1911.

M. G. Bonhoure publie dans l'*Histoire du collège de Vendome* des petites notices sur les anciens élèves de cet établissement. Notons : Jean Leterme (né à Angers en 1787, mort à Paris en 1849), qui devint sous-préfet de Marennes (1818), après avoir été secrétaire général de la préfecture du Tibre (1810-1814), de celle du Cantal, sous-préfet de Fontainebleau, chef de section au ministère de l'intérieur (1839) enfin de 1844 à 1848, directeur de l'asile d'aliénés de Charenton.

Jules Dufaure. Rien de saillant à signaler. Dufaure était un élève très intelligent, très travailleur. Il obtenait déjà le premier prix d'éloquence française. Edouard de Vasson, dans ses *Mémoires*, place H. Balzac et Dufaure dans la même classe en 1814. C'est une erreur. Balzac avait quitté le collège le 22 avril 1813, en troisième.

—

*Tablettes des Deux-Charentes* du 30 mars 1912. — Note sur J. Sporrer, le sculpteur qui a exécuté au cimetière de Rochefort le monument du lieutenant de vaisseau René Bellot, une statue de pierre sur le tombeau de la famille Behu, et le monument érigé à M. Masqueles, ancien maire.

—

*Bulletin monumental*, 1911.

M. Lefèvre-Pontalis publie un *Répertoire des architectes, maçons, sculpteurs, charpentiers et ouvriers français au XI^e^ et au XII^e^ siècles.*

Notre Benedictus de Saint-Eutrope et Beringarius de Notre-Dame ne sont point oubliés, pas plus qu'Audebertus de Foussais. Mais M. L.-P. imprime d'après F. de Mely (*Les primitifs français)* ATDEBERTVS. Je ne sais si M. de Mely a *vu* l'inscription mais je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il y a AVDEBERTVS. C'est du moins la lecture que j'ai faite sur place.

—



Digitized by Google

*Annales du Midi*, 1912, p. 228.

*Demandes des commissaires français de 1311.*

Secundum paces de quibus agitur, dux Aquitaniæ seu gentes ejus debunt domino regi Franciæ restituere sexenta millia lib tur pro dampnis datis ejus gentibus per gentes dicti ducis ante novissimam guerram Vasconiæ, et tantum dampna prædicta estimata fuerunt per inquisitores ad hoc deputatos et statim requisita emondari per partem domini regis Francia.

7. Item omnes insulas adjacentes terræ Normaniæ Xantonensis et Pictavensis.

9. Item debent amovere impedimentum quod facit ipse dux in ecclesia Burdegalæ in quibuscumque ejus membris et in speciali guarda domini regis et omnes privilegiati pertineant ad dominum regem secundum dictas paces.

14. Item est de capitulo Xantonensi.

*British museum* Bibl. Cottonienne, ms Julius El p. 316 et suiv.

M. Ed. Albe qui publie ce texte n'a transcrit que les réponses des commissaires anglais relatives au Quercy.

—

*L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, par M. R. de Lasteyrie.

M. de L. présente au public non seulement un beau volume magnifiquement illustré, ce qui est déjà un excellent moyen de l'instruire, mais un livre de science profonde, d'observations multiples, de critique serrée. Il a résumé ainsi trente ans d'enseignement à l'Ecole des Chartes. Il expose d'une manière très claire, en langage archéologique, cela va sans dire, sa doctrine, mais sans surcharge de termes techniques qui rendent la lecture de ces ouvrages souvent si fatigante pour les peu initiés. Tout le monde pourra, au contraire, lire cette *Architecture* et avoir une notion exacte de l'ensemble des monuments du XII[e] siècle, de leurs origines, de leur construction, en France et dans les pays étrangers. J'ajouterai que la lecture en est très attachante.

A notre point de vue particulier, au point de vue saintongeais, M. de L. a fait large part à notre province. Plus, peut-être, que dans tout autre région il a trouvé une façade ou une portion de façade à reproduire. Encore n'a-t-il puisé que dans les cartons de la Commission des monuments historiques! Il est absolument impossible de présenter un résumé des pages

Digitized by Google

ou des paragraphes consacrés deci delà à la Saintonge. Il faut lire les chapitres relatifs à l'*Ecole poitevine*, aux *églises à coupoles* (un modèle de clarté dans une question si ardue), à la *sculpture romane dans l'ouest*. Il n'admet pas d'école saintongeaise. Il rattache, au contraire, à l'école poitevine tous les pays qui s'étendent (p. 453) d'une part, depuis les environs de Pau jusqu'aux confins méridionaux des diocèses de Nantes, Angers, Tours ; de l'autre, depuis l'Océan jusqu'à une ligne indécise qui suivrait en les dépassant ça et là les limites occidentales des anciens diocèses de Bourges, Limoges, Cahors, Toulouse. Ce vaste territoire correspond à peu près à la IIe Aquitaine des Romains et embrasse la plus grande partie du duché d'Aquitaine de l'époque capétienne.

M. de L. fait espérer un volume semblable pour l'époque gothique et un troisième pour la Renaissance et l'époque moderne.

—

*Académie de Nîmes. Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard émanant des papes d'Avignon*, XIVe siècle, publiées par le chanoine Henri Grange. — L'auteur a recueilli aux archives du Vatican les documents pontificaux relatifs soit aux divers monastères, paroisses, prieurés, soit à des personnages des anciens diocèses de Nîmes et d'Uzès. Voici quelques-uns de ces sommaires se rapportant à la Saintonge :

Facultas Arnaldo S. Eustachii diac. card concessa recipiendi resignat. prioratus de Chalesio O. S. B. Xanctonen. dioc. per Bertrandum epum Tusculan. et officii sacristiæ monast. Psalmodien. O. S. B. Nem. dioc. per Guillelmum de Venthodoro ex causa permut. faciendas, transferendique dict. Guillelmum ad monast. S. Martialis Lemovicen. dioc. a quo priorat. de Chalesio dependet et conferendi illa juxta camd. permut. Av. IV Nov. Feb. 4 fev. 1325 (A 21 f. 384).

Promotio Girberti abb. monast. S. Joanni de Piana O. S. B. Oscen. dioc. ad abbatiam monast. S. Egidii per promot. Hugonis ad abb. monast. S. Joannis Angeliacen. Xanctonen. dioc. vac. Av. Kal Junii 1 juin 1332 (A 39 f. 501).

Gratia exspect. benef. eccli 70 vel 40 l. t. ad epi, Nem. coll. pert. considerat. Galhardi Sanctæ Luciæ in Silice diac. card. pro Berengario de Galancio rectore par ecclæ S. Silvani Xanctonen. di. quam dimitt. ten. Av. X Kal jun. 23 mai 1342 (A IX f. 22).

Digitized by Google

Collat. paroch. ecclæ S. Hippoliti Nem dioc. 70 l. t. et per obit quond. Jacobi de Vase ap. sed. apost. prævia spec reserv. vac consid. Hugonis, S. Laurentii in Damaso presb. card pro Johanne de S. Justo ipsius dilecto capell. commensali et camerario rect. paroch. ecclæ de Dompno Petro Xancton. dioc. quam dimitt. tenetur. Dat Aven. non. sept. 5 sept. 1347 (A XII f. 68).

Mand. execut. quaten. priorat. de Montepensato O. S. B. Nem. dioc. a monast. S. Egidii dependentem et per obit quond Mathiæ Thosebi ap. Sed. apost. vac. conferant et assignent Guillelmo de Montepensato mon. monast. S. Gildasii O. S. B. Biterren. dioc. qui ad monast. S. Egidii Nem dioc. se transferre et priorat. de Talnayo O. S. B. Xancton. dioc. quem obtinet dimitt. tenetur. — Dat Aven. VI d sept. 9 sept. 1348 (A XLVIII f. 223).

Collat. decanatus Monast Psalmodien. O. S. B. Nem. dioc. per obit quond. Pauli de Deutio ap. sed. apost. vac pio Guidone de Brolio mon. monast S. Joannis Angeliacen. O. S. B. Xanctonen. dioc. qui ad præf. monast. PS. se transferre et priorat. D. M. de Baulis Castri de Vols O. S. B. Sistaricen. dioc. quem in commendam tenet. dimitt. tenetur. — Dat Aven. IX kal Jan. 24 dec. 1348 (A XLVIII f. 254).

Grat. exsp. paroch. ecclæ de Ceyraco Nem dioc. vacataræ per cession. Petri Basterii dum paroch. eccl. di Maranta Xancton. dioc. extiterit pacif. assec. pro Raynaldo Maynerie rect. paroch. ecclæ di Campodono Nem. dio. quam dimitt. tenetur. — Dat Aven. VII kal. febr. 26 janv. 1351 (A LVI f. 401).

Gr. exsp. benef. ecclci. C. C. 60 vel S. C. 40 l. t. et ad epi Nem. necnon capituli ac singularum personarum ecclæ Nem. disposit. pertin. pro Durando de Orto Hugonis rectore paroch. ecclæ di Bosyals Xanctonen. di. quam dimitt. tenetur si vigore hujus gratiæ benef. curatum obtinuerit. — Dat Aven XII kal nov. 21 oct. 1350 (A. LX f. 397).

Coll. cujusd. perp capellaniæ in eccl. B. M. de Valle Viridi Nem di. per obit Petri Spenti vac. pro Iterio Pulcherii rect. par. ecclæ de Monte Boeriæ Xanctonen. di. — Av. II kal dec. 30 nov. 1356 (V. XIV f. 461).

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTE DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU N° DE SEPTEMBRE 1912.

AVIS ET NOUVELLES : Monument historique ; Rue à Dakar ; Fouilles à Saintes ; Prix aux œuvres en patois ; Journaux ; Musée de Saintes ; *La question du Cardinal.*

ERRATUM.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Mariages :* Audiat-d'Aussy. — *Décès :* M. Lecoq de Boisbaudran, M. Nicolle.

VARIÉTÉS : *Fouilles à Saujon*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Les mœurs à Montpellier de Médillan*, par M. Charron ; *Les justices de paix de Saintes*, par M. Guérin.

DOCUMENTS : *Etablissement de péage de La Tremblade à Marennes*, communication de M. Delavaud ; *Terres et domaines du roy engagés en l'élection de Saintes*, communication de M. Léon Massiou ; *Minutes de notaires*, notes de lecture par M. Ch. Dangibeaud.

QUESTION : Famille Mouchard.

LIVRES ET REVUES : *Revue scientifique* : comment on fouille un ossuaire ; *Le Correspondant* : de la Malmaison au Bellérophon ; *Rôles d'Oleron ; Montpellier de Médillan.*

## AVIS ET NOUVELLES

Nous avons reçu la lettre suivante :

Gand, le 21 août 1912.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir faire appel aux membres de votre société pour obtenir leur participation aux travaux de la section spéciale d'Archéologie du Congrès d'Histoire et d'Archéologie qui aura lieu à Gand en 1913.

Nous leur demandons spécialement de nous soumettre des sujets de questions à discuter et de les accompagner d'un court exposé afin d'orienter la discussion.

Les communications devront être adressées au secrétaire M. R. van der Mensbrugghe, Coupure 115 à Gand.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de



Digitized by Google

nos remerciments, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Comité de la Section d'Archéologie :

*Le Secrétaire,*

R. MENSBRUGGHE.

—

Plusieurs journaux français et étrangers, notamment en Belgique, ont reproduit de larges extraits de l'article de notre confrère M. l'abbé Lemonnier sur les *massacres* à La Rochelle.

—

L'*Officiel* du 17 août 1912 contient un décret du 7 juillet 1912 affectant la cathédrale de La Rochelle aux services des Beaux-Arts.

Cette mesure est purement administrative, la loi de finances du 1ᵉʳ août 1906 ayant attribué aux Beaux-Arts les crédits applicables à la conservation et à la restauration des cathédrales, en tant qu'édifices appartenant à l'État.

—

Le conseil municipal de Dakar a donné le nom de *Docteur Thèze* à la rue Thèze déjà existante, en mémoire du père du docteur Alfred Thézo, directeur des *Tablettes*, mort de son dévouement pendant l'épidémie de fièvre jaune en 1859.

—

Le conseil général de la Charente-Inférieure se transforme en académie littéraire.

Dans sa session d'août 1912 il a voté une somme de 300 francs à attribuer annuellement aux auteurs des meilleures œuvres en patois saintongeais. Ces prix seront décernés par une commission de cinq membres, conseillers généraux, présidée par le Préfet, (— qui, étant étranger au pays, n'y entendra goutte ! —)

Voir dans l'*Écho Rochelais* du 24 août le compte rendu de la discussion de cette affaire, sur le rapport du docteur Coyrard, qui concluait contre, tout en faisant un charmant éloge du patois saintongeais « si expressif et si pittoresque », et proposait que chaque conseiller fît l'abandon de la somme de 10 francs, sur son indemnité de déplacement... qu'il est libre de ne pas toucher (voir même séance).

NOTA. — Le conseil général a supprimé depuis longtemps toutes subventions aux sociétés savantes du département par mesure d'économie. Le budget départemental étant sans doute

Digitized by Google

devenu meilleur, puisqu'il peut fournir 300 francs aux patoisants, il y a lieu d'espérer que cette haute assemblée, s'érigeant en protecteur des lettres, jugera équitable de les rétablir.

—

Quelques sondages viennent d'être opérés dans l'amphithéâtre de Saintes ayant pour but de reconnaître exactement comment l'arène était constituée et à quelle profondeur elle se trouve encore. Une tranchée ouverte suivant le grand axe a mis au jour un aqueduc ou égoût en prolongement de celui, déjà connu, qui passe sous le grand vomitorium Est et se dirige vers la Charente. Mais au centre de l'arène, au point d'intersection du grand et du petit axes, sont apparues deux excavations de grandeurs inégales, que l'on a qualifiées de puits, bien qu'elles n'en aient pas la forme habituelle. La plus grande est barlongue et paraît formée, au moins en haut, de pierres rapportées, car derrière une des parois, suivant le petit axe, on ne rencontre point de rocher, mais rien que de la terre.

Trois autres trous de sondage ont été pratiqués au pied du mur du podium. Au fond de l'un d'eux, à 2 mètres environ du niveau actuel, apparaît la base des dalles posées sur un rang de poutres en bois de chêne. Un autre rang a été placé à un mètre de distance.

Presqu'en face, la base du mur du podium paraît à cinquante centimètres du niveau du sol.

Des fouilles ultérieures et plus étendues permettront d'expliquer ces différences de niveau ainsi que l'existence de cet aqueduc ou égoût, dont le radier paraît lui-même bien haut.

—

Le 17 août 1912, a paru à Rochefort, le premier numéro du journal l'*Union Républicaine.*

—

Le musée de Saintes a reçu en don un tableau de M. Braquaval, soleil couchant sur la *baie de la Somme* et a acheté un tableau de M. Ch. Fouqueray représentant le *combat en rade de l'île d'Aix, le 27 décembre 1811*, des canots de la station française contre les péniches de la division anglaise.

—

Par arrêté ministériel du 14 septembre dernier, l'église de Chaniers a été classée comme monument historique.

—

Un monument a été élevé, sur le territoire de Rigny-La-

Digitized by Google

Nonneuse (Aube), à la mémoire du lieutenant de Grailly, tué dans une chute d'aéroplane, le 2 septembre 1911.

—

Dans *Le Gaulois* du 14 août 1912, article de M. Maurice Talmeyr sur la *Question du Cardinal*, à propos du refus du Conseil général de voter une somme, et du vote de cent francs seulement par le conseil municipal de La Rochelle en faveur de l'érection d'un monument au cardinal de Richelieu. L'auteur rapproche cette décision du corps municipal des 10.000 francs votés jadis par ce même corps pour Guiton.

### ERRATUM

M. Laferrière, secrétaire de la Société de Géographie de Rochefort, nous prie de dire que les mémoires de Guéau de Reverseau sur le desséchement des marais, analysés dans le dernier numéro de *Revue*, d'après le *Bulletin*, ont été publiés par M. Léon Massiou et non par M. Delavaud.

## NOTES D'ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

Le 30 septembre 1912 a été célébré à Saint-Jean d'Angély le mariage de M. Louis Audiat, avocat, fils de M. Gabriel Audiat, avec M^lle^ Marie Joly d'Aussy, fille de M. d'Aussy, avocat à Saint-Jean.

### DÉCÈS

Le 28 mai 1912 est décédé à Paris, rue de Longchamp, 113, M. Paul-Emile-François Lecoq de Boisbaudran, âgé de 74 ans, beau-frère du docteur des Mesnards, à Saintes.

L'inhumation a eu lieu à Cognac.

—

Le 19 août 1912 est décédé à Tesson, M. Théodore Nicolle, viticulteur et écrivain viticole très apprécié.

Les discours prononcés sur sa tombe par MM. Verneuil et Genet, sont reproduits dans l'*Indépendant* du 24 août.

Digitized by Google

# VARIÉTÉS

## I

## FOUILLES A SAUJON

Notre confrère, M. Léon Massiou, vient de faire à Saujon, sous l'angle nord-est du champ de foire, une découverte des plus intéressantes. Mis en éveil par la trouvaille de quelques sarcophages en pierre du haut moyen âge, il a voulu en retrouver d'autres et tout de suite un hasard heureux l'a conduit sur les ruines d'une ancienne église qui parait être celle du prieuré de Saint-Martin dans l'enceinte du château (1). On ignore l'époque de sa destruction, mais son renversement remonte assez haut parce que sur ce même terrain fut élevée une fortification indiquée sur le plan de Masse.

Il est prématuré de vouloir en parler. Il n'y a du reste rien à en dire actuellement de précis. On ne sera fixé sur sa forme et ses dimensions, qu'après que les fouilles seront terminées et que le plan sera dressé. Jusque là, on ne peut qu'émettre des hypothèses en l'air. A l'heure qu'il est, on sait qu'elle avait des murs très épais, sur lesquels on a relevé des traces de peinture à fresque décorative, on croit qu'elle était d'une longueur moyenne et d'une largeur au contraire assez forte. Sous toutes réserves.

L'intérêt est actuellement concentré sur quatre superbes grands chapiteaux, très bien conservés, morceaux de sculpture romane de tout premier ordre au point de vue général, mais plus spécialement au point de vue local. Les fouilles n'auraient-elles donné que ce résultat, qu'il faudrait en féliciter chaudement M. Massiou et remercier la municipalité de Saujon de les avoir d'abord autorisées, ensuite encouragées (2).

---

(1) Ce même terrain a servi de cimetière jusqu'en 1845, date du transfert du cimetière de Saujon dans un autre endroit.

(2) Le conseil municipal, sur la proposition du maire, M. le docteur Faneuil, a voté cent francs.

La Société Française d'Archéologie a décerné à M. Léon Massiou et à son frère une médaille d'argent, à l'ouvrier qui les a aidés une médaille de bronze, et leur a accordé une somme de cinquante francs pour continuer les fouilles. On espère que le ministère des Beaux-Arts s'intéressera à cette belle découverte.

Digitized by Google

Je ne crois pas que, sous le rapport de la richesse du costume, du soin minutieux avec lequel ils sont traités, nous ayons dans l'ancienne Saintonge de chapiteaux d'un mérite supérieur. Les deux chapiteaux de l'église haute de Saint-Eutrope restent toujours les plus gros, les plus magnifiques comme ampleur de décors, ils ne sont pas mieux travaillés.

Ces quatre chapiteaux ne sont sculptés que sur trois faces (1).

Le premier découvert a été un *Daniel*, qui provoqua une grande surprise, mit la population en joie et excita l'admiration de tout le monde ; puis sont venus un *pèsement des âmes*, une *résurrection* et un *porteur de poisson* que beaucoup d'archéologues identifient avec *Tobie*.

Daniel est représenté barbu, pieds nus, tenant un livre de la main gauche, bénissant de la main droite, assis sous une demi-auréole décorée, d'une forme rare sinon inconnue. Il est vêtu d'une robe très riche, d'un manteau non moins riche, attaché sur la poitrine avec une agrafe en forme de croix. A droite et à gauche, deux lions à queue fleuronnée ramenée vers la tête (2). C'est un type nouveau dans l'iconographie de Daniel.

Le *pèsement des âmes* présente une petite variante à la for-

---

(1) Ils ont été édités en cinq cartes postales très bien faites, dont une représente un des chapiteaux en place, dans les fouilles.

(2) Cette interprétation *certaine*, facile à justifier par de nombreux exemples, ne sera pas acceptée par tous les Saujonnais, à qui une dame, se donnant comme professeur d'art je ne sais où, a servi une identification beaucoup plus flatteuse pour l'amour-propre local. Elle leur a affirmé que *toutes les fois* qu'un personnage était représenté comme celui de ce chapiteau, c'était un *abbé porteur de la règle de son monastère*. Amen ! Passons sans commentaire !

*La Chronique des Arts* (24 août 1912), supplément à la sérieuse *Gazette des Beaux-arts*, affirme de son coté que c'est une *figure de Christ, assis entre quatre lions du plus beau mouvement*.

Le rédacteur de la note place Saujon dans la Charente (!) et appelle un peu dédaigneusement M. Massiou un archéologue *amateur*. Ne serait-il pas lui-même un amateur archéologue peu éclairé ? Il n'a pas l'air de savoir que *tous* les Christs de majesté sont nimbés, d'un nimbe spécialement consacré au Christ, le nimbe crucifère, et que l'on pourrait compter les cas où l'auréole qui les entoure n'est pas entière.

Les fouilles de Saujon, du reste, ont fait éclore un petit lot d'absurdités fort regrettables. Les grands journaux de Paris et ceux de la région, reproduits sans sourciller par la petite presse locale, ont annoncé des colonnes byzantines, un monument du VIII^e^ siècle, etc., et ce qu'il y a de pire, se sont abrités derrière l'autorité d'un de nos confrères qui n'a jamais pu parler de choses semblables, ni même donner lieu par ses paroles à ce qu'on lui attribue de pareilles billevesées.

Digitized by Google

mule habituelle. Saint Michel donnant la main à une âme nue (— aussi grande que lui — ), placée derrière lui, tient la balance qui penche de son côté au grand désespoir d'un démon empêché d'approcher par un ange. La présence de ce second ange est une nouveauté dans les *pèsements* saintongeais. L'âme est ordinairement plus petite que saint Michel. Le démon est ici un homme à grosse tête, à chevelure abondante, le corps tout couvert de touffes de poils ou de pustules. Il porte la main droite à sa tête dans un geste très expressif de chagrin. Les anges sont habillés de robes très ornées, avec un manteau sur les épaules, retenu sur la poitrine par un cordon noué.

Le chapiteau de la *résurrection* ou les *Saintes Femmes au tombeau* est composé de deux scènes. Devant et sur un côté, un ange en robe très riche, assis sur un tombeau à coffre quadrillé, posé sur un soubassement à arcature, soulève le couvercle pour montrer aux trois Maries debout, tenant des flacons de parfums que le Christ est ressuscité. Le tombeau est placé sous, mais en réalité devant, un édifice à trois arcades en plein cintre, décoré d'un double rang de bâtons rompus, retombant sur des colonnes à hélice couronnées d'un chapiteau orné. On peut comparer cette scène avec les chapiteaux de Chadenac, de Chalais et du clocher de l'abbaye de Saintes.

Sur le troisième côté le Christ apparaît à Marie-Madeleine. Cette scène, inconnue jusqu'à présent dans la sculpture romane saintongeaise, est traitée avec une grande liberté. Le Christ n'a aucune ressemblance avec un jardinier. Il n'est point nimbé, mais il est vêtu d'amples vêtements richement décorés et porte les cheveux très longs.

Je reviendrai plus loin sur les costumes féminins très importants comme moyen de datation.

Un autre morceau tout aussi neuf dans notre région, c'est l'homme chargé d'un énorme poisson. Il plie sous le poids de son fardeau, car il a mis un genou en terre — bien qu'il ne faille pas exagérer la valeur de ce détail, parce qu'il se pourrait fort bien que le sculpteur n'ait eu d'autre intention que d'harmoniser son attitude avec celle du personnage qui s'avance vers lui, une houe sur le dos, et mettant sa main sous la queue du poisson comme pour le soulager. L'un et l'autre sont chaussés de chaussons.

Je ne connais qu'un personnage analogue dans notre département : à Saint-Fort-sur-Gironde, sur un modillon de la façade

Digitized by Google

de l'église. Dans la Gironde, au contraire, il est fréquent, — relativement — à l'intérieur et à l'extérieur des églises, à Saint-Macaire, à Cerons, Loupiac, Moulis, Courpiac, Couture. A Bouliac, près Bordeaux, on le trouve une fois à l'intérieur, au chœur, et une seconde fois au portail, où il se présente associé, comme à Saujon, avec un homme venant à son secours, derrière lui.

M. Fage l'a signalé dans la Corrèze (1).

Est-ce Tobie ? J'en doute très fort. Je l'ai déjà dit ailleurs, et je profite de la nouvelle occasion pour réitérer. Rien ne rappelle l'aventure si connue de Tobie. Quand un sculpteur roman a voulu la figurer, il s'est montré plus explicite. En Auvergne, on la trouve deux fois : à Mozat, comme pendant à un Samson : Tobie est à califourchon sur un gros poisson auquel il a arraché le foie. A Besse, Tobie est accompagné par un ange appuyé sur un bâton. Nous avons à Saujon un vulgaire pêcheur chargé d'un poisson énorme par allusion à quelque pêche fameuse qu'il arrivait de faire dans la Seudre. On remarquera que cette scène s'est rencontrée surtout sur les bords des rivières Garonne, Gironde, Seudre, où les pêcheurs sont à même de prendre de très gros poissons : saumons, esturgeons (*vulgo* créas). Les porteurs sont des hommes robustes et le personnage qui leur prête aide ne ressemble point à un ange, mais à un simple ouvrier des champs. Nous sommes donc très loin du poisson qui épouvante Tobie, loin de l'ange qui donne le conseil de s'emparer du fiel salutaire.

A titre de comparaison, on pourrait citer les bergers chargés d'une brebis qui ne sont pas tous des Bons Pasteurs.

Revenons à nos chapiteaux.

Ces quatre chapiteaux ont des tailloirs très hauts, lisses, formés d'un bandeau et d'une partie à large chanfrein, contrastant fâcheusement par leur nudité absolue avec la richesse de la corbeille. Aussi est-il permis de douter qu'ils aient été conçus et exécutés pour rester tels. Ces tailloirs étaient destinés à recevoir une décoration peinte. En fait, ces chapiteaux sont enluminés, les colonnes sont enduites d'une couche de mortier blanc sur laquelle un peintre a tracé des compartiments et, dans chacun, un losange vert, ou rouge, ou jaune. On a retrouvé des morceaux de corniches avec décoration formée de fleurons à trois

(1) *Bulletin monumental*, 1909.

Digitized by Google

Cliches Vinsonneau

CHAPITEAUX TROUVÉS [illegible]

1. Au portail de Cluny. La Madeleine. Les [illegible]
2. Le roi et le poisson.

Digitized by Google

Digitized by Google

Clichés Vinsonneau.

## CHAPITEAUX TROUVÉS A SAUJON

1° Apparition du Christ à Madeleine. — Les saintes femmes au tombeau.
2° Le porteur de poisson.

Digitized by Google

Digitized by Google

pétales pointus insérés dans les triangles d'une bande, disposée en bâtons rompus. Les murs étaient enduits du même mortier, les joints tracés en rouge et, sur chaque pierre, une fleur de lys ou un petit fleuron. Il est donc très vraisemblable que les tailloirs étaient couverts d'une décoration analogue mais ils n'ont pas été enduits. J'ai toujours pensé que beaucoup de nos églises rurales avaient dû être peintes au moins en partie. L'église de Landes est la seule où des peintures murales aient été découvertes, mais d'autres subsistent peut-être sous le badigeon ailleurs. Celles de Saujon pourraient bien être antérieures d'un bon nombre d'années à celles de Landes, attribuées au XIII[e] siècle très avancé. Il est évidemment difficile de leur assigner une date précise. Cependant elles ont dû être appliquées bien peu de temps après l'achèvement de l'église, car on retrouve dans le mortier la taille des pierres aussi nette que si elle venait d'être faite.

Est-il possible de déterminer l'âge du monument ? Je le crois.

Dans un compte rendu de la séance du 1[er] août dernier de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, communiqué aux journaux, on écrit (le compte rendu est anonyme) : « Pour les fresques, point de doute, la présence de fleurs de lys empêche de les faire remonter au delà du XII[e] siècle ; quant à l'édifice lui-même, avec ses chapiteaux, il remonte vraisemblablement à *la fin du XI[e]* ou *au commencement* du XII[e] siècle » (1). Autrement dit, on voudrait qu'il eût été bâti aussitôt la donation du prieuré à l'abbaye de Saint-Martial. Il y a là une erreur manifeste d'un siècle. Les chapiteaux sont empreints de toutes les traditions du XII[e] siècle, sans hésitation ; en tant que style, ils ressemblent à quantité d'autres, mais ils sont traités avec une recherche, un raffinement de détails, d'enjolivement si minutieux sur toutes leurs parties, vêtements, cheveux, ailes, etc., qu'ils indiquent une époque très avancée du siècle. L'ouvrier n'a pas laissé un centimètre carré sans y passer son burin. Les cheveux sont faits presque un à un, les vêtements fil par fil. Traités au début du XII[e] siècle, ils seraient beaucoup plus rudes.

Nous avons mieux toutefois qu'une appréciation du travail. Nous avons dans la coiffure des saintes femmes un document qui ne permet guère de chercher la date ailleurs que dans une période d'une trentaine d'années allant du dernier quart du

(1) Les cartes postales impriment XI[e].

Digitized by Google

XII[e] siècle aux premières années du XIII[e]. Cette coiffure est composée d'une étoffe qui emboite complètement la tête, comme un serre-tête, d'une mentonnière qui enveloppe les joues et se prolonge en guimpe jusqu'à la base du cou. Pas de chaperon rigide, ou d'étoffe roulée en manière de turban, comme on en connait de si nombreux exemples au XIII[e] siècle à partir de 1220, d'après des pierres tombales et des manuscrits. Nous n'avons ici que deux pièces de lingerie qui, l'une entoure le front et le crâne, l'autre la figure et le cou. C'est exactement la coiffure d'Aliénor d'Aquitaine sur son tombeau à Fontevrault. En sa qualité de reine, son front est ceint d'une couronne, mais si on la supprime, on retrouve la coiffure des Marie du chapiteau de Saujon. Or, Aliénor est morte en 1204, et sa statue fut exécutée presque aussitôt son décès, de 1210 à 1215, date extrême, au sentiment de Courajor (1). Evidemment cette statue n'est pas un portrait, puisqu'elle montre une femme de 40 ans environ et qu'Aliénor est morte à 82 ans. L'artiste, toutefois, l'a représentée avec le costume des dames de son temps. La mentonnière était d'usage sans doute général dans toutes les classes à la fin du XII[e] siècle. Nous en avons un autre exemple dans le département. A Marestay, près Matha, un modillon montre une nourrice qui, elle aussi, a le bas de la figure emprisonné dans une lingerie semblable. Marestay est certainement une église du dernier quart du XII[e] siècle. La sculpture des archivoltes des fenêtres est traitée avec un soin très raffiné. Viollet-le-Duc affirme, de son côté, que cette mentonnière n'apparait pas avant 1170. Il conviendrait donc de conclure que l'église retrouvée de Saujon a été construite entre 1175 et 1200, ou peut-être pendant les dix premières années du XIII[e]. Ce serait une production tardive, mais très fignolée, de l'époque romane, que je n'en serais nullement surpris ; ses dimensions, en somme relativement restreintes, ne s'opposent pas à ce qu'elle ait été terminée en peu d'années, peintures comprises. Ce ne sont pas ces peintures, en effet, qui pourraient faire rejeter cette date. Il serait facile de citer des peintures murales très importantes, à personnages, exécutées à l'extrême fin du XII[e] siècle (2) ou au début du XIII[e], ayant encore tout le caractère roman.

CH. DANGIBEAUD.

---

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1867, II, p. 548.

(2) Voyez à cet égard le chapitre *Peintures murales* dans l'*Architecture religieuse en France à l'époque romane*, par M. R. de Lasteyrie.

Digitized by Google

## II

## LES MŒURS A MONTPELLIER DE MEDILLAN (1)

Si les habitants de Montpellier se font surtout remarquer par leur tenacité au travail, leur économie et leur amour de la famille, il faut aussi dire qu'étant d'un tempérament gai et enjoué, ils aiment les fêtes dont les principales sont : les fêtes du Carnaval avec ses bals masqués et ses déguisements grotesques, ses cavalcades bizarres et ses réunions familiales bruyantes où l'on fait force crêpes, merveilles, beignets, etc. ; les plantations des mais (2) aux portes des jeunes filles (rares) ; les feux de la Saint-Jean avec ses rondes populaires et enfin les réjouissances de la moisson et de la vendange.

Pendant que le feu de la Saint-Jean brûle (le feu nouveau, comme on dit), la jeunesse, timidement d'abord, forme une ronde ; puis, l'exemple étant contagieux, jeunes et vieux se donnent la main et répètent en cœur ce rondeau bien saintongeais :
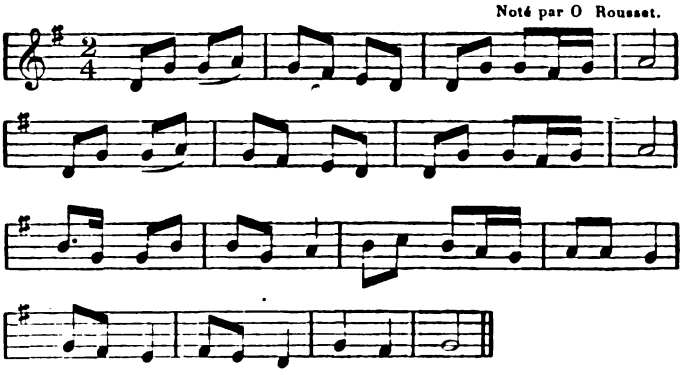
Quand j'étis chez mon père
Youp lou la larira } *bis*
J'allis aux champs aux gorets
Youp lou la lariette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

(1) Voir plus bas page 303.

(2) Ici, on ne plante pas d'arbres à la porte du maire et de l'adjoint comme cela a lieu dans quelques localités de l'arrondissement de Barbezieux (Charente).

Digitized by Google

En passant par la grand'lande } *bis*
Youp lou la larira
Mes gorets s'sont écartés
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

Au son de ma cornemuse } *bis*
Youp lou la larira
Mes gorets s'sont rassembiés
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

Y se sont pris par la patte } *bis*
Youp lou la larira
Et se sont mis à danser
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

O y a rin que nout'veill'treue mère } *bis*
Youp lou la larira
Qui n'a pas voulu danser
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

Nout'grous goret s'approcha d'elle } *bis*
Youp lou la larira
Ma mie voulez-vous danser
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

Y mit sa quoue en trompette } *bis*
Youp lou la larira
Et z'y poussit un grous p...
Youp lou la larirette au gué
Tra la la, tra la la
Tra la la !

⁂

Pour la moisson, c'est surtout quand on bat le blé que l'on fête.

Quand on arrive à la dernière gerbe à mettre sur la ma-

Digitized by Google

chine (1), personne ne peut la soulever. Les uns après les autres on essaye mais on retombe bientôt sous le fardeau en déclarant qu'elle est trop lourde et que l'on ne *peut pas*.

Mais voilà le maitre de la maison qui arrive avec une marie-jeanne et des verres...

Chacun boit un coup ; la gerbe, devenue légère, vole sur la machine et le travail s'achève.

Au repas qui termine, plus d'un bon vin coule, les conversations sont animées, les chants se succèdent et l'on ne se sépare pas sans danser « *Le Cabinet* » dont voici l'air et les paroles avec quelques retouches :
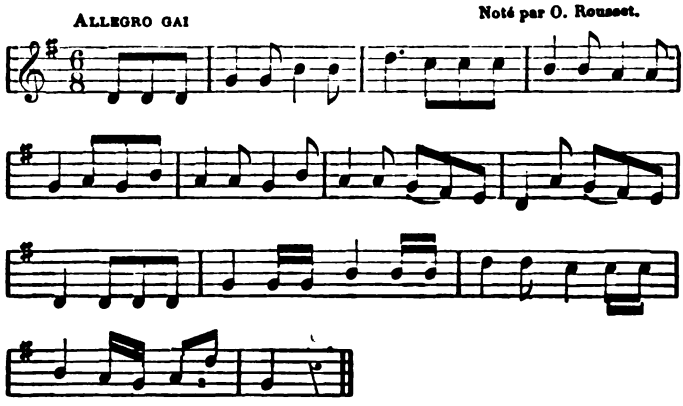
Derrière chez nous, il y a un petit bois (*bis*)
Où l'on y cueille plus de cinq cents noix.
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet de mon cousin, de ma cousine,
Dans le cabinet de mon cousin Joseph.

Où l'on y cueille plus de cinq cents noix. (*bis*)
J'en cueillis deux, j'en mangeai trois.
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

J'en cueillis deux, j'en mangeai trois ; (*bis*)
J'en fus malade pendant neuf mois.
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

(1) Autrefois on battait au *clas* (fléau). Cet usage a disparu pour le blé et l'avoine. Cependant on bat encore au *clas* les pois, la pâture (jarosse).

Digitized by Google

J'en fus malade pendant neuf mois ; (*bis*)
Tous les médecins venaient m'y voir
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Tous les médecins venaient m'y voir, (*bis*)
Mais mon amant n'y venait pas
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Mais mon amant n'y venait pas ; (*bis*)
Puis un beau jour il s'y trouva
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Puis un beau jour il s'y trouva ; (*bis*)
Sa seule présence guérit mon mal
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Sa seule présence guérit mon mal, (*bis*)
Et je retournai dans le petit bois,
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Et je retournai dans le petit bois (*bis*)
Pour aller cueillir d'autres noix
Dans le cabinet, (*bis*)
Dans le cabinet, etc.

Cette chanson se chante en chœur et en formant une ronde. Mais quand on arrive au mot *Joseph*, il faut que chacun soit immobile, fixe, talons réunis. Celui qui n'arrive pas à la cadence ou qui fait un pas d'écart est condamné à boire un coup.

Mais ce qui marque surtout l'expansion de la joie la plus vive, ce sont les vendanges.

Le départ pour la vigne a ordinairement lieu en charrettes.

Le chemin se fait alors au milieu de cris de joie, de plaisanteries, de quolibets décochés à l'adresse de tous ceux que l'on rencontre.

Si la route se fait à pied, c'est par groupes compacts et en chantant cette marche :

Digitized by Google
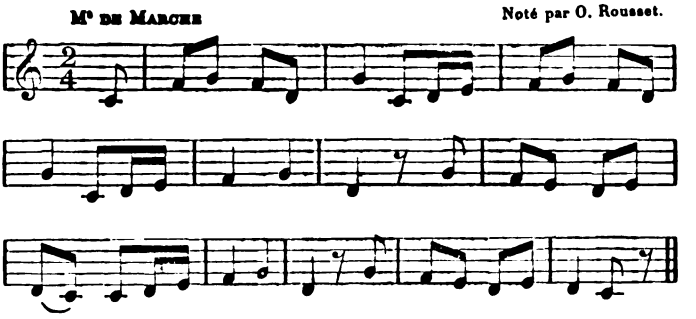
Aux Brandes (1) nous allons
Les vignerons sont bons garçons !
Les vignerons sont bons
Mignonnette ma mie,
Les vignerons sont bons
Pour vendanger les vignes.

Dans les vignes, la même gaieté règne et les plus moroses eux-mêmes sont obligés de se dérider.

Chacun surveille scrupuleusement son travail et un peu celui de la jeune fille d'à côté, car si un raisin lui échappe, oh ! alors, tant pis pour la coupable ! Elle est impitoyablement, mais amicalement débarbouillée avec une graine du raisin oublié et puis ensuite... embrassée.

Les vendanges terminées on mange *l'oie* comme on dit. Ce jour-là, les vendangeurs reviennent des vignes avec un bouquet enrubanné que l'on mettra à la fenêtre du chai ; et grimpés sur des charrettes, ils chantent :
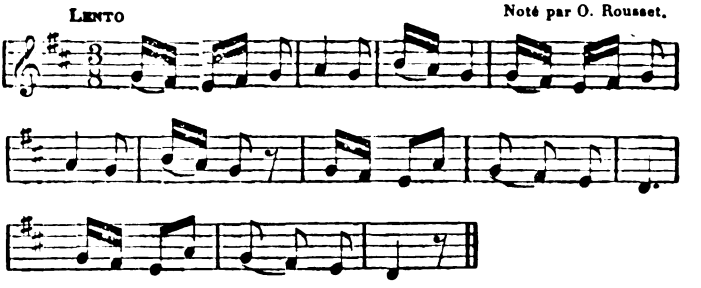
(1) Ou bien : Chez Chauvin... Aux Tonnelles...

Digitized by Google

En m'envenant de la foire,
Et dondon ma dondaine !
De la foire à Saint-Roman
Les rubans volant au vent !

J'ai rencontré une bergère,
Et dondon ma dondaine !
Qui gardait ses moutons blancs,
Les rubans volant au vent !

Je lui demandai la belle,
Et dondon ma dondaine !
Combien gagnez-vous par an ?
Les rubans volant au vent !

Je ne gagne pas grand'chose,
Et dondon ma dondaine !
Je ne gagne que deux cents francs
Les rubans volant au vent !

Venez avec moi la belle,
Et dondon ma dondaine !
Vous en gagnerez autant,
Les rubans volant au vent !

Vous n'aurez qu'un lit à faire,
Et dondon ma dondaine !
La couchette au petit Jean
Les rubans volant au vent !

Vous coucherez avec ma mère,
Et dondon ma dondaine !
Et avec moi le plus souvent.
Les rubans volant au vent !

Pour le festin qui va suivre, la maîtresse de maison s'est mise en frais, car elle tient à ce que ce dernier repas soit au-dessus des autres tant par l'abondance que par la variété des mets.

Quand chacun est à table, le botteur s'avance et offre au patron un bouquet qu'il accompagne du petit discours suivant qu'il récite comme une leçon apprise dans un manuel.

Je vous présente ce bouquet,
Qui n'est ni beau ni bien fait ;
Il n'est pas si beau que vous le méritez,
Je vous prie de m'excuser.

Digitized by Google

Cette petite cérémonie faite, le repas commence, les langues se délient et on se sépare fort avant dans la nuit en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine, mais non sans que les chanteurs aient été mis à contribution.

Quelquefois même un bal de vendange clôture.

Les noces sont l'occasion d'agapes fraternelles, où, pendant plusieurs jours, les amusements et les chants se succèdent sans interruption.

La mariée est toujours précédée d'un musicien, qui joue ses marches les plus entraînantes, pendant que le cortège se déroule dans les rues du village.

C'est un honneur pour elle que de tirer des coups de fusil sur son passage, quand elle se rend à la mairie et à l'église.

Avant de se séparer, on monte la couronne. Alors, au haut d'une longue perche, qu'on est allé couper dans les bois avec le musicien, et qu'on place à la tête d'un arbre peu éloigné de la maison ou à l'un des angles de la maison elle-même, on attache une couronne et une bouteille, vide ou pleine, que le marié devra briser d'un coup de fusil.

Si c'est la dernière fille de la famille, on y joint le balai de la maison (1).

Cette opération se fait par un invité, travesti, au pied duquel on a attaché une longue corde. Et à mesure qu'il s'élève dans l'échelle, la noce chante :
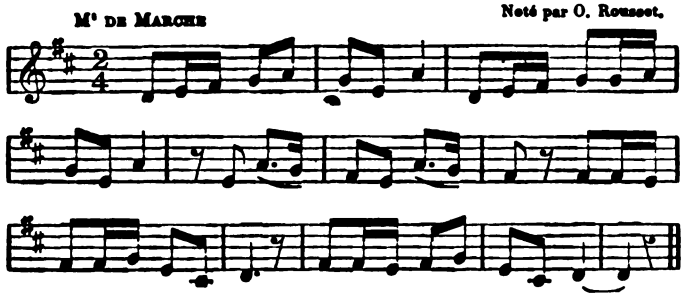
(1) Ailleurs cette cérémonie a lieu même pour le dernier garçon ou pour une fille unique. N. D. L. R.



Digitized by Google

Mon père a fait bâtir château,
La monterons-nous la couronne en haut ?
Dondaine ! dondaine !
La monterons-nous la couronne en haut ?
La monterons-nous
Sans boire un coup ?

Celui qui monte la couronne boit un coup, s'élève d'un degré dans l'échelle, et le chant continue :

Encore un échelon plus haut,
La monterons-nous la couronne en haut ?
Dondaine ! dondaine !
. . . . . etc.

Et l'on ne s'arrête que quand la couronne est montée. C'est alors que le marié doit briser la bouteille d'un coup de fusil. Il tire ordinairement deux coups, car le premier est chargé à blanc.

⁂

Il y a quelque quinze ans, il était d'usage d'aller porter la couronne à la mariée, la veille de la noce, au soir.

Cette couronne, encadrée de quatre chandelles allumées, était placée sur un *boyard* (brancard), soutenu par deux filles et deux garçons. Toute la jeunesse suivait.

Cette habitude est, aujourd'hui, tombée en désuétude.

⁂

Quand une personne se marie avec un veuf ou une veuve, il est encore d'usage d'aller la *corner*, comme on dit. Alors, avec des instruments bizarres : arrosoirs, casseroles, sifflets, etc., on fait, chaque soir et quelques jours avant le mariage, une cacophonie épouvantable, devant la demeure de cette personne.

Ce tapage cesse quand le *corné* a payé une bombance aux *corneurs*.

C'est le *charivari*.

⁂

Parlerais-je enfin de la fête de Noël qui, chaque année, ramène sous le toit paternel les enfants et quelques parents éloignés ?

A cette occasion, on met la bûche de Noël, dont quelques familles ont encore conservé la vieille tradition. Avec un quasi-

Digitized by Google

respect, toute la maisonnée va la chercher pour la mettre au feu, et il faudra que, sans s'éteindre, elle dure jusqu'au premier de l'an. C'est de bon augure.

Heureuse tradition !

La foire se tient le deuxième mercredi de chaque mois, et les frairies ont lieu : l'une, le premier dimanche de juin ; l'autre, le dernier dimanche d'août.

Ces jours-là, on reçoit de nombreux amis ; car si les Montpelliérains éprouvent toujours du plaisir à rencontrer de vieilles connaissances, ce plaisir est doublé quand ils les reçoivent chez eux.

Toute l'après-midi et une bonne partie de la nuit, il y a bal. La jeunesse évolue alors dans les valses, quadrilles, polkas et danses diverses et nouvelles.

Mais ce que dansaient surtout nos grands-pères, c'était le bal dont mainte vieille femme murmure encore l'air et les paroles à ses petits-enfants, et que voici :
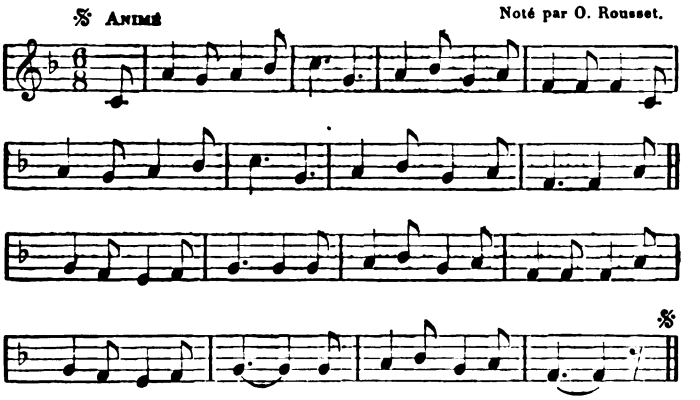
Aux abords de Marennes (1)
J'ai perdu mes bas ma mère !

---

(1) C'est une variante de la chanson plus répandue :

| | | |
|---|---|---|
| A la pêche des moules<br>Je n' veux plus aller maman | *Bis* | (Sauf que *maman* ne se répète pas la seconde fois). |
| Les enfants de Marennes<br>M'ont pris mon panier maman | *Bis* | (Même observation). |
| Mes bas et mes chaussettes<br>Et mes souliers biaus maman | *Bis* | (Même observation. Se chante sur les huit dernières mesures, comme la strophe précédente). |

La notation de M. Rousset des huit premières mesures alourdit l'air populaire plus alerte. N. D. L. R.

Digitized by Google

Aux abords de Marennes
J'ai perdu mes bas.

Et mes jarretières étout.
J'ai tout quitté là-bas, ma mère !
Et mes jarretières étout,
J'ai tout quitté là-bas !

A un beau clair de lune
J'ai perdu mes gants, ma mère !
A un beau clair de lune
J'ai perdu mes gants.

Et d'autre chose étout
Que j'ai perdu là-bas, ma mère !
Et d'autre chose étout,
Que j'ai perdu là-bas.

Les garçons de Marennes
Font de beaux compliments, ma mère !
Les garçons de Marennes
Font de beaux compliments.

Et des serments étout,
Que j' n'aurais pas dû croire, ma mère !
Et des serments étout,
Que j' n'aurais pas dû croire !

Pour terminer, disons que, pour les enterrements, il est d'usage de payer un repas aux porteurs, chez les restaurateurs du bourg, et que la passion de la foire fait perdre plus d'une belle journée (1) qu'on regrette plus tard. CHARRON.

---

## III

## LES JUSTICES DE PAIX DE SAINTES

(*Suite*).

### II. — Huvet.

Louis-Charles-Philippe de Néri Huvet, né le 26 mai 1781 à Saintes, paroisse de St-Vivien, appartenait à une ancienne

(1) Il y a, en effet, des hommes de soixante ans qui, depuis l'âge de 12 ou 15 ans, n'ont jamais manqué une foire de Saintes, non pas parce qu'ils ont des achats ou des ventes à faire. Ils y vont par curiosité, parce que c'est leur plaisir, une habitude. Il leur semble que la foire ne pourrait pas avoir lieu sans eux. N. D. L. R.

Digitized by Google

famille de cette ville (1). Il était fils de Charles Huvet (2), notaire à Saintes (1772-1810) et conseiller municipal (1814-1830), et de Françoise-Thérèse Limal (3), décédés au même lieu, le mari, le 28 décembre 1835, à 93 ans, et la femme, le 27 juillet 1781, à 27 ans. Il succéda à son père, comme notaire (décret du 5 juin 1810), prêta serment en cette qualité le 26 du même mois (4), fut nommé second suppléant de la justice de paix du canton nord de Saintes, le 2 juin 1824, en remplacement de Voix, nommé juge de paix, du même canton (5), et se démit de cette fonction le 3 mai 1825, donnant pour raison sa « mauvaise santé et la multiplicité de ses affaires comme notaire et certificateur » (6). Vers la fin de l'année 1826, il céda son office notarial à Louis Baudry (7), et, devenu notaire honoraire, fut, par ordonnance royale du 28 février 1833, nommé juge de paix du canton sud de Saintes aux lieu et place de Dangibeaud, décédé (8). Il prêta serment devant le tribunal le 13 mars de la même année et resta en exercice jusqu'en 1853, époque où il dut solliciter

---

(1) Un Huvet était secrétaire de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, neveu de Fénelon (*Revue de Saintonge* de janvier 1895, page 28).

(2) Charles Huvet, né à Saintes le 31 mai 1742, était fils de Nicolas Huvet, bourgeois, qui fut huissier audiencier au présidial, et de Anne Lahaye, mariés en l'église Saint-Pierre le 20 avril 1735, et décédés l'un et l'autre en cette ville, l'époux, le 21 novembre 1773, et la femme, le 4 juin 1786. Par acte de Pasquier, notaire royal à Saintes, en date du 31 décembre 1764, Nicolas Huvet vendit, pour 1.000 livres, son office à Guillaume Meneau, praticien. (*Registres paroissiaux de Saintes. Minutes de Pasquier en l'étude de Me Julien Laferrière*).

(3) Thérèse Limal, que Charles Huvet avait épousée le 26 août 1776, à Saintes, en l'église Ste-Colombe, était fille de Jean-François Limal, marchand boutonnier, et de Magdeleine Besse, et tante d'Arsène Limal, né le 10 brumaire an II (31 octobre 1793), avocat, maire de Saintes en 1843, chevalier de la Légion d'honneur, décédé juge honoraire à Saintes le 20 juin 1877 (*Registres de l'état civil; Etudes et Documents sur Saintes*, pages 87 et 117).

(4) *Archives du greffe civil de Saintes.*

(5) *Archives nationales* BB8 311 et BB30 776. (Renseignements dus à l'obligeance de MM. Martin Chabot, archiviste aux Archives nationales, et Y. Heurtel, auditeur au Conseil d'Etat)

(6) *Archives nationales*, BB8 350.

(7) Le dernier acte du ministère de Huvet est du 2 octobre 1826; le premier acte reçu par Baudry porte la date du 6 du même mois. Le titulaire actuel de cette étude est, depuis le 11 août 1911, Me Jean-Baptiste Péconnet du Chastenet, gendre et successeur de Me Rouyer, qui lui-même avait remplacé M. Babinot, aujourd'hui premier adjoint au maire de Saintes (décret du 17 octobre 1900).

(8) *Moniteur Universel* du 4 mars 1833.

Digitized by Google

son admission à la retraite pour cause de maladie et infirmités, qui firent l'objet d'un rapport de la part des docteurs Briault et Bargignac, désignés à cet effet par le procureur général près la Cour de Poitiers (M. Damay) (1). Il mourut le 22 août 1857, à Saintes, en son domicile, rue Saint-Vivien, à 76 ans, veuf de Louise-Henriette Paillot (2), qu'il avait épousée à Chaniers le 19 germinal an XII (9 avril 1804). Celle-ci, née à Saintes le 19 août 1783, morte en la même ville le 11 août 1838, était fille de Joseph-Etienne Paillot, avocat en parlement et au siège présidial de Saintes, décédé à Chaniers, le 24 mars 1788, lequel appartenait à une branche de la famille Paillot de Beauregard et du Cormier (3), et de Dorothée-Agathe Buisson, son épouse.

---

(1) Ces deux médecins prêtèrent serment, le 20 mai 1853, devant Charrier, juge de paix du canton nord de Saintes, qui en a dressé procès-verbal à cette date (*Minutes de cette justice de paix*).

(2) L'épouse Huvet avait un frère, Jean-Baptiste Paillot, propriétaire et maire d'Ecoyeux (janvier 1810 — août 1830), mort dans cette commune, sur son domaine de la Poterie, le 25 février 1846, lequel était père de Marie-Jeanne Paillot, épouse de Louis-Charles Huvet (de la Grange) et une sœur, Marie-Victoire-Dorothée Paillot, décédée à Brunswick (royaume de Westphalie) au mois d'octobre 1810, épouse de Marie-Philippe Mercier, consul de France aux États-Unis d'Amérique. (Voir, en l'étude de Me Laferrière, un acte sous-seings privés du 24 février 1815, déposé à Mouchet, notaire à Saintes, le 22 juillet de cette même année, contenant partage de la succession de la dite dame Mercier entre son frère et sa sœur, sus-nommés).

(3) L'un des membres de cette famille était Pierre-Raphaël Paillot de Beauregard, né au Cormier, paroisse Saint-Pallais de Saintes, le 12 février 1734, du mariage, célébré à Saintes, paroisse Saint-Eutrope, le 3 juillet 1726, de Pierre Paillot de Beauregard, sieur du Cormier, conseiller du roi en l'élection de cette ville, et de Marie-Anne Dudouët. Ayant préféré la carrière des armes à celle de la magistrature, Pierre-Raphaël Paillot de Beauregard était officier quand éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur. Le 7 décembre 1791, il fut, sur la présentation de Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, nommé par Louis XVI, en remplacement de Dalbignac, l'un des commissaires-médiateurs, envoyés à Avignon lors des troubles suscités par l'annexion du Comtat Venaissin à la France (14 septembre 1791). Devenu lieutenant-colonel du premier bataillon de la Seine-Inférieure, il fut promu bientôt général de brigade par les représentants en mission du Bois du Bais du Calvados et Briez (du Nord) à cause de sa belle conduite à l'armée des Ardennes, commandée par Dampierre, puis, le 17 avril 1793, s'étant emparé de Florenville et de l'abbaye d'Orlac, province du Luxembourg Belgique), il ne tarda pas à recevoir le commandement de la deuxième division de l'armée des Ardennes. Pourtant, le 6 mai 1793, les représentants Laporte (du Haut-Rhin) et Hantz (de la Moselle qui réclamaient l'exclusion des nobles de tous les

Digitized by Google

grades de l'armée, dénoncèrent au Comité de Salut public son incapacité et proposèrent, pour le remplacer, Grandchamp, directeur de l'arsenal de Metz, mais, Milhaud (du Cantal), dans un rapport, adressé à la Convention le 28 de ce même mois de mai, ayant fait l'éloge de Paillot de Beauregard, ce dernier resta général de brigade et, le 9 juin 1793, contribua puissamment à la prise d'Arlon, opérée par Houchard, général en chef de l'armée de la Moselle, pour faire une diversion en faveur d'Aubert-Dubayet et de Kléber, bloqués, avec leurs soldats, dans Mayence, par les Austro-Prussiens. En l'an IV, le général de Beauregard prit sa retraite et alla habiter son domaine du Cormier. Depuis lors, il s'occupa beaucoup d'agriculture, fut l'un des propagateurs de la pomme de terre, connue à cette époque sous le nom de *parmentière*, — plante encore peu connue en Saintonge — et l'un des premiers membres de la *Société d'Agriculture* de la Charente-Inférieure, créée à Saintes par un arrêté de l'Administration Centrale du département, en date du 27 prairial an VI (15 juin 1798). Il mourut sur sa terre du Cormier, le 8 vendémiaire an VIII (30 septembre 1799). Il avait épousé, le 18 avril 1779, à Paris, une filleule de Louis XV et de Mme Louise de France, Louise-Françoise de Sarps d'Arracq, qui donna le jour (29 juillet 1786) à Anne-Julie-Judith Paillot de Beauregard, décédée à Saintes, le 9 avril 1806, à 20 ans. Celle-ci se maria, dans cette ville, le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) avec le chevalier Armand-Jean-François de Guittard (né à Rochefort, le 18 avril 1779, fils de Jean-Louis de Guittard et de Marie-Pélagie de Brétinauld de Saint-Seurin) d'où Marianne-Clara de Guittard, née et décédée à Saintes (12 mars 1801-26 février 1875), laquelle épousa, le 20 juin 1821, Théophile-Charles, comte de Brémond d'Ars, alors chef d'escadron, plus tard général de division, né à Saintes, le 24 novembre 1787, du mariage de Pierre-René-Auguste, comte de Brémond d'Ars, seigneur d'Orlac et de Dompierre-sur-Charente, ancien député de la Noblesse de Saintonge aux États-Généraux, et de Jeanne-Marie-Elisabeth de Lataste. Paillot de Beauregard avait trois sœurs germaines : *a)* Marie, qui épousa, le 1er juin 1750, Jean Berry, bourgeois, fils de Jacques Berry, conseiller du roi au présidial, maire de Saintes en 1732, et de Françoise-Gabrielle de la Vacherie ; *b)* Rose, qui se maria : 1° à Saintes, le 1er décembre 1763, avec Joseph-Gabriel de Brétinauld, écuyer, veuf de Henriette-Guénon de Latour (fils de Gabriel de Brétinauld, seigneur de Méré, et de Marie-Marthe Mauchen) ; 2° à Chaniers, le 24 prairial an II (12 juin 1794) avec Jean Compagnon, cultivateur à la Boucaudrie en cette commune ; *c)* et Marie-Anne, qui s'unit en mariage, le 26 juin 1788, avec Philippe-Auguste Vieuille, conseiller du roi, magistrat au siège présidial de Saintes, veuf de Anne Berry, fils de Pierre Vieuille, lieutenant général de l'élection de cette ville, et de Marguerite Drefaux, décédé à Saintes, le 9 pluviôse an XI (29 janvier 1803), à 84 ans. (*Un fief saintongeais* par Anatole de Brémond d'Ars, pp. 146-230), Paris, H. Champion, 1903 ; Rainguet, *Biographie saintongeaise*, page 78 ; *Documents sur Saintes*, pp. 98-99 ; *Revue de Saintonge* de juillet 1896, page 102, et de juillet 1891, page 234 ; *Moniteur Universel* des 23 janvier 1792, 3 juin 1793 et 30 prairial an III (18 juin 1795) ; *Recueil des actes du Comité de Salut Public, avec la correspondance officielle des représentants en mission*, publié par J.-A. Aulard, t. IV, p. 14, Paris, Imprimerie Nationale, 1891 ; *Registres*

Digitized by Google

**Paillot (1), sont issus, à Saintes, huit enfants, dont voici les noms :**

---

*d'état civil* ; A. Hugo, *France Militaire*, tome I^er^, page 209, Paris, Delloye, 1838 ; *Victoires* et *Conquêtes des Français*, tome 1^er^, page 162, Paris, Panckoucke, 1817).

L'épouse Paillot était fille d'Ambroise Buisson, entreposeur des tabacs au bureau de Saintes, et de Marie-Eustelle Gilbert, décédés, le mari à Saintes, le 17 décembre 1790, et la femme à Arzac, près Bayonne, le 24 janvier 1786. De leur union, célébrée à Saintes, en l'église Saint-Maur, le 26 février 1748, les époux Buisson-Gilbert eurent : I. Gabriel-Ambroise-Ignace Buisson, né le 21 février 1749, entreposeur des tabacs à Saintes, marié à Pélagie-Marie-Charlotte Musset, dont, notamment, deux filles, nées à Saint-Jean de Montaigu (Vendée) : *a*) Marie-Eustelle, le 19 février 1773, qui, le 1^er^ nivôse an IX (22 décembre 1800), épousa, à Saintes, Etienne-François Mestayer, pharmacien en cette ville, fils de Jean-François Mestayer, ancien apothicaire, et de Anne-Catherine Chasteauneuf ; *b*) Adélaïde, le 16 novembre 1777, qui, le 14 prairial an IX (3 juin 1801), se maria aussi à Saintes avec Placide-Bruno Lepelletier, pharmacien à La Rochelle, fils de Charles Lepelletier, notaire à Ingrandes (Indre-et-Loire) (?) et de Anne Charpentier ; II. Marie-Sophie Buisson, décédée, sans alliance, à Saintes, le 31 décembre 1840, âgée de 88 ans ; III. Jean-Pierre Buisson, né le 22 septembre 1753, propriétaire du domaine de la Turpaudière, paroisse de La Chapelle des Pots, médecin, puis percepteur des contributions directes de la commune de la Vallée, où il est décédé le 22 mars 1812, après avoir épousé Marie-Henriette-Adélaïde Berry, fille de Henri-François Berry, doyen des magistrats au siège présidial de Saintes, et de Marie-Catherine Gilbert, décédée à Saintes, le 3 mars 1792, et sœur germaine de Marie-Dorothée Berry, épouse de Noël-Gervais Bonnaud de Mongaugé, avocat en la cour et au présidial, décédé à Saintes, le 20 septembre 1815, à 88 ans, qui eut deux fils : *a*) Pierre-Moïse Bonnaud de Mongaugé, époux de Emilie Benasté, lequel fut maire de la commune de Chérac, antérieurement à 1810, jusqu'au 5 novembre 1817, où il envoya sa démission au chevalier Locquet de Blossac, alors sous-préfet de Saintes ; *b*) Jacques-Gervais-Pierre Bonnaud de Mongaugé, juge au tribunal civil de Saintes, mort en cette ville, le 16 mars 1837, qui, de son mariage avec Félicité de Cumont qu'il avait épousée, à Saint-Germain-du-Seudre, le 29 mai 1807, eût : 1° Louise-Elisa, mariée, le 11 mai 1834, avec Henri-Léopold Potier de Pommeroi, officier au 4^e^ régiment de hussards, fils du comte Louis-René de Pommeroi, capitaine d'état major, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Marie-Agathe-Bénigne de Beaucorps ; 2° Marie-Hippolyte, morte à Saintes, le 28 mars 1905, à 88 ans, qui, le 15 juin 1842, devint épouse de Pierre-Nicolas-Alphonse Faucher de la Ligerie, propriétaire à Jazennes, canton de Gémozac fils de Etienne-Marie Faucher de la Ligerie et de Catherine de Vasselot ; IV. Marie-Dorothée-Agathe Buisson, décédée à Saintes, le 20 mai 1832, à 74 ans, veuve de François Duplais, avocat, juge de paix du canton de Saujon (17 décembre 1790 - 12 décembre 1806) ; V. Valery Buisson, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Bonnet, diocèse de Saintes.

(1) Dans son acte de décès, ainsi que dans la plupart des actes la concernant, l'épouse de Huvet, juge de paix, est appelée « Louise-Henri Paillot »

Digitized by Google

I. — Agathe-Charlotte Huvet, née le 25 germinal an XIII (15 avril 1805), décédée le 21 février 1807 ;

II. — Marie-Louise Huvet, née le 19 septembre 1806, morte le 21 février 1807 ;

III. — Louis-Charles Huvet, né le 11 mai 1810, employé aux impôts directs, ensuite agent de change et négociant, décédé sur son bien de la Grange, commune de Chaniers, le 1er février 1888, marié à Ecoyeux, le 5 mai 1833, avec sa cousine Marie-Jeanne Paillot, née au même lieu, le 2 août 1806, de Jean-Baptiste Paillot et de Marie-Jeanne Buisson, et morte le 16 septembre 1885, dont : *a)* Marie-Louise-Adéline Huvet, décédée à Chaniers, le 30 avril 1858, célibataire, à l'âge de 24 ans; *b)* Marie-Mélidie Huvet, née à Saintes, le 22 septembre 1837, qui a épousé dans cette même commune, le 1er septembre 1863, M. Eugène-Louis Jambu, né à La Rochelle, le 24 août 1833, fils de Jean-Baptiste-Nicolas-Sylvestre Jambu, pharmacien en ladite ville, et de dame Sophie-Hippolyte Mercier, décédée à La Rochelle, le 2 février 1935, alors contrôleur des contributions directes à Saintes, depuis inspecteur à Niort, puis directeur des contributions directes à Nice, dont Raymond Jambu, maréchal des logis de cuirassiers, et N., mariée à M. Maurice Roca, avocat à Perpignan ; *c)* Louis-Anatole Huvet, né à Chaniers, le 18 mai 1846, négociant, ancien conseiller général du canton sud de Saintes, chevalier de la Légion d'honneur, qui épousa à Saintes, le 24 avril 1871, Mlle Jeanne-Emilie-Noëmi Mestreau, née en cette ville, le 23 juin 1851, fille de Eugène-Frédéric Mestreau (1), négociant, décédé à Saint-Georges-de-Didonne, le 19

---

quoique dénommée « Louise-Henriette » dans son acte de baptême, inscrit à la date du 19 août 1783 (*Registres de la paroisse Saint-Pierre, volume III, n° 84; Archives de l'état civil de la ville de Saintes).*

(1) Fréderic Mestreau était né à Saint-Pierre d'Oleron, le 15 février 1825, de Jean-Frédéric Mestreau, marchand et juge au tribunal de commerce, puis banquier à Saintes, où il est décédé le 13 juin 1862, et de Charlotte-Emilie Delbès, décédée aussi à Saintes, le 15 mai 1882. Il fut préfet de la Charente-Inférieure (6 septembre 1870 — 23 mars 1871), conseiller municipal de Saintes (19 août 1860 — 22 novembre 1874), conseiller général des cantons de Saujon (15 octobre 1871) et La Tremblade (12 août 1883-1890), représentant de son département à l'Assemblée Nationale (2 juillet 1871), député de Marennes (12 novembre 1876 — janvier 1885), sénateur (25 janvier 1885). Il eut de son union avec Marie-Eugénie Philipon : 1° Mme Huvet, qui précède ; 2° et M. Charles-Philippe-Abel Mestreau, négociant, marié avec Mlle Bathilde-Noëmi-Blanche-Marguerite David, dont Mlle Jeanne Mestreau, née à

Digitized by Google

septembre 1891 (1), et de Marie-Eugénie Philipon (2), son épouse, morte à Saintes, le 19 août 1860, âgée de 27 ans. Du mariage de M. et Mme Anatole Huvet, sont issus : 1° Marina-Marguerite Huvet, née le 17 juillet 1872, qui a épousé à Saintes, le 17 décembre 1894, Auguste-Alexandre, dit Sander, Rang des Adrets (3), né à La Rochelle, le 14 mars 1863 (fils de Louis-

---

Saintes, le 21 novembre 1886, laquelle a épousé le 24 novembre 1910, à Paris (VIIIe arrondissement), M. Pierre Dupuy, né à Paris, le 21 juin 1876, député de Blaye depuis le 11 mai 1902, fils de M. Jean Dupuy, directeur du journal le *Petit Parisien*, sénateur des Hautes-Pyrénées (4 janvier 1891), ministre de l'agriculture dans le cabinet Waldeck-Rousseau (21 juin 1899), ministre du commerce et de l'industrie (24 juillet 1909). (*Revue de Saintonge* de novembre 1891, p. 351 et du 1er décembre 1910, p. 306 ; *Dictionnaire des Parlementaires Français*, tome IV, p. 857. Actes d'état civil).

(1) L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 24 septembre 1891 a publié le récit des funérailles de M. Mestreau, ainsi que les discours prononcés sur sa tombe par MM. Grimanelli, préfet du département, Barbedette, sénateur de la Charente-Inférieure, Dionys Ordinaire, député du Doubs, et le comte Anatole Lemercier, maire et député de Saintes.

(2) Mme Frédéric Mestreau, née à Archiac, le 31 août 1832, était fille de Jean Philipon, dont la famille, originaire d'Auvergne, avait, paraît-il, des liens de parenté avec le littérateur vaudevilliste, Louis Philipon de la Madelaine, et de Anne-Jeanne-Eugénie Faivre. Son frère, Jean-Antoine-Edmond Philipon, banquier à Saintes, fut le mari de Joséphine-Hermine-Marie Dissez, fille de Pierre-Louis-Victor Dissez, chirurgien major militaire, officier de la Légion d'honneur, et de Gabrielle Pruel, petite-fille de Bobe-Moreau, le premier vaccinateur de la Saintonge. Du mariage des époux Philipon-Dissez, est né à Saintes, le 28 septembre 1869, M. Edmond-Victor-René Philipon, homme de lettres et peintre miniaturiste, qui a épousé, à Paris, le 25 septembre 1900, Mlle Pauline-Marie-Louise-Gabrielle-Barbara Dalmas de La Pérouse, arrière petite fille du célèbre navigateur Jean-François Galaup de la Pérouse, petite-fille du général vicomte Théobald de La Pérouse, mort en 1899, et petite-nièce de l'amiral comte de La Pérouse (*Revue de Saintonge* du 1er janvier 1901, pp. 21-23).

(3) Son bisaïeul, Jean-Alexandre Rang, né à Crest (Drôme), en 1756, fut pasteur de Sédan (1780), Nimègue, Utrecht (1791-1798) et La Rochelle (1798-1824). Il avait épousé Marie-Louise Drouin, d'où naquit à Utrecht, le 26 juillet 1793, Paul-Charles-Alexandre-Léonard Rang, qui, entré dans le service de la marine, se trouvait comme élève sur la *Méduse*, lors du naufrage fameux de cette frégate (2 juillet 1816), devint capitaine de corvette et commandant supérieur de Mayotte, écrivit divers ouvrages estimés sur les sciences naturelles et donna, en collaboration avec Ferdinand Denis, la *Fondation de la Régence d'Alger* ou *Histoire de Barberousse* (1837). Il mourut, à Nossi-Bé, le 16 juin 1844. M. le Dr Sauvé a résumé sa vie dans un article paru dans la *Revue Organique*. Il avait épousé en 1822, à Brest, Louise Cassens, laquelle, en 1815, se remaria avec M. Théophile Babut et décéda en 1884. Cette dame, qui avait été élève d'Eugène Delacroix, fut, de 1835 à 1870, un peintre à la

Digitized by Google

Alexandre Rang des Adrets, décédé à Saint-Mandé (Seine), le 13 janvier 1871, et de Eulalie-Cécile Benoist), alors attaché au ministère de l'intérieur, depuis sous-préfet de Boussac, Murat, Vendôme, Mortagne (Orne), Verdun, secrétaire général de la Manche, puis de la Gironde, préfet des Côtes du Nord (8 mars 1911), chef de cabinet de M. Monis, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes (9 mars 1911), directeur du personnel et du secrétariat à l'administration centrale du ministère de l'intérieur (7 avril 1911), préfet des Deux-Sèvres (20 octobre 1911) ; 2° Frédéric-Charles-Georges Huvet, né le 21 octobre 1873, négociant, célibataire.

IV. — Auguste-Philippe de Néry Huvet, né le 22 avril 1812, décédé à Taillebourg le 17 juin 1860, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Taillebourg, le 12 avril 1842, avec Marguerite-Angélique-Caroline Jean, décédée à Saint-Maurice (Seine) le 1er janvier 1905, à 88 ans, fille de Jean-Baptiste-Augustin-Anème Jean, propriétaire à Taillebourg, et de Rose-Marguerite-Antoinette-Mélanie Boyer, d'où : a) Marie-Adhémard, dit en famille Gabriel Huvet, né le 4 mai 1849, décédé le 1er mai 1889, à Saint-Vaize, négociant, ancien maire de Taillebourg, époux de Claire-Amélie Berton, dont il a eu : 1° Maurice, demeurant à Paris ; 2° et Marie-Marguerite, mariée à Taillebourg le 24 novembre 1897 avec Me Joseph-Pierre-Adolphe-Julien Laferrière, notaire à Saintes, fils de Alexis-Guillaume-Julien Laferrière, décédé le 20 août 1908 (et dont il est le successeur) et de Marie-Thérèse Drilhon ; *b)* Maurice Huvet, propriétaire, conseiller d'arrondissement à Montbazon (Indre-et-Loire), époux de Marie Delacroix, décédée audit lieu de Montbazon, le 25 mai 1907 ; *c)* Marie-Louise Huvet, épouse d'Albert Goureau, inspecteur de la compagnie d'assurances la *France*, domicilié à Paris.

V. — Paul-Philippe de Néri Huvet, né le 11 janvier 1814, mort en 1859, capitaine de dragons, marié à Stéphanie Raverot, dont un fils.

VI. — Charles-Marie-Louise Huvet, née le 31 janvier 1816, qui, le 1er juin 1835, épousa Jean-Baptiste-Marie Seguin, per-

---

mode à La Rochelle. (Feuilleret et de Richemond, *Biographie de la Charente-Inférieure*, tome II, page 634 ; *Echo Rochelais*, du 6 décembre 1844 ; *L'œuvre de Mme Babut, veuve Rang*, par M. Ch Dangibeaud, dans la *Revue de Saintonge* du 1er avril 1912, pages 78-102).

Digitized by Google

cepteur des contributions directes, mort à Chaniers, le 18 mai 1851, lequel était fils d'Etienne Seguin, juge de paix à Mirambeau, et de Madeleine Lériget, fille elle-même de Jean Lériget, receveur des droits réunis, qui fut maire de Saintes (1830-1837), et décéda en cette ville le 1er mars 1842, et de Catherine Cormier.

VII. — Marie-Agathe Augustine Huvet, née le 5 juillet 1819, mariée à : 1° Elie-Myrtil Lebeau, chirugien de marine de première classe, chef du service de santé de Mayotte, officier de la Légion d'honneur ; 2° René-Joseph Juin de Baissé, né à La Rochelle, fils de Jean de Dieu Christophe et de Marguerite Portron, professeur de rhétorique au collège de Rochefort, y décédé le 9 mai 1891, à 97 ans, dont un fils, le capitaine du génie, Raymond Juin de Baissé, attaché au ministère de la guerre (1).

VIII. — Etienne-Victor Huvet, né le 1er septembre 1824, décédé le 6 décembre 1900, à Cognac, où il s'était établi comme négociant, après avoir été employé dans les bureaux de M. Jaulin du Seutre, agent de change à Saintes. Il se maria, en cette dernière ville, le 4 juin 1851, avec Amélie-Honorine-Julie Gros, décédée elle-même à Cognac le 11 octobre 1900, fille d'Elie Gros, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, capitaine en retraite, mort à Marennes le 19 octobre 1830, et de Marie-Julie

---

(1) René-Joseph Juin de Baissé appartenait à la famille du contre-amiral Louis Juin, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Rochefort le 4 avril 1892, dans sa 69e année. Né le 20 août 1823 à St-Porchaire (Charente-Inférieure) de Christophe Juin, entreposeur des tabacs à Rochefort, et de Angélique Guyon, Louis Juin, après s'être préparé à l'école navale d'Angoulême (1839-1841), et avoir gravi les divers échelons de la carrière, devint contre-amiral le 11 mai 1880, et le demeura jusqu'à sa mise à la retraite en 1885. Il se montra toujours un défenseur énergique du port de Rochefort. Il avait épousé à St-Maixent, en 1850, Mlle Clémence Dubois, fille du recteur de l'Académie départementale de la Charente-Inférieure, et de Clémence Rouilh. Il eut quatre enfants de ce mariage. L'amiral Juin avait un frère, Alexandre, capitaine d'infanterie, tué à Solferino (24 juin 1859) et une sœur, Augustine, morte à Rochefort le 13 février 1847, qui avait épousé Emile-Henri Girard du Demaine, receveur de l'enregistrement à Saintes, y décédé le 3 octobre 1857, après avoir convolé en secondes noces avec Mlle Bernon de Charans, et qui du premier lit eut Marie-Amélie, dite Augustine, Girard du Demaine, née à Rochefort, le 12 février 1847, morte le 4 novembre 1898, à Saintes, où elle contracta mariage le 1er mai 1867 avec Gustave-Théodule Le Gardeur de Tilly (*Revue de Saintonge* de juillet 1891, page 252, de mai 1892, page 169 et de janvier 1899, page 11.)

Digitized by Google

Manseau. Il eut de cette union : a) Marie-Amélie Huvet, épouse de M. Gaston Gandolphe de Neuville, domicilié à Enghien-les-Bains, dont Aricie-Amélie-Renée de Gandolphe, née à Cognac le 23 janvier 1874, mariée avec M. Marie-Joseph de Bonnet de Paillerets, puis, le 10 octobre 1910, à Meschers, avec M. Antoine-Alexandre Pélisson, maire de Talmont-sur-Gironde (1); b) Marie-Antoinette Huvet, épouse de M. Maurice de Jarnac de Gardépée, dont notamment un fils, M. George de Jarnac de Gardépée, marié à Bordeaux le 2 septembre 1906 avec Mlle Henriette Carlsberg, fille de M. William Carlsberg, vice-consul de Russie.

Charles Huvet, le père du juge de paix, avait eu également de son mariage avec Françoise-Thérèse Limal, une fille, Françoise-Anne Huvet, née à Saintes le 13 janvier 1779, qui, le 29 thermidor an VI (16 août 1798), avait épousé Jean Bouyer-Blaizy, né à Barbezieux le 24 septembre 1774, fils d'Antoine Bouyer, dit Blaizy, aubergiste, et d'Anne Coffre. Jean Bouyer-Blaizy fut avoué à Jonzac de l'an VIII à 1819, puis à Saintes, en remplacement de Jacques-Edouard Mareschal, du 24 février 1819 à 1826 et, vers le mois d'août de cette dernière année, céda son étude à Louis Luraxe (2); il fut adjoint au maire de Saintes en 1826. De son mariage avec Françoise-Anne Huvet vinrent : 1° Thérèse-Charlotte, née à Jonzac le 5 nivose an X (26 décembre 1801), laquelle épousa, à Saintes, le 28 août 1820, Auguste-Héliodore Habrard Letage, maire de St-Ciers du Taillon, canton de Mirambeau, fils de Jean-Emery Habrard-Letage et de Marie-Félicité Mosnereau; 2° Anne-Irma, née également à Jonzac, le 15 ventôse an XII (6 mars 1804), mariée le 28 juillet 1823, à Saintes, avec Jean-Charles-Philippe-Antoine Tourneur, notaire à Meursac (1824-1845), fils de Jean-Charles Tourneur, notaire royal, et de Marie-Jeanne-Anne Robin; 3° et

(1) *Revue de Saintonge* de janvier 1895, pages 28 et suivantes, et du 1er janvier 1901, page 17. — *Registres d'état civil de Meschers.*

(2) Luraxe eut comme successeur Paul-Emile-Auguste-Casimir Roche, nommé par ordonnance du 16 janvier 1838. Cet office appartint ensuite à Mandé Le Béver, avocat à Saumur, précédemment avoué à Montfort (28 septembre 1845); Jules Poitevin, licencié en droit (26 août 1851); Mathieu Carot, ancien principal de Me Cléopha Morin, avoué à Saintes (7 octobre 1857); Philippe-Armand Quinaud, d'abord avoué à Confolens (16 juin 1888); Pierre-Paul-Benjamin-Edgard Vacquier, ancien principal clerc d'avoué à Paris (25 janvier 1896); Gaudens-François-Joseph Labic, ex-avoué à Céret (26 juillet 1902) et a pour titulaire actuel, depuis le 5 décembre 1905, M. Léon-Auguste-Eugène Noury, ancien principal clerc d'avoué à Etampes.

Digitized by Google

Edouard-Louis, brigadier au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, en garnison à Bône (Algérie).

Le même Charles Huvet avait quatre frères et une sœur germains (1) : 1° René-Eutrope-Nicolas Huvet, médecin à Commercy en Lorraine ; 2° Louis-François Huvet, marchand épicier à Saint-Jean d'Angély ; 3° Michel-Jérôme Huvet, prêtre, desservant de la paroisse de Varzay (2) ; 4° Simon-Alexandre Huvet (3), apothicaire, pensionné sur les vaisseaux du roi, au département et port de Rochefort ; 5° Félicité-Elisabeth Huvet, née à Saintes le 31 janvier 1736, morte au même lieu le 17 prairial an III (5 juin 1795), qui épousa (contrat de mariage devant Pasquier, notaire à Saintes, du 16 mai 1761) Pierre Emond, fils de Jean Emond, employé au recouvrement des tailles de l'élection de Saintes, et de Marie Cherrueau, de la paroisse de St-Sauvant, lequel Pierre Emond fut successivement praticien, inspecteur de la grande et petite voirie de la Saintonge, sous-caissier du receveur particulier des finances des anciennes élections de Saintes et Barbezieux, commis, d'août 1793 à fructidor an III (août ou septembre 1795), au bureau des entrées à l'hôpital supplémentaire de l'Armée des Côtes de La Rochelle, établi à Saintes d'abord paroisse Saint-Pallais, ensuite section de la *Bienfaisance* (ci-devant Saint-Vivien). Les époux Emond-Huvet eurent de leur union : a) Michel-Nicolas Emond, né à Saintes le 9 juillet 1764, secrétaire général du département, plus tard receveur général des contributions directes de la Charente-Inférieure, et, après sa démission de cette fonction, inspecteur général des droits réunis à Paris, et qui mourut à

(1) Voir à ce sujet un acte de Rétif, notaire à Saintes du 4 mars 1779, contenant vente par Anne Lahaye, veuve Nicolas Huvet et ses enfants, à Jacques-Alexandre Perreau, conseiller du roi et procureur au siège de l'élection en chef de Saintes, de la paroisse Saint-Maur, d'une maison, sise rue des Ballets, paroisse de Saint-Pierre *(Etude de Me du Chastenet)*.

(2) Michel Huvet, né à Saintes le 30 septembre 1749, après avoir été desservant de la paroisse de Varzay (1777-1781), vicaire à Rétaud (1781-1783), était curé de St-Martial de Coculet dans l'archiprêtré d'Archiac, quand éclata la Révolution. Il refusa de prêter le serment constitutionnel, partit pour l'Espagne, d'où il revint à l'époque du Concordat, fut nommé curé d'Ecoyeux par l'évêque de La Rochelle, M. Demandolx, prit possesion de sa cure le 19 septembre 1802, et y mourut le 30 octobre 1815, à 67 ans.

(3) Simon-Alexandre Huvet, à l'âge de 16 ou 17 ans, avait été placé en apprentissage, pendant 3 ans et moyennant 300 livres, chez Jean-François Mestayer, maître apothicaire à Saintes (Acte de Pasquier, du 1er juin 1768. — *Etude de Me Laferrière*).

Digitized by Google

Saintes le 22 mai 1808, à l'âge de 44 ans. Il avait épousé, en cette dernière ville, le 27 janvier 1793, Marguerite Dugué, fille de Mathieu Dugué, greffier du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, et de Marguerite Collet, et sœur de: 1° Pierre Dugué, secrétaire au directoire du district de Saintes, ensuite employé à la Préfecture; 2° et de Catherine Dugué, épouse de Pierre Coëffé, greffier du tribunal de commerce de Saintes; *b)* et Marie-Félicité Emond, née aussi à Saintes le 2 juin 1772, qui, le 9 juin 1790, épousa Guillaume Charrier, l'oncle du juge de paix du canton Nord de Saintes, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

*(A suivre).* EDMOND-JEAN GUÉRIN.

## DOCUMENTS

### I

### ESTABLISSEMENT DE PEAGE DE LA TREMBLADE A MARENNES

Louis, etc., à nos amès et fèaux les gens tenans.....

Nostre chère et bien amée la demoiselle Martel que le passage de La Tremblade à Marennes se trouvant le plus souvent abandonné ou servy par des femmes qui n'entretiennent pas la quantité de bateaux qui seroient nécessaires pour la commodité du publicq.

Les habitans des dits lieux et autres circonvoysins en reçoivent beaucoup de préjudice, à quoy il seroit aisé de pourveoir s'il nous plaisoit de luy accorder, à l'exclusion de tout autre, la faculté et privilège d'establir tel nombre des dits bateaux que seroit nécessaire pour le dit passage ainsy que nous l'avions cy-devant octroyé au feu sieur , l'un de nos gardes du corps. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, voulant gratiffier et traitter favorablement la dite demoiselle Martel, de l'advis de nostre conseil qui a veu copie du dit privilège cy-devant accordé au dit sieur..... cy attachée soubs le contrescel de nostre chancellerie et de nostre grâce spécialle, pleine puissance et authorité royalle, luy avons accordé et par les présentes signées de nostre main accordons pendant l'es-

Digitized by Google

pace de..... années la mesme faculté et privilège d'establir, à l'exclusion de tous autres, le nombre de batteaux qui sera nécessaire pour le dit passage de La Tremblade à Marennes et de Marennes à La Tremblade. Pour par ladite demoiselle Martel ou ayant cause jouir et user d'un péage aux mesmes droicts qui ont esté cy-devant perceus par ledit.....

Deffendons à cet effet très expressément à tous batteliers et à touttes autres personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient de s'entremettre ou ingérer à l'advenir du dit passage et traversée de La Tremblade à Marennes et de Marennes à La Tremblade, sans le consentement de la dite demoiselle Martel ou ayant cause, à peine de mille livres d'amande, applicable moytié aux hospitaux des lieux et l'autre moytié à la dite exposante.

Sy donc mandons et ordonnons que ces dites présentes vous ayez à faire enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user la dite demoiselle Martel ou ayant cause pleinement et paisiblement pendant un temps de..... années sans lui faire ny permettre qu'il lui soit faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement, nonobstant tous édicts, règlemens et autres choses au contraire, auxquelles pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence nous avons dérogé et dérogeons par ces dites présentes. Car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le 3e jour de mars, l'an de grâce mil six cent soixante-quinze et de nostre règne le trente-deuxiesme. *(Archives des Affaires étrangères. Mémoires et documents, France, t. 1477, fol. 142-143. Copie).*

(Communication de M. Delavaud).

## II

## TERRES ET DOMAINES DU ROY ENGAGÉS EN L'ÉLECTION DE SAINTES (1)

*Les droits de cens et rentes et lots et ventes.* — Les droits de cens et rentes et lots et ventes des domaines et terres dépendant de la comté de Saintonge, engagés à M. le comte de Marsan et autres par contrat du 20 juin 1697, pour 300 francs de rente au capital de 6.000 livres, doivent de cens et rentes au domaine 10 sols payables chaque feste de Noël ès mains des sous-fer-

(1) *Archives nationales*, p. 1199.

Digitized by Google

miers du domaine, consiste en des droits de cens et rentes tant sur les domaines de la ville de Saintes que ce qui est de la mouvance du Roy, droit qui ne luy a pas encore été enlevé sur toutes les terres qui en dépendent. Les cens consistent en un droit censif féodal portant fief et juridiction de plusieurs et différentes sommes dues sur chaque maison de la ville eu esgard à l'étendue et consistance du terrain où elles sont édifiées. Ces droits s'appelaient encore droits d'anguillage : ils appartiennent aussy à l'engagiste : le droit de cens qui est dû sur les terres qui relèvent du chasteau de la Tour du Pont de Saintes qui est aussi un droit censif féodal et est plus ou moins considérable, suivant la nature et qualité des dites terres, et emportent ordinairement celuy de percevoir des acquéreurs tant des dites maisons de ville que des terres et domaines y sujets les droits de lots et ventes aux mutations. M. le prince de Pons, héritier de M. le comte de Marsan, premier engagiste des dits droits, jouit de celuy des lots et ventes et domaines et fait régir par un fermier à Saintes ; celuy de percevoir les droits de cens et rentes et lots et ventes sur les domaines de la dite ville, étant dans la censive du Roy qui luy en paye annuellement le prix de sa ferme qui est peu considérable eu esgard aux usurpations qu'on a étably y être faites et qui se trouvent totalement annéanties s'il n'y est incessamment pourvu par authorité supérieure.

*Les droits de péage.* — Les droits de péage en entier et les trois quarts des droits de coutume des eaux et ponts de Saintes engagés au sieur Bonneau par contrat du 27 octobre 1696 pour 8.000 livres, doivent de cens et rentes au domaine 13 sols 4 deniers qui se payent chaque feste de Noël ès-mains des sous-fermiers du domaine, consistent en les droits fixés par des tarifs sur les passages et marchandises de toute espèce qui entrent ou sortent de la ville de Saintes par la rivière et traversent les ponts de la dite ville en batteau : ces droits sont réglés eu esgard à la nature de chaque espèce et se perçoivent aussy sur les bestiaux qui entrent par terre en la dite ville et tous ensemble sont affermés par le sieur Bonneau, engagiste, à un particulier qui les reçoit ou fait percevoir et qui paye ensuite le prix de sa ferme audit sieur Bonneau.

*Le passage du Pas de Celle.* — Le passage du Pas de Celle engagé le 20 juin 1697 à M. le comte de Marsan pour 15 livres de rente au capital de 300 livres doit de cens et rente



Digitized by Google

au domaine 6 deniers payables chaque feste de Noël ès mains des sous-fermiers du domaine, consistent en le droit de passage sur la rivière *Nué* (1) tant sur les passagers que sur les bestiaux de toute espèce qui traversent la dite rivière en ce lieu et payent des droits fixés par les tarifs : ce passage est peu considérable par son produit, étant peu fréquenté si ce n'est lorsqu'il y a quelque marché ou foire aux environs, n'estant au surplus sujet à aucuns autres droits sur les marchandises en nature qui se portent aux dites foires et marchés : il l'afferme à un meusnier des environs qui est tenu de passer les dits particuliers et d'entretenir le passage de batteaux et qui paye le prix de sa ferme ès temps qu'il est convenu par icelle ès mains des sous-fermiers de M. le prince de Pons auquel le droit est affermé ainsy que tous les autres qui dépendent et sont attachés à la dite terre de Pons.

*Le fief et seigneurie du grand et petit bois Le Roy.* — Le fief et seigneurie du grand et petit bois Le Roy, autrement des Marreaux, consistant en les droits de lots et ventes et honneurs ou de retenue féodale en cas de mutation sur deux mats de terre plantés en vigne, bois et taillis et terres labourables possédés par divers particuliers situés dans les paroisses de Chaniers et de Fontcouverte près la ville de Saintes, l'un appelé le Grand Fief et l'autre le Petit Fief du Bois Le Roy, séparés l'un de l'autre par un chemin qui conduit de la ville de Saintes au village de la Croix-Rouge confrontant toute l'étendue des dits deux mats, du costé du Levant, au chemin conduisant de la dite ville de Saintes au bourg de la Chapelle des Pots, d'autre costé, du couchant au grand chemin de Saintes à Saint-Jean d'Angély, du bout du midy à la terre et seigneurie de Beaupuy dépendant de l'évêché de Saintes et du nord aux autres chemins conduisant dudit grand chemin de Saint-Jean d'Angély à celui de Saintes à La Chapelle, ensemble 23 livres 15 sols tournois de rente noble directe foncière et seigneuriale à eux due à cause des dits deux fiefs au jour et feste de Noël de chaque année par les chapellains des chapelannies des Marreaux festés en l'église Cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Ce fief et seigneurie et toutes les dépendances sont engagés par Sa Majesté à dame Gabrielle Polart, veuve et non commune en biens de M. maitre Jean Dussault, vivant conseiller du roy,

(1) Il faut lire évidemment Le Né. Celle est en effet sur cette petite rivière.

Digitized by Google

assesseur civil et lieutenant particulier criminel au siège présidial de Saintes faisant tant pour elle que pour Hiacinte Amaury Dhoest (1), sieur de la Charlotterie, en jouit et a fourny son dénombrement au roy le 14 juillet 1742, en vertu duquel elle en jouit comme engagiste du roy, notre sire, à cause de son chasteau de Saintes en tout droit de justice, haute, moyenne et basse et exercice d'icelle à foy et hommage lige *à muance* de roy ou de vassal au devoir d'une maille d'or apréciée à 30 sols.

*L'hôtel de ville de Saintes* appartient à messieurs les maire et échevins de la ville de Saintes qui consistent en plusieurs domaines situés en la dite ville qu'ils ont eu par récompense et marques de louables actions faites par leurs prédécesseurs contre les Anglais qui leur ont concédé le dit hôtel et maison commune de la dite ville de Saintes au nombre de sept maisons et boutiques qu'ils tiennent de Sa Majesté, sçavoir le dit hôtel de ville au devoir de 2 deniers d'or évalués à 10 sols chacun et les dites maisons de 30 sols de rente noble seigneuriale par chacun an à la recette de Sa Majesté comme aussy du don à eux fait du dit domaine par Charles, duc de Guyenne, compte de Saintonge du 20 aoust 1469 et baillettes des dites maisons et boutiques du 14 février 1617. Outre, les dits maire et échevins tiennent aussy à foy et hommage de Sa Majesté avec tout droit de justice la prérie appelée La Pallut qui est au-dessus de la dite ville contenant 48 journaux, 18 carreaux et 4 quartiers de pré au lieu appelé le Pré Le Roy, laquelle Pallut ils tiennent du roy, notre sire, au devoir d'un marbotin d'or à muance de seigneur et pour les dits 4 quartiers de pré 20 sols de rente par chacun an, comme aussy ils possèdent le droit de guet et les bians et corvées qui leur sont dus sur plusieurs paroisses aux environs de la dite ville de Saintes et le droit de jeaugeage sur la dite ville, fauxbourgs et paroisses circonvoisines.

Autre nature de droits dus au roy mais qu'on a lieu de présumer avoir été unis et incorporés à ceux des aydes de la ville de Saintes et autres où les dits droits étaient dus :

*Les droits de la prévosté de Saintes.* — Les droits de la prévosté de Saintes qui montaient autrefois à 76 livres par an réunis aussy apparemment au dit bureau des aydes de la dite ville ou octrois d'icelle cy..... Lxx6 l.

---

(1) Pour Amory Hyacinthe Dohet de la Charlotterie, voir plus bas p. 293.

Digitized by Google

TERRES ET DOMAINES NON ENGAGÉS EN L'ÉLECTION DE SAINTES MAIS QUI RELÈVENT DE SA MAJESTÉ A CAUSE DU CHASTEAU DE LA TOUR DE LA DITE VILLE.

*Le prieuré de Saint-Vivien.* — Le prieuré de Saint-Vivien appartient aux supérieur et prêtres de la Compagnie de la Mission et du séminaire royal des aumôneries de la marine à Rochefort qui en sont prieurs commandataires, vaut de revenu 2.000 livres et a été uny par Sa Majesté à la cure de ladite ville de Rochefort, relève du roy en franche aumône, consiste en l'hotel, préclauture et dépendances du dit prieuré, ensemble en d'autres bâtiments pour les domestiques et bestiaux, cour, jardin, préries, haute moyenne et basse justice, cens, rentes, terrages et complants; lots et ventes et honneurs avec les annexes des paroisses de Magné et Rochefort et fiefs en dépendant, y compris les bois et pré, les titres de la dite donnation et autres ayant été pillés et emportés lors et aux temps des guerres civiles par ceux de la religion prétendue réformée qui ont destruit et desmoly plusieurs des bâtiments et partie des autres bans, baux et revenus du dit prieuré ayant été vendus et aliénés par authorité du roy lors et au temps de la vente des biens ecclésiastiques, ce qui en a beaucoup diminué la valeur et produits, les prieurs étant obligés d'avoir sur les biens et revenus d'iceluy 3 vicaires ausquels ils donnent 200 livres à chacun et 400 livres de décimes qu'ils payent en sorte qu'il ne leur reste de quitte du produit et revenu d'iceluy que la somme de 1.000 livres.

*L'évesché de Saintes* pour le revenu temporel relève du roy à cause de son chasteau de Saintes, vaut de revenu 3.000 livres (1), consiste en palais épiscopal situé en la ville et en l'endroit seigneurial d'une partie de la ville concédées par les roys de glorieuse mémoire mais qu'on a beaucoup augmenté aux dépens du domaine de Sa Majesté comme il a été cy-devant observé à l'article de la dite ville de Saintes et en plusieurs autres terres, droits et concessions provenant de la libéralité et magnificence de nos roys pour en faire un évesché de conséquence, en sorte que celuy de Saintes est aujourd'hui, eu esgard à la nature

(1) Il doit y avoir là une erreur du copiste : l'évêché de Saintes valait beaucoup plus. Du reste on voit plus loin que Fontcouverte toute seule est évaluée à 3.000 livres. N. D. L. R.

Digitized by Google

des terres, droits et dignité qui y sont annexés, un des plus considérables du royaume et des plus gracieusement situés dans une province qui, par la fertilité de son terrain et la bonté de son air, a mérité d'être longtemps la demeure des plus fameux romains.

*La seigneurie du Petit Fontautive.* — La seigneurie du petit Fontautive située en la paroisse de Fontcouverte apartient à dame Hélène Polard, veuve de M. maître Dangibaut, encien provost de Saintonge, relève du roy à cause de son chasteau de Saintes et doit à Sa Majesté les foy et hommage lige à muance d'homme et de seigneur au devoir de 30 sols, vaut de revenu 600 livres, consiste en une petite maison noble sans pavillon ny girouette, un petit chaix et un petit jardin, le tout renfermé de fossés, en bosquet de bois futay, au-dessous, le tout contigu et tenu en domaine et le surplus du dit fief consiste en bois taillis, terres labourables et vignobles fort vieux et ruinés, le tout possédé et tenu par divers particuliers au droit de cens et rentes seigneuriales, à la réserve du dit vignoble qui est un droit d'agrières et complant au septain des fruits envers le dit fief et seigneurie du Petit Fontautive, les revenus duquel sont affermés par la dite dame veuve Dangibaut, propriétaire d'iceluy.

*La seigneurie de Fontcouverte.* — La terre et seigneurie de Fontcouverte appartient à M. l'évesque de Saintes et est un membre dépendant du dit évesché, relève du roy, à cause de son chasteau de Saintes et doit à Sa Majesté les foy et hommage et le devoir d'un épron doré évalué 20 sols, vaut de revenu 3.000 livres, consiste en le château du dit lieu, avenues d'arbres, fossés, tour, pontlevis, terrasses, jardins, un petit parc où il y a un bois futay, chapelle, fuie, garennes avec tous droits de justice, haute, moyenne et basse et honnorifiques en l'étendue de la paroisse d'icelle, plusieurs domaines et mestairies y attachées et exploitées par des collons avec plusieurs droits de cens et rentes, terrages, complans, fours et moulins banneaux, agrières, champarts, bians, guet, gardes, lots et ventes et tous autres droits généralement quelconques féodaux et seigneuriaux : le château de la dite terre est réservé pour messieurs les évesques quy y vont séjourner quelques mois pendant la belle saison et les revenus sont perçus au profit du dit seigneur évesque par un régisseur qui a son domicile actuel en un appartement du dit château.

Digitized by Google

*Le prieuré de Saint-Marcou.* — Le prieuré de Saint-Marcou, situé en la ville de Saintes, à la nomination du roy duquel est à présent titulaire par brevet et nomination de Sa Majesté, messire Louis de Bouchet, clerc du diocèze d'Amiens, relève de Sa Majesté à cause de son chasteau de Saintes, vaut de revenu 2.000 livres, consiste en l'hôtel principal du dit prieuré situé en un des fauxbourgs de la dite ville de Saintes qui porte le nom d'iceluy composé de chambres, logements, cour, jardins et terrasses sur la rivière avec plusieurs autres appartements et dépendances et les droits seigneuriaux et féodaux de haute, moyenne et basse justice sur presque toutes les maisons et domaines qui composent le dit fausbourg, qui sont chargés envers le dit prieuré de droits de cens et rentes et lots et ventes aux mutations, et sont, de plus, assujettis les propriétaires et tenanciers occupant les dites maisons à plaider en première instance pardevant les officiers du dit prieuré qui sont installés sur les provisions qui leur sont expédiées par le titulaire et doivent faire moudre leurs grains et cuire leur pain aux moulins et fours banneaux qui en dépendent.

*L'abbaye royale de Fondouce.* — L'abbaye royale de Fondouce, dont est titulaire à présent messire Nicolas Louis de Marchat de Ponzedon, est de la nomination de Sa Majesté, vaut de revenu 4.000 livres et doit à Sa Majesté les foy et hommage, aveu et déclaration.

Communication de M. Léon Massiou.

---

## IV

## MINUTES DE NOTAIRES

### NOTES DE LECTURE

*(Suite)*

1631, 22 avril. — Inventaire des biens de François Delesseau, conseiller au présidial, à la requête de Françoise de Marnay, sa mère, tutrice de Charles Delesseau, son fils (à elle).

Jean Ozias Fonteneau, sieur de Saint-Bris, mari de Marguerite Delesseau.

François Grégoireau, mari de Henriette Delesseau.

Françoise de Marnay était veuve de Jean Delesseau, sieur de Banchereau et Brillouard. (Minutes de Maréchal).

Digitized by Google

1648. — Marguerite Delesseau, femme séparée de biens de François Leroux, écuyer, ci-devant conseiller à la cour des aides de Paris.

1654. — Françoise de Marnay, veuve de Jean Delesseau, sieur de Banchereau et Brillouard, est morte le 28 septembre 1648, laissant Charles Delesseau, Marguerite et Henriette-Marguerite D., femme de Jean Ozias Fonteneau, sieur de Saint-Bris, conseiller au présidial de Saintes.

Henriette, veuve de François Grégoireau, conseiller.

1666. — Henriette Delesseau, veuve de François Grégoireau, conseiller au présidial, mère de François Grégoireau, avocat.

1681, 4 février. — Charles Delesseau, sieur de Laujardière, paroisse de Saint-Romain-de-Benet.

1693. — Charles Delesseau, clerc tonsuré du diocèse de Saintes, a donné ses biens à Marie-Marguerite Delesseau, sa petite-fille, par contrat de mariage avec Nicolas Coudreau, avocat, du 28 mai 1690, reçu Dalidet. Il va entrer dans les ordres.

(Minutes de Gasquet).

1667. — Jean de Messac, échevin.

1681. — Jean de Messac, échevin, receveur de l'hôtel-de-ville.

1682. — Jean Demessac, échevin, mari de Marie Tabourin.

1683. — Jean Demessac, échevin, procureur au présidial.

1692. — Le même, curateur des enfants de feu Charles Delesseau, son fils et de N. Morineau. (Minutes de Dalidet).

1713. — Jean Demessac, procureur au présidial, syndic de la confrérie des pauvres malades de Saint-Georges-des-Coteaux.

1729, 6 juillet. — Testament de Théodore Delpech, imprimeur libraire. Marianne Albert sa femme. Ouvert le 8 juillet 1734. Marie Delpech, fille de feu Jean Delpech, libraire à Bergerac, héritière. (Minutes de David).

1719, 1er janvier. — Jean-Joseph Deménard, écuyer, chevalier, seigneur de Saint-Michel, habitant le Château d'Oléron, chargé de procuration de Alexandre Héroult de Saint-Remy, prêtre, prieur du prieuré de la Péroche, chapelain de Madame la duchesse d'Orléans, demeurant à Paris.

1661. — Feu Jean Denis, procureur au présidial et en l'élection de Saintes, avait épousé Françoise Boursiquot. Gille Denis, avocat, et Pierre Denis, leurs fils.

1770, 20 octobre. — Catherine Sénéchal, veuve de Pierre Delys, marchand libraire, demeurant paroisse Saint-Michel, cède à son fils aîné, Louis Delys, marchand libraire, demeurant à Saintes,

Digitized by Google

son fonds de librairie.. outils servant à relier. 400 livres de rentes.

Cécile Delys, Catherine Delys, Charlotte Delys, ses filles.

(Minutes de Duplais).

An VII, 5 brumaire. — Testament de Louis Delys, marchand, mari de Marie-Rosalie Patron.

Marie-Véronique, Marie-Aglaé, Pierre-Marie-Gaspard, Marie-Elisabeth Rosalie, leurs enfants. (Minutes d'Huvet).

1775, 18 janvier. — Mariage de Joseph Sallette, marin, fils de Anne Faure et de feu Pierre Sallette, marinier, avec

Catherine Deslys, fille de Catherine Sénéchal et de feu Pierre Deslys, marchand libraire. (Minutes de Chety).

1656. — Testament de Pierre Denis, praticien, fils de feu Jean D., procureur au présidial, et de Françoise Boursiquot, donne une pistole de pain aux pauvres, le jour de sa mort.

Gille Denis, son frère, étudiant en théologie; Laurent Richard, avocat, neveu par alliance de F. Boursiquot; Henry Baudouin, avocat, sieur de Boiselain, cousin. (Minutes d'Hemery).

1656, 7 septembre. — Pierre Depaix (au dos Pierre Peix), dit le basque, cabarettier à Saintes, paroisse Saint-Michel, a acheté à Pierre Ardouin, notaire à Saintes, trois barriques de vin clairet, non logé, 80 livres. (Minutes de Gillet).

1627. — George Deroullede, cordonnier à Chaniers, parlant à Jeanne Guenon, veuve de Pierre Verel, docteur en médecine.

(Minutes de Corbineau).

1666, 24 février. — Pierre Baudet, tanneur, achète à Pierre Dinant, laboureur au village des Chauvins, paroisse de Saint-Bris-des-Bois, sept chartées d'écorces, le 15 juillet, à raison de 30 livres l'une.

3 avril. — Marché pareil avec Henri Dessandier.

1667, 14 février. — Même marché ; écorce de chêne noir.

(Minutes de Marcouiller).

1615, 26 mai. — Jean Locquet, avocat, enquéteur au présidial, sieur de Fougerat, pour les deux tiers, le reste appartenant à Marie Phelipier, Christophe et Hélie Depont, Jacques Huon, mari de Jeanne Depont.

1617. — Jean Locquet, avocat, enquêteur pour le roi au présidial, mari d'Isabeau Depont, demeurant au logis noble de Fougerat, en Saint-Vivien de Pons, Christophe et Hélie Depont, Jacques Huon, procureur, mari de Jeanne Depont, ont pour arbitres Jean Allain, Christophe Lecomte, Jean Osias et Isaac

Digitized by Google

Coudreau, pour régler la succession de Jacques Depont (enquêteur au présidial), et Marie Phelipier, sa femme.

(Minutes de Sanson).

1618, 14 juillet. — Marie Depont, veuve de Paul Despaigne.

(Minutes de Sanson).

1623, 15 juin. — Christophe et Hélie Depont, frères, Jacques Huon, procureur, mari de Jeanne Depont, père de Marthe Huon.

1625, 21 août. — Françoise Dexmier, veuve de Christophe Depont qui est mort le 19 août dernier, à Courçon. — Marie et Françoise Depont, filles de Christophe d'un premier mariage avec Jeanne Aymon. — Autre Françoise, fille de Fr. Dexmier. — Jacques Huon, beau-frère du défunt. Inventaire (rien).

(Minutes de Sanson).

1655. — Gasparde Moyne, veuve d'Olivier Dupont, écuyer, sieur de Charché, procureur du roi au siège royal de Saint-Jean-d'Angely.

1692, 17 octobre. — Mariage de noble Pierre Desfontaines, lieutenant au régiment de la marine, dans la compagnie de M. de Passier, servant dans la citadelle de Blaye, fils de feu Claude des Fontaines et de Simone Gauthier, de Paris, avec Suzanne Fonteneau, fille de François Fonteneau, sieur de la Faufaron et de Anne Doreil, demeurant au Château d'Oleron.

(Minutes de Feuilleteau).

1757, 20 mai. — Contrat de mariage de Louis Desgranges, conseiller au présidial, fils de Jean Desgranges, avocat, et de Marie-Elisabeth Arnaud, avec Antonie de Bobenne, fille de Antoine de Bobenne, chevalier, seigneur de Lépinière et de Angélique d'Abzac de Mayac. (Minutes de Jobet).

1767, 20 novembre. — Révocation de testament par Marie Desgranges, femme de René Potier de Pommeroy, actuellement absent, passé depuis plusieurs années en l'île de Cayenne. Elle est fille de Louis, conseiller au présidial.

(Minutes de Chety).

1608. — Anne Hastelet, veuve de François Deslions, écuyer, sieur de Mauvoisin.

1620, 7 octobre. — Pierre Chemeraud, conseiller en l'élection, parlant à Nicolas Desmontils, sieur de La Coinche, lui dit qu'il est averti qu'il veut payer une somme à Marie Berton, veuve de François Chemeraud, conseiller élection, son père, laquelle Berton est remariée à Jean de Robillard, écuyer, sieur de Villerbourg.

Digitized by Google

Françoise Chemerau, sœur consanguine du dit Pierre.

(Minutes de Bertauld).

1677, 10 juillet. — Testament de Jean Desmontis, écuyer, seigneur du Pontraud, y demeurant paroisse de Dompierre-sur-Charente, mari d'Anne Rivasseau ; sa fille Anne Desmontis s'étant mariée mineure avec Jean Baron, marchand, au préjudice d'une action en crime de rapt, et ayant pris pour prétexte qu'elle était grosse de trois mois du mois de septembre dernier, « dont j'ai demeuré extrêmement irrité et d'autant que Baron n'est pas de ma condition, me servant des ordonnances des roys j'ai exérédé ma fille ». Institue pour héritier Anne Horry, sa sœur (à lui) utérine, et son neveu Lebreton, son fils. (Minutes de Montillon).

1749, 10 sept. — Testament de Louis Desmontis, écuyer, sieur de Villiers, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseaux, demeure à Bonnefonds, paroisse de Cierzac, veuf de Marie-Anne Hommeau. Institue Jean Desmontis, leur fils, enseigne de vaisseau, et les enfants de feue Marie-Anne Desmontis, leur fille, femme de Beaupoil de Saint-Aulaire.

(Minutes de Marsay).

1615. — Madeleine Desmontils, femme de Jacques Cousin, écuyer, seigneur de Villars, y demeurant (en Angoumois), fille de Charles Desmontils, écuyer, sieur de Lisle-Mesnac, et de feue Madeleine Audouin.

1619, 3 sept. — Suzanne Desmontils, veuve d'Antoine de Rabaine, écuyer, seigneur de Tanzac, demeure à Saint-Savinien. Sœur de Salomon Desmontils, sieur de la Vigerie.

(Minutes de Sanson).

1620. — Nicolas Desmontils, sieur de la Coinche. Charles Desmontils, écuyer, sieur de Lisle, mari de Marie de Montgaillard.

1632. — Charles Desmontils, écuyer, seigneur de La Sansonnerie, demeure à Lisle Mesnac.

1640. — Catherine des Montils, fille de feu Charles des Montils, écuyer, sieur de Lisle.

1694. — Marie Dussaud, veuve de Jacques Desmontis, écuyer, sieur de La Foret, demeurant en Chérac, mère de Louis Desmontis, écuyer, sieur de Lisle, garde marinier.

1693, 11 mai. — Jean Des Mothes, écuyer, sieur de Simpé, veuf de Marie Suzanne de Rabellin. Suzanne Geay est dite

Digitized by Google

sa belle-mère, et de Seguin Gentil, veuf de Marie Pannetier. (Minutes d'Arnaud).

1713. — Marie-Madeleine de Méry, veuve de Jean Desmottes, écuyer, seigneur de Monboileau, demeure à Boube, paroisse de Saint-Georges de Didonne, père et mère de Pierre Desmottes, écuyer, seigneur de Monboileau et d'autres enfants. (Minutes de Senné père).

1720. — Pierre Desmothes, chevalier, seigneur de Monboileau, les Anthoniens, Foussebois, demeure à Monboileau, paroisse d'Hiers. (Minutes de Maréchal).

1621, 1er octobre. — Marie Desvignes, veuve de Ravard, sergent royal, loue à J. Bichon deux boutiques, rue des Ballais. (Minutes de Bertauld).

1631. — Catherine Diredône, veuve de Raymond Desvignes, conseiller, maître enquêteur des eaux et forêts.

1674. — Sébastienne Desvignes, supérieure du couvent des filles de Notre-Dame, à Saintes. (Minutes de Gillet).

1620, 17 novembre. — Nicolas Seugne, marchand à Jarnac-Charente, s'engage à livrer à Christophe Destermes, docteur en théologie, prieur du couvent des frères prêcheurs de Saintes, sept tonneaux de vin — 2 de blanc, 5 de rouge — rendus au port de la Porte Evêque, dans douze jours, à raison de 51 livres par tonneau. (Minutes de Bertauld).

1613, mai. — Judith Guichard, femme de Nicolas Dexmier, écuyer, sieur de Beauregard, Chatenet, Saint-Simon, a procès avec Marie Ogier, veuve de François Bonnot, juge sénéchal de Pons, à raison de la succession de Françoise Ogier, sa sœur. Transaction. (Minutes de Bertauld).

1613, 21 juin. — Jacques Dexmier, chanoine à Saint-Pierre de Saintes, prend possession de la cure de Mesnac. (Minutes de Bertauld).

1611, 14 juin. — Ferme de la Fregonnière en Ecurat, par Jeanne Dexmier, femme de René Gallet, sieur de Fief Gallet, à Jean Tercinier, marchand, et Gaspard Le Vachier, orlogeur. (Minutes de Sanson).

1612, 6 mai. — Jean Dexmier, docteur en théologie, curé de Saint-Vivien de Vandré.

20 mai. — Anne Dampure, veuve de Louis Dexmier, ainé.

1623. — Feu Anne Dampure, veuve de Louis Dexmier, procureur au présidial. Vente de meubles.

1675. — Louis Dexmier, écuyer, sieur du Roc, fils de Charles.

Digitized by Google

1683-1688. — Marguerite Desmier, veuve de Jean Duval, seigneur de Varaize.

1702. — Louis Dexmier, chevalier, seigneur du Roc, demeurant à Saint-Gaudens, en Poitou, proche Civray, dit que Nicolas Gallet, écuyer, seigneur de Fief Gallet, Charles Dexmier, seigneur du Roc, père dudit Louis, empruntèrent de Jean de Lavergne, chanoine de Saintes en 1627.

Louis Dexmier, écuyer, seigneur de Chastenet, emprunta de Mathieu de La Montagne, conseiller élu en l'élection de Saintes en 1627.

Louis Dexmier, fils unique de Charles-François-Alexandre Dexmier, seigneur de Saint-Simon, fils de feu sieur de Chatenet (Louis). (Minutes de Maréchal).

1686. — François-Alexandre Desmier, seigneur de Saint-Simon, père de Louis-François Desmier d'Archiac, seigneur du Cellier et Chatenet, fils aîné. (Minutes d'Arnaud).

1688, 7 septembre. — Mariage de Antoine Dubreuil, seigneur de Chateau-Bardon, fils d'Annibal Dubreuil, chevalier, seigneur de Théon, Chateau-Bardon et Javrezac, et d'Elisabeth Bonnin de Messignac, demeurant à Chateau-Bardon, paroisse de Meschers, avec Marguerite-Louise d'Achard, fille de Charles d'Achard, chevalier, seigneur de Théon de Virac, et Anne-Louise de Réals, demeurant au château de Théon, paroisse d'Arce. (Minutes de Gasquet).

1750, 17 février. — Testament clos de Louis-François Dexmier d'Archiac, chevalier, seigneur de Saint-Simon, Chastenet, Le Vivier, brigadier des armées du roi, demeurant à Saintes, paroisse Saint-Pierre. (Minutes de Marsay).

1676-1682. — Jacques Dohet, sieur de la Charloterie, fils de Louis, avocat. (Minutes de Dalidet).

1686-1689. — Marie Farnoulx, veuve de Jacques Dohet, conseiller au présidial.

1693. — Réception aux hospitalières de Madeleine Dohet, fille de feu Jacques et de Marie Farnoulx.

1700. — Jean-Baptiste Dohet, sieur de la Charloterie, capitaine au régiment de Normandie.

1724. — Madeleine Dohet, religieuse hospitalière, fille de Jacques, conseiller au présidial, et de Marie Farnoulx.

(Minutes de Senné père).

1729, 15 août. — Françoise Maréchal, veuve de Jean-Baptiste Dohet de la Charloterie, conseiller au présidial, tutrice de ses

Digitized by Google

enfants, résigne cet office en faveur de Joseph Reveillaud, avocat au présidial. (Minutes de Marsay).

1730, 11 janvier. — Testament de Françoise Maréchal, veuve de Jean-Baptiste Dohet de la Charloterie, conseiller au présidial; institue héritiers ses huit enfants, Marie, fille aînée, Hyacinthe, Marianne, Ursule, Anne, Dorothée, André et Joseph, mineurs. (Minutes de Senné père).

Inventaire le 25 mai 1730.

1735. — Actes pour les Dohet de la Charloterie, enfants de Françoise Maréchal. (Minutes de Senné père).

1735, 20 juin. — Aumône dotale à Ursule Dohet, novice à l'hôpital, par Hyacinthe, son frère. Madeleine y est déjà religieuse.

1740, 18 mars. — André Dohet, clerc tonsuré, frère d'Hyacinthe, seigneur de la Charloterie.

1744, 27 novembre. — André Dohet, prêtre, vicaire de Saint-Denis d'Oleron, frère d'Hyacinthe.

1749. — Hyacinthe Dohet, sieur de la Charloterie, cessionnaire des droits de Anne-Ursule Dohet, sa sœur, religieuse en la communauté de Sainte Marthe de l'hôpital de Saintes, suivant acte passé le 20 juin 1735; Marie-Dorothée Dohet, sœur, religieuse à l'abbaye, suivant acte du 19 août 1733; Marie-Anne Dohet, sœur, religieuse aux filles hospitalières de Saint-Jean-d'Angély, d'une part. — André Dohet de la Charloterie, prêtre, curé de Foussignac; Marianne Dohet de la Charloterie, sœur; Joseph Dohet de la Charloterie, prêtre, vicaire de la paroisse du Douhet; Marie Dohet, enfants de Françoise Maréchal.

1760, 19-23 juin. — Inventaire par Madeleine de Launay, veuve en premières noces de André Dohet de Saint-Georges, conseiller au présidial, à présent épouse de Martial Limousin de Maléon, écuyer, seigneur de Salmonie et Laborie, ancien mousquetaire du roi, gentilhomme de la grande Fauconnerie, autorisée par son contrat de mariage du 5 avril dernier, reçu Dulion de Boissy, notaire au Chatelet.

Inventaire de la succession Dohet.

Contrat de mariage de Martin de Launay avec Madeleine-Thérèse Allaire, du 30 octobre 1697, reçu Levraud, contrôlé à Marennes.

Contrat de mariage de Dohet avec la dite de Launay, 26 avril 1722, reçu Maréchal.

1760, 16 juillet. — Transaction sur succession entre Madeleine-Anne de Launay, veuve d'André Dohet de Saint-Georges,

Digitized by Google

conseiller au sénéchal du présidial, à présent épouse de Martial Limousin de Maléon, écuyer, seigneur de Salmonie et de La Borie, son contrat de mariage avec Maléon devant Baron et du Lion, notaires au Chatelet, du 5 avril dernier.

Jean-Baptiste Dohet de Saint-Georges, prêtre curé du Fouilloux, près Montguion, Marguerite Dohet, sa sœur, seuls enfants du feu sieur de Saint-Georges et de ladite Delaunay.

(Minutes de Senné).

1762. — Marguerite Dohet de Saint-Georges, fille majeure de Madeleine-Anne Delaunay, à présent femme de Martial Limousin de Maléon. (Minutes de Senné).

1763, 25 mai. — Charles Charpentier de la Varenne, conseiller au présidial, Jean-Baptiste-Joseph Julard, sieur des Allars, ancien commissaire de la marine aux classes à Rochefort, Jean Pineau, procureur, attestent, à la requête de Madeleine-Anne de Launay, veuve en premières noces d'André Dohet de Saint-Georges, conseiller au présidial, remariée à Martial Limousin de Maléon, écuyer, seigneur de La Salmonie et Laborie, ancien mousquetaire du roy de la première compagnie, gentilhomme de la grande Fauconnerie, mariés par contrat du 5 avril 1760, reçu Baron et Dulion, notaires à Paris, que le dit Dohet est mort en novembre 1759, inhumé à Messac, ne laissa que Jean-Baptiste Dohet de Saint-Georges, prêtre, et Marguerite Dohet.

1779, 17 septembre. — Testament de Jean-Baptiste-Isaac Dohet de La Charloterie, lieutenant des grenadiers royaux, demeurant à La Charlotrie, paroisse de Fontcouverte, fils de feu Hyacinthe Amoris Dohet de La Charloterie. Legs à Anne-Ursule-Pétronille Dohet de La Grange, religieuse hospitalière à Saintes ; à Dorothée Dohet de La Charloterie, religieuse aux Notre-Dame-hors-les-murs ; à Anne-Mestayer, fille de feu Louis Mestayer, conseiller, receveur et contrôleur des consignations au présidial. Il institue Anne-Ursule Dohet, femme de Jean-Silvestre Garnier, géomètre, sa sœur. (Minutes de Retif).

1692. — Pierre Dolas, sieur de Montplaisir, avocat en la cour, juge sénéchal de la baronnie de Didonne (*voir plus bas*).

1672. — Anne Gombaud, veuve de François Docoy, chevalier, seigneur de Saint-Bris et Saint-Trojan, demeure à Saint-Bris en Angoumois. (Minutes de Cassoulet).

1748, 24 avril. — Marie Doric, veuve de Charles Labossay, marchand, demeurant au château de La Rochecourbon, Marie Doric, habiles à se dire héritières d'Anne Doric, leur sœur et

Digitized by Google

tante, femme de Marc-Antoine de la Geinte de la Cour, conseiller de la chambre aulique et des finances de S. M. électorale de Bavière. Morte 4-5 janvier 1718 à Lonjumeau, paroisse de Champlant, aux environs de Paris, laissant les dites Doric et Marc-Antoine Doric, curé de Maleville en Normandie.

(Minutes de Senné).

1613, 2 octobre. — Jacques Dornay, curé de Nieuil-le-Viroul, résigne sa cure en faveur de Pierre Pradales, prêtre du diocèse de Limoges (revoquée le 22). (Minutes de Bertauld).

1656. — Marie Douineau, veuve de André Tabourin, concierge des prisons.

1668, 1er mars. — Mariage de noble Louis Doussin, conseiller en l'élection de Saintes, fils de Jean, conseiller en laditte élection, et de Perrine Lagord, avec Anne Huot, veuve de Aymon Filhot, sieur de Chanteloup, fille de Jean et de Marie Normandin.

Il y a des enfants des deux cotés.

(Minutes de Marcoullier).

1684, 14 avril. — Testament de Louis Doussin, l'un des élus supprimés de l'élection de Saintes, mari de Louise de Lestang, veuf de Luce Chemeraud, dont est né Jean, Pierre et Louis Doussin.

Pierre « a survécu à ses frères » Il lui donne Beauregard Guesdin.

De son second mariage, trois enfants, Marianne, Louis et Charles. En bas âge.

Fait le partage de ses biens entre ses enfants; à Louis, maison sise à Meursac. (Minutes de Montillon).

1691, 27 mars. — Pierre Doussin, sieur de Grandmaison, demeure à Meursac.

1678. — Marie Doslas, veuve de noble Pierre Daunis, sieur de Taupignac, paroisse de Breuillet, mère de François Daunis, sieur de Tasseran. (Minutes de Gillet).

1716. — Henriette Daunis, veuve de Christophe Berthomé, écuyer, sieur de Barbraud. (*Ibidem*).

1720. — Barruc Draud, écuyer, seigneur de Villeneuve, demeurant au Chantreau, paroisse de Pessines.

(Minutes de Maréchal).

1613, 16 août. — Contrat de mariage de Thomas Basseline, vitrier a Saintes, originaire de Vannes, avec Antoinette Brossier, femme de chambre de Mme Françoise de Cerizay, femme de

Digitized by Google

Charles de Dreux, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Guyenne.

Jeanne Raoul, veuve de Jean de Cerizay, écuyer, sieur de la Guerinière, paroisse de Saint-Germain; feue Renée de Cerizay, veuve de sieur de Lessart. (Minutes de BERTAULD).

1613, 9 décembre. — Contrat entre Thomas Dreux, seigneur de La Pommeraie, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et André Matrat, charpentier à Brizambourg, lequel s'engage à faire à La Pommeraie un treuil en bois, pret à recevoir et presser la vendange, de 9 pieds de largeur sur 10 pieds de longueur entre les bois, avant le 1er septembre 1614, moyennant 53 livres. (Minutes de BERTAULD).

Le même fait marché, le 21 décembre 1613, avec Simon Richard, potier à La Chapelle, pour fournitures de 1.200 pots à pigeons, rendus au Port-Bertaud, sur la rivière, livrables au 15 mars 1614, pour 75 livres, à raison de 15 deniers pièce.

(*Ibidem*).

1615. — Pierre Dreux, conseiller au grand conseil, fils de Thomas.

1618, 12 septembre. — Thomas Dreux, seigneur de La Pommeraie, conseiller secrétaire du roi, donne aux enfants de son fils (Pierre et Françoise) Charles Dreux, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, décédé, marié à Françoise de Cérizay, son office La Pommerraie, tapisseries, argenterie.

Il y a un autre fils de Thomas et de Jeanne Raymond.

(Minutes de BERTAULD).

1622.— Françoise de Cerizay, veuve de Charles Dreux, vend à Charles Bigne, sieur de Vizelles, paroisse d'Epargnes, une maison à Berneuil. (Minutes de SANSON).

1625, 21 janvier. — Pierre Bellou, procureur au présidial de Saintes, fondé de procuration de M. Pierre Dreux, conseiller du roi en son grand conseil, noble homme Dominique Dreux, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France; messire Jean Dreux, prieur de Mornac, et de M. Nicolas de Paris, conseiller et maitre des requêtes ordinaire en la chambre des comptes, comme mari de Marie Dreux, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire, chacun d'une cinquième partie de Thomas Dreux, sieur de la Pommeraye, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France, leur père, parlant à Françoise de Cerisay, veuve de Charles Dreux, conseiller du roi, trésorier provincial en Guyenne, tutrice de ses enfants

Digitized by Google

héritiers pour un cinquième, demande faire inventaire de papiers, titres, meubles, lettres, missives.

1629. — Françoise de Cerizay, veuve de Charles Dreux, seigneur d'Arclou, trésorier, demeure au bourg Saint-Pallais.

1630, 2 octobre. — Jean Dreux, seigneur de La Pommeraie, aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur de Mornac et Le Breuillet, donne quittance à Jacques Michel, fermier des dits prieurés, de huit années de ferme à 1450 livres par an. (Minutes de Limouzin).

1630. — Jean Dreux, curateur de Pierre Dreux, seigneur du Port d'Arcloux, fils de feu Charles Dreux, et de Françoise de Cerizay.

1636. — Pierre Dreux, seigneur du Port d'Arcloux, conseiller au parlement de Rennes.

1648. — Claude Dreux, élève aux Jésuites, donne procuration de prendre possession de la chapelle Saint-Girard, en l'église de Paris, de l'ancienne communauté.

1648. — Pierre Dreux, ayant charge de Jean Dreux, son oncle, chanoine, fait marché pour réfection de la charpente du clocher de l'église de Breuillet pour 260 livres (plans). (Minutes de Limouzin).

1648 (date rongée). — Messire Pierre Dreux, seigneur du Port d'Arclou, conseiller du roi au parlement de Rennes, y demeurant, étant à Saintes, ayant charge de Jean Dreux, conseiller et aumônier ordinaire du roi, chanoine de Notre-Dame de Paris, y demeurant, prieur du prieuré Sainte-Catherine de Coust... en l'île d'Arvert, afferme les revenus de ce prieuré 100 livres par an. (Minutes de Limouzin).

1760, 23 juin-19 mars 1770. — Testament de Marthe Drouhet, veuve d'Armand de Laporte, chevalier, seigneur de Beaumont de Saint-Genis, lègue à Anne-Marie du Breuil de Théon, fille aînée de Jean du Breuil de Théon, son gendre ; codicile le 23 mars 1767, *idem* le 17 oct. 1768. (Minutes de Pasquier).

1736, 5 mai. — Anne Dubois, seigneur de Chateaulin et Puyrigaud, héritier de Léonard-Nicolas, Esther-Louise, Louise, Marie et Marguerite de Bonnefoy, représentant Anne de Polignac, sa mère, demeurant au château de Puyrigaud, paroisse de Léoville en Angoumois. (Minutes de Senné).

1573, 29 mars. — Procuration donnée par Lancellot Dubouchet, chevalier, seigneur de Sainte-Gemme (??), La Barde et de Béraudière, pour comparaître devant la cour de Niort, en instan-



Digitized by Google

ces poursuivies par Gabriel Jousseaulme, écuyer, sieur de Varaise, contre Christophe Cartier et autres, métayers de Pairé de Benet et noble homme René Réorteau, frère dudit Pairé, prendre la défense dudit Réorteau et aussi sa défense en l'instance d'appel par lui interjetée de certaine saisie mise sur ledit bien de Pairé par le seigneur d'Estissac ou son sénéchal à Benet (1).

1618, 30 juin. — Jean Bonnet, au nom de Gilles Philipier, conseiller au présidial de Saintes, mari de Françoise Dubouchet, parlant à Jacques Dubouchet, avocat au parlement de Bordeaux, a dit qu'après le décès de Mathurin Dubouchet, conseiller audit siège, son père (père de Françoise et Jacques) il (Jacques) se seroit emparé de tous les biens dudit feu et aussi de [ceux de] deffuntes, Jacquette Horson et Clémence Buhet, mère et aïeule des parties, ce qui aurait donné lieu à procès qui a été renvoyé à Nérac; dit que ledit Philipier ne peut le poursuivre à cause de ses parents siégeant à Nérac; somme ledit Dubouchet de dire si MM. Sarran de Lalanne, Jean Dunoyer, de Boucaud, de Roustigny, sieur de Tastes, de Rubor, Fronton de La Roche, Charles de Farnoulx, Dominique Dubourg, Joseph de Pommiers, tous conseillers, ne sont pas ses cousins, partie germains, les autres au second et troisième degré. Si M. de Lalanne n'est président en ladite cour, n'est pas le père dudit Sarran, et MM. de Senault et de Marboutin, beau-frère dudit Sarran son cousin.

1638. — Jean Dubouchet, commissaire aux aides de l'élection de Saintes.

1638. — Françoise Dubouchet, veuve de Gilles Philippier, conseiller au présidial, mère de Anne Philippier, mariée à Pierre Symon.

1654. — Pierre Dohet, sieur de Saint-Phelis, demeurant à Saint-Maigrin, mari de Elisabeth Dubouchet, fille de Jacques Dubouchet, avocat, et Suzanne Jallais; sœur de Suzanne Dubouchet, religieuse aux Notre-Dame de Saintes.

Jacques Dubouchet, André Dubouchet, Benjamin Dubouchet, frères de Suzanne susdite.

1668. — Benjamin Dubouchet, sieur de Haute-Rive, demeurant au château de Clam, fils de Jacques, neveu de N. Jallais.

1663. — Benjamin Dubouchet, sieur de Haute-Rive.

---

(1) Cet acte n'est pas une minute. Je le réunis cependant aux minutes parce que l'original qui m'est passé sous les yeux est probablement unique et qu'il donne un renseignement utile.

Digitized by Google

1669, 12 avril. — André Dubouchet, sieur de Saint-André, paye au nom de Jean Moine, sieur de Chanfort, conseiller au présidial, 400 livres de pention pour Jean Moine, pentionnaire au couvent de la Sainte-Trinité de Saint-Laurent de Me...

(Minutes de Marcouiller).

1696. — Jean Dubouchet, sieur de Grandmoulin (paroisse de Mosnac), capitaine au régiment d'infanterie de Noailles, ci-devant de Guiche.

1633. — François Duboulet, écuyer, sieur de La Brousse ou La Broue, en Poitou.

1638. — François Duboulet, écuyer, sieur de La Broue, mari de Barbe Hervé, fille de feu François Hervé, avocat, baillif des cours temporelles de l'évêché.

1658, 1er novembre. — Donnation par Barbe Hervé, femme de François Duboullet, écuyer, sieur de La Broue, à Marie Duboullet, sa fille, de 250 livres de rente par an. Elle mourut le 27 décembre 1658. François Duboullet, sieur du Coudret, et Marie, ses enfants. (Minutes de Prieur).

1689. — François Duboulet, écuyer, sieur du Coudret, paroisse de Saint-Bris des Bois.

1660. — Louis Duboullet, sieur de Logerie, second capitaine au régiment de Silly, demeure à Perpignan ;

François Duboullet, écuyer, sieur du Coudret, demeure à Saint-Robert en Saint-Bris des Bois ; Gabriel Duboullet, écuyer, sieur de La Broue, capitaine au régiment de Silly ; Jacques Duboullet, sieur de Bonneville, lieutenant au régiment de Silly ; Marie Duboullet, frères et sœur, héritiers de Barbe Hervé, leur mère, et de François, sieur de la Broue, leur père.

(Minutes de Richard).

1665. — Louis Duboullet, écuyer, sieur de Logerie, premier capitaine au régiment de Silly, demeure à Logerie, en Poitou.

1733, 16 juin. — Pierre Duboullet, écuyer, seigneur de Lorgerie, demeurant paroisse de Bonneville en Poitou, agissant pour Jean, son frère, et Marie Duboullet, femme de Charles Tizon, écuyer, seigneur de Coulonge, et pour Suzanne Duboullet, femme de Joseph Bertrand, vend à Jean Savary, marchand, demeurant rue Saint Michel, le Coudret, paroisse de Saint-Palais, leur venant de la succession de Louise Duboullet, leur tante.

(Minutes de Marsay).

Ch. Dangibeaud.

Digitized by Google

## QUESTION

N° 913 — Quelles relations de parenté y avait-il entre François Mouchard, écuyer, ancien député de la ville de La Rochelle au Conseil royal de Commerce, dont il existe un bel ex-libris gravé daté de 1733, et Marie-Anne-Françoise Mouchard de Chaban, comtesse Fanny de Beaumarnais, née à Croix-Chapeau, près La Rochelle, en 1738 ? J. P.

## LIVRES ET REVUES

*Revue scientifique* (Revue rose) du 11 mai 1912. — *Comment on fouille et étudie un ossuaire de la pierre polie*, par le Dr Marcel Baudouin.

Quand on apprend qu'un ossuaire de la pierre polie vient d'être mis au jour par des carriers, agriculteurs, constructeurs de chemins de fer, la première précaution à prendre est d'acheter le terrain de suite. — Si la fouille ne peut être faite immédiatement, il faut refermer d'urgence le monument pour que personne ne puisse ni y toucher ni même y accéder. Il est parfois utile d'avoir un garde assermenté. — Le moment d'explorer le caveau étant venu, il faut charger un docteur en médecine expérimenté, et autant que possible anatomiste spécialisé en préhistoire, non seulement de diriger les travaux mais d'opérer lui-même, et seul, dans les conditions voulues, l'extraction des ossements, quitte à demeurer à ses côtés pour contrôler ses actes, et les authentiquer d'un témoignage indiscutable. Si l'expérience pratique du fouilleur n'est pas à la hauteur de ses connaissances médicales, on opère la fouille autant que possible par coupe verticale, en repérant chaque os, tenant note de sa position, profondeur, conditions de trouvaille. Il faut prendre des photographies (au magnésium si c'est nécessaire) des objets sur place, en ayant soin de placer, au préalable, des étiquettes sur chaque objet, ossement, etc. Ces photographies sont, en effet, des documents de premier ordre au point de vue scientifique pour la détermination de la nature même des sé-

Digitized by Google

pultures. Il faut cribler les sables, recueillir des échantillons des matériaux, renfermer chaque os dans une boîte avec étiquette... etc.

(Voir l'article au surplus, pour les conseils de récolte des os).

—

*Le Correspondant* du 10 juillet 1912.

*De la Malmaison au Bellérophon*, d'après de nouveaux documents, par M. Louis Sonolet. C'est l'histoire lamentable des hésitations de Napoléon Ier, vaincu, à Rochefort et à l'île d'Aix, avant son embarquement sur le vaisseau anglais. D'abord plein de l'illusion que le gouvernement allait lui confier une armée pour engager une lutte suprême, puis acceptant et repoussant tour à tour les dévouements vraiment touchants et héroïques qui s'offraient à le transporter en Amérique, finalement allant se constituer prisonnier entre les mains des Anglais à la grande surprise et indignation des populations qui criaient encore « vive l'Empereur ! » Ce récit très attachant est écrit surtout d'après des lettres de M. Adolphe Pelletreau, et le *Manuscrit inédit de l'enseigne de vaisseau Doret* (1) *du 14e régiment de marins.*

Il est très probable que rien n'aurait été plus facile que de faire passer l'Empereur en Amérique, malgré la présence du *Bellérophon*. Le capitaine de vaisseau et préfet maritime Casimir de Bonnefoux exagéra certainement les difficultés de l'entreprise. Il n'est pas douteux que soit par la Seudre et Royan, soit même par Rochefort, Napoléon aurait pu échapper à la vigilance des Anglais. Des préparatifs sérieux furent faits en conséquence. Le capitaine Baudin, un lieutenant de vaisseau Victor Besson, l'enseigne Doret, le vaillant Ponée, répondaient du succès. Napoléon, influencé par les affirmations intéressées du préfet, et par une idée folle que l'Angleterre se montrerait généreuse et le laisserait libre, refusa, parce que, dit-il, « on a fait grand bruit de beaucoup de Français dont j'ai causé la mort, mais tous ceux que j'ai exposés l'ont été pour la cause de la patrie et je n'irai pas, pour ma sureté personnelle, vouer votre brave équipage à un combat inégal. Je ne veux pas qu'un seul homme s'expose pour moi ». Néanmoins, plusieurs

(1) Rayé des cadres en 1815, à cause de son dévouement à Napoléon, puis réintégré en 1830, il devient capitaine de vaisseau, gouverneur de la Réunion et sénateur.

Digitized by Google

fois encore il prêta l'oreille à des projets d'évasion, mais, au dernier moment, sa fierté se révoltait, il retirait son consentement, il ne voulait pas paraître fuir, il ne voulait pas compromettre sa dignité impériale dans des aventures. On connait la lettre pleine de grandeur qu'il écrivit au prince régent d'Angleterre. M. Sonolet refait une fois encore le récit de l'embarquement,

M. Sonolet publie dans le *Pays d'Ouest* le mémoire de l'enseigne de vaisseau Doret.

—

P. Studer, *The oak book of Southampton of C. A. D. 1300*, tome II et supplément. Southampton Cox and Sharland 1911 (publication of the Southampton Record Society).

Le tome II de cette très utile publication doit attirer particulièrement l'attention des historiens des institutions et du droit parce qu'il contient une rédaction nouvelle des *Robles d'Oleron*.

La rédaction représentée par le « Livre aux ais de chêne » comprend les 24 articles qui constituent, ainsi qu'on l'admet depuis Pardessus, le texte primitif, plus trois autres qui sont manifestement des additions postérieures. D'après l'aspect de l'écriture, elle a été écrite au commencement du XIV^e^ siècle ; elle est donc contemporaine des deux rédactions que l'on considérait jusqu'ici comme les plus anciennes, celle du *Liber Memorandum*, et celle du *Liber Horn*, toutes deux conservées aux archives municipales de Londres, c'est-à-dire qu'elle appartient sans doute aussi au règne d'Edouard II. D'après M. Studer, le manuscrit de Southampton représente le mieux le texte primitif, et il considère qu'il est à certains égards supérieur aux manuscrits de ce même groupe (bien que l'auteur n'ait pas tenu compte de tous les manuscrits ni de toutes les éditions utilisables (1).

A quelle époque, où et dans quelles circonstances a été rédigé le code maritime qui porte, on ne sait pourquoi, le nom d'Oleron ? S'il est exact, comme Studer le conclut, que la rédaction originale était écrite dans le dialecte anglo-normand, il faut en chercher l'origine dans la France de l'Ouest ou du

(1) Il existe notamment une édition donnée par MM. Louis Lucas et Michel Grau dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, t. XXVI, 1902.

Digitized by Google

Nord-Ouest. Oleron n'a rien à voir dans l'affaire. Je m'étonne que M. Studer ajoute que cet original en anglo-normand ait été « écrit peu après le temps de Richard Ier et probablement d'après le texte rédigé sur l'ordre de Richard. » La « charte » ou « loi » dite d'Oleron est une compilation d'un caractère purement privé ; rien ne nous permet d'attribuer la moindre part dans sa rédaction au roi Richard non plus qu'à tout autre souverain. La loi d'Oleron ne contient pas une seule disposition de nature politique.

Le texte de cette loi d'Oleron est loin d'être toujours limpide.

CH. BEMONT.

*(Revue Historique*, mars-avril 1912).

—

*Montpellier de Médillan.* — M. Charron, instituteur à Montpellier, a voulu occuper ses loisirs, ainsi que beaucoup de ses collègues, à écrire la monographie de sa commune. Il y a souvent lieu de faire des réserves sur la qualité des documents offerts aux lecteurs, présentés pêle-mêle, sans beaucoup de critique, sur le plan adopté par les auteurs de ces monographies, leur rédaction, leur insuffisance à traiter telle ou telle question, leur négligence de n'avoir pas abordé telle ou telle autre plus à leur portée. Ici nous n'avons vraiment qu'éloges à décerner. M. Charron avait entrepris une tâche très ingrate, parce que Montpellier n'est pas un bourg qui ait joué un grand rôle dans l'histoire du pays. Je ne sais même pas si on connait la forme latine médiévale de son nom. En tout cas, on ignore son origine. M. Charron est, en effet, très sobre — ce dont il faut le louer hautement — sur l'étymologie de ce mot. Il avoue qu'il n'a pas retrouvé d'où vient Montpellier. Mon Dieu ! le grand Montpellier est logé à la même enseigne ! C'est un nom qui a dû naître au moyen âge, voilà tout ce qu'on peut en dire. Mais d'où lui vient son qualificatif de Médillan ? Probablement d'un nom latin comme Medillus, Metillus, qui aura fait Medillianum, Metillianum, Metellianum, Medilianum. Montpellier aurait été fondé sur un ancien village gallo-romain. La question est intéressante mais fort épineuse et M. Charron a eu la sagesse de ne pas forcer son talent et de ne pas s'aventurer sur ce terrain dangereux. En revanche, il a tiré fort bon parti des documents

Digitized by Google

inédits qu'il a pu recueillir à grand peine dans les minutes et ailleurs. Il a surtout eu le bon esprit de grouper les souvenirs des âges passés et de sauver du naufrage quantité de détails de mœurs disparues ou sur le point de disparaitre. On en jugera par le très curieux chapitre que nous reproduisons.

Digitized by Google

# REVUE

# DE SAINTONGE & D'AUNIS

## BULLETIN DE LA SOCIÉTE DES ARCHIVES


SOMMAIRE DU NUMÉRO DE DÉCEMBRE 1912


Avis et Nouvelles ; Adhésion, Congrès, Bi-centenaire de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Bordeaux, Prix.

Notes d'état civil : *Mariages :* De La Taille-Favier-Lévêque, Mossion de La Goutrie-Escolle, Frelaut-Pinasseau — *Décès :* M. Cuissard, M. Jambu, abbé du Poërier de Portbail, M. Giraudias, M^lle^ de Clauzade, M^me^ Duport, M. Saudau, docteur Mauny.

Notes généalogiques : *Les familles Ricard et Penard*, par M. Delavaud.

Variétés : *Souvenirs d'un prêtre émigré en Espagne*, par l'abbé Gaultier ; *Réparations à l'arc Romain en 1854*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Bernard Palissy Agenais*, par M. Ch. Dangibeaud ; *Le texte du bal de Saintonge* ; *Les justices de paix de Saintes*, par M. Guérin.

Documents : *Inventaire des séries départementales des Archives nationales relatives à la Charente-Inférieure*, par M. Y. Heurtel.

Bibliographie.


## AVIS ET NOUVELLES

M. Jean Vittu de Kéraoul, à Paris, a été admis comme membre de la Société.

—

Le volume sera distribué à la fin de décembre. Les cotisations seront mises en recouvrement à la fin de janvier 1913.

—

Notre confrère M. Delavaud a été admis par la Société des gens de Lettres.

—

Le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Grenoble le mardi 13 mai 1913. Clôture le 17.

Les personnes désireuses de prendre part aux travaux du Congrès recevront, sur demande adressée à M. le ministre de l'instruction publique, une carte et une lettre d'invitation donnant droit au transport à tarif réduit. Elles devront avertir de leur intention le 3^e^ bureau de la direction de l'enseignement supérieur avant le 15 avril, dernier délai, en indiquant exactement leur itinéraire.

Ces lettres seront valables, à l'aller : du samedi 3 au jeudi 15 mai, et, au retour : du samedi 17 au jeudi 29 mai.

—




Digitized by Google

Le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements est fixé au 13 mai.

—

Le 12 novembre 1912, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a célébré le deuxième centenaire de sa fondation. Notre confrère, M. Ch. Dangibeaud, avait été désigné pour représenter notre société.

Les fêtes, commencées le 11 au soir par une grande réception à l'hôtel-de-ville, comportaient une visite du musée lapidaire et de la Bibliothèque, un déjeuner offert aux membres de l'Académie et aux délégués, une séance publique et une représentation de gala au grand théâtre. L'Académie a repris ainsi, mais en l'augmentant, le programme de la fête qui eut lieu à l'inauguration en 1712 : discours, dîner et séance de musique. Les académiciens de ce temps-là ne frayaient point avec la jurade.

A la séance publique, on a entendu de très intéressants discours de MM. Courteault, président, sur le rôle et les œuvres de l'Académie pendant deux siècles, de M. le Dr Bergonié qui retrouve en 1790 beaucoup des critiques et des desiderata actuels pour les hôpitaux ainsi que les raisons qui empêchent d'accomplir les réformes souhaitées, de M. Bouvy, bibliothécaire à l'Univesité de Bordeaux, sur le portrait de Montesquieu.

A la fin de la séance, les délégués ont remis l'adresse de leur société à l'Académie.

Voici la nôtre telle qu'elle a été déposée :

Messieurs,

C'est à bon droit que la cité de Bordeaux, notre capitale régionale, se glorifie de posséder dans son Académie, dont elle célèbre aujourd'hui le deuxième centenaire, l'une des plus anciennes sociétés savantes de l'Europe, sortie d'un groupement qui pourrait revendiquer un demi-siècle encore, en remontant à la plus lointaine origine.

Il est donc bien légitime que de tous les points où s'étend l'influence de notre métropole du Sud-Ouest, les sociétés savantes se joignent à elle et adressent à leur grande doyenne, avec leur fraternel hommage, leurs vœux pour qu'à ce passé qui compte déjà par siècles, s'ajoute une longue suite d'années marquée par une laborieuse et féconde activité.

Notre Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis n'a qu'une existence encore bien courte, comparée à la

Digitized by Google

vôtre, car elle ne date que de trente-sept ans, mais elle n'a eu garde de manquer au rendez-vous, et, comme une petite fille pleine de respect pour son aïeule chargée d'ans et de gloire, le jour de sa fête, elle vous apporte ses souhaits de long avenir et de prospérité nouvelle.

Après une ère brillante, à la fin du XVIII[e] siècle, suivie d'une accalmie que beaucoup de circonstances expliquent, nous assistons, heureusement, à un retour de faveur, surtout dans les hautes sphères intellectuelles, pour nos antiquités et nos traditions nationales. L'opinion mieux éclairée y voit de plus en plus les bases solides, les racines profondes de l'amour de la patrie.

Il semble qu'en ce moment même, cette vérité reçoit une éclatante confirmation dans le spectacle merveilleux de ces petits peuples de l'Europe orientale qui semblaient naguère disparus de l'histoire sous une oppression cinq fois séculaire et qui, bercés par la poésie populaire dans le culte de leurs traditions, pieusement conservées, étonnent le monde par des prodiges de vaillance et ressuscitent si glorieusement à la vie nationale.

Dans leurs recherches patientes, dans leurs études d'histoire locale nos modestes sociétés de province n'ont-elles pas, elles aussi, le mérite et la haute satisfaction de travailler à la grande œuvre de l'éducation nationale en faisant mieux connaître et plus aimer la terre de France ?

Il y a plus de deux cents ans que l'Académie de Bordeaux a ouvert la large voie dans laquelle nos sociétés provinciales sont entrées à sa suite, en y déployant les diverses formes de leur activité.

Honneur à elle, salut respectueux à tous ses membres, et longue vie à notre vénérable ancêtre.

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE SAINTONGE ET D'AUNIS.

A la fin de la séance, le président de l'Académie, M. Courteault, a proclamé les noms des nouveaux associés et des membres correspondants.

Notre confrère, M. Ch. Dangibeaud, a été nommé correspondant.

—

M. Profit, inspecteur primaire à Saint-Jean d'Angély, auteur d'un ouvrage la *Mutualité nouvelle*, obtient de l'Académie française un prix de 800 francs (fondateur Fabien).

Digitized by Google

# NOTES D'ÉTAT CIVIL

Le 3 octobre 1912, a été célébré dans l'église de Saint-Savinien sur-Charente, le mariage de M. Marie-Octave-Jacques-Henri de La Taille, attaché à la banque d'Union Parisienne, fils de Marie-Charles-Stanislas de La Taille, inspecteur principal en retraite des chemins de fer P.-L.-M., chevalier de la Légion d'honneur, et de feue Marie-Anne-Suzanne Bouveiron, avec Mlle Marguerite-Marie Favin-Lévêque, fille de feu Paul Favin-Lévêque, capitaine de remonte et de Madame née Suzanne de Watter, demeurant au logis de la Vigerie, commune de Saint-Savinien.

—

Le jeudi 24 octobre 1912, a été béni à Saintes, le mariage de M. René Mossion de la Gontrie, avec Mlle Odette Escolle.

Le père du jeune homme, ayant épousé la sœur de la mariée, ce mariage offre cette particularité extrêmement rare d'un fils qui devient le beau-frère de son père et de sa belle-mère, et oncle de ses demi-frères et demi-sœurs ; d'une mariée qui devient belle-fille de son beau-frère et de sa sœur.

—

Le 30 octobre 1912, à Chevanceaux, a été béni le mariage de M. Jean Frelaut, peintre-graveur, fils de feu le général de brigade Frelaut, avec Mlle Elisabeth Pinasseau, fille de M. F. Pinasseau, notaire honoraire.

## DÉCÈS

Le 5 février 1912, est décédé à La Rochelle, M. Cuissard, ancien bibliothécaire d'Orléans.

(Voir *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XVI, p. 146).

—

Le 23 septembre 1912, à La Grange, commune de Chaniers, est décédé M. Louis-Eugène Jambu, directeur des contributions directes en retraite, né à La Rochelle le 24 avril 1833, mari de Mlle Marie-Melidie Huvet.

—

Le 3 octobre 1912, est décédé à Saint-Jean-d'Angély, M. l'abbé Louis-Marie-Robert du Poërier de Portbail, curé de Saint-

Digitized by Google

Julien de l'Escap et de Poursay-Garnaud, âgé de 45 ans. L'inhumation a eu lieu à Saintes le 5 octobre.

—

Le 7 octobre 1912, est décédé à la Mothe-Saint-Heray, M. Emile Giraudias, architecte, fils de M. Eugène Giraudias, notaire à La Mothe-Saint-Heray, âgé de 35 ans.

—

Le 24 octobre 1912, est décédée au château de La Chaussée, près Saint-Savinien, M^lle^ Etiennette de Clauzade de Mazieux, âgée de 26 ans. (Voir plus bas, page 322).

—

M^me^ Marie Druet, veuve de Jean-Aubin Duport, député de la Charente-Inférieure, âgée de 74 ans, décédée à Poitiers le 25 octobre 1912, a été inhumée le 29, à Saint-Jean d'Angély.

—

Le 9 novembre 1912, est décédé à Saint-Jean d'Angély, M. Saudeau, bibliothécaire de la ville.

Il était né à Saint-Jean en 1827. D'abord petit commis à Paris, il devint secrétaire de mairie, puis greffier de justice de paix, et enfin bibliothécaire-archiviste. Au milieu de toutes ces occupations professionnelles, il ne négligea jamais l'histoire locale, qu'il aimait profondément, et parvint à réunir un certain nombre de documents qu'il publia sous le titre de : *Saint-Jean-d'Angély d'après les archives de l'échevinage.*

Il communiqua à notre société divers actes qui ont été insérés dans nos volumes.

Il était officier d'Académie.

(Voir l'article de M. Mesnard dans la *France* de Bordeaux du 14 novembre).

—

Le 3 novembre 1912, aux environs de Surgères, en chassant, le docteur Marius Mauny, chevalier de la Légion d'honneur, notre confrère, est décédé subitement. Il n'avait que 49 ans. L'inhumation de son corps a eu lieu le 7, à Mortagne, dans le caveau de sa famille.

De son mariage avec M^lle^ Marie Gay de La Chartie il laisse un fils, Jean.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe, nous reproduisons celui de M. Genet, qui dit très exactement avec quelle stupeur, quelle émotion, la nouvelle de ce décès inat-

Digitized by Google

tendu a été accueillie à Saintes et dans le département. Le docteur Mauny, en effet, avait conquis très vite l'absolue confiance de la population. Les malades savaient qu'avec lui le mal serait vite reconnu et victorieusement combattu. Les gens bien portants savaient que, si un accident leur arrivait, le docteur Mauny remettrait tout en bon ordre ; on se laissait opérer avec toute la sécurité possible, parce que par de nombreuses guérisons le chirurgien avait prouvé son extrême habileté. Tous ses confrères, tous les malades louent la sûreté de son diagnostic et la sûreté de sa main. Un d'eux affirmait qu'il avait des yeux au bout des doigts. Il ne cherchait pas, comme tant d'autres, des profits exagérés ou illicites dans un art qu'il exerçait par goût, en *dilletante*. Il opérait par an 3 à 400 personnes; c'est à peine si le quart payait... et encore des prix doux ! Aussi, chacun, en le voyant disparaître, a-t-il l'appréhension du passager, qui se demande si, en cas de naufrage, il parviendra à se sauver. Cette unanimité et la sincérité des regrets font l'éloge du praticien et du médecin mieux que tous les discours.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque se répandit dans la ville de Saintes le bruit de la mort du docteur Mauny, on crut à une fausse nouvelle, à quelque accident dont les conséquences avaient été sûrement exagérées : on ne pouvait accepter cette idée que l'homme jeune et actif que beaucoup d'entre nous avaient vu la veille encore, plein de santé, avait cessé de vivre.

Et quand tout espoir fut perdu, quand on connut l'affreuse vérité, ce fut en ville et dans toute la commune une véritable consternation, on eût dit d'un malheur public.

C'est que le docteur Mauny occupait, par son talent de chirurgien, dans la cité et dans la région, une place considérable, et que tous, que ce soit au point de vue médical, administratif, politique ou social, mesuraient l'étendue de la perte que nous venions de faire.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge du praticien : cet éloge sera fait avec l'autorité de ceux qui, à titre de confrères, de collaborateurs, l'ont approché de plus près, ont pu juger sa vie de labeur incessant, en même temps que sa science si vaste et pourtant si modeste. Il me suffira de citer l'appréciation que portait sur lui l'éminent professeur Labbé, mon honorable collègue au Sénat. Chaque fois que j'avais le plaisir de le rencontrer dans les couloirs du Luxembourg, il ne manquait pas de

Digitized by Google

m'arrêter pour me demander des nouvelles de « son cher élève Mauny » et presque toujours il me quittait sur ces mots : « C'est un grand bonheur pour vous de posséder un tel chirurgien ».

Je viens m'incliner devant cette tombe si prématurément ouverte, comme représentant du Conseil municipal de Saintes, dont de nombreux habitants sont venus jusqu'ici, au nom de de cette ville dont la population tout entière eût voulu, elle aussi, avant que le docteur Mauny reposât en terre natale, suivre son cercueil et, dans une imposante manifestation comme celle-ci, lui témoigner sa reconnaissance et ses douloureux regrets ; je me fais aussi l'interprète des mêmes sentiments au nom de la Commission administrative de l'hôpital-hospice.

Après de brillantes études médicales, le docteur Mauny, précédé de la réputation de haute probité professionnelle de son père, vint s'établir à Saintes dont il fit, sans pour cela oublier Mortagne, sa ville d'adoption.

Il ne tardait pas à s'y faire apprécier et bientôt sa réputation s'étendait bien au delà des limites de la cité, au delà même des limites du département. L'attention devait naturellement se porter sur lui pour un siège au Conseil municipal : il n'eut pas à poser lui-même de candidature, elle lui fut offerte en janvier 1898, à l'occasion d'une élection complémentaire et il était nommé dans les conditions les plus flatteuses : il fut, depuis, constamment et brillamment réélu.

Dans l'assemblée communale, tout aussi bien, du reste, que dans les autres Conseils où il fut appelé à siéger, il se fit une place de premier plan, non pas qu'il la recherchât, mais bien parce qu'elle lui fut acquise par sa franchise, sa droiture, par la sûreté de son jugement, par sa bienveillance et aussi par le charme de son commerce.

Il fit partie, au Conseil, de nombreuses Commissions dont il suivait avec assiduité les séances ; travailleur infatigable, il fut à plusieurs reprises, chargé de l'important rapport du budget; discutant posément, avec sang froid, il sut garder toujours la plus juste mesure et conserver ainsi, la sympathie, l'amitié de ses collègues.

Dans le domaine politique, une ardente foi républicaine que lui avait léguée le vaillant lutteur qu'avait été son père, lui inspirait toujours, comme en chirurgie sa science, des solutions nettes et précises qui ne laissaient place ni au compromis, ni à

Digitized by Google

l'équivoque. Le docteur Mauny n'était pas seulement un cerveau, c'était aussi un caractère.

Sans ambition politique, c'est par pur dévouement à son parti qu'il accepte, à deux reprises, de porter le drapeau républicain dans l'élection au Conseil général du canton sud de Saintes, se gardant bien d'attaquer les personnes et se tenant exclusivement sur le terrain des principes ; il force ainsi l'estime de ses adversaires qui ne trouvent qu'un moyen pour le combattre : faire craindre que la politique ne prive le pays de son grand chirurgien.

A l'hôpital, son rôle n'est ni moins beau, ni moins désintéressé. Il y débute en 1891, quelques années à peine après son installation à Saintes ; il crée, sans rétribution, le service de chirurgie qui n'existait pas avant lui ; à cette époque, on n'intervenait que dans des cas exceptionnels, souvent désespérés ; les indigents devaient être envoyés dans l'établissement le plus voisin, exposés, par suite du retard dans l'intervention, aux plus graves complications.

Deux ans après, il est nommé chirurgien en chef, son autorité croit avec les services qu'il rend chaque jour. Il devient, pour la Commission administrative, un collaborateur précieux ; il étudie avec elle l'amélioration de la salle d'opération réalisée en 1894 ; quelques années plus tard il obtient la construction et l'aménagement d'une nouvelle salle dotée des plus récents perfectionnements. Durant ses vingt années d'exercice, le nombre de ses opérations est considérable ; elles sont presque toujours suivies de guérison, la statistique d'une année, que j'ai eue sous les yeux, indique 127 guérisons sur 128 opérations ; aussi, dans cet établissement, alors qu'hier encore c'était de la part des malades et du personnel un concert d'éloges, c'est aujourd'hui chez tous, de la stupeur, chez quelques-uns, une douleur qui va jusqu'aux larmes.

Un si grand mérite ne devait pas rester sans récompense : en 1910, le gouvernement de la République faisait le docteur Mauny chevalier de la Légion d'honneur ; jamais croix ne fut mieux accueillie par l'opinion publique. Le fils avait, en tous points, marché sur les traces du père, il avait même grandi le nom qu'il en avait reçu. Ce nom continuera a être dignement porté ; l'enfant qui faisait la joie, l'espoir de notre ami, trop jeune pour comprendre et se souvenir, apprendra de sa mère, que nous saluons respectueusement dans son affliction, quelle

Digitized by Google

vie de probité, de loyauté, de travail, de devoir, d'honneur, a menée l'homme que nous admirons et que nous pleurons avec elle.

## NOTES GÉNÉALOGIQUES

### LES FAMILLES RICARD ET PENARD

Chaque fois que la *Revue* a publié la généalogie d'une famille de notre pays à l'occasion d'un événement triste ou heureux attirant l'attention sur cette famille, j'ai été frappé de l'intérêt général de telles études. Une généalogie peut trop souvent ne satisfaire qu'une vaine curiosité, mais l'histoire d'un pays, pour être vivante et complète, doit reposer sur la reconstitution du passé des provinces, des villes, des familles. De même que tel récit de soldat ou telle pièce administrative évoque les armées napoléoniennes mieux que de pompeux exposés ou de savantes dissertations, de même l'histoire des familles nous fait comprendre les hommes tels que les ont faits leur milieu et leurs ascendants. Elle fait revivre aussi derrière les protagonistes des drames historiques cette foule d'individualités modestes qui, en réalité ne se compose pas uniquement de figurants muets et immobiles, il s'en faut : si chacun d'eux n'a pas eu un grand rôle à jouer, au moins appartenaient-ils à des groupes sociaux ayant leur mouvement propre ; c'est aussi parmi les figurants de chaque acte que se recrutent les grands rôles de l'acte suivant. L'histoire des familles permet donc de reconnaître pour chaque époque, le caractère et l'influence des diverses classes de la Nation ; elle nous fait aussi constater les conditions de l'ascension sociale ou de la décadence des familles qui expliquent tant de faits de l'histoire de l'ancienne France.

Cette étude a pour résultat de nous attacher fortement à la petite patrie où nos ancêtres ont vécu, puisque, célèbres ou obscurs, ils ne sont plus pour nous des anonymes mais des personnages déterminés ayant subi le contre-coup des événements de l'histoire locale ; avec eux nous nous sentons en quelque sorte vivre dans le passé. D'autant plus que très souvent l'on découvre que chaque famille actuelle est la résultante de races venues de provinces très variées, et que chaque personne dont la généalogie est établie avec précision touche plus ou moins

Digitized by Google

aux classes les plus élevées comme aux plus modestes de la population. L'esprit de famille, l'amour du clocher, le patriotisme trouvent donc leur compte à la connaissance du passé de nos ascendants, si effacée qu'ait été leur action dans l'œuvre des générations qui ont formé la Nationalité française.

Ces réflexions sont justes, je le crois, dans une certaine mesure, quelle que soit la généalogie que l'on examine ; peut-être trouvent-elles particulièrement leur application dans les provinces où le mélange des races et le mouvement de migration des individus ont été favorisés par les circonstances, comme c'est le cas dans notre pays.

La diversité des origines d'une famille actuelle, je l'ai encore une fois constatée, lorsque récemment, à l'occasion de la mort de mon cousin M. Ernest Ricard, décédé le 27 août dernier, j'ai été amené à l'étude de l'histoire de ses ascendants paternels et maternels ; j'ai pensé qu'un résumé de mes recherches pourrait être présenté à nos lecteurs, comme l'ont été des notices publiées par d'érudits collaborateurs de cette « Revue » dans des circonstances analogues.

Pour la clarté de mon exposé, j'ai divisé ce travail en quatre parties consacrées aux familles (Ricard, Boin, Penard, Le Huen) auxquelles appartenaient les quatre grands-parents du défunt, en écartant les détails qui n'auraient pas pour nous d'intérêt local.

## I

La famille *Ricard* est originaire de Toulon, où l'on peut suivre sa généalogie à partir du début du XVI[e] siècle ; des Ricard exercèrent les fonctions de notaires, occupèrent des charges municipales ou judiciaires et des emplois administratifs, servirent dans l'armée et dans la marine, s'enrichirent par des opérations commerciales ; quelques-unes des branches détachées du tronc commun s'élevèrent ainsi au rang des privilégiés et acquirent des terres titrées.

D'une branche qui, au XVII[e] siècle, a quitté la Provence et qui a fait souche à Paris et dans le Berry, descendaient ceux qui sont venus dans nos provinces de l'Ouest à deux époques différentes. Ce furent, tout d'abord, au XVIII[e] siècle, deux des fils (1) de Bernard-Georges Ricard, marchand à Paris (rue

(1) Pierre, receveur des aides à Surgères en 1790 ; et Louis-Marie-Victor, qui se maria à Ruffec.

Digitized by Google

Saint-Antoine), et de Louise-Catherine *Coutelier* (1) (mariés suivant contrat du 25 août 1745, passé chez Me Le Chanteur, notaire au Châtelet de Paris). C'est à un autre de leur fils que remonte le rameau qui, actuellement, subsiste dans la Charente-Inférieure : leur fils aîné, Antoine-François (1753-1830). Après avoir été, de 1772 à 1791, employé dans l'administration des Vingtièmes, où il était entré sous les auspices de son oncle, Amable-François Pinon du Clos, directeur de la Généralité de Bourges, puis dans l'administration des Aides, Antoine-François Ricard remplit, sous la Révolution, dans le département du Cher, diverses fonctions administratives qui lui donnèrent l'occasion de manifester son humanité et son courage ; il fut nommé contrôleur des Contributions directes en 1801, et fut maire de Charenton-sur-Cher sous l'Empire et sous la Restauration. Il avait épousé, le 26 avril 1787, Louise-Anne-Geneviève *Thombrault* (1765-1828) (2).

---

(1) Sœur de l'abbé Coutelier, vicaire à Gisors ; elle était fille de Nicolas Coutelier et de Marie-Adrienne *Brohon*. Celle-ci était sœur : 1° de N. Brohon, dont la fille, Jacqueline-Aimée (1731-1778), a publié des œuvres littéraires que Voltaire encouragea, puis des méditations pieuses ; et mourut « en odeur de sainteté », s'il faut en croire ses biographes ; 2° de la Mère Saint-Paul, Supérieure des Annonciades de Gisors (décédée le 11 janvier 1789) ; 3° de Madeleine (décédée en 1773), mariée à Denis *Pinon du Clos* (issu d'une famille originaire du Berry [Issoudun, Châteauroux, Saint-Amand] et qui a compté dans cette province et à Paris beaucoup de notaires, d'administrateurs et de magistrats depuis le XVIe siècle) ; de ce mariage une nombreuse postérité.

(2) Fille de Jean-Baptiste-Nicolas Thombrault, procureur du Roi à Menetou-Salon, et d'Anne-Alexandre *de Foullenaie* (1739-1811) qui, elle, était fille d'Etienne, conseiller du Roi, procureur et notaire royal à Charenton-sur-Cher (famille qui a produit Pierre, maire de Saint-Amand en 1736, et Jean-Baptiste-Prosper [1817-1908], député de l'Allier de 1876 à 1881) et d'Anne-Louise *Ruby* (décédée en 1770). La famille Ruby était une des plus notables familles bourgeoises du Bourbonnais, divisée en plusieurs branches qui occupèrent au XVIIe et au XVIIIe siècles des charges judiciaires et municipales ou exercèrent les fonctions de notaires à Sancoins, Sagonne, Saint-Amand, Saint-Pierre-le-Moutier, Couleuvre, Lurcy-Lévy, et s'allièrent aux Ménard, Colin, de Bosredon, Bureau, Terrasse, Bujon, Bidault, Dinnematin-Dorat, Sallot des Noyers, Giraud, noms bien connus dans l'histoire provinciale du Bourbonnais et du Berry. Parmi les parents des Thombrault, il faut citer les *Godin* (de Saint-Amand) : l'un d'eux, Jean Godin des Odonnais (1712-1792), avait pris part à l'expédition des trois Académiciens chargés, en 1737, d'aller mesurer au Pérou un arc du méridien terrestre ; il ne rentra en Europe qu'en 1774 avec sa femme Isabelle de Grandmaison (1727-1793) dont j'ai conté jadis les malheurs. (*Trois voyageurs français dans l'Amérique méridionale* ; extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, 1882.*)

Digitized by Google

Ils eurent quatre fils (1). Le troisième, Jacques-Antoine-Hippolyte, né à Saint-Amand le 19 mars 1795, décédé à Niort le 30 mars 1878, est celui dont la descendance nous intéresse. Elevé au lycée de Bourges, il fit les campagnes de 1813 et 1814 dans le 3e régiment des Gardes d'honneur ; j'ai recueilli les souvenirs qu'il avait gardés de cette période de sa vie. Entré en 1815 dans l'administration des Contributions directes, il fut, après avoir rempli diverses fonctions à Bourges, à Moulins, à Bar-le-Duc, à Nevers, envoyé en 1840 comme inspecteur à Niort ; il y devint directeur, fut transféré à Tulle en 1852, mais, après avoir pris sa retraite, revint se fixer à Niort en 1857. Il avait épousé à Paris, en l'église Saint-Roch, le 14 février 1822, Elisabeth Boin, née à Valenciennes le 9 septembre 1800, décédée à Niort le 13 août 1887. Il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

Il avait eu trois fils et une fille : 1° Louis-Antoine, né le 6 octobre 1825, décédé à Niort le 6 juillet 1881 ; inspecteur des Contributions directes à La Rochelle ; ensuite directeur de cette administration dans le département de la Corrèze, puis dans celui des Deux-Sèvres ; 2° et 3° Pierre-Henri-Amable et Ernest-Auguste-Hippolyte, qui suivront ; 4° Louise-Anne-Françoise, mariée le 12 janvier 1858 à Charles-Edouard *Delavaud*, né à Surgères le 8 avril 1824, professeur aux Ecoles de médecine navale, pharmacien en chef de la marine, puis inspecteur du Service de santé de la Marine (1883-1887), officier de la Légion d'honneur, de l'Instruction publique et du Mérite agricole (2). De ce mariage :

---

(1) Trois de ceux-ci restèrent dans le département du Cher ; deux d'entre eux ont laissé une postérité actuellement représentée par MM. Paul-Henri Ricard, ancien notaire; Albert Ricard, conseiller de préfecture du Nord ; le docteur Georges Ricard, et les familles Garsonnin et J. Pigeon.

(2) D'une famille originaire du Poitou où elle a formé plusieurs branches n'ayant pas adopté la même orthographe pour leur nom patronymique. Les ascendants de M. Ch. Delavaud ont exercé depuis le XVIIe siècle des fonctions notariales en plusieurs localités, en dernier lieu à La Foye-Monjault. François-Amable-Bernard Delavaud (1773-1832) vint vers 1820 s'établir à Surgères ; il avait quatre fils : deux d'entre eux épousèrent, l'un, Félicité *Lambert* (1810-1873) ; l'autre, Anne-Adeline *Pasquier* (1807-1868), dont les familles, alliées aux Huet-Labrousse, Ayrauld, Maisonneuve, etc., sont bien connues à Rochefort et à Saintes ; un troisième, Edouard-Aimé (1800-1882), épousa à Surgères, le 21 avril 1823, Marie-Rose-Elzire Bouhet (1801-1875), duquel mariage sont nés Charles-Edouard et Marie-Louise-Isaure (1827-1866), mariée

Digitized by Google

a) **Louis-Charles-Marie Delavaud**, né à Rochefort le 21 décembre 1860 ; docteur en droit, licencié ès-lettres, ministre plénipotentiaire de première classe, ancien directeur au Ministère des Affaires Etrangères, ancien ministre de France à Christiania, membre de la Commission des archives diplomatiques et de la Commission des archives coloniales, O. ✻.

*b*) Marie-Magdeleine-Elisabeth-Fanny, née à Toulon le 13 décembre 1864, décédée à Paris le 27 octobre 1887, mariée à Paris, le 2 décembre 1885, à Auguste-Camille-Gustave *Regelsperger*, né à Rochefort le 31 juillet 1856, docteur en droit (1) ; dont Jules-Emile-Charles, né à Paris le 27 octobre 1887, licencié en droit.

Amable Ricard, né à Charenton-sur-Cher le 12 juin 1828, décédé à Paris le 13 mai 1876, avocat à Niort, préfet des Deux-Sèvres le 4 septembre 1870, membre de l'Assemblée Nationale de 1871, vice-président de cette assemblée en 1875, sénateur inamovible en 1876, Ministre de l'Intérieur le 9 mars 1876, épousa

---

au capitaine Julien d'Avesnes, O. ✻, (dont postérité). Véronique-Cornélie Bouhet (1805-1852), sœur de Marie-Rose-Elzire, épousa Pierre-Chéri *Grimaux*, né à Rochefort le 12 janvier 1795, mort en cette ville le 14 janvier 1860, pharmacien en chef de la Marine, professeur à l'Ecole de médecine navale de Rochefort, ✻, dont : Edouard, né à Rochefort le 3 juillet 1835, décédé à Paris le 3 mai 1900, professeur à l'Ecole Polytechnique, membre de l'Institut, O. ✻, marié à Léontine Boutet, à Sainte-Hermine (Vendée), en 1857.

(1) Fils de Jules (1814-1885), directeur des Contributions indirectes et d'Anna-Eugénie *Maisonneuve* (1829-1875), fille de François-Auguste, médecin de première classe de la Marine et sœur d'Emile (1814-1895), capitaine de vaisseau, O. ✻, et de Camille (1822-1885), directeur du Service de santé de la Marine, O. ✻. Les Regelsperger, originaires d'Ansbach (Bavière), sont venus s'établir à La Rochelle au XVIII[e] siècle. Quant aux Maisonneuve, on sait la place qu'ils ont tenue à Rochefort depuis le XVII[e] siècle ; ils sont alliés aux Bréard, Busson, Barruel de Beauvert, Bérar, Ayraud, Alleyron, Gruel-Villeneuve, Chanot, Arnoux, Fontorbe, Polony, Thoyon, etc. (Voir le *Bulletin de la Société des Archives*, t. XI, p. 155, 245 ; t. XV, p. 416 ; t. XVI, p. 175 ; t. XVII, p. 400 ; t. XXII, p. 226 ; t. XXIV, p. 142, 207 ; t. XXV, p. 291 ; t. XXIX, p. 10). Le capitaine de vaisseau Martial Bérar (1803-1867), O. ✻, marié à Hortense Maisonneuve (1817-1896), sœur de MM. Emile et Camille Maisonneuve et de M[me] Regelsperger, avait deux sœurs, mariées au capitaine de vaisseau Béchameil (1795-1867), né à Chérac, qui fut député de Rochefort en 1846, et au contre-amiral baron de Saulces de Freycinet, Louis-Henri (1777-1840), préfet maritime à Rochefort, père des deux contre-amiraux Louis (1820-1877) et Charles (1823-1881), nés à Rochefort (voir le *Bulletin*, t. XXII, p. 169).

Digitized by Google

à Niort, le 28 mai 1856, Marie-Emilie-Palmyre *Clerc-La-Salle* (1), née à Niort le 31 mars 1831 et décédée, en cette ville, le 30 décembre 1901, dont il eut : *a*) Louis-Pierre-Philippe, né à Niort le 10 octobre 1858, président du tribunal de Mythô (Cochinchine), marié à Clémentine Ballié ; *b*) Louise-Anne-Marie-Marguerite, mariée le 19 mars 1893 à Alfred Géniteau, né le 12 novembre 1857 à Assais (Deux-Sèvres), colonel commandant le 57e régiment d'infanterie à Bordeaux, O. ✻ (qui a été lieutenant-colonel au 123e régiment d'infanterie à La Rochelle de 1905 à 1909).

Ernest Ricard, né à Charenton-sur-Cher le 22 novembre 1830, s'est établi à Rochefort en 1858 et y a été successivement avocat, avoué (1862) et procureur de la République (1870); nommé avocat-général à la Cour d'appel de Rouen en 1880, il a été ensuite conseiller à la cour d'appel de Paris (1883-1900) ✻. Marié à Rochefort le 11 septembre 1862 à Anaïs Pénard, il a eu deux fils et deux filles : 1° Anne-Marie-Léonie, née à Rochefort, mariée, à Paris, le 27 décembre 1887, à Emile-Louis *Girat*, docteur en médecine, né le 11 septembre 1858 à Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre), maire de cette ville, O. ✪; dont : Yvonne, mariée, le 10 octobre 1910, à Lucien Chapaud, notaire à Neuvy-Saint-Sépulchre, dont : Lucien-Louis-René, né le 1er mai 1912 ; 2° Marie-Lucien-Jean, né à Rochefort le 3 jan-

(1) La famille Clerc a rempli des charges municipales à Niort depuis le XVe siècle (Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, nouvelle édition, t. II, p. 527-529, en donne la généalogie). Elle s'est divisée au XVIIIe siècle en deux branches, Clerc du Fief et Clerc de La Salle ; celle-ci est apparentée aux Robinet de Beaurepaire (de La Rochelle), Tribert, Proust, Savarit, Chameau, Bastard, Boussi, Hérissé, Guille des Buttes, Bardonnet, Meschinet, Garran de Coulon (dont Jean-Philippe, 1748-1816, comte de l'Empire, sénateur, membre de l'Institut, G. O. ✻), Garran de Balzan (dont : Emile, 1838-1903, sénateur des Deux-Sèvres ; Louise, mariée à Georges Richard, né en 1846, ancien député des Deux-Sèvres), Pierret (de Barbezieux), Pillet, Delavau (de Bressuire). Le grand-père (Pierre, 1765-1830) et le père (Philippe, 1795-1861) de Mme Amable Ricard furent députés des Deux-Sèvres. Sa sœur, Marie-Aurélie Clerc-La-Salle, épousa en 1863 Antoine Tulèvre, percepteur à Bordeaux, dont deux filles, mariées aux capitaines Brabet et Bouchand. Une sœur d'Antoine Tulèvre avait épousé M. Magnan, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à La Rochelle ; la vénérable Mme Magnan réside à La Rochelle avec sa fille, veuve d'Aimé de Fleuriau ✻, secrétaire d'ambassade, et mère de mon excellent ami et collègue Aimé de Fleuriau ✻, premier secrétaire d'ambassade, du capitaine Louis de Fleuriau, de feu la baronne d'Avril et de Mme la comtesse Pierre de L'Epinois. (Voir *Revue*, t. XI, p. 301 ; t. XVI, p. 349).

Digitized by Google

vier 1870, marié à Burie le 31 janvier 1894 (1) à Sarah, fille d'Eugène Poitevin, vice-président du conseil général de la Charente-Inférieure, maire de Burie, ✻, O. ❶, et de Noémi Hibelot (cousine de feu Georges Roche, 1836-1900, député de Rochefort de 1882 à 1889) ; 3° Marie-Joseph-Ernest, qui suivra ; 4° Anne-Marie-Elisabeth, née à Rochefort, mariée à Paris le 20 juin 1902 à Joseph *Labic*, né à Saint-Gaudens le 15 mai 1872, licencié en droit, avoué à Céret, puis à Saintes (26 juillet 1902-5 décembre 1905), à Paris depuis 1906, directeur des « Juris-Classeurs » ; de ce mariage, deux enfants : Anne-Marie-Josette et Edmond-Louis-Marie-Robert, celui-ci né le 10 septembre 1909.

Marie-Joseph-Ernest Ricard, né à Rochefort le 3 janvier 1870, a été attaché au cabinet du préfet de la Sarthe et à celui du préfet de la Nièvre, sous-chef de cabinet du préfet de la Savoie, attaché au cabinet du Ministre des Finances (M. Cochery), sous-préfet de 3e classe à Lombez (1898), à Paimbœuf (1899), de 2e classe à Murat (juillet 1905, non installé), entreposeur des poudres à Lyon (janvier 1910). Il est décédé le 27 août dernier, chez son frère, à Rochefollet près Taillebourg, où il était en villégiature depuis quelques semaines.

Le 11 juillet 1899, il avait épousé, à Paris, Mary-Margaret-Alice *Irwin* ; de ce mariage, deux filles : Marie-Jeanne-Marguerite et Evelyne-Marie-Magdeleine. Mme M.-J.-E. Ricard (2) est fille de William C. Irwin, major-général dans l'armée britannique (décédé en 1901) et de Mary-Elisabeth Berkeley (3).

---

(1) La *Revue* (t. XIV, p. 110) en annonçant ce mariage, a donné quelques renseignements très sommaires sur la famille Ricard.

(2) Elle a plusieurs frères et sœurs, dont : Mary qui a épousé Henri-Hippolyte-Marie Saillard, né à Coutances le 14 juin 1865, successivement substitut du procureur de la République aux Andelys et au Puy, procureur de la République à Céret, la Roche-sur-Yon et Nevers, actuellement substitut au Tribunal de la Seine ; de ce mariage, deux enfants.

(3) D'une branche cadette des *Berkeley* qui (comme tant de familles anglaises, dans ce pays où l'on conserve soigneusement les traditions ataviques et où les cadets, exclus du partage des biens patrimoniaux, ne perdent pas du moins le souvenir de leur origine) peut prouver sa généalogie jusqu'au moyen âge et établir d'illustres alliances (Voir : Burke, *Peerage and baronetage*, au mot Berkeley). Le domaine dont ils portent le nom fut concédé par le roi Henri II d'Angleterre à Robert Fitz-Hardinge, qui mourut en 1170 ; un de ses descendants fut créé Lord Berkeley en 1245. Le 13e Lord, mort en 1506, était le frère aîné de Thomas Berkeley, auteur de la branche dont sont issues Mrs Irwin ainsi que sa sœur, Miss Anne-Margaret Berkeley, résidant aux Andelys (Eure).

Digitized by Google

## II

La famille à laquelle appartenait la grand'mère paternelle d'Ernest Ricard, Mme Ricard, née Boin (ma grand'mère maternelle) est originaire du Berry (1) mais a dans la Charente-Inférieure quelques attaches qu'il paraît bon de noter.

Gilles-Victor Boin, procureur à Bourges, eut de son mariage avec Françoise *Séguin* (1737-1818) (2), quatre enfants dont deux (3) nous intéressent au point de vue local, Antoine et Vincent.

Antoine (1769-1852), docteur en médecine, député du Cher (1815-1827), inspecteur général des eaux minérales de France, O. ✱, que Louis XVIII décora du cordon de Saint-Michel en 1823, eut de son mariage avec Adeline Salmon, une fille (4) et un fils, Ferdinand (1811-1907). Celui-ci, qui fut président de chambre à la Cour d'appel de Bourges, président du Conseil général du Cher, ✱, épousa Marie Seignette des Marais, issue de cette famille *Seignette* qui a tant marqué dans les annales rochelaises (5). Leur fille, Jenny-Catherine, a épousé, le 29 juillet 1873, Louis-Antoine de *Verdon*, alors substitut du procureur général à Bourges, et qui appartient, lui aussi, à une famille rochelaise, les Gigounous de Verdon, alliée comme les Seignette à beaucoup de

---

(1) De la partie du Berry qui confine au Nivernais et au Bourbonnais. Le plus anciennement connu est Blaise Boin, qui était notaire et procureur fiscal du comté de Sagonne en 1581. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, les Boin étaient notaires ou médecins à Sancoins, Givardon, Sagonne, Nérondes, Bussy ; ils étaient apparentés à la plupart des familles de la région : Rapin, Sallé (dont : Etienne-François-Xavier, 1754-1832, député aux États-Généraux de 1789, premier président de la Cour d'appel de Bourges en 1811, baron de l'Empire, O. ✱, qui fut le subrogé tuteur de Mme Ricard), Grangier, Collinet, Gaulmier, de Bonnault, Torchon, Poisson, Eparvier, Henry des Turreaux, etc.

(2) D'une famille de magistrats du Berry.

(3) Les deux autres étaient : Etienne (1759-1842), conseiller à la Cour d'appel de Bourges, marié à Julie-Suzanne Grangier, et Anne (1761-1861), mariée à François Guébin (dont descendent les familles Sénécal, Blanchard, Pinat).

(4) Victorine (1803-1878), mariée à Eugène *Corbin* (1800-1874), premier président de la Cour d'appel de Bourges, C. ✱ ; nommé Garde des sceaux en 1851, il déclina ces fonctions. Il était issu d'une des plus notables familles de Bourges, alliée aux Gassot, aux Bengy, aux Alabat, aux du Coing. (Voir : La Thaumassière, *Histoire du Berry*, 1690, p. 1017).

(5) Voir la *Revue*, t. XVI, p. 27 et 274 ; t. XX, p 161 ; tome XXIII, p. 28 ; Rainguet, *Biographie saintongeaise*, p. 552; Feuilleret et de Richemont, t. II, p. 715.

Digitized by Google

familles connues de notre pays (1). De ce mariage : a) Jacques-Antoine, 1874-1904 ; *b*) Henri-Joseph-Antoine, né en 1878, décédé le 25 juillet 1909, au Bosquet près Saint-Xandre ; il avait épousé le 11 février 1909 Clotilde de Villedon de Courson, nièce du colonel marquis de Villeneuve de Vittré et de M^me^ la vicomtesse Green de Saint-Marsault-Châtelaillon ; *c*) Marie, qui a épousé, le 2 août 1911, Fernand de Labrouhe de Laborderie, avocat à la Cour d'appel de Bourges.

Vincent Boin (1773-1804), adjoint au commissaire des guerres à Valenciennes, eut de son mariage avec Rosalie-Josèphe-Adélaïde *Brabant* (1775-1869) (2), un fils et deux filles. De celles-ci, l'une, Elisabeth, mariée à J.-A.-H. Ricard, fut, comme on l'a vu ci-dessus, la mère et l'aïeule des Ricard établis dans la Charente-Inférieure ; l'autre (Françoise-Cécile, 1802-1895), mariée à Auguste Callande de Clamecy (3), entreposeur des tabacs à Charleville, eut, entre autres enfants (4) : Adeline (1824-1891), mariée en 1841 (5) à Léon Saint-James (1812-1869) (6), conseiller à la Cour d'appel de Bourges (7), dont l'oncle maternel, François-Auguste Girard, s'était établi à Rochefort : celui-ci, de son mariage avec M^lle^ Tissier, eut deux enfants : Caroline (M^me^ Roudier), et Edmond, notaire à Rochefort, dont l'une des filles a épousé M. Jules Belenfant, lui-même notaire à Rochefort.

---

(1) Sa tante (Antoinette, 1823-1887) avait épousé Arthur Rivaille (1817-1879), député de La Rochelle, dont postérité (Voir *Bulletin*, t. IV, p. 266 ; t. VII, p. 344).

(2) Fille de Constantin Brabant, 1743-1810 (d'une famille d'industriels du département du Nord) et de Louise-Régise-Josèphe Piérard.

(3) Fils d'Antoine (1762-1826), maire de Bourges, baron de l'Empire en 1812, ✻.

(4) Parmi lesquels : Gustave, baron Callande de Clamecy (1824-1893), ✻, sous-préfet (dont : Madeleine, mariée à Henry Thiérion, chef de bataillon d'infanterie coloniale, O. ✻).

(5) Veuve en 1869, et remariée à Louis *Richaud de Servoules* (1827-1890), consul de France, ✻, d'une famille de Provence.

(6) D'une famille originaire de Bretteville (Calvados), il était fils de Jean-Baptiste-Antoine, et de Sophie-Anne Girard. La famille Girard, originaire de Caen, s'est, au XIX^e^ siècle, apparentée aux familles Renouard, Cheuvreux, Caillaux, Raynaud, Donnet, Richet, Buloz, Vavin.

(7) De ce mariage : a) Gabriel ; *b*) Georges, colonel d'infanterie, C. ✻, marié à Mathilde, fille du général de division Osmont, G. C. ✻ ; *c*) Edouard, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, marié à Antonine, fille de Paul Delagrange, capitaine de frégate, ✻, et de Sophie Rivet (sœur de l'inspecteur en chef des colonies, marié à Rose de Percin).



Digitized by Google

III

Dans la famille *Pénard* je trouve presque exclusivement des noms charentais. Le docteur Julien Pénard, médecin à Saint-Savinien, marié à une demoiselle *Boffinet* (1) en eut : 1° Lucien, qui suivra ; 2° Anne, mariée à Hippolyte Duvallois, notaire à Taillebourg, conseiller général de la Charente-Inférieure, décédé à Taillebourg le 14 juillet 1887, à l'âge de 90 ans (2) ; sa femme était décédée le 16 janvier 1879 (sans enfants ; 3° Virginie, morte à Taillebourg le 23 juin 1886, à 89 ans.

Lucien Pénard a été un médecin éminent, réputé pour sa science, que des ouvrages classiques ont consacrée, et pour son habileté pratique. Né le 23 février 1810 à Saint-Savinien, il entra dans le corps de santé de la Marine, devint médecin principal, O. ✱, O. ❶, et prit sa retraite de bonne heure pour se fixer à Rochefort où il exerçait son art avec la plus grande réputation ; il y est mort le 15 juillet 1890. De son mariage avec Marie-Nathalie Le Huen, née le 6 mars 1816 et décédée le 22 octobre 1876 à Rochefort, il eut deux filles : 1° Anaïs, mariée à Ernest-Auguste-

(1) Elle avait deux frères : Henri, marié à sa cousine-germaine (fille d'un frère de son père), en eut trois enfants, dont : une fille mariée à M. Baudry-Lacantinerie, juge de paix à Saint-Savinien (oncle de l'ancien doyen de la Faculté de droit de Bordeaux) ; de ce mariage, une fille mariée au docteur Deramé, de Taillebourg, dont : un fils, mort jeune à Paris, et Yvonne, mariée à Taillebourg le 6 janvier 1897, au baron Pierre de Larrard ; — 2° N..., dont un fils, qui a eu neuf filles et trois fils ; l'une de ces neuf filles, mariée à M. Champeaux, a eu une fille qui a épousé le général de brigade Martineau, jadis commandant le 7e hussards à Niort. — M. Boffinet, oncle de Mme Pénard et père de Mme Henri Boffinet, a eu un fils, Jean-Henri, qui fut receveur de l'Enregistrement. Celui-ci, de son mariage avec Madeleine-Hélène Fourré, eut deux fils : 1° Amédée (1807-1889) notaire à Saint-Savinien, conseiller général de la Charente-Inférieure, marié à Cécile Bergier, père de : a) Eugénie, mariée à M. *Leps*, sous-intendant militaire, dont : Raymond ; Blanche, mariée au docteur Brossard, professeur à la Faculté de médecine de Poitiers ; Maurice, avocat à Poitiers, marié à Mlle de Lefle ; *b*). Etiennette, mariée en 1868 à Léon *de Clauzade* (1836-1895), ancien officier, sans enfants ; *c*) Louise-Marie, épouse de Carlos de Clauzade, ancien officier de cavalerie, dont : Germaine, mariée à M de Lefle ; Arnaud ; Etiennette, décédée le 24 octobre 1912 à Saint-Savinien ; — 2° Justin, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Niort et à La Rochelle, décédé en octobre 1879 ; il a eu trois enfants parmi lesquels : Blanche, mariée à Amédée Champenois (dont postérité). Ces renseignements complètent ceux qu'a donnés le *Bulletin de la Société des Archives*, t. II, p. 16 ; t. VIII, p. 399 ; t. XVI, p. 20.

(2) *Bulletin de la Société des Archives*, t. VII, p. 344.

Digitized by Google

Hippolyte Ricard et dont il a été parlé ci-dessus ; 2° Lucie, mariée à Joseph de la Personne, lieutenant de vaisseau, ✻, décédé le 20 novembre 1877 (1).

## IV

Pour terminer, il me reste à parler de la famille de l'aïeule maternelle de M.-J.-E. Ricard qui a donné lieu à cette étude, Mme Pénard, née Le Huen. Je traiterai seulement des derniers degrés de la généalogie, qui ont un intérêt local particulier, puisqu'il s'agit de personnes notables ayant vécu à Rochefort au XIXe siècle.

En ce qui concerne les degrés antérieurs, il suffit de dire que la famille Le Huen est d'origine normande ; elle a été connue à Pont-Audemer, à Pont-L'Evêque et aux environs depuis la fin du XVe siècle (2).

Les Le Huen établis à Rochefort, descendent de Jean-Baptiste-Philippe, né le 28 mai 1755 à Pont-Audemer, du mariage d'Olivier-Philippe, avocat au Parlement de Normandie, et de Marie-Catherine de *Fréville* (3) ; capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, il mourut à Dax le 31 octobre 1808. Son fils aîné, (de son mariage avec Anne-Louise de la Vrillière, née le 23 décembre 1764, décédée le 13 mars 1838), Jean-Claude-Nicolas,

---

(1) D'une famille saintongeaise qui, d'après une généalogie manuscrite, se serait rattachée à la famille du même nom qui posséda les seigneuries de Varaize, de Plassac, de Didonne, etc., et a marqué dans notre histoire locale dès le XVe siècle.

(2) On cite Nicolas Le Huen, docteur en théologie, prieur des Carmes de Pont-Audemer, chapelain de la Dauphine Charlotte de Savoie, première femme de Louis XI ; il fit un pèlerinage en Terre Sainte dont il publia en 1489 le récit, réimprimé depuis lors plusieurs fois (Voir : Caresme et Charpillon, *Dictionnaire des communes du département de l'Eure*, t. II, p. 118).

(3) D'une famille de vieille noblesse normande dont la généalogie est solidement établie depuis 1350, et qui s'est divisée en plusieurs branches. Mme Le Huen appartenait à celle des seigneurs de la Haye de Routot, alliée à toute la noblesse normande et descendant par les femmes des familles de Brévedent, de Bretteville, de la Faye, de la Houssaye, du Fay, et du Quesne (dont une branche a subsisté jusqu'à la fin du XIXe siècle, après avoir produit en ce siècle deux contre-amiraux, le marquis Pierre-Claude (1751-1834) et son fils le vicomte Jean (1815-1854). (*Cabinet des titres ; Recherches de la noblesse de Normandie*, 1668 ; archives du château de Lierremont, aimablement communiquées par M. le Commandeur Le Court ; Caresme et Charpillon, *op. cit.* ; Canel, *Essai sur le département de l'Eure* ; vicomte Révérend, *Titres de la Restauration*, t. II, p. 48).

Digitized by Google

né à Paris le 18 juillet 1790 est celui qui devint, par adoption, notre compatriote. Il fut enseigne de vaisseau, puis ingénieur hydrographe de la Marine, et parvint au grade d'examinateur en chef, O. ✻. Il mourut le 23 janvier 1860 à Rochefort, où il avait passé la plus grande partie de sa vie. C'est là qu'il avait épousé, en 1815, Justine *Le Sueur*, fille d'un ingénieur hydrographe de la Marine, née à Bayonne, morte à Rochefort le 30 mars 1878.

Il en avait eu deux filles, nées l'une et l'autre à Rochefort : Nathalie (M^me^ Pénard), et Félicie, décédée le 30 décembre 1850, qui avait épousé en 1839 Georges-Joseph-Guillaume-Ernest *Gizolme* né à Rochefort le 18 août 1813 (1), décédé en cette même ville le 31 mars 1884, contre-amiral, G. O. ✻ (2).

L. Delavaud.

---

(1) L'amiral Gizolme avait une sœur, Anna, mariée à Prosper Bert, colonel d'infanterie de marine, C. ✻. Leur père, Guillaume-Pascal Gizolme, né aux Sables d'Olonne en 1775, mort à Rochefort en 1843, fut capitaine de vaisseau, O. ✻, chevalier de Saint-Louis ; il avait épousé, en 1812, Anne Dufour, fille du général de division Georges-Joseph Dufour (1758-1820), baron de l'Empire, député en 1815, C. ✻. Fils d'un médecin de Saint-Seine (en Bourgogne) et d'une nièce du célèbre officier allemand Fischer (qui, entré au service de la France, organisa une *légion* de chasseurs, origine de la création des chasseurs à pied), Dufour était avant la Révolution employé dans l'administration de la Marine à Rochefort : nouveau lien rattachant cette famille à notre région.

(2) De ce mariage est né, le 18 janvier 1840, Georges-Alfred Gizolme, ancien préfet des Pyrénées-Orientales, du Tarn et du Gard, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nîmes, O. ✻, O. ❶, qui, de son mariage avec Marie-Thérèse Pujol (1842-1877), a eu une fille, Louise, née à Fontenay-le-Comte, mariée le 5 mai 1881 à Henry *Vincens*, dont : Georges, lieutenant au 22^e^ régiment de dragons, et Edouard, lieutenant au 7^e^ bataillon de tirailleurs sénégalais (actuellement au Corps expéditionnaire du Maroc).

Digitized by Google

# VARIÉTÉS

## I

## SOUVENIRS D'UN PRÊTRE ÉMIGRÉ EN ESPAGNE

L'arrière-neveu d'un prêtre émigré en Espagne, M. Rogeron, demeurant près d'Angers, vient d'éditer les mémoires de l'abbé Pierre Gaultier, que la Révolution trouva grand chantre à la cathédrale de La Rochelle. Cet ecclésiastique, né à Longué, ordonné prêtre en 1775, fut nommé presque au même moment, ainsi que son frère René-Eugène, chanoine de La Rochelle. L'un et l'autre ne quittèrent cette ville qu'en 1792, à la suite de Mgr de Coucy, de MM. de La Richardière et d'Ayrolles, vicaires généraux, et Ramyard, secrétaire particulier. L'aîné, Pierre Gaultier, rentra à Longué en mai 1801 et mourut dans cette localité le 17 juillet 1818.

Il a laissé un *Journal* de ses pérégrinations pendant près de dix ans à travers l'Espagne et l'Italie. C'est ce journal qui vient de paraître sous le titre de *Séjour de mon grand-oncle Pierre Gaultier en Espagne, en Italie et en Tyrol*. Nous en extrayons les passages les plus saillants se rapportant aux années passées en Espagne, parce que nous possédons très peu de renseignements sur l'accueil qui fut fait par les Espagnols au clergé et aux familles des émigrés.

Il est évident que l'abbé Gaultier a beaucoup vu. Il était riche et ne se confina pas dans sa résidence. Il voyagea, en prenant beaucoup de notes probablement qui lui servirent plus tard à rédiger ses mémoires. On pourrait croire ceux-ci très intéressants. Ils auraient pu l'être, si leur auteur avait su mieux voir et surtout avait su élaguer de son récit quantité de descriptions fastidieuses. Entre autres exemples, à propos des Landes, il décrit la manière d'extraire la résine.

L'abbé Gaultier, bien que sensible à l'art puisqu'il visite les collections de peintures et en parle, est plus attiré par un beau paysage, un pays bien cultivé, les productions agricoles qui lui désignent les qualités des terres. Quand il traverse un pays désolé, le « cœur lui saigne ».

Digitized by Google

Son passage à Florence est bien caractéristique. Il décrit rapidement la ville et les Uffizi, tandis que ses fréquentes excursions aux environs l'enchantent et lui fournissent de longues pages. Dans les églises il regarde, admire ou critique la voûte, mais ne tarit pas d'éloges sur les marbres si variés et si répandus dans toute l'Italie.

Il ne nous fait grâce ni d'un bon ou mauvais dîner ni des qualités de l'auberge. Il tient évidemment à la bonne table ! Je sais bien que l'excellent chanoine n'écrivait pas pour la postérité ! Il a consacré ses dernières années à rassembler ses souvenirs, et transcrire ses notes pour lui et les siens. C'est son excuse, elle est très valable. Aussi ne faut-il pas trop lui reprocher la complaisance avec laquelle il s'attarde à des inutilités. L'éditeur qui connait très bien ce défaut aurait dû pratiquer quelques coupures. Le respect pour son oncle le lui a interdit ! Il y a pourtant des sacrifices qui s'imposaient dans l'intérêt même de l'auteur.

Ouvrons, sans plus de critique le premier volume de ces mémoires et choisissons les meilleurs morceaux.

CH. D.

Départ de La Rochelle le 6 juin 1791, à trois heures du matin, en habits laïques, perruque et cocarde au chapeau. Ils sont reconnus à Saint-Porchaire, à Pons. A Mirambeau ils rencontrent trois voitures, escortées de 24 gardes nationaux à cheval. C'étaient les évêques intrus Robinet et Metadier avec leur clergé, lesquels leur prirent leurs chevaux, qui étaient frais, et leur abandonnèrent des chevaux fatigués. L'évêque de La Rochelle était tout tremblant et « à demi mort de peur ».

7 juin 1791.

« Il était environ trois heures après-midi lorsque nous arrivâmes par une descente assez rapide sur les bords de la fameuse Garonne, rivière qui ressemble à la Dordogne pour la largeur. A mesure qu'on traverse le fleuve, la ville de Bordeaux se découvre et se développe sur la droite en forme d'amphithéâtre, mais de loin seulement et sans qu'on puisse distinguer ce qui est beau et ce qui ne l'est pas. Cette partie de la ville qui est sur le bord de l'eau s'appelle les Chartrons. Nous débarquâmes sur un quai vis-à-vis du corps de garde où se tiennent ceux qui sont préposés à la police du passage. Nous reconnûmes là un certain abbé Tonnelier, en habit court avec la cocarde tricolore au chapeau. Cet abbé était jadis professeur de philosophie à La Rochelle.

Digitized by Google

« Nous nous acheminâmes vers l'hôtel de Fumel où nous fûmes bien servi à quatre livres par tête. Nous avions le projet de passer le reste du jour à Bordeaux, mais après avoir été informés 1° que des émissaires faisaient secrètement beaucoup de questions sur notre compte; 2° que nous serions obligés le lendemain de faire viser nos passeports au district ou à la municipalité; 3° qu'il nous faudrait obtenir une permission spéciale pour avoir des chevaux de poste et indiquer nettement le lieu vers lequel nous dirigions nos pas; 4° que depuis un ou deux jours il y avait de l'agitation et de l'inquiétude dans la ville, ce pourquoi les patrouilles étaient doublées; d'ailleurs nos oreilles ayant été frappées d'un certain bruit d'auberge, suivant lequel on soupçonnait parmi nous une femme déguisée en homme : tout bien considéré, nous nous déterminâmes à vider les lieux tout de suite après dîner et primes la route de Bayonne. Avant notre départ, M. d'Airolles sortit un instant en ville et y apprit que deux heures auparavant, tout au plus, M. et M^me^ de Mesnard venaient de partir pour Barèges. Nous avons été coucher à Bellevue, lieu qui se trouve tout à fait dans les Landes, à cinq heures de poste de Bordeaux.

. . . . . .

« Aujourd'hui 9 juin, nous sommes passés à peu de distance sur notre droite du territoire qui produit l'excellent vin du Cap Breton. Dès La Honce on commence à avoir un avant-goût de la gaîté des Basques. Depuis cet endroit jusqu'à Bayonne on aperçoit des figures plus ouvertes, et j'ai remarqué que tous les postillons qui nous ont conduits chantent ou sifflent continuellement.

Vers Castets, nous sommes passés le long d'un pré où il y avait des jeunes gens des deux sexes qui nous chantèrent: « Ah! Ça ira! » A quoi je répondis sur le même ton. A Cantons, lieu de notre coucher, j'ai fait politesse d'un appartement très puant à un de nos messieurs; à tous les soliveaux il y avait du lard rance suspendu et autres pourritures de cette espèce qui empestaient la chambre.

Vendredi 10 juin 1791.

« Nous sommes arrivés à Bayonne sur les huit heures du matin... Nous avons logé au *Comte d'Artois*, chez le nommé Picard, maître de poste. Dans le même hôtel étaient logés : 1° M. le comte de Monbron, M^me^ Dubos et son fils, M. de Chevreul, demi-frère de M^me^ Dubos et M. l'abbé Fétu, instituteur du fils de cette

Digitized by Google

dernière : 2° M. le marquis de Chauvron et son épouse, commandant d'Angoulême ; M^lles de Chauvron, leurs deux filles, et MM. le chevalier de Bellisle et de La Vergne ; 3° M. le président Manris, du parlement de Bordeaux, avec une nombreuse famille. Ceux-ci partirent pour Bilbao le samedi 10 juin.

« Nous avons vécu fort chèrement chez M. Picard, c'est-à-dire à huit livres par tête par jour. C'est dans cette auberge que pour la première fois de ma vie j'ai mangé du thon qui est un fort bon poisson et qu'à l'œil j'ai pris pour de la maigre. Ce jour vendredi, n'ayant point prévenu le maître de la maison, il nous a servi en gras, s'imaginant véritablement que nous étions des païens. Sans le désabuser nous lui avons signifié que nous voulions dîner en maigre. Il lui a fallu desservir le dîner qui était déja sur la table et en préparer un autre suivant nos désirs.

. . . . . .

Le lundi 13 juin 1791.

« Lorsque nous avons été arrivés tout à fait à la Bidassoa, nos cœurs se sont dilatés. La vue de la rive opposée de cette rivière nous a donné un avant-goût de notre prochaine délivrance de l'empire de fer des départements, districts, municipalités, clubs et enragés de la France. Mais pour nous rendre dignes d'y arriver, nous nous y sommes préparés par une purification préalable. Nous avons pris nos cocardes, ce signe fatal, nous les avons mises en pièces, nous avons craché dessus, les avons foulées aux pieds et jetées dans l'eau avec horreur. Monseigneur a jugé plus à propos d'enterrer la sienne sur le rivage français. Parvenus au delà de la rivière, nous avons trouvé, à une espèce de garde, à cent pas du bord, plusieurs Espagnols, parmi lesquels étaient trois ou quatre prêtres. Les uns et les autres se sont prosternés aux pieds de Monseigneur et lui ont demandé sa bénédiction, aussitôt qu'à l'aspect de sa croix pectorale, qu'il venait de faire paraître, ils ont compris qu'il était évêque. Leur ayant été déclaré ensuite que nous étions tous prêtres, quoique vêtus à la manière des laïcs, ils nous ont témoigné les plus grands sentiments de respect et pris part aux malheurs qui étaient la cause de notre fuite.....

« Vers six heures et demie nous sommes arrivés à Ogarsun, gros village. Nous y avons trouvé deux directeurs du séminaire de Périgueux habillés en laïcs. C'étaient les deux mêmes que

Digitized by Google

j'avais soupçonné être des prêtres, à midi, à Saint-Jean-de-Luz. Ces messieurs, logés à une auberge voisine de la nôtre, sont venus saluer Monseigneur ; ils ont causé assez longtemps avec nous et ont paru avoir le projet de suivre avec nous la route de Pampelune, ce qu'ils n'ont pourtant pas fait. Un d'eux nous a donné quelque préjugé contre lui parce qu'il était nanti d'une montre à la manière constitutionnelle, autour du cadran il y avait *la nation, la loi et le roi*. C'est peut-être d'après la surprise que nous leur marquâmes à cette occasion, qu'ils ne nous ont pas suivi à Pampelune.

La première chose que nous fîmes, après notre arrivée à cette station, fut d'aller à l'église paroissiale, pour remercier Dieu de notre heureuse délivrance du pays des shismatiques et des intrus... Je suis monté au clocher qui est beau. J'y ai trouvé deux pauvres femmes dont les fonctions étaient de sonner les cloches, et je fus surpris lorsqu'elles me demandèrent l'aumône pour prendre du chocolat. C'est qu'en Espagne les artisans et les plus indigents prennent leur chocolat comme les plus riches...

« C'est en cet endroit que M. de La Richardière a fait le sacrifice de sa chère perruque et en a fait cadeau à la servante de l'auberge qui l'a acceptée volontiers.

Mercredi 15 juin 1791.

« ...Nous avons aperçu Pampelune à une lieue avant d'y arriver... Nous sommes descendus à une misérable auberge située sur la place, qu'on nous a cependant dit être la meilleure de toute la ville. En descendant de voiture, et même avant d'entrer à l'auberge, il nous a fallu aller chez M. le Gouverneur, conduits par une espèce de garde de la ville. M. le Gouverneur nous a reçus honnêtement en nous déclarant qu'il n'était pas sûr que le gouvernement consentit à ce que nous restions dans la ville, ce pour quoi il nous a dit qu'il allait écrire à la cour et nous a conseillé d'en faire autant de notre côté.

Jeudi 16 juin 1791 et suivants. — « La maison dans laquelle nous étions, ressemble plutôt à un mauvais cabaret de France qu'à une auberge, tant à cause de la saleté de la maison et des maîtres qu'à une foule d'autres égards. Nous nous sommes occpés tout premièrement de nous procurer un autre logement. Plusieurs personnes obligeantes se sont empressées de nous aider, principalement un M. de La Rodère, négociant, pour

Digitized by Google

lequel on nous avait donné, à Bayonne, une lettre de recommandation. Après plusieurs recherches, nous avons trouvé une maison propre chez un nommé Canonigo avec lequel nous avons fait marché à neuf livres par jour, en par lui nous fournissant tout excepté le boire et le manger. Nous sommes entrés dans cette maison le samedi 18 juin. Peu de jours après, nous avons fait un autre marché à six livres par jour, à la condition que nous nous chargerions de payer et nourrir nous-mêmes notre cuisinier.

« Le lendemain et surlendemain de notre arrivée, toute la ville est venue nous voir. Le clergé, la noblesse, le chapitre, la magistrature et les gens comme il faut ont paru chez Monseigneur et personne ne s'en est abstenu. Tous ont pris part à notre situation et mis à notre disposition leurs maisons et leurs facultés (sorte de formule usitée, vide de sens). Nous n'avons pas manqué d'aller voir tout de suite le vénérable évêque de Pampelune qui s'est jeté au cou de Monseigneur et l'a serré longtemps entre ses bras. Après les premières paroles qui furent très tendres, il exprima à Monseigneur qu'il entendait que lui et nous, vécussions à ses dépens. Mais nous nous refusâmes constamment à ces offres qui étaient sincères et indubitablement inspirés par la vraie charité. Les premiers jours passés, et nos visites rendues au nombre de plus de quatre-vingts, personne d'entre les Espagnols n'a reparu chez nous, d'où nous avons conclu, ainsi que de quelques autres observations, que leurs premiers procédés partaient de beaucoup de curiosité et peut être encore de quelque enthousiasme produit par le premier moment de notre arrivée,

« Dans le premier mois nous n'avons cependant point eu de raisons particulières de nous plaindre d'eux, si ce n'est que six ou sept maisons des plus distinguées de la ville n'ont point rendu à Monseigneur une seconde visite qu'il avait cru convenable de leur faire, environ trois semaines après son arrivée à Pampelune.

« Du reste, dans les rencontres particulières, nous n'avons reçu que de grandes marques d'égards et de respect, mais, toutefois, sans qu'à cela il parut se mêler de l'affection et de la cordialité. Dans la suite, nous avons eu lieu d'apprécier à leur juste valeur les égards qu'on nous manifestait dans les commencements. On a fini par nous témoigner du dédain, de la haine, nous faire des impolitesses, tenir des propos, etc., et nous avons aussi fini par

Digitized by Google

ne plus visiter personne et par nous concentrer entre autres émigrés (1).

« La procession de la Fête-Dieu n'est remarquable que par le nombreux clergé qui y assiste. Elle est précédée de gens de métier qui y assistent une torche à la main. Chaque corporation a sa bannière qui est de damas rouge, au milieu de laquelle est l'image d'un saint. Mgr l'évêque de La Rochelle a assisté une fois à cette procession avec le costume des évêques français. Il y eut des histoires sans nombre et fort désagréables pour l'assistance de l'évêque de La Rochelle à cette procession. L'année suivante, il n'y reparut pas, d'autant que le chapitre eut la grossièreté de lui notifier par un de ses membres, qui ne se présenta pas comme député, que son assistance serait sujette à des inconvénients et des embarras.

. . . . . .

« Qui croirait qu'à Pampelune il y a des démocrates enragés? Il en est cependant plus d'un. La plupart sont des négociants français établis dans la ville ; d'autres sont de jeunes commis de négociants aussi français. On nous a fait plus d'une fois la galanterie de quelques « ça ira ! ». Les principaux de ces mes-

---

(1) Suit une description de Pampelune. Voici quelques détails curieux.

« L'entrée (des maisons) est malpropre et puante à cause des commodités non fermées qui se présentent tout d'abord à la vue.

« On n'est point recherché dans les meubles : les trois quarts des appartements de réception ne sont même pas tapissés et ceux qui le sont, présentent un arrangement du plus mauvais goût.

« Dans la plupart des maisons il n'y a point de vitres aux fenêtres, lesquelles sont de simples fermetures en bois grotesquement travaillées. Il est d'usage que ceux qui habitent une maison de loyer y apportent des vitres, quand ils veulent en avoir, et les remportent lorsqu'ils changent d'habitation. Il est peu de maisons où le rez-de-chaussée soit habité : ce n'est qu'au premier étage et suivants qu'on trouve du monde.

. . . . . .

« Il y a un autre genre de spectacle à Pampelune, mais dont je ne puis juger que par les relations qu'on m'en a faites : c'est la comédie. Suivant ces rapports, les sujets des drames sont pieux, les acteurs et actrices décemment costumés et les pièces corrigées par l'Inquisition avant de passer au théâtre. Ce qui est digne d'observation, c'est que les acteurs et actrices font le signe de la croix dans les coulisses avant de se présenter sur la scène pour y jouer leur rôle. Quelqu'un digne de foi m'a assuré qu'on les voit dans les églises disant leur chapelet et priant Dieu fort dévotement, mais il m'a ajouté avec la même vérité que les mœurs vont de pair avec celles des acteurs de Paris. Quel singulier amalgame ! »

Digitized by Google

sieurs qui sont connus comme tels sont les trois Vidarte, oncle et neveux, et M. Diturbide. Je suis toujours étonné que le gouvernement espagnol, qui est si ombrageux et si sévère, soit si mou pour réprimer ces gestes publiques.

Voici la liste des réfugiés français qui ont résidé à Pampelune pendant tout ou partie du séjour que nous y avons fait.

M. le marquis de Chauvron, commandant d'Angoulême ;
Mme la marquise de Chauvron ;
Mlle de Chauvron l'ainée ;
Mlle de Chauvron, la plus jeune (Mlle Mimi) ;
M. Chardonnay, de Nantes ;
Mme Chardonnay ;
Mlle Mariette Chardonnay l'ainée, et sa sœur ;
Mlle Bubet-Chardonnay ;
Mlle Chardonnay petite ;
M. Chardonnai fils (Fanfan) ;
M. le chevalier Chardonnay ;
M. Chardonnay (Robinet) ;
Mgr l'évêque de Bayonne ;
M. d'Alincourt, vicaire général de Bayonne et chanoine ;
M. Ducasse, *idem*;
M. Baratein, secrétaire de Mgr l'évêque de Bayonne ;
M. de Boissieu, vicaire général et doyen de Nantes ;
M. de Hercé, chanoine et vicaire général de Nantes ;
M. Pérès, conseiller au Parlement de Bordeaux ;
M. le marquis de Cherval, d'Angoulême ;
M. de Cherval fils ;
M. le comte de Monbron ;
Mme la marquise Dubos, fille de M. de Monbron ;
M. Dubos fils ;
M. l'abbé Fétu, précepteur de M. Dubos ;
M. le chevalier de Bellisle, chevalier de Saint-Louis ;
M. le chevalier de La Vergne, du Périgord ;
M. d'Alleçu, de Saint-Jean-Pied de-Port ;
Mme d'Alleçu ;
M. d'Alleçu fils, militaire ;
Mlles d'Alleçu (trois) ;
M. l'abbé *N...*, curé de Saint-Jean-Pied-de-Port ;
M. Etcheverry, curé et vicaire général de Bayonne pour la Navarre ;
M. Dumas, curé du diocèse d'Aire ;

Digitized by Google

M. l'abbé *N...*, vicaire du diocèse de Dax ;
M. l'abbé *N...*, curé du diocèse de *N...* ;
M. l'abbé *N...*, aumônier de M^me^ d'Almendaris ;
Mgr l'évêque de La Rochelle ;
M. de La Richardière, chanoine et vicaire général de La Rochelle ;
M. d'Ayrolles, *idem* ;
M. Gaultier, chanoine et chantre de La Rochelle ;
M. *N...*, chapelain à Saint-Jean-Pied-de-Port;
M. et M^me^ Carré, de La Rochelle et leur fille ;
M. et M^me^ de Régnon, de Luçon ;
M. et M^me^ de Meynard, de La Rochelle, et une fille ;
M. de Regnon fils aîné ;
M. de Regnon, le chevalier ;
M. de Regnon le plus jeune ;
M. le marquis et M^me^ la marquise de Lons, de Béarn, avec leur fils et leurs deux filles ;
M^me^ la comtesse de Bruc, de Nantes ;
M^lle^ de La Corbière, nièce de la précédente ;
M. *N...*, curé de Lons, près Pau ;
M. d'Estartès, sous-officier au régiment d'Angoumois ;
M. le chevalier de La Carre ;
M. Chantereau de La Joubarderie, vicaire de La Rochelle ;
M. Lavialle, trésorier d'Angoulême ;
M. Lavialle, chanoine d'Angoulême, frère du précédent ;
M^me^ de Pons, de Pau ;
M^me^ de Charité, de Pau, et sa fille ;
M. de Lusignan, frère de M^me^ de Pons ;
M. l'abbé de Villers, d'Albi, vicaire général de Bayonne ;
M. Drivet, directeur du Séminaire de Périgueux ;
M^me^ de Belaspect, du Béarn ;
M^me^ de Charité, fille de la précédente, et ses deux filles ;
Frère Victor, capucin de Bretagne ;
M. le chevalier de Lanzac, de Toulouse ;
M. de Juzal, des environs d'Auch ;
M. *N...*, vicaire du diocèse de Dax ;
M. Nourry jeune, négociant, d'Orléans ;
M. le curé de Buzy, diocèse d'Oléron ;
M. le marquis de Timbrune, lieutenant-général ;
M. Ramyard, secrétaire de Mgr l'Evêque de La Rochelle ;
M. le baron et M^me^ la baronne d'Almendaris, de Navarre ;

Digitized by Google

Mme de Barot, fille de M. d'Almendaris ;
M. de Barot fils ;
Mlle de Barot fille ;
Mlle N..., amie de Mme d'Almendaris ;
M. Diturbis, prêtre de Bayonne, à jambe de bois ;
M. le comte de Gallard, des environs de Lectoure ;
M. Duvigier, des environs de Condom ;
M. Salvert, des environs de Condom ;
Mme la vicomtesse Deschaux, de Navarre, et ses deux filles ;
M. Hurtaud, curé de Fondettes, près Tours ;
M. Tavernier, chanoine de Saint-Gatien de Tours.

Le 4 juin 1792, l'abbé Gaultier part pour Madrid et arrive dans cette ville le 11 du même mois.

12 juin 1792.

« Le chanoine magistrat de Tudale (?) est venu nous voir à notre posada. Il nous a remis une lettre de Mgr l'évêque de La Rochelle qui nous apprend la fuite forcée de tous les prêtres non assermentés de La Rochelle. Ces malheureux ont été pour la plupart à l'aventure. Il marque, en outre, que les boiseries et tableaux de l'église des Augustins ont été brulées et les portes murées ; que les portes de clôture et les grilles des communautés religieuses ont été brisées, entre autres celles de Sainte-Claire et des Hospitalières où il s'est fait plus de dégats ; que pas une religieuse n'a voulu prêter le serment qu'on leur a demandé de nouveau ; que la municipalité et le district, ainsi que les troupes de ligne et nationales ont été témoins muets et inactifs de ce désordre ; qu'enfin les deux premiers de ces corps ont pris un arrêté en vertu duquel tous les prêtres fidèles doivent sortir du district dans le délai de trois jours.....

Le 20 juin 1792.

« Nous sommes partis pour Aranjuez, M. de Saint-Félix, supérieur du sémaire de Saint-Charles de Toulouse ; M. Drivet, directeur du séminaire de Périgueux ; M. de La Richardière et moi, avec deux petites voitures.....

. . . . . .

« Pendant notre séjour à Madrid, nous avons fait connaissance avec M. de Sevat ou Sévas, président au parlement de Toulouse, homme aimable, obligeant, simple dans ses manières et rempli d'aménité. Nous y avons aussi vu un M. de Malartic, neveu de

Digitized by Google

celui de La Rochelle et fils d'un président au conseil supérieur du Roussillon.

15 juillet 1792.

« Il y a environ quarante prêtres français réfugiés à Vittoria, dont quatre cordeliers, deux dominicains et les autres séculiers des diocèses de Luçon, Dax, Aire et Nantes. Nous les avons presque tous vus : il n'y en a que quatre ou cinq d'un certain âge, les autres jeunes.

« On nous a rapporté à Vittoria que la semaine dernière il arriva à Bilbao une barque de pêcheur chargée de trente-huit prêtres français embarqués à Quimper. Les malheureux étaient cachés dans un bois, d'où ils sortirent dans le plus grand secret pour se jeter dans cette barque. Leur fuite avait été ménagée par un petit nombre d'âmes charitables. N'y ayant point de chambre dans cette barque, ils ont vogué jour et nuit à l'air du temps avec fort peu de provisions. Le spectacle de leur arrivée tira, dit-on, des larmes aux Espagnols de Bilbao. C'est la première fois qu'ils ont senti qu'il y a une véritable persécution en France, puisque dans presque toutes les parties de l'Espagne où il y a de nos confrères réfugiés, ils disent, surtout des prêtres et des religieux, qu'ils y sont venus pour se divertir.

« Le 19 juillet 1792, nous sommes arrivés à Pampelune vers sept heures du soir.

23 août 1792. — « M. l'abbé Chantereau de La Joubarderie et moi sommes partis à pied à cinq heures du matin pour la petite ville d'Estella.

« ...A une demie lieue d'Estella nous avons trouvé nos prêtres Rochellois qui venaient au-devant de nous. Nous nous sommes rendus à Estella, où ils m'ont procuré un logement chez M. Maudet, négociant fort riche. Nos prêtres français se louent beaucoup des bonnes façons des habitants, et en cela consiste la différence entre eux et nous, malheureux habitants de Pampelune.

25 août 1792.

« Nos prêtres français m'ont déféré l'honneur d'officier à la messe solennelle que nous avons célébrée pour le roi de France et sa famille. Les Espagnols, soit laïques, soit ecclésiastiques, ont été étonnés de la gravité de notre chant et de la majesté comme de la décence de nos cérémonies. Ils sont convaincus qu'ils sont bien au-dessous de nous à cet égard. C'est à Saint-Benoit que cette messe a été chantée, après laquelle nous nous

Digitized by Google

sommes rendus au parloir où toute la communauté nous a offert le chocolat. J'ai trouvé le costume de ces dames assez recherché et presque mondain ; cependant elles sont fort régulières. Le soir, nous y avons été prendre le repas qui a consisté en bonbons de plusieurs sortes et de l'eau sucrée.

26 août 1792.

« Nous avons dit la messe chez les religieuses de Sainte-Claire, après laquelle nous avons pris le chocolat au parloir. C'est là que bon gré, mal gré, il m'a fallu donner la bénédiction à toutes les religieuses qui me la demandaient à genoux.

« M. Maudet me parait un très riche négociant. Il a une fabrique d'étoffes et une autre d'eau-de-vie avec des moulins à farine et à huile. Il achète beaucoup de laines qu'il fait laver lui-même, et est, d'ailleurs, fournisseur des habillements des troupes du roi, qui sont dans la Navarre. Toutes ces entreprises qui me paraissent conduites avec sagesse, jointes à peu de dépenses et de somptuosité dans la maison, doivent lui composer une grosse fortune.

28 août 1792.

« Nous sommes arrivés fort tard à Pampelune, tellement que nous avions peur de ne pouvoir pas entrer en ville. Il était neuf heures et demie, on battait le tambour lorsque nous sommes entrés par la porte de Madrid.

17 septembre 1792.

« MM. Jubeau et Massiou, chanoines, et M. l'abbé Jeny, vicaire de La Flotte, après s'être échappés de France, sont venus trouver Monseigneur à Pampelune. Ils ont passé quelques jours avec nous, puis on leur a assigné Estella pour demeure. Comme ils ignoraient la langue du pays, ils m'ont prié de les accompagner, ce à quoi je me suis prêté avec plaisir. Nous sommes donc partis ensemble avec trois ou quatre autres émigrés laics et sommes arrivés le soir à Estella. Deux ou trois jours après, MM. les abbés Gilbert, de Varaise, et Le Clerc, vicaire de Dompierre, étant aussi arrivés à Pampelune et ayant eu également Estella pour destination, Mgr l'évêque de La Rochelle et nos trois confrères les ont accompagnés dans leur voyage. Monseigneur était d'ailleurs bien aise de visiter les autres ecclésiastiques de son diocèse qui y étaient déjà. Nous sommes tous revenus ensemble à Pampelune où nous sommes arrivés le 28 septembre.

Digitized by Google

« Le 27, nous sommes venus couchés à Puente la Regna, chez les aumôniers des religieuses du Saint-Esprit, auxquelles Mgr l'évêque de Pampelune avait écrit de faire faire réception honnête à Monseigneur de La Rochelle. Grand régal à souper (pour le pays), surtout des pigeons gras au lard, beaucoup de vin et de politesses et lits excellents. Deux curés, dont un du diocèse de Bazas que j'avais vu au Mans en 1771, lorsque j'allais recevoir le sous-diaconat et qui me reconnut, étant venu voir Mgr l'évêque de La Rochelle, soupèrent avec nous.

« Le lendemain 28, avant de partir, nous dimes la messe, puis passâmes au parloir où nous fimes un large déjeuner avec jambon, chocolat, etc., grandes cajoleries des religieuses, petits présents, etc. »

---

## II

## RÉPARATIONS A L'ARC ROMAIN DE SAINTES EN 1354

M. A. Thomas a imprimé dans *Romania* (tome XL, p. 443, 1911) un texte inédit relatif au pont de Saintes, et est parti de ce document pour donner quelques explications sur le nom de *Mautrible*, Montrible, qui était attribué à ce pont au moyen âge, et même plus tard, mais qui, en réalité, appartenait seulement à la grosse tour placée en tête, du côté de la ville.

Ce document mérite que nous le reproduisions à notre tour et en tirions les renseignements nouveaux qu'il nous apporte, d'autant que — d'après son propre aveu — M. Thomas n'en a pas compris le passage principal.

« A tous ceuls qui ces présentes letres verront, Guischart d'Angle, sire de Plain Martin, chevalier du roy, nostre sire, et son séneschal en Xainctonge, salut. Savoir faisons que la tasche que Perrot Chiquet, maçon, avoit pris de refaire et appareillier *la grant arche contenant deux ars, d'amprès le pont de Mautrible de dessus le pont de Xainctes*, pour le pris de cent livres tournois, est faicte et acomplie bien et prouffitablement : et fust très grand domage si fait ne fust le dit ouvrage. Et ce je vous certiffie par ces présantes lettres scellées de mon scel. Donné le VI[e] jour de septembre l'an mil CCC cinquante et quatre » (*Orig. parch. scellé sur simple queue Bibl. nat. Clairambault, 136, p. 2327, pièce 97*).



Digitized by Google

M. Thomas met en note : « Je laisse aux archéologues le soin d'éclaircir ce passage (c'est-à-dire *la grant arche contenant deux ars*, etc.) et la distinction entre « pont de Mautrible et pont de Xainctes ; je me demande même si le scribe n'aurait pas dû écrire *tour* au lieu de pont, dans le premier cas ».

Ce passage, obscur pour un parisien, est suffisamment clair pour un Saintais au courant de la physionomie des lieux. *Pont de Mautrible* signifie l'arche sur laquelle la tour de ce nom s'élevait, en tête du pont, dessus par conséquent. En venant de la ville, on passait sous cette arche avant de s'engager sur le pont, lequel aboutissait à la *grant arche contenant deux ars*, qui n'est autre que l'arc votif, si faussement appelé, encore aujourd'hui, arc de triomphe de Germanicus. C'est bien ainsi que Guischard l'entend et qu'il faut comprendre le passage en question. Il n'est pas possible qu'il s'agisse d'une des arches du pont. La plupart, au XIV^e^ siècle, étaient obstruées par les roues des moulins, et la principale, l'arche marinière, au milieu, n'était certainement pas divisée en deux, autrement les bateaux n'auraient plus passé du tout. Ils avaient déjà beaucoup de mal à franchir l'espèce de barre de sable et de vase qui se formait de chaque côté du pont, à tel point que, souvent, les gabarriers étaient obligés de décharger partie de leur cargaison et la recharger une fois le bateau passé. Il n'y a aucun doute à cet égard ; l'arche à deux « ars » est bien l'arc romain. D'ailleurs, Godefroy (1) cite la locution « arches triumphans ». Elie Vinet, au XVI^e^ siècle (2), appelle l'arc romain « un arceau antique de pierre de taille ». Guischard d'Angle atteste donc bien que le maçon Perrot Chiquet a « refait et appareillié la grant arche contenant deux ars », c'est-à-dire l'arc votif romain.

C'est là un document non seulement nouveau, mais plein d'intérêt pour nous, parce qu'il nous révèle une restauration très importante du monument au milieu du XIV^e^ siècle. Son importance découle plutôt de la somme dépensée que des mots *refait* et *appareillé* qui signifient peut-être moins qu'ils ne disent. Mérimée a *refait* l'arc (3), Chiquet n'a probablement que

(1) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° *Arche*.

(2) *L'Antiquité de Saintes*.

(3) M. A. Thomas dit au début de son article que « l'arc a été réédifié avec les anciens matériaux ». C'est une erreur. Il y a plus de moitié de pierres neuves. Presque toutes les sculptures sont refaites.

Digitized by Google

remplacé des pierres et consolidé certaines parties. Serait-ce lui, et non Izambert, qui a couronné l'arc de ces créneaux si extraordinaires figurés sur toutes les gravures ? En tout cas, si nous ne pouvons spécifier les travaux accomplis, nous sommes assurés qu'ils furent considérables et nécessitèrent probablement de grands frais d'échaffaudage. Cent livres ! c'est beaucoup pour l'époque. Cette somme, au pouvoir de l'argent actuel, équivaut à 4.500 francs (1). Ce gros prix, gros même aujourd'hui, est une indication sérieuse d'un grand travail. On appréciait donc, en 1354, cette relique de la cité romaine. On tenait à la conserver. La réflexion de Guischard témoigne de son sentiment à cet égard : « Et fut très grand domage, dit-il, si fait ne fust le dit ouvrage ». L'arc était évidemment en mauvais état à cette époque et une véritable restauration s'imposait.

CH. DANGIBEAUD.

---

## III

## BERNARD PALISSY AGENAIS

Cette fois la question qui, depuis un siècle, divise les biographes du grand céramiste, est définitivement tranchée !

M. N. Weiss publie dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* (2), un document qui met tout le monde d'accord, en donnant tort à tout le monde.

Lacroix du Maine, contemporain de Palissy, avait dit dans sa *Bibliographie* que l'auteur du *Discours admirable*, la *Recepte véritable*, était du diocèse d'Agen. Depuis, d'autres auteurs le nommaient tantôt Xaintongeais, tantôt de Xaintes, de telle sorte qu'étant donné le long séjour du célèbre potier dans notre ville, les mots saintongeais locaux, qu'en scrutant son style on découvrait — mais aussi d'autres de Gascogne ! — on en était arrivé à penser que la Saintonge avait autant de droits que l'Agenais à revendiquer sa naissance.

Les discussions se succédaient sans jamais aboutir, qu'à

---

(1) Ce chiffre peut varier, suivant les bases de calcul que l'on prend. Il peut être moindre mais il peut être supérieur. 4.500 me paraît une moyenne (Cf. de Foville, *La Monnaie*). Cet auteur a établi un tableau de la valeur d'une somme de 100 livres à diverses époques : de 1400 à 1425 il la porte de 3.000 à 4.000. Les calculs n'ont pas été poussés plus loin.

(2) Numéro de septembre 1912.

Digitized by Google

exprimer des opinions, car personne n'avait vu un document ancien indiquant son lieu d'origine. M. Weiss a eu la joie de mettre la main dessus. En fouillant dans les Archives de la Préfecture de Police, à Paris, renfermant des registres d'écrou de la Conciergerie du Palais de Justice, remontant au XVI[e] siècle, il a trouvé deux fois le nom de Bernard Palissy : une première fois à la date

du mardy XXX[e] jour de (décembre) mil V[c] IIII[xxvi]

Bernard Palissy, architecte en œuvre de terre, natif de Agen en Agenoys, demeurant ès faulx bourgs Sainct-Germain Despres.

et une seconde fois à la date :

du lundy IIII[e] jour de juillet mil V[c] IIII[xxviii]

Bernard Palissy soy disant inventeur des rusticques de la Reyne, mère du Roy, natif du pays d'Agentz, demeurant es faulx bourgs Sainct-Germain Despres, rue de Vaugirard (1).

Nous sommes ainsi parfaitement édifiés. B. Palissy est né à Agen, et non à la Chapelle-Biron pas davantage en Saintonge. En somme Lacroix du Maine avait raison ! Et voilà comme quoi cinq lignes de document donnent plus de lumière que cinquante ans de discussions ! Agen garde donc la gloire d'avoir vu naitre le tenace inventeur des rustiques figulines, et Saintes, celle d'avoir été son atelier et de lui avoir fourni les éléments de sa première céramique. Palissy a de la gloire pour tout le monde !

Un mot maintenant pour expliquer comment ces deux textes, désormais célèbres, se trouvent à la Conciergerie. Ils sont importants à plus d'un titre.

A la fin de 1586, trois huguenots, Louis Besnard, Pierre Retrou et Bernard Palissy, n'avaient pas obéi à l'édit du 8 juillet 1585 et à la déclaration du 7 octobre, même année, ordonnant aux protestants d'abjurer ou de s'exiler. Découverts à Paris, ils furent condamnés par le bailli de Saint-Germain-des-Prés à être battus de verges, à voir brûler leurs livres, à cent écus d'amende et au bannissement perpétuel. Le procureur général interjeta appel à *minima* de cette peine qu'il jugeait trop clémente. Le 20 janvier 1587, le Parlement enjoignit simplement aux condamnés de se conformer à l'édit, c'est-à-dire de quitter le pays dans la quinzaine. Mention est faite de cet arrêt à côté du premier texte.

(1) Ces deux mentions sont reproduites en fac-similé.

Digitized by Google

Palissy n'obtempéra pas à cette condamnation. Il se cacha à Paris et fut emprisonné une seconde fois, le 4 juillet 1588, ainsi que l'apprend le second texte. Ce texte est suivi d'un autre, important parce qu'il se rapporte à un instant terrible de la vie du potier.

Au même jour, avec Palissy, est enfermée une femme, Marguerite Mesline, veuve d'Agnen de La Ruelle, l'un et l'autre condamnés par le juge de Saint-Germain-des-Prés « à estre pendus et estranglés et leurs corps mis en cendres pour hérézie à eulx imposé ». Ainsi se trouve en partie confirmée l'allégation, soupçonnée jusqu'ici d'exagération, de Pierre de l'Estoile qui le disait emprisonné avec trois ou quatre pauvres femmes et condamné par le Châtelet de Paris à être brûlé vif. En réalité, il était condamné par un juge ecclésiastique et la sentence spécifiait qu'il ne devait être brûlé qu'après sa mort ; quelqu'un, inconnu, toujours d'après de l'Estoile, aurait fait appel de cet arrêt « contre son gré et volonté ». En fait, Palissy ne fut pas brûlé ; son entêtement à ne pas se soumettre aux arrêts prononcés contre lui, d'une part, le sacrifice qu'il avait fait de sa vie à sa religion, d'autre part, les textes sus-indiqués aidant, conduisent M. Weiss à incliner fortement à admettre comme exacte la scène, si contestée, qui se serait passée en prison entre Henri III et le prisonnier. Il ressort, en tout cas, « que ni en 1587 ni en 1588, ceux qui détenaient officiellement le pouvoir, ne se souciaient de livrer aux bêtes (!) l'auteur d'œuvres d'art partout appréciées, l'initiateur des fameuses conférences scientifiques, contradictoires et payantes qui avaient groupé à Paris un auditoire de choix ».

CH. D.

---

## IV

## LE TEXTE DU BAL DE SAINTONGE

M. Charron a publié dans le dernier numéro de la *Revue* un texte de la chanson des *Enfants de Marennes* qui est une variante aux paroles que beaucoup d'entre nous connaissent depuis leur enfance. Autrefois les paysans dansaient beaucoup « à la goule », c'est-à-dire en chantant. L'air si entraînant des *Enfants de Marennes* est classique pour le bal de Saintonge. Mais, chose à peine croyable ! il est très difficile aujourd'hui

Digitized by Google

de savoir quelles sont les paroles authentiques. On nous les a demandées et je dois avouer que je n'ai pas su où me les procurer. Bujeaud, dans ses *Chants et chansons populaires*, donne un texte qui n'est qu'une variante, et encore incomplète.

Le commencement est bien conforme à la version que je considère comme originale :

A la pêche des moules } *bis*
Je n'veux plus aller }
Maman !
Les enfants de Marennes
M'ont pris mon panier,
Maman !

Mais la seconde strophe diffère considérablement du texte probable, tellement qu'il semble que ce soit un *arrangement poétique.*

Les garçons sont volages
Comme pluie et vent
(*Variante :* Comme la poudre au vent).
Maman !
Les filles sont fidèles } *bis*
Comme l'or et l'argent }
Maman !

Ah ! quand ils vous tiennent } *bis*
Ces jolis enfants, }
Maman !
Ils vous font tant d'caresses } *bis*
Et de compliments, }
Maman !

Bujeaud n'en reproduit pas plus long. Il est évident que la suite manque. Il est non moins clair que ces paroles manquent de la naïveté d'un chant populaire.

En Angoumois et en Saintonge, ajoute Bujeaud, on chante sur le même air:

Sur le pont de Marennes
J'ai d'ramé mes bas,
Maman !
Mes bas, mes jarretières } *bis*
Et mes jupons blancs, }
Maman.

Voici le texte que nous envoie M. Daniel Bethmont, copié dans les *Chansons de Saintonge* qui viennent d'être imprimées

Digitized by Google

en 1911. Ce ne sont pas tout à fait les paroles que j'ai entendues jadis, mais elles s'en rapprochent certainement plus que les précédentes.

A la pêche des moules
Je ne veux plus aller,
Maman !
A la pêche des moules
Je ne veux plus aller.

Les garçons de Marennes
M'ont pris mon panier,
Maman !
Les garçons de Marennes
Ils m'ont emmenée,
Maman !

Les garçons de Marennes
Ils m'ont embrassée,
Maman !
Les garçons de Marennes
Ils m'ont fait baigner,
Maman !

Les garçons de Marennes
Mes hard's ont caché,
Maman !
Les garçons de Marennes
Ils m'ont là quittée,
Maman !

J'aurais ben dû pas croire
A tous leurs serments,
Maman !
A la pêche des moules
Je ne veux plus aller,
Maman ! } *bis*

Toutes ces versions ont un fond commun. Le thème reste le même partout mais le *rendu* diffère.

Il serait intéressant de recueillir d'autres formes. Nous faisons appel à la mémoire de nos confrères.

Ch. D.

Digitized by Google

## IV

## LES JUSTICES DE PAIX DE SAINTES

*(Suite).*

### III. — Tortat.

Emile-Auguste-Léon Tortat, né à Napoléon-Vendée (aujourd'hui La Roche-sur-Yon) le 10 septembre 1812, était fils d'Antoine Tortat, et d'Eléonore-Hortense Marchegay de Ludernières son épouse.

Antoine Tortat, né à La Châtre (Indre) le 30 octobre 1775, d'une famille existant dans cette ville en 1462 (1), était le cinquième et dernier enfant de Georges-Antoine Tortat (2), et de Marie-Anne Rousseau. Après avoir fait ses classes au Collège de sa cité natale, où il se fit remarquer par son intelligence précoce et sa rare aptitude au travail, et après avoir été clerc dans l'étude de son père, Antoine Tortat, qui avait adopté avec enthousiasme les grands principes de 89, prit du service dans le bataillon d'Issoudun, dont il fut élu sergent-major porte-drapeau, et lorsque ce bataillon fut dissous, il fut adjoint par la Société populaire de La Châtre à Pouradier-Duteil, « prêtre-marié, inspecteur de ce district pour l'extraction du salpêtre » (3). Après le Neuf Thermidor, il se rendit à Paris où, grâce

---

(1) Le nom de Jehan Tortat figure à une transaction des habitants de la châtellenie de La Châtre avec Guy de Chauvigny, leur seigneur, faite le 10 février 1462, devant J. Grimaud et J. Boulier, notaires à Issoudun. On trouve à La Châtre un Tortat, notaire en 1530. La filiation certaine commence avec Etienne Tortat, époux de Germaine Doré (Renseignements dus à M. Gaston Tortat).

(2) Le père d'Antoine Tortat, fils de Pierre-Antoine Tortat, notaire depuis 1739, mort en 1785, laissant 12 enfants, était, avant la Révolution, procureur à la prévôté royale et sénéchal ou procureur fiscal de plusieurs juridictions seigneuriales. Après la suppression du régime féodal, il devint avoué-licencié près du tribunal du district de La Châtre, procureur syndic en 1790, finalement secrétaire de l'administration municipale, qui comprenait tout le canton ; il mourut vers le mois de juin 1796 (*Extrait des Mémoires d'Antoine Tortat (1775-1847)* pages 2, 3 et 4, Paris, H. Champion, 1911). Ces *Mémoires* ont aussi été publiés par M. G. Tortat dans la *Correspondance historique et archéologique*.

(3) « Le père de celui que Mme Dudevant (George Sand) fit nommer, en 1848, procureur général à Bourges » (*Mémoires de A. Tortat, op. cit.*, page 9).

Digitized by Google

à la protection de Porcher-Dupleix de Richebourg (1), il obtint l'emploi de secrétaire-commis à la division judiciaire du Comité de législation de la Convention nationale (1794). Il l'était encore quand il joua un rôle actif dans la manifestation populaire, dirigée contre la mémoire de « l'horrible » Marat, dont le décret du 8 février 1795 avait ordonné la *dépanthéonisation*. Il nous a donné un curieux récit de cet épisode historique dans les *Mémoires*, qu'il a écrits pour ses enfants et qui s'arrêtent à 1818. On détruisit d'abord le monument funéraire, élevé à l'*Ami du Peuple* sur la place du Carrousel, puis on alla brûler, dans la cour des Jacobins, un mannequin, représentant le trop fameux publiciste, « coiffé d'un bonnet rouge, un verre de sang à la main, un portefeuille et un poignard dans les plis de sa chemise », et ses cendres, recueillies dans un vase de nuit, furent jetées à l'égoût Montmartre, au haut duquel fut planté un poteau portant cette inscription :

*Les massacres du deux septembre*
*Immortalisèrent mon nom ;*
*Mon urne fut un pot de chambre*
*Et cet égout mon Panthéon* (2).

Antoine Tortat prit part ensuite, à vingt ans, à l'insurrection du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) que les canons de Bonaparte, chargé du commandement de l'artillerie conventionnelle, réprimèrent durement, puis il reçut une commission d'aide-garde magasin des fourrages à l'armée de l'Ouest en Vendée ; après quoi, il fut avoué à Montaigu, où il reçut dans

---

(1) Gilles-Charles Porcher-Dupleix, comte de Richebourg, né à La Châtre, le 22 mars 1752, mort à Paris le 10 avril 1824, médecin, subdélégué de l'intendant, procureur du roi, maire de La Châtre en 1790, commissaire du roi près le tribunal de ce district, membre de la Convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix ; député au Conseil des Anciens, membre du Sénat Conservateur. Devenu pair de France, il opina pour la déportation dans le procès du maréchal Ney (6 décembre 1815). (*Dictionnaire des Parlementaires Français*, tome V, page 21).

(2) *Mémoires d'Antoine Tortat*, *op. cit.*, page 15. — Cf. *Moniteur Universel* du 17 pluviôse an III (5 février 1795) sur cette manifestation, provoquée par les articles du journal l'*Orateur du Peuple*, que rédigeait le conventionnel Stanislas Fréron, le fils de l'écrivain si bafoué par Voltaire, en collaboration avec un ancien professeur du Collège Sainte-Barbe, Jean-Joseph Dussault, qui s'acquit depuis une réputation au *Journal des Débats*, par des articles de critique, réunis sous le titre d'*Annales Littéraires* (Paris, 1818-1824, 5 vol. in-8°).

Digitized by Google

sa maison Napoléon Ier, lors de son passage le 8 août 1808 (1). Tortat, qui s'était fait recevoir licencié en droit, à Poitiers, en 1804, ne tarda pas à aller exercer sa profession d'avoué à Napoléon-Vendée et y devint l'un des quatre juges suppléants de la cour d'assises, séant dans cette ville. Second adjoint au maire de Napoléon-Vendée en 1812, il fut révoqué après le retour de l'île d'Elbe, fut, de 1815 à 1819, maire de cette ville, alors Bourbon-Vendée, et l'un des soutiens de l'opposition libérale (2). Le 11 octobre 1830, il fut nommé juge d'instruction au tribunal de Bourbon-Vendée, en remplacement de M. Guy de Fontaines, démissionnaire pour refus de serment (3). Procureur du roi au même siège (18 mars 1831), il fut accusé faussement d'avoir laissé évader du château de Landebaudière, où on l'avait conduite, Mme de La Rochejacquelein, arrêtée à la métairie de Ribion, commune de La Gaubretière, pour complicité avec la duchesse de Berry, et fut révoqué brusquement le 27 novembre 1831 ; mais, fort de son innocence, il se présenta hardiment devant M. Barthe, garde des sceaux, pour lui demander justice (4). Elle lui fut accordée et, par une ordonnance du 15 février 1832, il fut chargé de la direction de l'important parquet de Saintes, à la place de Baudry fils (5). Il remplit cette fonction jusqu'au 31 mai 1848, époque où, en vertu d'un arrêté de la commission du pouvoir exécutif, il fut remplacé par M. de Lauzon, procureur de la République à Saint-Jean d'Angély (6). Par un autre arrêté, pris à la date du 26 juillet 1848, par le général Eugène Cavaignac, président du Conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, il fut mis à la retraite avec le titre de président honoraire (7). Homme d'ordre, il fut l'un des fondateurs et le président du comité *anti-socialiste*, formé à Saintes le 25 février 1850 (8), et « dans un âge avancé, il trouvait, pour

(1) *Mémoires d'A. Tortat*, pages 23, 28 et 36. Le récit du passage de Napoléon Ier à Montaigu et de son entretien avec l'auteur des *Mémoires* a déjà paru, en 1887, dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*.

(2) Renseignements donnés par M. Gaston Tortat.

(3) *Moniteur Universel* du 12 octobre 1830.

(4) *Mémoires d'A. Tortat*, pages 124, 127 et 129.

(5) Après sa nomination, M. Antoine Tortat fut reçu en audience particulière par le roi Louis-Philippe Ier, dit-il dans ses *Mémoires*, page 30. Cf. *Moniteur Universel* du 1er mars 1832.

(6) *Moniteur* du 2 juin 1848.

(7) *Moniteur* du 27 juillet 1848.

(8) *Indépendant de la Charente-Inférieure* du 26 mars 1850.

Digitized by Google

défendre ses opinions politiques, toute la verdeur d'une plume juvénile » (1). Louis-Napoléon Bonaparte, lors de son passage dans notre ville le 11 octobre 1852, le fit chevalier de la Légion d'honneur. M. A. Tortat a été conseiller municipal de Saintes (1848 à 1852), délégué cantonal (14 mai 1851) (2), membre du conseil d'arrondissement pour le canton de Saint-Porchaire aux élections des 30 juillet et 1er août 1852, et des 12 et 13 juin 1855, et se vit décerner la présidence de cette assemblée par un arrêté du préfet (M. Brian). Il mourut dans sa propriété de Ransannes, commune de Soulignonnes (3), le 30 juillet 1856. Son inhumation eut lieu le 1er août suivant, à Saintes, au cimetière Saint-Vivien, dans un terrain de famille. Sur sa tombe, M. P.-H. Victor Savary, président du tribunal civil de l'arrondissement, fit l'éloge du défunt, sur lequel l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, par la plume de M. Victor Vallein, son rédacteur en chef, a porté ce jugement que ratifieront tous ceux qui l'ont connu : « Homme de cœur et de conviction, M. Tortat arborait franchement son drapeau et suivait sa voie sans broncher. Aussi, ses adversaires politiques, eux-mêmes, s'ils ne l'aimaient pas, étaient-ils forcés de l'estimer » (4).

---

(1) *Indépendant* du 2 décembre 1857.

(2) *Recueil des Actes Administratifs*, n° 15, 1851. La Rochelle, typ. G. Mareschal.

(3) Le domaine de Ransannes, situé sur les communes de Soulignonnes et Corme-Royal, appartenait à M. A. Tortat pour l'avoir acquis de Jean-Baptiste Lériget, ancien receveur principal des droits réunis à Saintes, maire de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Mlle Catherine Cormier, comme le constate un acte reçu par Me Lambert, notaire à Saintes, le 7 mars 1837. Lériget en avait lui-même fait l'acquisition de la dame Claude-Catherine Macnemara, épouse divorcée de Joseph-François Launoi, enseigne de vaisseau, demeurant à Paris, aux termes d'un contrat, passé devant Huvet fils, notaire à Saintes, le 7 août 1810. Le dit domaine provenait des successions de Claude-Mathieu de Macnemara, écuyer, ancien capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Henriette Boucaud, son épouse, demeurant à Rochefort, père et mère de la venderesse, qui le possédaient au moyen de la vente, qui leur en avait été consentie par la dame Jeanne-Hélène-Françoise Frottier, épouse de François-Alexandre Lebrethon, écuyer, seigneur de Ransannes, par acte au rapport de Guérin et Mérilhou, notaires à Rochefort, le 24 avril 1764, contrôlé le 29 du même mois, puis insinué à Pisany le 2 mai suivant (*Minutes de Lambert en l'étude de Me Bourcy* Cf. *Revue de Saintonge* de juillet 1887, pages 298-299).

(4) *Indépendant de la Charente-Inférieure* du 2 août 1856. Ce journal contient le compte rendu des obsèques de M. A. Tortat et le discours nécrologique du président Savary.

Digitized by Google

Antoine Tortat avait épousé, en 1797, à Chantonnay (Vendée) Eléonore-Hortense Marchegay de Ludernières (1), décédée à Saintes, en son domicile rue Saint-Michel le 4 mars 1848, d'où sont issus : a) le 15 février 1800 (28 pluviôse an VIII), Félicité-Eléonore-Adèle Tortat, mariée à Charles-Daniel-Emile Majou-Desgrois, propriétaire à La Bonnière, commune de Mouchamp, canton des Herbiers (Vendée); *b*) le 23 mai 1809, Antoine-Jules Tortat, avocat à Saintes, substitut à Montmorillon (22 mai 1834), à Niort (28 mai 1838 au 28 mars 1848), qui, démissionnaire après la Révolution du 24 février, fut postérieurement nommé substitut à Agen (9 juillet 1850), procureur impérial à Nérac (5 mars 1851) où il se signala « par son courage civique et son énergie » lors des troubles éclatés dans cette ville après le coup d'Etat du Deux Décembre (2) ; enfin procureur impérial à Agen (3 juillet 1853), où, après avoir été promu chevalier de la Légion d'honneur, il est décédé le 6 mai 1856, à 46 ans ; *c*) le 9 septembre 1812, Emile-Auguste-Léon Tortat, qui nous occupe.

Ce dernier, licencié en droit le 23 juillet 1833, admis au stage à Paris le 20 novembre de la même année, se fit inscrire au tableau des avocats du barreau de Saintes le 22 novembre 1836

---

(1) M^me^ A. Tortat était fille de François-Constant Marchegay, sieur de Ludernières, et de Jeanne-Marguerite Majou-Desgrois. Son père était le second fils de Jacques-Daniel Marchegay, sieur de La Marchegaisière, d'Essiré, la Maison-Neuve et autres lieux, avocat, et de Anne-Charlotte Clemenceau. La généalogie des Clemenceau dans le *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau, permet de constater que cette Clemenceau, petite fille de René II Clemenceau, condamné aux galères comme protestant en 1699, avait pour trisaieul Jean-Baptiste Clémenceau, sieur de la Morinière et de La Fontaine, époux de Marguerite Payraud, lequel, par son second mariage avec Judith Simonnet est le septième aïeul de M. Georges-Benjamin Clemenceau, sénateur du Var, président du Conseil des ministres en 1908. François-Constant Marchegay, maire de Chantonnay en 1790, dénoncé le 26 octobre 1793, comme faisant partie du « comité des brigands », fut arrêté et jugé par la commission militaire de La Rochelle, le 16 frimaire an II (6 décembre 1793). Il mourut dans cette ville, au cours de son procès, en prison ou à l'hôpital, un peu après le 7 décembre de la même année. Il laissait huit enfants, dont le cinquième, une fille, épousa Charles-Daniel Lacombe ; de ce mariage descend M. Daniel Lacombe, député de la Vendée (*Procès de Constant de Marchegay de Ludernières* (1793), recueilli par G. Tortat. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1909).

(2) Article du *Journal de Lot-et-Garonne*, du 17 décembre 1851, reproduit dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 27 du même mois (cf. *Indépendant* du 14 mai 1856).

Digitized by Google

et fut membre du conseil de l'ordre depuis 1839 jusqu'en 1853. Nommé suppléant du juge de paix du canton sud de Saintes le 24 juillet 1844, en remplacement de Giraudias, démissionnaire, il prêta serment le 14 août suivant, et donna lui-même sa démission de cette fonction le 29 septembre 1848, après la mise à la retraite imposée à son père par le gouvernement provisoire. Il ne tarda pas, néanmoins, à être réintégré dans la magistrature et fut nommé juge suppléant du tribunal civil de Saintes, par décret du 8 mai 1850, à la place de Sorin-Dessources, envoyé comme substitut à Marennes, puis il succéda à Huvet sur le siège de la justice de paix du canton sud de Saintes le 8 juin 1853 (1). Installé le 20 du même mois, il remplit cette dernière fonction avec distinction et une impartialité absolue jusqu'au moment où le décret du 4 novembre 1863 le rappela comme juge titulaire au tribunal civil de Saintes, après l'admission à la retraite d'Arsène Limal. Il prêta serment le 10 novembre, fut installé le 17 du même mois (2) et occupa, pendant 13 années, ce siège qu'en 1876, forcé et contraint par la maladie, il dut quitter bien à regret ; il donna sa démission et fut nommé juge honoraire (décret du 14 septembre 1876). « Il aimait, à ce titre, à se réunir à ses anciens collègues et manquait rarement d'assister aux audiences d'installation des nouveaux magistrats » (3).

A ses fonctions judiciaires, déjà si absorbantes, et malgré des occupations personnelles très considérables, Léon-Emile Tortat ajouta celle de membre du conseil d'arrondissement (1858-1871), dont il fut président pendant huit années, de conseiller municipal de Saintes pendant 6 ans (1865-1871), de membre de la commission administrative de l'hospice de cette ville (1857-1861) (4), de membre du bureau de l'extinction de la mendicité, de président de la commission des cantons nord et sud de Saintes pour l'instruction primaire, de membre de la commission des prisons, de président du syndicat des marais de Pont-l'Abbé, etc. Après une vie si laborieuse et si bien remplie, il mourut dans sa propriété de Port-d'Envaux le 3 août 1880. Ses

(1) *Moniteur Universel* du 9 juin 1853.

(2) *Registre des délibérations du tribunal civil de Saintes.*

(3) Piet-Lataudrie, *op. cit.*, page 73.

(4) Il fut nommé à cette fonction par arrêté préfectoral du 17 janvier 1857. La dernière réunion, à laquelle M. Tortat a assisté, est en date du 18 juin 1861 (*Registres des délibérations de la commission de l'hospice de Saintes*).

Digitized by Google

obsèques eurent lieu à Saintes, en l'église cathédrale de Saint-Pierre. Les coins du poêle furent tenus par MM. Giraud, procureur de la République ; Lacour, juge au tribunal civil ; Inquinbert, avocat, et Bourrand, receveur particulier des finances en retraite (1). Au cimetière Saint-Vivien, où son corps fut enseveli dans la sépulture de sa famille, il ne fut pas prononcé de discours, mais on grava sur son tombeau ce verset du psaume CXI : *In æternâ memoriâ erit justus*, pieux hommage justement rendu à celui qui, pendant sa longue carrière de magistrat, n'avait pas cessé de faire preuve d'un esprit droit, éclairé et intègre.

M. Léon Tortat avait épousé, à Saintes, le 8 mai 1843, M^lle^ Ursule-Anaïs Rulland, née le 21 septembre 1822, à Saint-Saturnin de Séchaud, décédée à Châtellerault le 28 février 1893, fille de Benjamin-Auguste Rulland (2), propriétaire, ancien maire de Saint-Saturnin de Séchaud (septembre 1830-novembre 1836), mort en son domicile à Saintes, rue de la Sous-Préfecture (aujourd'hui de l'Hôtel de Ville), le 21 octobre 1841, et de Rosalie Levesquot (3), décédée au Port d'Envaux le 22 octobre 1873.

---

(1) *Courrier des Deux-Charentes* du 8 août 1876 ; *Progrès de la Charente-Inférieure* du 6 du même mois. Voir aussi un article nécrologique, paru dans la *Revue de Saintonge* d'octobre 1880, page 162.

(2) M. Rulland avait, le 21 janvier 1833, par acte de Lainé, notaire au Port d'Envaux, acquis la maison qu'il habitait, et qui appartient aujourd'hui à M. Gaston Tortat, son petit-fils, qui l'occupe, de Flavien Martineau et de Marie-Antoinette Robin, époux, lesquels l'avaient achetée à M. et M^me^ de Montalembert de Cers. Elle était propre au mari qui l'avait recueillie dans la succession de Jeanne-Rose Robert de Rochecouste, veuve d'Antoine Laulanié, sa grand'mère (*Saintes Ancienne, Les Rues*, par M. Ch. Dangibeaud, page 241).

(3) Auguste Rulland, né à Rochefort le 19 octobre 1789, de Benjamin Rulland, propriétaire à Saint-Savinien, et de Marguerite Berton, avait épousé, à Saint-Saturnin de Séchaud, le 16 avril 1820, Rosalie Levesquot, dite Lydie, née au Port d'Envaux le 28 germinal an VIII [18 avril 1800], fille de Pierre Levesquot, dit Lagroix, négociant, décédé à Saint-Saturnin de Séchaud le 8 avril 1841, à 72 ans, et de Suzanne Baudry, décédée à Saintes, rue Saint-Maur, le 5 février 1855. Les époux Pierre Levesquot, de leur union, célébrée à Saint-Georges des Coteaux, le 5 juin 1792, avaient eu trois autres enfants : 1° Madeleine, dite Eugénie, Levesquot, née à Saintes le 11 germinal an II (31 mars 1794), décédée en la même ville le 1^er^ mai 1817, laquelle, le 10 mai 1819, épousa à Saint-Saturnin de Séchaud Mathieu-Elisabeth Brejon, avocat à Saintes ; 2° Marianne, dite Adeline, Levesquot, née à Saint-Georges des Coteaux le 18 prairial an III (6 juin 1795), et décédée sans alliance au Port d'Envaux le 27 juin 1878, à l'âge de 84 ans ; 3° Et Joseph Louis-Alexandre Levesquot,

Digitized by Google

— De ce mariage sont nés, à Saintes, deux fils : 1° Antoine-Auguste-Gaston Tortat, le 31 mars 1844, mort le 19 avril 1849 ; 2° autre Antoine-Auguste-Gaston Tortat, le 23 mars 1851, docteur en droit, juge suppléant au tribunal civil de La Rochelle (14 septembre 1876), juge à Bressuire (14 mai 1881), à Châtellerault (9 janvier 1882), enfin à Saintes (11 mars 1893).

M. Gaston Tortat, qui, en même temps qu'un magistrat éclairé et consciencieux, est un chercheur, un érudit et un lettré, est l'auteur d'un certain nombre de publications concernant l'histoire locale, dont voici les principales : *Saint-Saturnin de Seschaux, Panloy, Saint-James, Gibran (1450-1778)*, documents publiés dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome VII, pages 386-438, 1880 ; — *Un livre de raison (1639-1668), journal de Samuel Robert, lieutenant particulier de l'élection de Saintes* (*Archives historiques*, tome XI, pages 323-406, 1883) ; — *Répertoire des titres du comté de Taillebourg, d'après un manuscrit appartenant à M. le duc de la*

---

né à Saint-Saturnin de Séchaud le 1er messidor an V (19 juin 1797), décédé en ladite ville le 31 décembre 1857, à 60 ans, lequel, après avoir été avocat, puis secrétaire en chef de la mairie de Saintes (1830-1846), fut, par décret du 22 septembre 1854, nommé agent de change courtier de marchandises en cette ville, en remplacement de Antoine-Augustin Huteau, démissionnaire ; il avait épousé à Saintes, le 13 décembre 1832, Charlotte-Félicie de Coffin, veuve de Charles-Benjamin-Casimir Delatache, née à Saint-Eugène, canton d'Archiac, le 24 fructidor an VII (10 septembre 1799), et fille de Charles-Armand de Coffin et de Aimée-Félicité Beaupoil de Sainte-Aulaire.

Pierre Levesquot était fils de Louis Levesquot, négociant au Port d'Envaux et l'un des administrateurs du district de Saintes en 1790, mort le 14 vendémiaire an XII (7 octobre 1803) à 80 ans, et de Magdeleine Chaudron. De leur mariage, célébré à Saint-Saturnin de Séchaud, le 11 février 1756, les époux Louis Levesquot eurent 5 fils, dont l'un, Mathieu Levesquot, marchand, épousa, audit Saint-Saturnin, le 23 mai 1788, Claire Couturier, fille de Philippe Couturier, maître en chirurgie, et de Françoise Germain, et trois filles, dont : 1° Victoire-Elisabeth Levesquot, qui se maria à Mathieu Voix, dit Milord, le père du juge de paix de ce nom, ainsi qu'on l'a vu plus haut ; et 2° Marie-Marguerite-Magdeleine Levesquot, qui, le 11 juillet 1785, contracta mariage à Saint-Saturnin de Séchaud avec Laurent Prouteau, marchand apothicaire, fils de Jean-Louis Prouteau et de Anne-Elisabeth Fourestier, et beau-frère de Mathieu-Gabriel Brejon, le juge de paix du canton nord de Saintes. Louis Levesquot était lui-même fils de Pierre-André Levesquot, originaire de Barbezieux, ancien huissier, établi comme commerçant au Port d'Envaux en 1716, et de Marie Massé (Voir *La Municipalité de Saint-Saturnin de Séchaud, op. cit. suprà, Revue de Saintonge* du 1er septembre 1906, pages 328-329, note 1 — *Registres d'état civil.*

Digitized by Google

*Trémoïle* (Mêmes Archives, tome XXIX, un vol. in-8°, 429 pages, 1900) ; *Les Lebrethon de Ransannes* (*Revue de Saintonge et d'Aunis* de juillet 1887, pages 293-299) ; *Fortin de la Hoguette à Sablonceaux* (*Revue* de mars 1893, pages 94-98) ; *Soulignonnes. Ses registres paroissiaux* (*Revue* de janvier 1894, pages 25-32) ; *La municipalité de Saint-Saturnin de Séchaud pendant la période révolutionnaire (31 janvier 1790-30 prairial an VIII)*, sous le pseudonyme de *Quœrens* (*Revue* du 1er septembre 1906 au 1er février 1908).

*(A suivre).* EDMOND-JEAN GUÉRIN.

## DOCUMENTS

### INVENTAIRE DES SÉRIES DÉPARTEMENTALES DES ARCHIVES NATIONALES RELATIVES A LA CHARENTE-INFÉRIEURE (1790-1830).

PREMIÈRE PARTIE. — SÉRIE $F^1B^2$. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

Les documents relatifs à l'histoire locale, que les Archives nationales renferment et qui sont tout particulièrement abondants et précieux, depuis l'époque où la France a été soumise à une administration centralisée, sont souvent difficiles à consulter, à raison de leur abondance même, pour les érudits qui résident en province. La présente publication a pour but de faciliter leurs recherches dans les séries départementales des Archives nationales relatives à la Charente-Inférieure, en leur indiquant quels sont les événements ou les personnalités sur lesquels ces documents peuvent fournir des renseignements.

YVES HEURTEL.

$F^1B^2$. — CHARENTE-INFÉRIEURE

Extraits des procès verbaux des assemblées de district pour la nomination des juges :

1° Du tribunal du district de Montlieu, séant à Montguyon, élus, les 26 et 27 octobre 1790, juges : MM. Ratier, député à l'Assemblée nationale, Dezages, Vacher, Guillot de la Puisade, Pellette de la Pouyade ; suppléants : MM. Dureau, Blanc, Morineau et Bousquet, tous hommes de loi ;

Digitized by Google

2° Du tribunal du district de Saintes, élus, du 17 au 20 octobre 1790, juges : MM. André-Antoine Bernard, avocat, Etienne Dangibeau, René Briault, avocat, René Duchaine Martimont, avocat, Gérôme-René Landreau, conseiller au présidial ; suppléants : MM. Daniel-François-Pierre Fourestier, avocat, François-Guillaume Marillet, avocat, Geoffroy, avocat et Julien Renaud ;

3° Du tribunal du district de Rochefort, élus, les 18 et 19 octobre 1790, juges : MM. Philippe-Joachim Ferdinand Rondeau, lieutenant général, Louis Guiton, lieutenant criminel, Gruel de Villeneuve, maitre particulier des eaux et forêts, Gabet, avocat, Boutet-Destouches, procureur du roy de l'élection ; suppléants : MM. Maisonneuve, assesseur civil et criminel, Goulard, avocat, Hervé, procureur du roy honoraire à l'élection, Fourès, procureur du roy de la prévoté de la marine ;

4° Du tribunal du district de Pons, élus, du 20 au 23 octobre 1790, juges : MM. Leidet, avocat, de Bordeaux, Moufflet, Claude Braud du Breil, avocat, de Clantarenne (*sic*), Chateauneuf, de Saint-Thomas, Pierre-Abraham Châtelier, avocat, d'Agudelles ; suppléants : MM. Jean Jagault, avocat, de Pons, Louis-François Laverny, avocat, de Clion, Jean-Auguste Chouteau, avocat, de Mirambeau, Pierre Augereau, avocat, de Saint-Ciers-Champagne ;

5° Du tribunal du district de Saint-Jean-d'Angély, élus, du 25 au 30 octobre 1790, juges : MM. Jacques-Sébastien Dautriche, avocat, Elie-Jean Monnier, avocat, Claude-Alexandre Normand, Charles-Joseph Marchand Fiefjoyeux, Louis-Charles Saint-Blancard ; suppléants : MM. Brassaud, Guérin, Carville, Joseph-Jean-Baptiste Fenioux ;

6° Du tribunal du district de Marennes, élus, du 18 au 19 octobre 1790, juges : MM. Pierre Garreau, avocat à Marennes, Jean-Joseph Fleury, avocat au dit lieu, Antoine-Lucien Perrin, avocat, Jean-Antoine Barbier, avocat, Pierre-Nicolas Guillaud de Sercé, avocat ; suppléants : MM. Neau, Duplaix, Ardouin et Forestier-Lapointe, avocats ;

7° Du tribunal du district de La Rochelle, élus, du 14 au 17 octobre 1790, juges : MM. Jean-Aimé de la Coste, homme de loi, Charles-Jean-Marie Alquier, Pierre-Henry Seignette, assesseur, Nicolas-Simon-Marie Billiaud père, homme de loi, Jean-Baptiste-Pierre-Augustin Grissot, lieutenant criminel ; suppléants : MM. Théodore-Louis Moyne du Vivier, Barthélemy-



Digitized by Google

Nicolas Laville-Marais, homme de loi, Charles-Louis Gabet, homme de loi, Jacques-Philippe Gautier.

Commissions de commissaires du roy près les tribunaux de Saintes pour M. Samuel-Alexandre Brejon la Martinière, de Rochefort pour MM. Joseph de Bonnegens-Daumont et d'Orceau, de Pons pour M. Laurenceau (Jean-François), de Saint-Jean-d'Angély pour M. Pierre-Aimable Pelluchon, de Marennes pour M. Guillet, de La Rochelle pour MM. Macault du Doret et Galloceau, toutes datées du 1er octobre 1790.

Lettres des 19 et 24 mai 1791 relatives à la démission de M. Dangibeau, juge à Saintes et à son remplacement par M. Fourestier, premier suppléant ; du 3 janvier 1791 relative à la démission de M. Guitton, juge à Rochefort et à son remplacement par M. Hervé, de Surgères, élu à sa place, auquel le ministre de la justice est prié d'envoyer promptement ses lettres patentes pour que le tribunal puisse être installé. Procès verbal de l'élection, faite le 12 janvier 1791, de M. Lemercier comme juge au tribunal du district de Montlieu et de MM. Le Roy et de Gaze comme suppléants au même tribunal.

Correspondance échangée entre MM. Bureau de Paty, député, Lambert, contrôleur général, et de Reverseaux, intendant, du 6 au 27 août 1790, relative aux dissensions entre les partis Normand d'Authon et Valentin qui empêchent la confection des rôles dans la ville de Saint-Jean d'Angély.

Lettre de M. Guiton, commissaire du roy pour la formation des corps administratifs, du 16 août 1790, transmettant les listes des membres des corps administratifs des districts qui sont :

Pour celui de La Rochelle : MM. Massias, président, Despéroux fils, Demissy, Boutiron, Fournier-Désormeaux, Jacob Dechézeaux, Vexiau, Griffon, Pinet, Guillet, Julliot, Poullet, Raoult, procureur syndic, le directoire comprenant MM. Demissy, Despéroux fils, Boutiron et Julliot :

Pour celui de Marennes : MM. Granier, négociant à Marennes ; Senné, médecin à Marennes ; Marchand, d'Oleron ; Bernard, procureur de la commune d'Olleron ; Allenet, négociant à Oleron ; Lozeau, maire de Soubise ; Bouran, procureur fiscal à Soubise ; Bernard, de La Tremblade ; Dousson, notaire arpenteur à La Tremblade ; Bedenarsky, procureur de la commune de Royan ; Daniel Renaud, capitaine de navire à Royan ; Paillet, du Guâ, à Nieul (*sic*), Dubois, négociant, procureur syndic ;

Pour celui de Saint-Jean : MM. Guillonnet de Merville, avo-

Digitized by Google

cat ; Merveilleux du Vignaud ; Combret, de Saint-Pardoux ; Planton, de Saint-Même ; Charrier, de Deuil ; Abelin, de Chantemerle ; Augier-Durousseau, Le Moine, Christin, de Varaise ; Bouisserin, de Saint-Jean ; Berger, de Taillebourg, Lemaitre, procureur syndic ;

Pour celui de Rochefort : MM. Le Vallois, avocat, de Rochefort ; Orceau, procureur du roy, subdélégué de l'intendance ; Croizetière, avocat à Rochefort ; Brodeau, cultivateur à Charente ; Auguste Combaud, cultivateur et fermier à Marsais ; Andrieu, avocat à Puydrouard ; Moreau, notaire, maire d'Aigrefeuille ; Testu, de Surgères ; Hervé, procureur du roy honoraire à l'élection, à Surgères ; Mestadier, maire à Boissé (*sic*) ; Audry, fermier à Bouhet ; Tudeau, notaire à la Leigne ; Gérard, de Benon ; Guiton, commissaire du roy, procureur syndic.

Lettre du 19 février 1791 de M. Billotte, secrétaire général du département, servant depuis 7 ans au port de Rochefort comme chef des bureaux et premier secrétaire de l'intendance de la marine, relative à la fixation de son traitement.

Lettre du 15 juin 1791 de M. Garnier, procureur syndic, demandant des instructions sur le mode de renouvellement des corps administratifs.

Lettre du 18 juillet 1792 de la municipalité de Marennes, se plaignant que le directoire du district ait pris le pas sur elle à la fête de la Fédération.

Lettre du 15 septembre 1791 de Garnier, procureur syndic, demandant une prompte réunion du conseil de département pour reconstituer le directoire, dont 4 membres sont élus à l'Assemblée législative.

Correspondance du 20 janvier 1792 relative à la formation du tribunal criminel et à la constitution des listes des jurés de jugement.

12 mars-26 juin 1792. — Correspondance et copies des arrêtés du directoire du département et de la municipalité de Saintes, relatives au conflit qui s'est élevé entre ces deux corps, à raison de l'arrivée dans cette ville d'un détachement du 11e régiment de cavalerie.

23-25 avril 1792. — Correspondance relative à la démission de trois membres du directoire du district de Pons et à la nomination du sieur Vinet, administrateur du département, pour remplir les fonctions d'administrateur dans ce district.

Juillet-août 1792. — Pétition des habitants de Saint-Maigrin,

Digitized by Google

correspondance et rapports relatifs à la suspension des officiers municipaux de cette commune, prononcée par le directoire du département à raison de l'expulsion par eux du sieur Labrousse, se prétendant régisseur de M. de Quélen, qu'ils accusaient de ravager les biens de l'ancien seigneur, devenus biens nationaux.

3 août-12 septembre 1792. — Lettres adressées à Roland, ministre de l'intérieur, par les membres du conseil général et par Garnier, procureur syndic, dans les circonstances suivantes :

Bernard, président du comité de surveillance, ayant signalé à Roland que Garnier lui aurait dénoncé des propos « infâmes » tenus par des membres du département contre le corps législatif, les membres du conseil général protestent avec énergie contre ces imputations, et Garnier expose qu'il n'a jamais fait de dénonciation à Bernard, mais qu'il a eu des relations suivies avec lui et que, dans cette correspondance confidentielle, il lui a fait part « que le décret de suppression des droits féodaux venait de consolider à jamais l'édifice de la révolution en lui attachant des milliers de bras, mais qu'il avait enveloppé la fortune d'un grand nombre de citoyens qui n'avaient jamais démérité de la Patrie » ; « que plusieurs de nos administrateurs se trouvaient la triste victime de cette mesure rigoureuse, mais commandée par l'intérêt du public, et que quelques-uns, dans le premier mouvement d'une nouvelle inattendue, et entraînés par la sensibilité d'un coup qui les plonge dans la plus affligeante détresse, s'étaient amèrement plaints des députés qui avaient rendu un décret qui les enveloppait dans une rigueur qu'ils n'avaient pas méritée » ; que ces expressions de douleur ou de mécontentement développées au milieu d'une assemblée de collègues sans qu'on puisse même préciser qui les a tenues, ne sauraient donner lieu à des mesures de sévérité.

15-21 septembre 1792. — Lettres d'Eschassériaux, procureur syndic, relatives à sa nomination et au renouvellement des corps administratifs.

16 septembre-3 novembre 1792. — Correspondance relative à l'affaire du sieur Brejon La Martinière, mandé à la barre de l'Assemblée législative ; certificat médical attestant que la goutte dont il est atteint depuis plus de 30 ans, le met dans l'impossibilité de se rendre à Paris ; — lettre d'Eschassériaux du 3 novembre 1792, faisant connaître sa mise en arrestation et son renvoi devant le tribunal criminel.

Digitized by Google

8 septembre 1792. — Dénonciation des membres du Directoire départemental par la municipalité de Saint-Genis.

23 décembre 1792. — Protestation de Jean Etienne Gobeau, premier suppléant au tribunal du district de Saintes, élu le 24 septembre 1792, contre l'élection du citoyen Tourneur comme juge, à laquelle il a été procédé le 18 décembre, en remplacement du citoyen Bernard, député à la Convention, dont la place n'était pas vacante. — Lettres du ministre de l'intérieur des 12 mars et 15 avril 1793, relatives à cette affaire alors encore en suspens.

— Protestation du sieur Fournier, maire d'Ars en Ré et percepteur des contributions, contre un arrêté du département du 12 février 1792 qui a décidé qu'il y avait incompatibilité entre ces deux emplois.

15 juillet 1793. — Lettre du sieur Lagarosse, procureur syndic du district de Marennes et juré près le tribunal criminel extraordinaire, demandant une lettre officielle de convocation.

27 juin 1793. — Lettre du citoyen Hajard, commissaire national dans les départements de l'Ouest, demandant l'envoi de représentants du peuple pour surveiller toutes les administrations voisines des rebelles et signalant que les pouvoirs de Garnier et de Mazade ne sont pas connus à La Rochelle.

Floréal-messidor an II. — Correspondance, copie d'arrêtés, etc., relatives à un conflit entre le directoire du département et celui du district de La Rochelle au sujet de la conduite à tenir à l'égard du sieur de Beaussay, négociant à La Rochelle, accusé d'avoir, au moyen d'une vente fictive, tenté de soustraire à la confiscation édictée par la loi du 16-26 août 1793 le navire l'*Indien*, appartenant à D'Iranda, Espagnol.

29 pluviôse an III. — Les citoyens Leconte, de Dompierre, président ; Perry, négociant ; Camusat, ancien commissaire des guerres ; Lamathe, de l'île de Ré ; Louis Admyrault, agriculteur, membres du directoire du district de La Rochelle ; Griffon des Rivières ; Fournier, de l'île de Rhé ; Coquille, Balchy, Lolleau père, de Salles ; Martineau de la Pichonnière ; Danglade, Jouanneau, de Marans, membres du conseil du même district ; Dély, agent national, et Rabuteau, secrétaire général, portent leur installation à la connaissance du comité de salut public.

Ventôse an II. — Pétition des habitants de l'enclave de Saint-Sulpice demandant leur réunion à la commune de Migron.

12 messidor an II. — Pétition adressée à Lequinio par Ber-

Digitized by Google

trand fils aîné, agent près la commune de Marennes, pour faire dispenser Pierre Richard, son beau-frère, administrateur du district, du service sur les bâtiments de l'État, attendu qu'il a été déclassé en 1790 à raison de son état de santé et que sa présence à terre, dans un district où les sujets sont rares, est utile à la chose publique. Pièces à l'appui.

25 vendémiaire an III. — Liste des administrateurs et des membres du comité de surveillance du district de Montlieu : Administrateurs : Bart, président ; Leclerc, Fougère, Moulinier, Joubert, Vigent, Peychaud, Trigaud, Nau, Gagnerot-Rocher, Maurin. Membres du comité : Tolluire, Lamaurd, Bailan, Laugeais, Périer. Laugeais, Parlange ; Bart, agent national.

17 vendémiaire an III. — Liste des juges de paix du district de Marennes : Marquard, à Marennes-ville ; Ranson, à Marennes-banlieue ; Vaneau, à la Réunion-sur-Seudre-ville ; Choloux, à la Réunion-sur-Seudre-banlieue ; Bednarsky, à Royan ; Crochet, au Guâ ; Gourbeil, à Soubise ; Bernard, à l'Egalité ; Godeau, à la Fraternité ; adressée par Lagarosse, agent national.

13 brumaire an III. — Liste des membres du district de Pons : Directoire : Pelligneau fils, président ; Geoffroy, vice-président ; Bascle, Laverny et Drouhet. Conseil : Guyot, Guyot, Lambert, Cazalis, Fleury, Barabau, Moufflet ; Barthélemy, agent national. Proposition de remplacer Drouet et Laverny par Louis Chauvet, de Port-Maubert, et Augustin Héard, de Thomas de Cônac.

12 brumaire an III. — Liste des places vacantes dans les administrations du district de Xantes et propositions faites pour les remplir par Lériget, agent national :

Agent national de la commune : Jean-Jacques Brunet, fils du commis greffier, à la place de Pierre-Marc Arnaud, nommé commissaire national ;

Membres du directoire : Pierre Borel, de Pontlibre, et Jean Mallet, d'Ecoyeux, maire du Douhet, à la place de Pascal Hillairet et Pierre Moreau, qui ont opté pour les fonctions de notaire ;

Membres du conseil : Jean Marie Dussourt, de Xantes ; Fleury aîné, de Pont-Libre ; Hillairet, de Cozes ; Jean Sicard, de Dompierre, et Pierre Moreau, de Cozes, à la place de Jean Leblanc, nommé juge de paix à Ecoyeux ; de Pierre Dufaure, décédé ; de Jean Goguet, nommé juge au tribunal de com-

Digitized by Google

merce ; de Pierre Bisseuil, élu maire de Montils, et de Birel, nommé membre du directoire.

Etat des municipalités du district de Xantes : Maires : *Cozes :* Boisbellaud ; Corme-Ecluse : Pain ; Grézac : Puiraveau ; Méchers : Monbeuil ; Meursac : Martin ; Montpellier : Barrier ; Rétaud : Durivault ; Semussac : Noyer ; Saint-André : Rivalland ; Thains : Barbotin ; Thézac : Jacquet ; Talmont : Maillet.

*Ecoyeux :* Mervaud ; Burie : Benon ; Migron : Jean ; Le Seure : Gratreau ; Villars : Lauranie ; Saint-Bris : Boutinet ; Vénérand : Mervaud ; Saint Cézaire : Perrogon ; Le Douhet : Mallet.

*Gémozac :* Pélisson ; Rioux : Gambain ; Cravans : Dupui ; Saint-Simon : Fabvre ; Berneuil : Métreau ; La Jard : Coussot ; Colombiers : Doublet ; Tesson : Coudin ; Thenac : Picard.

*Mortagne :* Gaury ; Barzan : Chardavoine ; Brie : Gaborit ; Boutenac : Bridier ; Epargnes : Grégoireau ; Floirac : Guidon ; Chenac : Maillet ; Saint-Romain : Vrigneau ; Virolet : Béguet ; Saint-Seurin : Bibard.

*Saint-Sorlin :* Collas ; Crazannes : Bron ; Geay : Garlopeau ; Le Meung : Panier ; Plassay : Peraud ; Ecurat : Meaume ; Saint-Vaise : Février : Les Essards : Texier.

*Dompierre :* Giraud ; Thérac : Cercé ; Montils : Reutin ; Saint-Sauvant : Pinard ; Rouffiac : Lambert ; Saint-Sever : Corbineau ; Brives : Mathieu ; Orlac : Nadeaud.

*Pont-Libre :* Claveau ; Beurlay : Fraigneau ; La Chaume : Brossard ; La Vallée : Doizi ; L'Houmée : Gourdain ; Montéreau : Benison ; Romegoux : Geay ; Saint-Michel l'Annuel : Boutin ; Saint-Porchaire : Viollant ; Saint-Sulpice d'Arnoux : Favre ; Saint-Thomas : Cartron ; Sainte-Gemme : Foucaud ; Sainte-Radegonde : Laurent ; Soulignonne : Fortin ; Trizay : Dousset.

*Saujon :* Manès ; La Clisse : Pineau ; Corme la Forêt : Beaudet ; Le Chay : Lamothe ; Luchat : Chassériau ; Médis : Dumas ; Nancras : Maurin ; Pisany : Meau ; Sablonceaux : Letard ; Saint-Georges : Chapt ; Saint-Romain : Vaurigaud ; Balanzac : Boudier.

*Saintes :* Faure ; Bussac : Guichard ; Chaniers : Tercinier ; Courcoury : Robert ; Fontcouverte : Labbé ; Chermignac : Réparon ; La Chapelle : Boutinet ; Les Gons : Blanvillain ; Nieul :

Digitized by Google

Gautreau ; Pessines : Fontaine ; Préguillac : Dumas ; Saint-Georges : Solivet ; Varzay : Boisnard.

Liste des membres du comité révolutionnaire : Jean-Baptiste Pasquier, cordonnier ; Etienne Roux, épicier ; Jean Moreau, peintre ; Jean-Joseph Brunet, propriétaire ; Xavier Bourignon, perruquier ; Jean-Pierre Flavier, tailleur ; Grégoire Moreau, serger ; Pierre Fédon, tailleur ; Eutrope Arnaud, épicier ; Pierre Boguier, tailleur ; Jossand, avoué ; Pierre Bonnifleau, fayencier.

16 brumaire an III. — Liste des membres du district et du comité de surveillance d'Angély-Boutonne : Directoire : Paul-Michel Arnaud, président ; François-Jacques Guillonnet-Merville, vice-président ; Pierre Sébilleau, Hippolyte Larade, Claude-Marc Dautriche. — Conseil : Cristin, Audouin, Billon, Billet, Bergier, Abelin, Combret. — Agent national : Jacques-Marie-Gabriel Bouisseren. — Secrétaire : Jacques-Etienne Bartaré. — Comité : Paul Rocher, Nicolas Piccord, Pierre Chappiot, Jacques Marot, Jacques Pipy, Alexandre Chaigneau, Pierre-Barthélémy Sorin, Jean Poitevin, Pierre Texier, Pierre Morillon. — Sont proposés pour le compléter : Chavy et Jean Billaud.

24 brumaire III. — Etat des municipalités du district de Pons ; maires : *Pons* : Potet ; Mazerolles : Mossion ; Quantin de Ransannes : Mestivier ; Tanzac : Lorenceau ; Chadenac : Pelletier ; Jazenne : Verger ; Villard : Séguineau ; Léger : Combault ; Hussau : Baudrit ; Marignac : Arnut ; Belluire : Hélis ; Fléat : Fortin ; Avy : Chauvin ; Montignac : Guiet ; Pérignac : Bardon ; Coulonge : Renou ; Echebrune : Chemin ; Biron : Brung ; Bougneau : Brung ; Seurin de Palenne : Bisseuil ;

*Archiac* : Longueteau ; Brie-sur-Archiac : Garnaud ; Mégrin : Chartier ; Ciers-Champagne : de la Fenêtre ; Allas-Champagne : Tuffereau ; Moins : Guillebeau ; Eugenne (*sic*) : Limouzin ; Germignac : Mélinge ; Cierzac : Drouet ; Martial de Coculet : Videau ; Celles : Moreau ; Lonzac : Quinement ; Neuillac : Marchand ; Lheurine : Poitevin ; Jarnac-Champagne : Latargrie.

*Port Maubert* : Guichard ; Thomas de Cônac : Henrimont ; Lorignac : Verger ; Disant du Gua : Verger ; Ciers du Taillon : Ballanger ; Ramée : Allaire ; Sorlin de Cosnac : Joyau.

*Genis* : Vedeau ; Mosnac : Roché ; Cubillac : Valette ; Clion : Gallier ; Sigismond de Clermont : Blanchard ; Grégoire : Turpin ; Antignac : Carré ; Plassac : Fortin ; Pallais de Phiolins : Laporte ; Givrezac : Doussou ; Germain du Seutre :

Digitized by Google

Coutant ; Consac : Lavaud ; Champagnolle : Perraud ; Bois : Piconnet.

*Mirambeau* : Berthus ; Nieul-le-Viroul : Barraud ; Soubran : Guigneau ; Boisredon : Arvoire ; Allas-Bocage : Vinet ; Courpignac : Chastelier ; Bonnet-Rouge : Auroire ; Martial de Mirambeau : Juillan ; Sallignac : Magistel ; Sémillac : Vanderquand ; Semoussac : Neaud ; George des Agouts : Geay ; Disant du Bois : Lebois ; Hilaire du Bois : Fortier.

*Jonzac* : Pelletant ; Champagnac : Masson ; Agudelle : Michenot ; Martial de Jonzac : Joly ; Fontaine : Roy : Ozillac : Blais ; Simon de Bordes : Flornoy ; Guitinières : Birolleau ; Germain de Lusignan : Durand ; Lussac : Merzeau ; Clam : Archambeau ; Neulles : Beurg ; Maurice de Tavernolles : Bertaud ; Réaux : Lévêque ; Médard : Genet ; Mortiers : Fédon ; Germain de Vibrac : Poullain ; Meux : Gendre.

Brumaire III. — Etat des municipalités du canton de Royan ; maires : Royan : Daniel Renaud ; Les Montagnards (ci-devant Saint-Sulpice) : Corenson ; Vaux : Savinaud ; la Chaumière (ci-devant Saint-Palais) : Augrand ; Léguille : Grallé ; Mornac : Roulleau ; Breuillet : Cotard

Brumaire III. — Etat des administrations et municipalités du district de Rochefort : directoire, Marie-Mathurin Regnauld président, André Rignac vice-président, Pierre Gabriel Faurie, Jacques-André Combeau, Pierre Leloup. Agent national, Antoine Noleau. Conseil : Pierre-Julien Aiguillé, Pierre Pain, Percheron, François Gaultier, Antoine Ledoux, Pierre Cacault jeune, François Thibault. Les places de Faurie et Pain devant se trouver vacantes par option, on propose de les remplir par le citoyen Regnaud qui serait remplacé comme président soit par le citoyen Aiguillé, soit par le citoyen Faurié dont la place de notaire n'est pas incompatible avec la présidence, et par le citoyen Petit.

Comité : Bessonet, Rossignol, Meyere, Grivet, Valade, Ouvrat, Simon, Mercier, Cuny, Decamp, Leroy, Papin.

Maires : *Rochefort* : Texier ; Loiré : Brochet ; Breuil-Magné : Gervier ; Vergeroux : Chauvin ; Laurent-la-Prée : Ayraud ; Ile d'Aix : Texier ; Yves : Proteau ; Fouras : Prévôt.

*Charente* : Augier ; Genouillé : Giraud ; Moragne : Meneau ; l'Onion : Hèbre ; Lussant : Beau ; Vallon : Denècheau ; Puy du Lac : Bayou ; Ferney l'Union : Petit ; Marais la petite Flandre :

Digitized by Google

Manseau ; Muron : Moine ; Candé : Texier ; Joug Rompu : Cuppé-Dubourg.

*Surgères* : Hervé ; Saturnin du Bois : Grousseau ; le Niveau : Vinsonneau ; Marsais : Deville ; Curé : Richard ; Vandré : Pasquier ; Georges du Bois : Bernard ; Germain la Rondée : Arnault ; Marc sur Ile : Raoult ; Charentenay : Cantineau ; Péré : Coineau ; Breuil-la-Réorthe : Gâtineau.

*Benon* : Dubois ; la Leigne : Cochois ; Amilly : Raud ; Puyravault : Lameau ; Vouhé : Gaignais ; Virson : Gouyneau ; Bouhé : Ladauge ; Courdault : Bireau ; Chambon : Andry.

*Ciré* : Gautron ; Mortagne : Gauvin : Croix-Chapeau : Thibault ; le Chès : Secq ; le Thou : Poustier ; Forges : Laubat ; Landrais : Bonin ; Voutron : Guichard ; Thairé : Châtain ; Ardillières : Micaud ; Ballon : Renou ; Aigrefeuille : Moreau : Breuil-Marais : Bonneau.

23 pluviôse III. — Eschassériaux et Vinet proposent de remplacer dans le directoire du district de Pons, Chauvet et Flornoy, par ChristopheMacaire de Lorignac et Julien Laferrière de Jonzac et dans le conseil, Mouffet et Barabeau par Jean-Hector Chauvin, de Nieul, et Bonneau jeune, d'Archiac, et de nommer Moussiou, de Jarnac-Champagne, secrétaire au lieu de Bosson, remplacements nécessités par la maladie de Flornoy et l'option des autres pour des fonctions incompatibles.

Liste des membres du district de La Rochelle antérieurement au 20 pluviôse III, date à laquelle a été appliqué le décret du 4 pluviôse III. Directoire : Seignette président, Héraud, Chrétien, Debois, Rondeau. Conseil : Camusat, Coquille, Griffon, Paronneau jeune, La Mathe, Audinet, Fournier ; agent national, Dély ; secrétaire général, Raboteau.

15 ventôse III. — Procès-verbal de la réduction à 5 membres, du directoire du département.

11 ventôse III. — Pétitions des officiers municipaux de « Nazaire », canton de Soubise demandant que la municipalité réduite à 3 membres soit complétée, et signalant que Lacombe, officier public, a donné depuis trois mois, illégalement, sa démission et s'est depuis abstenu de constater l'état civil des citoyens.

11 ventôse III. — Pétition du sieur Georges, membre du directoire du district de Marennes, demandant son remplacement.

1er germinal III. — Lettre de l'agent national du district de Pons demandant que le sieur Bardon qui a un fils au service de la patrie et qui a maintenu avec énergie dans sa commune,

Digitized by Google

une des plus populeuses du district, l'ordre et le respect dû aux lois, soit maintenu dans les fonctions de maire de Pérignac nonobstant sa démission.

15 germinal III. — Arrêté nommant les citoyens Lebouc, juge au tribunal de commerce de Xantes à la place d'Apert, Labarre juge suppléant au tribunal de commerce à la place de Lebouc, et Poitevin Moléon juge suppléant au tribunal civil à la place d'Apert.

24 germinal III. — Arrêté nommant Augustin Vigean fils, membre du conseil du district de Montlieu à la place du citoyen Fougère.

16 floréal III. — Arrêté nommant membre de l'administration du département conjointement avec les citoyens Savary, Bouju, Roy et Joyeux, les citoyens Ardouin, de Chérac, Lebouc fils, Chaigneau, de Saint-Savinien, Gabet père, de La Rochelle, et nommant procureur syndic Levallois, membre actuel du directoire.

23 floréal III. — Arrêté nommant membres du bureau de conciliation du district de La Rochelle, Vanbogeverff, Billaud père et Pillot à la place de Pillard, Morin et Detchegaray.

23 floréal III. — Arrêté nommant le citoyen Mazauric aîné, greffier du tribunal de commerce de Marennes, à la place de Baudry et procès-verbal de son installation à l'audience du 9 prairial. Présents les citoyens Reynaud, Charron aîné, Bertrand, juges, Dubourg et Aubin, suppléants.

17 thermidor III. — Arrêté nommant le citoyen Mousnier, président, les citoyens Maugeais, Duret, Fenioux, Tillié, juges, Duvergier, commissaire national au tribunal du district d'Angély-Boutonne, les sieurs Meaunu, Joseph de Bonnegens (à la place de Lemaistre), Denis Allenet (à la place de Jouanneau), Rulland-Gravouil, Fabvre et Normand, membres du bureau de conciliation du même district, Binet, juge de paix, de Bonnegens d'Aumon (à la place de Chary), Brassaud (à la place de Dodet), Rulland-Gravouil (à la place de Destain), Géraudias (à la place de Gentil), Sorin-Lainfumain et Fromageau assesseurs au tribunal de paix d'Angély-Boutonne, et arrêté du 13 fructidor rapportant la nomination du citoyen Maugeais et maintenant le citoyen Marchand dans les fonctions de juge.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

*Annales municipales de la ville de Saintes*, année 1910. Saintes, imprimerie H. Chasseriaud, 1911, in-8°, 319, 22, 34, 13, 39 pages, tables.

—

Atgier (Dr). — *Notice historique sur l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Martin de Ré, depuis le XII^e^ siècle jusqu'à nos jours.* La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1912, in-8°, 144 pages. (Extrait du *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*).

—

Brutails. — *Les vieilles églises de la Gironde.* Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1912, in-4°, 302 pages, 400 gravures.

Très beau et excellent livre que les Saintongeais doivent avoir et connaître parce qu'il y est parlé beaucoup des églises de Saintonge. Nous aurons occasion d'entretenir nos lecteurs de cet ouvrage capital pour l'archéologie du Sud-Ouest.

—

*Chansons de Saintonge.* — Paris, aux dépens de deux amateurs, 1911.

(Livre de grand luxe et tiré à très petit nombre).

Cette mention est une simple indication pour mémoire, car ce livre ne nous est connu que par ouï-dire. Il n'a été indiqué nulle part.

—

Chante-Alouette. — *Le nom des rues de Rochefort.* Rochefort, imprimerie Ch. Thèze, 1912, in-8°, 16 pages.

—

Charron (F.). — *Montpellier de Médillan.* La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1912, in-8°, 133 p., 3 grav. dans le texte, quelques exemplaires sur papier vergé. Voir le compte rendu aux *Livres et Revues*.

—

Delavaud (Louis). — *Les Français dans le Nord*, notes sur les premières relations de la France avec les royaumes scandinaves et la Russie septentrionale, depuis l'antiquité jusqu'à la

Digitized by Google

fin du XVI[e] siècle. Rouen, imprimerie E. Cagniard, 1911, in-4°, 110 pages. Extrait du *Bulletin de la Société normande de Géographie*).

Les personnes qui s'intéressent aux origines du commerce des vins en Saintonge et Aunis, trouveront dans ce petit volume quantité de renseignements, provenant d'ouvrages allemands, sur les voyages des navires hanseates à Brouage, à La Rochelle, où ils chargeaient des sels, des vins provenant de Romanie et de Malvoisie, du Poitou, de la Gascogne au XIII[e] siècle, aussi bien au commencement du XV[e] qu'au XVI[e].

— *Conférence sur le rôle de la Normandie dans l'Histoire de France.* Rouen, imprimerie E. Cagniard, Léon Gy successeur, 1912, in-4°, 26 pages.

—

Dupon (Valerie) (Dyvorne). — *Au fil des années.* Royan, imprimerie Victor Billaud, in-18, 1912, 256 pages,

Ce livre qui est, en résumé, l'histoire de l'administration très documentée, et en somme intéressante de la ville de Royan pendant le XIX[e] siècle, débute par un morceau de prose qui est de la pure poésie sur Royan primitif et se termine par une *apothéose* qui chante en vers des beautés du Royan actuel, ce qui ne surprendra personne, l'auteur rimant à l'occasion comme tant d'autres. Dans le premier, l'imagination vagabonde. Il commence au déluge et finit « au jour où la main de l'homme, s'associant à l'œuvre de la nation, lui a donné sa suprême parure et lui a permis d'éclore enfin avec toute sa grâce et toute sa majesté ». M. D. croit que la création de Royan est due au « charme prenant des beautés naturelles » exercé sur les premiers occupants. Les premiers hommes, qui « abordèrent sur ce rivage encore inexploré, tout rempli de solitude, où l'air vibrait mélancoliquement au chant des flots, durent être secoués d'une émotion intense.... Pour la première fois, peut-être, ils eurent un tressaillement de tendresse..., ils furent saisis d'une admiration profonde devant la rive santone mollement couchée au fond des falaises majestueuses.....»

Je n'avais jamais conçu les rudes populations de l'âge de pierre, voire de bronze, voire les Gaulois, se laissant émouvoir par la séduction invincible du site et se déterminant à habiter l'anse de Foncillon parce qu'ils y jouiraient d'un sable fin, de belles lames et de beaux couchers de soleil, tout comme un fonctionnaire du XIX[e] ou du XX[e] siècle qui, ayant passé ses plus belles années entre quatre murs, veut finir ses jours en plein air et en plein soleil.

—

Gaultier (chanoine Pierre). — Séjour de mon grand-oncle Pierre Gaultier en Espagne, en Italie et en Tyrol. Angers, librairie Giraudeau, 2 volumes in-8°, publiés par M. Rogeron.

—

Digitized by Google

Gourdon (Georges). — *Guillaume d'Orange*, drame historique en cinq actes et sept tableaux en vers. Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1912, in-18, 78 pages.

—

*Guide du baigneur et du touriste à Saint-Palais-sur-mer.* Tours, imprimerie et librairie A. Mame et fils, 1911, in-18, 36 pages avec gravures.

—

Hanotaux (Gabriel.) — *Champlain*. Tours, imprimerie Arrault, Paris, librairie Sansot, 1912, in-18, 70 pages, et portrait. (Extrait des *Commémorations franco-américaines*).

—

Labat (Gustave). — *Un oublié, le vicomte de Grenier* (1736-1803) — *Histoire d'une frégate* (1766-1780). Bordeaux G. Gounouilhou, 1910, grand in-8°, 30 pages, tiré à 25 exemplaires.

Cette seconde partie de cet opuscule contient la relation du combat de la *Belle Poule* contre l'Arethuse le 17 juin 1778, par son héroïque commandant Chadeau de La Clochetterie.

—

Lasteyrie (R. de.) — *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*. Macon, imprimerie Protat, Paris, librairie Picard, 1912, grand in-8°, 749 pages. 731 fig. dans le texte.

—

Lemonnier (abbé P.). — *Les journées des 21 et 22 mars 1793 à La Rochelle*. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1912, in-8°, 15 pages.

Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

—

Lestrange (C^te^ Henry de). — *La maison de Lestrange*. Paris, imprimerie Alphonse Lemerre, 1912, in 4°, IV — 649 pages. 12 eaux-fortes en photogravures hors texte et dans le texte. Tirage limité à 200 exemplaires sur hollande et 4 sur japon.

—

Magne (Emile). — *Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet*. Poitiers, imprimerie du « Mercure de France », Blais et Roy, 2 vol. in-18, 1912.

L'auteur a utilisé plusieurs documents manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle.

—

Digitized by Google

MUSSET (Georges). — *La bonne ville de La Rochelle*, du présent au passé. Bellegarde (Ain), imprimerie de la Société anonyme des arts graphiques, 1912, grand in-4°, 172 pages, 230 phototypies dans le texte et 10 planches hors texte. — La Rochelle, librairie Foucher.

M. Musset, dans sa préface, a défini lui-même le but de ce nouvel ouvrage sur La Rochelle « ...donner tout d'abord au lecteur quelques indications sur les lieux, les monuments et les sites de notre ville, comment ils étaient aux époques lointaines, quelles ont été les évolutions et les péripéties de son existence ; et, à côté de cela, de prendre occasion de ces descriptions pour rappeler, de temps à autre, les douceurs, les richesses de la vie rochelaise, même son amour des arts et des lettres, en résumé tout le bien et le beau qui ont amené ici, dans tous les siècles, tant d'hôtes et tant d'amis. Notre programme est bien simple : il consistera à conduire le lecteur aux approches des flots de l'Océan, puis de quartier en quartier, dans les charmants bocages qui les entourent, pour lui faire apprécier tout ce qui peut l'intéresser ou le séduire ; et, de là, à travers la New-Rochelle jusqu'au port de La Pallice... »

On peut croire qu'avec un cicerone aussi parfaitement instruit des choses de sa ville, ce programme a été exécuté de point en point. M. Musset raconte simplement, sans étalage de références, renvois, notes, se mettant à la portée du public auquel ce beau livre est adressé. Mais, pour raconter avec tant de simplicité, pour dire *tout* ce qu'il faut dire, juste ce qu'il faut dire, il est nécessaire d'en savoir très long. M. Musset n'ignore rien, pas un détail de sa ville. Il promène son lecteur partout en lui expliquant chaque nom, chaque monument avec la haute compétence que lui donnent de longues et continuelles études de l'histoire rochelaise.

L'illustration est ce qu'elle peut être aujourd'hui, une collection de photographies, aussi bien faites et aussi bien reproduites que possible, ce qui ne signifie pas que ce soit l'idéal d'un livre artistique. Excellent pour le monument — et encore quand il n'y a pas trop de perspective ! — le procédé ne vaut rien pour le paysage et les vues avec personnages. Un bon dessin est beaucoup plus intéressant. Comparez ceux que donne M. Musset avec les meilleures photographies. Sans doute ! mais essayez donc aujourd'hui d'illustrer avec de très bons dessins, en nombre suffisant, un ouvrage comme celui-ci, si vous n'êtes pas multimillionnaire, artiste et généreux à fond !

—

PELLISSON (Jules). — *Documents funéraires*. Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq, 1912, in-4°, 18 pages avec fac-similés et figures (Extrait du *Bulletin du Vieux Papier*, 1912).

Digitized by Google

Il n'y a pas de lettres de faire part ou d'invitation à l'enterrement saintongeaises.

—

Raguenet de Saint-Albin (Octave). — *Notice sur le vicomte Maxime de Beaucorps.* Orléans, imprimerie A. Gout et Cie, 1912, in-8°, 24 pages.

M. de Saint-Albin retrace la vie de notre ancien confrère autant qu'il est possible de retracer une vie toute de dévouement et de charité. M. de Beaucorps, qui avait d'abord orienté son existence vers l'étude, puisqu'il était sorti de l'école des Chartes en 1868, fut entraîné par les événements et les inclinations de son cœur vers les œuvres d'assistance publique et charitables. Pourtant, il n'oublia pas tout à fait sa première vocation, il a été président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, il s'occupa activement de l'œuvre des bibliothèques populaires et publia quelques brochures : les *Montils*, les *Dolmens d'Ardillères*, les *Antiquités gallo-romaines de Montchêne*, etc., l'*Assistance publique*, l'*Administration des intendants d'Orléans*.

Charentais d'origine, il accepta de faire partie de notre Société des Archives dès sa fondation et fut un des premiers membres du comité de publication « parmi ce groupe de savants si hautement réputés pour l'impeccabilité des textes qu'ils éditent ».

—

Rousseau de Chamoy (Louis). — *L'idée du parfait ambassadeur*, avec préface de M. L. Delavaud. Paris, Pedone, éditeur, 1912, in-8°, 55 pages.

—

Rudelin (chanoine). — *Hymne à la mémoire des prêtres déportés à l'île Madame.* Paris, Alfonse Leduc, éditeur.

—

Thomas (Paul). — *La réforme dans l'île d'Oleron.* — Lezay, imprimerie H. Canon, 1911, au château chez l'auteur. in-8°, 121 pages, onze gravures, une carte (3 fr.).

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


Actes de la Société : Admissions, 1, 72, 305 ; — assemblée, 69 ; — budget, 71 ; — transfert du siège de la Société, 1.
Amphithéâtre de Saintes, 251.
Bal de Saintonge, 341.
Bibliographie, 194, 364.
Biographies: Alliot, 29; — Chandelier, 27 ; — Charrier, 23 ; — Dangibeaud, 216 ; — Guerry, 174 ; — Huvet, 268 ; — Poitiers, 163 ; — Thublier, 173 ; — Tortat, 344.
Canal, 68.
Chansons saintongeaises, 259 et s.
Château de Tonnay-Charente, 198.
Congrès, 305 ; — de la Société française d'archéologie à Angoulême, 197.
Découvertes à La Folie, 141 : — substructions romaines à Bel-Air, commune du Gua, 143 ; — à Forges d'Aunis 1 ; — à Trizay, 4.
Département de la Charente-Maritime, 199.
Distinctions, 199, 307.
Documents : *Archives départementales de la Vienne* (Etat sommaire), 243 : — *Candidature de Chaudrue de Crazannes à l'Institut*, 30 : — *Chapelle du Pont de Saintes*, 35 ; — *Deux demandes adressées à Fouché en avril* 1815, 234 : — *Un empoisonneur Saintongeais*, 32 : — *Inventaire des séries départementales relatives à la Charente-Inférieure* 1790-1830, 352; — *Lettres pontificales*, 247 ; — *Minutes de notaires*, 36, 72, 175, 178, 286 : — *Etablissement de péage de La Tremblade à Marennes*, 279 ; — *Une rixe à Chermignac en* 1665, 229 ; — *Terres et domaines du roy engagés en l'élection de Saintes*, 280.
Ecole de chirurgie, à La Rochelle, 191.
Eglises de la Charente-Inférieure, 240.
Emblèmes, insignes, 142.
*Erratum*, 252.
Etat-Civil.
*Mariages :* Audiat-d'Aussy, 252 ; — Béraud-Renaud, 148 ; — Fonrémis (de)-Dangiers de Montaigu, 200 ; — Frelaut-Pinasseau, 308 ; — Gauly-de Lage de Meux, 78 ; — Ladmiral-Barbier, 6 ; — Mirond de Lespinay-Pontleroi-Garraud, 148 ; — Mossion de La Gontrie-Escolle, 308 ; — Noël-de Montalembert, 148 ; — Saluces (de)-de Bonsonge, 200 ; — La Taille-Favin-Lévêque, 308 ; — Viort-Leridon, 6.
*Décès :* Bazard (Mme), 75 ; — Beaucorps (vicomte Maxime de), 5 ; — Beaussant Ernest, 145 ; — Berthelot Eugène, 6 ; — Boissonnade, 147 ; — Bonnet (Mme), 5 ; — Bulineau, 74 ; — Brodu, abbé, 6, 144 ; — Cal-




Digitized by Google

landreau (Mme), 6 ; — Clauzade (Mme d'), 309 ; — Coulon, 75 ; — Cussard, 308 ; — Deinas (Mme Emile), 6 ; — Delhon (Mme), 148 ; — Duport (Mme), 309 ; — Fleury, 148 ; — Grandias, 309 ; — Jambu, 308 ; — Lecoq de Boisbaudran, 252 ; — Marchand (Dr Ernest), 77 ; — La Martinière (Henry de), 75 ; — Massougnes des Fontaines (Mme de), 5 ; — Le Manny, 309 ; — Meignié, 144 ; — Musset (Mme), 5 ; — Noad Ferdinand, 309 ; — Nicolle, 252 ; — Poëriet de Portbail (du), 308 ; — Rateau, 148 ; — Rouvier (Mme), 147 ; — Sandau, 309 ; — Vivier Alphonse, 148.

*Ex Libris*, 67.

Fêtes : Académie des sciences, lettres et B-A de Bordeaux, deuxième centenaire, 306.

Fouilles : Saujon, 253 ; — Saintes, 251.

Généalogie : — Arnaud Marc, 23 ; Charrier, 22 ; — Dongibeaud, 217 ; — Huvet, 268 ; — Leyssecot, 359 ; — Mestreau, 273 ; — Familles de Montalembert de Cers, 121 ; — Oudet 24 ; — Paillet, 270 ; — Pelluchon, 222 ; — Portiers, 163 ; — Ricard et Penard, 313 ; — du Sablon, 223 ; — Simon, 163 ; — Thomé, 227 ; — Tortat, 344 ; — Tublier, 172.

Haches en bronze, 4.

Industrie du fer en Aunis, 1.

Inscriptions : à Saintes, Grand'Rue, 3 ; — à l'église Saint-Michel de Saintes, 175.

Journaux, 143, 199, 251.

Lanterne des morts, 66.

La Rochelle, cathédrale, 250 (Voir *Ecole de chirurgie, médecine, musées*.

Livres et Revues (Comptes rendus).

*Académies de Nimes*, 247 ; — *Annales du Midi*, 246 ; — *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 246 ; — *Archives historiques de la Gironde*, 61, 242 ; — *Bulletin... de la commission de recherche... de documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 68 ; — *Bulletin de Géographie historique*, 67 ; — *Bulletin monumental*, 245 ; — *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 67 ; — *Bulletin de la Société des Lettres de la Corrèze* (Documents), 191 ; — *Bulletins... de la Société d'Emulation des Côtes du Nord*, 235 ; — *Bulletin de la Société historique du Périgord*, 153 ; — *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, 243 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, 245 ; — *Le Clergé français réfugié en Espagne*, 238 ; — *Correspondant*, 240, 301 ; — *Le Croisé*, 63 ; — *Echo de Paris*, 4 ; — *Eugène Fromentin, correspondance*, 189 ; — *Gaulois*, 252 ; — *Gazette des Beaux Arts*, 191 ; — *Histoire de Saint-Jean d'Angely*, par M. Réveillaud, 136 ; — *La maison de Letrange*, 237 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 244 ; — *Montpellier de Médillan*, 303 ; — *Pays d'Ouest*, 66 ; — *La réforme dans l'île d'Oleron*, 131 ; — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 67 ; — *Revue du Bas-Poitou*, 140 ; — *Revue des Deux-Mondes*, 140 ; — *Revue historique*, 303 ; — *Revue historique de Bordeaux*, 68 ; — *Revue Mabillon*, 243 ; — *Revue Montalembert*, 66 ; — *Revue du Nord*, 68 ; — *Revue scientifique*, 300 ; — *Romania*, 67 ; — *Tablettes des Deux-Charentes*, 245 ; — *Univers*, 66, 234. ; —

Maires (liste des premiers), du département, 358 et s. ,

Marais, desséchement, 243.

Martyrs de l'Ile Madame, 66, 234.

Médecine à La Rochelle, 66.

Monuments funéraires, 245.

Monuments commémoratifs : Auguin, 209 ; — Concours du Souvenir Français à Saintes, 2 ; — de Grailly, 251 ; — Richelieu, 252 ; — Statue de Lair, 143.

Monuments historiques, 73, 250, 251.

Musées : La Rochelle, 142 ; —

Digitized by Google

Rochefort-sur-Mer, 191 ; — Saintes, 143, 251.
Napoléon à Rochefort, 301.
Ossuaire de la pierre polie, 300.
Patois saintongeais, Prix, 250.
Peintures murales, 67.
Poésies, 140.
Port de La Rochelle, 191.,
Prêtres déportés, 235 ; — exilés, 238.
Protestants, 231.
Questions : Parenté de Fr. Monchard, 300; — Pierre Le Gaygnard, 59.
Rôles d'Oleron, 302.
Rues : Changement de noms, à Saintes 73 ; — Attribution de noms, 250.
Saintes : Amphithéâtre, fouilles, 251 ; — Maison du sacristain de Saint-Pierre, 141, 198 (Voir *Musées ; Inscriptions ; Fouilles ; Monuments.*
*Secret des sourciers*, 66.
Sociétés des études locales, 143.
Superstitions, 140.
Tableau de Raphaël, 199.
Théâtre local, 63, 73.
Usages et coutumes, 259.
VARIÉTÉS :
*Anchoine*, 6 ;— *A propos du père d'Alfred de Musset*, 14 ;— *Bal de Saintonge*, 341 ; — *Bernard Palissy Agenais*, 339 : — *Madame Champlain en Amérique*, 211 : — *Les journées des 21 et 22 mars 1793 à La Rochelle*, 201 ; — *Les justices de paix de Saintes*, 22, 163, 216 268, 344 ; — *Mœurs à Montpellier de Médillan*, 259 ; — *L'œuvre de Mme Babut*, 78 ; — *Les premières années de la bibliothèque de Saintes*, 148 ; — *Réparations à l'arc romain de Saintes en 1354*, 337 ; — *Souvenirs d'un prêtre émigré en Espagne*, 325; — *Sous l'ogive*, 177. — *Le Trésor de Courcoury*, 233 ; — *Le tribunal révolutionnaire de Rochefort*, 15, 103 ;— *Voyageur en Saintonge*, 68.

## AUTEURS

Audiat (Gabriel), 191 ; — Bémont (Ch.), 303 ; — Brejon, 140 ; — Charron, 268 ; — Dangibeaud, 36, 94, 144, 163, 216, 299, 339, 341, 343 ; — Delavaud, 280, 324 ; — abbé Gautier, 325 ; — Grasilier (Léonce), 75 ; — Guérin (Edmond), 30, 66, 229, 279 ; — Heurtel (Yves), 352 ;— abbé P. Lemonnier, 22, 121, 211 ; — M. M., 61; — Massiou (Léon), 14, 286 ; — de Montalembert (Henri), 131 ; — P. D. L., 136 ; — B. Van Vorst, 215 ; — Vigen (Charles), 15 ; 233.

## GRAVURES

*Vestiges d'Anchoine*, 9 ; — Chapiteaux de Saujon, 256 ;— Portrait de Mme Rang, 84 ; — Portrait présumé de Mme Vaucorbeil, 93.

Digitized by Google

# TABLE ONOMASTIQUE

## A


Abelin, 355, 369. — quincaillier, 175.
Abzac de Mayac (d'), 289.
Achard (d'), 292.
Admyrault, 357.
*Agudelle* (Charente-Inférieure), 353, 361.
Aguesseau (d'), intendant, 122.
*Aigrefeuille* (Charente-Inférieure), 355, 362.
Aiguières (d'), 57, 116.
Aiguillé, 361.
Aimé, 232.
*Aire* (Landes), 335.
Airolle (d'), vicaire général, 327, 333.
Aisse, écuyer, 35.
*Aix* (Ile d') (Charente-Inférieure), 4, 21, 105, 196, 235, 301, 361.
Albert, procureur, 38.
Albesard (comte d'), 126.
Albret (d'), religieuse, 244.
*Albi* (Tarn), 44.
Alincourt (d'), vicaire général, 332.
Allaire, 49, 293, 360.
*Allas-Bocage* (Charente-Inférieure), 361.
*Allas-Champagne* (Charente-Inférieure), 360.
Allassu (d'), 332.
Allemant (d'), 109.
Allenet, négociant, 354, 363.
Alliot, 29, 30, 170.
Almandaris (d'), 333.
Alquier, 354.
Amelotte, 38.
*Amilly* (Charente-Inférieure, 362.
Amon (d'), baron de Nieuil-le-Virouil, 41.
Amussat, 216.
Ancelin, 56, 180.
*Anchoine*, 6 et s.
André, 232.
Andrieu, avocat, 355.
Andry, 362.
Angle (Guichard d'), 337.
Angliers (d'), 62.
*Angoulême* (Charente), 72, 107, 123, 197, 328, 333.
*Annevie* (Charente-Inférieure), 108.
*Annezay* (Charente-Inférieure), 188.
Anthenaise (d'), 131.
*Antignac* (Charente-Inférieure), 360.
*Anville* (Charente-Inférieure), 70.
Apert, 363.
Appelvoisin (d'), seigneur de Candé, 183.
Arbalétrier, 114.
Archambeau, 361.
*Archiac* (Charente-Inférieure), 274, 278, 360, 362.
*Archingeay* (Charente-Inférieure), 55, 241.
*Ardillières* (Charente-Inférieure), 362.
Ardouin, enseigne de vaisseau, 21. — notaire, 288, 353, 363.
Arnaud, notaire, 23, 167, 182. — président, 358, 360, 362. — régisseur, 114. — épicier, 360.
Arnaud-Dargenteuil, docteur, 165.
Arnoult, intendant, 135.
Arnut, 360.


Digitized by Google

*Ars* (ile de Ré), 107, 110, 357.
*Arvert* (Charente-Inférieure), 9, 106, 135, 297.
Arvoire, 361.
Asnières (d'), capitaine, 110.
*Assais* (Deux-Sèvres), 318.
Atgier, docteur, 364.
Aubert, soldat, 109.
Aubigné (d'), 61.
Aubin, 363.
Aubouin, sieur de Lortis, 38.
Audiat, 3, 66, 167, 171, 175, 191. — (Louis), avocat, 235, 252. — (Gabriel), 234.
Audidier, 164.
Audinet, 362.
Audouin, 360.
Audry, 355. — de Puyravault, 165.
*Auge* (Charente-Inférieure), 70.
Augeard, curé, 203. 208.
Augereau, avocat, 353.
Augier de la Jalette, commissaire des guerres, 106.
Augier, négociant, 220, 361.
Augier-Durousseau, 355.
Augny de Landonnière, 172.
Augrand, 361.
Auguis, représentant du peuple, 207.
*Aulnay* (Charente-Inférieure), 77.
*Aumagne* (Charente-Inférieure), 187.
Aunis, cultivateur, 110.
Auribeau (d'), abbé, 239.
Auroire, 361.
Auton (d'), 43.
Averhoult de Martimont, 23.
Avril (d'), 318.
*Ayn* (Charente-Inférieure), 41, 360.
Aymon, 289.
Ayraud, 361.
*Aytré* (Charente-Inférieure), 207.

## B

Babinot, 2, 269. — adjoint, 144.
Babut, 78 et s., 96, 97, 195, 274.
Bachoye (de), 50.
*Bagnizeau* (Charente-Inférieure), 70.
Bailan, 358.
*Balanzac* (Charente-Inférieure), 359.
Balchy, 357.
Ballanger, 360.
*Ballans* (Charente-Inférieure), 70, 241.
*Ballon* (Charente-Inférieure),362.
Ballue (de), 46.
Barabau, 358, 362.
Baratein, secrétaire, 332.
Barbaud, cultivateur, 114.
*Barbezières* (Charente-Inférieure), 70.
*Barbezieux* (Charente), 195.
Barbier, 6, 353.
Barbotin, 360.
Bardon, 360, 362.
Baret, 46.
Bargignac, docteur, 270.
Bargignac (de), 164, 168.
*Bar-le-Duc* (Meuse), 316.
Baroche, député, 165.
Baron, 289, 290.
Baron de Rochebaron, 183.
Barot (de), 334.
Barraud, 361.
Barrier, 359.
Barril (Jean), théologien, 242.
Barry (de), 102.
Bart, 358.
Bartaré, 360.
Barthélémy, 358.
Barthomé, seigneur de Barbaud de Bellefond, 51, 55, 186, 187.
*Barzan* (Charente-Inférieure),359
Bascave, marchande, 114.
Bascle, 358.
Basseline, 295.
Basset de Doustonville, 223.
Bastide, sieur de Breuillé, 185.
Batard, 232.
Baudelon la Motte, 163.
Baudet, tanneur, 288.
Baudin, aspirant de marine, 104, 115. — capitaine, 301.
Baudouin, avocat, 288, 301.
Baudrit, 360.
Baudry, 156, 170, 363. — notaire, 269. — vicaire, 239.
Baudry-Lacantinerie, 322.
Bauduz (Yves), prêtre, 52.
Baumard, 232.
Baussuel, 122.
Baustert, 2.
*Bayonne* (Basses-Pyrénées), 327, 332.
Bayou, 361.
*Bazauges* (Charente-Inférieure), 70.

Digitized by Google

Beau, 161. — notaire, 117.
Beaucaire (de), 197.
Beauchamp (de), 57.
Beauchesne (de), 130
Beaucorps (vicomte de), 5, 43, 67, 124, 188, 272, 368.
Beaudet, 359.
Beaufort, soldat, 115.
Beauharnais (de), 300.
Beaumont (de), évêque, 269.
Beaupoil de Saint-Aulaire, 290, 351.
Beaupré (de), officier, 169.
*Beaupuy* (seigneurie de), 282.
Beauregard (de), 36.
Beaurepaire Venderquand, 16.
Beaussant, 145.
Beaussay (de), 357.
*Beauvais-sur-Matha* (Charente-Inférieure), 70, 167, 170, 172.
Béchameil, 317.
Béchet, sieur de Fontbriand, 185.
Bednarski, juge de paix, 355, 358.
Béguet, 359.
*Bel-Air*, commune du Gua, 143.
Belaspect (de), 333.
Belenfant, notaire, 321
Bellet, 169.
*Bellevue* (Gironde), 327.
Bellisle (de), 328.
Bellot, lieutenant de vaisseau, 245.
Bellou, 296.
Bellouard, matelot, 207.
*Belluire* (Charente-Inférieure), 360.
Beltramin, 225.
Bemont (Ch.), 303.
Benison, 359.
Benoist, cultivateur , 117.
*Benon* (Charente-Inférieure),355, 362.
Benon, 359.
Bérar, 317.
Béraud, 148.
Berger, 355.
Bergerat (Thérèse), 44.
Bergevin, lieutenant de vaisseau, 20.
Bergrier, 322, 360.
Berkeley, 319.
Bernard, avocat, 181, 353, 354, 356, 357, 358, 362. — maçon, 176.
Bernard, lieutenant de vaisseau, 105.
*Berneuil* (Charente-Inférieure), 180, 184, 296, 359.
Berny, 114.
Beron, 178.
*Berry*, province, 315, 320.
Berry, 48, 49, 50, 271, 272.
Bert, colonel, 324.
Bertaud, 361.
Berthelot, 6, 69, 71.
Berthomé, sieur de Barbraud, 295.
Berthon, 48.
Berthus, 361.
Berton ou Leberton, 181, 182.
Bertrand, 20, 182, 183, 206, 299, 358, 363.
Berty, matelot, 114.
Besnard (Louis), 340.
Bessière, procureur, 203, 207.
Besson, lieutenant de vaisseau, 301.
Bessonet, 361.
Bethmont, avocat, 165.
Beurg, 361.
*Beurlay* (Charente-Inférieure), 359.
Bibard, 359.
Bibard de La Touche, 180, 189.
Bichon, seigneur de Pommiers, 179, 291.
Bidé de Maurville, lieutenant de vaisseau, 125, 126, 218.
Bienvenu, curé, 112.
Bigne, seigneur de Vizelle, 296.
Bigot, prêtre, 108.
*Bilbao* (Espagne), 335.
Billard, directeur des postes, 181.
Billaud, 188, 360, 363.
Billet, 360.
Billiaud, 354.
Billon, 360.
Billotte, secrétaire général, 355.
Binet, juge de paix, 363.
Biré, 232.
Bireau, 362.
Birel, 359.
Birolleau, 361.
*Biron* (Charente-Inférieure), 11, 360.
Bironneau, notaire, 172.
Bisseuil, maire, 359, 360.
Bisson, enseigne, 102.
Bizé, 20.
Blais, 231, 361.

Digitized by Google

Blanc, 353,
Blanchard, 46, 360.
Blanchet, pertuisanier, 108.
Blanchon, 189, 190.
Blanleuil, 40.
Blanvillain, 359.
*Blanzac* (Charente), 42.
*Blanzay* (Charente-Inférieure), 211.
*Blaye* (Gironde), 104.
Blondeau, médecin, 110.
Blondy, 116.
Blutel, 20, 21.
Bobe-Moreau, 274.
Bobenne (de), 289.
Bodin, tonnelier, 112.
Boffinet (famille), 322.
Boffinton, préfet, 171.
Boguier, tailleur, 360.
Boilevin, négociant, 220.
Boin, 316, 320, 321.
*Bois* (Charente-Inférieure), 361.
Boisbaudran (de), 252.
Boisbellaud, 359.
Boisnard, 360.
*Boisredon* (Charente-Inférieure), 361.
*Boissé* (Charente-Inférieure),355.
Boissière, marchand tanneur, 106.
Boissonnade, sous-préfet, 147.
Boissieu (de), vicaire général, 332.
Bonhomme, 204.
Bonhoure (G.), 245.
Bonin, 362.
Bonnafé, 68.
Bonnard, aide canonnier, 104.
Bonnaud de Mongaugé, 219, 272.
Bonneau, 281, 362.
Bonnefoux (de),capitaine de vaisseau, 301.
Bonnefoy (de), sieur de la Grassière, 186, 297.
Bonnegens (de), 354, 363.
Bonnet, 5, 37, 298.
Bonnet de Paillerets (de), 277.
*Bonnet-Rouge* (Charente-Inférieure), 361.
*Bonneuil*, 232.
Bonneville, plâtrier, 106.
Bonnifleau, faïencier, 360.
Bonnot, 291.
Bonsonge (de), 200.
*Bordeaux* (Gironde), 7, 102, 105, 107, 231, 242, 306, 326.
Bordeaux, chirurgien-major, 104.
Bordes (des), seigneur de Jansac, Teillé et Cers, 123.
*Bords* (Charente-Inférieure), 55.
Borel, 358.
Boscal de Réals de Mornac, 126.
Bosseboeuf dit Saint-Jean, 32.
Bosson, 362.
Boucaud (de), 298.
Bouchand, 318.
Bouchard d'Aubeterre, 122.
Bouchet, maître de poste, 110.
Boudier 359.
Bouet du Portail, 112.
Bouffard, 101.
*Bougneau* (Charente-Inférieure), 360.
*Bouhet* (Charente-Inférieure), 355, 362.
Bouhet, 316, 317.
Bouhier, 51.
Bonisseren, agent national, 355, 360.
Bouju, 103, 363.
*Bouliac* (Gironde), 256.
Boulineau, 71.
Boullé, 211.
Bounier, commis aux vivres, 111.
Bouran, 354.
Bourderon, 232.
Bourdin, 69.
Bourdonneau, 232.
Bourreau, procureur fiscal, 54.
Bourgeois, aide canonnier 110.
Bourgeon, 165.
*Bourg* (Cher), 315, 316, 320.
Bourgouin, avocat, 169.
Bourignon, perruquier, 233, 360.
Bourilhon, 20.
Boursiquot, 287, 288.
Bousquet, 353.
*Boutenac* (Charente-Inférieure), 359.
Boutet Destouches, procureur du roi, 353.
Boutet, 108, 317.
Boutin, 359.
Boutinet, 359.
Boutiron, 351.
Bouyer-Blaisy, 277.
Bouyer, avocat, 2.
Boyautrau, 46.
Boyer, 199.
Boyer, marchand, 19. — aspirant de marine, 111. — de Laugerie, 188.

Digitized by Google

Brabant, 321.
Brabet, 318.
Brache (de), 218.
Brard, docteur, 165.
Brassaud, 353, 363.
Braud, 204. — du Breil, avocat, 353.
Brejon de la Martinière, 140 222, 351, 356.
Brelay, lieutenant de vaisseau, 103, 217.
Brémond d'Ars (de), 217, 233, 271.
Brémond d'Orlac (de), 54.
*Bresdon* (Charente-Inférieure), 70.
Brétinauld de Méré (de), 218 271.
Breton, aspirant de marine, 101, 115. — sergent, 103.
*Breuil* (*Le*), 41.
*Breuil-la-Réorte* (Charente-Inférieure), 112, 362.
Breuil de Théon, 297.
*Breuillet* (Charente-Inférieure), 361, 362.
*Breuil-Magné* (Charente-Inférieure), 361.
*Breuil-Marais* (Charente-Inférieure), 362.
*Briagne* commune de Corme-Ecluse, 52.
Briault, avocat, 353. — docteur, 270.
Bridier, 359.
*Brie-sous-Mortagne* (Charente-Inférieure), 359.
*Brie-sous-Archiac* (Charente-Inférieure), 360.
*Brie-sous-Matha* Charente-Inférieure), 241.
Brillouet, 116.
Briquet, 106.
*Brives* (Charente-Inférieure), 359.
*Brizambourg* (Charente-Inférieure), 241, 296.
Brochet, 361.
Brodeau, 355.
Brodu, abbé, 6, 144.
Bron, 359.
Brossard, 78, 359.
Brossard de Fontmarais, 123.
*Brouage* (Charente-Inférieure), 112, 242, 365.
Brouiet, écrivain, 111.
Bruc (de), 333.
Brudieu, avoué, 169.
Brûle, 43.
Brumauld des Houllières, 96, 97, 98, 101.
Brun, charpentier, 108.
Brunaud, 24.
Brunet, 143, 149, 358, 360.— enseigne de vaisseau, 105.
Brung, 360.
Brulails, 364.
Bruslé, 176.
Buhet, 298.
Bujeaud, 342.
Buisson, 272.
Bureau de Paty, député, 354.
Bures, 69, 163.
*Burie* (Charente-Inférieure), 319, 359.
*Bussac* (Charente-Inférieure),359.
Bussière, 20.
Buzy (de), prêtre, 333.

## C

Cacault, 361.
Coqueray-Valmenier (de), 126.
Caillaud, 38. — instituteur, 172.
Cairon de Merville, 45.
Callande de Clamecy, 321.
Callandreau, 6.
Cambon, ministre, 15.
*Cambrai* (Nord), 140.
Campet, enseigne de vaisseau, 104, 106.
Camusat, 357, 362.
*Candé* (Charente-Inférieure), 362.
Cantineau, 362.
*Cantons* (Basses-Pyrénées), 327.
*Cap Breton* (Landes), 327.
Carel (de), 53, 54.
Carouge, 219.
Carra, 206.
Carré, 333, 360.
Cartier, 298.
Cartron, 359.
Carville, 353.
Cassens (Louise), 80, 81 et s.
Castagnary, 167, 170.
*Casteras*, 46.
Cauque, 115.
Cazalis, 358.
Caze (de), 351.
Cazon dit Laplaigne, matelot, 109.
*Celles* (Charente-Inférieure), 360.

Digitized by Google

Cerbelle, 49.
Cercé, 359.
Cerizay (de), 295, 296, 297.
*Cerons* (Gironde), 256.
Chabirant, sieur des Moulins, 230.
Chabot (de), sieur de Jarnac, 242.
*Chadenac* (Charente-Inférieure), 255, 360.
Chaigneau, 360, 363.
Chaillou, sieur de la Gerbaudière, 230. — huissier, 113.
*Chalais* (Charente), 255.
Chalon, chirurgien, 152.
Chambaudy, enseigne de vaisseau, 106.
Chamblé (de), 50.
*Chambon* (Charente-Inférieure), 362.
Chambre (de), 189.
Chamoy (de), 368.
*Champagnac* (Charente-Inférieure), 187, 361.
*Champagnolle* (Charente-Inférieure), 361.
*Champaignolle*, paroisse de Breuillet, 42.
*Champdolent* (Charente-Inférieure), 54, 55.
Champeaux, 322.
Champenois, 322.
Champlain (de), 211 et s., 366.
Champmartin, 191.
Chancelle, aide des constructions navales, 107.
Chandelier, 27.
*Chaniers* (Charente-Inférieure), 185, 251, 270, 271, 273, 282, 288, 308, 359.
Chanté (de), 333.
*Chante-Alouette*, 364.
*Chantemerle*, 121, 355.
Champelain, cultivateur, 114.
*Chapelle-des-Pots* (*La*) (Charente-Inférieure), 359.
Chaperon, 232.
Chapparre, 165.
Chappiot, 360.
Chapsal, 191.
Chapt, 359.
Charbonnel, juge, 169.
Charbonnier de Sables, 37.
Chardavoine, 359.
Chardonnay, 332.
*Charente-Maritime*, 199.
*Charentenay* (Charente-Inférieure), 362.
*Charenton-sur-Cher* (Cher), 315, 318.
*Charleville* (Ardennes), 321.
*Charlieu* (Loire), 73, 74.
Charpentier de la Varenne, 294.
Charrier, 22 et s., 279, 355.
Charron, 202, 244, 303, 363, 364.
Chartier, 360.
Chary, 363.
Chaslou, 204.
Chasseloup d'Aunis (de), 187.
Chassériau, 359.
Chassin de Thierry, 128.
Chasteigner (de), seigneur de la Rocheposay, 123.
Chastelier, 361.
Chastellars (de), 135.
Chatain, 362.
Château-Bardon (de), 43.
*Château Chesnel* (Charente-Inférieure), 38.
Châteauneuf (de), 41, 353.
*Châteauneuf* (Charente), 107.
Châtelier, avocat, 353.
Chaudruc de Crazannes, 30 et s.
*Chaume* (*La*) (Charente-Inférieure), 359.
Chaumette, boulanger, 114.
Chauvaud, 176.
Chauvet, 176, 358, 362.
Chauvin, 2, 3, 232, 360, 361, 362.
Chauvron (de), 328, 332.
Chavy, 360.
*Chaux* (Charente) (château de), 238.
Chavent, 127.
Chavet, 74.
*Chay* (*Le*) (Charente-Inférieure), 38, 359.
Chemeraud, 36, 37, 289, 290, 295.
Chemin, 360.
*Chenac* (Charente-Inférieure), 116, 359.
Chenel, 37, 38, 43, 122.
Chenevry 37.
Chenu (de), 37, 38.
*Chérac* (Charente-Inférieure), 225, 272, 317, 363.
Cherat, mineur-charbonnier, 106.
Cherbonnier, 37.
*Cherbonnières* (Charente-Inférieure), 241.
*Chermignac* (Charente-Inférieure), 229, 230, 231, 359.
Cherval (de), 332.

Digitized by Google

Chesneau 105, 115.
Chevalier, sieur de Blanfief, 183. 232.
Chevallereau, curé, 116.
Chevallier, sieur des Landes, 38, 39.
*Chevanceaux* (Charente-Inférieure), 106, 308.
Chevillard, commandant de vaisseau, 21.
Chevreuil, 39.
Chevreul (de), 327.
Cheyron du Pavillon (de), 238.
Chicoulet de Corbigny, 188.
Chièvres (de), seigneur de Rouillac, 39, 40, 122.
Chiquet, maçon, 337.
*Chives* (Charente-Inférieure), 241
Chollet, 19.
Choloux, juge de paix, 40, 358.
Chouteau, avocat, 353.
Chrétien, 362.
Christin, 40, 48, 49, 355.
*Cierzac* (Charente-Inférieure), 360.
*Ciré* (Charente-Inférieure), 110, 362.
*Civray* (Vienne), 58.
*Clam* (Charente-Inférieure), 361.
*Clantarenne*, 353.
Clauzade (de), 309, 322.
Claveau, 359.
Clémenceau, 40, 318.
Clénet, 232.
Clerc-La-Salle, 318.
Clinet, 40.
*Clion* (Charente-Inférieure), 353. 360.
Clochetterie (de la), 366.
Cochois, 362.
Coffé, 279.
Coflin (de), 351.
*Cognac* (Charente), 148, 173, 225, 252, 277.
Coindreau, 40.
Coineau, 362.
Cokemer, 113.
Colbert de Terron, 52, 53.
Colin, 103, 193.
Collardeau, 58.
Collas, 40, 359.
*Colombiers* (Charente-Inférieure), 182, 359.
Colonges (de), sieur d'Audriac, 40.
Coltreau, 48.
Combaud, Combault, Combeau, 355, 360, 361.
Combes Emile), 171.
Combret, 355, 360.
*Condom* (Gers), 334.
Commarieu (de), 129.
Comminges (de), 41, 43.
Compagnon, 188, 225, 271. — (Louis), 44. — (Jacques), 44. — de Thézac, 44, 45.
Comte, 32, 46.
Condé (de), 43.
*Confolens* (Charente), 27.
Connen, écuyer, 35.
*Consac* (Charente-Inférieure), 351.
Considérant, 226.
Constantin (de), 226.
*Constantine* (Algérie), 102.
Contrasty, 238.
*Contré* (Charente-Inférieure), 113.
Coquille, 357, 362.
Corbeau, 232.
Corbet, 52.
Corbière (de la), 333.
Corbin, 320.
Corbineau, 46, 181, 359.
Corenson, 361.
*Corme-Royal* (Charente-Inférieure), 242.
*Corme-Ecluse* (Charente-Inférieure), 359.
*Corme-la-Forêt* (Charente-Inférieure), 359.
Cornevin, 232.
Cornuault, curé, 203, 208.
*Corrèze*, département, 316.
Cosson, 181, 188.
Coste (de la), 353.
Cotard, sieur de Pelette, 182.
Cotard, 46, 47, 361.
Coteraud, 173.
Cotherousse, 46, 48. — (Claire), 48.
Cotty, 229.
Coucy (Mgr de), 208, 239, 326 et s., 337.
Coudain, Coudin, 229, 359.
Coudreau, 48-51, 287.
*Coulon*, prieuré, 211.
Coulon, 75, 110.
*Coulonges* (Charente-Inférieure), 360.
Courault, élève des constructions navales, 107.
Courbet, 167.
Courbon (de), seigneur de Romegon, marquis de la Rochecourbon, 51-55, 179.

Digitized by Google

Courcelle, 164, 171.
Courcelles de Rigaut (de), 56.
*Courcoury* (Charente-Inférieure), 184, 233, 359.
*Courdault* (Charente-Inférieure), 362.
*Courpiac* (Gironde), 256.
*Courpignac* (Charente-Inférieure), 361.
Courtois, avocat, 52.
Cousin, 290.
Coussard, 56.
Coussot, 359.
Coutanseaux, 69, 165.
Coutant, 361.
Coutelier, 315.
Coutray (de), 56.
*Couture* (Gironde), 256.
Couturier, abbé, 232, 240, 351.
*Cozes* (Charente-Inférieure), 54, 168, 358, 359.
Crassous, lieutenant de vaisseau, 104, 203, 207.
*Cravans* (Charente-Inférieure), 359.
*Crazannes* (Charente-Inférieure), 359.
Crès, lieutenant de gendarmerie, 117.
Crespin, seigneur de la Chabosselay et Lombrail en Thézac, 56.
Cristin, 360.
Croc, 101.
Crochet, juge de paix, 358.
*Croix-Chapeau* (Charente-Inférieure), 362.
Croizetière, avocat, 355.
Croizier de Mongiron, 56.
Crussol (de), 56.
*Cubillac* (Charente-Inférieure), 360.
Cuissard, bibliothécaire, 308.
Culan (de), 183.
Culand (de), seigneur de Mongrave, 57.
Culand (de), seigneur de Lendray, 57.
Culand (de), archer, 56.
Cumont (de), officier de marine, 218, 272.
Cumont (de), seigneur de Fiefbrun, 58.
Cuny, 361.
Cuppé, 58.
Cuppé-Dubourg, 362.
*Curé* (Charente-Inférieure), 362.
Cursay (de), seigneur de Saint-André, Villers et Coulonges, 59.

## D

Dadvisard, 204.
Dagès, chevalier, baron de St-Magne et Vibrac, 178.
Daigre, notaire, 173.
Daigremont, 181.
Daiguière, seigneur des Razes, 178 et s.
Dalloue (Esther), 44.
Dalvy, 37, 46, 181, 182.
*Dampierre* (Charente-Inférieure), 241.
Dampierre, 182.
Dampure, 291.
Dangennes, 54.
Dangibeaud, 353, 354. — Du Maine, 182. — (Jean-Claude), 44-45. — (Charles), 2, 4, 8, 59, 69, 70, 94, 143, 167, 177, 197, 198, 216 et s., 233, 258, 259, 285, 299, 306.
Dangiers de Montaigu, 200.
Danglade, 357.
Daniel-Renaud, 361.
Dannio du Vignaud, 187.
Daoust, 182.
Darbelet, 201, 203 et s.
Darbon, ingénieur, 72.
Dardilouze, 220.
Darthez-Labat, 182, 183.
Dartigues, sieur d'Aussault, 183.
Dauche, missionnaire, 207.
Daudenet, sieur de la Lorancière, 183, 184.
Daulnis, sieur de Caillaud, 186.
Daunis, sieur de Taupignac, 232, 295.
Dauquoy, seigneur de Couvrelle, 187.
Daurt, capitaine, 194.
Dautriche, avocat, 353, 360.
Davarit, mousse, 107.
Daverhoult, sieur de Martimon, 187.
Daviau, 32.
Daviaud, maire, 171. — curé, 187.
David, 113, 188, 232, 273.
*Dax* (Landes), 332, 335.
Debain, chef d'institution, 165.
Debar, 188.

Digitized by Google

Debois, 362.
Decamp, 361.
Dechezeau, enseigne de vaisseau, 109.
Dechezeaux, 354.
Decrugy, 30.
Degrange de Bonneval, 150, 151.
Delaage de Meux, 188.
Delaage de Vibrac, prêtre, 180.
Delacroix, peintre, 79, 191.
Delage, 180.
Delagrange, 321.
Delahaye, forçat, 108.
Delaistre, 189.
Delajus, maire, 166.
Delamarre de Monchaux, 128.
Delany, 189.
Delaroche, 56.
Delatache, 351.
Delataste ou Lataste, seigneur du Chatelet, 217, 271.
Delavaud, 195, 197, 243, 252, 280, 316 et s., 324, 364, 368.
Delavant, 201.
Delbès, 273.
Delesseau, conseiller, 49, 50, 286, 287.
Delisle, maire, 18.
Delmas, 6.
Delpech, imprimeur, 287.
Délv, maire, 201, 201, 357, 362.
Delys, 287, 288.
Deménard, écuyer, 287.
Demissy, 354.
Denéchéau, 361.
Denis, 287, 288.
Depaix, 288.
Depont, 140, 288, 289.
Depré, 231.
Deramé, médecin, 322.
Deroullède, 288.
Deruelle, commandant, 30, 69.
Desazars de Montgaillard, 127.
Descombes, 169.
Desfontaines, lieutenant de marine, 289.
Desgranges, 289.
Deslions, sieur de Mauvoisin, 289.
Desmier d'Archiac de Saint-Simon, 45.
Desmontils, sieur de la Coincha, 289, 290.
Desmoulins, 191.
Despaigne, 289.
Despéroux, 354.
Desrives, 38.
Desroches, enseigne de vaisseau, 109.
Dessalles, juge, 167.
Dessandier, 288.
Destain, 363.
Desterrmes, 291.
Desvignes, 291.
Detchegaray, 363.
*Deux-Sèvres*, 68, 316.
Dévéria, 192.
Deville, 362.
Dexmier, 288, 291, 292.
Dezages, 353.
Dinant, 288.
Dinville, soldat, 111.
Dionnet, rebatteur de matelas, 201, 204, 206.
Diredonne,, 291.
Docoy, seigneur de Saint-Bris, 294.
Dodet, 363.
*Dœuil* (Charente-Inférieure) 355.
Dohet de la Charlotterie, 283, 292-294, 298.
Doizi, 359.
Dolas, sieur de Montplaisir, 294.
*Dolus* (Charente-Inférieure), 132, 133.
*Dompierre* (Charente-Inférieure), 271, 290, 336, 357, 359.
Donisson, 183.
Doré (Germaine), 344.
Doreil, 289.
Doret, enseigne de vaisseau, 301.
Dorie, 294.
Dorinet, 115.
Dornay, curé, 295.
Doslas, 186, 295.
Doublet, 359.
Douette (de la), 123.
*Douhet (Le)* (Charente-Inférieure), 293, 358, 359.
Douineau, 295.
Doumergue, matelot, 109.
Doumic (Max), 240.
Dousset, 359.
Doussin, 37, 295.
Dousson, notaire, 354.
Doussou, 360.
Drahonnet, 163.
Draud, seigneur de Villeneuve, 295.
Drelincourt, 195.
Dreux (de), 296.
Drevon, inspecteur des finances, 128.
Drilhon, 148, 237.

Digitized by Google

Drivet, supérieur, 333, 334.
Drouet, 360.
Drouhet, 297, 358.
Druet (Marie), veuve Duport, 309
Dubois, 149, 150, 151, 297, 355, 362.
Dubos, 327.
Dubouchet, sergent royal, 231, 298, 299.
Duboulet, 299.
Dubourg, 46, 298, 363.
Dubreuil, 43.
Dubreuil, seigneur de Château-Bardon, 292.
Dubreuil de Guittaud, 168.
Dubroca, 96.
Ducasse, vicaire général, 332.
Duchaine, 23.
Duchaine-Martimont, 353.
Duchesne, aide garde magasin, 110.
Dudevant (baronne), 167.
Dudon, abbé, 45.
Dudouët, 270.
Dufaur, 39.
Dufaure, 165, 167, 170, 245, 259.
Dufour, 113, 324.
Dugas, ministre protestant, 106.
Dugué, 279.
Dujarric Descombes, 193, 194.
Dumas, 359, 360.
Dumas, curé, 332.
Dumorisson, 101.
Dumoulin, maître d'équipage, 105
Dunoyer, 298.
Duperré, contre amiral, 234.
Duplais, avocat, 272.
Duplaix, 353.
Dupon (Valérie), 365.
Dupont, 201.
Dupont de Bussac, 165.
Duport, 20, 309.
Dupui, 359.
Dupuy, 169, 274.
Durand, 176, 361.
Durand Arraud, 69.
Dureau, 353.
Duret, notaire, 165, 169, 363.
Durivault, 359.
Duros, 182.
Dussaud, conseiller, 176, 290.
Dussault, 20, 48.
Dussault de la Mirande, 225, 282.
Dussourd, médecin, 169.
Dussourt, 358.
Dutard, avocat, 164.
Duval, seigneur de Varaize, 292.
Duval, receveur, 191.
Duval, soldat, 111.
Duvallois, 322.
Duvergier, 363.
Duvigier, 334.

## E

*Echebrune* (Charente-Inférieure), 73, 360.
*Echillais* (Charente-Inférieure), 128, 148.
*Ecoyeux* (Charente-Inférieure), 38, 122, 222, 223, 270, 273, 278, 358, 359.
*Ecurat* (Charente-Inférieure), 115, 359.
*Eguille* (*L'*) (Charente-Inférieure) 41, 43, 361.
Emond, 22, 278.
Entrègues, matelot, 115.
*Epargnes* (Charente-Inférieure), 232, 296, 359.
Epinois (de l'), 318.
Eschassériaux, baron, 78, 162, 166. — procureur, 356, 362.
Eschaux (d'), 334.
Escolle (Odette), 308.
Escudier, maître canonnier, 105.
*Essards* (*Les*) (Charente-Inférieure), 359.
Estartés (d'), sous-officier, 333.
*Estella* (Espagne), 335, 336.
Estissac (d'), 298.
Estuer (d'), seigneur de La Barde, 191.
*Etaules* (Charente-Inférieure), 242.
Etcheverry, vicaire général, 332.
Ervez, 232.

## F

Fabvre, 359, 363.
Faillofais, boucher, 209.
Falgairouse, 189.
Farnoulx, 183, 184, 292, 298.
Faucher de la Ligerie, 272.
Fauconnet, 231.
Faure, conseiller, 188, 359. — soldat, 109.
Faure du Pouvaud, 187.
Faurès, 149, 220.
Faurie, 20, 361.

Digitized by Google

Favas-Lévêque, 308.
Favre, 359.
Fedeau, tailleur, 360, 361.
Fenelon, archevêque, 156.
Fenêtre de la, 360.
Fenioux, 353, 363.
*Fernay l'Union* (Charente-Inférieure), 361.
Ferrand, abbé, 239.
*Ferrière*, 42.
Ferville, 90.
Fétu, abbé, 327, 332.
Feuilleteau, 48.
*Feusses* (Charente-Inférieure), 44.
Février, 174, 559.
Filliet, sieur de Chanteloup, 295.
*Flandre* (Charente-Inférieure), 291.
Flavier, tailleur, 360.
*Fléac* (Charente-Inférieure), 42, 360.
Fleurasceau, avoué, 173.
Fleuriaut (de), 45.
Fleuri, 231.
Fleuriau (de), 93, 90, 318.
Fleury, avocat, 353, 358. — maire, 148.
*Floirac* (Charente-Inférieure), 359.
*Florence* (Italie), 326.
Florion, 361, 362.
Foléa, charron, 164.
*Fondettes* (Indre-et-Loire), 334.
*Fondouce*, abbaye, 286.
Fonrémis, 152.
*Fontaine* (Charente-Inférieure), 361.
Fontaine, 229, 360.
*Fontcouverte* (Charente-Inférieure), 174, 282, 284, 285, 294, 359.
*Fontenay-le-Comte* (Vendée), 22, 53, 324.
Fonteneau, sieur de la Fonfaron, 289.
Fonteneau, sieur de Saint-Bris, 286.
*Fontevrault* (Maine-et-Loire), 258
Fontremis (de), 19, 200.
Forest, 185.
Forestier-Lapointe, 353.
*Forges d'Annis* (Charente-Inférieure), 1, 362.
Forges, soldat, 111.
Forlue ou Ferlue, curé, 240.
Fortier, 361.
Fortin, 359, 360.
Foucaud, 359.
Fouché, 234.
Fougère, 358, 363.
Fouine, 187.
Fouilhaie (de), 315.
*Fouras* (Charente-Inférieure), 113, 361.
Fourés, procureur du roi, 353.
Fourestier, avocat, 353, 354.
Fourestier-Voiville, 171.
Fournat, 169.
Fournier, maire, 357, 362.
Fournier de la Chapelle, 218.
Fournier-Désormeaux, 354.
Fourré, 322.
*Foussignac* (Charente), 293.
Fradet, officier marinier, 112.
Fraigneau, 359. — orfèvre, 112.
François, marin, 116.
Fraud, 26.
*Fregonnière La*, commune d'Ecurat, 291.
Frelaut, graveur, 308.
Fresneau, chirurgien, 135.
Fretard de Gateville, 38, 181.
Freville (de), 323.
Freycinet (Saulces de), amiral, 317.
Froger, seigneur de l'Eguille et Guitaud-en-Meschers, 42
Froger de la Rigaudière, 21.
Fromageau, 363.
Fromentin, 189.
Fronton de la Roche, 298.
Frotin, 347.
Fruchou, 163.
Furcy de Lavault, 142, 199.

## G

Gabeloteau, 25.
Gabet, 353, 354, 363. — enseigne de vaisseau, 116.
Gaborit, 359.
Gagnerot, 358.
Gaignais, 362.
Gaillard, procureur, 176, 244.
Gaillard de Jambes, chapelain, 35.
Galbery, lieutenant, 104.
Gallar (de), 334.
Gallet, 291, 292.
Gallier, 360.
Galloceau, 354.
Gallois (du), 168.
Gambain, 359.
Gandaubert, 2.

Digitized by Google

Gandolphe (de), 277.
Ganier, 232.
Garat, écuyer, 222.
Garèché, 156.
Garlopeau, 359.
Garnaud, 360. — amiral, 101.
Garnault, 125.
Garnier, 15, 17, 19, 42. — charpentier, 187.
Garnier, notaire, 352. — procureur, 234, 294, 355, 356, 357.
Garnier, sieur de Montignac, 186.
Garran de Balzac, 318.
Garraud, 101, 148, 353.
Gatineau, 362.
Gaubert dit le Pellé, 62.
*Gaubretière (La)* (Vendée), 346.
Gaudin, commissaire, 143, 164, 165, 167.
Gaudin, seigneur de Cluseau, 57.
Gaullier (Pierre), chanoine, 325 et s., 361, 365.
Gauly, lieutenant, 78.
Gauthier, commandant, 117, 232, 354.
Gaury, 359.
Gautreau, 360.
Gautron, 362.
Gautronneau, marchand, 109.
Gauvin, 362.
*Geay* (Charente-Inférieure), 240, 359.
Geay, 107, 291, 359, 361.
Geay-Besse, 168.
*Gemozac* (Charente-Inférieure), 232, 359.
Gendre, 361.
Genet, sénateur, 197, 252, 309, 361.
Genève, 75.
Genisson, (Marie), 62.
Geinte de la Cour, 295.
Géniteau, 318.
*Genouillé* (Charente-Inférieure), 240, 361.
Gentil, 291, 363.
Gentil-Garou, 178.
Geoffroi, 232.
Geoffroy, 41, 353, 358.
Georges, 362.
Georges dit Laroche, 41.
Gérard, 169, 365.
Géricault, 191.
Germain, tapissier, 103.
*Germignac* (Charente-Inférieure), 360.
Gervereau, 186.
Gervier, 361.
Ghislaine, comtesse de Mérode, 129.
Gigon, 140.
Gigounous de Verdon, 320.
Gilbert, prêtre, 37, 336.
Gillet, 232.
Gillis, avocat, 218.
Girard du Demaine, 276.
Girard, 169, 321.
Girat, 318.
Giraud, 359, 361.
Giraudeau, professeur de dessin, 142.
Giraudet, matelot, 112.
Giraudias, 349, 363.
Giraudias, architecte, 309.
Giton, avoué, 113.
*Givrezac* (Charente-Inférieure), 360.
Gizolme, 324.
Glori, 232.
Gluaize, commis d'administration, 107.
Gobeau, 357.
Godeau, juge de paix, 358.
Godin, 38.
Godin des Odonnais, 315.
Goguet, juge, 359.
Gombaud, 42, 43, 56, 57, 187, 291.
Gon (Christophe), 101.
*Gonds* (Les) (Charente-Inférieure), 359.
Goubert, capitaine de frégate, 180.
Goulard, avocat, 353.
Goullard d'Arsay (marquis de), 127.
Gourbeil, juge de paix, 358.
Gourdain, 359.
Gourdon (Georges), 2, 366.
Goussé, avocat, 51.
Gout, négociant, 169.
Gouy (de), 38.
Gouyneau, 362.
Goyrand, 15.
Grailly (de), lieutenant, 252.
Grallé, 361.
Granard (comte de), 129.
Grand, sieur de Claussay, 186.
*Grand-Bassac*, 194.
*Grandjean* (Charente-Inférieure), 241.
Grandrive (de la), 145.
Grange, chanoine, 247.
*Granges (Les)*, fief, 43.
Granier, 354.

Digitized by Google

Grasilier, 195, 234.
Grasset, 232.
Gratard, architecte, 176.
Gratian de Concarré, seigneur de la Gravelle et Montmouton, 46.
Gratreau, 359.
Graval d'Hauteville, 126.
Gréard, capucin, 112.
Green de Saint-Marsault, 238, 321
Grégoire, procureur, 176.
Grégoireau, 182, 286, 287, 359.
Grelaud, 49.
Grenier (vicomte de), 366.
*Grenoble* (Isère), 305.
*Grézac* (Charente-Inférieure), 359.
Grezé, boulanger, 114.
Grézil, 116.
Grieu (de), 78.
Griffon, 206, 354, 357, 362.
Griffon, maître voilier, 105.
Grignon, 43.
Grimaux, 317.
Grimouard (de), vice-amiral, 111.
Grissac (de), 223.
Grissot, lieutenant criminel, 354.
Grivet, 361.
Grollet, gardien de port, 107.
Grousseau, 362.
Gruel de Villeneuve, 353.
Grünne (comte de), 130.
*Gua (Le)* (Charente-Inférieure), 242, 355, 358.
Gua (du), 43, 215, 216.
Guadet, 20.
Guéau de Reverseaux, 243, 252.
Guenet de Saint-André, receveur de régie, 108, 188.
Guenon, écuyer, 218. — de La Chapelle, 224.— de Latour, 271, 288.
Guenon des Mesnards, 168.
Guérin (Edmond-Jean), 30, 66, 69, 174, 229, 279, 353.
Guérinaud, 22.
Guérinot, ingénieur.
Guérit, lieutenant de vaisseau, 104.
Guerry, juge de paix, 174.
Guezno, 20.
Guichard, 291, 359, 360, 362.
Guichard de Roffignac, seigneur de Gourville, 194.
Guidon, 359.
Guiet, 360.
Guigneau, 361.
Guignon, docteur, 72.
Guillaud, docteur, 8, 173.
Guillaud de Sercé, avocat, 353.
Guillebeau, 360.
Guillemardet, préfet, 159.
Guillemeteau-Leclopard, 173.
Guillet, 209, 354.
Guillon, 232.
Guillonnet, avocat, 355.
Guillonnet-Merville, vice-président, 360.
Guilloreau, 237.
Guillot, 189.
Guillot de la Puisade, 353.
Guillotin, 222.
Guimaron, avoué, 169.
Guimbelet, maître voilier, 105.
Guinaudeau, sieur de la Ferrière lès-Pons, 62.
Guindet, boucher, 184.
*Guitinière* (Charente-Inférieure), 361.
Guiton, lieutenant criminel, 21, 252, 353, 354, 355.
Guittard (de), 271.
*Guittaud*, 42.
Guyet, 49.
Guynot, 179.
Guyonne de Lusset, 43.
Guyot, 358.
Guytard (de), 61.

## H

Habrard-Letage, 277.
Hajard, commissaire, 357.
Hanotaux (Gabriel), 366.
Harry, 184.
Hastelet, 289.
Havet, ingénieur, 224.
Héard, accusateur public, 201, 358.
Hébre, 361.
Hélis, 360.
Henrimont, 360.
Héraud, 362.
Herce (de), chanoine, 332.
Heroult de Saint-Rémy, prêtre, 287.
Herpin, 182.
Hervé, procureur du roi, 299, 353, 354, 355, 362.
Heurtel (Yves), 36, 231, 352.
Hibelot, 319.
*Hiers* (Charente-Inférieure), 291.
Hillairet, 359.
Hinault, 124.
Hommeau, 290.

Digitized by Google

Hood, amiral, 118, 119, 120.
Horry, 290.
Horson, 298.
*Houmée* (*L'*) (Charente-Inférieure), 359.
Hugues, 21.
Huguet, président, 165.
Hulé, curé, 203.
Humeau, 48.
Hunauld (Mathurin), 61.
Huon, docteur, 176, 288, 289.
Huon de Kermadec, 28, 29.
Huot, 295.
Hurtaud, curé, 334.
Huvet, 268 et s., 349.

## I

*Ile Madame* (Charente-Inférieure), 234, 235, 368.
Imbart de la Tour, 132.
Irwin, 319.
*Issoudun* (Indre), 344.
Iturbide (d'), 332, 334.

## J

Jacquelin, capitaine de vaisseau, 103.
Jacquet, 359.
Jagault, avocat, 353.
Jalesne (de), 52.
Jambu (Eugène), 273, 308.
Jansen (de), 123.
*Jard* (*La*) (Charente-Inférieure), 359.
*Jarnac* (Charente), 3, 291.
*Jarnac-Champagne* (Charente-Inférieure), 189, 360, 362.
Jarnac de Gardépée (de), 277.
Jarousseau, pasteur, 187.
Jaubert, chanoine, 240.
Jaubert (de), colonel, 164.
Jaulin du Seutre, 276.
Jaulin, sieur de Vignemon, 39.
*Jazenne* (Charente-Inférieure), 360.
Jean, 359.
Jean-Alphonse, 67.
Jeny, vicaire, 336.
Jeudi, 22.
Joly, 48, 363.
Joly d'Aussy, 24.
Joly d'Aussy (Marie), 252.
*Jonzac* (Charente-Inférieure), 15, 16, 20, 109, 147, 173, 187, 232, 277, 362, 363.
Jossand, avoué, 360.
Jouan, enseigne, 111.
Jouanneau, 357, 363.
Joubarderie (Chantescau de la), vicaire, 333.
Joubarterie (de la), 335.
Joubert, 42, 43, 47, 58, 358.
Joubert de la Pouyade, 223.
*Joug-Rompu* (Charente-Inférieure), 362.
Jouneau, 156.
Jourdan, 201.
Joussaulme, seigneur de Varaize, 298.
Jousseaume, docteur, 165.
Jouvencel (de), député, 169.
Joyau, 360.
Joyaux, 163.
Joyeux, 363.
Jubeau, chanoine, 336.
Juglar, docteur ès lettres, 128.
Juglart (de), 173.
Juillau, 361.
Juin de Baissé, 276.
Julard, sieur des Allards, 37, 294.
Julien-Laferrière, 275, 362.
Jullian (Camille), 8, 9.
Julliot, 354.
Junius (André), 21.
Jusses (de), 242.
Juzal (de), 333.

## K

Kearney (de), 10, 11.
Korgoran, adjudant, 112.

## L

Laage de Meux, 78, 181.
Labarre, 25, 363.
La Barrière (de), 123.
Labat (Gustave), 366.
Labbé, 369.
Labbé de Sorlin, 122.
*La Benate* (Charente-Inférieure), 241.
Labie, 319.
Labossay, 291.
*La Bristière*, commune d'Echillais (Charente-Inférieure), 128.
Labrouhe de Laborderie, 321.



Digitized by Google

Labrousse, 356.
La Carre, 333.
*La Cave*, fief, 178.
*La Chapelle des Pots* (Charente-Inférieure), 148, 224, 229, 282, 296.
*La Chatre* (Indre), 344.
*La Chaussée*, château, près Saint-Savinien, 309.
*La Clisse* (Charente-Inférieure), 39, 359.
Lacombe, 348, 362.
Lacoré (de), évêque, 45.
*La Coubre*, forêt, 7.
La Croix, 232.
Lacurie, aumônier, 227.
Ladauge, 362.
Ladmiral, 6
Laemlein, 192.
*La Ferrière*, 41.
*La Flotte* (île de Ré), 107, 109.
Laforest, marchande, 116.
Lagarde, 189.
*Lagarde-Briagne*, 46.
Lagarosse, 357, 358.
Laguette (de), 220.
La Guiardrie (de), 51.
Lahaye, 269.
*La Harrie* (Landes), 327.
Laignelot, 17, 22.
Lair, 143, 171.
Laistre (comte de), 127.
*La Jarrie* (Charente-Inférieure), 240.
*La Leigne* (Charente-Inférieure), 355, 362.
Lallemant, 217.
La Martinière (de), 75, 195.
La Martonie, chevalier (seigneur comte de), 178.
Lamathe, 357, 362.
Lamaurd, 358.
La Mauvignière (de), 180.
Lambert, 223, 230, 316, 351, 358 359.
Lameau, 362.
Lamothe, 359.
La Motte-Fouquet (de), 41.
Lamouroux, plâtrier, 106.
Landais, 115.
*Landes* (Charente-Inférieure), 67, 257.
*Landrais* (Charente-Inférieure), 362.
Landreau, 18, 353.
*Langlade-en-Espargne*, fief, 43.
Lanzac (de), 333.
*La Pallut*, prairie, 283.
La Perouse (de), 274.
Laperrière, seigneur du Haut-Vandré, 114.
*La Perroche* (Charente-Inférieure), 133.
La Personne (de), 323.
La Place (de), seigneur de la Tour Garnier, 124.
Laporte, 360.
Laporte (de), seigneur de Beaumont, 297. — homme de loi, 201.
Larade, 360.
Lardreau, 183.
La Richardière (de), vicaire général, 329, 333, 334.
Larnet, cultivateur, 114.
La Roche, 48.
La Rochebrochard (de), 127.
*La Rochecourbon*, commune de Saint-Porchaire, 294.
La Rochecourbon (de), 53.
La Rochefoucault (duc de), 51, 53, 244. — évêque, 217.
*La Rochelle* (Charente-Inférieure), 1, 78, 87, 104, 108, 114, 116, 125, 141, 148, 158, 191, 193, 199 et s., 231, 232, 239, 244, 250, 300, 316, 317, 318, 325, 326, 333, 353, 354, 357, 362, 363, 367.
La Roncière (de), 67.
La Roque (de), seigneur de Roberval, 194.
Larrard (de), 322.
*La Seudre*, rivière, 301.
Lassoutière, perruquier, 172.
Latache, 176.
Lasteyrie (de), 246, 258, 366.
La Taille (René), 308.
Latargrie, 360.
Lataste (de), 217, 271.
La Tour (de), 122.
*La Tremblade* (Charente-Inférieure), 12, 13, 279.
Latté, sieur du Peux, 185.
*La Turpaudière*, commune de La Chapelle des Pots, 272.
Laubat, 362.
Laugeais, 358.
Laulanie (de), 125.
Launay (de), 293, 294.
Launoi, enseigne, 347.
Lauraine, député, 167.
Lauranie, 359.
Laurenceau, 354.
Laurens (de), seigneur de Lezi-

Digitized by Google

gnac, 123.
Laurent, 2, 359. — cultivateur, 115.
Laurin, 32.
Lauzon (de), 346.
La Vacherie (de), 176.
Laval (de), seigneur de la Brunetie, 182.
Lavallade, cultivateur, 115.
*La Vallée* (Charente-Inférieure), 272.
Lavaud, 361.
La Vergne (de), 110, 184, 292, 328, 332.
Laverny, avocat, 167, 353, 358.
Lavialle, 333.
Lavigne, maître charpentier, 105.
Laville-Marais, 354.
Lavocat, 232.
Lavollée, 197.
La Vrillière, 323.
Lebas, 15, 20.
Leblanc, juge de paix, 359.
Le Blanc, administrateur, 151.
Lebois, 361.
Lebouc, juge, 363.
Lebrethon, 183, 290, 347.
*Le Breuil du Pas*, 42, 43.
*Le Château d'Oléron* (Charente-Inférieure), 111, 135, 287, 289.
Lechelle, général, 140.
*Le Chès* (Charente-Inférieure), 362.
Leclerc, vicaire, 336, 358.
Leclerc, maréchal des logis, 117.
Lecomte, 357.
*Lectoure* (Gers), 334.
*Le Coudret*, paroisse de Saint-Palais, 299.
Lecourt, directeur des postes, 217.
Ledoux, 361.
Lefèvre-Pontalis, 198, 215.
Le Gardeur de Tilly, 21, 127, 276.
Le Gaygnard, 59.
Léger, docteur, 148.
Legrand, commis d'administration, 107.
Le Huen, 322, 323.
Leidet, avocat, 353.
Lejeune, 168.
Leloup, 361.
Lemaistre, 355, 363.
Le Maraut de Boissauveur, 28.
Lemazurier, 74.
Lemercier (comte), député, 25, 159, 168, 223, 274, 354.
Le Moine, 355.
Le Moine, sieur de La Massonne, 3, 58.
Lemonnier, abbé, 22, 121, 195, 211, 250, 364, 366.
*Le Né*, rivière, 282.
Lengaigne (de), 68.
*Le Niveau* (Charente-Inférieure), 362.
Léonard, prêtre, 106. — soldat, 108.
Le Otard (de), 128.
*Léoville* (Charente-Inférieure), 297.
Lepelletier, pharmacien, 272.
Leps, 322.
Lequin, 237.
Lequinio, 17, 22, 150, 151, 358.
Léridon, 6.
Leriget, 150, 153, 276, 347, 358.
Le Rouge, commis au Lagne, 116
Leroux, écuyer, 287.
*Le Roy* (fief Bois), 282.
Leroy, 216, 354, 361.
Lesbros, lieutenant-colonel, 169.
Lescarbot, historien, 213.
*Les Clos*, 43.
*Les Granges*, fief, 44.
Leseur, 58.
Lessart (de), 296.
Lestang (de), 295.
Lestrange (de), 237, 238, 366.
Le Sueur, 324.
Letard, 359.
*Le Thou* (Charente-Inférieure), 362.
Le Vachier, 291.
Levallois, procureur syndic, 355, 363.
Level, 41.
Lévêque, 361. — capitaine de navire, 202.
Levesquot, 47, 350.
Libaud, 232.
*Lignières*, 232.
Limal, 269, 277, 349.
Limousin de Maléon, 293, 294.
Limouzin, 36, 109, 360.
Liron d'Airolles, vicaire général, 239.
Lisleferme (de), avocat, 68.
Livenne (de), 122.
*Loches* (Indre-et-Loire), 29.
Locquet, sieur de Fougerat, 288.
Locquet de Blossac, sous-préfet, 272.
*Loiré* (Charente-Inférieure), 361.

Digitized by Google

*Loix* (île de Ré), 110.
Lolleau, 357.
Lombard, 105, 115.
*Lombez* (Gers), 319.
Longnon, 7.
Longueteau, 360.
Lons (de), 333.
*Lonzac* (Charente-Inférieure),360.
Lorenceau, 360.
*Lorignac* (Charente-Inférieure), 232, 350, 362.
Loth (Arthur), 66.
*Loupiac* (Gironde), 256.
Louvel (comte de), 130.
Louvet, 152.
*L'Oyel* près Trizay, 4.
Lozeau, 354.
Lubize, aspirant de marine, 111.
*Luchat* (Charente-Inférieure),183, 359.
Luchet (de), chanoine, 45, 188.
*Luçon* (Vendée), 335.
Lusignan (de), 333.
*Lussac* (Charente-Inférieure),361.
Lussant, 361.
Lusset (de), 42.

## M

Macaire, 362.
Macault du Doret, 354.
Machet de la Martinière, 5.
Macnemara, 347.
Madronnet (de), 58.
Mage, enseigne de vaisseau, 43, 104.
Magistel, 361.
Magnac, 187.
Magnan, 318.
*Magné* (Deux-Sèvres), 284.
Magne, 366.
Maignac de Chantereine, 187.
Maignac, homme de loi, 109.
Maillart, 167.
Maillet, 359.
Mailloux, meunier, 108.
Maindbielle, lieutenant, 21. — enseigne de vaisseau, 103.
Maindreville (de), colonel, 197.
Maisonneuve, 317, 353.
Majou-Desgrois, 349.
Malartic (de), 334.
Malerbeau, vicaire, 207, 208.
Mallet, 358, 359.
Mallevault, seigneur de Vaumerand, 40.
Mallevet (de), 181.
Mandosse (de), 53.
Manès, 359.
Manny (de), seigneur de Maine-Grotrier, 125.
Manris, conseiller, 328.
Manseau, 362.
*Marans* (Charente-Inférieure), 118, 173, 357.
Marans (de), 41.
Marboutin (de), 298.
Marc (Jean), abbé, 240.
Marcé, général, 202, 206.
Marcellat, 104, 115.
Marchand, 77, 114, 354, 360, 363. — curé, 240.
Marchand-Fiefjoyeux, 353.
Marchat de Ponzedon (de), 286.
Marchegay de Ludernières, 348.
Mardans (de), 183.
*Mareaux*, chapellenie, 48.
Maréchal, prêtre, 176, 252, 293. — (Alice), 100.
*Marennes* (Charente-Inférieure-135, 158, 267, 268, 279, 341, 353-358, 362, 363.
Mareschal, 22.
*Marestay* (Charente-Inférieure), 258.
Margat, maire, 112.
*Marignac* (Charente-Inférieure), 73, 360.
Marillet, 171, 353.
Marizi, capitaine, 104.
Marnay (de), 286.
Marot, 350.
Marquard, juge de paix, 358.
*Marsais* (Charente-Inférieure), 355, 362.
Marsan (comte de), 280, 281.
Marsaud, sieur de Marjoiance, 186.
*Marseille* (Bouches-du-Rhône), 118.
Marsillac, 209.
Martel, 279.
Martin, 25, 37, 147, 189, 359.
Martineau, 2, 232, 357. — banquier, 168. — matelot, 110.
Martineau, général, 322.
Masse, ingénieur, 7, 11, 12, 13.
Massias, 354.
Massiou (Léon), 14, 140, 154, 201, 227, 252 et s., 286.
Masson, 4, 361.
Massougnes des Fontaines, 5, 109.

Digitized by Google

Mastin (de), seigneur d'Aigue, 125.
*Matha* (Charente-Inférieure), 241.
Mathieu, 359.
Matrat, 296.
Mauchen, conseiller, 176, 184.
Maudet, négociant, 336.
Maugeais, 363.
Maulde (de), 123.
Maulette (de), 95, 97.
Mauny, docteur, 2, 144, 309.
Maurèse de Malaric (de), 130.
Maurin, 358, 359.
*Mauzé* (Deux-Sèvres), 244.
Mazade (de), 357.
Mazarin, sergent, 105.
Mazauric, 363.
*Mazeray* (Charente-Inférieure), 241.
*Mazerolles* (Charente-Inférieure), 240, 360.
Meau (de), 179, 359.
Meaume, 359.
Meaunu, 363.
Meaux (vicomte de), 130.
*Médis* (Charente-Inférieure), 187, 359.
Mégissier, 20.
Meigné, ingénieur, 145 et s., 170.
Meillan, chirurgien, 111.
Mélinge, 360.
Meneau, 269, 361.
*Menetou-Salon* (Cher), 315.
Menudier, docteur, 165.
Mercié, 2.
Mercier, 270, 361.
Mériot, 199.
Merlat, ministre, 186.
Merle, avocat général, 37, 71.
Merlet, 232.
Merowak, 177 et 178.
Mervaud, 359.
Merveilleux, 355.
*Merville*, 355.
Méry (de), 291.
Merzeau, 361.
*Meschers* (Charente-Inférieure), 172, 277, 359.
Meschin, 2.
Mesgret, 184, 186.
Mesline (Marguerite), 341.
*Mesnac* (Charente), 291.
Mesnard, avoué, 143, 309.
Mesnard (de), 252, 327.
*Messac* (Charente-Inférieure), 294.
Messac (de) ou Demessac, échevin, 287.
Messignac (de), 292.
Messin, prêtre, 117.
Mestadier, maire, 355.
Mestayer, pharmacien, 272, 294.
Mestivier, 360.
Mestreau, négociant, 46, 168, 170, 171, 273.
Metadier, évêque, 326.
Métayer, journalier, 114.
Méthais, officier marinier, 112.
Méthé de Fonrémis, 45, 115, 116.
Métreau, 359.
*Meursac* (Charente-Inférieure), 172, 232, 277, 295, 359.
*Meux* (Charente-Inférieure), 181, 361.
Meyer, 361.
Meynard (de), 333.
Micaud, 362.
Michaud, cultivateur, 113.
Michel, 2, 297.
Michelin de Cheneuzac, 101.
Michelon, marin, 20.
Michenot, 361.
Mignon, 232.
*Migron* (Charente-Inférieure), 183, 359.
Millot, 143, 196.
*Mirambeau* (Charente-Inférieure), 277, 326, 359, 361.
Mirond de l'Epinay-Pontleroi, 148.
Moine, 362.
*Moins* (Charente-Inférieure), 360.
*Moissac* (Tarn-et-Garonne), 71.
Mollé, soldat, 108.
Mombalais, 115.
Monbeuil, 359.
Monbron (de), 327, 332.
Monclau, 232.
Mondor, 20.
Monginaud, officier, 103.
Monnier, matelot, 107. — avocat, 353.
Monsnereau, 20.
Montagne (de la), 292.
*Montagoudin*, 42.
*Montaigu*, 345.
Montalembert de Cers (de), 121 et s., 148, 169.
*Montauban* (Tarn-et-Garonne), 71.
Montberon (de), 121.
*Montendre* (Charente-Inférieure), 242.
*Montereau* (Charente-Inférieure), 359.

Digitized by Google

Montet, 232.
Montgaillard (de), 290.
*Montguyon* (Charente-Inférieure), 352.
*Montignac* (Charente-Inférieure), 181, 360.
*Montils* (Charente-Inférieure), 359.
*Montjauge*, 121.
*Montlieu* (Charente-Inférieure), 158, 353, 354, 358, 363.
*Montpellier de Médillan* (Charente-Inférieure), 259 et s., 303, 359, 361.
Montrognon (de), 67.
*Moragne* (Charente-Inférieure), 361.
Morch, 101.
Moreau, 355, 358, 360, 362. — professeur, 226. — peintre, 360.
Moreau de Labatut, 163.
Morice, 232.
Morillon, 360.
Morin, 24, 363.
Morineau, 353.
*Mornac* (Charente-Inférieure, 296, 297, 361.
Mornet, soldat, 113.
*Mortagne* (Charente-Inférieure), 46, 359, 362.
*Mortiers* (Charente-Inférieure), 361.
Morville (comtesse de), 102.
*Mosnac* (Charente-Inférieure), 360.
Mossion, 360.
Mossion de La Gontrie (René), 180, 308.
*Mothe-Saint-Heraye* (*La*) Deux-Sèvres), 309.
Mothes (des), sieur de Simpé, 290, 291.
*Mouchamps* (Vendée), 348.
Mouchard, député, 300.
Moufflet, 168, 169, 227, 353, 358, 362.
Mouledoux, 2.
Moulinier, 358.
*Moulin Romnu*, commune de Varzay, 143.
*Moulins* (Allier), 316.
*Moulis* (Gironde), 256.
Mounier, ingénieur, 224.
Mousnier, 37, 363.
Moussion, 362.
Moyne, 176, 184, 185, 289, 299.
Moyne du Vivier, 100, 354.
Moize, soldat, 108.
*Mung* (*Le*) (Charente-Inférieure), 359.
Muraire-Raynaud, 152 et s.
*Muron* (Charente-Inférieure), 362.
Musset (Georges), 1, 5, 8, 143, 198, 367. — (Alfred de), 14.
Musset-Pathay, chanoine, 14, 15.
Nadeaud, 359.

## N

*Nancras* (Charente-Inférieure), 359.
*Nantes* (Loire-Inférieure), 196, 332, 335.
Napoléon, 4.
Nau, 358.
Naud, procureur, 260. — architecte, 197, 353, 361.
Naulet, 189.
Nayel, commis aux vivres, 103.
Negre, pilote, 111.
*Néré* (Charente-Inférieure), 241.
Neuf-Château (de), 159.
*Neufchâtel en Bray* (Seine-Inférieure), 27.
*Neuillac* (Charente-Inférieure), 360.
*Neulles* (Charente-Inférieure), 361
Neuville (de), 102.
*Neuvy-Saint-Sépulcre* (Indre),318
Nicastro, 20.
Nicolle (Théodore), 252.
*Nieuil-lès-Saintes* (Charente-Inférieure), 229, 355, 359, 362.
*Nieuil-le-Virouil* (Charente-Inférieure), 235, 361.
*Nimes* (Gard), 247.
*Niort* (Deux-Sèvres), 105, 108, 195, 316, 318.
Niou, représentant du peuple, 207.
Niox, 220.
*Noaillé* (Charente-Inférieure),240.
Noël, lieutenant d'artillerie, 148.
Nogerée (de), seigneur de la Fillière, 123.
Noguè, 232.
Noleau, 20, 361.
Normand, 353, 363.
Normand d'Authon, 354.
*Nouillers* (Charente-Inférieure), 241.

Digitized by Google

Nourisseau, 113.
Noury, avoué, 277.
Nourry, négociant, 333.
Noyer, 359.
Nozerine (de), théologal, 56.

## O

*Océan pacifique*, 67.
OEuillet, 220.
Ogier, 291.
*Oleron* (île d') (Charente-Inférieure), 10, 110, 131 et s., 203, 303, 354, 358.
Ollivet, matelot, 109.
Ollivier, 43, 116.
*Oloron* (Basses-Pyrénées), 333.
*Onion* (*L'*) Charente-Inférieure), 361.
Orange (Guillaume d'), 366.
Orceau (d'), procureur du roi, 354, 355.
Ordonneau, 196.
*Orlac* (Charente-Inférieure), 271, 359.
*Orléans* (Loiret), 333.
Ormesson (d'), marquis, 130.
O'Ryan, curé, 110.
Othon (d'), 122.
Otrante (duc d'), ministre, 234.
Oudet, baron, 24, 69, 145.
Ouvrat, 361.
Ozias, 40.
*Ozillac* (Charente-Inférieure), 232, 361.

## P

*Paillé* (Charente-Inférieure), 241.
Paillet, 355.
Paillot de Beauregard, 270, 271.
Paillot, avocat, 183, 185.
*Paimbœuf* (Loire-Inférieure), 319
Pain, 359, 361.
Pairé de Benet, 298.
Palastre, 232.
Palissy (Bernard), 339.
*Pampelune* (Espagne), 329-332, 337.
Panaget, commis d'administration, 105.
Pandin de Lussaudière, 69, 70, 143, 195.
Panier, 359.
Pannetier, 291.
Papillon, 40.
Papin, 361.
Papion, officier municipal, 113.
Parabère (de), abbesse, 240.
Parenteau, maître d'équipage, 105.
*Paris* (Seine), 16 et s., 318, 340.
Paris (Gaston), 7.
Parlange, 358.
Paronneau, 362.
*Pas de Celle*, passage, 281.
Pasquier, 316, 360, 362.
Patry (Henri), 63.
Pattedoye, 19.
Paul, 145.
Paulv de Jaubert, 30.
Pavillon (du), vicaire général, 239.
Payen, 176.
Pechillon, 181.
Péconnet du Chastenet, 269.
Pélisson, 277, 359.
Pelletant, 167, 361.
Pelletier, 203, 360.
Pelletreau (Adolphe), 301.
Pellette de la Pouyade, 353.
Pelligneau, 358.
Pellisson (Jules), 35, 367.
Pelluchon ou Pluchon, 222, 223, 354.
Pénard, 318, 322, 359.
Peraut, 359.
Percheron, 361.
*Péré* (Charente-Inférieure), 362.
Pérés, conseiller, 332.
Périer, 358.
*Perignac* (Charente-Inférieure), 108, 360, 363.
Perigord de Villechenou, 5.
*Périgueux* (Dordogne), 328.
Perraud, 361.
Pereau, avocat, 188.
Perrier, lieutenant de vaisseau, 111.
Perrier des Brousses, 1, 69, 163.
Perrin, avocat, 353.
Perrin de la Coinche, 225.
Perrogon, 359.
Perry, négociant, 357.
*Pessines* (Charente-Inférieure), 295, 360.
*Petit Fontautive*, seigneurie, 285.
Petit, 361. — principal de collège, 162. — aspirant de marine, 105, 115.
Peychaud, 358.
Peyronnet, 2, 3.

Digitized by Google

Phelipier, 288, 289, 298.
Philipon, 273.
Philippier, sieur de Fondévent, 185.
Piat, soldat, 110.
Picard, 359.
Piccord, 360.
Pichon, écuyer, 219, 233.
*Pichonnière (La)*, 357.
Pilliet, cafetier, 207.
Piconnet, 361.
Pillard, 363.
Pillot, 363.
Pinard, forgeron, 209.
Pinasseau Elisabeth, 308.
Pineau, 167, 170, 172, 294, 359.
Pinet, 204, 354.
Pinmuré (de), 134.
Pinon du Clos, 315.
Pipy, 360.
*Pisany* (Charente-Inférieure),359.
Planton, 355.
*Plassac* (Charente-Inférieure),360.
*Plassay* (Charente-Inférieure), 359.
*Podansac*, 46.
Poërier du Porthail (abbé du), 308.
Poiret, procureur, 52.
Poitevin, 20, 37, 56, 73, 171, 319, 360.
Poitevin Moléon, juge, 363.
*Poitiers* (Vienne), 163 et s., 213. 211, 309.
Polart, 285.
Polignac (de), 297.
Pommeroy (de), 289.
Pommiers (de), 298.
*Pommiers* (métairie de), 59.
Ponée, 301.
Ponlevain (de), 59.
*Pons* (Charente-Inférieure),42,73, 191, 232, 326, 353, 354, 356, 358, 360, 362.
Pons (de), 43, 44, 54, 281, 282, 333.
*Pont-Audemer* (Calvados), 323.
Pont du Chambeau, 23.
Ponthieu, 109.
*Pont-l'Abbé* (Charente-Inférieure), 113, 115.
*Pontlibre* (Charente-Inférieure), 358, 359.
Porchelt, cultivateur, 108.
*Port-d'Envaux* (Charente-Inférieure), 349.
*Port-Maubert* (Charente-Inférieure), 360.
Potel, 50.
Potet, 360.
Poubeau, grenadier, 208.
Poullain, 361.
Poullet, 354.
Poulnot, 23.
Poussart du Vigeau, seigneur d'Anguitard, 122.
Poustier, 362.
Poute (Thérèse), 55.
Poyvert, juge, 63.
Pradales, curé, 295.
Pradelle, 47.
*Préquillac* (Charente-Inférieure), 360.
Presteau, 135.
Prévôt, 361.
Profit, inspecteur, 307.
Proteau, 361.
Prouteau, pharmacien, 351. — soldat, 113.
Proutière, 229.
Proust, 198, 204, 226.
Prunet, 5.
Puet,, 30.
Puiraveau, 359.
Pujeau, notaire, 110.
Pujol, 324.
Pussot, 232.
*Puy-Bellivier*, 46.
*Puydrouard* (Charente-Inférieure), 355.
*Puy du Lac* (Charente-Inférieure), 361.
*Puyravault* (Charente-Inférieure), 362.

## Q

Quélen (de), 356.
Quérac, 46.
Quinement, 360.
Quinette de Rochemont, 160.

## R

Rabaine (de), seigneur de Tanzac, 290.
Rabellin (de), 290.
Raboteau, sieur de la Roussie, 186, 362.
Rabuteau, secrétaire général, 357.

Digitized by Google

Rambaud, aide voilier, 105.
*Rambouillet* (Seine-et-Oise), 366.
*Ramée* (Charente-Inférieure), 360.
Ramyard, secrétaire, 333.
Rang, 78 et s., 195.— Sander, 94, 98, 99
Rang des Adrets, préfet, 80, 274.
*Ransannes*, commune de Soulignonne, 347.
Ranson, juge de paix, 358.
Raoult, 354, 362.
Rateau, géomètre, 148.
Ratier, député, 353.
Raud, 362.
Ravard, sergent royal, 291.
*Ré* (île de) (Charente-Inférieure), 104, 134, 190, 357.
Réals (de), 292.
*Réaux* (Charente-Inférieure), 361.
Rebeillaud (Pierre), abbé, 240.
Regelsperger, 317.
Regley de Kœnigsegg, 127.
Regnaud, 176.
Regnauld, 361.
Regnault, chef d'escadron, 204.
Regnon (de), 333.
Renaud, soldat, 103, 109. — capitaine de navire, 148, 353, 355.
Renault, 128.
Renou, 360, 362.
Renou de Ballon, 165.
Reorteau, 290.
Repaire (du), chef de division, 19, 116.
Réparon, 359.
*Rétaud* (Charente-Inférieure), 41, 42, 73, 278, 359.
Rethier, 106.
Retrou (Pierre), 340.
*Réunion sur Seudre* (Charente-Inférieure), 358.
Reutin, 359.
Reveillaud, procureur, 181, 182, 188. — curé, 169.
Reveillaud, sénateur, 136 et s.— avocat, 293.
Reverseau (de), 354.
Revnaud, 363.
Riberey, prêtre, 109.
Ricard, famille, 313-324.
Richard, 39, 72, 182, 288, 296, 318, 358, 362.
Richardeau, 20.
Richaud de Servoules, 321.
Richelieu (cardinal de), 197, 252.
Richemond (de), 102, 143.
Rignac, chef d'administration, 20, 107, 361.
*Rioux* (Charente-Inférieure), 73, 359.
Rioux (de), 43.
Riquet, 217, 218.
Rivaille, député, 321.
Rivalland, 359.
Rivasseau, 290.
Rivet, 40.
Rivière, fournisseur de la marine, 103.
Robert, avocat, 186, 359.
Robespierre, 201.
Robillard (de), sieur de Villerbourg, 289.
Robin, 232.
Robineau, 232.
Robinet, 232, 326.
Robuchon, 178.
Roché, 360.
Roche George, député, 319.
Rochechouart (de), 131.
Rochecouste (Robert de), conseiller, 180, 225.
*Rochefollet*, près Taillebourg, 319.
*Rochefort* (Charente-Inférieure), 7, 15 et s., 66, 80, 88, 103 et s., 112, 113, 116, 152, 191, 192, 195, 202, 236, 243, 245, 251, 284, 301, 317, 321, 323, 353, 354, 355, 361, 364.
Rochefort (de), sous-préfet, 171.
Rochejaquelin (M^me^ de La), 346.
Rocheleux, 19.
Rocher, 358, 360.
*Roche-sur-Yon* (La) (Vendée), 344, 346.
Rodère (de La), négociant, 329.
Roffay, 180, 188.
Rogeron, 325.
*Romegoux* (Charente-Inférieure), 359.
Romieux (William), 81, 98, 99.
Rondeau, lieutenant général, 232, 353, 362.
Rossel de Cercy, lieutenant de vaisseau, 180.
Rossignol, 361.
Roucanière, matelot, 112.
*Rouen* (Seine-Inférieure), 318.
*Rouffiac* (Charente-Inférieure), 181, 184, 359.
Rouget, 105, 115, 192, 193.
Roulet, 188.
Roulin, 232.
Roulleau, 361.

Digitized by Google

*Roumefort*, 46.
Rousseau, 173.
Rousseau (du), seigneur de la Mercerie et Magnac, 125.
Rousselet, 183.
Rousset, 183.
Roussy, 204.
Roustaud, 2.
Roustigny (de), 298.
Rouvier, 147.
Roux (de), 214.
Rouyer, 269.
Roy, 1, 69, 204, 361, 363.
*Royan* (Charente-Inférieure), 7, 104, 301, 355, 358, 363, 365.
Ruby, famille, 315.
Rubor (de), 298.
Rudelin, chanoine, 368.
*Ruffec* (Charente), 314.
Rulland, 350.
Rulland Gravouil, 363.
Rullier, 142, 189.

## S

*Sables-d'Olonne* (Vendée), 324.
Sablon (du), 222, 223.
*Sablonceaux* (Charente-Inférieure), 198, 359.
Sagot, 169.
Saillard, procureur, 52.
Saint-Albin (de), 368.
*Saint-André* (Charente-Inférieure), 359.
*Saint-Augustin-sur-mer* (Charente-Inférieure), 242.
Saint-Blancard, 353.
*Saint-Brice du Bois* (Charente), 37.
*Saint-Bris des Bois* (Charente-Inférieure), 299, 359.
*Saint-Cézaire* (Charente-Inférieure), 359.
*Saint-Ciers Champagne* (Charente-Inférieure), 353, 360.
*Saint-Ciers du Taillon* (Charente-Inférieure), 360.
*Saint-Christophe* (Charente-Inférieure), 116.
*Saint-Denis* (île d'Oleron), 104.
*Saint-Disant du Bois* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Disant du Gua* (Charente-Inférieure), 360.
Sainte-Claire (de), 126.
*Sainte-Colombe*, 180, 181.
*Saint-Eugène* (Charente-Inférieure), 351, 360.
Saint-Félix (de), supérieur, 334.
*Saint-Fort-sur-Gironde* (Charente-Inférieure), 41, 42, 232, 255.
Saint-Gelais de Lusignan (de), marquis de Saint-Gelais, Monchaude, les Chatelars, Chevalon, 187.
Saint-Gelais (de), 121, 122.
*Sainte-Gemme* (Charente-Inférieure), 359.
*Saint-Genis* (Charente-Inférieure), 232, 357, 360.
*Saint-George des Agouts* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Georges des Coteaux* (Charente-Inférieure), 287, 359, 360.
*Saint-Georges de Didonne* (Charente-Inférieure), 76, 112, 273, 291.
*Saint-Georges du Bois* (Charente-Inférieure), 112, 362.
*Saint-Germain*, 46.
*Saint-Germain de Lusignan* (Charente-Inférieure), 113, 115, 361.
*Saint-Germain du Seudre* (Charente-Inférieure), 272, 296, 360.
*Saint-Germain la Rondée* (Charente-Inférieure), 362.
*Saint-Germain de Vibrac* (Charente-Inférieure), 181, 188, 361.
*Saint-Grégoire*, 360.
*Saint-Hermand*, 202.
*Sainte-Hermine* (Vendée), 317.
*Saint-Hilaire du Bois* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Hippolyte de Biard* (Charente-Inférieure), 114.
Saint-James, 321.
*Saint-Jean d'Angély* (Charente-Inférieure), 62, 106, 113, 117, 136 et s., 143, 158, 171, 237, 278, 289, 307, 309, 353, 354, 355, 360.
*Saint-Jean de Luz* (Basses-Pyrénées), 329.
*Saint-Jean-Pied-de-Port* (Basses-Pyrénées), 332.
*Saint-Julien de Lescap* (Charente-Inférieure), 308.
*Saint-Just* (Charente-Inférieure), 195.
*Saint-Laurent de la Prée* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Léger* (Charente-Inférieure), 360.
Saint-Légier, 112.

Digitized by Google

Saint-Légier d'Orignac, 187.
*Sainte-Lheurine* (Charente-Inférieure, 360.
*Saint-Macaire* (Gironde), 256.
*Saint-Maigrin* (Charente-Inférieure), 298, 356, 360.
*Saint-Marc-sur-Ile* (Charente-Inférieure), 362.
*Saint-Marcou*, prieuré, 286.
*Saint-Martial*, abbaye, 257.
*Saint-Martial de Coculet* (Charente-Inférieure), 278, 360.
*Saint-Martial de Jonzac* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Martial de Mirambeau* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Martin*, fief, 43.
*Saint-Martin*, prieuré, 253.
*Saint-Martin de Pons*, 52.
*Saint-Martin de Ré* (Charente-Inférieure), 291, 207, 364.
Saint-Mathieu, 46.
*Saint-Maurice de Tavernolles* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Médard* (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Même* (Charente-Inférieure), 355.
*Saint-Michel l'Annuel* (Charente-Inférieure), 359.
*Saint-Nazaire* (Charente-Inférieure), 362.
Saint-Orens (de), 40.
*Saint-Palais-sur-mer* (Charente-Inférieure), 144, 366.
*Saint-Pallais* (La Chaumière) (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Pallais de Phiolins* (Charente-Inférieure), 360.
*Saint-Pardoux* (Charente-Inférieure), 241, 355.
*Saint-Porchaire* (Charente-Inférieure), 174, 187, 236, 326, 347, 359.
*Saint-Quantin de Ransannes* (Charente-Inférieure), 360.
*Sainte-Radégonde* (Charente-Inférieure), 115, 359.
*Saint-Romain de Benet* (Charente-Inférieure), 287, 359.
*Saint-Saturnin du Bois* (Charente-Inférieure), 114, 362.
Saint-Saud (de), 194.
*Saint-Sauvant* (Charente-Inférieure), 278, 359.
*Saint-Savinien* (Charente-Inférieure), 78, 290, 322, 363.
*Saint-Seurin de Palenne* (Charente-Inférieure), 359, 360.
*Saint-Sever* (Charente-Inférieure), 359.
*Saint-Séverin* (Charente-Inférieure), 240.
*Saint-Sigismond de Clermont* (Charente-Inférieure), 360.
*Saint-Simon de Bordes* (Charente-Inférieure), 121, 166, 359, 361.
*Saint-Sorlin de Cosnac* (Charente-Inférieure), 359, 360.
*Saint-Sulpice d'Arnoult* (Charente-Inférieure), 104, 242, 359.
*Saint-Sulpice de Royan* (Charente-Inférieure), 242.
*Saint-Sulpice*, commune de Migron, 358.
*Saint-Sulpice* (les Montagnards) (Charente-Inférieure), 361.
*Saint-Thomas de Cônac* (Charente-Inférieure), 353, 358, 359, 360.
*Saint-Vaize* (Charente-Inférieure), 275, 359.
*Saint-Vivien*, prieuré, 284.
*Saint-Xandre* (Charente-Inférieure), 321.
*Saintes* (Charente-Inférieure), 2, 3, 17 et s., 22 et s., 35, 67, 73, 108, 112, 115, 116, 125, 141, 148 et s., 175 et s., 197, 210, 216 et s., 227, 236 et s., 251, 255, 268 et s., 280 et s., 337, 353, 354, 355, 359., 364. — Mautrible, Montrible, tour, 337.
Salas, curé, 240.
*Saligné en Léguille*, 43.
*Salles* (Charente-Inférieure), 357.
Sallette, 288.
*Salignac* (Charente-Inférieure), 361.
Salmon, 320.
Saluces (comte de), 200.
Salvert, 334.
Sand (Georges), 167.
Sarrau de Lalanne, 298.
Sarrazin, adjoint au maire, 169.
Sarzanna, prêtre, 105.
Saucon, pharmacien, 165.
Saudau, bibliothécaire, 140, 309.
*Saujon* (Charente-Inférieure), 44, 191, 242, 253 et s., 359.
Saulnier de Beaupine, 30.
Sauvé, 100.
Savary, 37, 299, 363.
Savinaud, 361.

Digitized by Google

Sebilleau, 172, 360.
Secondat, commis d'administration, 108.
Secq, 362.
*Segonzac* (Charente), 173, 232.
Séguin, 320.
Seguineau, 360.
Seignette, famille, 320, 354, 362.
Segur, 116.
*Semillac* (Charente-Inférieure), 361.
*Semussac* (Charente-Inférieure), 359, 361.
Senault (de), 298.
Sénéchal, 287.
Sénemaud, 226.
Senné, médecin, 354.
Sens, grenadier, 208.
*Servault*, 46.
*Seudre* (la), rivière, 256.
*Seugnac*, 181.
Seugne, 291.
*Seurre* (Le) Charente-Inférieure), 359.
Sévat (de), 334.
Sicard, 22, 358.
Simon, architecte, 59, 163, 361.
Simonnet, 47.
Solivet, 360.
Sonolet (Louis), 301.
Sorin, 360.
Sorin Lanifumain, 363.
*Soubise* (Charente-Inférieure), 106, 351, 358, 362.
*Soubran* (Charente-Inférieure), 361.
Soulard, receveur, 186.
*Soulignonne* (Charente-Inférieure), 46, 359.
Sourdeau de Beauregard, 5.
*Southampton* (Angleterre), 302.
Suc, archiprêtre, 197.
*Surgères* (Charente-Inférieure), 244, 309, 314, 316, 354, 362.
Surgères (de), seigneur de Vallans, 244.
Symon, 298.

## T

Tabois, marchand, 186.
Tabourin, 295.
*Taillant* (Charente-Inférieure), 241.
*Taillebourg* (Charente-Inférieure), 148, 189, 240, 275, 322, 355.
Taims (de), 45.
*Talmont-sur-Gironde* (Charente-Inférieure), 277, 359.
Taluet, abbé, 239.
*Tanzac* (Charente-Inférieure), 360.
Target, contremaître du port, 165.
Taste (de la), 126.
Tavernier, chanoine, 334.
Tercinier, 176, 226, 291, 359.
Terrier, 211.
*Tesson* (Charente-Inférieure),252, 359.
Testu, 355.
Texier, 69, 204, 359-362.
*Thaims* (Charente-Inférieure),44, 359.
*Thairé* (Charente-Inférieure),362.
*Thenac* (Charente-Inférieure),359.
*Thérac* (Charente-Inférieure),359.
*Thézac* (Charente-Inférieure), 44, 108, 359.
Thèze, docteur, 250.
Thibaudeau, 227.
Thibault, 361, 362.
Thomas, 1, 69, 131 et s., 165, 337, 368.
Thombrault, 315.
Thomé, 227.
Thouron, adjudant général, 201, 204, 208.
Thublier, 170, 172 et s.
Thyebaut, 128.
Tillé, 363.
Timbrune (de), 333.
Tissier, notaire, 321.
Tizon, seigneur de Coulonge,299.
Toi (Louis), maître calfat, 106.
Tolluire, 358.
*Tonnay-Charente* (Charente-Inférieure), 107, 125, 144, 164, 198, 220, 221, 361.
Tonnelier, prêtre, 396.
Topsent, 18, 20, 152.
Torchebœuf, 171.
Tortat, juge de paix, 69, 344 et s.
*Toulon* (Var), 118, 314.
*Tourneur*, 357. — notaire, 277.
Touzeau, marchand de drap, 107.
Treu, 117.
*Tremblade* (*La*) (Charente-Inférieure), 354.
Trigaud, 358.
Trimouille, huissier, 204, 205.

Digitized by Google

*Trizay* (Charente-Inférieure),359.
Trosseau, 23.
*Troyes* (Aube), 142.
Trullard, représentant du peuple, 207.
Tudeau, notaire, 355.
Tuffereau, 360.
Tulèvre, 318.
Tuollais, commis aux vivres, 111.
Turmet, seigneur de Montguyon, 185, 186.
Turmet (de), 44.
Turpain, 54.
Turpin, 360.
Turpin de Jouhé, 127.

## U

Urbin (duchesse d'), 199, 200.
*Usseau* (Charente-Inférieure),360.

## V

Vacher, 353.
Vacherie (de la), 271.
Vacherie, maire, 165, 171.
Valade, 361.
Vallein, 164, 165.
*Valenciennes* (Nord), 321.
Valentin, 354.
Valette, 360.
*Vallée* (*La*) (Charente-Inférieure), 359.
*Vallon* (Charente-Inférieure), 361.
Vanbogeverff, 363.
Vanderquand, 18, 149, 150, 151, 152, 233, 361.
*Vandré* (Charente-Inférieure), 199, 291, 362.
Vaneau, juge de paix, 358.
*Vannes* (Morbihan), 22.
Van Vorst, 215.
*Varaise* (Charente-Inférieure),46, 336, 355.
Varenne, enseigne de vaisseau, 104.
*Varzay* (Charente-Inférieure),278, 360.
Vassal (de), 56.
Vasselot (de), 272.
Vaucorbeil, 80 et s.
Vaudreuil (comte de), 226.
Vaurigaud, 359.
Vauroux (Monseigneur du), 200.
*Vaux* (Charente-Inférieure), 121, 361.
Vedeau, 360.
*Vendôme* (Loir-et-Cher), 245.
Vendôme (duc de), 244.
*Vénérand* (Charente-Inférieure), 359.
Verdon (de), 96, 99, 320.
Veyrel, docteur en médecine, 288.
Vergé, missionnaire, 207.
Verger, 360.
*Vergeroux* (Charente-Inférieure), 361.
Verneuil, 252.
Veron, religieux, 191.
Verteuil, général, 202.
Vexiau, 354.
Vezian (Dominique de), 44.
Veyssière, 45.
Viard (Jules), 4.
Victor (frère), capucin, 333.
Vidaste, 332.
Videau, 360.
*Vieille Verrerie*, commune de Vénérand, 50.
Vieuille, 45, 271.
Verthamon (de), 46.
Vigean, 363.
Vigen, docteur, 66, 69, 143, 233.
Vigent, 358.
*Vignaud* (*Le*), 355.
Vignaud, 169.
Vigoureux de la Roche, capitaine, 125, 168.
*Villandry*, 121.
*Villars* (Charente-Inférieure),359, 360.
Villedon de Courson (de), 321.
Villeneuve de Vitré (de), 321.
*Ville-Nouvelle* (Charente-Inférieure), 240.
Villers (de), vicaire général, 333.
Vincens, 324.
Vincent, marchand, 32 et s.
Vinet, administrateur, 356, 361, 362.
Vinsonneau, 362.
Viollant, 359.
Violleau, curé, 203, 208.
Viort, lieutenant de vaisseau, 6.
Virieu (de), 127.
*Virolet* (Charente-Inférieure), 359
*Virson* (Charente-Inférieure),362.
Vitet de Belendroit, 222.
*Vittoria* (Espagne), 335.
Vivien, cordonnier, 232.

Digitized by Google

Vivier, procureur, 148.
*Voissay* (Charente-Inférieure), 361.
Voix, 220.
*Vouhé* (Charente-Inférieure), 362.
*Voutron* (Charente-Inférieure), 362.
Voyé, 63, 196.
Vrigneau, 359.

## W

Weiss, 101, 215, 216, 339.
Wimpfen, 20.

## Y

Ysabeau, 35.
*Yves* (Charente-Inférieure), 361.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google